COLL.
F°
16

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1856

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Co

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750607

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1856

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Coll folio 16

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

MAI 1857.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1856		15 à 43
	——— des contributions et revenus publics		45 à 90
	——— des dépenses publiques		91 à 150
	——— du service de trésorerie		151 à 177
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1855	185 à 289
		Compte provisoire de l'exercice 1856	291 à 355
		État des opérations relatives à l'exercice 1857	357 à 360
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	361 à 373
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1855	375 à 384
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		385 à 422
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1857		423 à 434
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	439 à 465
		Emprunt national de 250 millions	469 à 476
		——— de 500 millions	477 à 484
		——— de 750 millions	485 à 495
		Amortissement des rentes	497 à 534
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	535 à 543
		Cautionnements en numéraire	545 à 551
		Rentes viagères	553 à 557
		Pensions inscrites au Trésor	558 à 567
		Pensions civiles	569 à 583
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	585 à 599
		Service départemental	601 à 617
		Service colonial	619 à 636
		Services financiers en Algérie	637 à 659
		Service des monnaies	661 à 682
		Ancien domaine extraordinaire	683 a 688
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	689 à 703
TABLE DÉTAILLÉE des matières			705 à 714

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la Comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Corps législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, en en séparant distinctement les différentes séries.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets, le service de trésorerie et l'ensemble de la situation des finances. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations, et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* contiennent d'abord la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances,* à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le Grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets courants et des fonds spéciaux, et enfin les déficits que les anciens budgets ont laissés à la charge du Trésor, lesquels sont couverts par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif réel.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au Trésor.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du Trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le Trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leurs mouvements par périodes politiques depuis 1814; et enfin leur classement actuel par catégories de propriétaires.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le Trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du Trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au Trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au Trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au Trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés, et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès, et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices, réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du Trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eu à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions, et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de bronze, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;

Compte général de l'administration des finances;

Rapport à l'Empereur et Déclaration générale de la Cour des comptes;

Éclaircissements en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1856.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

La première section du compte général de l'administration des finances est consacrée au *Compte des opérations de l'année.* On y récapitule les liquidations de droits au profit ou à la charge des budgets, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, dans la période annuelle, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1856 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1856.

Les valeurs de caisse et de portefeuille qui formaient le solde du compte de l'année précédente montaient à..... 263,415,563f 57c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1856, se sont élevées à 11,321,766,748 fr. 12 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets	2,127,814,061f 29c	
Recettes sur les services spéciaux	52,188,958 75	
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	111,587,332 00	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	5,496,284,373 10	
Idem de ses créances actives	40,330,116 57	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,493,561,906 41	
TOTAL de la recette	11,321,766,748 12	11,321,766,748 12

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 11,585,182,311 69

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 11,302,886,401 fr. 09 cent., savoir :

Dépenses des budgets	2,190,657,341f 80c	
Dépenses sur les services spéciaux	100,427,234 68	
Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.)	99,818,176 65	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte.	595,868 83	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	5,391,904,550 18	
Idem de ses créances actives	40,029,841 20	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,479,453,387 75	
TOTAL de la dépense	11,302,886,401 09	11,302,886,401f 09c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1856, à la caisse centrale du Trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 282,295,910 60

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 11,585,182,311 69

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Recettes.

EXERCICE 1855.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1856, sur les contributions et revenus de l'exercice 1855, s'élevaient à..... 539,958,884f 22c

Pendant l'année 1856, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 7,170,261 fr. 77 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 12,741,217 fr. 44 cent.; en résultat, le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de 5,570,955 67

RESTE..... 534,387,928 55

Les recouvrements effectués pendant l'année 1856 n'ayant été que de..... 371,796,892 73

Le budget de l'exercice 1855 a présenté, à l'époque de sa clôture, un reste à recouvrer, provenant principalement des recettes restant à faire sur l'emprunt de 750 millions et qui est transporté à l'exercice suivant, de..... 162,591,035 82

EXERCICE 1856.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1856 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1856, pour une somme de 1,935,952,523f 34c

Les recouvrements effectués par les comptables des finances ne se sont élevés qu'à..... 1,755,609,525 86

Et, au 31 décembre 1856, il restait à recouvrer..... 180,342,997 48

EXERCICE 1857.

Quelques recettes ont été faites, en 1856, sur les produits de l'exercice 1857, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 28,891 fr. 74 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits recouvrés, pendant l'année 1856, s'élèvent ensemble à une somme de 2,127,435,310 fr. 33 cent., savoir :

Exercice 1855.....	371,796,892f 73c
——— 1856.....	1,755,609,525 86
——— 1857.....	28,891 74
TOTAL des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1856 (voir pages 32 et 55).	2,127,435,310 33

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses.

EXERCICE 1855.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1855, il restait à payer au 1er janvier 1856, d'après le compte de l'année précédente...	353,794,508f 33c
Ces liquidations ont éprouvé, en 1856, une augmentation de 20,337 fr. 16 cent., et une réduction de 32,558,011 fr. 21 cent., dont, compensation faite, le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué, ci.....	32,537,674 05
Les dépenses de l'exercice 1855 qui étaient à solder par le Trésor pendant l'année 1856 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de.....	321,256,834 28
Les payements ont eu lieu pour.....	313,403,863 39
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1855 montaient à...	7,852,970 89

EXERCICE 1856.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1856, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1856, ont été constatées, dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de.....	2,226,713,870f 89c
Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de.....	1,863,610,327 22
et au 31 décembre 1856 les services restant à solder par le Trésor montaient à.	363,103,543 67

EXERCICE 1857.

Les dépenses des dotations, les approvisionnements d'urgence pour le service de la dette publique, de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont motivé, pendant l'année 1856, des payements par anticipation, imputables sur les crédits de l'exercice 1857; ces payements s'élèvent à 13,643,151 fr. 19 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1856, un total de 2,190,657,341 fr. 80 cent., savoir :

Exercice 1855.....	313,403,863f 39c
——— 1856.....	1,863,610,327 22
——— 1857.....	13,643,151 19
TOTAL des payements effectués pendant l'année 1856. (Voir pages 33 et 101.).....	2,190,657,341 80

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1854, pour une somme de 15,440,500 francs, s'étant trouvé réduit de celle de 378,750 fr. 96 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes du projet de loi de règlement définitif du service colonial de 1854 (article 10 de la loi des comptes de 1855), a été transportée au budget de l'exercice 1855, en accroissement de ses ressources, ci 378,750f 96c

Résultat du service des budgets pour l'année 1856.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1856, un excédant de dépenses de 62,843,280 fr. 50 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après,

SAVOIR :

Recettes	2,127,435,310f 33c
Dépenses	2,190,657,341 80
Excédant de dépenses	63,222,031 47

A DÉDUIRE :

Fonds généraux du budget de 1854 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles, ci	378,750 96
Excédant de dépenses sur le service des budgets (voir au compte de trésorerie, page 177)	62,843,280 51

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations dont il s'agit sont celles de différents services dont les recettes et les dépenses ne sont pas comprises dans les budgets, soit qu'elles ne doivent y être rattachées qu'ultérieurement, soit qu'elles ne puissent être soumises à la limite des exercices. Les indications suivantes font connaître l'objet de chacun de ces *services spéciaux*.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 16,506,985 fr. 10 cent., et les remboursements à 14,695,841 fr. 88 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les *produits éventuels affectés au service départemental*, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1856, une recette de 22,220,431 fr. 68 cent., et une dépense de 21,699,437 fr. 83 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le *service colonial*, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 853,450 fr. 58 cent. et à une dépense de 15,236,622 fr. 72 cent. Cette dépense s'est augmentée, en outre, de la réduction de 398,750 fr. 96 cent. qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1855, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du *service municipal en Algérie* se résument en une recette de 9,873,749 fr. 43 cent., et en une dépense de 6,879,068 fr. 80 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le *produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie*, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. Aucune application, tant en recette qu'en dépense, n'a été faite à ce compte pendant l'année 1856.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France*, s'est augmentée, pendant l'année 1856, d'une somme de 1,088,080 fr. 97 cent.

Par suite des annulations de *bons de garantie remis par le Trésor aux comptoirs d'escompte*, effectuées pendant l'année 1856, une recette d'ordre de 1,660,145 francs a été constatée au compte représentant la part contributive du Trésor dans ces opérations.

En exécution des décrets des 13, 27 février et 20 juin 1855, le caissier central du trésor public a été autorisé à délivrer, au profit *des compagnies de chemins de fer* ci-après désignées, des *obligations* à diverses échéances pour le montant des subventions que l'État s'est engagé à payer à ces compagnies.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les obligations de cette nature, émises pendant l'année 1856, se sont élevées à la somme de 15,764,235 fr. 95 cent., qui a été constatée en dépense aux comptes spéciaux suivants,

SAVOIR :

Trésor public s/c de subvention à payer à la compagnie du chemin de fer du Midi. (Décret du 13 février 1855.)	5,134,027f 77c
——— *à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève. (Décret du 27 février 1855.)*	5,128,472 08
——— *à la compagnie du chemin de fer d'Orléans. (Décret du 20 juin 1855.)*	5,501,736 10
ENSEMBLE	15,764,235 95

Sur cette somme, celle de 1,292,187 fr. 50 cent., montant de l'une des obligations remises à la compagnie du chemin de fer d'Orléans, à l'échéance du 1er janvier 1857, a dû être acquittée le 31 décembre 1856 par le caissier central du trésor public; mais la recette correspondante à cette dépense n'a pu être constatée en 1856 au compte spécial, attendu que l'ordonnance de régularisation à délivrer par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics n'est parvenue qu'en 1857 au ministère des finances.

Les recouvrements sur les *obligations* remises au Trésor par les *compagnies de chemins de fer* se sont élevés, pendant l'année 1856, à la somme de 8,354,791 fr. 70 cent.

SAVOIR :

Obligations remises par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000f 00c
——— *de Lyon*	6,354,791 70
ENSEMBLE	8,354,791 70

Une dépense de 2,166,417 fr. 25 cent. a été effectuée, en 1856, comme *avance* de même somme faite par le trésor public, *pour le service de l'emprunt contracté par la famille d'Orléans.* (Article 2 du décret du 22 janvier 1852.)

Un compte spécial a été ouvert, dans les écritures de l'administration des finances, pour l'exécution des décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, qui ont affecté une somme de 35 millions à diverses *dotations, en faveur d'institutions d'intérêt public.* Ces dotations devant être imputées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État, il est fait recette, de ce produit, au fur et à mesure de sa réalisation. Il a été, pour l'année 1856, de 1,803,738 fr. 47 cent. Quant aux sommes payées pendant la même année aux sociétés de secours mutuels, et pour l'amélioration des logements d'ouvriers, elles se sont élevées à 1,667,757 fr. 22 cent.

En exécution du décret du 14 mars 1852, les *remboursements de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0,* effectués pendant l'année 1856, ont été de 21,304 fr. 67 cent.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Enfin, les versements faits au caissier central du Trésor public par *les souscripteurs des emprunts de 250, 500 et 750 millions*, autorisés par les lois des 11 mars, 30 décembre 1854 et 11 juillet 1855, ont été portés par ce comptable à un compte spécial, auquel ont été imputés, soit les remboursements faits, soit l'application des sommes versées aux comptes des budgets,

SAVOIR :

	RECETTE.	DÉPENSE.
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	"	49f 76
——— de 500 millions. (Loi du 30 décembre 1854.)	18,875f 20c	19,773 80
——— de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	251,583 29	12,863,852 13
	270,458 49	12,883,675 69

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été, en définitive, les mouvements des différents services spéciaux que l'on vient d'analyser :

Recette	52,188,958f 75c
Dépense	100,427,234 68
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1856 (voir le tableau, p. 172), un excédant de dépense de	48,238,275 93

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1856, les mouvements et le résultat ci-après :

1° *Fonds de réserve de l'amortissement.*

Il a été délivré à la caisse d'amortissement des bons du Trésor, formant pour lui une ressource réelle et s'élevant à 111,587,332f 00c

D'un autre côté, les consolidations en rentes des bons qui ont été émis se sont élevées, savoir :

Pour la réserve des six derniers mois de 1855, à	44,785,603f 01c	99,818,176 65
Pour la réserve des six premiers mois de 1856, à	55,032,573 64	

En sorte que l'excédant des bons remis à la caisse d'amortissement sur les consolidations est de 11,769,155 35

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

2° *Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte.*

Aucun renouvellement des bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte n'a eu lieu pendant l'année 1856, mais des annulations effectuées sur les bons antérieurement délivrés à ces comptoirs se sont élevées à la somme de 595,868 fr. 83 cent., dont la part contributive de l'État dans le capital des comptoirs d'escompte se trouve réduite pendant ladite année (voir ci-dessus aux services spéciaux).

3° *Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de.....	40,330,116f 57c
Et les payements faits en accroissement de ces créances, ayant été de...	40,029,841 20
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de.....	300,275 37

4° *Créances passives.*

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à.....	5,496,284,373f 10c
et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de.....	5,391,904,550 18
Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi augmenté de la différence de.....	104,379,822 92

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor émis à divers comparativement à ceux qui ont été remboursés.....	74,529,754 70
Augmentation des autres créances passives de l'administration des finances.	29,850,068 22
TOTAL, comme ci-dessus, des diminutions de l'année 1856.	104,379,822 92

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1856.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1856, à.....		263,415,563f 57c
Pendant l'année 1856, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues.....		3,493,561,906 41
ENSEMBLE.....		3,756,977,469 98
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à.....	3,479,453,387f 75c	
Le solde en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1857, est de.....	282,295,910 60	
		3,761,749,298 35
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1856, une augmentation (voir le tableau, page 173) de.....		4,771,828 37

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1856.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1856, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets.....	"	62,843,280f 51
Excédant des bons remis à la caisse d'amortissement sur les consolidations effectuées.....	11,769,155f 35c	"
Réduction des bons du Trésor remis en garantie aux comptoirs d'escompte.....	"	595,868 83
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	"	48,238,275 93
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons émis.).....	74,529,754 70	"
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.....	29,850,068 22	"
Diminution des créances actives.....	300,275 37	"
Augmentation de l'encaisse des comptables.....	"	4,771,828 37
	116,449,253 64	116,449,253 64

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1856. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

TABLEAU général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1856.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.

Numéraire	88,248,782f 96c	247,448,339f 53c	263,415,563f 57c
Effets à recevoir	159,199,556 57		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées	15,967,224 04		

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

		DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1856.	DROITS constatés pendant l'année 1856.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1856.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1855.						
Contributions directes		31,612,484f 77c	10,278f 80c	"	31,622,763f 57c	"
Produit des domaines		5,471,833 33	"	583,520f 74c	1,240,315 57	3,647,997f 02c
Produits des forêts et de la pêche		2,254,673 85	"	1,486,424 18	381,579 59	386,670 08
Revenus indirects.	Enregistrement et timbre	8,149,183 39	"	5,036,581 79	763,398 07	2,349,203 53
	Douanes et sels	10,000 00	"	5,405 74	4,594 26	"
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	5,272,023 13	152,941 23	"	4,363,469 08	1,061,495 28
	Produits des postes	1,152,000 00	477,635 43	"	1,629,381 83	253 60
Divers revenus.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	142,067 41	78 27	"	142,145 68	"
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,885,728 76	"	3,885,728 76	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	1,074,521 79	"	1,074,521 79	"
	Produit de la rente de l'Inde	50,000 00	44,503 54	"	94,503 54	"
	Retenues et autres prod. affectés au serv. des pens. civiles	"	1,524,573 95	"	1,524,573 95	"
Produits divers		6,112,962 21	"	5,629,284 99	483,677 22	"
Produit de la réserve de l'amortissement		44,785,603 01	"	"	44,785,603 01	"
		105,012,831 10	7,170,261 77	12,741,217 44	91,996,255 92	7,445,619 51
			5,570,955f 67c			
Ressources extraordinaires.	Produit de l'emprunt de 500 millions	33,441,968 38	"	"	32,639,233 40	802,734 98
	Produit de l'emprunt de 750 millions	401,504,084 74	"	"	247,161,403 41	154,342,681 33
		434,946,053 12	"	"	279,800,636 81	155,145,416 31
			"			
TOTAL de l'exercice 1855		539,958,884 22	7,170,261 77	12,741,217 44	371,796,892 73	162,591,035 82
			5,570,955f 67c			

DEPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1856.	DROITS constatés pendant l'année 1856.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1856.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1855.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Ministère d'État		2,726,448f 22c	20,337f 16c	"	2,686,647f 93c	60,137f 45c
——— de la justice		2,161,791 18	"	128,618f 89c	2,015,617 15	17,555 14
——— des affaires étrangères		3,358,163 92	"	401,616 86	2,919,800 07	36,746 99
Ministère des finances	Dette publique. Dette consolidée	28,684,831 30	"	10 00	26,881,311 20	1,803,510 10
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"
	Emprunts spéciaux pour canaux etc.	2,184 60	"	"	2,184 60	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,342,242 90	"	"	6,712,660 91	629,581 99
	Intérêts de la dette flottante	14,469,082 31	"	69,272 82	14,399,809 49	"
	Rentes viagères	1,256,939 95	"	232,743 21	1,024,196 74	"
	Pensions	17,818,637 72	"	1,308,191 75	16,510,295 97	150 00
	Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	3,461,250 04	"	27,583 39	3,403,666 65	30,000 00
	Service général	3,526,238 85	"	287,858 26	3,235,055 83	3,324 76
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.	17,769,261 95	"	2,007,104 57	15,722,655 86	39,501 52
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	29,402,501 58	"	2,289,936 71	27,054,822 09	57,742 78
Ministère de l'intérieur		48,062,786 67	"	5,985,289 69	41,800,472 87	277,024 11
——— de la guerre		85,084,799 97	"	8,468,994 12	73,055,818 70	3,559,987 15
——— de la marine		38,993,158 14	"	8,721,946 34	29,837,382 50	433,829 30
——— de l'instion publique et des cultes	Instion publique	5,733,077 90	"	323,200 16	5,258,950 89	150,926 85
	Cultes	12,513,484 08	"	106,648 43	11,907,558 12	499,277 53
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		20,426,994 95	"	1,604,811 19	18,654,497 81	167,685 95
		342,793,876 23	20,337 16	31,963,826 39	303,083,405 38	7,766,981 62
			31,943,489f 23c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ministère d'État		1,795,844 72	"	99,629 08	1,675,366 65	20,848 99
——— de la marine		825,940 46	"	128,051 21	650,737 13	47,152 12
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		8,378,846 92	"	366,504 53	7,994,354 23	17,988 16
		11,000,632 10	"	594,184 82	10,320,458 01	85,989 27
			594,184f 82c			
TOTAL de l'exercice 1855		353,794,508 33	20,337 16	32,558,011 21	313,403,863 39	7,852,970 89
			32,537,674f 05c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1856.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

		DROITS constatés pendant l'année 1856.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1857 sur les droits constatés.
EXERCICE 1856.				
Contributions directes		448,401,429f 08c	418,313,565f 28c	30,087,863f 80c
Produit des domaines		23,446,538 80	16,488,356 84	6,958,181 96
Produits des forêts et de la pêche		38,154,169 60	36,415,493 95	1,738,675 65
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	348,646,522 20	340,251,673 85	8,394,848 35
	Douanes et sels	213,118,098 91	213,108,098 91	10,000 00
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	423,824,150 32	419,076,536 20	4,747,614 12
	Produit des postes	55,710,988 44	54,508,988 44	1,202,000 00
Divers revenus.	Produits éventuels affectés au service départemental	17,783,709 07	17,783,709 07	"
	Produits et revenus de l'Algérie	17,913,030 68	17,913,030 68	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,471,628 39	10,471,628 39	"
Produit de la réserve de l'amortissement		111,587,323 15	55,032,573 64	56,554,749 51
Produits divers		57,630,918 84	50,469,186 07	7,161,732 77
		1,766,688,507 48	1,649,832,841 32	116,855,666 16
Ressources extraordinaires.	Produit des obligations de la compagnie du chemin du Nord	2,000,000 00	2,000,000 00	"
	——— de Paris à Lyon	6,354,791 70	6,354,791 70	"
	Produit de l'aliénation des bois de l'État	5,763,807 85	5,763,807 85	"
	Produit de l'emprunt de 500 millions	802,734 98	334,071 24	468,663 74
	——— de 750 millions	154,342,681 33	91,324,013 75	63,018,667 58
		169,264,015 86	105,776,684 54	63,487,331 32
Total de l'exercice 1856		1,935,952,523 34	1,755,609,525 86	180,342,997 48
EXERCICE 1857.				
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)		28,880 64	28,880 64	"
Produits divers		11 10	11 10	"
Total de l'exercice 1857		28,891 74	28,891 74	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS constatés pendant l'année 1856.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1857 sur les droits constatés.
EXERCICE 1856. — SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère d'État		13,550,189f 60c	10,683,325f 04c	2,866,864f 56c
——— de la justice		27,064,005 93	24,979,671 47	2,084,334 46
——— des affaires étrangères		12,311,002 47	9,155,622 40	3,155,380 07
——— de l'intérieur		157,329,390 47	116,865,819 93	40,463,570 54
——— des finances.	Dette consolidée	304,650,684 00	280,883,488 11	23,767,195 89
	Fonds d'amortissement	86,560,932 00	86,560,932 00	"
	Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	10,306,627 00	10,306,627 00	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,500,000 00	197,703 74	7,302,296 26
	Intérêts de la dette flottante	37,520,000 00	22,248,247 99	15,271,752 01
	Rentes viagères	3,417,035 00	2,338,934 62	1,078,100 38
	Pensions	66,045,150 35	46,966,018 18	19,079,132 17
	Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	36,752,628 67	32,555,928 62	4,196,700 05
	Service général	24,892,927 75	21,613,519 88	3,279,407 87
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	166,734,148 71	146,661,902 96	20,072,245 75
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	128,921,231 10	105,839,682 45	23,081,548 65
——— de la guerre		703,729,120 88	621,157,692 54	82,571,428 34
——— de la marine		228,395,999 11	168,223,072 05	60,172,927 06
——— de l'instruction publique et des cultes.	Instruction publique	20,118,342 06	14,604,586 61	5,513,755 45
	Cultes	45,650,831 34	33,376,111 38	12,274,719 96
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		87,495,269 99	67,432,069 00	20,063,200 99
		2,168,945,516 43	1,822,650,955 97	346,294,560 46
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État		8,181,000 00	5,644,407 24	2,536,592 76
——— de la marine		5,822,251 86	4,878,438 49	943,813 37
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		43,765,102 60	30,436,525 52	13,328,577 08
		57,768,354 46	40,959,371 25	16,808,983 21
Total de l'exercice 1856		2,226,713,870 89	1,863,610,327 22	363,103,543 67
EXERCICE 1857.				
Ministère des finances.	Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	2,208,333 33	2,208,333 33	"
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	649,280 91	649,280 91	"
Ministère de la guerre		9,687,797 84	9,687,797 84	"
——— de la marine		1,097,739 11	1,097,739 11	"
Total de l'exercice 1857		13,643,151 19	13,643,151 19	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1856.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service		378,750f 96c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire			16,506,985 10
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental			22,220,431 68
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial			853,450 58
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie			9,873,749 43
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			"
Part contributive du Trésor public dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Annulation de bons remis.)			660,145 00
Produit de l'aliénation de bois applicable au fonds spécial des dotations accordées par le décret du 12 janvier 1852			1,803,738 47
Recettes faites par les comptables des finances sur l'emprunt de 500 millions			18,875 20
——— de 750 millions			251,583 29
			52,188,958 75

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement				111,587,332f 00c	
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte				"	
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à la banque de France	170,000,000f 00c	753,639,602f 20c	5,496,284,373 10	5,648,201,821 67
	Bons du Trésor remis à l'escompte de la Banque de France	160,000,000 00			
	Bons du Trésor remis à divers	423,639,602 20			
	Émission de traites et mandats		349,722,359 42		
	Obligations souscrites au profit de compagnies et chemins de fer		15,764,235 95		
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		655,490,033 68		
	——— pour le compte des correspondants du Trésor		2,259,265,769 98		
	——— des comptables des finances		1,462,402,371 87		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)				40,330,116 57	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)					3,493,561,906 41
					9,141,763,728 08

Suite de la DÉPENSE.

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire			14,695,841f 88c
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental			21,669,437 83
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial			15,236,622 72
Payements effectués pour le service municipal en Algérie			6,879,068 80
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			"
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France			1,088,080 97
Recouvrements d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord			2,000,000 00
——— de Lyon			6,354,791 70
Trésor s/c de subvention à payer à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève			5,128,472 08
——— d'Orléans			5,501,736 10
——— du Midi			5,134,027 77
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0			21,304 67
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans. (Décret du 22 janvier 1852, art. 20.)			2,166,417 25
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État			1,667,757 22
Transport aux produits divers de 1856 d'un reliquat sur l'emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)			49 76
Remboursements aux souscripteurs de l'emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)			19,773 80
Remboursements et transport aux budgets de 1855 et 1856 sur l'emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)			12,863,852 13
			100,427,234 68

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes					99,818,176f 65c	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte					595,868 83	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du Trésor.	remis à la banque de France	175,000,000f 00c	679,109,847f 50c		
		remis à l'escompte de la banque de France	160,000,000 00			
		remis aux caisses d'épargne	"			
		——— à divers	344,109,847 50			
	Remboursements de traites et mandats			385,774,198 60	5,391,904,550 18	5,532,348,436 86
	Remboursement d'obligations souscrites au profit de compagnies de fer			1,292,187 50		
	——— de fonds particuliers des comptables des finances			658,054,357 24		
	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor			2,201,708,833 19		
	——— des correspondants des comptables des finances			1,465,964,626 15		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)					40,029,841 20	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)						3,479,453,387 75
						9,011,801,824 61

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1857.

Numéraire	122,802,054f 55c	270,754,505f 65c	282,295,910f 60c
Effets à recevoir	147,952,451 10		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		11,541,404 95	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1856.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1856.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1855		371,796,892f 73c	2,127,435,310f 33c
	——— 1856		1,755,609,525 86	
	——— 1857		28,891 74	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service				378,750 96
Services spéciaux				52,188,958 75
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement		111,587,332f 00c	9,141,763,728 08
	——— aux comptoirs d'escompte		"	
	Recettes en augmentation des créances passives	5,496,284,373f 10c	5,536,614,489 67	
	——— en atténuation des créances actives	40,330,116 57		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		3,493,561,906 41	
	Total de la recette			11,321,766,748 12
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1856				263,415,563 57
	Total général			11,585,182,311 69

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1855		313,403,863f 39c	2,190,657,341f 80c
	——— 1856		1,863,610,327 22	
	——— 1857		13,643,151 19	
Services spéciaux				100,427,234 68
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement		99,818,176f 65c	9,011,801,824 61
	——— aux comptoirs d'escompte		595,868 83	
	Payements en atténuation des créances passives	5,391,904,550f 18c	5,431,934,391 38	
	——— en augmentation de créances actives	40,029,841 20		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		3,479,453,387 75	
	Total de la dépense			11,302,886,401 09
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1857				282,295,910 60
	Total général			11,585,182,311 69

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances* pendant l'année 1856.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du Trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1855.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	31,622,763f 57c	"	"	"	"	"	31,622,763f 57c
Enregistrement, timbre et domaines	2,157,177f 98c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	153,464f 34c	2,003,713 64
Produits des forêts et de la pêche	301,367 75	"	"	"	"	1,848,439 11	"	"	"	37,205f 20c	1,805,432 47	381,579 59
Douanes et sels	"	4,594f 26c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,594 26
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	4,363,469f 08c	"	"	"	"	"	"	"	"	4,363,469 08
Produits des postes	"	"	"	1,572,339f 90c	"	"	"	"	"	57,041 93	"	1,629,381 83
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	142,145 68	"	"	"	"	"	142,145 68
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,885,728 76	"	3,885,728 76
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	1,074,521f 79c	"	"	1,074,521 79
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	94,503 54	"	94,503 54
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	"	46 92	19,648 40	"	1,083,917 35	144,352f 40c	239,484f 20c	29,725 30	14,784 03	7,384 65	1,524,573 95
Produits divers	32,580 00	"	"	"	5,400f 79c	2,820,763 27	30,663 97	75,930 05	11,127 80	5,679,243 67	8,172,032 33	483,677 22
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	44,785,603 01	"	"	"	"	44,785,603 01
Ressources extraordinaires. — Produit de l'emprunt de 500 millions	"	"	"	"	"	23,607,767 01	8,998,094 65	"	50,412 82	"	17,041 08	32,639,233 40
Ressources extraordinaires. — Produit de l'emprunt de 750 millions	"	"	"	"	"	88,662,611 10	158,610,646 11	"	126,112 99	"	237,966 79	247,161,403 41
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1854, pour couvrir l'excédant de dépenses de ce service	"	"	"	"		"	"	"	"	378,750 96	"	378,750 96
EXERCICE 1856.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	418,313,565 28	"	"	"	"	"	418,313,565 28
Enregistrement, timbre et domaines	356,742,436 50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,405 81	356,740,030 69
Produits des forêts et de la pêche	5,753,756 51	"	"	"	"	30,661,737 44	"	"	"	"	"	36,415,493 95
Douanes et sels	"	213,108,098 91	"	"	"	"	"	"	"	"	"	213,108,098 91
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	419,076,536 20	"	"	"	"	"	"	"	"	419,076,536 20
Produits des postes	"	"	"	54,022,131 23	"	"	"	149,795 14	"	337,062 07	"	54,508,988 44
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,783,709 07	"	17,783,709 07
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	17,913,030 68	"	"	17,913,030 68
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	726,215 84	1,509,856 21	1,265,750 82	835,273 22	"	2,241,817 68	1,422,676 76	2,157,554 95	266,487 11	47,285 80	1,290 00	10,471,628 39
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	55,032,573 64	"	"	"	"	55,032,573 64
Produits divers	2,875,560 35	403,236 21	2,089 80	"	2,615,299 90	31,521,459 46	10,522,494 68	9,120,635 42	6,148,112 19	5,655,818 88	18,395,520 82	50,469,186 07
Ressource extraordinaires. — Remboursements en capital et intérêts sur les prêts faits aux compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ressource extraordinaires. — Produit des obligations du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00
Ressource extraordinaires. — ——— de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	6,354,791 70	"	"	"	"	6,354,791 70
Ressource extraordinaires. — Produit de l'aliénation des bois de l'État	"	"	"	"	"	5,763,807 85	"	"	"	"	"	5,763,807 85
Ressource extraordinaires. — Emprunt de 500 millions. (Reliquat.)	"	"	"	"	"	177,080 09	157,291 24	"	1,534 03	"	1,834 12	334,071 24
Ressource extraordinaires. — ——— de 750 millions	"	"	"	"	"	27,932,052 76	63,382,123 74	"	23,453 75	"	13,616 50	91,324,013 75
EXERCICE 1857.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	28,880 64	"	"	"	"	"	"	"	"	28,880 64
Produits divers	"	"	1 10	"	"	"	"	10 00	"	"	"	11 10
A REPORTER	368,589,094 93	215,025,785 59	424,736,774 56	56,449,392 75	2,620,700 69	666,399,927 65	351,441,311 90	11,743,409 76	25,644,518 46	33,971,133 91	28,807,988 91	2,127,814,061 29

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances* pendant l'année 1856

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
Report d'autre part	368,589,094f 93c	215,025,785f 59c	424,736,774f 56c	56,449,392f 75c	2,620,700f 69c	666,399,927f 65c	351,441,311f 90c	11,743,409f 76c	25,644,518f 46c	33,971,133f 91c	28,807,988f 91c	2,127,814,061f 29c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	10,905,706 12	5,406,787 35	"	128,470 00	66,021 63	"	16,506,985 10
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	22,220,173 68	"	"	"	610 50	352 50	22,220,431 68
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,013,147 16	159,696 58	853,450 58
Recettes effectuées pour le service municipal de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	9,859,349 43	14,400 00	"	9,873,749 43
Recettes de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	660,145 00	"	"	"	"	660,145 00
Recettes faites par les comptables des finances sur l'emprunt de 500 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,875 20	"	18,875 20
——— de 750 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	251,583 29	"	251,583 29
Produit de l'aliénation de bois applicable au fonds spécial des dotations accordées par le décret du 22 janvier 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,803,738 47	"	1,803,738 47
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	111,587,332 00	"	"	"	"	111,587,332 00
——— aux comptoirs d'escompte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	170,000,000 00	"	"	"	"	170,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à l'escompte de la banque de France	"	"	"	"	"	"	160,000,000 00	"	"	"	"	160,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	423,639,602 20	"	"	"	"	423,639,602 20
Recettes en augmentation des créances passives. — Obligations du Trésor public remises à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	15,764,235 95	"	"	"	"	15,764,235 95
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	198,115,794 38	99,092,346 96	2,543,553 13	11,938,928 27	38,032,422 83	686 15	349,722,359 42
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	5,518 29	51,546 42	2,074,701 06	"	22,988,240 95	630,363,892 31	"	2,013 86	4,120 79	"	"	655,490,033 68
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,787,005 83	47,363,501 97	6,504,369 46	86,101,757 99	1,134,041,230 35	352,218,680 72	492,132,612 58	3,764,443 03	22,918,457 70	111,525,790 56	92,080 21	2,259,265,769 98
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,453,709,501 79	"	6,947,671 14	1,745,198 94	"	"	1,462,402,371 87
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	671,214 50	13,354,921 35	3,098,746 49	614,084 27	48,834 50	7,793,225 03	1,736,497 81	11,669,193 41	1,148,568 68	223,717 24	28,886 71	40,330,116 57
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	2,191,649 90	26,316,497 23	9,905,029 19	25,940,630 42	13,750,658 61	1,126,305,853 24	1,114,801,324 50	1,070,142,767 61	91,896,278 65	12,312,750 73	1,533 67	3,493,561,906 41
Total des Recettes	374, 44,483	302,112,252 56	446,319,620 76	169,105,865 43	1,173,449,665 10	4,468,032,754 92	2,946,262,196 25	1,106,813,051 94	165,283,890 92	190,234,191 52	29,091,224 73	11,321,766,748 12
										170,142,966f 79c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances* pendant l'année 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1855. — SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	2,050,215f 95c	636,282f 52c	"	5,119f 99c	4,970f 53c	2,686,647f 93c
——— de la justice	"	"	"	"	"	"	181,462 34	1,783,947 75	73,886f 82c	2,791 22	26,470 98	2,015,617 15
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	2,964,731 92	"	"	9,827 19	54,759 04	2,919,800 07
——— des finances. Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	16,788,689 20	9,691,902 00	15,926 50	389,889 50	5,096 00	26,881,311 20
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	"	"	"	"	"	"	2,184 60	"	"	"	"	2,184 60
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	744,105 82	5,927,931 12	40,623 97	"	"	6,712,660 91
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,638,115f 72c	117,446 54	"	"	12,660,331 76	16,084 53	14,399,809 49
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	695,901 18	328,098 31	230 00	50,322 55	50,355 30	1,024,196 74
Pensions	"	"	"	"	"	"	3,656,016 79	12,737,716 98	93,088 05	226,727 13	203,252 98	16,510,295 97
Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	3,286,499 99	117,166 66	"	"	"	3,403,666 65
Finances. — Service général	"	"	"	"	"	1,787,060 00	965,158 62	366,292 47	55,449 39	311,329 44	250,234 09	3,235,055 83
Frais de régie, de perception, etc.	176,774f 29c	923,583f 55c	2,132,368f 93c	2,748,728f 67c	"	2,046,064 01	2,217,614 96	2,300,207 86	202,407 40	3,045,858 51	70,952 32	15,722,655 86
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	503,128 47	12,621,479 84	23,319 68	1,878 38	"	13,664,010 10	2,159 48	18,638 41	219,288 53	1,220 82	301 62	27,054,822 09
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	5,493,660 83	36,958,538 08	3,002 25	150,400 76	805,129 05	41,800,472 87
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	44,017,741 38	54,114,395 06	9,067,617 42	28,549,002 13	62,692,937 29	73,055,818 70
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	9,378,097 21	37,279,015 87	88,958 55	4,411,651 87	21,320,341 00	29,837,382 50
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	"	"	"	"	"	607,397 36	4,641,370 34	21,299 50	5,533 43	16,649 74	5,258,950 89
Cultes	"	"	"	"	"	"	306,235 65	11,498,735 84	100,388 01	4,279 56	2,080 94	11,907,558 12
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	3,818,080 13	15,039,183 36	1,060 00	41,906 66	245,732 34	18,654,497 81
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	1,468,656 10	68,771 21	"	140,357 13	2,417 79	1,675,366 65
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	359 48	619,724 63	"	136,335 33	105,682 31	650,737 13
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	3,973,531 60	3,960,181 45	"	61,831 60	1,190 42	7,994,354 23
EXERCICE 1856. — SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	8,611,629 41	2,071,144 53	851 10	"	300 00	10,683,325 04
——— de la justice	4,434,661 98	"	"	"	"	"	3,665,914 50	16,271,158 51	607,860 74	75 74	"	24,979,671 47
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	9,167,267 72	"	"	274 44	11,919 76	9,155,622 40
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	16,553,909 85	100,303,455 42	68 00	8,721 66	335 00	116,865,819 93
——— des finances. Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	178,244,369 61	102,518,557 00	120,561 50	"	"	280,883,488 11
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	86,560,932 00	"	"	"	"	86,560,932 00
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux etc.	"	"	"	"	"	"	9,059,015 00	1,247,612 00	"	"	"	10,306,627 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	54,361 84	142,452 38	889 52	"	"	197,703 74
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	3,502,298 10	18,958,490 87	"	"	894,016 63	1,106,557 61	22,248,247 99
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	1,477,772 96	860,711 66	450 00	"	"	2,338,934 62
Pensions	"	"	"	"	"	"	9,514,032 55	37,173,831 42	278,154 21	"	"	46,966,018 18
Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	32,217,845 29	338,083 33	"	"	"	32,555,928 62
Service général	37,440 97	35,198 08	9,130 98	14,253 48	"	7,201,803 33	10,136,050 74	3,337,672 77	615,145 70	236,917 22	10,093 39	21,613,519 88
Frais de régie, de perception, etc.	11,473,430 05	26,194,491 21	46,643,609 43	24,770,627 71	"	9,357,129 06	14,413,978 44	10,108,959 27	3,704,722 16	"	5,044 37	146,661,902 96
Remboursements, restitutions, non-valeurs, etc.	4,855,861 99	38,021,126 09	1,317,460 21	27,496 59	"	61,304,421 42	73,325 58	177,296 62	31,732 83	30,961 12	"	105,839,682 45
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	164,324,821 13	359,314,324 40	70,324,551 17	46,746,442 64	19,552,446 80	621,157,692 54
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	37,894,279 95	126,153,858 57	1,058,290 21	10,918,867 58	7,802,224 26	168,223,072 05
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	"	"	"	"	"	4,570,129 70	9,887,430 50	132,504 80	14,521 61	"	14,604,586 61
Cultes	"	"	"	"	"	"	1,582,667 86	31,297,878 72	495,536 30	28 50	"	33,376,111 38
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	14,716,720 33	52,740,918 60	"	11,911 92	37,481 85	67,432,069 00
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	5,605,004 87	28,711 28	"	12,565 82	1,874 73	5,644,407 24
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	6,768 83	4,820,123 27	"	51,546 39	"	4,878,438 49
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	9,170,798 94	21,255,726 58	"	10,000 00	"	30,436,525 52
EXERCICE 1857.												
Ministère des finances. Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	2,208,333 33	"	"	"	"	2,208,333 33
Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	649,280 91	"	"	"	"	"	649,280 91
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	2,501,212 56	6,914,214 73	272,370 55	"	"	9,687,797 84
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	21,460 03	225,123 08	"	851,156 00	"	1,097,739 11
A REPORTER	21,481,297 75	77,795,878 77	50,125,880 23	27,562,984 83	"	101,150,182 65	744,047,041 02	1,085,277,344 56	87,626,915 18	109,992,723 85	114,402,916 04	2,190,657,341 80

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances* pendant l'année 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Report d'autre part.....	21,481,297f 75c	77,795,878f 77c	50,125,889f 23c	27,562,984f 83c	"	101,150,182f 65c	744,047,041 02	1,085,277,344f 56c	87,626,915f 18c	109,992,723f 85c	114,402,916f 04c	2,190,657,341f 80c
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod^t brut des monnaies. Exercice 1855.....	"	"	"	"	128,026f 49c	"	"	"	"	124,042 92	252,069 41	"
——— Exercice 1856.....	"	"	"	"	2,274,054 48	"	"	"	"	47,228 83	2,321,283 31	"
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	3,081,453f 77c	11,541,787 59	72,600 52	"	"	14,695,841 88
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,669,437 83	"	21,669,437 83
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15,409,170 34	172,547 62	15,236,622 72
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	6,879,068 80	"	"	6,879,068 80
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,088,080 97	"	"	"	"	1,088,080 97
Recouvrement d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord.....	"	"	"	"	"	"	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00
——— de Lyon.....	"	"	"	"	"	"	6,354,791 70	"	"	"	"	6,354,791 70
Trésor public, *s/c* de subvent^ons à payer à la Cie du chemin de fer de Lyon à Genève.	"	"	"	"	"	"	5,128,472 08	"	"	"	"	5,128,472 08
——— d'Orléans.....	"	"	"	"	"	"	5,501,736 10	"	"	"	"	5,501,736 10
——— du Midi.....	"	"	"	"	"	"	5,134,027 77	"	"	"	"	5,134,027 77
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion du 5 p. 0/0 en 4 1/2 p. 0/0.....	"	"	"	"	"	"	21,272 86	"	"	31 81	"	21,304 67
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État.....	"	"	"	"	"	"	1,641,757 22	26,000 00	"	"	"	1,667,757 22
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans. (Décret du 22 janvier 1852.).....	"	"	"	"	"	"	2,166,417 25	"	"	"	"	2,166,417 25
Transport aux produits divers de 1856 d'un reliquat sur l'emprunt de 250 millions.	"	"	"	"	"	"	49 76	"	"	"	"	49 76
Remboursements aux souscripteurs de l'emprunt de 500 millions.....	"	"	"	"	"	"	19,773 80	"	"	"	"	19,773 80
Remboursements et transports aux budgets de 1855 et 1856 sur l'emprunt de 750 millions.....	"	"	"	"	"	"	12,863,862 13	"	"	"	10 00	12,863,852 13
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	99,818,176 65	"	"	"	"	99,818,176 65
Annulation de bons remis aux comptoirs d'escompte.....	"	"	"	"	"	"	595,868 83	"	"	"	"	595,868 83
Payements en atténuation des créances passives. — Remb^t de bons du Trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	175,000,000 00	"	"	"	"	175,000,000 00
——— à l'escom^te de la banque de France.	"	"	"	"	"	"	160,000,000 00	"	"	"	"	160,000,000 00
——— aux caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers.....	"	"	"	"	"	"	344,109,847 50	"	"	"	"	344,109,847 50
Remboursement d'obligations du Trésor remises à des compagnies de chemins de fer.....	"	"	"	"	"	"	1,292,187 50	"	"	"	"	1,292,187 50
Remboursement de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	18,324,796 55	354,179,654 03	1,907,093 66	11,362,654 36	"	"	385,774,198 60
——— de fonds particuliers des comptables des finances.	4,930 24	52,563 35	1,559,577 29	"	26,012,101 20	629,368,672 47	"	6,218 79	1,321 08	1,053,698 79	4,225 97	658,054,857 24
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor.....	2,735,143 73	46,564,433 37	6,290,500 29	83,941,120 19	1,134,265,507 59	342,608,645 97	413,206,619 96	6,042,665 28	25,426,755 55	140,718,130 64	90,689 38	2,201,708,833 19
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,456,998,142 71	"	7,203,719 39	1,762,764 05	"	"	1,465,964,626 15
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	969,499 53	13,126,855 78	2,966,386 00	679,711 83	47,796 55	7,817,314 08	"	9,270,961 28	976,110 85	13,442,509 33	9,267,304 03	40,029,841 20
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	349,183,413 27	163,036,373 16	385,559,188 16	56,750,621 86	13,507,871 28	1,911,628,934 68	555,082,221 46	18,620,213 71	31,887,511 96	3,641,498 06	9,444,459 85	3,479,453,387 75
Total des payements.....	374,374,284 52	300,576,104 43	446,501,540 97	168,934,438 71	1,176,235,357 59	4,467,896,689 11	2,892,333,312 36	1,139,896,004 26	165,995,702 35	306,098,472 40	135,955,505 61	11,302,886,401 09
										170,142,966f 79c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances* pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1856.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1856.	TOTAL au 31 décembre 1856. (Voir page 32.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1857.	TOTAL au 31 décembre 1856. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	573,660f 89c	374,244,483f 45c	374,818,144f 34c	374,374,284f 52c	443,859f 82c	374,818,144f 34c
——— des douanes et sels	7,139,239 89	302,112,252 56	309,251,492 45	300,576,104 43	8,675,388 02	309,251,492 45
——— des contributions indirectes	3,345,730 99	446,319,620 76	449,665,351 75	446,501,540 97	3,163,810 78	449,665,351 75
Directeurs des postes	1,327,424 37	169,105,865 43	170,433,289 80	168,934,438 71	1,498,851 09	170,433,289 80
——— de la fabrication des monnaies	17,660,341 47	1,173,449,665 10	1,191,110,006 57	1,176,235,357 59	14,874,648 98	1,191,110,006 57
Receveurs généraux des finances	30,333,136 38	4,468,032,754 92	4,498,365,891 30	4,467,896,689 11	30,469,202 19	4,498,365,891 30
Caissier payeur central du Trésor public	139,632,762 18	2,946,262,196 25	3,085,894,958 43	2,892,333,312 36	193,561,646 07	3,085,894,958 43
Payeurs du Trésor public	37,071,385 12	1,106,813,051 94	1,143,884,437 06	1,139,896,004 26	3,988,432 80	1,143,884,437 06
Comptables des finances en Algérie	26,331,882 28	165,283,890 92	191,615,773 20	165,995,702 35	25,620,070 85	191,615,773 20
Agent responsable des virements de comptes	"	170,142,966 79	170,142,966 79	170,142,966 79	"	170,142,966 79
	263,415,563 57	11,321,766,748 12	11,585,182,311 69	11,302,886,401 09	282,295,910 60	11,585,182,311 69

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1855, parvenu au terme de sa clôture pendant l'année 1856, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1856, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1857, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1856, en distinguant les opérations de l'année 1856 de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles;
Produit de la réserve de l'amortissement;
Produits divers;
Ressources extraordinaires;

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1855 et 1856;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1856.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1855, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1855 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1856, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1855.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1855, se sont élevés à... 2,952,110,901f 78c

savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	436,653,642f 31c	1,539,619,806f 86c
	Produits des domaines	15,632,099 38	
	Produits des forêts et de la pêche	35,818,172 17	
	Impôts et revenus indirects	961,929,137 77	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,072 08	
	Produits éventuels affectés au service départemental	21,765,051 15	
	Produits et revenus de l'Algérie	15,704,077 38	
	Produit de la rente de l'Inde	1,094,503 54	
	Retenues et autres prod. affectés au serv. des pens. civiles	12,052,774 10	
	Produits divers	35,871,276 98	
Produit de la réserve de l'amortissement			88,574,059 60
Ressources extraordinaires			1,323,917,035 32
TOTAL			2,952,110,901 78

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1856 ..... 2,417,722,973f 23c
Pendant l'année 1856 ..... 371,796,892 73
2,789,519,865 96

Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1855 ..... 162,591,035 82

Contributions et Revenus de l'Exercice 1856.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1856, jusqu'au 31 décembre 1856, montent à 1,935,974,301 fr. 66 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	448,401,429f 08c	1,766,710,285f 80c
	Produits des domaines	23,446,538 80	
	Produits des forêts et de la pêche	38,154,169 60	
	Impôts et revenus indirects	1,041,321,525 69	
	Produits éventuels affectés au service départemental	17,783,709 07	
	Produits et revenus de l'Algérie	17,913,030 68	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	10,471,640 89	
	Produit de la réserve de l'amortissement	111,587,323 15	
	Produits divers	57,630,918 84	
Ressources extraordinaires			169,264,015 86
TOTAL			1,935,974,301 66

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor, antérieurement au 1er janvier 1856 ..... 21,778f 32c
Pendant l'année 1856 ..... 1,755,609,525 86
1,755,631,304 18

Et, au 31 décembre 1856, il restait à recouvrer celle de 180,342,997 48

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1857.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1856, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1857, ont été de 28,891 fr. 74 cent., savoir :

Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	28,880f 64c
Produits divers	11 10
TOTAL	28,891 74

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1856.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1856 se sont élevés à 2,127,435,310 fr. 33 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1855.	EXERCICE 1856.	EXERCICE 1857.
Contributions directes	31,622,763f 57c	418,313,565f 28c	"
Produits des domaines	1,240,315 57	16,488,356 84	"
Produits des forêts et de la pêche	381,579 59	36,415,493 95	"
Impôts et revenus indirects	6,760,843 24	1,026,945,297 40	28,880f 64c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	142,145 68	"	"
Produits éventuels affectés au service départemental	3,885,728 76	17,783,709 07	"
Produits et revenus de l'Algérie	1,074,521 79	17,913,030 68	"
Produit de la rente de l'Inde	94,503 54	"	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	1,524,573 95	10,471,628 39	"
Produit de la réserve de l'amortissement	44,785,603 01	55,032,573 64	"
Produits divers	483,677 22	50,469,186 07	11 10
Ressources extraordinaires	279,800,636 81	105,776,684 54	"
	371,796,892 73	1,755,609,525 86	28,891 74
TOTAL		2,127,435,310f 33c	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1856 (page 32).

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er Janvier 1857.

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1856. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	PENDANT l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1857 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE 1855.						
56 et 58	Contributions directes	436,643,363f 51c	10,278f 80c	"	436,653,642f 31c	405,030,878f 74c	31,622,763f 57c	436,653,642f 31c	"	
62	Produits des domaines	16,215,620 12	"	583,520f 74c	15,632,099 38	10,743,786 79	1,240,315 57	11,984,102 36	3,647,997f 02c	
64	Produits des forêts et de la pêche	37,304,596 35	"	1,486,424 18	35,818,172 17	35,049,922 50	381,579 59	35,431,502 09	386,670 08	
60	Revenus indirects — Enregistrement et timbre	326,364,844 36	"	5,036,581 79	321,328,262 57	318,215,660 97	763,398 07	318,979,059 04	2,349,203 53	
66	Revenus indirects — Douanes et sels	226,374,858 70	"	5,405 74	226,369,452 96	226,364,858 70	4,594 26	226,369,452 96	"	
68	Revenus indirects — Contributions indirectes (boissons, droits divers, etc.)	359,923,856 84	152,941 23	"	360,076,798 07	354,651,833 71	4,363,469 08	359,015,302 79	1,061,495 28	
70	Revenus indirects — Produit des postes	53,676,988 74	477,635 43	"	54,154,624 17	52,524,988 74	1,629,381 83	54,154,370 57	253 60	
72	Divers revenus — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,098,993 81	78 27	"	3,099,072 08	2,956,926 40	142,145 68	3,099,072 08	"	
72	Divers revenus — Produits éventuels affectés au service départemental	17,879,322 39	3,885,728 76	"	21,765,051 15	17,879,322 39	3,885,728 76	21,765,051 15	"	
74 à 78	Divers revenus — Produits et revenus de l'Algérie	14,629,555 59	1,074,521 79	"	15,704,077 38	14,629,555 59	1,074,521 79	15,704,077 38	"	
72	Divers revenus — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	44,503 54	"	1,094,503 54	1,000,000 00	94,503 54	1,094,503 54	"	
72	Divers revenus — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,528,200 15	1,524,573 95	"	12,052,774 10	10,528,200 15	1,524,573 95	12,052,774 10	"	
80 à 84	Produits divers	41,500,561 97	"	5,629,284 99	35,871,276 98	35,387,599 76	483,677 22	35,871,276 98	"	
		1,545,190,762 53	7,170,261 77	12,741,217 44	1,539,619,806 86	1,484,963,534 44	47,210,652 91	1,532,174,187 35	7,445,619 51	
	Produit de la réserve de l'amortissement	88,574,059 60	"	"	88,574,059 60	43,788,456 59	44,785,603 01	88,574,059 60	"	
		1.633,764,822 13	7,170,261 77	12,741,217 44	1,628,193,866 46	1,528,751,991 03	91,996,255 92	1,620,748,246 95	7,445,619 51	
			5,570,955f 67c							
Ressources extraordinaires.	Remboursements en capital et intérêts sur les prêts aux compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	2,666,666 70	"	"	2,666,666 70	2,666,666 70	"	2,666,666 70	"	
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333 32	"	"	3,233,333 32	3,233,333 32	"	3,233,333 32	"	
	Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	
	——— de Paris à Lyon	25,419,166 80	"	"	25,419,166 80	25,419,166 80	"	25,419,166 80	"	
	——— de Paris à Strasbourg	1,060,392 16	"	"	1,060,392 16	1,060,392 16	"	1,060,392 16	"	
	——— de Paris à Cherbourg	555,697 57	"	"	555,697 57	555,697 57	"	555,697 57	"	
	Produit de l'emprunt de 500 millions	509,522,346 47	"	"	509,522,346 47	476,080,378 09	32,639,233 40	508,719,611 49	802,734 98	
	——— de 750 millions	779,459,432 30	"	"	779,459,432 30	377,955,347 56	247,161,403 41	625,116,750 97	154,342,681 33	
		1,323,917,035 32	"	"	1,323,917,035 32	888,970,982 20	279,800,636 81	1,168,771,619 01	155,145,416 31	
			"							
	TOTAUX	2,957,681,857 45	7,170,261 77	12,741,217 44	2,952,110,901 78	2,417,722,973 23	371,796,892 73	2,789,519,865 96	162,591,035 82	
			5,570,955f 67c							

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er Janvier 1857.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE — antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1856. — Annulations de droits constatés.	L'ÉTAT — TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	PENDANT l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1857 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE 1856.						
57 et 59	Contributions directes	"	448,401,429f 08c	"	448,401,429f 08c	"	418,313,565f 28c	41,313,565f 28c	30,087,863f 80c	
63	Produits des domaines	"	23,446,538 80	"	23,446,538 80	"	16,488,356 84	16,488,356 84	6,958,181 96	
65	Produits des forêts et de la pêche	"	38,154,169 60	"	38,154,169 60	"	36,415,493 95	36,415,493 95	1,738,675 65	
61	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	348,646,522 20	"	348,646,522 20	"	340,251,673 85	340,251,673 85	8,394,848 35	
67	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	213,118,098 91	"	213,118,098 91	"	213,108,098 91	213,108,098 91	10,000 00	
69	Revenus indirects. — Contributions indirectes, boissons, droits divers, etc.	21,765f 82c	423,824,150 32	"	423,845,916 14	21,765f 82c	419,076,536 20	419,098,302 02	4,747,614 12	
71	Revenus indirects. — Produit des postes	"	55,710,988 44	"	55,710,988 44	"	54,508,988 44	54,508,988 44	1,202,000 00	
73	Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	"	17,783,709 07	"	17,783,709 07	"	17,783,709 07	17,783,709 07	"	
75 à 79	Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	"	17,913,030 68	"	17,913,030 68	"	17,913,030 68	17,913,030 68	"	
73	Divers revenus. — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	12 50	10,471,628 39	"	10,471,640 89	12 50	10,471,628 39	10,471,640 89	"	
"	Produit de la réserve de l'amortissement	"	111,587,323 15	"	111,587,323 15	"	55,032,573 64	55,032,573 64	56,554,749 51	
81 à 85	Produits divers	"	57,630,918 84	"	57,630,918 84	"	50,469,186 07	50,469,186 07	7,161,732 77	
		21,778 32	1,766,688,507 48	"	1,766,710,285 80	21,778 32	1,649,832,841 32	1,649,854,619 64	116,855,666 16	
	Ressources extraordinaires. — Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Lyon	"	6,354,791 70	"	6,354,791 70	"	6,354,791 70	6,354,791 70	"	
	Ressources extraordinaires. — Produit de l'aliénation des bois de l'État	"	5,763,807 85	"	5,763,807 85	"	5,763,807 85	5,763,807 85	"	
	Ressources extraordinaires. — Produit de l'emprunt de 500 millions	"	802,734 98	"	802,734 98	"	334,071 24	334,071 24	468,663 74	
	Ressources extraordinaires. — ——— de 750 millions	"	154,342,681 33	"	154,342,681 33	"	91,324,013 75	91,324,013 75	63,018,667 58	
		"	169,264,015 86	"	169,264,015 86	"	105,776,684 54	105,776,684 54	63,487,331 32	
	TOTAUX	21,778 32	1,935,952,523 34	"	1,935,974,301 66	21,778 32	1,755,609,525 86	1,755,631,304 18	180,342,997 48	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er Janvier 1857.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1856. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	PENDANT l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1857 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE	1857.				
RESSOURCES ORDINAIRES.									
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	"	28,880f 64c	"	28,880f 64c	"	28,880f 64c	28,880f 64c	"	
Produits divers	"	11 10	"	11 10	"	11 10	11 10	"	
	"	28,891 74	"	28,891 74	"	28,891 74	28,891 74	"	
				RÉCAPITU	LATION.				
Exercice 1855	2,957,681,857f 45c	"	5,570,955f 67c	2,952,110,901f 78c	2,417,722,973f 23c	371,796,892f 73c	2,789,519,865f 96c	162,591,035f 82c	
Exercice 1856	21,778 32	1,935,952,523f 34c	"	1,935,974,301 66	21,778 32	1,755,609,525 86	1,755,631,304 18	180,342,997 48	
Exercice 1857	"	28,891 74	"	28,891 74		28,891 74	28,891 74	"	
Totaux	2,957,703,635 77	1,935,981,415 08	5,570,955 67	4,888,114,095 18	2,417,744,751 55	2,127,435,310 33	4,545,180,061 88	342,934,033 30	
		1,930,410,459f 41c							

Suite des CONTRIBUTIONS

Contributions

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	270,142,899f 32c				
——— personnelle et mobilière	65,187,751 29				
——— des portes et fenêtres	39,482,936 30	405,030,878f 74c	31,622,763f 57c	436,653,642f 31c	"
——— des patentes	60,966,796 55				
Taxe de premier avertissement	873,258 85				
	436,653,642 31	405,030,878 74	31,622,763 57	436,653,642 31	"

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		161,089,088f 40c	161,089,088f 40c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		"	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,788,846f 06c	64,462,272 80	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,276,236 44		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,256,689 13		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	13,096,032 24		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,824,431 70		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,157,089 41		
	——— pour dépenses du cadastre	62,947 82		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,071,693 90	40,280,833 53	109,053,810 92
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	19,900,404 90		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	7,269,673 89		
	——— de l'instruction primaire	3,853,696 65		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,185,364 19		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,610,890 86	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,610,890 89	2,646,475 22	
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour les contributions à la formation du fonds de non-valeurs	644,622 74		
	Idem communales *idem*	390,961 54		
Fonds de réimpositions			23,416 93	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			29,921 58	
Total de la contribution foncière				270,142,899 32

ET REVENUS PUBLICS.

directes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	275,354,408f 91c		
——— personnelle et mobilière	66,750,429 54		
——— des portes et fenêtres	40,744,637 45	418,313,565f 28c	30,087,863f 80c
——— des patentes	64,651,822 58		
Taxe de premier avertissement	900,130 60		
	448,401,429 08	418,313,565 28	30,087,863 80

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		161,442,625f 85c	164,671,465f 16c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,228,839 31	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	14,558,118f 58c	63,018,989 98	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,300,985 41		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	11,324,339 64		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	14,702,118 33		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,906,040 61		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,160,015 52		
	——— pour dépenses du cadastre	67,371 89		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,088,321 74	43,306,068 58	110,682,943 75
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	22,416,249 86		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	7,328,329 09		
	——— de l'instruction primaire	4,197,966 44		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,275,201 45		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,614,426 26	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,614,426 32	2,664,925 21	
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	630,189 93		
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	420,308 96		
Fonds de réimpositions			24,236 12	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			54,297 60	
Total de la contribution foncière				275,354,408 91

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,983,822f 92c	42,101,070f 79c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,117,247 87	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,742,316f 37c	14,149,105 96	23,086,680 50
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,518,866 77		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,735,253 97		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,833,599 11		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,652,401 07		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	666,668 67		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,800,313 39	7,313,090 16	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	3,079,772 84		
	——— des chemins vicinaux	1,443,402 94		
	——— de l'instruction primaire	777,127 89		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	212,473 10		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			359,838 10	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	359,838 11	572,330 76	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	141,491 24		
	Idem communales *idem*	71,001 41		
Fonds de réimpositions			687,473 65	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			4,841 87	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				65,187,751 29

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		26,477,869 05	30,661,372 32
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,183,503 27	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,004,476f 05c	3,697,415 91	8,821,563 98
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,209,825 50		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	483,114 36		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,374,728 88	4,096,154 06	
	——— des chemins vicinaux	1,031,797 61		
	——— de l'instruction primaire	566,770 08		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	122,858 39		
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	794,336 07	1,024,458 32	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	110,922 37		
	Idem communales *idem*	119,199 88		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			3,534 70	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				39,482,936 30

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)		40,132,658 56	43,098,071 72
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,966,313 16	
Fonds pour dépenses départementales.	Centmes pour dépenses extraordinaires des départemts, approuvées par des lois spéciales.	3,189,298f 16c	5,768,466 05	17,867,824 83
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,858,441 62		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	720,726 27		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	3,465,686 04	9,357,666 54	
	——— des chemins vicinaux	1,423,204 84		
	——— de l'instruction primaire	800,159 23		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	178,821 03		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	3,489,795 40		
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	2,181,113 22	2,738,235 80	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	288,422 85		
	Idem communales *idem*	268,699 73		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			3,456 44	
TOTAL de la contribution des patentes				60,966,796 55
Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition			510,610 80
	2 centimes pour frais de distribution			362,648 05
				873,258 85

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	277,461,114 03
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	159,192,528 28
	436,653,642 31

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		36,236,133f 85c	43,121,000f 41c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,884,866 56	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,261,252f 55c	14,012,942 38	23,629,429 13
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,536,529 78		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,540,091 99		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	3,303,720 73		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,701,252 24		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	670,095 09		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,812,777 64	7,950,575 92	
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	3,507,346 89		
	——— des chemins vicinaux	1,471,216 01		
	——— de l'instruction primaire	926,409 05		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	232,826 33		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			362,361 40	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	362,361 40	579,659 04	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	140,129 47		
	Idem communales *idem*	77,168 17		
Fonds de réimpositions			714,645 66	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			9,244 73	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				66,750,429 54

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		26,749,628 38	30,976,069 86
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,226,441 48	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,369,699f 77c	4,110,129 00	9,768,567 59
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,252,190 10		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	488,239 13		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,708,627 84	4,592,485 76	
	——— des chemins vicinaux	1,062,611 46		
	——— de l'instruction primaire	683,401 18		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	137,845 28		
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	802,488 86	1,059,431 13	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	123,303 75		
	Idem communales *idem*	133,638 52		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			6,521 70	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				40,744,637 45

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)		41,434,232 44	44,496,740 75
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,062,508 31	
Fonds pour dépenses départementales.	Centmes pour dépenses extraordinaires des départemts, approuvées par des lois spéciales.	4,067,137f 41c	6,815,711 98	20,155,081 83
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	2,008,872 70		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	739,701 87		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	3,962,532 20	10,427,326 12	
	——— des chemins vicinaux	1,499,857 71		
	——— de l'instruction primaire	1,153,891 02		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	208,069 34		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	3,602,975 85		
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	2,251,844 78	2,905,238 63	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	340,784 83		
	Idem communales *idem*	312,609 02		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			6,805 10	
TOTAL de la contribution des patentes				64,651,822 58
Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition			515,554 44
	2 centimes pour frais de distribution			384,576 16
				900,130 60

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	283,780,830 62
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	164,620,598 46
	448,401,429 08

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	10,910,402f 06c	10,875,952f 06c	"	10,875,952f 06c	34,450f 00c
			d'immeubles	109,611,080 46	109,559,345 81	11,534f 51c	109,570,880 32	40,200 14
		Donations	en ligne directe	10,426,424 74	10,424,967 40	389 79	10,425,357 19	1,067 55
			entre époux	51,272 15	51,272 15	"	51,272 15	"
			en ligne collatérale	1,564,768 57	1,564,442 42	154 55	1,564,596 97	171 60
			entre personnes non parentes	1,122,534 60	1,122,120 12	414 48	1,122,534 60	"
		Successions	en ligne directe	18,373,656 29	18,371,641 92	1,141 19	18,372,783 11	873 18
			entre époux	7,334,452 72	7,333,588 23	696 57	7,334,284 80	167 92
			en ligne collatérale	31,666,293 89	31,655,628 39	4,710 44	31,660,338 83	5,955 06
			entre personnes non parentes	7,568,634 72	7,567,113 64	916 74	7,568,030 38	604 34
		Actes divers.	Baux et antichrèses	2,035,042 79	2,035,026 29	16 50	2,035,042 79	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,470,398 52	1,470,364 42	"	1,470,364 42	34 10
			Obligations	6,934,727 54	6,934,706 31	21 23	6,934,727 54	"
			Cautionnements	953,198 94	953,198 94	"	953,198 94	"
			Libérations	4,421,239 46	4,421,239 46	"	4,421,239 46	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,928,787 93	1,928,787 93	"	1,928,787 93	"
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	7,283,934 35	7,283,923 35	11 00	7,283,934 35	"
			—— judiciaires	4,865,668 38	4,865,668 38	"	4,865,668 38	"
			—— extrajudiciaires	8,776,202 57	8,776,092 57	110 00	8,776,202 57	"
			—— de l'état civil	7,092 80	7,092 80	"	7,092 80	"
	Droits et demi-droits en sus			2,757,228 59	2,630,603 87	16,752 36	2,647,356 23	109,872 36
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				240,063,042 07	239,832,776 46	36,869 36	239,869,645 82	193,396 25
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,956,196 35	4,956,196 34	0 01	4,956,196 35	"
Hypothèques (*idem*)				2,462,232 86	2,461,074 85	320 82	2,461,395 67	837 19
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				5,747,627 58	4,601,426 49	299,445 60	4,900,872 09	846,755 49
Décime pour franc. (Loi du 14 juillet 1855.)				7,120,827 29	7,094,517 47	13,528 61	7,108,046 08	12,781 21
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe. (Loi des 6 prairial an VII et 14 juillet 1855)				173,899 22	173,899 22	"	173,899 22	"
Passe-ports				758,152 00	758,152 00	"	758,152 00	"
Permis de chasse				2,778,720 00	2,778,720 00	"	2,778,720 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				36,380 00	36,380 00	"	36,380 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public				91,127 38	91,127 38	"	91,127 38	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				443,602 49	443,602 49	"	443,602 49	"
Recouvrements de frais de justice				5,138,705 89	3,447,666 14	405,155 79	3,852,821 93	1,285,883 96
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				92,615 14	78,205 28	7,232 85	85,438 13	7,177 01
				269,863,128 27	266,753,744 12	762,553 04	267,516,297 16	2,346,831 11
Droits de timbre				51,465,134 30	51,461,916 85	845 03	51,462,761 88	2,372 42
Total				321,328,262 57	318,215,660 97	763,398 07	318,979,059 04	2,349,203 53

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	12,324,339f 54c	12,289,889f 32c	34,450f 22c
			d'immeubles	114,582,349 46	114,481,005 53	101,343 93
		Donations	en ligne directe	10,336,645 70	10,334,050 80	2,594 90
			entre époux	57,386 72	57,386 72	"
			en ligne collatérale	1,547,027 25	1,546,703 85	323 40
			entre personnes non parentes	1,126,794 24	1,126,436 52	357 72
		Successions	en ligne directe	16,355,454 08	16,353,496 41	1,957 67
			entre époux	6,815,622 74	6,813,450 24	2,172 50
			en ligne collatérale	29,659,794 87	29,646,385 01	13,409 86
			entre personnes non parentes	7,180,925 33	7,178,404 58	2,520 75
		Actes divers.	Baux et antichrèses	2,077,057 52	2,077,057 52	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,556,463 01	1,556,428 91	34 10
			Obligations	7,886,100 38	7,886,100 38	"
			Cautionnements	898,246 68	898,246 68	"
			Libérations	5,643,171 27	5,643,171 27	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,922,590 05	1,922,590 05	"
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	7,113,156 60	7,113,144 50	12 10
			—— judiciaires	4,774,874 50	4,774,869 00	5 50
			—— extrajudiciaires	8,735,354 65	8,735,354 65	"
			—— de l'état civil	8,259 90	8,259 90	"
	Droits et demi-droits en sus			2,808,841 97	2,661,424 58	147,417 39
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				243,410,456 46	243,103,856 42	306,600 04
Greffes (*y compris le décime pour franc*)				4,913,280 66	4,913,280 66	"
Hypothèques (*idem*)				3,556,193 45	3,532,966 77	23,226 68
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				7,301,829 57	4,044,986 16	3,256,843 41
Décime pour franc. (Loi du 14 juillet 1855.)				22,695,548 17	22,481,984 02	213,564 15
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe. (Lois des 6 prairial an VII et 14 juillet 1855.)				245,606 62	245,606 62	"
Passe-ports				619,838 00	619,838 00	"
Permis de chasse				2,946,120 00	2,946,120 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				36,500 00	36,500 00	"
Droits du sceau attribués au Trésor public				95,035 83	95,035 83	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				38,090 45	38,090 45	"
Recouvrements de frais de justice				8,231,944 00	3,679,217 99	4,552,726 01
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				123,892 06	85,341 35	38,550 71
Suppléments de droits sur des actes enregistrés dans les colonies				11,074 89	11,074 89	"
				294,225,410 16	285,833,899 16	8,391,511 00
Droits de timbre				54,421,112 04	54,417,774 69	3,337 35
				348,646,522 20	340,251,673 85	8,394,848 35

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Recettes.	Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	521,241f 13c	371,796f 21c	9,503f 85c	"	381,300f 06c	139,941f 07c
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	548,339 75	526,132 71	18,117 20	"	544,249 91	4,089 84
	Produits des terrains des fortifications de Paris	68,018 64	62,015 83	1,845 00	"	63,860 83	4,157 81
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	178,796 06	20,588 91	2,068 56	"	22,657 47	156,138 59
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	30,267 19	29,349 11	299 76	"	29,648 87	618 32
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	167,354 47	94,609 50	2,148 08	"	96,757 58	70,596 89
	Épaves, déshérences et biens vacants	693,206 52	569,868 45	44,333 01	"	614,201 46	79,005 06
	Domaines et bois engagés ou échangés	43,169 07	38,056 31	770 92	"	38,827 23	4,341 84
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	6,925,012 54	3,509,744 24	1,047,670 16	"	4,557,414 40	2,367,598 14
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"	"
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	167,175 49	4,154 44	915 75	"	5,070 19	162,105 30
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	147,801 78	91,896 13	1,765 22	"	93,661 35	54,140 43
		9,490,382 64	5,318,211 84	1,129,437 51	"	6,447,649 35	3,042,733 29
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère d'État	87,661 75	79,661 75	8,000 00	"	87,661 75	"
	——— de la justice	855 90	855 90	"	"	855 90	"
	——— des affaires étrangères	5,778 50	5,778 50	"	"	5,778 50	"
	——— de l'intérieur	496,773 10	158,061 22	67,168 46	578f00c	224,651 68	272,121 42
	——— des finances	703,277 80	290,486 55	87,832 39	"	378,318 94	324,958 86
	——— de la guerre	2,611,220 46	2,698,709 99	5,246 51	96,449 75	2,607,506 75	3,713 71
	——— de la marine	695,274 43	694,660 63	204 80	"	694,865 43	409 00
	——— de l'instruction publique et des cultes	32,410 41	28,163 42	186 25	"	28,349 67	4,060 74
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	286,175 92	281,537 86	4,638 06	"	286,175 92	"
		4,919,428 27	4,237,915 82	173,276 47	97,027 75	4,314,164 54	605,263 73
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	26,290 71	26,290 71	"	"	26,290 71	"
	Bergeries	35,010 35	35,010 35	"	"	35,010 35	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	84,344 42	52,932 15	31,412 27	"	84,344 42	"
	Haras, dépôts d'étalons	757,966 51	698,312 85	59,653 66	"	757,966 51	"
	Écoles des arts et métiers	91,553 88	91,553 88	"	"	91,553 88	"
	Établissements thermaux	227,122 60	227,122 60	"	"	227,122 60	"
	Écoles régionales d'agriculture	"	56,436 59	"	56,436 59	"	"
		1,222,288 47	1,187,659 13	91,065 93	56,436 59	1,222,288 47	"
	TOTAL des produits des domaines	15,632,099 38	10,743,786 79	1,393,779 91	153,464 34	11,984,102 36	3,647,997 02
	Enregistrement et timbre (voir d'autre part page 60)	321,328,262 57	318,215,660 97	763,398 07	"	318,979,059 04	2,349,203 53
	TOTAL GÉNÉRAL	336,960,361 95	328,959,447 76	2,157,177 98	153,464 34	330,963,161 40	5,997,200 55
				2,003,713f 64c			

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856. — Recettes.	Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	443,167f 85c	293,711f 04c	"	293,711f 04c	149,456f 81c
	Produits de terrains des fortifications et des bâtiments militaires	613,943 81	581,803 13	"	581,803 13	32,140 68
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	189,656 13	7,621 58	"	7,621 58	182,034 55
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	23,541 34	20,763 53	"	20,763 53	2,777 81
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	424,425 82	88,737 24	"	88,737 24	335,688 58
	Épaves, déshérences et biens vacants	721,814 79	629,816 45	"	629,816 45	91,998 34
	Domaines et bois engagés ou échangés	8,764 20	5,846 81	"	5,846 81	2,917 39
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	8,126,672 23	2,834,836 31	"	2,834,836 31	5,291,835 92
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	218,567 88	142,933 64	"	142,933 64	75,634 24
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	162,268 57	852 91	"	852 91	161,415 66
		10,932,822 62	4,606,922 64	"	4,606,922 64	6,325,899 98
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère d'État	21,143 10	21,143 10	"	21,143 10	"
	——— de la justice	2,818 37	2,818 37	"	2,818 37	"
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"
	——— de l'intérieur	407,599 91	105,600 68	"	105,600 68	301,999 23
	——— des finances	610,308 00	332,392 81	"	332,392 81	277,915 19
	——— de la guerre	7,111,783 01	7,082,197 08	2,405f 81c	7,079,791 27	31,991 74
	——— de la marine	2,385,629 60	2,384,224 30	"	2,384,224 30	1,405 30
	——— de l'instruction publique et des cultes	10,310 96	10,182 21	"	10,182 21	128 75
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	838,316 72	825,105 49	"	825,105 49	13,211 23
		11,387,909 67	10,763,664 04	2,405 81	10,761,258 23	626,651 44
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	15,709 75	15,709 75	"	15,709 75	"
	Bergeries	40,861 44	40,861 44	"	40,861 44	"
	Vacheries d'expérience	45,749 44	45,749 44	"	45,749 44	"
	Haras, dépôts d'étalons	677,165 09	671,834 55	"	671,834 55	5,330 54
	Écoles des arts et métiers	106,082 54	106,082 54	"	106,082 54	"
	Établissements thermaux	240,238 25	239,938 25	"	239,938 25	300 00
		1,125,806 51	1,120,175 97	"	1,120,175 97	5,630 54
	TOTAL des produits des domaines	23,446,538 80	16,490,762 65	2,405 81	16,488,356 84	6,958,181 96
	Enregistrement et timbre (voir d'autre part, page 61)	348,646,522 20	340,251,673 85	"	340,251,673 85	8,394,848 35
	TOTAL GÉNÉRAL	372,093,061 00	356,742,436 50	2,405 81	356,740,030 69	15,353,030 31
			356,740,030f 69c			

Suite des CONTRIBUTIONS

Produits des Forêts

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal payable en traites	26,148,411f 18c					
Charges additionnelles. Décime pour franc payable en traites	2,598,716 84					
3 p. 0/0 pour travaux d'entretien	778,890 58	29,457,848f 94c	1,885,644f 31c	1,805,432f 47c	29,538,060f 78c	"
Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur les ventes de bois	12,042 18					
1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	407,608 74	406,475 19	1,096 54	"	407,571 73	37f 01c
Prix de coupes de bois vendues en détail	956,392 16	853,487 35	99,973 23	"	953,460 58	2,931 58
	30,902,061 68	30,717,811 48	1,986,714 08	1,805,432 47	30,899,093 09	2,968 59
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. Chablis, plants, surmesures, etc	768,732 84	717,452 95	43,695 59	"	761,148 54	7,584 30
Fruits, semences et herbes	92,976 19	89,304 99	2,694 15	"	91,999 14	977 05
Minerai, terre, pierres et sables	46,862 26	42,519 51	1,130 50	"	43,650 01	3,212 25
Redevances et indemnités	159,981 42	114,911 59	15,539 79	"	130,451 38	29 530 04
Recettes diverses et imprévues	93,522 81	52,810 26	5,552 41	"	58,362 67	35,160 14
Location de la chasse	369,809 31	363,309 26	5,270 45	"	368,609 71	1,199 60
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	518,871 40	494,008 65	9,794 80	"	503,803 45	15,067 95
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	305,535 08	264,840 34	30,475 02	"	295,315 36	10,219 72
Double décime des amendes ci-dessus, etc	6,848 90	5,368 11	1,399 99	"	6,768 10	80 80
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	108,050 97	28,256 47	8,876 50	"	37,132 97	70,918 00
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	451,300 53	252,871 33	48,959 10	"	301,830 43	149,470 10
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	49,395 35	49,068 72	261 37	"	49,330 09	65 26
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	40,190 14	6,552 72	74 13	"	6,626 85	33,563 29
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie à raison de 80c p. 0/0	57,385 28	53,116 08	4,269 20	"	57,385 28	"
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	6,300 09	6,295 11	4 98	"	6,300 09	"
	3,075,762 57	2,540,716 09	177,997 98	"	2,718,714 07	357,048 50
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,840,347 92	1,791,394 93	22,300 00	"	1,813,694 93	26,652 99
RÉCAPITULATION.						
Produits des coupes de bois	30,902,061 68	30,717,811 48	1,986,714 08	1,805,432 47	30,899,093 09	2,968 59
Produits divers et droit de pêche	3,075,762 57	2,540,716 09	177,997 98	"	2,718,714 07	357,048 50
Contribution des communes et établissements publics	1,840,347 92	1,791,394 93	22,300 00	"	1,813,694 93	26,652 99
	35,818,172 17	35,049,922 50	2,187,012 06	1,805,432 47	35,431,502 09	386,670 08
			381,579f 59c			

ET REVENUS PUBLICS.

et de la Pêche.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856. Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856. Annulations de recettes.	MONTANT net DES RECETTES.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.					
Prix principal payable en traites	27,145,271f 15c				
Charges additionnelles. Décime pour franc payable en traites	2,701,819 59				
3 p. 0/0 pour travaux d'entretien	810,357 24	30,661,737f 44c	"	30,661,737f 44c	6,684f 87
Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur les ventes de bois	10,974 33				
1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	426,005 58	425,829 48	"	425,829 48	176 10
Prix de coupes de bois vendues en détail	990,519 59	928,958 70	"	928,958 70	61,560 89
	32,084,947 48	32,016,525 62	"	32,016,525 62	68,421 86
Produits divers et Droit de pêche.					
Menus produits des forêts. Chablis, plants, surmesures, etc	898,162 75	844,219 80	"	844,219 80	53,942 95
Fruits, semences et herbes	111,818 05	107,649 93	"	107,649 93	4,168 12
Minerai, terre, pierres et sables	47,092 76	44,150 18	"	44,150 18	2,942 58
Redevances et indemnités	149,605 12	109,821 09	"	109,821 09	39,784 03
Recettes diverses et imprévues	106,226 51	58,234 76	"	58,234 76	47,991 75
Fermage du droit de chasse dans les forêts de l'État.	368,319 87	367,186 83	"	367,186 83	1,133 04
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	516,688 10	485,916 32	"	485,916 32	30,771 78
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	826,740 78	148,816 25	"	148,816 25	677,924 53
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	284,789 70	29,770 60	"	29,770 60	255,019 10
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	729,602 36	255,086 79	"	255,086 79	474,515 57
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	42,047 45	39,499 60	"	39.499 60	2,547 85
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	42,206 62	7,342 03	"	7,342 03	34,864 59
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. 0/0	48,759 43	48,759 43	"	48,759 43	"
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	12,690 75	11,467 41	"	11,467 41	1,223 34
	4,184,750 25	2,557,921 02	"	2,557,921 02	1,626,829 23
Contribution des communes et des établissements publics.					
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.).	1,884,471 87	1,841,047 31	"	1,841,047 31	43,424 56
RÉCAPITULATION.					
Produits des coupes de bois	32,084,947 48	32,016,525 62	"	32,016,525 62	68,421 86
Produits divers et droit de pêche	4,184,750 25	2,557,921 02	"	2,557,921 02	1,626,829 23
Contribution des communes et établissements publics	1,884,471 87	1,841,047 31	"	1,841,047 31	43,424 56
	38,154,169 60	36,415,493 95	"	36,415,493 95	1,738,675 65
		36,415,493f 95c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	118,003,669f 08c	118,003,669f 08c	"	118,003,669f 08c	"
		Sucres des colonies françaises	37,193,265 17	37,193,265 17	"	37,193,265 17	"
		——— étrangers	35,201,810 43	35,201,810 43	"	35,201,810 43	"
	à l'exportation		1,373,792 23	1,373,792 23	"	1,373,792 23	"
			191,772,536 91	191,772,536 91	"	191,772,536 91	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		11,090 13	11,090 13	"	11,090 13	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	2,056,030 85	2,056,030 85	"	2,056,030 85	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	797,674 68	797,674 68	"	797,674 68	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		75,624 70	75,624 70	"	75,624 70	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	41,972 10	41,972 10	"	41,972 10	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	19,448 20	19,448 20	"	19,448 20	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		144,228 10	144,228 10	"	144,228 10	"
	Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux		110,902 60	110,902 60	"	110,902 60	"
			195,029,508 27	195,029,508 27	"	195,029,508 27	"
Recettes accessoires.	Droits à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	13,711 74	13,711 74	"	13,711 74	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,872 48	13,872 48	"	13,872 48	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		123,859 04	123,859 04	"	123,859 04	"
	——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		1,190 19	1,190 19	"	1,190 19	"
	——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		391,207 60	391,207 60	"	391,207 60	"
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		10,200 00	10,200 00	"	10,200 00	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		743 24	743 24	"	743 24	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,286 28	3,286 28	"	3,286 28	"
	Recettes accidentelles		124,517 42	124,517 42	"	124,517 42	"
	Produit des amendes et confiscations		1,616,303 61	1,611,739 35	4,594f 00c	1,616,303 35	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		809,906 07	809,906 07	"	809,906 07	"
			198,138,305 94	198,133,711 68	4,594 00	198,138,305 94	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			28,231,147 02	28,231,147 02	"	28,231,147 02	"
			226,369,452 96	226,364,858 70	4,594 00	226,369,452 96	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	116,611,843f 68c	116,611,843f 68c	"
		Sucres des colonies françaises	40,954,799 27	40,954,799 27	"
		——— étrangers	19,405,152 28	19,405,152 28	"
	à l'exportation		1,664,516 30	1,664,516 30	"
			178,636,311 53	178,636,311 53	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		18,125 53	18,125 53	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	2,483,089 69	2,483,089 69	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	671,866 96	671,866 96	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		92,454 60	92,454 60	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	47,188 80	47,188 80	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	22,396 80	22,306 80	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		174,365 05	174,365 05	"
	Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux		105,607 63	105,607 63	"
			182,251,406 59	182,251,406 59	"
Recettes accessoires	Droits à l'entrée des voitures des voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	11,944 26	11,944 26	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	12,756 22	12,756 22	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		111,086 80	111,086 80	"
	Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		1,277 16	1,277 16	"
	Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		392,544 20	392,544 20	"
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		9,841 66	9,841 66	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		1,116 63	1,116 63	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,377 31	3,377 31	"
	Recettes accidentelles		438,925 94	438,925 94	10,000f 00c
	Produit des amendes et confiscations		810,364 80	800,364 80	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		805,835 41	805,835 41	"
			184,850,476 98	184,840,476 98	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			28,267,621 93	28,267,621 93	"
			213,118,098 91	213,108,098 91	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS

Contributions indirectes (Boissons,

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	5,021,815f 16c	5,016,099f 03c	5,664f 55c	5,021,763f 58c	51f 58c
—— de 15 centimes par expédition	673,658 25	673,657 25	1 00	673,658 25	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	58,360,064 04	57,580,055 48	734,951 79	58,315,007 27	45,056 77
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	15,208,450 57	15,208,413 61	30 22	15,208,443 83	6 74
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,278,814 20	6,205,579 07	55,411 33	6,260,990 40	17,823 80
Taxe unique aux entrées. perçue à Paris	13,764,326 00	13,764,326 00	"	13,764,326 00	"
Taxe unique aux entrées. —— dans les départements	3,650,314 45	3,533,534 56	78,602 61	3,612,137 17	38,177 28
Droit de fabrication sur les bières	12,995,738 61	12,868,125 87	127,028 40	12,995,154 27	584 34
	115,953,181 28	114,849,790 87	1,001,689 90	115,851,480 77	101,700 51
Sels. Droit de consommation perçu hors du rayon des douanes	6,932,034 71	6,932,034 71	"	6,932,034 71	"
Sucres. Droit de fabrication	30,112,068 97	27,843,659 53	2,251,760 14	30,095,419 67	16,649 30
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences pour les boissons, voitures publiques, etc.	3,723,102 03	3,693,191 48	28,397 55	3,721,589 03	1,513 00
Navigation sur les rivières et canaux	10,399,559 45	10,399,503 65	55 80	10,399,559 45	"
Péages sur les ponts	63,432 23	63,432 23	"	63,432 23	"
Bacs, passages d'eau, pêche, francs-bords, etc.	782,584 88	731,733 33	46,552 08	778,285 41	4,299 47
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	16,425,748 77	15,947,443 37	474,711 10	16,422,154 47	3,594 30
Garantie des matières d'or et d'argent	2,493,796 37	2,492,933 37	863 00	2,493,796 37	"
Timbres	3,579,982 00	3,579,981 80	0 20	3,579,982 00	"
Cartes à jouer	1,062,958 96	1,044,498 24	18,085 77	1,062,584 01	374 95
Dixième du produit des octrois	1,436,501 58	155,203 32	427,090 42	582,302 74	854,198 84
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,458,298 97	1,390,950 21	22,397 69	1,413,347 90	44,951 07
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	8,878 48	8,832 19	46 29	8,878 48	"
Recettes extraordinaires	1,518,299 21	1,516,018 88	1,787 69	1,517,806 57	492 64
Produit des amendes et confiscations	1,335,717 96	1,303,093 96	956 97	1,304,050 93	31,667 03
Droit de dénaturation des alcools	45,864 92	45,822 26	42 66	45,864 92	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois	590,606 56	581,731 58	8,874 98	590,606 56	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Frais d'impressions, transports, etc.	158,449 67	133,446 47	24,975 20	158,421 67	28 00
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	279,792 28	242,459 42	37,187 64	279,647 06	145 22
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	146,918 73	146,918 73	"	146,918 73	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les employés, pour prix des instruments	24,910 80	24,910 80	"	24,910 80	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les cultivateurs de tabacs	123,141 88	123,141 88	"	123,141 88	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	68,688 20	68,658 20	30 00	68,688 20	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de sucre	8,699 76	8,383 10	316 66	8,699 76	"
	198,733,218 65	193,327,773 58	4,345,830 74	197,673,604 32	1,059,614 33
Produit de la vente des tabacs	152,543,781 20	152,524,261 91	17,638 34	152,541,900 25	1,880 95
—— des poudres à feu	8,799,798 22	8,799,798 22	"	8,799,798 22	"
	360,076,798 07	354,651,833 71	4,363,469 08	359,015,302 79	1,061,495 28

ET REVENUS PUBLICS.

Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856.	Annulations de recettes.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,316,679f 96c	44f 32c	6,312,609f 51c	"	6,312,653f 83c	4,026f 13c
—— de 15 centimes par expédition	767,668 35	2 80	767,665 55	"	767,668 35	"
—— de détail et de consommon sur les vins, cidres, poirés, etc.	70,462,560 16	6,922 44	69,742,516 52	"	69,749,438 96	713,121 20
—— général de consomon sur l'alcool et autres liquides spiritx.	21,945,828 34	0 50	21,945,818 70	"	21,945,819 20	9 14
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,253,097 31	218 64	7,196,255 36	"	7,196,474 00	56,623 31
Taxe unique aux entrées perçue à Paris	16,107,054 13	"	16,107,054 13	"	16,107,054 13	"
Taxe unique aux entrées —— dans les départements	4,377,249 85	6 93	4,284,671 02	"	4,284,677 95	92,571 90
Droit de fabrication sur les bières	15,053,801 57	240 12	14,950,151 33	"	14,950,391 45	103,410 12
	142,283,939 67	7,435 75	141,306,742 12	"	141,314,177 87	969,761 80
Taxe de consomon des sels perçue hors du rayon des douanes.	7,053,556 84	7 69	7,053,549 15	"	7,053,556 84	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	48,068,377 00	316 46	45,510,047 31	"	45,510,363 77	2,558,013 23
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc.	4,018,963 35	136 40	3,989,964 32	"	3,990,100 72	28,862 63
Navigation sur les rivières et canaux soumissionnés et non soumissionnés	11,008,470 54	"	11,008,101 74	"	11,008,101 74	368 80
Péages sur les ponts	62,328 13	"	62,328 13	"	62,328 13	"
Bacs, passages d'eau, pêche, francs-bords, etc., des canaux	980,365 90	1,375 68	935,935 04	"	937,310 72	43,055 18
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	22,706,778 92	1,272 87	22,548,189 42	"	22,549,462 29	157,316 63
Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	2,676,611 59	"	2,676,611 59	"	2,676,611 59	"
Timbres	3,934,906 80	689 10	3,934,197 00	"	3,934,886 10	20 70
Cartes à jouer	1,206,652 59	8,099 40	1,177,111 08	"	1,185,210 48	21,442 11
Dixième du produit des octrois	854,198 84	"	"	"	"	854,198 84
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,588,395 25	1,483 74	1,541,101 97	"	1,542,585 71	45,809 54
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	8,648 44	"	8,648 44	"	8,648 44	"
Droit de dénaturation sur l'alcool	37,795 22	"	37,733 19	"	37,733 19	62 03
Recettes extraordinaires	107,572 28	376 72	105,408 04	"	105,784 76	1,787 52
Amendes et confiscations	1,191,570 39	"	1,189,549 68	"	1,189,549 68	2,020 71
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois	623,014 43	"	610,890 77	"	610,890 77	12,123 66
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Frais d'impr, transport, etc.	172,560 68	133 65	158,036 80	"	158,170 45	14,390 23
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Indemn., pour suite d'exerce dans l'intérieur des villes	334,257 46	"	297,323 84	"	297,323 84	36,933 62
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	162,111 71	"	162,111 71	"	162,111 71	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les employés, pour prix d'instrum.	23,458 65	0 25	23,457 75	"	23,458 00	0 65
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les cultivateurs de tabacs	128,763 00	"	128,763 00	"	128,763 00	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	98,986 70	"	98,958 70	"	98,958 70	28 00
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucres	9,946 40	"	9,629 74	"	9,629 74	316 66
	249,342,230 78	21,327 71	244,574,390 53	"	244,595,718 24	4,746,512 54
Produit de la vente des tabacs	163,434,548 79	438 11	163,433,042 24	"	163,433,480 35	1,068 44
—— des poudres à feu	11,069,136 57	"	11,069,103 43	"	11,069,103 43	33 14
	423,845,916 14	21,765 82	419,076,536 20	"	419,098,302 02	4,747,614 12

Suite des CONTRIBUTIONS

Produits

(Voir, pour les développements le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	PENDANT l'année 1856.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	49,544,697f 89c	49,487,655f 96c	(A) 57,041f 93c	49,544,697f 89c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,710,316 97	1,710,316 97	"	1,710,316 97	"
Produit des places dans les malles-postes	268,554 33	268,554 33	"	268,554 33	"
Produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres	7,773 75	7,773 75	"	7,773 75	"
Droit de transit des correspondances étrangères	2,168,887 31	658,902 91	1,509,984 40	2,168,887 31	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	30,842 52	26,513 52	4,075 40	30,588 92	253f 60c
Recouvrement d'amendes pour abus de franchise, etc. (Décret du 24 août 1848.)	1,098 00	1,098 00	"	1,098 00	"
Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maître de postes.)	1,900 00	800 00	1,100 00	1,900 00	"
Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	"	"	"	"	"
Recouvrement d'amendes imposées aux postillons.	41 00	41 00	"	41 00	"
Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"	"	"
Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
Produit de la vente du Livre de poste	562 50	562 50	"	562 50	"
Vente du Bulletin mensuel des postes	860 50	860 50	"	860 50	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes accidentelles	71,154 36	13,974 26	57,180 10	71,154 36	"
Recette de l'annuité et des intérêts dus par la compagnie des Messageries impériales, à raison de la reprise du matériel des paquebots-postes (2e annuité)	347,935 04	347,935 04	"	347,935 04	"
	54,154,624 17	52,524,988 74	1,629,381 83	54,154.370 57	253 60

(A) Par virement de comptes.

ET REVENUS PUBLICS.

des Postes.

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	51,565,340f 78c	(A) 51,565,340f 78c	"	51,565,340f 78c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,746,745 32	(B) 1,746,745 32	"	1,746,745 32	"
Produit des places dans les malles-postes	143,268 59	143,268 59	"	143,268 59	"
Produit des places dans les paquebots (de Calais à Douvres)	"	"	"	"	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,875,683 38	675,683 38	"	675,683 38	1,200,000f 00c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	13,249 40	11,249 40	"	11,249 40	2,000 00
——— (Décret du 24 août 1848.)	882 20	882 20	"	882 20	"
Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de poste.)	350 00	350 00	"	350 00	"
Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	"	"	"	"	"
Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	41 10	41 10	"	41 10	"
Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"	"	"
Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
Produit de la vente du Livre de poste	641 25	641 25	"	641 25	"
Vente du dictionnaire des postes	702 60	702 60	"	702 60	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Vente de l'ordonnance du 17 novembre 1844, sur les franchises	1,701 90	1,701 90	"	1,701 90	"
Vente du Bulletin mensuel des postes	1,910 15	1,910 15	"	1,910 15	"
Recettes accidentelles	23,409 70	(c) 23,409 70	"	23,409 70	"
Recette de l'annuité et des intérêts dus par la compagnie des Messageries impériales, à raison de la reprise du matériel des paquebots-postes (2e annuité)	337,062 07	(D) 337,062 07	"	337,062 07	"
	55,710,988 44	54,508,988 44	"	54,508,988 44	1,202,000 00
		54,508,988f 44k			

(A) Y compris 125,242 fr. 16 cent. par les trésoriers-payeurs des armées expéditionnaires.
(B) Y compris 24,551 43 *idem.*
(C) Y compris 2 55 *idem.*
(D) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS

Divers

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE					
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte....	3,099,072f 08c	2,956,926 40	142,145 68	3,099,072 08	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS					
Produits éventuels ordinaires.....	1,622,680f 20c	975,834f 28c	646,845f 92c	1,622,680f 20c	"
——— éventuels pour dépenses facultatives.....	443,031 51	228,750 11	214,281 40	443,031 51	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes.....	805,879 19	516,756 11	289,123 08	805,879 19	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales.....	8,414,770 50	7,564,113 81	850,656 69	8,414,770 50	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.....	10,478,689 75	8,593,868 08	1,884,821 67	10,478,689 75	"
	21,765,051 15	17,879,322 39	3,885,728 76	21,765,051 15	"

Produit de la

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1856.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde.....	1,094,503f 54c	1,000,000f 00c	94,503f 54c	1,094,503f 54c	"

Retenues et autres produits affectés

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Annulation de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	12,052,774f 10c	10,528,200f 15c	1,531,958f 60c	7,384f 65c	12,052,774f 10c	"
			1,524,573f 95c			

ET REVENUS PUBLICS.

revenus.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)			
NOTA. A partir de l'exercice 1856, le produit de la taxe des biens de mainmorte est classé parmi les produits divers du budget.)	"	"	"
AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.			
Produits éventuels ordinaires.....	313,055f 52c	313,055f 52c	"
——— éventuels applicables aux dépenses facultatives.....	303,288 18	303,288 18	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes.....	1,162,918 03	1,162,918 03	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales.....	6,858,135 05	6,858,135 05	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières.....	9,146,312 29	9,146,312 29	"
	17,783,709 07	17,783,709 07	"

rente de l'Inde.

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde.....	"	"	"
NOTA. A partir de l'exercice 1856, le produit de la rente de l'Inde est classé parmi les produits divers du budget.			

au service des pensions civiles.

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Annulations de recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	10,471,640f 89c	12f 50c	10,472,918f 39c	1,290f 00c	10,471,640f 89c	"
			10,471,628f 39c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1856.	Opérations de l'année 1856. Recettes.	Opérations de l'année 1856. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	647,116f 27c	646,185f 65c	930f 62c	"	647,116f 27c	"
	Greffes	47,567 51	47,567 51	"	"	47,567 51	"
	Hypothèques	10,346 23	10,346 23	"	"	10,346 23	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,540 03	3,540 03	"	"	3,540 03	"
	Recouvrement de frais de justice	83,834 86	62,319 98	21,514 88	"	83,834 86	"
Timbre.	Débité	449,877 40	449,877 40	"	"	449,877 40	"
	Extraordinaire et visa	111,627 77	111,627 77	"	"	111,627 77	"
	Passe-ports	77,040 00	77,040 00	"	"	77,040 00	"
	Permis de port d'armes	28,245 00	28,245 00	"	"	28,245 00	"
	Droit d'affichage	37 50	37 50	"	"	37 50	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		23,842 46	22,005 06	1,837 40	"	23,842 46	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortificat. et des bâtim. milit.	33,078 16	30,183 30	2,894 86	"	33,078 16	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.).	464,998 79	429,862 46	35,136 33	"	464,998 79	"
	Rentes foncières	215,692 24	175,171 20	40,521 04	"	215,692 24	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	186,519 75	163,369 33	23,150 42	"	186,519 75	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État.	180,037 73	180,037 73	"	"	180,037 73	"
	Produit des pépinières et plantat. faites par le Gouv't..	62,681 73	62,681 73	"	"	62,681 73	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État.	7,791 97	5,180 68	2,611 29	"	7,791 97	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	8,330 15	8,330 15	"	"	8,330 15	"
	Créances de l'État autres que rentes	3,374 20	2,469 15	905 05	"	3,374 20	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"
	——— de la guerre	280,260 70	277,365 09	2,895 61	"	280,260 70	"
	——— de la marine	"	"	"	"	"	"
	——— des finances	406 05	406 05	"	"	406 05	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	42,425 97	35,522 65	6,903 32	"	42,425 97	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	2 60	2 60	"	"	2 60	"
	Menus produits forestiers	33,990 23	32.076 03	1,914 20	"	33,990 23	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers...	9,163 77	8,924 45	239 32	"	9,163 77	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État.	638 00	457 00	181 00	"	638 00	"
	Recouv't de frais de pours. et d'inst. en matière forest..	515 57	485 96	29 61	"	515 57	"
	Redevances et produits extraordinaires des mines..	210 00	210 00	"	"	210 00	"
	Produit des carrières	18 05	18 05	"	"	18 05	"
Produits divers..	Redevances annuelles pour autorisation de constructions sur des cours d'eau appartenant à l'État...	3,496 21	3,496 21	"	"	3,496 21	"
	Abonnem'ts et insert. au Monit. algér. et au Bull. officiel	402 00	399 00	3 00	"	402 00	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernem't pour le compte de divers services publics.	264 37	249 37	15 00	"	264 37	"
	Recouvrements de frais de justice	"	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines....	2,184 09	1,783 19	400 90	"	2,184 09	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	28 00	28 00	"	"	28 00	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires...	2,018 86	1,733 86	285 00	"	2,018 86	"
	Résultat de vérification de régie	313 91	311 41	2 50	"	313 91	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	122 93	122 93	"	"	122 93	"
	Recouvrement sur des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par les ponts et chaussées.	70 93	"	70 93	"	70 93	"
	Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	72 30	72 30	"	"	72 30	"
	Prix d'extraits de plans levés par le serv. topograph.	1,156 00	1,156 00	"	"	1,156 00	"
	Remboursement de débet pour déficit de caisse...	"	"	"	"	"	"
	Amnistie. — Portions d'amendes attribuées aux agents qui ont constaté les contraventions	"	"	"	"	"	"
	Décime par franc pour exécut. de la loi du 5 juill. 1855.	1,219 99	1,219 69	0 30	"	1,219 99	"
	TOTAUX	3,024,560 28	2,882,117 70	142,442 58	"	3,024,560 28	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	812,473f 47c	812,473f 47c	"	812,473f 47c	"
	Greffes	50,011 39	50,011 39	"	50,011 37	"
	Hypothèques	14,103 69	14,103 69	"	14,103 69	"
	Moitié des salaires pour la transcript. hypoth. des actes de mut.	260 67	260 67	"	260 67	"
	Recouvrement de frais de justice	65,358 92	65,358 92	"	65,358 92	"
Timbre	Débité	488,645 75	488,645 75	"	488,645 75	"
	Extraordinaire et visa	111,800 76	111,800 76	"	111,800 76	"
	Passe-ports	57,170 00	57,170 00	"	57,170 00	"
	Permis de port d'armes	35,820 00	35,820 00	"	35,820 00	"
	Droit d'affichage	84 50	84 50	"	84 50	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		23,955 28	23,955 28	"	23,955 28	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	28,639 21	28,639 21	"	28,639 21	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	499,807 16	499,807 16	"	499,807 16	"
	Rentes foncières	245,379 24	245,379 24	"	245,379 24	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	127,863 58	127,863 58	"	127,863 58	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	18,416 50	18,416 50	"	18,416 50	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement.	92,061 49	92,061 49	"	92,061 49	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	16,766 74	16,766 74	"	16,766 74	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	7,029 17	7,029 17	"	7,029 17	"
	Créances de l'État autres que rentes	947 38	947 38	"	947 38	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	"	"	"	"	"
	——— de la guerre	935,831 44	935,831 44	"	935,831 44	"
	——— de la marine	426 00	426 00	"	426 00	"
	——— des finances	2,015 85	2,015 85	"	2,015 85	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	48,898 92	48,898 92	"	48,898 92	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	77 40	77 40	"	77 40	"
	Menus produits forestiers	26,176 47	26,176 27	"	26,176 47	"
	Amendes de condamnation pour délits forestiers	10,400 15	10,400 15	"	10,400 15	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	721 50	721 50	"	721 50	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	650 95	650 95	"	650 95	"
	Redevances et produits extraordinaires des mines	210 00	210 00	"	210 00	"
	Produits des carrières	25 00	25 00	"	25 00	"
Produits divers...	Redevances annuelles pour autorisations de constructions sur des cours d'eau appartenant à l'État	1,617 65	1,617 65	"	1,617 65	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	425 00	425 00	"	425 00	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte de divers services publics	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais de justice	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	2,205 52	2,205 52	"	2,205 52	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	289 00	289 00	"	289 00	"
	Frais d'adjudication pour ventes et locations d'immeubles...	886 65	886 65	"	886 65	"
	Résultat de vérification régie	215 36	215 36	"	215 36	"
	Prix de sous-locations consenties par les ponts et chaussées	245 30	245 30	"	245 30	"
	Recouvrement du coût des plans délivrés en exécution de la décision ministérielle du 16 mai 1851	1,686 00	1,686 00	"	1,686 00	"
	Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	36 50	36 50	"	36 50	"
	Amnistie. (Portions d'amendes attribuées aux agents qui ont constaté les contraventions.)	599 24	599 24	"	599 24	"
	Sommes confisquées	140 35	140 35	"	140 35	"
	Frais d'administration et de perception	72 58	72 58	"	72 58	"
	TOTAUX	3,730,447 73	3,730,447 73	"	3,730,447 73	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Recettes.	Opérations de l'année 1856. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	2,538,722f 48c	2,538,722f 48c	"	"	2,538,722f 48c	"
	à l'exportation	916 42	916 42	"	"	916 42	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	255,151 78	255,151 78	"	"	255,151 78	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers	954 50	954 50	"	"	954 50	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	3,926 00	3,926 00	"	"	3,926 00	"
	Droits de congé des bateaux français	415 00	415 00	"	"	415 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	2,875 00	2,875 00	"	"	2,875 00	"
	Droits de patente de bateaux corailleurs étrangers	53,600 00	40,800 00	12,800f 00c	"	53,600 00	"
	Droits sanitaires et de ports	32 65	32 65	"	"	32 65	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	11,779 95	11,779 95	"	"	11,779 95	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	19 72	19 72	"	"	19 72	"
	Droit de sortie des colonies françaises	"	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	418 07	418 07	"	"	418 07	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel	3,894 96	3,894 96	"	"	3,894 96	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	214,431 11	143,639 75	70,791 36	"	214,431 11	"
	Recettes accidentelles	114 77	114 77	"	"	114 77	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp' saisis	64,734 94	64,734 94	"	"	64,734 94	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	16,828 44	16,828 44	"	"	16,828 44	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	259 75	259 75	"	"	259 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,652 48	1,652 48	"	"	1,652 48	"
		3,170,728 02	3,087,136 66	83,591 36	"	3,170,728 02	"
	Contributions diverses.						
Contributions directes.	Contribution des patentes	500,600 79	474,661 93	25,938 86	"	500,600 79	"
	Produit des mines	1,836 85	948 73	888 12	"	1,836 85	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	444,737 87	426,935 87	17,802 00	"	444,737 87	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	43,734 00	42,729 00	1,005 00	"	43,734 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	332,731 75	332,731 75	"	"	332,731 75	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	574,414 81	574,096 31	318 50	"	574,414 81	"
	Achour : impôt sur les grains	3,718,394 54	3,500,916 74	217,477 80	"	3,718,394 54	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,469,607 33	1,402,826 74	66,780 59	"	1,469,607 33	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	27,735 12	"	27,735 12	"	27,735 12	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	1,073,729 55	1,051,364 53	22,365 02	"	1,073,729 55	"
	A REPORTER	8,187,522 61	7,807,211 60	380,311 01	"	8,187,522 61	"

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Douanes.					
Droits de douanes	à l'importation	2,678,384f 76c	2,678,384f 76c	"	2,678,384f 76c	"
	à l'exportation	1,880 67	1,880 67	"	1,880 67	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	303,955 06	303,955 06	"	303,955 06	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	887 50	887 50	"	887 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	3,890 50	3,890 50	"	3,890 50	"
	—— de congé des bateaux français	377 00	377 00	"	377 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	3,370 00	3,370 00	"	3,370 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	48,800 00	48,800 00	"	48,800 00	"
	Droits sanitaires et de port	"	"	"	"	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	12,549 05	12,549 05	"	12,549 05	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	7 48	7 48	"	7 48	"
	Droits de sortie des colonies françaises	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	638 36	638 36	"	638 36	"
	—— des marchandises en entrepôt réel	5,189 42	5,189 42	"	5,189 42	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	173,583 73	173,583 73	"	173,583 73	"
	Recettes accidentelles	997 81	997 81	"	997 81	"
	Droits à la réimportation des marchandises	89 16	89 16	"	89 16	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis	113,896 57	113,896 57	"	113,896 57	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	13,497 82	13,497 82	"	13,497 82	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	239 75	239 75	"	239 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	2,124 32	2,124 32	"	2,124 32	"
		3,364,358 96	3,364,358 96	"	3,364,358 96	"
	Contributions diverses.					
Contributions directes.	Contribution des patentes	538,181 72	538,181 72	"	538,181 72	"
	Produit des mines	7,496 04	7,496 04	"	7,496 04	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	479,614 00	479,614 00	"	479,614 00	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	43,614 00	43,614 00	"	43,614 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	428,564 00	428,564 00	"	428,564 00	"
	—— des tabacs des manuf. de France et manq.	73,298 80	73,298 80	"	73,298 80	"
	Recettes accessoires au produit des tabacs	3,976 24	3,976 24	"	3,976 24	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	604,694 41	604,694 41	"	604,694 41	"
	Achour : impôt sur les grains	3,768,299 71	3,768,299 71	"	3,768,299 71	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	2,684,288 93	2,684,288 93	"	2,684,288 93	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	1,077,916 00	1,077,916 00	"	1,077,916 00	"
	A REPORTER	9,709,943 85	9,709,943 85	"	9,709,943 85	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Recettes.	Opérations de l'année 1856. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	8,187,522f 61c	7,807,211f 60c	380,311f 01c	"	8,187,522f 61c	"
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	35,329 27	35,323 00	6 27	"	35,329 27	"
Timbre des expéditions et quittances	2,338 70	2,338 70	"	"	2,338 70	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	3,127 10	2,764 60	362 50	"	3,127 10	"
Prix des estampilles perdues	28 00	28 00	"	"	28 00	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	1,352 00	1,352 00	"	"	1,352 00	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	731 00	731 00	"	"	731 00	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	1,905 41	1,905 41	"	"	1,905 41	"
Produit des prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"	"
Contributions extraordinaires de guerre	"	"	"	"	"	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	962 14	962 14	"	"	962 14	"
Recettes accidentelles	2,177 94	2,177 94	"	"	2,177 94	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	2,432 30	2,432 30	"	"	2,432 30	"
	8,237,906 47	7,857,226 69	380,679 78	"	8,237,906 47	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	505,680 36	505,680 36	"	"	505,680 36	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	32,108 04	32,108 04	"	"	32,108 04	"
Prix des places dans les paquebots	127,887 50	127,887 50	"	"	127,887 50	"
Recettes accidentelles	330 01	330 01	"	"	330 01	"
	666,005 91	666,005 91	"	"	666,005 91	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	604,876 70	137,068 63	467,808 07	"	604,876 70	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	3,024,560 28	2,882,117 70	142,442 58	"	3,024,560 28	"
Douanes	3,170,728 02	3,087,136 66	83,591 36	"	3,170,728 02	"
Contributions diverses	8,237,906 47	7,857,226 69	380,679 78	"	8,237,906 47	"
Postes et paquebots à vapeur	666,005 91	666,005 91	"	"	666,005 91	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	604,876 70	137,068 63	467,808 07	"	604,876 70	"
	15,704,077 38	14,629,555 59	1,074,521 79	"	15,704,077 38	"
			1,074,521 79			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	9,709,943f 85c	9,709,943f 85c	"	9,709,943f 85c	"
Produits divers. — Droit de vérification des poids et mesures	36,124 80	36,124 80	"	36,124 80	"
Timbre des expéditions et quittances	2,736 00	2,736 00	"	2,736 00	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	2,956 45	2,956 00	"	2,956 45	"
Prix des estampilles perdues	31 00	31 00	"	31 00	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	1,830 60	1,830 20	"	1,830 60	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	"	"	"	"	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"
Produits des prises sur l'ennemi	25,645 00	25,645 00	"	25,645 00	"
Contributions extraordinaires de guerre	"	"	"	"	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	531 79	531 79	"	531 79	"
Recettes accidentelles	847 44	847 44	"	847 44	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	1,927 50	1,927 50	"	1,927 50	"
	9,782,574 43	9,782,574 43	"	9,782,574 43	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	561,587 41	561,587 41	"	561,587 41	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	36,368 07	36,368 07	"	36,368 07	"
Prix des places dans les paquebots	136,706 00	136,706 00	"	136,706 00	"
Recettes accidentelles	145 40	145 40	"	145 40	"
	734,806 88	734,806 88	"	734,806 88	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	300,842 68	300,842 68	"	300,842 68	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	3,730,447 73	3,730,447 73	"	3,730,447 73	"
Douanes	3,364,358 96	3,364,358 96	"	3,364,358 96	"
Contributions diverses	9,782,574 43	9,782,574 43	"	9,782,574 43	"
Postes et paquebots à vapeur	734,806 88	734,806 88	"	734,806 88	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	300,842 68	300,842 68	"	300,842 68	"
	17,913,030 68	17,913,030 68	"	17,913,030 68	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 672.)	253,505 86	252,088 64	129,443 71	128,026 49	253,505 86	
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	1,127,537 50	416,421 32	711,116 18	"	1,127,537 50	
Produit des mines. — Produits extraordinaires	2,450 00	1,550 00	900 00	"	2,450 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,278,265 34	940,455 92	337,809 42	"	1,278,265 34	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,078,940 00	1,078,940 00	"	"	1,078,940 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1853	137,155 71	137,155 71	"	"	137,155 71	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	501,676 91	446,467 29	55,209 62	"	501,676 91	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	58,174 81	52,814 28	5,360 53	"	58,174 81	"
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour l'instruction primaire	280,289 72	271,976 13	8,389 59	76 00	280,289 72	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	171,133 46	117,483 14	53,650 32	"	171,133 46	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de St-Cyr	504,099 35	281,176 36	222,922 99	"	504,099 35	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	42,905 00	27,203 75	15,701 25	"	42,905 00	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	26,800 00	26,800 00	"	"	26,800 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	56,175 00	56,175 00	"	"	56,175 00	"
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,184,312 68	1,078,818 19	105,494 49	"	1,184,312 68	"
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	45,371 17	33,887 42	11,483 75	"	45,371 17	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	871,400 94	871,400 94	"	"	871,400 94	"
Contingent des communes dans les frais de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	151,700 11	"	"	151,700 11	"
Remboursement, par les communes du département de la Seine, des dépenses faites pour leur police municipale	180,000 00	180,000 00	"	"	180,000 00	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	274,087 67	231,984 04	42,103 63	"	274,087 67	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — —— régionales d'agriculture	108,342 84	36,342 65	72,000 19	"	108,342 84	
Revenus de divers établissements spéciaux. — —— des arts et métiers	172,406 25	157,374 99	15,031 26	"	172,406 25	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	347,169 24	347,169 24	"	"	347,169 24	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	11,509 25	3,440 21	8,069 04	"	11,509 25	
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnité pour remplacement de militaires; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	4,313,151 05	12,046,192 47	115,682 04	7,848,723 46	4,313,151 05	"
À REPORTER	13,178,559 86	19,245,017 80	1,910,368 01	7,976,825 95	13,178,559 86	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Taxe annuelle sur les biens de main morte	3,135,805 52	"	3,015,872 98	"	3,015,872 98	119,932 54
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	839,839 97	"	494,130 93	"	494,130 93	345,709 04
Produit des mines. — Produits extraordinaires	7,100 00	"	7,100 00	"	7,100 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,310,066 91	"	973,709 90	"	973,709 90	336,357 01
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 673.)	294,016 59	"	2,615,299 90	2,321,283 31	294,016 59	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	1,000,000 00		1,000,000 00	50,000 00
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,204,565 00	"	1,204,565 00	"	1,204,565 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1854	35,862 76	"	35,862 76	"	35,862 76	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	457,199 32	"	457,199 32	"	457,199 32	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	35,629 58	"	35,629 58	"	35,629 58	"
Produit de la subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	315,205 33	"	321,205 33	6,000 00	315,205 33	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	150,000 00	"	130,560 82	"	130,560 82	19,439 18
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	550,000 00	"	361,431 79	"	361,431 79	188,568 21
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	69,526 17	"	36,928 08	"	36,928 08	32,598 09
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	21,000 00	"	21,000 00	"	21,000 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	75,075 00	"	75,075 00	"	75,075 00	"
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,118,156 53	"	1,118,156 53	"	1,118,156 53	"
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	35,191 15	"	35,191 15	"	35,191 15	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,751,239 06	"	1,751,239 06	"	1,751,239 06	"
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	"	151,700 11	"	151,700 11	"
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	178,080 00	"	178,080 00	"	178,080 00	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	276,421 72	"	242,991 72	"	242,991 72	33,430 00
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales d'agriculture	112,527 66	"	112,527 66	"	112,527 66	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	164,722 93	"	153,006 04	"	153,006 04	11,716 89
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	420,377 68	"	420,377 68	"	420,377 68	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	15,843 84	"	15,843 84	"	15,843 84	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	19,253,237 68	"	33,488,001 80	14,234,764 12	19,253,237 68	"
Produit de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	45,177 32	"	45,177 32	"	45,177 32	"
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	1,022,285 00	"	"	"	"	1,022,285 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — de la marine	679,057 00	"	"	"	"	679,057 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — des finances	3,611,617 00	"	"	"	"	3,611,617 00
À REPORTER	38,386,526 83	"	48,497,864 30	16,562,047 43	31,935,816 87	6,450,709 96

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	13,178,559 86	19,245,017 80	1,910,368 01	7,976,825 95	13,178,559 86	"
Produit de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	65,666 66	40,482 05	25,184 61	"	65,666 66	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	1,824,787 41	"	1,824,787 41	"	1,824,787 41	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	411,133 55	"	411,133 55	"	411,133 55	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	3,042,406 29	"	3,042,406 29	"	3,042,406 29	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	98,083 22	96,567 75	1,515 47	"	98,083 22	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	877,137 75	687,097 64	190,040 11	"	877,137 75	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	213,219 09	201,100 39	12,118 70	"	213,219 09	"
Versements des tontines, sociétés et établissements divers pour remboursement de frais de surveillance	65,710 00	58,575 00	7,135 00	"	65,710 00	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consigns pour 1854	1,736,497 81	1,736,497 81	"	"	1,736,497 81	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	79,316 93	79,316 93	"	"	79,316 93	"
Remboursements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	153,126 77	153,126 77	"	"	153,126 77	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	38,800 60	38,800 60	"	"	38,800 60	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	479,481 63	479,779 48	90 00	387 85	479,481 63	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	12,584 41	12,584 41	"	"	12,584 41	"
Produits de la télégraphie privée	2,660,138 45	2,496,096 42	164,042 03	"	2,660,138 45	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	2,721,091 45	2,683,177 04	37,914 41	"	2,721,091 45	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale pour l'exercice 1855	2,729 14	"	2,729 14	"	2,729 14	"
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	2,763,677 63	1,798,489 23	965,577 52	389 12	2,763,677 63	"
Produits du travail dans les prisons départementales des condamnés à plus d'un an	33,416 05	88,567 93	2,432 43	57,584 31	33,416 05	"
Fonds avancés pour les dépenses cadastrales	71,065 46	68,065 46	3,000 00	"	71,065 46	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	1,108,643 00	1,108,500 00	143 00	"	1,108,643 00	"
Cession de paquebots par l'administration des postes au département de la marine	450,000 00	450,000 00	"	"	450,000 00	"
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	2,808,571 99	2,775,991 99	32,580 00	"	2,808,571 99	"
A REPORTER	34,895,845 15	34,297,834 70	8,633,197 68	8,035,187 23	34,895,845 15	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	38,386,526 83	"	48,497,864 30	16,562,047 43	31,935,816 87	6,450,709 96
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	97,468 57	"	97,468 57	"	97,468 57	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1855	1,772,322 01	"	1,772,322 01	"	1,772,322 01	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	80,729 18	"	80,729 18	"	80,729 18	"
Versements des tontines, associations ouvrières, sociétés et établissements divers pour remboursement de frais de surveillance	36,925 00	"	36,925 00	"	36,925 00	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	195,693 08	"	195,693 08	"	195,693 08	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	27,998 35	"	27,998 35	"	27,998 35	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence et non compris dans l'actif de l'administration des finances	1,110,506 14	"	1,110,637 94	131 80	1,110,506 14	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	14,493 20	"	14,493 20	"	14,493 20	"
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution de travaux publics	3,282,949 31	"	3,292,949 31	10,000 00	3,282,949 31	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	59,750 00	"	"	"	"	59,750 00
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	2,593,927 20	"	1,942,654 39	"	1,942,654 39	651,272 81
Produit du travail des détenus dans les prisons départementales	45,592 17	"	45,592 17	"	45,592 17	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	124,394 09	"	124,394 09	"	124,394 09	"
Produits de la télégraphie privée	3,353,295 68	"	3,353,295 68	"	3,353,295 68	"
Fonds avancés par divers pour les dépenses cadastrales	60,910 57	"	63,910 57	3,000 00	60,910 57	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	91,358 00	"	91,358 00	"	91,358 00	"
Versements faits par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	"	337,062 07	337,062 07	"	"
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	2,800,179 61	"	2,800,179 61	"	2,800,179 61	"
Versement en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 250 millions autorisé par la loi du 11 mars 1854	62,527 53	"	62,527 53	"	62,527 53	"
A REPORTER	54,197,546 52	"	63,948,055 05	16,912,241 30	47,035,813 75	7,161,732 77

Suite des *Produits*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	34,895,845f 15c	34,297,834f 70c	8,633,197f 68c	8,035,187f 23c	34,895,845f 15c	"
Recettes sur exercices clos	128,808 00	128,713 85	94 15	"	128,808 00	"
Recettes accidentelles à divers titres. — Excédant de recouvrements sur contributions directes de l'exercice 1852 et 1853	41,601 05	41,601 05	"	"	41,601 05	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	14 40	14 40	"	"	14 40	"
Retenues sur traitements et pensions	10,494 66	10,494 66	"	"	10,494 66	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	2,760 00	2,760 00	"	"	2,760 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	16,596 71	16,596 71	"	"	16,596 71	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	36,933 65	36,933 65	"	"	36,933 65	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	1,951 20	1,951 20	"	"	1,951 20	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	1,920 00	"	"	1,920 00	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	"	11,579 21	"	11,579 21	"	"
Produits des expéditions délivrées aux archives de l'Empire	1,184 00	1,184 00	"	"	1,184 00	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	8,361 17	8,361 17	"	"	8,361 17	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	61,445 09	61,445 09	"	"	61,445 09	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	241 00	241 00	"	"	241 00	"
Recettes à divers titres	663,120 90	765,969 07	1,941 92	104,790 09	663,120 90	"
	35,871,276 98	35,387,599 76	8,635,233 75	8,151,556 53	35,871,276 98	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	20,475 80	20,475 80	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
	35,871,276 98	35,387,599 76	8,655,709 55	8,172,032 33	35,871,276 98	"
			483,677f 22c			

ET REVENUS PUBLICS.

divers du budget.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1856.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	54,197,546f 52c	"	63,948,055f 05c	16,912,241f 30c	47,035,813f 75c	7,161,732f 77c
Recettes sur exercices clos	2,340,102 62	"	2,340,102 62	"	2,340,102 62	"
Recettes de différentes origines. — Excédant de recouvrement sur les contributions directes des exercices 1853 et 1854	36,677 88	"	36,677 88	"	36,677 88	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	3 79	"	3 79	"	3 79	"
Retenues sur traitements et pensions	11,878 39	"	11,878 39	"	11,878 39	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	5,617 00	"	5,617 00	"	5,617 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	40,727 58	"	40,727 58	"	40,727 58	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	24,711 75	"	24,711 75	"	24,711 75	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	2,089 80	"	2,089 80	"	2,089 80	"
Redevance de la vallée d'Andorre	"	"	"	"	"	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	"	"	80,000 00	80,000 00	"	"
Produit des expéditions délivrées aux archives de l'Empire	705 00	"	705 00	"	705 00	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	7,310 16	"	7,310 16	"	7,310 16	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	72,203 85	"	72,203 85	"	72,203 85	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	311 25	"	311 25	"	311 25	"
Recettes à divers titres	891,033 25	"	973,780 53	82,747 28	891,033 25	"
	57,630,918 84	"	67,544,174 65	17,074,988 58	50,469,186 07	7,161,732 77
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	1,108,635 37	1,108,635 37	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	211,896 87	211,896 87	"	"
	57,630,918 84	"	68,864,706 89	18,395,520 82	50,469,186 07	7,161,732 77
			50,469,186 07			

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1856.	PENDANT l'année 1856.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	266,753,744f 12c	762,553f 04c	267,516,297f 16c
Droit de timbre	51,461,916 85	845 03	51,462,761 88
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	118,003,669 08	"	118,003,669 08
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,193,265 17	"	37,193,265 17
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	35,201,810 43	"	35,201,810 43
Droits de douanes à l'exportation	1,373,792 23	"	1,373,792 23
Droits de navigation	3,256,971 36	"	3,256,971 36
Droits et produits divers de douanes	3,104,203 41	4,594 26	3,108,797 67
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	28,231,147 02	"	28,231,147 02
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	114,849,790 87	1,001,689 90	115,851,480 77
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	6,932,034 71	"	6,932,034 71
Sucres. — Droits de fabrication	27,843,659 53	2,251,760 14	30,095,419 67
Droits divers et recettes à différents titres	43,702,288 47	1,092,380 70	44,794,669 17
Produit de la vente des tabacs	152,524,261 91	17,638 34	152,541,900 25
Produit de la vente des poudres à feu	8,799,798 22	"	8,799,798 22
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	49,487,655 96	57,041 93	49,544,697 89
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,710,316 97	"	1,710,316 97
Produit des places dans les malles-postes	268,554 33	"	268,554 33
Produit des places dans les paquebots	7,773 75	"	7,773 75
Droit de transit des correspondances étrangères	658,902 91	1,509,984 40	2,168,887 31
Recettes à différents titres	391,784 82	62,355 50	454,140 32
	951,757,342 12	6,760,843 24	958,518,185 36
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	318,215,660 97	763,398 07	318,979,059 04
Douanes et sels	226,364,858 70	4,594 26	226,369,452 96
Contributions indirectes	354,651,833 71	4,363,469 08	359,015,302 79
Produits des postes	52,524,988 74	1,629,381 83	54,154,370 57
	951,757,342 12	6,760,843 24	958,518,185 36

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1856.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1856.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	285,833,899f 16c	8,391,511f 00c	294,225,410f 16c
Droit de timbre	54,417,774 69	3,337 35	54,421,112 04
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	116,611,843 68	"	116,611,843 68
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	40,954,799 27	"	40,954,799 27
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	19,405,152 28	"	19,405,152 28
Droits de douanes à l'exportation	1,664,516 30	"	1,664,516 30
Droits de navigation	3,615,095 06	"	3,615,095 06
Droits et produits divers de douanes	2,589,070 39	10,000 00	2,599,070 39
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	28,267,621 93	"	28,267,621 93
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	141,314,177 87	969,761 80	142,283,939 67
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	7,053,556 84	"	7,053,556 84
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	45,510,363 77	2,558,013 23	48,068,377 00
Droits divers et recettes à différents titres	50,717,619 76	1,218,737 51	51,936,357 27
Produit de la vente des tabacs	163,433,480 35	1,068 44	163,434,548 79
Produit de la vente des poudres à feu	11,069,103 43	33 14	11,069,136 57
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	51,565,340 78	"	51,565,340 78
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,746,745 32	"	1,746,745 32
Produit des places dans les malles-postes	143,268 59	"	143,268 59
Droit de transit des correspondances étrangères	675,683 38	1,200,000 00	1,875,683 38
Recettes à différents titres	377,950 37	2,000 00	379,950 37
	1,026,967,063 22	14,354,462 47	1,041,321,525 69
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc.	340,251,673 85	8,394,848 35	348,646,522 20
Douanes et sels	213,108,098 91	10,000 00	213,118,098 91
Contributions indirectes	419,098,302 02	4,747,614 12	423,845,916 14
Produits des postes	54,508,988 44	1,202,000 00	55,710,988 44
	1,026,967,063 22	14,354,462 47	1,041,321,525 69

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1856, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1857.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	RESTE À RECOUVRER.
RECETTES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes, boissons, droits divers, tabacs et poudres	28,880f 64c	28,880f 64c	"
Produits divers	11 10	11 10	"
	28,891 74	28,891 74	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1856.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain	2,778,410f 02c	222,416f 64c	2,850,839f 25c	306,279f 07c	3,941,802f 83c	24,018f 03c	10,123,765f 84c
Aisne	6,405,626 15	123,492 60	7,250,405 76	736,862 51	15,547,726 40	37,231 11	30,101,344 53
Allier	2,786,460 95	"	2,815,117 41	314,036 77	5,052,243 14	25,975 63	10,993,833 90
Alpes (Basses-)	981,837 13	34,377 70	861,553 23	115,009 49	1,668,660 38	18,400 84	3,679,838 77
Alpes (Hautes-)	719,433 58	32,989 80	690,304 21	86,400 72	1,584,219 68	20,906 38	3,134,254 37
Ardèche	2,314,099 63	"	1,857,115 22	286,985 12	3,300,889 72	15,355 10	7,774,444 79
Ardennes	3,490,398 58	807,075 36	2,926,627 86	441,371 34	8,032,151 46	34,572 70	15,732,197 30
Ariége	1,104,021 57	29,539 00	913,438 71	137,045 41	2,408,609 39	17,963 35	4,610,617 43
Aube	3,056,760 11	"	2,736,409 31	377,380 16	7,473,591 46	29,845 37	13,673,986 41
Aude	2,272,339 76	1,256,128 11	1,668,989 81	274,730 63	5,240,200 34	23,890 82	10,736,279 47
Aveyron	2,244,810 09	"	2,308,284 85	263,413 12	4,200,513 23	21,402 82	9,038,424 16
Bouches-du-Rhône	9,155,777 29	39,431,677 25	10,361,194 10	2,088,390 76	15,388,059 98	85,187 16	76,510,286 54
Calvados	5,805,501 25	2,416,307 99	4,698,911 12	778,561 54	11,649,244 59	46,254 14	25,394,780 63
Cantal	1,606,048 99	"	1,088,794 51	142,521 62	2,957,039 78	16,244 93	5,810,649 83
Charente	3,930,707 41	"	1,814,979 56	354,231 85	6,366,562 99	18,847 40	12,485,329 21
Charente-Inférieure	4,330,679 39	2,004,495 80	2,679,286 23	491,042 65	8,144,915 18	34,268 66	17,684,687 91
Cher	2,466,301 68	"	2,528,393 62	278,611 48	3,803,365 24	37,937 24	9,114,609 26
Corrèze	1,813,195 90	"	1,220,324 36	154,354 67	3,259,493 58	17,544 62	6,464,913 13
Corse	562,360 47	575,453 16	"	141,655 08	1,346,765 76	45,416 81	2,671,651 28
Côte-d'Or	4,423,739 43	"	4,103,584 12	598,028 76	9,964,465 88	56,306 94	19,146,125 13
Côtes-du-Nord	2,590,703 13	532,145 92	5,034,746 29	288,639 48	4,765,136 35	23,048 73	13,234,419 90
Creuse	1,496,797 93	"	1,156,318 28	142,690 04	2,190,270 50	14,512 81	5,000,589 56
Dordogne	3,382,504 19	"	2,110,427 32	337,978 13	5,989,722 97	23,687 11	11,844,319 72
Doubs	2,766,331 46	536,734 52	3,857,025 28	439,191 11	6,516,615 36	48,297 39	14,164,195 12
Drôme	2,508,772 62	"	2,197,991 80	339,397 29	4,585,652 53	24,882 96	9,656,697 20
Eure	5,087,340 73	"	3,576,530 20	548,025 33	12,160,706 38	31,213 39	21,403,816 03
Eure-et-Loir	4,354,595 42	"	2,891,263 15	342,218 55	7,359,356 80	19,526 23	14,966,960 15
Finistère	3,474,372 01	1,269,406 83	6,197,045 35	366,683 07	4,930,773 78	29,081 02	16,267,362 06
Gard	3,636,627 76	1,674,621 39	3,935,063 91	577,817 52	6,537,738 40	39,953 11	16,401,822 09
Garonne (Haute-)	4,485,125 99	718,607 75	3,462,940 48	687,667 94	7,956,841 37	69,388 39	17,380,571 92
Gers	2,586,811 64	"	1,035,579 38	219,441 34	4,263,811 81	21,729 77	8,127,373 94
Gironde	8,277,834 22	19,146,128 68	8,573,563 86	1,474,431 63	18,860,206 40	73,541 93	56,405,706 72
Hérault	3,931,254 41	2,374,724 76	4,270,166 34	750,295 49	7,591,048 82	63,753 19	18,981,243 01
Ille-et-Vilaine	3,390,048 86	842,132 03	5,430,243 01	446,658 20	4,528,257 44	58,329 77	14,695,669 31
Indre	2,005,940 60	"	1,410,812 06	219,712 35	6,638,720 20	18,587 66	10,293,772 87
Indre-et-Loire	3,271,603 36	"	2,349,415 33	405,071 76	6,595,130 49	26,952 11	12,648,173 05
Isère	4,291,251 02	276,358 57	3,988,732 80	556,038 21	7,600,954 81	53,404 00	16,766,739 41
Jura	2,322,356 80	138,033 04	3,544,778 29	339,449 69	5,034,431 56	25,316 68	11,404,366 06
Landes	1,527,720 57	"	1,827,606 25	200,138 45	2,131,103 08	15,684 71	5,702,253 06
Loir-et-Cher	2,476,825 08	"	1,892,150 12	271,621 19	5,442,880 38	19,080 49	10,102,557 26
Loire	3,352,365 76	"	5,032,324 73	599,251 24	7,193,936 64	24,244 87	16,202,123 24
Loire (Haute-)	1,691,683 62	"	1,082,846 53	157,371 87	2,784,233 59	14,308 92	5,730,444 53
Loire-Inférieure	3,757,296 44	25,737,484 95	5,775,897 29	654,982 05	9,219,225 49	35,154 87	45,180,041 09
Loiret	3,512,899 06	1,044,757 88	3,197,342 19	492,906 11	10,093,418 54	37,918 17	18,379,241 95
Lot	1,677,155 74	"	1,191,590 20	146,623 20	3,272,627 76	16,846 53	6,304,843 43
Lot-et-Garonne	3,286,575 69	"	2,198,684 17	327,475 75	5,497,751 49	31,275 41	11,341,762 51
Lozère	776,206 55	"	404,334 48	76,398 89	1,637,423 71	13,531 46	2,907,895 09
Maine-et-Loire	4,235,346 84	"	4,445,581 12	492,570 00	8,491,446 93	53,077 92	17,718,022 81
Manche	4,535,242 56	1,407,383 22	4,733,150 26	490,185 48	9,512,555 08	35,138 26	20,713,654 86
Marne	4,752,502 75	"	4,185,461 09	684,822 09	10,760,284 67	35,577 65	20,418,648 25
Marne (Haute-)	2,632,386 34	"	2,854,347 69	369,806 83	4,960,028 00	24,339 98	10,840,908 84
Mayenne	2,548,170 86	"	3,313,863 05	244,064 78	4,365,130 04	16,493 79	10,487,722 52
À REPORTER	166,871,159 39	102,632,472 95	162,532,375 54	22,056,537 81	330,797,942 43	1,665,449 33	786,555,937 45

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1856.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	166,871,150f 39c	102,632,472f 95c	162,532,375f 54c	22,056,537f 81c	330,797,942f 43c	1,665,449f 33c	786,555,937f 45c
Meurthe.....	4,514,349 75	"	6,945,219 36	612,104 30	13,916,932 02	75,061 50	26,063,666 93
Meuse.....	3,072,024 32	29,158 53	2,400,339 11	360,358 29	7,176,463 38	36,614 68	13,074,958 31
Morbihan.....	2,230,132 28	482,347 84	4,293,810 14	251,177 74	4,087,619 85	34,732 97	11,379,820 82
Moselle.....	4,048,560 83	1,839,861 08	4,260,364 10	519,317 32	9,542,825 51	74,266 23	20,285,195 07
Nièvre.....	2,441,543 04	"	2,648,161 43	306,962 70	5,092,821 05	25,181 05	10,514,669 27
Nord.....	11,476,948 45	23,438,463 25	34,174,974 06	1,521,318 37	26,172,247 29	100,757 84	96,884,709 26
Oise.....	5,109,090 30	"	4,842,100 45	558,981 44	11,446,352 98	28,956 53	21,985,481 70
Orne.....	4,050,813 53	"	2,672,956 27	411,796 80	7,191,223 05	21,073 14	14,347,862 79
Pas-de-Calais.....	6,856,752 03	6,765,747 24	10,928,685 29	792,960 31	13,663,345 86	60,941 91	39,068,432 64
Puy-de-Dôme.....	4,131,792 06	"	3,007,944 70	416,426 73	7,896,612 27	42,874 85	15,495,650 61
Pyrénées (Basses-)...	2,950,836 51	1,599,304 17	3,903,409 38	526,636 52	4,383,133 73	44,327 13	13,407,647 44
Pyrénées (Hautes-)..	1,451,238 38	46,913 42	1,188,113 96	189,930 67	1,789,146 12	20,981 47	4,686,324 02
Pyrénées-Orientales..	1,033,822 19	376,100 67	1,028,593 54	163,625 01	2,284,589 87	23,674 15	4,910,405 43
Rhin (Bas-).....	5,093,808 26	2,880,261 74	3,922,436 34	687,069 21	10,599,793 28	85,113 37	23,268,482 20
Rhin (Haut-).....	3,897,991 05	1,664,573 56	4,201,252 94	631,676 72	8,316,151 45	48,948 46	18,760,594 18
Rhône.....	8,088,953 71	3,168,617 17	11,699,501 33	1,840,592 56	19,130,054 20	105,507 52	44,033,226 49
Saône (Haute-).....	2,648,638 45	"	3,199,283 45	335,513 20	4,453,182 04	33,963 46	10,670,580 60
Saône-et-Loire.....	4,199,733 94	"	5,351,000 78	552,311 61	9,484,288 62	23,687 31	19,611,022 26
Sarthe.....	3,773,772 39	"	3,616,695 54	401,942 77	7,629,728 12	31,682 75	15,453,821 57
Seine.....	65,100,746 09	14,619,159 73	94,444,142 04	16,012,903 92	43,983,377 94	"	234,160,329 72
Seine-Inférieure.....	10,167,137 29	53,158,931 08	12,699,932 85	2,027,816 69	25,496,023 99	75,650 21	103,625,492 11
Seine-et-Marne.....	4,424,073 67	"	4,229,430 18	555,207 61	11,937,857 23	41,579 84	21,188,148 53
Seine-et-Oise.....	7,789,204 37	"	8,325,342 93	1,034,678 22	16,038,469 52	81,689 04	33,269,384 08
Sèvres (Deux-).....	2,267,789 12	"	1,634,615 52	216,983 75	4,448,173 89	19,811 89	8,587,374 17
Somme.....	5,464,291 38	977,678 59	5,266,960 81	641,609 79	11,984,866 58	39,675 57	24,375,082 72
Tarn.....	2,284,007 74	"	1,313,184 82	221,721 51	5,326,917 28	20,682 99	9,166,514 34
Tarn-et-Garonne....	2,104,651 99	"	1,299,573 76	182,272 45	4,114,949 46	16,946 76	7,718,394 42
Var.....	4,639,903 65	933,171 21	4,873,828 26	513,481 12	5,377,493 06	38,953 33	16,376,830 63
Vaucluse.....	2,570,394 93	8,592 49	2,450,771 52	317,070 95	3,614,714 40	22,325 84	8,983,870 13
Vendée.....	2,471,787 33	404,430 87	2,004,745 81	225,187 96	4,429,720 39	18,028 59	9,553,900 95
Vienne.....	2,978,500 21	"	1,927,247 90	312,562 24	5,176,062 50	40,224 89	10,434,597 74
Vienne (Haute-)....	2,085,567 80	"	1,955,378 71	255,710 37	3,394,902 70	30,063 81	7,721,623 39
Vosges.....	2,884,488 74	"	2,992,589 76	365,781 37	8,277,848 30	30,115 04	14,550,823 21
Yonne.....	3,414,589 76	"	2,501,811 98	429,164 72	7,744,097 29	29,713 09	14,119,376 84
Armées expéditionnes	"	"	"	"	"	8,654,153 22	8,654,153 22
	368,589,094 93	215,025,785 59	424,736,774 56	56,449,392 75	666,399,927 65	11,743,409 76	1,742,944,385 24

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	2,620,700 69
Caissier central du Trésor public.....	351,441,311 90
Comptables des finances en Algérie.....	25,644,518 46
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	5,163,145 00
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1856.....	2,127,814,061 29

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de base au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, par ministère et par chapitres du budget.

Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes particuliers que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 2,383,195,531 fr. 14 cent.

SAVOIR :

Dette publique			412,278,179f 96c
Fonds d'amortissement			67,943,647 00
Dotations			38,563,068 61
Dépenses générales des services publics			1,477,020,357 22
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			179,139,222 48
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			122,032,255 04
			2,296,976,730 31
Travaux extraordinaires			86,218,800 83
TOTAL			2,383,195,531 14
Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1856		2,061,938,696f 86c	
Pendant l'année 1856	399,278,501f 66c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	85,874,638 27		
		313,403,863 39	
			2,375,342,560 25
Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1855, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			7,852,970 89

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1856.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1857, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 2,249,895,339 fr. 61 c.

SAVOIR :

Dette publique	429,439,496f 35c
Fonds d'amortissement	86,560,932 00
Dotations	38,935,962 00
Dépenses générales des services publics	1,340,829,476 21
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	166,734,148 71
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	129,626,969 88
	2,192,126,985 15
Travaux extraordinaires	57,768,354 46
TOTAL à reporter	2,249,895,339 61

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

REPORT..... 2,249,895,339f 61c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1857 s'élèvent à la somme de 1,886,791,795 fr. 94 cent.;

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1856.....		23,181,468f 72c	
Payements de l'année 1856.....	1,892,138,604f 99c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	28,528,277 77		
		1,863,610,327 22	
			1,886,791,795 94
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1857.....			363,103,543 67

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1857.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses des dotations, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 13,643,151 fr. 19 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1856.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1856, s'élèvent à une somme totale de 2,190,657,341 fr. 80 c.,

SAVOIR :

	EXERCICE 1855.	EXERCICE 1856.	EXERCICE 1857.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	65,530,458f 91c	362,941,019f 64c	"
Fonds d'amortissement.....	"	86,560,932 00	"
Dotations.....	3,403,666 65	32,555,928 62	2,208,333f 33c
Dépenses générales des services publics.....	191,371,801 87	1,088,091,490 30	10,785,536 95
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	15,722,655 86	146,661,902 96	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	27,054,822 09	105,839,682 45	649,280 91
	303,083,405 38	1,822,650,955 97	13,643,151 19
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses générales des services publics.....	10,320,458 01	40,959,371 25	"
	313,403,863 39	1,863,610,327 22	13,643,151 19
	2,190,657,341f 80c		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1856. (V. page 33).

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er janvier 1857.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1856. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1855.					
102	Ministère d'État	13,861,071f 67c	20,337f 16c	"	13,881,408f 83c	11,134,623f 45c	2,686,647f 93c	13,821,271f 38c	60,137f 45c	
104	——— de la justice	27,495,952 81	"	128,618f 89c	27,367,333 92	25,334,161 63	2,015,617 15	27,349,778 78	17,555 14	
106	——— des affaires étrangères	10,707,603 38	"	401,616 86	10,305,986 52	7,349,439 46	2,919,800 07	10,269,239 53	36,746 99	
108	——— des finances. — Dette consolidée	281,999,407 50	"	10 00	281,999,397 50	253,314,576 20	26,881,311 20	280,195,887 40	1,803,510 10	
Idem.	——— des finances. — Fonds d'amortissement	67,943,647 00	"	"	67,943,647 00	67,943,647 00	"	67,943,647 00	"	
Idem.	——— des finances. — Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	10,306,627 00	"	"	10,306,627 00	10,304,442 40	2,184 60	10,306,627 00	"	
Idem.	——— des finances. — Intérêts de capitaux de cautionnements	7,526,051 24	"	"	7,526,051 24	183,808 34	6,712,660 91	6,896,469 25	629,581 99	
Idem.	——— des finances. — Intérêts de la dette flottante	45,800,000 00	"	69,272 82	45,730,727 18	31,330,917 69	14,399,809 49	45,730,727 18	"	
Idem.	——— des finances. — Rentes viagères	3,619,312 00	"	232,743 21	3,386,568 79	2,362,372 05	1,024,196 74	3,386,568 79	"	
Idem.	——— des finances. — Pensions	64,637,000 00	"	1,308,191 75	63,328,808 25	46,818 362 28	16,510,295 97	63,328,658 25	150 00	
Idem.	——— des finances. — Dotations et dépses div ses des pouvoirs législatifs.	38,590,652 00	"	27,583 39	38,563,068 61	35,129,401 96	3,403,666 65	38,533,068 61	30,000 00	
110	——— des finances. — Service général	27,763,528 59	"	287,858 26	27,475,670 33	24,237,289 74	3,235,055 83	27,472,345 57	3,324 76	
112 à 114	——— des finances. — Frais de régie, de perception, etc	181,146,327 05	"	2,007,104 57	179,139,222 48	163,377,065 10	15,722,655 86	179,099,720 96	39,501 52	
116	——— des finances. — Remboursements et restitutions, etc	124,322,191 75	"	2,289,936 71	122,032,255 04	94,919,690 17	27,054,822 09	121,974,512 26	57,742 78	
118 à 122	——— de l'intérieur	163,754,899 67	"	5,985,289 69	157,769,609 98	115,692,113 00	41,800,472 87	157,492,585 87	277,024 11	
124 et 126	——— de la guerre	877,636,458 94	"	8,468,994 12	869,167,464 82	792,551,658 97	73,055,818 70	865,607,477 67	3,559,987 15	
128 et 130	——— de la marine	221,833,250 26	"	8,721,946 34	213,111,303 92	182,840,092 12	29,837,382 50	212,677,474 62	433,829 30	
133 et 134	——— de l'instruction publique et des cultes. — Instruction publique	20,193,222 32	"	323,200 16	19,870,022 16	14,460,144 42	5,258,950 89	19,719,095 31	150,926 85	
	——— de l'instruction publique et des cultes. — Cultes	44,789,019 80	"	106,648 43	44,682,371 37	32,275,535 72	11,907,558 12	44,183,093 84	499,277 53	
136 et 138	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	94,993,996 56	"	1,604,811 19	93,389,185 37	74,567,001 61	18,654,497 81	93,221,499 42	167,685 95	
		2,328,920,219 54	20,337 16	31,963,826 39	2,296,976,730 31	1,986,126,343 31	303,083,405 38	2,289,209,748 69	7,766,981 62	
			31,943,489f 23c							
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
102	Ministère d'État	12,540,000 00	"	99,629 08	12,440,370 92	10,744,155 28	1,675,366 65	12,419,521 93	20,848 99	
130	——— de la marine	5,066,688 68	"	128,051 21	4,938,637 47	4,240,748 22	650,737 13	4,891,485 35	47,152 12	
138	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	69,206,296 97	"	366,504 53	68,839,792 44	60,827,450 05	7,994,354 23	68,821,804 28	17,988 16	
		86,812,985 65	"	594,184 82	86,218,800 83	75,812,353 55	10,320,458 01	86,132,811 56	85,989 27	
			594,184f 82c							
	TOTAL GÉNÉRAL	2,415,733,205 19	20,337 16	32,558,011 21	2,383,195,531 14	2,061,938,696 86	313,403,863 39	2,375,342,560 25	7,852,970 89	
			32,537,674f 05c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er janvier 1857.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1856. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1856.					
103	Ministère d'État	"	13,550,189f 60c	"	13,550,189f 60	"	10,683,325f 04c	10,683,325f 04c	2,866,864f 56c	
105	——— de la justice	"	27,064,005 93	"	27,064,005 93	"	24,979,671 47	24,979,671 47	2,084,334 46	
107	——— des affaires étrangères	"	12,311,002 47	"	12,311,002 47	"	9,155,622 40	9,155,622 40	3,155,380 07	
109	——— des finances. Dette consolidée	"	304,650,684 00	"	304,650,684 00	"	280,883,488 11	280,883,488 11	23,767,195 89	
Idem.	Fonds d'amortissement	"	86,560,932 00	"	86,560,932 00	"	86,560,932 00	86,560,932 00	"	
Idem.	Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	"	10,306,627 00	"	10,306,627 00	"	10,306,627 00	10,306,627 00	"	
Idem.	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,500,000 00	"	7,500,000 00	"	197,703 74	197,703 74	7,302,296 26	
Idem.	Intérêts de la dette flottante	"	37,520,000 00	"	37,520,000 00	"	22,248,247 99	22,248,247 99	15,271,752 01	
Idem.	Rentes viagères	"	3,417,035 00	"	3,417,035 00	"	2,338,934 62	2,338,934 62	1,078,100 38	
Idem.	Pensions	"	66,045,150 35	"	66,045,150 35	"	46,966,018 18	46,966,018 18	19,079,132 17	
Idem.	Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	2,183,333f 33c	36,752,628 67	"	33,935,962 00	2,183,333f 33c	32,555,928 62	34,739,261 95	4,196,700 05	
111	Service général	"	24,892,927 75	"	24,892,927 75	"	21,613,519 88	21,613,519 88	3,279,407 87	
113 et 115	Frais de régie, de perception, etc.	"	166,734,148 71	"	166,734,148 71	"	146,661,902 96	146,661,902 96	20,072,245 75	
117	Remboursements et restitutions, etc.	705,738 78	128,921,231 10	"	129,626,969 88	705,738 78	105,839,682 45	106,545,421 23	23,081,548 65	
119 et 123	——— de l'intérieur	"	157,329,390 47	"	157,329,390 47	"	116,865,819 93	116,865,819 93	40,463,570 54	
125 et 127	——— de la guerre	19,313,318 99	703,729,120 88	"	723,042,439 87	19,313,318 99	621,157,692 54	640,471,011 53	82,571,428 34	
129 et 121	——— de la marine	979,077 62	228,395,999 11	"	229,375,076 73	979,077 62	168,223,072 05	169,202,149 67	60,172,927 06	
133 et 135	——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	20,118,342 06	"	20,118,342 06	"	14,604,586 61	14,604,586 61	5,513,755 45	
	Cultes	"	45,650,831 34	"	45,650,831 34	"	33,376,111 38	33,376,111 38	12,274,719 96	
137 et 139	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	87,495,269 99	"	87,495,269 99	"	67,432,069 00	67,432,069 00	20,063,200 99	
		23,181,468 72	2,168,945,516 43	"	2,192,126,985 15	23,181,468 72	1,822,650,955 97	1,845,832,424 69	346,294,560 46	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
103	Ministère d'État	"	8,181,000 00	"	8,181,000 00	"	5,644,407 24	5,644,407 24	2,536,592 76	
131	——— de la marine	"	5,822,251 86	"	5,822,251 86	"	4,878,438 49	4,878,438 49	943,813 37	
139	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	43,765,102 60	"	43,765,102 60	"	30,436,525 52	30,436,525 52	13,328,577 08	
		"	57,768,354 46	"	57,768,354 46	"	40,959,371 25	40,959,371 25	16,808,983 21	
	TOTAL GÉNÉRAL	23,181,468 72	2,226,713,870 89	"	2,249,895,339 61	23,181,468 72	1,863,610,327 22	1,886,791,795 94	363,103,543 67	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er janvier 1857.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1856. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1857.									
	SERVICE ORDINAIRE.									
148	Ministère des finances... Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	"	2,208,333f 33c	"	2,208,333f 33c	"	2,208,333f 33c	2,208,333f 33c	"	
	Ministère des finances... Remboursements et restitutions.....	"	649,280 91	"	649,280 91	"	649,280 91	649,280 91	"	
	——— de la guerre.....	"	9,687,797 84	"	9,687,797 84	"	9,687,797 84	9,687,797 84	"	
	——— de la marine.....	"	1,097,739 11	"	1,097,739 11	"	1,097,739 11	1,097,739 11	"	
		"	13,643,151 19	"	13,643,151 19	"	13,643,151 19	13,643,151 19	"	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1855.....	2,415,733,205f 19	"	32,537,674 05	2,383,195,531 14	2,061,938,696f 86c	313,403,863f 39c	2,375,342,560f 25c	7,852,970f 89c	
	——— 1856.....	23,181,468 72	2,226,713,870 89	"	2,249,895,339 61	23,181,468 72	1,863,610,327 22	1,886,791,795 94	363,103,543 67	
	——— 1857.....	"	13,643,151 19	"	13,643,151 19	"	13,643,151 19	13,643,151 19	"	
		2,438,914,673 91	2,240,357,022 08	32,537,674 05	4,646,734,021 94	2,085,120,165 58	2,190,657,341 80	4,275,777,507 38	370,956,514 56	
			2,207,819,348f 03c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère d'État.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	438,583f 36c	426,803 36	11,780f 00c	"	438,583f 36c	"
——— (Matériel.)	114,998 71	95,392 29	20,376 95	770f 53c	114,998 71	"
Conseil d'état. (Personnel.)	1,920,397 70	1,729,953 26	184,194 45	"	1,914,147 71	6,249f 99c
——— (Matériel.)	122,698 42	85,907 65	36,790 77	"	122,698 42	"
Archives de l'Empire	123,998 64	99,546 23	24,408 68	"	123,954 91	43 73
Établissement des beaux-arts	298,684 24	218,134 24	70,723 52	"	288,857 76	9,826 48
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	949,991 68	862,917 57	81,241 09	"	944,158 66	5,833 02
Théâtres impériaux, conservatoire de musique, subventions	1,700,468 69	1,643,743 34	56,725 35	"	1,700,468 69	"
Encouragements et souscriptions	210,990 25	201,036 25	9,675 00	"	210,711 25	279 00
Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, à des compositeurs et à leurs veuves.	136,003 77	101,589 88	34,413 89	"	136,003 77	"
Personnel des bâtiments civils	111,997 54	102,511 54	9,486 00	"	111,997 54	"
Entretien des bâtiments et édifices publics	711,395 09	344,159 48	367,235 61	"	711,395 09	"
Constructions et grosses réparations	1,645,386 95	1,035,280 99	609,999 04	"	1,645 280 03	106 92
Conservation d'anciens monuments historiques	869,981 36	348,017 93	523,903 43	4,200 00	867,721 36	2,260 00
Exécution des dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier	4,000,000 00	3,358,184 54	606,516 59	"	3,964,701 13	35,298 87
Hôtel des affaires étrangères	299,999 64	285,434 64	14,565 00	"	299,999 64	"
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	46,157 37	44,633 15	1,524 22	"	46,157 37	"
Funérailles de M. Ducos, ministre de la marine et des colonies	29,329 05	29,329 05	"	"	29,329 05	"
Fête du 13 septembre 1855	109,960 76	81,662 45	28,058 87	"	109,721 32	239 44
	13,841,023 22	11,094,237 84	2,691,618 46	4,970 53	13,780,885 77	60,137 45
Dépenses des exercices clos	40,385 61	40,385 61	"	"	40,385 61	"
	13,881,408 83	11,134,623 45	2,691,618 46	4,970 53	13,821,271 38	60,137 45
			2,686,647f 93c			
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Château de Saverne	458,399 93	273,916 68	170,630 42	"	444,547 10	13,852 83
Esplanades des invalides	50,000 00	50,000 00	"	"	50,000 00	"
Réunion du Louvre aux Tuileries	8,748,182 84	8,000,589 67	748,341 05	2,417 46	8,746,513 26	1,669 58
Exposition universelle de 1855	3,183,788 15	2,419,648 93	758,812 97	0 33	3,178,461 57	5,326 58
	12,440,370 92	10,744,155 28	1,677,784 44	2,417 79	12,419,521 93	20,848 99
			1,675,366 65c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	13,881,408 83	11,134,623 45	2,691,618 46	4,970 53	13,821,271 38	60,137 45
2e SECTION. Travaux extraordinaires	12,440,370 92	10,744,155 28	1,677,784 44	2,417 79	12,419,521 93	20,848 99
	26,321,779 75	21,878,778 73	4,369,402 90	7,388 32	26,240,793 31	80,986 44
			4,362,014f 58c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale (Personnel.)	438,600f 00c	"	432,208f 68c	"	432,208f 68c	6,391f 32c
——— (Matériel.)	115,000 00	"	98,945 88	"	98,945 88	16,054 12
Conseil d'état. (Personnel.)	2,004,000 00	"	1,870,986 16	"	1,870,986 16	133,013 84
——— (Matériel.)	100,000 00	"	88,845 12	"	88,845 12	11,154 88
Archives de l'Empire	124,000 00	"	120,461 34	"	120,461 34	3,538 66
Établissements des beaux-arts	299.200 00	"	207,960 63	"	207,960 63	91,239 37
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	"	879,908 98	"	879,908 98	70,091 02
Encouragement et souscriptions	211,000 00	"	205,838 50	"	205,838 50	5,161 50
Indemnités annuelles ou secours à des artistes	137,700 00	"	101,927 76	"	101,927 26	35,772 24
Théâtres impériaux, conservatoire de musique	1,700,500 00	"	1,604,676 55	"	1,604,676 55	95,823 45
Personnel des bâtiments et édifices publics	112,000 00	"	104,846 40	"	104,846 40	7,153 60
Entretien des bâtiments et édifices publics	681,400 00	"	327,029 70	"	327,029 70	354,370 30
Constructions et grosses réparations	1,235,400 00	"	841,139 86	"	841,139 86	394,260 14
Conservation d'anciens monuments historiques	870,000 00	"	559,219 89	300f 00c	558,919 89	311,080 11
Monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	8,400 00	"	"	"	"	8,400 00
Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier	3,800,000 00	"	2,584,756 60	"	2,584,756 60	1,215,243 40
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	43,842 63	"	43,680 96	"	43,680 96	161 67
Baptême du Prince impérial	520,000 00	"	443,537 29	"	443,537 29	76,462 71
Fête du 15 août 1856	110,000 00	"	78,797 52	"	78,797 52	31,202 48
Funérailles de M. Fortoul	25,626 05	"	25,626 05	"	25,626 05	"
Dépenses des exercices périmés	450 35	"	160 60	"	160 60	289 75
	13,487,119 03	"	10,620,554 47	300 00	10,620,254 47	2,866,864 56
Dépenses des exercices clos	63,070 57	"	63,070 57	"	63,070 57	"
	13,550,189 60	"	10,683,625 04	300 00	10,683,325 04	2,866,864 56
			10,683,325f 04c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Château de Saverne	201,000 00	"	63,882 57	"	63,882 57	137,117 43
Réunion du Louvre aux Tuileries	7,800,000 00	"	5,527,690 46	281 65	5,527,408 81	2,272,591 19
Exposition universelle de 1855	75,000 00	"	34,619 59	1,593 08	33,026 51	41,973 49
Palais de l'industrie	105,000 00	"	20,089 35	"	20,089 35	84,910 65
	8,181,000 00	"	5,646,281 97	1,874 73	5,644,407 24	2,536,592 76
			5,644,407f 24c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	13,550,180 60	"	10,683,625 04	300 00	10,683,325 04	2,866,864 56
2e SECTION. Travaux extraordinaires	8,181,000 00	"	5,646,281 97	1,874 73	5,644,407 24	2,536,592 76
	21,731,189 60	"	16,327,907 01	2,174 73	16,327,732 28	5,403,457 32
			16,327,732f 28c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	508,599f 18c	494,230f 57c	14,368f 61c	"	508,599f 18c	"
——— (Matériel.)	93,993 15	75,947 73	18,045 42	"	93,993 15	"
Cour de cassation	985,200 00	985,200 00	"	"	985,200 00	"
Cours impériales	5,715,457 53	5,319,114 73	394,695 57	1,086f 09c	5,712,724 21	2,733f 32c
——— d'assises	154,400 00	120,200 00	34,200 00	"	154,400 00	"
Tribunaux de première instance	7,777,315 59	7,183,646 31	585,190 20	617 14	7,768,219 37	9,096 22
——— de commerce	179,894 85	160,716 00	19,178 85	"	179,894 85	"
——— de police	63,897 48	56,938 26	6,959 22	"	63,897 48	"
Justices de paix	6,069,972 90	5,321,809 79	744,852 07	464 89	6,066,196 97	3,775 93
Service de la justice en Algérie	668,336 67	582,611 48	84,257 69	482 17	666,387 00	1,949 67
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,928,026 81	4,817,032 00	134,815 50	23,820 69	4,928,026 81	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	69,666 95	64,141 95	5,525 00	"	69,666 95	"
Dépenses extraordinaires. — Imprimerie impériale	150,000 00	150,000 00	"	"	150,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	27,364,761 11	25,331,588 82	2,042,088 13	26,470 98	27,347,205 97	17,555 14
Dépenses des exercices clos	2,572 81	2,572 81	"	"	2,572 81	"
	27,367,333 92	25,334,161 63	2,042,088 13	26,470 98	27,349,778 78	17,555 14
			2,015,617f 15c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
Administration centrale. (Personnel.)	532,100f 00c	"	504,755f 56c	"	504,755f 56c	27,344f 44c
——— (Matériel.)	100,000 00	"	87,957 23	"	87,957 23	12,042 77
Cour de cassation	985,800 00	"	978,830 00	"	978,830 00	6,970 00
Cours impériales	5,733,500 00	"	5,322,773 57	"	5,322,773 57	410,726 43
——— d'assises	154,400 00	"	124,467 98	"	124,467 98	29,932 02
Tribunaux de première instance	7,793,695 00	"	7,178,690 25	"	7,178,690 25	615,004 75
——— de commerce	179,900 00	"	159,617 87	"	159,617 87	20,282 13
——— de police	65,500 00	"	59,061 32	"	59,061 32	6,438 68
Justices de paix	6,071,475 00	"	5,331,874 32	"	5,331,874 32	739,600 68
Dépenses de la justice en Algérie	588,300 00	"	501,174 42	"	501,174 42	87,125 58
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,780,000 00	"	4,656,281 51	"	4,656,281 51	123,718 49
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	73,000 00	"	67,851 51	"	67,851 51	5,148 49
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	27,057,670 00	"	24,973,335 54	"	24,973,335 54	2,084,334 46
Dépenses des exercices clos	6,335 93	"	6,335 93	"	6,335 93	"
	27,064,005 93	"	24,979,671 47	"	24,979,671 47	2,084,334 46
			24,979,671f 47c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	619,456f 57c	615,588f 77c	3,867f 80c	"	619,456f 57c	"
——— (Matériel.)	313,636 47	144,463 64	167,252 03	"	311,715 67	1,920f 80c
Traitements des agents politiques et consulaires	4,738,774 53	3,535,166 85	1,215,992 14	24,558f 34c	4,726,600 65	12,173 88
Traitements des agents en inactivité	47,604 40	36,398 85	11,205 55	"	47,604 40	"
Frais d'établissement	366,155 33	265,368 30	100,787 03	"	366,155 33	"
Frais de voyages et de courriers	812,722 88	624,835 64	182,126 76	"	806,962 40	5,760 48
Frais de service	1,417,277 10	824,926 35	581,632 30	1,950 70	1,404,607 95	12,669 15
Présents diplomatiques	41,673 50	22,179 30	19,494 20	"	41,673 50	"
Indemnités et secours	53,252 95	29,752 33	20,386 04	"	50,138 37	3,114 58
Dépenses secrètes	1,150,000 00	650,000 00	500,000 00	"	1,150,000 00	"
Missions extraordinaires	502,297 62	395,676 97	134,870 65	28,250 00	502,297 62	"
Dépenses imprévues	31,432 88	21,573 69	9,859 19	"	31,432 88	"
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	123,972 77	111,275 79	11,663 67	"	122,939 46	1,033 31
Hôtel Forbin-Janson. — Frais de location	51,968 84	36,472 30	15,421 75	"	51,894 05	74 79
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	10,270,225 84	7,313,678 78	2,974,559 11	54,759 04	10,233,478 85	36,746 99
Dépenses des exercices clos	35,760 68	35,760 68	"	"	35,760 68	"
	10,305,986 52	7,349,439 46	2,974,559 11	54,759 04	10,269,239 53	36,746 99
			2,919,800f 07c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
Administration centrale. (Personnel.)	643,331f 00c	"	624,905f 23c	"	624,905f 23c	18,425f 77c
——— (Matériel.)	272,000 00	"	188,611 36	"	188,611 36	83,388 64
Traitements des agents politiques et consulaires	5,125,269 00	"	3,760,061 85	6,433f 33	3,753,628 52	1,371,640 48
Traitements des agents en inactivité	38,000 00	"	27,308 88	"	27,308 88	10,691 12
Frais d'établissement	350,000 00	"	349,856 93	4,000 00	345,856 93	4,143 07
Frais de voyages et de courriers	796,000 00	"	612,834 81	1,486 43	611,348 38	184,651 62
Frais de service	1,450,000 00	"	945,663 53	"	945,663 53	504,336 47
Présents diplomatiques	190,920 00	"	150,746 51	"	150,746 51	40,173 49
Indemnités et secours	58,500 00	"	35,204 83	"	35,204 83	23,295 17
Dépenses secrètes	550,000 00	"	550,000 00	"	550,000 00	"
Missions extraordinaires	2,308,000 00	"	1,623,632 92	"	1,623,632 92	684,867 08
Dépenses imprévues	50,000 00	"	38,897 00	"	38,897 00	11,103 00
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	109,000 00	"	106,999 92	"	106,999 92	2,000 08
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel Forbin-Janson	52,000 00	"	35,335 92	"	35,335 92	16,664 08
Exécution des dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00
Dépenses des exercices périmés	17,310 69	"	17,310 69	"	17,310 69	"
	12,210,830 69	"	9,067,370 38	11,919 76	9,055,450 62	3,155,380 07
Dépenses des exercices clos	100,171 78	"	100,171 78	"	100,171 78	"
	12,311,002 47	"	9,167,542 16	11,919 76	9,155,622 40	3,155,380 07
			9,155,622f 40c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée — Rentes 4 1/2 p 0/0. (Déc. du 14 mars 1852.)	169,764,125f 00c	165,420,575f 40c	3,108,731f 57c	2,498f 00c	168,526,808f 97c	1,237,316f 03c
Dette consolidée — 4 1/2 p. 0/0 (ancien fonds)	884,560 00	878,404 50	5,008 00	0 50	883,412 00	1,148 00
Dette consolidée — 4 p. 0/0	2,353,568 00	2,322,784 50	24,869 00	"	2,347,653 50	5,914 50
Dette consolidée — 3 p. 0/0	108,997,144 50	84,692,811 80	23,747,798 63	2,597 50	108,438,012 93	559,131 57
Fonds d'amortissement	67,943,647 00	67,943,647 00	"	"	67,943,647 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	4,409,598 24	4,407,413 64	2,184 60	"	4,409,598 24	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	4,550,701 76	4,550,701 76	"	"	4,550,701 76	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Rachat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	1,346,327 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,526,051 24	183,808 34	6,712,660 91	"	6,896,469 25	629,581 99
Intérêts de la dette flottante du trésor	45,730,727 18	31,330,917 69	14,415,894 02	16,084 53	45,730,727 18	"
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	300,000 00	"
Rentes viagères	1,004,638 11	635,808 32	407,304 15	38,474 36	1,004,638 11	"
Rentes viagères pour la vieillesse	2,031,663 13	1,451,563 73	591,980 34	11,880 94	2,031,663 13	"
Pensions — de l'ancienne pairie	218,066 66	162,566 66	55,500 00	"	218,066 66	"
Pensions — civiles	1,282,740 60	916,121 91	382,311 69	15,693 00	1,282,740 60	"
Pensions — à titre de récompense nationale	824,686 70	615,905 38	216,106 32	7,325 00	824,686 70	"
Pensions — militaires	32,633,512 57	24,133,978 07	8,592,063 68	92,529 18	32,633,512 57	"
Pensions — ecclésiastiques	71,068 54	53,954 92	18,424 34	1,310 72	71,068 54	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,066,721 15	715,577 80	362,103 60	10,960 25	1,066,721 15	"
Pensions — civiles sur fonds de retenue	23,151,495 74	17,162,694 34	6,055,633 27	66,831 87	23,151,495 74	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	520,000 00	520,000 00	"	"	520,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	297,670 00	297,070 00	450 00	"	297,520 00	150 00
Secours viagers à des anciens militaires de la République et de l'Empire	2,625,487 83	1,919,457 83	710,925 00	4,895 00	2,625,487 83	"
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	282,377 63	208,301 92	77,299 04	3,223 33	282,377 63	"
Indemnités aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	151,727 85	112,733 45	39,479 03	484 63	151,727 85	"
Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	50,267 55	"	50,267 55	"	50,267 55	"
Rappels d'arrérages des pensions d'exercices clos	203,252 98	"	203,252 98	"	203,252 98	"
	480,221,826 96	412,258,125 96	65,805,247 72	274,788 81	477,788,584 87	2,433,242 09
			65,530,458f 91c			
DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	4,952,416 61	3,673,249 96	1,249,166 65	"	4,922,416 61	30,000 00
Dépenses administratives du Sénat	1,184,152 00	1,184,152 00	"	"	1,184,152 00	"
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	3,817,000 00	3,772,000 00	45,000 00	"	3,817,000 00	"
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	2,109,500 00	"	2,109,500 00	"	2,109,500 00	"
	38,563,068 61	35,129,401 96	3,403,666 65	"	38,533,068 61	30,000 00
			3,403,666f 65c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. — Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Déc. du 14 mars 1852).	172,071,749f 00c	"	168,102,364f 61c	"	168,102,364f 61c	3,969,384f 39c
Dette consolidée. — 4 1/2 p. 0/0 (ancien fonds)	884,560 00	"	875,624 50	"	875,624 50	8,935 50
Dette consolidée. — 4 p. 0/0	2,353,568 00	"	2,325,786 00	"	2,325,786 00	27,782 00
Dette consolidée. — 3 p. 0/0	129,340,807 00	"	109,579,713 00	"	109,579,713 00	19,761,094 00
Fonds d'amortissement	86,560,932 00	"	86,560,932 00	"	86,560,932 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	4,155,460 45	"	4,155,460 45	"	4,155,460 45	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	4,804,839 55	"	4,804,839 55	"	4,804,839 55	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	"	1,346,327 00	"	1,346,327 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,500,000 00	"	197,703 74	"	197,703 74	7,302,296 26
Intérêts de la dette flottante du trésor	37,520,000 00	"	23,354,805 60	1,106,557f 61c	22,248,247 99	15,271,752 01
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	275,000 00	"	275,000 00	25,000 00
Rentes viagères	1,017,035 00	"	584,072 63	"	584,072 63	432,962 37
Rentes viagères pour la vieillesse	2,100,000 00	"	1,479,861 99	"	1,479,861 99	620,138 01
Pensions — des grands fonctionnaires de l'Empire	26,267 00	"	"	"	"	26,267 00
Pensions — de l'ancienne pairie, de veuves de pairs	222,000 00	"	157,500 00	"	157,500 00	64,500 00
Pensions — civiles	1,310,000 00	"	883,327 86	"	883,327 86	426,672 14
Pensions — à titre de récompense nationale	862,883 35	"	609,882 95	"	609,882 95	253,000 40
Pensions — militaires	34,800,000 00	"	24,484,378 65	"	24,484,378 65	10,315,621 35
Pensions — ecclésiastiques	73,000 00	"	40,731 60	"	40,731 60	32,268 40
Pensions — de donataires dépossédés	1,100,000 00	"	704,809 25	"	704,809 25	395,190 75
Pensions — civiles sur fonds de retenue	23,700,000 00	"	17,300,412 87	"	17,300,412 87	6,399,587 13
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	513,000 00	"	260,000 00	"	260,000 00	253,000 00
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	"	298,380 00	"	298,380 00	1,620 00
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	1,930,146 54	"	1,930,146 54	769,853 46
Indemnités viagères de retraite aux employés de la dernière liste civile	288,000 00	"	191,319 80	"	191,319 80	96,680 20
Indemnités aux employés et agents du domaine privé de l'ancien règne	150,000 00	"	105,128 66	"	105,128 66	44,871 34
	516,000,428 35	"	450,608,509 25	1,106,557 61	449,501,951 64	66,498,476 71
			449,501,951f 64c			
DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	2,083,333 33	22,916,666 67	"	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	100,000 00	1,400,000 00	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	4,980,000 00	"	3,644,499 95	"	3,644,499 95	1,335,500 05
Dépenses administratives du Sénat	1,260,762 00	"	1,250,762 00	"	1,250,762 00	10,000 00
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	3,399,500 00	"	3,344,000 00	"	3,344,000 00	55,500 00
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	2,795,700 00	"	"	"	"	2,795,700 00
	38,935,962 00	2,183,333 33	32,555,928 62	"	34,739,261 95	4,196,700 05
			32,555,928f 62c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances. (Service général.)

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,205,672f 15c	1,123,498f 28c	82,124f 99c	"	1,205,623f 27c	48f 88c
Matériel et dépenses diverses	65,799 45	57,562 73	8,913 81	1,186f 10c	65,290 44	509 01
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,907,567 76	5,795,422 60	111,776 80	"	5,907,199 40	368 36
Matériel	1,993,217 47	1,533,804 89	459,514 83	409 25	1,992,910 47	307 00
Dépenses diverses	242,441 85	214,847 47	27,594 38	"	242,441 85	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	72,874 71	70,174 05	2,713 85	13 19	72,874 71	"
Matériel	161,268 39	82,431 72	79,336 67	500 00	161,268 39	"
Dépenses diverses	33,889 74	1,793 80	31,730 94	"	33,524 74	365 00
Refonte des monnaies de cuivre	2,134,450 90	1,842,917 49	290,679 40	50 00	2,133,546 89	904 01
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	5,206,764 36	4,240,919 98	976,137 21	11,115 33	5,205,941 86	822 50
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,100,550 00	102,450 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,711,908 85	1,410,788 47	301,120 38	"	1,711,908 85	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,174,087 11	976,744 42	197,342 69	"	1,174,087 11	"
Idem des impôts indirects	1,107,668 66	868,650 26	239,018 40	"	1,107,668 66	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	305,221 35	173,722 91	131,498 44	"	305,221 35	"
Traitements et frais des service des payeurs	1,060,000 00	955,484 09	104,515 91	"	1,060,000 00	"
Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier	7,500 00	4,500 00	3,000 00	"	7,500 00	"
Dépenses des exercices périmés	220,818 47	121,957 47	98,904 00	43 00	220,818 47	"
	23,814,151 22	20,575,770 63	3,248,372 70	13,316 87	23,810,826 46	3,324 76
Dépenses des exercices clos	3,661,519 11	3,661,519 11	236,917 22	236,917 22	3,661,519 11	"
	27,475,670 33	24,237,289 74	3,485,289 92	250,234 09	27,472,345 57	3,324 76
			3,235,055f 83c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,205,366f 04c	"	1,124,591f 05c	"	1,124,591f 05c	80,774f 99c
Matériel et dépenses diverses	71,878 00	"	58,778 71	6,785 96	51,992 75	19,885 25
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,727,500 00	"	5,625,026 00	"	5,625,026 00	102,474 00
Matériel	1,764,230 00	"	1,324,185 46	186 67	1,323,998 79	440,231 21
Dépenses diverses	240,955 73	"	213,067 31	"	213,067 31	27,888 42
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	72,582 34	"	69,674 04	"	69,674 04	2,908 30
Matériel	77,121 80	"	57,652 51	"	57,652 51	19,469 29
Dépenses diverses	33,900 00	"	2,281 05	"	2,281 05	31,618 95
Refonte des monnaies de cuivre	1,930,732 45	"	1,559,521 71	"	1,559,521 71	371,210 74
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	4,428,000 00	"	3,586,181 64	2,077 76	3,584,103 88	843,896 12
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,102,750 00	"	1,102,750 00	100,250 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,790,000 00	"	1,468,893 18	"	1,468,893 18	321,106 82
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,198,000 00	"	993,426 51	"	993,426 51	204,573 49
Idem des impôts indirects	1,172,000 00	"	911,752 31	"	911,752 31	260,247 69
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	338,000 00	"	192,821 31	"	192,821 31	145,178 69
Traitements et frais de service des payeurs	1,160,000 00	"	1,032,985 94	"	1,032,985 94	127,014 06
Dépenses des exercices périmés	374,402 71	"	193,722 86	"	193,722 86	180,679 85
	22,787,669 07	"	19,517,311 59	9,050 39	19,508,261 20	3,279,407 87
Dépenses des exercices clos	2,105,258 68	"	2,106,301 68	1,043 00	2,105,258 68	"
	24,892,927 75	"	21,623,613 27	10,093 39	21,613,519 88	3,279,407 87
			21,613,519f 88c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,507,082f 99c	2,290,004f 56c	216,870f 10c	"	2,506,874f 66c	208f 33c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,930,336 74	1,265,832 45	664,470 51	7f 88c	1,930,295 08	41 66
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	52,146 20	38,498 45	13,647 75	"	52,146 20	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	140,495 07	97,102 45	43,392 62	"	140,495 07	"
Frais de mutations cadastrales	573,468 51	504,549 02	68,649 83	"	573,198 85	269 66
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,316,736 50	9,249,408 63	2,066,689 01	"	11,316,097 64	638 86
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception	39,600 00	39,700 00	600 00	700 00	39,600 00	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	10,429,297 04	10,424,839 58	4,338 30	"	10,429,177 88	119 16
Matériel	680,381 41	549,613 12	129,813 21	"	679,426 33	955 08
Dépenses diverses	1,286,759 46	1,161,078 25	125,119 69	"	1,286,197 94	561 52
Dépenses extraordinaires	236,697 41	219,858 65	16,411 29	"	236,269 94	427 47
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,940,214 09	3,551,975 82	387,271 73	"	3,939,247 55	966 54
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,928,017 56	1,285,109 30	640,439 53	356 18	1,925,192 65	2,824 91
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	775,008 62	514,193 77	256,049 71	14 50	770,228 98	4,779 64
Frais d'aliénation de bois de l'État	42,801 77	13,607 97	29,116 95	"	42,724 92	76 85
A REPORTER	35,879,043 37	31,205,372 02	4,662,880 23	1,078 56	35,867,173 69	11,869 68

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,510,800f 00c	"	2,295,561f 67c	"	2,295,561f 67c	215,238f 33c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,973,618 87	"	1,303,976 80	77f 46c	1,303,899 34	669,719 53
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	154,671 53	"	39,074 62	"	39,074 62	115,596 91
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	193,861 24	"	117,970 51	"	117,970 51	75,890 73
Frais de mutations cadastrales	573,936 45	"	514,630 09	19 34	514,610 75	59,325 70
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,401,469 42	"	9,421,965 90	"	9,421,965 90	1,979,503 52
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc	40,000 00	"	36,900 00	"	36,900 00	3,100 00
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	10,495,250 00	"	10,479,060 23	"	10,479,060 23	16,189 77
Matériel	781,600 00	"	601,207 31	"	601,207 31	180,392 69
Dépenses diverses	1,315,080 00	"	1,166,469 07	"	1,166,469 07	148,610 93
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,968,573 00	"	3,592,108 02	489 28	3,591,618 74	376,954 26
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	2,023,000 00	"	1,303,773 65	377 66	1,303,395 99	719,604 01
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	1,055,555 00	"	839,354 93	4 00	839,350 93	216,204 07
Frais d'aliénation des bois de l'État	70,000 00	"	28,447 53	"	28,447 53	41,552 47
A REPORTER	36,557,415 51	"	31,740,500 33	967 74	31,739,532 59	4,817,882 92

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
	REPORT	35,879,043f 37c	31,205,372f 02c	4,662,880f 23c	1,078f 56c	35,867,173f 69c	11,869f 68c
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.	Personnel	43,157,444 18	42,712,703 85	444,376 71	"	43,157,080 56	363 62
	Matériel	12,687,344 01	8,985,277 84	3,691,876 98	"	12,677,154 82	10,189 19
	Dépenses diverses	6,409,120 13	5,496,841 10	908,630 20	"	6,405,471 30	3,648 83
	Avances recouvrables	711,852 54	619,587 78	92,264 76	"	711,852 54	"
	Achats et transports de tabacs	44,020,206 93	41,863,111 03	2,218,318 46	61,535 96	44,019,893 53	313 40
	Dépenses du service des douanes en Algérie	989,302 86	899,684 20	88,284 86	"	987,969 06	1,333 80
POSTES.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	14,883,248 20	14,633,613 94	247,289 95	"	14,880,903 89	2,344 31
	Matériel	12,599,841 88	10,146,354 57	2,457,592 82	8,337 80	12,595,609 59	4,232 29
	Dépenses diverses	2,577,366 84	2,170,577 05	401,583 39	"	2,572,160 44	5,206 40
Subventions		5,224,451 54	4,643,941 72	580,509 82	"	5,224,451 54	"
		179,139,222 48	163,377,065 10	15,793,608 18	70,952 32	179,099,720 96	39,501 52
				15,722,655f 86c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
	REPORT	36,557,415f 51c	"	31,740,500f 33c	967f 74c	31,739,532f 59c	4,817,882f 92c
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.	Personnel	43,627,400 00	"	43,175,935 54	33 33	43,175,902 21	451,497 79
	Matériel	15,449,510 00	"	9,517,409 37	"	9,517,409 37	5,932,100 63
	Dépenses diverses	6,788,370 00	"	6,261,249 83	"	6,261,249 83	527,120 17
	Avances recouvrables	780,000 00	"	688,213 50	"	688,213 50	91,786 50
	Achats et transports de tabacs	26,950,000 00	"	22,263,757 16	"	22,263,757 16	4,686,242 84
	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,049,565 00	"	994,315 30	"	994,315 30	55,249 70
POSTES.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	15,242,369 00	"	15,006,113 93	"	15,006,113 93	236,255 07
	Matériel	12,183,801 00	"	9,675,325 76	4,043 30	9,671,282 46	2,512,518 54
	Dépenses diverses	2,849,600 00	"	2,526,018 26	"	2,526,018 26	323,581 74
Subventions		5,256,118 20	"	4,818,108 35	"	4,818,108 35	438,009 85
		166,734,148 71	"	146,666,947 33	5,044 37	146,661,902 96	20,072,245 75
				146,661,902f 96c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,872,007f 09c	8,329,943f 94c	1,542,063f 15c	"	9,872,007f 09c	"
——— extraordin. des communes..	28,819,778 29	24,075,350 24	4,744,428 05	"	28,819,778 29	"
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	11,168,079 08	9,267,313 78	1,900,765 30	"	11,168,079 08	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,997,738 54	4,982,781 26	1,014,957 28	"	5,997,738 54	"
Restitutions pour frais de rôles spéciaux des impositions communales	41,723 48	39,721 88	2,001 60	"	41,723 48	"
Restitutions pour frais de perception des impositions communales	1,699,515 66	1,020,240 26	679,275 40	"	1,699,515 66	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	3,489,782 27	2,558,650 56	931,131 71	"	3,489,782 27	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,363,924 16	430,213 40	1,933,710 76	"	2,363,924 16	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	496,917 35	259,305 18	237,612 17	"	496,917 35	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,546,133 93	1,929,066 79	615,491 82	"	2,544,558 61	1,575f 32c
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	709,748 23	709,642 23	52 73	"	709,694 96	53 27
	67,205,348 08	53,602,229 52	13,601,489 97	"	67,203,719 49	1,628 59
Dégrèvement pour pertes de matières imposables et pour surévaluation de propriétés nouvellem1 imposées	280,598 00	260,129 64	20,467 95	"	280,597 59	0 41
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	8,760 76	4,736 46	4,024 30	"	8,760 76	"
Dégrèvement sur les redevances des mines	32,351 01	781 86	31,569 15	"	32,351 01	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	8,471 80	4,002 85	4,439 99	"	8,442 84	28 96
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,466,808 10	2,210,987 41	229,294 52	"	2,440,281 93	26,526 17
Forêts	132,080 19	123,844 73	8,427 95	291 62	131,981 06	99 13
Douanes	64,182 23	48,476 48	15,407 24	"	63,883 72	298 51
Contributions indirectes	127,455 60	111,721 63	15,730 60	"	127,452 23	3 37
Postes	17,893 39	17,092 64	772 05	"	17,864 69	28 70
Produits divers	1,260,167 99	1,026,871 26	232,340 21	4 00	1,259,207 47	960 52
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	802,794 32	796,678 32	6,013 57	"	802,691 89	102 43
RÉPARTON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	3,048,303 43	2,770,512 96	273,833 95	1 00	3,044,345 91	3,957 52
Forêts	125,324 00	123,674 00	1,640 00	5 00	125,309 00	15 00
Douanes	1,456,138 89	1,406,859 31	49,197 18	"	1,456,056 49	82 40
Contributions indirectes	882,394 70	882,394 70	"	"	882,394 70	"
Postes	14,086 42	12,938 77	1,126 33	"	14,065 10	21 32
Primes à l'exportation des marchandises (B)	41,860,733 72	29,287,777 37	12,549,696 79	"	41,837,474 16	23,259 56
Escompte sur divers droits (B)	2,238,362 41	2,227,980 23	9,651 96	"	2,237,632 22	730 19
	122,032,255 04	94,919,690 17	27,055,123 71	301 62	121,974,512 26	57,742 78
			27,054,822f 09c			

(A) Voir les développements, pages 142 à 146.
(B) Voir les développements, page 146.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1857.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,901,099f 38c	"	8,387,433f 09c	"	8,387,433f 09c	1,513,666f 29
——— extraordinaires *idem*	32,594,756 79	"	27,224,790 08	"	27,224,790 08	5,369,966 71
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	11,362,014 27	"	9,501,046 11	"	9,501,046 11	1,860,968 16
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	6,961,667 69	"	5,862,414 44	"	5,862,414 44	1,099,253 25
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	76,869 13	"	73,541 44	"	73,541 44	3,327 69
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,853,942 40	"	1,114,425 57	"	1,114,425 57	739,516 83
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	3,602,975 85	"	2,649,438 32	"	2,649,438 32	953,537 53
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5,066,121 89	"	3,899,696 73	"	3,899,696 73	1,166,425 16
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	1,059,431 13	"	294,127 12	"	294,127 12	765,304 01
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,905,238 63	"	2,082,822 07	"	2,082,822 07	822,416 56
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	738,881 78	705,738f 78c	31,808 63	"	737,547 41	1,334 37
	76,122,998 94	705,738 78	61,121,543 60	"	61,827,282 38	14,295,716 56
Dégrèvement pour pertes de matières imposables et pour surévaluation de propriétés nouvellem1 imposées	200,000 00	"	154,729 19	"	154,729 19	45,270 81
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvem1 et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	40,000 00	"	9,610 07	"	9,610 07	30,389 93
Idem sur les redevances des mines	7,384 03	"	1,384 98	"	1,384 98	5,999 05
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	13,615 97	"	5,420 79	"	5,420 79	8,195 18
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,320,000 00	"	1,949,855 20	"	1,949,855 20	370,144 80
Forêts	74,984 00	"	46,409 87	"	46,409 87	28,574 13
Douanes	100,000 00	"	85,660 01	"	85,660 01	14,339 99
Contributions indirectes	148,088 52	"	127,299 98	"	127,299 98	20,788 54
Postes	12,828 51	"	11,981 41	"	11,981 41	847 10
Produits divers	201,255 96	"	173,599 07	"	173,599 07	27,656 89
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	840,000 00	"	817,577 15	"	817,577 15	22,422 85
RÉPARTON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	3,260,000 00	"	2,906,006 79	"	2,906,006 79	353,993 21
Forêts	106,000 00	"	104,540 00	"	104,540 00	1,460 00
Douanes	960,000 00	"	916,308 63	"	916,308 63	43,691 37
Contributions indirectes	789,255 00	"	783,254 68	"	783,254 68	6,000 32
Postes	16,958 95	"	16,015 18	"	16,015 18	943 77
Primes à l'exportation des marchandises (B)	42,350,000 00	"	34,564,742 37	"	34,564,742 37	7,785,257 63
Escompte sur divers droits (B)	2,063,600 00	"	2,043,745 48	"	2,043,743 48	19,856 52
	129,626,969 88	705,738 78	105,839,682 45	"	106,545,421 23	23,081,548 65
			105,839,682f 45c			

(A) Voir les développements, pages 143 à 147.
(B) Voir les développements, page 147.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,078,308f 64c	1,034,483f 65c	43,824f 99c	"	1,078,308f 64c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	373,812 59	308,962 14	64,850 45	"	373,812 59	"
Services divers.						
Dépenses diverses de sûreté générale	2,000,000 00	2,000,000 00	500,000 00	500,000f 00c	2,000,000 00	"
Personnel des lignes télégraphiques	2,601,423 38	2,244,965 73	413,714 15	59,310 86	2,599,369 02	2,054f 36c
Matériel des lignes télégraphiques	464,725 82	278,084 18	186,636 69	1 05	464,719 82	6 00
Dépenses générales de la garde nationale	95,411 07	75,904 75	19,506 32	"	95,411 07	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,410 00	577,875 76	16,534 24	"	594,410 00	"
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	716,000 00	638,451 60	77,116 61	"	715,568 21	431 79
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement	775,000 00	480,441 35	292,964 65	"	773,406 00	1,594 00
Secours aux étrangers réfugiés	523,056 38	440,360 78	81,676 88	"	522,037 66	1,018 72
Subventions pour constructions de ponts à péage sur des chemins vicinaux	214,000 00	106,666 66	102,333 34	"	209,000 00	5,000 00
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration départementale.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	4,435,426 43	4,029,947 66	406,585 69	1,214 57	4,435,318 78	107 65
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,077,957 48	4,698,989 72	378,968 26	0 50	5,077,957 48	"
Inspections administratives des services départementaux	188,216 24	170,987 36	17,228 88	"	188,216 24	"
Traitements et indemnités des commissaires de police	876,544 60	694,417 67	185,568 32	4,032 28	875,953 71	590 89
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	549,962 67	480,245 24	69,717 18	"	549,962 42	0 25
A REPORTER	20,564,255 30	18,260,784 25	2,857,226 65	564,559 26	20,553,451 64	10,803 66

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,048,600f 00c	"	1,031,152f 31c	"	1,031,152f 31c	17,447f 69c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	354,850 00	"	285,806 21	"	285,806 21	69,043 79
Services divers.						
Dépenses secrètes de sûreté générale	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"
Personnel des lignes télégraphiques	2,861,400 00	"	2,531,308 17	335f 00c	2,530,973 17	330,426 83
Matériel des lignes télégraphiques	530,640 00	"	308,895 22	"	308,895 22	221,744 78
Dépenses générales de la garde nationale	85,000 00	"	76,725 69	"	76,725 69	8,274 31
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	681,410 00	"	674,076 64	"	674,076 64	7,333 36
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	720,000 00	"	505,772 46	"	505,772 46	214,227 54
Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement	775,000 00	"	559,952 18	"	559,952 18	215,047 82
Secours aux réfugiés étrangers	621,600 00	"	491,354 55	"	491,354 55	130,245 45
Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	300,000 00	"	55,333 00	"	55,333 00	244,667 00
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration départementale.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	4,489,017 50	"	4,073,663 76	"	4,073,663 76	415,353 74
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,097,502 00	"	4,715,599 51	"	4,715,599 51	381,902 49
Inspections administratives des services départementaux	204,166 66	"	181,450 38	"	181,450 38	22,716 28
Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	953,000 00	"	814,842 03	"	814,842 03	138,157 97
Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	1,966,920 00	"	1,966,920 00	"	1,966,920 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	586,420 00	"	518,344 29	"	518,344 29	68,075 71
A REPORTER	23,275,526 16	"	20,791,196 40	335 00	20,790,861 40	2,484,664 76

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	20,564,255f 30c	18,260,784f 25c	2,857,226f 65c	564,559f 26c	20,553,451f 64c	10,803f 66c
Détention des condamnés.						
Frais de détention et de transport des condamnés	10,249,775 19	8,289,029 18	1,945,824 66	7,305 49	10,227,548 35	22,226 84
Constructions d'annexes aux maisons centrales	459,862 59	240,786 64	209,385 20	"	450,171 84	9,690 75
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	1,386,081 67	1,064,448 52	316,847 25	"	1,381,295 77	4,785 90
Matériel des Cours impériales.						
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice par la Cour de cassation	456,090 54	241,111 93	214,901 83	"	456,013 76	76 78
Services extraordinaires.						
Subvention aux travaux d'utilité communale	14,988,815 40	4,920,284 22	9,848,464 25	2,400 00	14,766,348 47	222,466 93
Travaux de construction de lignes télégraphiques	961,989 09	502,669 51	550,213 75	96,294 52	956,588 74	5,400 35
Subvention pour dépenses de la police municipale	1,966,918 00	1,475,189 00	491,729 00	"	1,966,918 00	"
Dépenses extraordinaires de police à l'exposition universelle	128,616 73	105,007 23	23,609 50	"	128,616 73	"
Subvention à la ville du Havre	500,000 00	500,000 00	"	"	500,000 00	"
Établissements modèles pour bains et lavoirs publics	71,120 90	33,119 45	38,001 45	"	71,120 90	"
Remboursement d'avances aux ateliers nationaux	2,865,704 42	2,865,704 42	"	"	2,865,704 42	"
Dépenses du service de l'émigration	42,297 09	15,726 31	26,570 78	"	42,297 09	"
Indemnités pour suspension de travail dans les prisons	86,726 88	84,766 35	698 46	"	85,464 81	1,262 07
Dépenses occasionnées par les individus soumis à la transportation	16,355 33	"	16,044 50	"	16,044 50	310 83
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	54,744,609 13	38,598,627 01	16,539,517 28	670,559 27	54,467,585 02	277,024 11
Dépenses des exercices clos	54,486 82	54,486 82	"	"	54,486 82	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	54,799,095 95	38,653,113 83	16,539,517 28	670,559 27	54,522,071 84	277,024 11
			15,868,958f 01c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
REPORT	23,275,526f 16c	"	20,791,196f 40c	335f 00c	20,790,861f 40c	2,484,664f 76c
Détention des condamnés.						
Frais de détention et de transport des condamnés à la charge de l'État	17,705,433 34	"	14,074,154 32	"	14,074,154 32	3,631,279 02
Constructions et acquisitions pour la détention des condamnés	610,000 00	"	373,562 23	"	373,562 23	236,437 77
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et correction	1,820,000 00	"	1,302,343 01	"	1,302,343 01	517,656 99
Matériel des cours impériales.						
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice par la Cour de cassation	460,000 00	"	269,578 81	"	269,578 81	190,421 19
Services extraordinaires.						
Dépenses du service de l'émigration	80,000 00	"	47,814 98	"	47,814 98	32,185 02
Secours aux inondés	2,000,000 00	"	1,408,440 32	"	1,408,440 32	591,559 68
Travaux de construction des lignes télégraphiques	933,699 00	"	372,568 93	"	372,568 93	561,130 07
Travaux des palais de justice de Montpellier et de Bastia	85,000 00	"	"	"	"	85,000 00
Établissements modèles pour bains et lavoirs publics	50,000 00	"	36,666 68	"	36,666 68	13,333 32
Subvention à la ville du Havre pour travaux d'utilité publique	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	37,404 18	"	35,438 51	"	35,438 51	1,965 67
	47,557,062 68	"	39,211,764 19	335 00	39,211,429 19	8,345,633 49
Dépenses des exercices clos	273,020 83	"	273,020 83	"	273,020 83	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	47,830,083 51	"	39,484,785 02	335 00	39,484,450 02	8,345,633 49
			39,484,450f 02c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,182,767f 46c	27,085,496f 51c	7,111,488f 18c	14,217f 23c	34,182,767f 46c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,619,183 96	688,561 02	930,622 94	"	1,619,183 96	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	15,094,459 21	11,548,432 74	3,598,523 57	52,497 10	15,094,459 21	"
Dépenses sur produits éventuels	399,678 91	101,564 20	298,114 71	"	399,678 91	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	851,188 31	351,657 01	501,151 30	1,620 00	851,188 31	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	19,674,298 30	14,612,099 79	5,104,961 52	42,763 01	19,674,298 30	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	8,270,101 66	6,208,986 81	2,062,222 43	1,107 58	8,270,101 66	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,434,072 15	9,758,845 48	2,687,810 27	12,583 60	12,434,072 15	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	10,444,764 07	6,683,355 61	3,771,189 72	9,781 26	10,444,764 07	"
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	102,970,514 03	77,038,999 17	26,066,084 64	134,569 78	102,970,514 03	"
			25,931,514f 86c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	54,799,095 95	38,653,113 83	16,539,517 28	670,559 27	54,522,071 84	277,024f 11c
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	102,970,514 03	77,038,999 17	26,066,084 64	134,569 78	102,970,514 03	"
TOTAL GÉNÉRAL	157,769,609 98	115,692,113 00	42,605,601 92	805,129 05	157,492,585 87	277,024 11
			41,800,472f 87c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	32,115,932f 85c	"	24,378,074f 85c	"	24,378,074f 85c	7,737,858f 00c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	379,532 07	"	146,040 42	"	146,040 42	233,491 65
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	14,854,948 54	"	10,687,796 02	"	10,687,796 02	4,167,152 52
Dépenses sur produits éventuels	460,999 91	"	171,258 73	"	171,258 73	289,741 18
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,467,960 70	"	843,607 63	"	843,607 63	624,353 07
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	29,067,024 64	"	18,297,550 69	"	18,297,550 69	10,769,473 95
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	7,607,475 22	"	5,222,625 40	"	5,222,625 40	2,384,849 82
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	13,719,467 72	"	9,912,374 40	"	9,912,374 40	3,807,093 32
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,825,965 31	"	7,722,041 77	"	7,722,041 77	2,103,923 54
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	109,499,306 96	"	77,381,369 91	"	77,381,369 91	32,117,937 05
			77,381,369f 91c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	47,830,083 51	"	39,484,785 02	335 00	39,484,450 02	8,345,633 49
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	109,490,306 96	"	77,381,369 91	"	77,381,369 91	32,117,936 05
TOTAL GÉNÉRAL	157,329,390 47	"	116,866,154 93	335 00	116,865,819 93	40,463,570 54
			116,885,819f 93c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	1,918,998f 06c	1,848,993f 97c	69,352f 76c	"	1,918,346f 73c	651f 33c
——— (Matériel.)	627,130 54	380,841 97	247,924 73	1,714f 66c	627,052 04	78 50
États-majors	21,233,027 43	19,365,655 29	1,960,475 04	93,102 90	21,233,027 43	"
Gendarmerie	33,111,229 40	26,898,000 07	6,398,104 14	196,227 01	33,099,877 20	11,352 20
Recrutement et réserve	435,816 06	374,707 28	60,491 25	"	435,198 53	617 53
Justice militaire	1,077,634 44	929,529 19	159,033 10	11,439 36	1,077,122 93	511 51
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	171,682,116 53	166,710,802 78	9,365,676 45	4,407,711 79	171,668,767 44	13,349 09
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	138,510,758 53	159,766,873 53	17,098,972 47	38,912,123 52	137,953,722 48	557,036 05
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	32,476,874 24	27,392,954 11	6,292,251 31	1,221,189 23	32,464,016 19	12,858 05
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	19,032,038 30	10,365,258 36	8,535,665 19	832,901 72	18,058,021 83	964,016 47
Habillement et campement	93,666,034 76	65,795,793 17	28,741,108 57	2,297,069 83	92,239,831 91	1,426,202 85
Lits militaires	6,380,610 09	3,930,962 93	2,435,705 13	9,403 40	6,357,264 66	23,345 43
Transports généraux	127,000,717 85	114,433,452 41	17,605,013 73	5,209,284 63	126,829,181 51	171,536 34
Remonte générale	31,467,482 61	31,355,950 23	1,075,347 34	971,468 37	31,459,829 20	7,653 41
Harnachement	9,901,791 95	7,622,962 38	2,285,474 40	18,604 61	9,889,832 17	11,959 78
Fourrages	82,099,936 25	81,483,157 28	7,533,092 41	7,088,972 23	81,927,277 46	172,658 79
Solde de non-activité et de réforme	413,306 58	346,016 55	68,540 03	1,250 00	413,306 58	"
Secours	1,615,641 79	1,101,772 70	510,429 09	50 00	1,612,151 79	3,490 00
Dépenses temporaires	173,640 88	130,545 62	43,395 26	300 00	173,640 88	"
Dépôt général de la guerre	153,183 80	78,071 90	77,026 77	2,004 87	153,093 80	90 00
Matériel de l'artillerie	20,339,034 28	14,238,963 74	6,250,194 85	213,656 10	20,275,502 49	63,531 79
A REPORTER	793,317,004 37	734,551,265 46	116,813,274 02	61,488,474 23	789,876,065 25	3,440,939 12

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
Administration centrale. (Personnel.)	1,933,718f 00c	"	1,888,075f 25c	903f 28c	1,887,171f 97c	46,546f 03c
——— (Matériel.)	619,000 00	"	426,774 74	"	426,774 74	192,225 26
États-majors	20,947,328 00	"	18,955,913 06	"	18,955,913 06	1,991,414 94
Gendarmerie	36,037,475 00	"	31,380,264 66	26,863 30	31,353,401 36	4,684,073 64
Recrutement et réserve	480,000 00	"	379,088 81	6 67	379,082 14	100,917 86
Justice militaire	1,140,188 00	"	907,739 91	"	907,739 91	232,448 09
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	166,528,020 00	101,868f 55c	159,057,100 13	1,916,730 12	157,242,238 56	9,285,781 44
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	131,238,008 00	7,328,597 04	116,974,938 35	5,496,410 97	118,807,124 42	12,430,883 58
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	24,202,145 00	"	20,075,460 85	4,085 81	20,071,375 04	4,130,769 96
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	15,325,377 00	"	11,926,661 57	"	11,926,661 57	3,398,715 43
Habillement et campement	48,951,995 00	"	38,706,900 31	"	38,706,900 31	10,245,094 69
Lits militaires	5,907,095 00	"	4,216,250 84	"	4,216,250 84	1,690,844 16
Transports généraux	70,136,011 00	"	65,849,749 87	366,368 85	65,483,381 02	4,652,629 98
Remonte générale	11,040,650 00	"	10,735,469 14	528,523 49	10,206,945 65	833,704 35
Harnachement	4,661,036 00	"	3,274,260 61	3,314 95	3,270,945 66	1,390,090 34
Fourrages	75,587,417 00	11,882,853 40	72,143,367 80	10,121,654 40	73,904,566 80	1,682,850 20
Solde de non-activité et de réforme	515,000 00	"	426,554 21	"	426,554 21	88,445 79
Secours	1,426,000 00	"	1,179,494 20	"	1,179,494 20	246,505 80
Dépenses temporaires	203,000 00	"	123,667 21	"	123,667 21	79,332 79
Dépôt général de la guerre	148,200 00	"	118,708 19	"	118,708 19	29,491 81
Matériel de l'artillerie	17,912,288 00	"	13,873,068 52	797,217 54	13,075,850 98	4,836,437 02
A REPORTER	634,939,951 00	19,313,318 99	572,619,508 23	19,262,079 38	572,670,747 84	62,269,203 16

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	793,317,004f 37c	734,551,265f 46c	116,813,274f 02c	61,488,474f 23c	789,876,065f 25c	3,440,939f 12c
Poudres et salpêtres	5,121,359 48	3,174,619 52	2,087,700 77	140,960 81	5,121,359 48	"
Matériel du génie	37,303,471 35	28,727,548 70	9,294,911 78	742,120 43	37,280,340 05	23,131 30
Écoles impériales militaires	2,478,897 10	1,869,111 56	605,841 72	48 15	2,474,905 13	3,991 97
Invalides de la guerre	3,146,409 00	2,749,406 99	410,106 52	13,144 51	3,146,369 00	40 00
Gouvernement et administration de l'Algérie	1,806,683 78	1,512,732 59	304,695 94	12,321 30	1,805,107 23	1,576 55
Services militaires indigènes en Algérie	10,978,112 42	9,543,998 72	1,633,509 56	213,289 66	10,964,218 62	13,893 80
Services maritimes en Algérie	812,884 03	265,358 85	548,420 74	1,450 00	812,329 59	554 44
Services financiers en Algérie	1,479,114 59	1,147,509 17	330,373 20	315 90	1,477,566 47	1,548 12
Expropriations en Algérie	299,634 20	275,636 48	18,511 23	"	294,147 71	5,486 49
Colonisation en Algérie	2,931,140 37	1,764,245 67	1,164,923 73	9,098 06	2,920,071 34	11,069 03
Établissements disciplinaires en Algérie	1,271,226 80	635,867 06	639,176 43	3,922 69	1,271,120 80	106 00
Travaux civils en Algérie	6,648,981 06	5,451,690 26	1,171,604 85	31,964 38	6,591,330 73	57,650 33
Dépenses secrètes en Algérie	304,172 83	240,000 00	100,000 00	35,827 17	304,172 83	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	867,899,091 38	791,908,991 03	135,123,050 49	62,692,937 29	864,339,104 23	3,559,987 15
Dépenses des exercices clos	642,667 94	642,667 94	"	"	642,667 94	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	625,705 50	"	625,705 50	"	625,705 50	"
	869,167,464 82	792,551,658 97	135,748,755 99	62,692,937 29	865,607,477 67	3,559,987 15
			73,055,818f 70c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
REPORT	634,939,951f 00c	19,313,318f 99c	572,619,508f 23c	19,262,079f 38c	572,670,747f 84c	62,269,203f 16c
Poudres et salpêtres	9,660,959 00	"	6,236,129 20	78,645 82	6,157,483 38	3,503,475 62
Matériel du génie	37,798,800 00	"	30,085,429 06	166,302 26	29,919,126 80	7,879,673 20
Écoles impériales militaires	2,617,470 00	"	1,847,207 39	"	1,847,207 39	770,262 61
Invalides de la guerre	3,278,405 00	"	2,557,779 92	"	2,557,779 92	720,625 08
Gouvernement et administration de l'Algérie	1,996,400 00	"	1,634,492 59	"	1,634,492 59	361,907 41
Services militaires indigènes en Algérie	12,503,622 00	"	10,327,030 12	45,419 34	10,281,610 78	2,222,011 22
Service maritime en Algérie	979,000 00	"	281,400 11	"	281,400 11	697,599 89
Services financiers en Algérie	1,765,395 00	"	1,322,675 23	"	1,322,675 23	442,719 77
Expropriations en Algérie	150,000 00	"	74,535 46	"	74,535 46	75,464 54
Colonisation en Algérie	3,068,800 00	"	1,837,159 32	"	1,837,159 32	1,231,640 68
Établissements disciplinaires en Algérie	1,270,000 00	"	686,649 56	"	686,649 56	583,350 44
Travaux civils en Algérie	6,952,040 00	"	5,281,573 76	"	5,281,573 76	1,670,466 24
Dépenses secrètes en Algérie	1,000,000 00	"	871,000 00	"	871,000 00	129,000 00
Dépenses des exercices périmés	41,859 72	"	27,831 24	"	27,831 24	14,028 48
	718,022,701 72	19,313,318 99	635,690,401 19	19,552,446 80	635,451,273 38	82,571,428 34
Dépenses des exercices clos	5,019,738 15	"	5,019,738 15	"	5,019,738 15	"
	723,042,439 87	19,313,318 99	640,710,139 34	19,552,446 80	640,471,011 53	82,571,428 34
			621,157,692f 54c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
SERVICE MARINE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	968,631f 87c	951,641f 04c	17,017f 50c	100f 00c	968,558f 54c	73f 33c
Administration centrale. (Matériel.)	342,126 51	137,587 47	204,526 66	"	342,114 13	12 38
Service général.						
Solde et accessoires de la solde	54,463,733 85	39,049,881 91	16,228,841 91	817,373 21	54,461,350 61	2,383 24
Hôpitaux	2,891,780 28	2,300,091 45	742,312 84	150,880 84	2,891,523 45	256 83
Vivres	32,388,393 48	27,719,194 23	10,103,735 66	5,451,063 70	32,371,866 19	16,527 29
Justice maritime	101,096 99	78,543 97	22,836 45	288 73	101,091 69	5 30
Salaires d'ouvriers	20,764,563 68	18,719,258 87	2,083,660 78	38,646 53	20,764,273 12	290 56
Approvisionnements généraux de la flotte	86,152,029 56	72,203,397 64	16,188,143 16	2,513,793 69	85,877,747 11	274,282 45
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,417,965 36	4,725,580 99	1,570,315 03	2,800 76	6,293,095 26	124,870 10
Poudres	3,107,508 00	2,684,466 67	423,778 33	737 00	3,107,508 00	"
École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	134,306 10	115,516 70	18,693 39	"	134,210 09	96 01
Chiourmes	286,436 25	227,095 37	59,360 88	20 00	286,436 25	"
Frais généraux d'impressions et achats de livres	569,389 80	404,037 75	165,278 65	893 44	568,422 96	966 84
Frais de voyage et dépenses diverses	2,579,006 60	1,569,295 75	1,270,695 75	274,743 17	2,565,248 33	13,758 27
Dépenses temporaires	60,099 62	48,444 48	12,198 62	543 48	60,099 62	"
Matériel du dépôt des cartes et plans	319,863 23	182,257 27	137,299 26	"	319,556 53	306 70
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	211,546,931 18	171,116,291 56	49,248,694 87	9,251,884 55	211,113,101 88	433,829 30
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	877,128 26	877,128 26	20 70	20 70	877,128 26	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1855	687,244 48	"	687,244 48	"	687,244 48	"
A REPORTER	213,111,303 92	171,993,419 82	49,935,960 05	9,251,905 25	212,677,474 62	433,829 30

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
SERVICE MARINE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	943,600f 00c	"	940,881f 31c	85f 00c	940,796f 31c	2,803f 69c
Administration centrale. (Matériel.)	212,500 00	"	124,050 80	138 14	123,912 66	88,587 34
Service général.						
Solde et accessoires de la solde	53,201,414 00	150,709f 12c	39,287,056 07	7,930 62	39,429,834 57	13,771,579 43
Hôpitaux	3,199,950 00	"	2,206,487 64	195 42	2,206,292 22	993,657 78
Vivres	34,368,000 00	"	30,465,628 04	2,518,173 42	27,947,454 62	6,420,545 38
Justice maritime	104,500 00	"	91,100 27	"	91,100 27	13,399 73
Salaires d'ouvriers	19,682,000 00	"	17,407,742 22	831 60	17,406,910 62	2,275,089 38
Approvisionnements généraux de la flotte	85,323,000 00	"	65,948,068 70	4,456,944 45	61,491,124 25	23,831,875 75
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,785,742 00	"	5,728,285 23	132 76	5,728,152 47	2,057,589 53
Poudres	1,569,543 00	"	75,737 11	"	75,737 11	1,493,805 89
École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	159,000 00	"	135,094 15	"	135,094 15	23,905 85
Chiourmes	250,000 00	"	187,497 98	"	187,497 98	62,502 02
Frais généraux d'impressions et achats de livres	573,100 00	"	316,566 44	2 00	316,564 44	256,535 56
Frais de voyage et dépenses diverses	2,909,050 00	145 83	1,915,041 47	191 21	1,914,996 09	994,053 91
Dépenses temporaires	100,000 00	"	51,390 50	"	51,390 50	48,609 50
Matériel du dépôt des cartes et plans	256,800 00	"	143,354 02	"	143,354 02	113,445 98
Dépenses des exercices périmés	57,249 53	"	54,934 40	"	54,934 40	2,315 13
	210,695,448 53	150,854 95	165,078,916 35	6,984,624 62	158,245,146 68	52,450,301 85
Dépenses des exercices clos	546,707 10	"	546,707 10	"	546,707 10	"
	211,242,155 63	150,854 95	165,625,623 45	6,984,624 62	158,791,853 78	52,450,301 85
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser... au 31 décembre 1855	"	816,559 91	"	816,559 91	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser... au 31 décembre 1856	"	"	8,178,761 51	"	8,178,761 51	A déduire : 8,178,761 51
TOTAL des dépenses du service maritime	211,242,155 63	967,414 86	173,804,384 96	7,801,184 53	166,970,615 29	44,271,540 34
			166,003,200f 43c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	213,111,303f 92c	171,993,419f 82c	49,935,960f 05c	9,251,905f 25c	212,677,474f 62c	433,829f 30c
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	"	612,171 51	612,171 51	"	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	"	"	108,748 71	108,748 71	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service général..	"	"	129,635 30	129,635 30	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service local....	"	"	160,315 21	160,315 21	"	"
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane.	"	"	208,009 60	208,009 60	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1855.....	"	10,846,672 30	"	10,846,672 30	"	"
	213,111,303 92	182,840,092 12	51,154,840 38	21,317,457 88	212,677,474 62	433,829 30
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	2,883 12	2,883 12	"	"
TOTAL des dépenses de la Ire Section.....	213,111,303 92	182,840,092 12	51,157,723 50	21,320,341 00	212,677,474 62	433,829 30
			29,837,382f 50c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Digue et arsenal de Cherbourg.....	4,871,948 79	4,174,059 54	756,419 44	105,682 31	4,824,796 67	47,152 12
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	66,688 68	66,688 68	"	"	66,688 68	"
TOTAL des dépenses de la 2e Section.....	4,938,637 47	4,240,748 22	756,419 44	105,682 31	4,891,485 35	47,152 12
			650,737f 13c			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire.....	213,111,303 92	182,840,092 12	51,157,723 50	21,320,341 00	212,677,474 62	433,829 30
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	4,938,637 47	4,240,748 22	756,419 44	105,682 31	4,891,485 35	47,152 12
TOTAL GÉNÉRAL.....	218,049,941 39	187,080,840 34	51,914,142 94	21,426,023 31	217,568,959 97	480,981 42
			30,488,119f 63c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
SERVICE COLONIAL.						
Personnel civil et militaire.....	12,923,900f 00c	11,662f 76c	1,401,400f 93c	1,039f 73c	1,412,023f 96c	11,511,876f 04c
Matériel civil et militaire.....	3,341,500 00	"	456,826 42	"	456,826 42	2,884,673 58
Subvention au service local.....	1,736,500 00	"	"	"	"	1,736,500 00
Dépenses des exercices périmés.....	7,469 85	"	1,746 23	"	1,746 23	5,723 62
	18,009,369 85	11,662 76	1,859,973 58	1,039 73	1,870,596 61	16,138,773 24
Dépenses des exercices clos.....	123,551 25	"	123,551 25	"	123,551 25	"
	18,132,921 10	11,662 76	1,983,524 83	1,039 73	1,994,147 86	16,138,773 24
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1856.....	"	"	237,386 52	"	237,386 52	A déduire : 237,386 52
TOTAL des dépenses du service colonial.....	18,132,921 10	11,662 76	2,220,911 35	1,039 73	2,231,534 38	15,901,386 72
			2,219,871f 62c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Digue et arsenal de Cherbourg.....	5,800,000 00	"	4,856,186 63	"	4,856,186 63	943,813 37
Dépenses des exercices clos.....	22,251 86	"	22,251 86	"	22,251 86	"
TOTAL des dépenses des travaux extraordinaires.	5,822,251 86	"	4,878,438 49	"	4,878,438 49	943,813 37
			4,878,438f 49c			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire. Service marine.....	211,242,155 63	967,414 86	173,804,384 96	7,801,184 53	166,970,615 29	44,271,540 34
Ire SECTION. — Service ordinaire. Service colonial....	18,132,921 10	11,662 76	2,220,911 35	1,039 73	2,231,534 38	15,901,386 72
	229,375,076 73	979,077 62	176,025,296 31	7,802,224 26	169,202,149 67	60,172,927 06
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	5,822,251 86	"	4,878,438 49	"	4,878,438 49	943,813 37
TOTAL GÉNÉRAL.....	235,197,328 59	979,077 62	180,903,734 80	7,802,224 26	174,080,588 16	61,116,740 43
			173,101,510f 54c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépens e à la clôture de l'exercice.
					1re PARTIE. — DÉPENSES	
1re SECTION. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE L'ÉTAT.						
Administration centrale. (Personnel)	472,214f 84c	472,026c 89c	187f 95c	"	472,214f 84c	"
Indemnités à des employés supprimés et auxiliaires	6,099 96	5,824 96	275 00	"	6,099 96	"
Administration centrale. (Matériel.)	159,997 86	58,910 49	99,447 85	"	158,358 34	1,639f 52c
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	221,856 94	206,293 57	15,563 37	"	221,856 94	"
Services généraux de l'instruction publique	183,996 53	131,692 19	51,139 27	"	182,831 46	1,165 07
École normale supérieure	178,609 99	165,128 14	13,353 50	37f 50c	178,444 14	165 85
Administration académique	803,878 08	719,784 81	84,278 99	417 72	803,646 08	232 00
Subvention à l'enseignement supérieur	976,480 00	976,480 00	"	"	976,480 00	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	41,844 48	17,846 75	23,997 73	"	41,844 48	"
——— (Lycées impér. et colléges comm.)	1,399,998 93	1,311,295 02	86,783 97	0 06	1,398,078 93	1,920 00
——— (Bourses impér. et dégrèvem^ts)	710,918 78	416,200 00	289,858 78	"	706,058 78	4,860 00
Instruction primaire. (Inspecteurs des écoles primaires.)	707,982 73	600,808 27	106,340 00	627 04	706,521 23	1,461 50
— (Dépen^ses imputables sur les fonds généraux de l'État).	5,029,974 87	2,745,777 23	2,159,265 57	13,188 09	4,891,854 71	138,120 16
Institut	583,514 38	503,583 93	79,792 12	"	583,376 05	138 33
Collége de France	179,920 92	165,665 05	14,255 87	"	179,920 92	"
Muséum d'histoire naturelle	479,779 67	459,048 36	20,731 31	"	479,779 67	"
Établissements astronomiques	189,260 00	134,369 86	54,890 14	"	189,260 00	"
Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.) — Cours d'archéologie	304,800 00	285,479 29	19,320 71	"	304,800 00	"
Bibliothèque impériale. (Dépenses extraordinaires.) — Confection des catalogues	60,000 00	49,999 69	10,000 31	"	60,000 00	"
Bibliothèques publiques	200,345 48	185,176 88	15,024 18	"	200,201 06	144 42
Académie impériale de médecine	43,700 00	35,146 25	8,553 75	"	43,700 00	"
École des chartes	35,399 56	28,548 76	6,850 80	"	35,399 56	"
École spéciale des langues orientales vivantes, cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	54,237 85	1,562 15	"	55,800 00	"
Souscriptions	119,768 60	99,730 50	20,038 10	"	119,768 60	"
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres.	179,995 17	141,425 18	38,569 99	"	179,995 17	"
Sociétés savantes	30,000 00	22,550 00	7,450 00	"	30,000 00	"
Voyages et missions scientifiques	64,988 62	53,860 45	11,128 17	"	64,988 62	"
Recueil et publication de documents inédits	120,000 00	101,475 78	18,524 22	"	120,000 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	180,191 47	151,410 02	27,882 95	181 50	179,111 47	1,080 00
Subvention à la ville de Rennes pour construct. d'un édifice à affecter au service de l'instr. publ. (Loi du 20 fév. 1849)	37,500 00	37,500 00	"	"	37,500 00	"
	13,758,827 86	10,337,176 17	3,285,066 75	14,451 91	13,607,891 01	150,926 85
Dépenses des exercices clos	184,625 48	184,625 48	"	"	184,625 48	"
	13,943,443 34	10,521,901 65	3,285,066 75	14,451 91	13,792,516 49	150,926 85
			3,270,614f 84c			
2e SECTION. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Instruction primaire. (Dép. imput. sur les fonds départ^x.)	5,412,866 66	3,599,080 31	1,815,872 18	2,085 33	5,412,866 66	"
——— (Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires)	513,712 16	339,162 46	174,661 70	112 00	513,712 16	"
	5,926,578 82	3,938,242 77	1,990,533 88	2,197 83	5,926,578 82	"
			1,988,336f 05c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Dép. imput. sur les fonds généraux de l'État	13,943,443 34	10,521,901 65	3,285,066 75	14,451 91	13,792,516 49	150,926 85
2e SECTION. — Dépenses imput. sur ressources spéciales.	5,926,578 82	3,938,242 77	1,990,533 88	2,197 83	5,926,578 82	"
TOTAL des dépenses de l'instruction publique.	19,870,022 16	14,460,144 42	5,275,600 63	16,649 74	19,719,095 31	150,926 85
			5,258,950f 89c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
1re SECTION. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE L'ÉTAT.						
Administration centrale. (Personnel.)	472,250f 00c	"	466,787f 50c	"	466,787f 50c	5,462f 50c
Indemnités à des employés supprimés et auxiliaires	6,100 00	"	5,749 96	"	5,749 96	350 04
Administration centrale. (Matériel.)	167,431 00	"	75,808 17	"	75,808 17	91,622 83
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	232,000 00	"	204,233 98	"	204,233 98	27,766 02
Services généraux de l'instruction publique	194,000 00	"	134,152 04	"	134,152 04	59,847 96
École normale supérieure	178,610 00	"	166,791 24	"	166,791 24	11,818 76
Administration académique	817,600 00	"	729,137 10	"	729,137 10	88,462 90
Subvention à l'enseignement supérieur	800,000 00	"	800,000 00	"	800,000 00	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	41,000 00	"	31,523 30	"	31,523 30	9,476 70
——— (Lycées impériaux et colléges communaux.)	1,400,000 00	"	1,326,320 79	"	1,326,320 79	73,679 21
——— (Bourses impériales et dégrèvements.)	710,950 00	"	597,040 03	"	597,040 03	113,909 97
Instruction primaire. (Inspecteurs des écoles primaires.)	723,000 00	"	619,767 65	"	619,767 65	103,232 35
——— (Dép. imput. sur les fonds génér. de l'État)	4,970,000 00	"	2,733,545 97	"	2,733,545 97	2,236,454 03
Institut	602,300 00	"	534,582 97	"	534,582 97	67,717 03
Collége de France	180,000 00	"	164,630 99	"	164,630 99	15,369 01
Muséum d'histoire naturelle	479,780 00	"	470,793 07	"	470,793 07	8,986 93
Établissements astronomiques	189,260 00	"	143,214 93	"	143,214 93	46,045 07
Bibliothèque impériale. (Dép. ordinaires. Cours d'archéologie)	304,800 00	"	283,333 85	"	283,333 85	21,466 15
——— (Dépenses extraordinaires. Confection des catalogues.)	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
Bibliothèques publiques	200,400 00	"	185,714 62	"	185,714 62	14,685 38
Académie impériale de médecine	43,700 00	"	34,414 97	"	34,414 97	9,285 03
École des chartes	35,400 00	"	32,080 34	"	32,080 34	3,319 66
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	53,678 51	"	53,678 51	2,121 49
Souscriptions	120,000 00	"	106,222 00	"	106,222 00	13,778 00
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	"	138,034 95	"	138,034 95	41,965 05
Sociétés savantes	30,000 00	"	24,150 00	"	24,150 00	5,850 00
Voyages et missions scientifiques	65,000 00	"	56,649 85	"	56,649 85	8,350 15
Recueil et publication de documents inédits	120,000 00	"	111,273 82	"	111,273 82	8,726 18
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	"	147,725 13	"	147,725 13	36,474 87
Subvention à la ville de Rennes pour construction d'un édifice à affecter au service de l'instr. publ. (Loi du 20 fév. 1849.)	33,750 00	"	33,750 00	"	33,750 00	"
Observatoire impérial de Paris	45,000 00	"	"	"	"	45,000 00
	13,632,331 00	"	10,461,107 73	"	10,461,107 73	3,171,223 27
Dépenses des exercices clos	126,756 10	"	126,756 10	"	126,756 10	"
	13,759,087 10	"	10,587,863 83	"	10,587,863 83	3,171,223 27
			10,587,863f 83c			
2e SECTION. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Instruction primaire. (Dép. imputables sur les fonds départ^x.)	5,875,492 95	"	3,692,567 97	"	3,692,567 97	2,182,924 98
——— (Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.)	483,762 01	"	324,154 81	"	324,154 81	159,607 20
	6,359,254 96	"	4,016,722 78	"	4,016,722 78	2,342,532 18
			4,016,722f 78c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Dép. imput. sur les fonds généraux de l'État.	13,759,087 10	"	10,587,863 83	"	10,587,863 83	3,171,223 27
2e SECTION. — Dépenses imputables sur ressources spéciales.	6,359,254 96	"	4,016,722 78	"	4,016,722 78	2,342,532 18
TOTAL des dépenses de l'instruction publique...	20,118,342 06	"	14,604,586 61	"	14,604,586 61	5,513,755 45
			14,604,586f 61c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale.						
Personnel des bureaux des cultes	190,500f 00c	190,316f 67c	100f 00c	"	190,416f 67c	83f 33c
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes.	26,999 47	15,808 42	11,191 05	"	26,999 47	"
Culte catholique.						
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,374,999 02	1,064,282 86	306,349 49	"	1,370,632 35	4,366 67
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,513,418 65	24,792,230 36	8,706,218 81	"	33,498,449 17	14,969 48
Chapitre de St-Denis et chapelains de Ste-Geneviève.	133,500 00	107,868 36	25,513 35	"	133,381 71	118 29
Bourses des séminaires	1,027,894 57	767,279 72	260,562 43	"	1,027,842 15	52 42
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	764,352 12	654,859 12	108,943 00	400f 00c	763,402 12	950 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	520,495 60	380,528 01	139,217 13	"	519,745 14	750 46
Travaux d'entretien et grosses réparations des édifices diocésains	2,600,000 00	1,117,556 23	1,063,065 57	1,680 94	2,178,940 86	421,059 14
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	789,022 79	396,899 42	"	1,185,922 21	14,077 79
Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	75,125 00	24,875 00	"	100,000 00	"
Dépenses diverses et accidentelles	4,995 95	3,751 00	1,244 95	"	4,995 95	"
Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	499,968 70	389,347 28	106,657 18	"	496,004 46	3,964 24
Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins. (Décret du 26 septembre 1852.)	225,000 00	6,975 00	196,265 07	"	203,240 07	21,759 93
Cultes non catholiques.						
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,223,515 41	915,118 27	307,513 48	"	1,222,631 75	883 66
Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	49,880 61	34,118 18	"	83,998 79	1 21
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	31,999 92	24,174 94	7,824 98	"	31,999 92	"
Dépenses du culte israélite	163,752 80	123,922 31	38,134 57	"	162,056 88	1,695 92
Dépenses des cultes en Algérie	617,059 36	488,087 19	114,712 57	"	602,799 76	14,259 60
Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	201,100 00	171,235 31	29,710 41	"	200,945 72	154 28
Création d'un nouveau siége épiscopal à Laval	40,000 00	9,346 47	30,522 42	"	39,868 89	131 11
	44,543,551 57	32,136,715 92	11,909,639 06	2,080 94	44,044,274 04	499,277 53
Dépenses des exercices clos	138,819 80	138,819 80	"	"	138,819 80	"
TOTAL GÉNÉRAL	44,682,371 37	32,275,535 72	11,909,639 06	2,080 94	44,183,093 84	499,277 53
			11,907,558f 12c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	19,870,022 16	14,460,144 42	5,275,600 63	16,649 74	19,719,095 31	150,926 85
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	44,682,371 37	32,275,535 72	11,909,639 06	2,080 94	44,183,093 84	499,277 53
	64,552,393 53	46,735,680 14	17,185,239 69	18,730 68	63,902,189 15	650,204 38
			17,166,509f 01c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	190,500f 00c	"	190,500f 00c	"	190,500f 00c	"
Matériel et dépenses diverses des cultes	27,000 00	"	15,904 68	"	15,904 68	11,095f 32c
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,430,790 60	"	1,087,546 60	"	1,087,546 60	343,244 00
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,827,000 00	"	24,980,495 00	"	24,980,495 00	8,846,505 00
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève.	144,200 00	"	120,019 88	"	120,019 88	24,180 12
Bourses des séminaires	1,029,000 00	"	768,862 37	"	768,862 37	260,137 63
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	"	722,795 93	"	722,795 93	42,204 07
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	520,500 00	"	392,029 11	"	392,029 11	128,470 89
Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,604,573 85	"	1,408,674 61	"	1,408,674 61	1,195,899 24
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	911,588 00	"	911,588 00	288,412 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	77,500 00	"	77,500 00	22,500 00
Dépenses diverses et accidentelles	5,000 00	"	3,783 50	"	3,783 50	1,216 50
Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	500,000 00	"	334,597 52	"	334,597 52	165,402 48
Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins	400,000 00	"	207,551 94	"	207,551 94	192,448 06
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,244,000 00	"	920,506 53	"	920,506 53	323,493 47
——— du matériel *idem*	84,000 00	"	28,640 00	"	28,640 00	55,360 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	32,000 00	"	23,474 94	"	23,474 94	8,525 06
Dépenses du culte israélite	164,400 00	"	113,395 71	"	113,395 71	51,004 29
Dépenses des cultes en Algérie	638,100 00	"	499,458 48	"	499,458 48	138,641 52
Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	80,000 00	"	38,044 42	"	38,044 42	41,955 58
Acquisition de terrains pour l'agrandissement de l'évêché d'Alger	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
Dépenses des exercices périmés	463,562 65	"	429,537 92	"	429,537 92	34,024 73
	45,549,627 10	"	33,274,907 14	"	33,274,907 14	12,274,719 96
Dépenses des exercices clos	101,204 24	"	101,204 24	"	101,204 24	"
TOTAL GÉNÉRAL	45,650,831 34	"	33,376,111 38	"	33,376,111 38	12,274,719 96
			33,376,111f 38c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	20,118,342 06	"	14,604,586 61	"	14,604,586 61	5,513,755 45
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	45,650,831 34	"	33,376,111 38	"	33,376,111 38	12,274,719 96
	65,769,173 40	"	47,980,697 99	"	47,980,697 99	17,788,475 41
			47,980,697f 99c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,017,834f 68c	998,913f 58c	18,127f 21c	95f 01c	1,016,945f 78c	888f 90c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	269,993 69	146,602 90	123,103 84	"	269,706 74	286 95
Agriculture et Commerce.						
Écoles impériales vétérinaires	604,167 72	506,519 86	97,597 66	14 80	604,102 72	65 00
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	2,743,458 12	2,216,036 82	552,472 54	32,886 75	2,735,622 61	7,835 51
Haras et dépôts d'étalons	1,732,518 04	1,536,328 24	206,786 19	11,728 31	1,731,386 12	1,131 92
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,232,050 32	645,263 21	571,420 40	6,543 29	1,210,140 32	21,910 00
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,327,700 67	1,066,684 09	260,968 34	1 76	1,327,650 67	50 00
Encouragements aux manufactures et au commerce	279,546 66	180,787 34	87,860 73	"	268,648 07	10,898 59
Dépenses de l'exposition universelle	3,962,561 05	2,748,999 54	1,325,127 04	141,197 72	3,932,928 86	29,632 19
Appropriation du palais de l'industrie	399,280 65	242,325 13	157,690 00	734 48	399,280 65	"
Encouragements aux pêches maritimes	3,274,835 37	2,249,599 09	1,024,887 12	"	3,274,486 21	349 16
Poids et mesures	740,985 22	616,220 60	124,464 62	"	740,685 22	300 00
Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	51,766 82	40,583 49	8,183 33	"	48,766 82	3,000 00
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	176,790 82	104,464 31	72,226 51	"	176,690 82	100 00
Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	6,508 00	29,492 00	"	36,000 00	1,500 00
Établissements et services sanitaires	257,696 50	191,182 95	67,191 04	791 65	257,582 34	114 16
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre, etc.	681,541 44	536,802 62	148,005 49	4,284 00	680,524 11	1,017 33
Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,182,283 22	394,226 03	1,789,654 17	1,596 98	2,182,283 22	"
Travaux dans les provinces danubiennes	258,198 83	236,013 44	21,902 89	"	257,916 33	282 50
Travaux publics.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,165,409 60	2,842,581 04	323,578 81	1,616 66	3,164,543 19	866 41
——— des conducteurs embrigadés	3,525,068 84	3,126,079 79	398,807 38	2,256 66	3,522,630 51	2,438 33
——— du corps des mines, enseignement et écoles	580,478 92	456,794 44	119,372 92	"	576,167 36	4,311 56
——— des gardes-mines	99,953 40	83,973 43	16,154 97	250 00	99,878 40	75 00
——— des officiers et maîtres de port	221,055 80	195,566 35	25,447 79	83 34	220,930 80	125 00
Contrôle et surveillance des chemins de fer	908,434 31	797,667 65	109,914 02	107 20	907,474 47	959 84
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,430,872 92	22,950,664 22	5,447,489 74	5,199 67	28,392,954 29	37,918 63
——— (Achèvement de lacunes.)	577,494 60	474,303 29	103,036 99	125 87	577,214 41	280 19
——— (Rectifications.)	3,785,018 59	3,051,192 62	726,246 41	96 29	3,777,342 74	7,675 85
A REPORTER	62,524,496 80	48,642,884 07	13,957,210 15	209,610 44	62,390,483 78	134,013 02

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Opérations de l'année 1856. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,043,450f 00c	"	996,867f 26c	"	996,867f 26c	46,582f 74c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	185,000 00	"	115,080 28	"	115,080 28	69,919 72
Agriculture et Commerce.						
Écoles impériales vétérinaires	609,300 00	"	549,281 71	"	549,281 71	60,018 29
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	4,103,381 90	"	2,450,007 90	14,863f 03c	2,435,144 87	1,668,237 03
Haras et dépôts d'étalons	1,670,000 00	"	1,591,095 94	"	1,591,095 94	78,904 06
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,100,000 00	"	536,432 56	"	536,432 56	563,567 44
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,258,000 00	"	1,073,778 95	"	1,073,778 95	184,221 05
Encouragements aux manufactures et au commerce	267,500 00	"	177,533 50	"	177,533 50	89,966 50
Dépenses de l'exposition universelle	400,000 00	"	196,438 89	12,565 82	183,873 07	216,126 93
Encouragements aux pêches maritimes	3,829,600 00	"	1,976,974 59	"	1,976,974 59	1,852,625 41
Poids et mesures	769,550 00	"	632,263 01	"	632,263 01	137,286 99
Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	58,504 13	"	46,929 82	"	46,929 82	11,574 31
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	172,000 00	"	101,564 94	"	101,564 94	70,435 06
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	"	14,700 00	"	14,700 00	22,800 00
Établissements et services sanitaires	259,400 00	"	189,981 22	"	189,981 22	69,418 78
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre, etc	680,000 00	"	549,526 82	"	549,526 82	130,473 18
Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,840,125 28	"	381,121 97	"	381,121 97	2,459,003 31
Travaux publics.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,223,000 00	"	2,798,808 95	"	2,798,808 95	424,191 05
——— des conducteurs	3,518,000 00	"	3,135,706 55	"	3,135,706 55	382,293 45
——— du corps des mines, enseignement et écoles	610,000 00	"	477,076 25	"	477,076 25	132,923 75
——— des gardes-mines	115,000 00	"	95,997 33	"	95,997 33	19,002 67
——— des officiers et maîtres de port	225,000 00	"	196,770 63	"	196,770 63	28,229 37
Contrôle et surveillance des chemins de fer	1,050,000 00	"	901,070 44	"	901,070 44	148,929 56
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,727,266 86	"	23,361,665 07	"	23,361,665 07	5,365,601 79
——— (Achèvement de lacunes.)	700,000 00	"	371,158 06	"	371,158 06	328,841 94
——— (Rectifications.)	3,480,211 80	"	2,519,822 42	"	2,519,822 42	960,389 38
A REPORTER	60,931,789 97	"	45,437,655 06	27,428 85	45,410,226 21	15,521,563 76

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	62,524,496f 80c	48,642,884f 07c	13,957,210f 15c	209,610f 44c	62,390,483f 78c	134,013f 02c
Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	683,000 00	"	"	683,000 00	"
Part contributive de l'État pour l'ouverture du boulevard du Centre, etc.	9,500,000 00	9,500,000 00	"	"	9,500,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières.)	6,995,821 28	5,310,942 50	1,699,866 88	26,907 77	6,983,901 61	11,919 67
——— (Canaux.)	5,405,544 48	4,368,051 36	1,032,640 02	2,069 99	5,398,621 39	6,923 09
Ports maritimes. — Phares et fanaux	6,202,160 65	4,743,756 72	1,449,109 09	3,444 10	6,189,421 71	12,738 94
Dunes et semis; desséchements et irrigations	1,813,040 69	1,100,365 90	710,791 96	158 40	1,810,999 46	2,041 23
Matériel des mines	59,801 67	23,492 56	39,800 75	3,541 64	59,751 67	50 00
Frais généraux, secours, etc.	38,079 40	37,068 10	1,011 30	"	38,079 40	"
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de péage	74,466 66	64,666 66	9,800 00	"	74,466 66	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	93,296,411 63	74,474,227 87	18,900,230 15	245,732 34	93,128,725 68	167,685 95
Dépenses des exercices clos	92,773 74	92,773 74	"	"	92,773 74	"
TOTAL de la 1re section	93,389,185 37	74,567,001 61	18,900,230 15	245,732 34	93,221,499 42	167,685 95
			18,654,497f 81c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Nouvelles routes de la Corse	309,999 96	225,947 39	83,462 39	"	309,409 78	590 18
Routes forestières de la Corse	500,000 00	455,508 98	42,251 01	"	497,759 99	2,240 01
Construction de ponts	2,687,875 96	2,142,580 95	545,233 60	26 86	2,687,787 69	88 27
Amélioration de rivières	3,326,667 40	2,568,672 22	755,146 45	362 02	3,323,456 65	3,210 75
Établissements de canaux de navigation	998,704 38	937,652 78	60,319 16	"	997,971 94	732 44
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports	5,604,606 30	4,266,857 38	1,332,350 72	669 59	5,598,538 51	6,067 79
Réparations de dommages causés par les inondations	65,921 96	49,359 71	16,562 25	"	65,921 96	"
Travaux du port de Marseille	"	"	"	"	"	"
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	55,201,966 71	50,036,820 87	5,160,219 07	131 95	55,196,907 99	5,058 72
	68,695,742 67	60,683,400 28	7,995,544 65	1,190 42	68,677,754 51	17,988 16
Dépenses des exercices clos	144,049 77	144,049 77	"	"	144,049 77	"
TOTAL de la 2e section	68,839,792 44	60,827,450 05	7,995,544 65	1,190 42	68,821,804 28	17,988 16
			7,994,354f 23c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	93,389,185 37	74,567,001 61	18,900,230 15	245,732 34	93,221,499 42	167,685 95
2e SECTION. Travaux extraordinaires	68,839,792 44	60,827,450 05	7,995,544 65	1,190 42	68,821,804 28	17,988 16
	162,228,977 81	135,394,451 66	26,895,774 80	246,922 76	162,043,303 70	185,674 11
			26,648,852f 04c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1856.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1856.	Opérations de l'année 1856. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1857.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	60,931,789f 97c	"	45,437,655f 06c	27,428f 85c	45,410,226f 21c	15,521,563f 76c
Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	"	683,000 00	"	683,000 00	"
Part contributive de l'État pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"	5,000,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières.)	7,236,804 84	"	5,391,667 29	"	5,391,667 29	1,845,137 55
——— (Canaux.)	5,185,463 55	"	4,421,410 65	"	4,421,410 65	764,052 90
Ports maritimes. — Phares et fanaux	6,214,790 95	"	4,938,128 73	"	4,938,128 73	1,276,662 22
Dunes et semis; desséchements et irrigations	1,754,703 10	"	1,225,666 65	"	1,225,666 65	529,036 45
Matériel des mines	60,000 00	"	31,298 90	53 00	31,245 90	28,754 10
Frais généraux, secours, etc.	53,442 00	"	50,371 50	"	50,371 50	3,070 50
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de péage	150,000 00	"	63,916 34	"	63,916 34	86,083 66
Dépenses des exercices périmés	68,063 74	"	59,223 89	"	59,223 89	8,839 85
	87,338,058 15	"	67,302,339 01	27,481 85	67,274,857 16	20,063,200 99
Dépenses des exercices clos	157,211 84	"	167,211 84	10,000 00	157,211 84	"
TOTAL de la 1re section	87,495,269 99	"	67,469,550 85	37,481 85	67,432,069 00	20,063,200 99
			67,432,069f 00c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Nouvelles routes de la Corse	300,000 00	"	266,964 27	"	266,964 27	33,035 73
Routes forestières de la Corse	500,000 00	"	432,364 59	"	432,364 59	67,635 41
Construction de ponts	1,767,349 76	"	1,091,448 58	"	1,091,448 58	675,901 18
Améliorations de rivières	2,976,300 00	"	2,366,681 85	"	2,366,681 85	609,618 15
Établissements de canaux de navigation	1,100,000 00	"	866,579 31	"	866,579 31	233,420 69
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports	5,847,998 36	"	4,597,161 14	"	4,597,161 14	1,250,837 22
Réparations de dommages causés par les inondations de 1856	100,000 00	"	37,735 95	"	37,735 95	62,264 05
Travaux du port de Marseille	11,001,000 00	"	8,222,269 18	"	8,222,269 18	2,778,730 82
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	20,085,999 00	"	12,468,865 17	"	12,468,865 17	7,617,133 83
	43,678,647 12	"	30,350,070 04	"	30,350,070 04	13,328,577 08
Dépenses des exercices clos	86,455 48	"	86,455 48	"	86,455 48	"
TOTAL de la 2e section	43,765,102 60	"	30,436,525 52	"	30,436,525 52	13,328,577 08
			30,436,525f 52c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	87,495,269 99	"	67,469,550 85	37,481 85	67,432,069 00	20,063,200 99
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	43,765,102 60	"	30,436,525 52	"	30,436,525 52	13,328,577 05
	131,260,372 59	"	97,906,076 37	37,481 85	97,868,594 52	33,391,778 07
			97,868,594f 52c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1855.

MINISTÈRES.			ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1856. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1855.
Ministère d'État.	Service ordinaire		52,439f 90c	770f 53c	"	4,200f 00c	"	4,970f 53c	57,410f 43c
	Travaux extraordinaires		2,050 02	2,417 79	"	"	"	2,417 79	4,467 81
Justice			"	26,470 98	"	"	"	26,470 98	26,470 98
Affaires étrangères			8,213 06	54,759 04	"	"	"	54,759 04	62,972 10
Finances	Dette publique		396,210 52	4,228 00	"	254,476 28	16,084f 53c	274,788 81	670,999 33
	Dotations		125,000 00		"	"	"	"	125,000 00
	Service général		9,167 50	8,425 60	"	237,417 22	4,391 27	250,234 09	259,401 59
	Frais de régie		4,130 31	70,121 32	"	831 00	"	70,952 32	75,082 63
	Remboursements et restitutions		"	6 00	"	295 62	"	301 62	301 62
Intérieur	Fonds généraux		44,120 07	510,942 58	159,616f 69c	"	"	670,559 27	714,679 34
	Service départemental		"	4,641 34	"	129,928 44	"	134,569 78	134,569 78
Guerre			17,406,037 26	15,755,742 04	3,260,455 94	43,676,739 31	"	62,692,937 29	80,098,974 55
Marine	Service ordinaire	Service marine	8,644,800 67	578,113 89	7,973,364 35	11,547,099 31	"	20,098,577 55	28,743,378 22
		Service colonial	5,899,293 11	125,113 23	5,914 88	1,090,735 34	"	1,221,763 45	7,121,056 56
	Travaux extraordinaires		"	105,682 31	"	"	"	105,682 31	105,682 31
Instruction publique.	Instruction publique		1,417 77	14,528 91	"	2,120 83	"	16,649 74	18,067 51
	Cultes		"	1,437 94	"	643 00	"	2,080 94	2,080 94
Agriculture, commerce et travaux publics.	Service ordinaire		118,159 83	66,689 40	165,247 75	13,795 19	"	245,732 34	363,892 17
	Travaux extraordinaires		"	1,190 42	"	"	"	1,190 42	1,190 42
			32,711,040 02	17,331,281 32	11,564,599 61	56,958,281 54	20,475 80	85,874,638 27	118,585,678 29

EXERCICE 1856.

MINISTÈRES.			ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1856.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1856. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1856.
Ministère d'État.	Service ordinaire		"	"	"	300f 00c	"	300f 00c	300f 00c
	Travaux extraordinaires		"	1,874f 73c	"	"	"	1,874 73	1,874 73
Justice			"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères			"	11,919 76	"	"	"	11,919 76	11,919 76
Finances	Dette publique		"	"	"	"	1,106,557f 61c	1,106,557 61	1,106,557 61
	Dotations		"	"	"	"	"	"	"
	Service général		"	8,015 63	"	"	2,077 76	10,093 39	10,093 39
	Frais de régie		"	5,011 04	"	33 33	"	5,044 37	5,044 37
	Remboursements et restitutions.		"	"	"	"	"	"	"
Intérieur.	Fonds généraux		"	335 00	"	"	"	335 00	335 00
	Service départemental		"	"	"	"	"	"	"
Guerre			"	4,839,612 22	2,444,138f 22c	12,268,696 36	"	19,552,446 80	19,552,446 80
Marine	Service ordinaire.	Service marine	"	15,661 46	6,963,196 86	822,326 21	"	7,801,184 53	7,801,184 53
		Service colonial	"	"	"	1,039 73	"	1,039 73	1,039 73
	Travaux extraordinaires		"	"	"	"	"	"	"
Instruction publique et cultes.	Instruction publique		"	"	"	"	"	"	"
	Cultes		"	"	"	"	"	"	"
Agriculture, commerce et travaux publics.	Service ordinaire		"	14,863 03	12,618 82	10,000 00	"	37,481 85	37,481 85
	Travaux extraordinaires		"	"	"	"	"	"	"
			"	4,897,292 87	9,419,953 90	13,102,395 63	1,108,635 37	28,528,277 77	28,528,277 77

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1855. (Voir page 116.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,493,348f 35c	2,440,281f 93c
	——— d'amendes consignées		59,451 75	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		734,809 24	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		152,672 50	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			131,981 06
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	60,627f 01c	63,883 72
		——— d'exportation	1,201 24	
		——— de réexportation d'entrepôts	54 00	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	"	
		——— de navigation	1,316 21	
		——— de consommation des sels	152 12	
		——— de magasinage	196 35	
		——— sanitaires	230 15	
		——— accidentelles	106 64	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	14,964f 20c	127,452 23
		sur les licences	367 40	
		sur les voitures publiques	2,755 02	
		sur la navigation, bacs, etc.	2,147 00	
		sur le dixième des octrois	3,153 39	
		sur les frais de casernement	"	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	24,141 66	
		sur les tabacs	5,009 18	
		sur les poudres	"	
		sur divers services	87 00	
			52,624 85	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		788 16	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	35,611 72	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	38,427 50	
			74,039 22	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent et sur recettes diverses		16,123 41	17,864 69
	Remboursements du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		1,741 28	
		À REPORTER		2,781,463 63

EXERCICE 1856. (Voir page 117.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,633,856f 75c	1,949,855f 20c
	——— d'amendes consignées		51,042 00	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		138,187 95	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		126,768 50	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			46,409 87
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	77,353f 31c	85,660 01
		——— d'exportation	640 43	
		——— de réexportation des entrepôts	322 14	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	"	
		——— de navigation	5,606 85	
		——— de consommation de sels	1,399 62	
		——— de magasinage	8 05	
		Recettes accidentelles	81 66	
		Droits sanitaires	247 95	
		Recettes diverses	"	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	20,476f 57c	127,299 98
		sur les licences	915 30	
		sur les voitures publiques	1,323 18	
		sur les frais de casernement	423 13	
		sur la navigation et passage d'eau	4,771 50	
		sur le dixième des octrois	6,534 62	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	635 69	
		sur les tabacs	507 46	
		sur les poudres	90 00	
		sur divers services	443 20	
			36,120 65	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		931 07	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	47,996f 85c	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	42,251 41	
			90,248 26	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		10,835 52	11,981 41
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		1,145 89	
		À REPORTER		2,221,206 47

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1855. (Voir page 116.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,781,463f 63c
Produits divers..	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	3,190f 39c	1,259,207 47
	Restitutions de sommes appartenant à des correspondants administratifs, à des établissements publics et à divers services spéciaux	65,163 29	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédant de débets	1,139 60	
	Restitutions d'excédants de versements sur contributions directes	967 25	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,442 07	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires, vétérinaires et des arts et métiers	15,128 57	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	35,551 16	
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et municipales de la province d'Alger	247,957 75	
	Restitutions à divers des produits de razzias en Algérie	524 00	
	Restitutions pour divers motifs	38,311 50	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	825,711 59	
	Restitutions de produits éventuels départementaux et de fonds communaux originairement portés en recette au budget de l'État	1,271 30	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	609 31	
	Remplacement de fonds dans les caisses du Trésor pour vols ou enlèvements et autres pertes dont les comptables ont obtenu décharge	18,184 69	
	Restitutions aux compagnies de gendarmerie de versements effectués à titre d'avance sur la valeur des chevaux qui ne leur ont pas été livrés	3,055 00	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		4,040,671 10

Suite de l'EXERCICE 1856. (Voir page 117.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,221,206f 47c
Produits divers..	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	9,479f 27c	173,599 07
	Restitutions de sommes appartenant à des correspondants administratifs, à des établissements publics et à divers services spéciaux	681 33	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédants de débets	52 00	
	Restitutions d'excédants de versements sur contributions directes	3,142 49	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	3,080 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	5,590 42	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	48,717 82	
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et municipales de la province d'Alger	48,600 66	
	Restitutions à divers du produit de razzias en Algérie	"	
	Restitutions pour divers motifs	40,637 44	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	172 50	
	Restitutions de produits éventuels départementaux et de fonds communaux originairement portés en recette au budget de l'État	152 36	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	4,838 44	
	Remplacement de fonds dans les caisses du Trésor pour vols ou enlèvements et autres pertes dont les comptables ont obtenu décharge	3,153 68	
	Restitutions aux compagnies de gendarmerie de versements effectués à titre d'avance sur la valeur des chevaux qui ne leur ont pas été livrés	5,300 66	
	Remboursements de divers débets de comptables compris dans l'actif du Trésor et déclarés caducs	"	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,394,805 54

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1855. (Voir page 116.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	2,410,574f 17c	3,044,345f 91c
	——— à divers	633,771 74	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		125,309 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	1,258,069 45	1,456,056 49
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	11,962 28	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	186,024 76	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	26,697 27	882,394 70
	Remboursement de frais de poursuites	115,080 06	
	Prélèvements des droits fraudés	4,228 68	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	92,443 07	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	324,144 88	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	319,800 74	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		14,065 10
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		5,522,171 20
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	27,347,029 33	41,837,474 16
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	9,535,893 27	
	Cotons filés	44,270 28	
	Tissus de coton	2,211,629 47	
	Savons	807,728 02	
	Acides nitrique et sulfurique	12,756 91	
	Soufres raffinés	24,950 83	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	306 48	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	71,852 97	
	Plomb ouvré	114,850 61	
	Cuivre et laiton ouvrés	6,869 79	
	Peaux apprêtées	122,621 54	
	Viandes salées	87,060 76	
	Beurre salé	30,935 22	
	Machines à vapeur pour navire	705,161 13	
	Sel ammoniac	48 64	
	Produits dérivés du sel marin	713,508 91	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	444,563 93	2,237,632 22
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,553,230 80	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	166,047 98	
	——— sur le droit de fabrication des bières	73,789 51	

Suite de l'EXERCICE 1856. (Voir page 117.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	2,435,579f 12c	2,906,006f 79c
	——— à divers	470,427 67	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	104,540 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	744,535 51	916,308 63
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	13,455 95	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	158,317 17	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	34,946 30	783,254 68
	Remboursement de frais de poursuite	104,620 47	
	Prélèvements des droits fraudés	7,628 46	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	74,378 86	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	296,474 27	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	265,206 32	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		16,015 18
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,726,125 28
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Produits dérivés du sel marin	535,102 60	34,564,742 37
	Sucres raffinés	26,883,644 19	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	4,958,411 77	
	Cotons filés	27,865 50	
	Tissus de coton	1,210,706 16	
	Savons	496,135 75	
	Acides nitrique et sulfurique	12,441 77	
	Soufres raffinés	5,973 28	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	86 96	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	89,983 99	
	Plomb ouvré	127,224 45	
	Cuivre et laiton ouvrés	7,126 14	
	Peaux apprêtées	74,737 25	
	Machines à vapeur	53,206 44	
	Viandes salées	55,047 46	
	Sel ammoniac	"	
	Beurre salé	27,048 66	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	431,468 70	2,043,743 48
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,301,940 00	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	219,988 46	
	——— sur le droit de fabrication des bières	90,345 42	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1856, sur l'Exercice 1857.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dotations.					
Liste civile de l'Empereur	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"	2,083,333f 33c	"
Dotations des princes et princesses de la famille impériale	125,000 00	125,000 00	"	125,000 00	"
	2,208,333 33	2,208,333 33	"	2,208,333 33	"
Remboursements et restitutions.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	649,280 91	649,280 91	"	649,280 91	"
GUERRE.					
Gendarmerie	68 00	68 00	"	68 00	"
Solde et entretien des troupes. — 1re partie. Solde et abonnement	78,162 53	78,162 53	"	78,162 53	"
Solde et entretien des troupes. — 2e partie. Vivres et chauffage	7,075,942 91	7,075,942 91	"	7,075,942 91	"
Fourrages	2,533,624 40	2,533,624 40	"	2,533,624 40	"
	9,687,797 84	9,687,797 84	"	9,687,797 84	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et accessoires	224,089 04	224,089 04	"	224,089 04	"
Frais de voyage	1,890 00	1,890 00	"	1,890 00	"
	225,979 04	225,979 04	"	225,979 04	"
Payements faits par le Trésor sur traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1856, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	851,156 00	851,156 00	"	851,156 00	"
	1,077,135 04	1,077,135 04	"	1,077,135 04	"
Service colonial.					
Personnel civil et militaire	20,604 07	20,604 07	"	20,604 07	"
TOTAL de la marine	1,097,739 11	1,097,739 11	"	1,097,739 11	"
TOTAL DE L'EXERCICE 1857	13,643,151 19	13,643,151 19	"	13,643,151 19	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1856.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	188,318f 71c	573,128f 34c	220,449f 57c	208,607f 06c	989,946f 23c	5,244,486f 95c	7,424,936f 86c
Aisne	333,344 35	344,192 27	706,494 27	352,241 13	2,090,337 05	13,166,077 43	16,992,686 50
Allier	182,622 20	"	183,511 27	221,280 49	668,809 26	6,574,707 53	7,830,930 75
Alpes (Basses-)	130,148 49	284,810 66	101,169 56	143,472 48	310,476 63	3,522,877 87	4,492,955 69
Alpes (Hautes-)	88,016 43	137,762 65	83,431 84	99,040 86	330,864 87	3,781,899 79	4,521,016 44
Ardèche	183,119 61	"	153,809 72	167,589 44	756,603 91	3,786,390 46	5,047,513 14
Ardennes	218,524 70	903,152 48	295,438 60	227,894 40	941,271 41	10,577,082 57	13,163,364 16
Ariége	105,843 27	175,086 50	107,871 86	104,334 42	604,647 57	3,278,498 79	4,376,282 41
Aube	208,033 30	"	198,985 88	240,825 73	1,076,061 08	6,487,504 53	8,211,410 52
Aude	152,238 48	245,828 44	165,028 62	162,956 85	1,104,014 77	6,214,294 63	8,044,361 79
Aveyron	190,672 23	"	210,064 88	232,035 74	750,235 33	4,648,719 60	6,031,727 78
Bouches-du-Rhône	342,044 94	26,309,053 24	1,729,244 72	712,085 15	2,012,249 54	82,942,120 12	114,046,797 71
Calvados	338,565 86	668,736 33	332,184 63	410,548 17	1,912,419 47	14,405,047 70	18,067,502 16
Cantal	131,253 36	"	144,153 37	168,082 00	537,923 50	3,277,166 16	4,258,578 39
Charente	220,829 06	"	219,121 15	229,629 74	987,721 76	5,665,299 64	7,322,601 35
Charente-Inférieure	267,232 23	835,077 17	290,300 79	263,458 36	1,424,080 65	19,272,017 10	22,352,166 30
Cher	167,597 15	"	184,047 84	178,766 14	622,474 75	7,282,226 68	8,435,112 56
Corrèze	150,403 30	"	121,767 25	112,645 51	433,213 04	3,581,023 57	4,399,052 67
Corse	222,010 80	362,764 98	"	168,684 00	383,810 19	8,006,881 46	9,144,151 43
Côte-d'Or	351,961 43	"	433,573 81	469,282 81	1,234,749 27	9,734,054 36	12,233,621 68
Côtes-du-Nord	187,827 69	505,144 26	291,651 39	195,231 68	816,117 90	6,422,615 81	8,418,588 73
Creuse	116,473 95	"	123,967 53	134,305 63	331,117 31	3,188,357 96	3,894,222 38
Dordogne	254,644 29	"	224,965 43	287,174 80	888,149 16	5,428,825 80	7,083,759 48
Doubs	187,534 75	864,176 92	249,565 13	236,214 00	490,342 83	10,207,449 04	12,235,282 67
Drôme	212,701 51	"	170,320 78	229,212 80	1,139,596 87	7,372,083 53	9,123,915 49
Eure	374,158 01	"	256,466 72	315,696 58	1,459,227 32	10,044,218 13	12,449,766 76
Eure-et-Loir	198,927 87	"	202,283 85	224,647 51	1,319,936 71	5,229,753 06	7,175,549 00
Finistère	243,722 68	840,205 87	915,134 33	273,742 15	838,090 03	31,954,726 09	35,065,621 15
Gard	251,357 96	241,343 92	279,385 64	261,631 46	1,337,326 84	9,231,601 34	11,602,647 16
Garonne (Haute-)	282,468 80	69,247 45	727,346 67	546,412 44	1,413,643 51	13,409,530 44	16,448,649 31
Gers	164,435 96	"	135,392 36	197,810 85	805,502 22	5,651,873 29	6,955,014 68
Gironde	373,323 01	1,892,198 82	1,425,531 37	432,232 43	2,250,339 63	24,041,132 94	30,414,758 20
Hérault	265,674 43	830,230 33	299,388 85	269,551 19	1,501,659 25	14,976,474 80	18,142,978 85
Ille-et-Vilaine	159,391 78	612,708 76	1,089,853 32	326,944 15	928,190 25	11,926,460 82	15,043,549 08
Indre	262,674 28	"	131,728 74	165,808 74	887,922 08	5,516,428 23	6,964,562 07
Indre-et-Loire	206,120 36	"	175,535 20	217,213 68	1,479,814 69	9,132,400 58	11,211,084 51
Isère	288,031 97	684,532 39	268,419 49	351,371 23	1,696,531 16	10,740,841 07	14,029,727 31
Jura	187,945 11	305,956 01	275,658 94	198,215 15	621,906 95	5,296,936 64	6,886,618 80
Landes	156,472 73	"	152,589 49	161,518 64	414,119 18	3,935,473 46	4,820,173 50
Loir-et-Cher	166,069 37	"	157,351 30	203,758 32	941,529 06	6,712,715 13	8,181,423 18
Loire	234,768 10	"	251,116 70	242,579 44	1,154,104 64	6,270,016 55	8,152,585 43
Loire (Haute-)	133,401 70	"	98,915 04	140,753 27	528,768 78	3,064,880 02	3,966,718 81
Loire-Inférieure	222,323 89	3,227,876 99	339,765 49	305,779 65	1,198,737 80	14,116,237 61	19,410,721 43
Loiret	222,814 60	127,770 15	338,181 91	266,551 35	1,349,795 14	7,694,841 72	9,999,954 87
Lot	153,117 98	"	1,502,032 04	127,992 19	650,718 49	3,743,600 28	6,177,460 98
Lot-et-Garonne	198,980 14	"	2,682,031 06	210,204 55	1,413,748 29	5,686,100 20	10,191,064 24
Lozère	95,679 93	"	75,263 44	140,963 18	292,348 89	2,204,590 23	2,808,845 67
Maine-et-Loire	235,321 34	"	372,494 89	251,308 15	1,745,053 84	12,381,846 49	14,986,024 71
Manche	270,244 27	875,741 45	321,362 61	260,268 44	1,413,406 67	28,336,104 80	31,477,128 24
Marne	314,300 42	"	341,635 28	345,154 40	1,673,318 29	10,505,133 34	13,179,541 73
A REPORTER	10,803,688 78	41,916,726 38	19,755,984 62	12,393,708 53	52,152,974 06	515,871,626 34	652,894,708 71

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1856.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	10,803,688f 78c	41,916,726f 38c	19,755,984f 62c	12,393,708f 53c	52,152,974f 06c	515,871,626f 34c	652,894,708f 71c
Marne (Haute-)...	186,953 80	"	199,699 17	210,821 57	591,175 61	5,419,624 42	6,608,274 57
Mayenne.....	143,346 92	"	171,728 61	166,657 58	694,246 07	5,469,549 94	6,645,529 12
Meurthe.....	251,890 94	"	412,258 92	295,262 39	896,079 24	16,873,288 61	18,729,680 10
Meuse.....	205,366 24	138,607 14	217,813 33	238,793 52	663,514 42	8,285,127 11	9,749,221 76
Morbihan.....	166,641 78	793,119 76	260,034 05	150,742 61	661,933 68	17,148,294 70	19,180,766 58
Moselle.....	245,571 67	1,214,830 91	347,829 73	230,350 99	909,566 75	21,155,037 70	24,103,187 75
Nièvre.....	171,737 11	"	260,498 89	239,334 30	925,095 48	9,495,131 81	11,091,797 59
Nord.....	639,623 65	3,679,669 58	5,332,529 94	445,771 06	4,124,724 51	31,052,395 42	45,274,714 16
Oise.....	284,589 20	"	402,280 29	332,368 56	2,133,815 19	9,705,994 18	12,859,047 42
Orne.....	233,255 75	"	190,788 22	277,802 60	1,056,553 92	5,810,150 12	7,568,550 61
Pas-de-Calais.....	350,283 54	921,231 14	2,230,897 90	346,933 64	2,548,904 72	17,093.942 70	23,492,193 64
Puy-de-Dôme.....	309,831 06	"	293,645 94	310,999 80	1,221,955 21	8,159,637 49	10,296,069 50
Pyrénées (Basses-).	187,648 33	1,329,088 14	305,407 31	337,037 24	692,414 13	11,344,486 90	14,196,082 05
Pyrénées (Hautes-).	119,923 59	193,045 60	109,533 00	147,092 25	334,594 01	5,307,845 24	6,212,033 69
Pyrénées-Orientales.	104,737 94	478,826 67	76,453 59	96,422 29	315,567 05	5,327,591 91	6,399,599 45
Rhin (Bas-).....	318,094 43	1,049,496 36	4,718,843 00	273,080 89	1,058,988 14	21,120,703 93	28,539,206 75
Rhin (Haut-).....	266,671 15	1,924,688 95	263,841 06	218,434 52	940,768 91	8,731,960 54	12,346,365 13
Rhône.....	333,282 91	713,390 21	1,681,985 92	607,469 97	2,288,103 48	30,613,671 54	36,237,904 03
Saône (Haute-)....	181,031 71	"	229,119 72	206,064 25	621,466 89	5,926,699 55	7,164,382 12
Saône-et-Loire.....	273,701 20	"	351,878 93	305,329 33	1,413,394 01	7,436,490 91	9,780,794 38
Sarthe.....	187,995 03	"	217,093 31	247,944 14	1,156,026 49	7,054,466 56	8,863,525 53
Seine.....	2,211,704 99	17,249,255 03	6,656,803 41	5,730,008 14	4,693,491 94	38,536,312 96	75,077,576 47
Seine-Inférieure....	493,717 78	4,485,022 43	2,093,235 80	539,063 02	3,291,047 48	26,365,215 72	37,267,302 23
Seine-et-Marne.....	283,051 45	"	275,487 73	330,988 19	2,539,657 09	14,486,095 54	17,915,280 00
Seine-et-Oise.....	396,773 53	"	506,586 94	497,474 60	2,946,688 02	27,295,493 45	31,643,016 54
Sèvres (Deux-)....	139,893 72	"	144,632 15	151,744 12	769,026 99	5,590,905 98	6,796,202 96
Somme.....	319,999 53	259,109 35	569,243 96	310,407 10	2,114,701 60	10,078,931 13	13,652,392 67
Tarn.....	178,004 35	"	141,619 03	167,932 42	869,053 00	5,278,126 87	6,634,735 67
Tarn-et-Garonne...	149,287 62	"	107,339 47	138,058 60	834,201 54	3,440,874 00	4,669,761 23
Var.....	280,821 32	857,367 96	404,456 92	213,195 92	901,507 91	63,364,925 67	66,022,275 70
Vaucluse.....	171,000 61	9,145 75	157,269 28	172,716 08	746,842 99	6,791,804 45	8,048,779 16
Vendée.....	150,770 72	583,257 41	161,314 31	207,748 92	766,366 91	5,138,384 51	7,007,842 78
Vienne.....	162,419 88	"	170,656 86	221,159 81	732,669 02	6,374,798 28	7,661,703 85
Vienne (Haute-)...	148,105 75	"	216,154 82	239,525 28	578,377 86	6,478,165 46	7,660,329 17
Vosges.....	194,116 67	"	228,415 40	252,362 61	545,597 17	4,804,522 22	6,025,014 07
Yonne.....	235,763 10	"	262,527 70	312,177 99	1,418,191 16	7,617,614 85	9,846,274 80
Armées expédition^res	"	"	"	"	"	79,231,455 85	79,231,455 85
	21,481,297 75	77,795,878 77	50,125,889 23	27,562,984 83	101,150,182 65	1,085,277,344 56	1,363,393,577 79

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	"
Caissier central du Trésor public.....	744,047,041 02
Comptables des finances en Algérie.....	87,626,915 18
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	4,410,192 19
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1856.....	2,190,657,341 80

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1856, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés par la Cour des comptes des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer dans toutes les localités l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué, ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	88,248,782f 96c	263,415,563f 57c
Valeurs de portefeuille	159,199,556 57	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	15,967,224 04	

RECETTE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour sa dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent	111,587,332 00
A REPORTER	375,002,895 57

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT				375,002,895f 57c

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers	423,639,602f 20c			
Id. remis à l'escompte de la banque de France	160,000,000 00	753,639,602f 20c		
Id. remis à la banque de France	170,000,000 00			
Obligations du Trésor remises à diverses compagnies de chemins de fer	15,764,235 95		1,119,126,197f 57c	
Traites et mandats	349,722,359 42			
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances	630,363,892 31		655,490,033 68	5,496,284,373 10
d'autres comptables	25,126,141 37			
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor	2,259,265,769 98			
des receveurs généraux	1,453,709,501 79		3,721,668,141 85	
des payeurs du Trésor	6,947,671 14			
des comptables en Algérie	1,745,198 94			

Recettes en atténuation des créances actives.

Avances pour divers services	38,403,003 48	40,330,116 57
Créances administratives	1,736,497 81	
Débets de comptables et créances litigieuses	190,615 28	

Mouvements de fonds.

Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances	3,493,561,906 41
TOTAL	9,405,179,291 65

DÉPENSE.

Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement :	
Bons consolidés en rentes (1)	99,818,176 65
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte	595,868 83
A REPORTER	100,414,045 48

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1855		44,785,634f 53c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		31 52
RESTE formant le montant de la première consolidation		44,785,603 01
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	31f 52c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1856	55,032,554 06	
ENSEMBLE	55,032,585 58	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	11 94	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	55,032,573 64	55,032,573 64
TOTAL		99,818,176 65

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux consolidations, le tableau page 517.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT.....				100,414,045f 48c
Payements en atténuation des créances passives.				
Remboursements d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers.....	344,109,847f 50c			
Idem remis à l'escompte de la banque de France	160,000,000 00	679,109,847f 50c		
Idem remis à la banque de France.....	175,000,000 00		1,066,176,233f 60c	
Obligations du Trésor remises à la compagnie du chemin de fer d'Orléans.....		1,292,187 50		
Traites et mandats.....		385,774,198 60		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances.....		630,422,358 51	658,054,857 24	5,391,904,550 18
d'autres comptables.....		27,632,498 73		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du Trésor.....		2,201,708,833 19		
des receveurs généraux.....		1,456,998,142 71	3,667,673,459 34	
des payeurs du Trésor.....		7,203,719 39		
des comptables en Algérie.....		1,762,764 05		
Payements en augmentation des créances actives.				
Avances pour divers services.....		38,191,843 06		
Créances administratives constatées à la charge de divers.		1,775,051 15		40,029,841 20
Débets de comptables.....		62,946 99		
Mouvements de fonds.				
Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..				3,479,453,387 75
Budgets et Services spéciaux.				
Excédant des payements sur les recettes effectuées pendant l'année 1856.....				111,081,556 44
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1856.				
Soldes existant chez les comptables des finances :				
Numéraire.....		122,802,054f 55c		
Valeurs de portefeuille.....		147,952,451 10		282,295,910 60
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....		11,541,404 95		
TOTAL.....				9,405,179,291 65

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1856.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie faites pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service, considéré sous ses principales divisions,

Note sur le Compte de Trésorerie.

s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

		EXCÉDANT PENDANT L'ANNÉE 1856	
		de recette.	de dépense.
1° *Fonds de réserve de l'amortissement :*			
Bons remis à la caisse d'amortissement pour la dotation et les arrérages de rentes qui lui appartiennent	111,587,332f 00c		
Consolidation des bons du Trésor émis :			
1° Pendant les six derniers mois de 1855.. 44,785,603f 01c	99,818,176 65		
2° Pendant les six premiers mois de 1856. 55,032,573 64			
		11,769,155f 35c	"
2° *Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte (Annulation de)*		"	595,868f 83c
3° *Créances passives (Dette flottante) :*			
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 161.)		74,529,754 70	"
Obligations du Trésor remises à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le tableau page 162.)		14,472,048 45	"
Traites et mandats. (Voir le tableau page 162.)		"	36,051,839 18
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 162.)		"	2,564,823 56
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau page 164.)		57,556,936 79	"
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 165.)		"	3,562,254 28
4° *Créances actives :*			
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 166.)		211,160 42	"
Créances administratives. (Voir le tableau page 167.)		"	38,553 34
Débets et créances litigieuses. (Voir le tableau page 167.)		127,668 29	"
5° *Budgets et Services spéciaux.* (Voir le tableau page 172.)		"	111,081,556 44
TOTAL de l'excédant de dépense réalisé sur divers services		"	153,894,895 63
6° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le Tableau page 173.) Augmentation de		"	4,771,828 37
TOTAL égal à l'excédant de recette réalisé sur les autres services		158,666,724 00	158,666,724 00

Note sur le Compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus, auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du Trésor pendant l'année 1856, et qui ont déterminé la diminution qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1856, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1856.

PAGES des états de développement.						
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.					
				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
173	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du Trésor.	Valeurs existant au Trésor	3,364,703f 41c	107,553,456f 67c	139,632,762f 18c
			Numéraire en dépôt à la banque	28,714,602 10	"	
		Receveurs généraux		12,086,931 67	18,246,204 71	30,333,136 38
		Receveurs des impôts et revenus indirects		5,352,164 38	8,727,009 19	14,079,173 57
		Payeurs du Trésor public		26,444,685 12	10,620,700 00	37,071,385 12
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	12,228,167 39	14,028,200 00	26,256,367 39
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	15,290 48	"	15,290 48
			Receveurs des douanes	26,742 11	17,986 00	44,728 11
			Receveurs des contribons diverses	15,496 30	"	15,496 30
				88,248,782 96	159,199,556 57	247,448,339 53
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				15,967,224 04

			263,415,563f 57c

RECETTE.

516	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			111,587,332 00
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
160 et 162	Émissions d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	423,639,602f 20c	
		— à l'escompte de la banque de France	160,000,000 00	753,639,602f 20c
		— à la banque de France	170,000,000 00	
		Obligations du Trésor remises à la compagnie du chemin de fer d'Orléans	5,501,736 10	
		Obligations du Trésor remises à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève	5,128,472 08	15,764,235 95
		Obligations du Trésor remises à la compagnie des chemins de fer du Midi	5,134,027 77	
		Traites et mandats du caissier payeur du Trésor	99,092,596 96	
		Mandats des comptables extérieurs	250,629,762 46	349,722,359 42
				1,119,126,197f 57c
162	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		630,363,892 31	655,490,033 68
	— des autres comptables des finances		25,126,141 37	
163 et 164	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor		2,259,265,769 98	3,721,668,141 85
	— des receveurs généraux		1,453,709,501 79	
165	— des payeurs		6,947,671 14	
	— des comptables en Algérie		1,745,198 94	
				5,496,284,373 10
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
166	Recouvrements d'avances pour divers services			38,403,003 48
	— de créances administratives			1,736,497 81
167	— de débets de comptables et de créances litigieuses			190,615 28
				40,330,116 57
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			78,104,465 35
	— les receveurs généraux			1,126,307,943 92
	— le caissier payeur du Trésor			1,114,803,941 21
168 et 170	— les payeurs du Trésor			1,070,142,767 61
	— les trésoriers payeurs en Algérie			91,007,028 94
	— les receveurs des revenus indirects en Algérie			889,249 71
	— les trésoriers des colonies			12,306,509 67
				3,493,561,906 41
	TOTAL			9,405,179,291 65

DÉPENSE.

PAGES des états de développement.				
517	Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement. — (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0.)			99,818,176f 65c
24	Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte			595,868 83
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
161 et 162	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	344,109,847f 50c	
		— à l'escompte de la banque de France	160,000,000 00	679,109,847f 50c
		— à la banque de France	175,000,000 00	
		Obligations du Trésor remises à la compagnie du chemin de fer d'Orléans	1,292,187 50	
		Traites et mandats du caissier payeur du Trésor	131,974,431 52	
		Mandats des comptables extérieurs	253,799,767 08	385,774,198 60
				1,066,176,233f 60c
162	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		630,422,358 51	
	— des autres comptables des finances		27,632,498 73	658,054,857 24
163 et 164	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor		2,201,708,833 19	
	— des receveurs généraux		1,456,998,142 71	
165	— des payeurs		7,203,719 39	
	— des comptables en Algérie		1,762,764 05	3,667,673,459 34
				5,391,904,550 18
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
166	Avances pour divers services		38,191,843 06	
167	Créances administratives		1,775,051 15	
	Débets de comptables		62,946 99	40,029,841 20
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
169 et 171	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		968,037,467 73	
	— les receveurs généraux		1,907,363,306 83	
	— le caissier payeur du Trésor		553,396,173 89	
	— les payeurs du Trésor		18,662,473 11	
	— les trésoriers payeurs en Algérie		5,761,286 90	
	— les receveurs des revenus indirects en Algérie		26,125,322 86	
	— les trésoriers des colonies		107,356 43	3,479,453,387 75
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
172	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			111,081,556 44

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1857.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
173	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du Trésor. — Valeurs existant au Trésor	4,793,695f 72c	106,007,452f 65c	193,561,646f 07c
		Caissier payeur du Trésor. — Numéraire en dépôt à la banque.	82,760,497 70	"	
		Receveurs généraux	11,280,340 31	19,188,861 88	30,469,202 19
		Receveurs des impôts et revenus indirects	6,681,404 75	10,433,748 99	17,115,153 74
		Payeurs du Trésor public	3,973,217 22	15,215 58	3,988,432 80
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	12,984,033 80	12,285,900 00	25,269,933 80
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	9,223 43	"	9,223 43
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	66,445 18	21,272 00	87,717 18
		Comptables en Algérie. — Receveurs des contribons diverses.	253,196 44	"	253,196 44
			122,802,054 55	147,952,451 10	270,754,505 65
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			11,541,404 95
		TOTAL			9,405,179,291 65

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les mouvements, pendant l'année 1856, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1855 ..... 268,503,540f 20c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1856.							
	BONS REMIS à l'escompte de la banque de France.	BONS REMIS à la banque de France.	BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS. 5 1/2 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	TOTAL.
Janvier 1856	40,000,000f 00c	"	17,263,914f 50c	13,160,665f 00c	8,716,247f 90c	333,623f 70c	735,150f 65c	80,209,601f 75c
Février	"	"	19,485,322 50	10,689,821 30	12,997,574 20	"	"	43,172,718 00
Mars	"	"	19,322,272 25	7,305,843 95	26,748,135 70	"	"	53,376,251 90
Avril	40,000,000 00	60,000,000f 00c	20,389,879 50	6,719,582 25	14,882,762 20	"	"	141,992,223 95
Mai	"	"	28,445,332 00	12,188,743 95	12,248,172 05	"	"	52,882,248 00
Juin	"	"	16,310,194 50	9,578,559 60	7,424,022 20	"	"	33,312,776 30
Juillet	40,000,000 00	55,000,000 00	18,033,099 50	8,057,959 20	13,643,047 65	"	"	134,734,016 35
Août	"	"	15,285,805 00	7,435,099 65	9,671,003 65	"	"	32,392,898 30
Septembre	"	"	11,710,605 50	6,741,430 85	9,949,024 55	"	"	28,401,060 90
Octobre	40,000,000 00	55,000,000 00	8,995,246 50	4,509,911 15	2,983,102 00	"	"	111,488,259 65
Novembre	"	"	8,377,022 25	4,712,703 30	6,712,662 50	"	"	19,802,388 05
Décembre	"	"	11,942,811 00	5,166,248 65	4,766,099 40	"	"	21,875,159 05
	160,000,000 00	170,000,000 00	195,561,505 00	96,267,468 85	130,741,854 00	333,623 70	735,150 65	753,639,602 20
			423,639,602f 20c					

NOTA. Le développement, par mois, des bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1856, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 516 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1856.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er au 5 janvier	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 7 janvier au 31 décembre	4 1/2 p. 0/0	5 p. 0/0	5 1/2 p. 0/0

	BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1856.				EXCÉDANT, PAR MOIS,	
	BONS REMIS à l'escompte de la banque de France.	BONS REMIS à la banque de France.	BONS REMIS à divers particuliers.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
.....	40,000,000f 00c	"	25,861,377f 55c	65,861,377f 55c	14,348,224f 20c	"
.....	"	"	26,422,674 90	26,422,674 90	16,750,043 10	"
.....	"	"	21,633,952 80	21,633,952 80	31,742,299 10	"
.....	40,000,000 00	60,000,000f 00c	22,887,376 10	122,887,376 10	19,104,847 85	"
.....	"	"	71,331,224 85	71,331,224 85	"	18,448,976f 85c
.....	"	"	21,241,941 85	21,241,941 85	12,070,834 45	"
.....	40,000,900 00	60,000,000 00	32,618,933 15	132,618,933 15	2,115,083 20	"
.....	"	"	32,387,765 40	32,387,765 40	5,132 90	"
.....	"	"	15,943,267 25	15,943,267 25	12,457,793 65	"
.....	40,000,000 00	55,000,000 00	26,510,548 95	121,510,548 95	"	10,022,289 30
.....	"	"	23,734,512 30	23,734,512 30	"	3,032,124 25
.....	"	"	23,536,272 40	23,536,272 40	"	1,661,113 35
753,639,602 20	160,000,000 00	175,000,000 00	344,109,847 50	679,109,847 50	"	"
	Solde au 31 décembre 1856 (A)			343,033,294 90	"	"
1,022,143,142 40				1,022,143,142 40	108,594,258 45	34,064,503 75
			Excédant des bons émis		74,529,754f 70c	

(A) Ce solde de 343,033,294f 90c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Capital 236,791,511f 95c	248,033,294f 90c	343,033,294f 90c
		Intérêts 11,241,782 95		
	remis à la banque de France ...	Capital 95,000,000 00	95,000,000 00	
		Intérêts ..... "		
Échéance des bons.	Bons échus au 31 décembre 1856		1,905,857 75	343,033,294 90
	Bons à échoir pendant l'année 1857		341,127,437 15	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du Trésor sur lui-même	94,277,913f 81c	127,162,724f 26c	"	32,884,810f 45c
Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux	4,814,683 15	4,811,707 26	2,975f 89c	"
Mandats tirés sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	225,236,565 66	227,861,050 97	"	2,624,485 31
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	10,910,715 40	10,923,708 95	"	12,993 55
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	589,241 23	594,266 22	"	5,024 99
Mandats des mêmes comptables sur les payeurs d'armées	8,263 13	40,090 44	"	31,827 31
——— sur leurs préposés	6,084,434 92	6,029,574 18	54,860 74	"
——— sur leurs collègues	799,007 25	841,669 41	"	42,662 16
Mandats des préposés des mêmes comptables	4,457,981 74	4,440,564 30	17,417 44	"
Mandats des payeurs d'armées sur les receveurs généraux	797,973 96	1,150,992 92	"	353,018 96
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	35,052 67	50,846 47	"	15,793 80
——— sur leurs préposés	348,309 63	359,927 31	"	11,617 68
——— sur leurs collègues	120 30	138 65	"	18 35
Mandats des préposés des mêmes comptables	1,274,196 46	1,419,037 15	"	144,840 69
——— des payeurs des départements sur leurs préposés	87,000 11	87,000 11	"	"
	349,722,359 42	385,774,198 60	75,254 07	36,127,093 25
Excédant des effets remboursés			36,051,839f 18c	

État présentant le mouvement, pendant l'année 1856, des Obligations du Trésor remises à diverses compagnies de chemins de fer.

DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	OBLIGATIONS ÉMISES.	OBLIGATIONS REMBOURSÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES OBLIGATIONS émises.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES OBLIGATIONS remboursées.
Obligations du Trésor au profit de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.	5,501,736f 10c	1,292,187f 50c	4,209,548f 60c	"
——— de Lyon à Genève	5,128,472 08	"	5,128,472 08	"
——— des chemins de fer du Midi	5,134,027 77	"	5,134,027 77	"
	15,764,235 95	1,292,187 50	14,472,048 45	"
Excédant des obligations émises			14,472,048f 45c	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	630,363,892f 31c	630,422,358f 51c	"	58,466f 20c
Receveurs des impôts et revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	5,518 29	4,930 24	588f 05c	"
——— des douanes	51,546 42	52,563 35	"	1,016 93
——— des contributions indirectes	2,074,701 06	1,559,577 29	515,123 77	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	22,988,240 95	26,012,101 20	"	3,023,869 25
Payeurs du Trésor public	2,013 86	2,013 86	"	"
Comptables en Algérie	4,120 79	1,312 79	2,808 00	"
	655,490,033 68	658,054,857 24	518,519 82	3,083,343 38
Excédant des fonds remboursés			2,564,823f 56c	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le Trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 174 et 175.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics r/c de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	36,554,219f 45c	30,726,000f 00c	5,828,219f 45c	"
— Départements	117,351,934 15	109,489,981 88	7,861,952 27	"
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le Trésor	149,186,932 73	150,213,910 61	"	1,026,977f 88c
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	22,819,217 75	22,009,934 69	809,283 06	"
Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds de la dotation de l'armée	45,703,409 44	6,481,139 43	39,222,270 01	"
Crédit foncier de France	15,799,537 54	12,020,000 00	3,779,537 54	"
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant	13,798,880 23	16,945,435 40	"	3,146,555 17
——— Paris à Lyon par le Bourbonnais s/c courant	12,152,795 72	11,536,600 00	616,195 72	"
——— Grand-Central de France s/c courant	19,753 08	536,600 00	"	516,846 92
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine r/c de fonds déposés au Trésor	6,389,590 00	5,189,090 00	1,200,500 00	"
Caisse des invalides de la marine	15,818,343 42	16,502,528 30	"	684,184 88
Imprimerie impériale	331,262 92	319,000 00	12,262 92	"
Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	233,782 16	360,447 24	"	126,665 08
Divers r/c de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	89,138,542 49	89,669,361 29	"	530,818 80
Départements r/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	29,965,075 38	25,010,336 09	4,954,739 29	"
Chancelleries consulaires r/c de fonds commun	466,383 19	395,434 84	70,948 35	"
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	184,896,600 37	184,783,119 62	113,480 75	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	3,780,911 61	3,756,912 18	23,999 43	"
Légion d'honneur s/c chez les receveurs généraux	5,985,417 74	5,938,688 17	46,729 57	"
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	267,900 30	271,784 29	"	3,883 99
——— avec les payeurs du Trésor	1,977 00	3,357 00	"	1,380 00
Gestions intérimaires de recettes des finances r/c de bénéfices et de frais	18,756 96	17,978 79	778 17	"
Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	3,394,230 75	3,556,204 87	"	161,974 12
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	127,127 16	126,000 00	1,127 16	"
Tontine du pacte social	36,085 36	33,000 00	3,085 36	"
——— d'épargnes	1,231,532 85	1,220,000 00	11,532 85	"
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	39,618 62	96,704 66	"	57,086 04
——— écossaises	22,162 47	40,052 50	"	17,890 03
——— irlandaises	72,673 65	61,313 59	11,360 06	"
Divers établissements r/c de placements de fonds sans intérêts	109,833 47	124,896 14	"	15,062 67
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux r/c d'avances à leur rembourser	1,056,331 97	330,622 83	725,709 14	"
Caisse des dépôts et consig. s/c de recettes à lui verser pour divers serv. spéciaux	3,262,500 39	3,388,608 04	"	126,107 65
Divers r/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	1,233,674 62	1,245,397 62	"	11,723 00
——— déposées	82,157,474 50	83,161,521 00	"	4,046 50
Divers r/c de fonds à leur rembourser	625,886 45	512,975 85	112,910 60	"
DIVERS CORRESPONDANTS:				
Ministères r/c de services d'estafettes	2,893 19	2,616 16	277 03	"
Maîtres de postes r/c de services d'estafettes	2,616 16	2,674 50	"	58 34
Directeurs des monnaies r/c intermédiaire de frais de fabrication	47,228 83	124,042 92	"	76,814 09
Divers comptables r/c intermédiaire de mouvements de fonds	3,533,489 07	9,443,807 29	"	5,910,318 22
Divers gouvernements r/c de fonds à leur transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	34,649 12	34,649 12	"	"
Compagnie du Palais de l'Industrie s/c courant	"	1,198,682 97	"	1,198,682 97
——— s/c de liquidation	1,189,890 24	786,000 00	403,890 24	"
Divers correspondants	202,734,844 39	197,872,698 73	4,862,145 66	"
A REPORTER	1,051,595,966 89	994,540,108 61	70,672,934 63	13,617,076 35

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1856.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	1,051,595,966f 89c	994,540,108f 61c	70,672,934f 63c	13,617,076f 35c
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	93,255 34	89,431 74	3,823 60	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	764,038 67	761,819 18	2,219 49	"
Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	15,632 80	5,071 80	10,561 00	"
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	41,511 14	49,875 48	"	8,364 34
Gendarmerie *S/C* de frais de capture pour contrainte par corps	6,886 00	6,767 00	119 00	"
Divers *L/C* de frais d'assistance judiciaire	44,742 85	44,749 10	"	6 25
Administration des postes *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	1,805,741 67	1,750,211 67	55,530 00	"
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	15,176 24	27,217 76	"	12,041 52
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	27,419,861 07	26,765,066 74	654,794 33	"
—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	16,447,738 38	16,371,272 49	76,465 89	"
Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	955,537 55	956,151 66	"	614 11
—— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,507,618 56	2,441,681 75	65,936 81	"
—— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	18,139 46	18,140 07	"	0 61
Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	14,606 95	12,120 66	2,486 29	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	1,655,321 87	1,441,392 09	213,929 78	"
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,849,047 59	4,849,108 20	"	60 61
Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	10,590 79	9,573 44	1,017 35	"
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnités	6,835 52	6,818 47	17 05	"
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	557,433,589 79	558,006,903 85	"	573,314 06
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	563,327,851 90	563,327,851 90	"	"
Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	43,362 02	44,311 22	"	949 20
—— de vérification d'or, d'argent et de bronze	49,935 35	49,935 35	"	"
—— d'affinage d'or et d'argent	59 91	59 91	"	"
—— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	5,953 91	6,203 05	"	249 14
Refonte des monnaies de cuivre	13,180,477 47	12,830,242 31	350,235 16	"
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	219,575 63	202,188 03	17,387 60	"
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes en Algérie	2,163,257 73	2,141,703 14	21,554 59	"
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	14,573,456 93	14,952,856 52	"	379,399 59
	2,259,265,769 98	2,201,708,833 19	72,149,012 57	14,592,075 78
EXCÉDANT des recettes			57,556,936f 79c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	1,121,004,312f 60c	1,124,780,924f 51c	"	3,776,611f 91c
—— *L/C* avec les percepteurs	5,954,153 65	4,996,619 78	957,533f 87c	"
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	11,915,403 78	13,007,367 97	"	1,091,964 19
Agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	2,906,534 10	2,957,885 20	"	51,351 10
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	1,837,400 00	2,007,890 89	"	170,490 89
Caisse de retraites de la vieillesse *S/C* de versement intermédiaire	120,127 00	120,127 00	"	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des receveurs généraux	32,131,338 39	32,210,948 82	"	79,610 43
Divers comptables des départements *L/C* de fournitures de l'Imprimerie impériale	324,709 98	323,523 33	1,186 65	"
Divers correspondants *L/C* d'effets à payer	2,319,419 99	2,335,310 39	"	15,890 40
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	162,016,925 58	162,146,125 20	"	129,199 62
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	37,530,562 56	37,340,850 69	189,711 87	"
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	13,359 83	13,239 28	120 55	"
Trésorier général des invalides de la marine	11,425,196 85	11,257,750 39	167,446 46	"
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	9,749,772 65	9,714,053 72	35,718 93	"
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	10,703,441 02	10,478,370 17	225,070 85	"
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	4,492,184 05	4,060,026 12	432,157 93	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	10,353,641 61	10,689,281 52	"	335,639 91
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations en dépôt	4,060,026 12	4,492,184 05	"	432,157 93
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôts en effets publics	994,103 00	1,117,153 33	"	123,050 33
Ministères *L/C* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	1,894,703 33	1,733,953 00	160,750 33	"
—— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	14,179,330 01	14,142,064 13	37,265 88	"
Divers correspondants	7,782,855 69	7,072,493 22	710,362 47	"
	1,453,709,501 79	1,456,998,142 71	2,917,325 79	6,205,966 71
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	5,252,673 72	5,256,845 01	"	4,171 29
Ministères *L/C* de dépôts provisoires des soumissionnaires de fournitures	1,694,139 25	1,935,829 25	"	241,690 00
Divers correspondants	858 17	11,045 13	"	10,186 96
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service communal	413,731 33	445,745 02	"	32,013 69
Ministères *L/C* de dépôts des soumissionnaires de fournitures	331,594 00	324,336 00	7,258 00	"
Communes *L/C* de fonds déposés	684,115 83	764,787 96	"	80,672 13
Divers correspondants	313,544 78	224,908 37	88,636 41	"
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Service communal	2,213 00	2,986 70	"	773 70
	1,462,402,371 87	1,465,964,626 15	3,013,220 20	6,575,474 48
EXCÉDANT des payements			3,562,254f 28c	

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	21 067f 61c	20,266f 54c	801f 07c	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	279,790 58	328,459 78	"	48,669f 20c
Frais de régie de l'Administration des forêts	94,983 22	91,948 88	3,034 34	"
—— de vente de mobiliers	171,653 66	210,076 71	"	38,423 05
Divers services	390,817 38	20,486 99	370,330 39	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc	31,500 75	23,443 86	8,056 89	"
Frais de saisies et de préemptions	233,512 13	519,646 70	"	286,134 57
Parts de saisies	87,588 80	93,473 02	"	5,884 22
Primes d'arrestation de fraudeurs et de saisie de tabacs	398 63	403 63	"	5 00
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	454,251 58	454,414 32	"	162 74
Remboursements de consignations	5,347,878 81	5,380,862 98	"	32,984 17
Divers services	6,956,725 08	6,882,676 84	74,048 24	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	2,939,287 61	3,098,746 49	"	159,458 88
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	633,578 75	615,056 70	18,522 05	"
Frais de poursuites	9,164 71	10,702 41	"	1,537 70
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	11,889 35	4,728 13	7,161 22	"
—— de voyage de la Cour	14,500 00	174 98	14,325 02	"
Divers services	4,496 25	5,198 98	"	702 73
AVANCES DES DIRECTEURS DE LA FABRICATION DES MONNAIES.				
Refonte des monnaies de cuivre	47,796 55	48,834 50	"	1,037 95
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	2,134,594 52	2,144,576 19	"	9,981 67
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	738,045 81	747,246 14	"	9,200 33
Timbres de formules de patentes	1,999,373 75	1,961,012 70	38,361 05	"
Droits de permis de chasse	2,945,300 00	2,940,390 00	4,910 00	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Dépenses à régulariser	4,296 18	1,325 12	2,971 06	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	62 65	61 95	0 70	"
Dépenses à régulariser	8 29	"	8 29	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	113,019 97	102,624 73	10,395 24	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	608,497 95	650,063 61	"	41,565 66
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	254,530 28	382,868 39	"	128,338 11
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application, aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser, au 1er janvier 1856, dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	11,663,232 21	11,663,232 21	"	"
	38,191,843 06	38,403,003 48	552,925 56	764,085 98
Excédant des avances recouvrées			211,160f 42c	

DE TRÉSORERIE.

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1856, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au Trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1856	1,772,322f 01c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie impériale, pour le versement à faire par elle au Trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1855	2,729 14
Total	1,775,051 15
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	
Versement fait au Trésor, par la caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés pendant l'année 1855	1,736,497f 81c
Excédant de créances constatées	38,553 34

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	11,187f 08c	14,662f 44c	300f 00c
Receveurs des douanes	15,000 00	5,556 36	"
Receveurs des contributions indirectes	27,098 39	35,014 46	"
Directeurs des postes	9,661 52	9,697 15	"
Kesner, ex-caissier central du Trésor	"	200 00	"
Payeurs du Trésor public	"	5,881 99	6,577 99
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Avances faites à la ville de Lille	"	92,724 89	"
Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5,000,000 francs ouvert par la loi du 8 septembre 1830	"	20,000 00	"
	62,946 99	183,737 29	6,877 99
		190,615f 28c	
Excédant des atténuations		127,668f 29c	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1856.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	112,630f 00c	2,191,649f 90c
	Caissier payeur du Trésor	116,411 29	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	4,292 82	
	Leurs collègues	1,958,315 79	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	11,732,656 22	26,316,497 23
	Receveurs généraux	3,481,375 00	
	Caissier payeur du Trésor	7,600,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	6,983 50	
	Leurs collègues	3,495,482 51	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	806,667 03	9,884,229 19
	Receveurs généraux	6,398,000 00	
	Caissier payeur du Trésor	1,567,770 40	
	Receveurs des douanes en Algérie	10 40	
	Leurs collègues	1,111,781 36	
Idem. (Traites et obligations protestées)	Receveurs généraux	.....	20,800 00
Directeurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	4,553,887 34	25,940,630 42
	Receveurs des douanes	508,187 00	
	Receveurs des contributions indirectes	5,040,683 80	
	Receveurs généraux	1,660,395 61	
	Caissier payeur du Trésor	305,346 65	
	Payeurs	26,621 10	
	Leurs collègues	13,845,508 92	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	12,254,403 55	13,750,658 61
	Caissier payeur du Trésor. (*Idem.*)	510,459 11	
	Trésoriers payeurs en Algérie. (*Idem.*)	65,379 65	
	Leurs collègues	920,416 30	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	281,212,415 79	1,126,307,943 92
	Receveurs des douanes	86,348,478 10	
	Receveurs des contributions indirectes	257,290,781 65	
	Directeurs des postes	34,058,236 07	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	16,048 35	
	——— (Monnaies de bronze.)	11,514,450 00	
	Caissier payeur du Trésor	414,751,660 35	
	Payeurs	3,328,894 29	
	Agent comptable des traites de la marine	2,339 44	
	Trésoriers payeurs en Algérie	430,028 88	
	Trésoriers des colonies	79,582 23	
	Leurs collègues	37,275,028 77	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	62,643,847 22	1,114,883,941 21
	Receveurs des douanes. (Numéraire.)	2,012,000 00	
	Receveurs des douanes. (Traites et obligations.)	69,789,708 39	
	Receveurs des contributions indirectes. (Numéraire.)	76,998,437 25	
	Receveurs des contributions indirectes. (Obligations des redevables.)	32,856,553 39	
	Directeurs des postes	8,822,967 44	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	227,175 47	
	——— (Monnaies de bronze.)	849,500 00	
	Receveurs généraux	842,578,911 44	
	Payeurs	12,880,141 38	
	Agent comptable des traites de la marine	254,261 58	
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,116,205 82	
	Receveurs des douanes en Algérie. (Traites de douanes.)	749,033 00	
	Trésoriers des colonies	25,198 83	
	A REPORTER		2,319,216,350 48

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	4,553,887f 34c	349,183,413f 27c
	Receveurs généraux	280,024,413 20	
	Caissier payeur du Trésor	62,643,847 22	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	2,949 72	
	Leurs collègues	1,958,315 79	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	806,667 03	163,036,373 16
	Directeurs des postes	508,187 00	
	Receveurs généraux	86,402,212 73	
	Caissier payeur du Trésor. (Numéraire.)	2,012,000 00	
	——— (Traites et obligations.)	69,789,708 39	
	Receveurs des douanes en Algérie	22,115 50	
	Leurs collègues	3,495,482 51	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	11,732,656 22	385,559,188 16
	Directeurs des postes	5,040,683 80	
	Receveurs généraux	257,439,942 07	
	Caissier payeur du Trésor. (Numéraire)	77,192,077 32	
	——— (Obligations des redevables.)	33,041,347 39	
	Receveurs des douanes en Algérie	700 00	
	Leurs collègues	1,111,781 36	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	34,089,491 85	56,750,621 86
	Caissier payeur du Trésor	8,778,967 44	
	Leurs collègues	13,882,162 57	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	14,399 41	13,507,871 28
	——— (Monnaies de bronze.)	11,492,500 00	
	Caissier payeur du Trésor	227,175 47	
	——— (Monnaies de bronze.)	852,500 00	
	Leurs collègues	921,296 40	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	112,630 00	1,907,363,306 83
	Receveurs des douanes	3,481,375 00	
	Receveurs des contributions indirectes	6,398,000 00	
	——— (Traites et obligations protestées).	20,800 00	
	Directeurs des postes	1,660,395 61	
	Directeurs de la fabrication des monn^s. (Pièces de cuivre à démonétiser).	12,359,553 15	
	Caissier payeur du Trésor	842,752,308 43	
	Payeurs	983,786,847 75	
	Trésoriers payeurs en Algérie	7,785,132 39	
	Trésoriers des colonies	11,731,235 73	
	Leurs collègues	37,275,028 77	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	116,411 29	553,396,173 89
	Receveurs des douanes	7,600,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	1,396,018 02	
	Directeurs des postes	305,346 65	
	——— de la fabrication des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	510,459 11	
	Receveurs généraux	414,326,832 45	
	Payeurs	34,720,425 31	
	Agent comptable des traites de la marine	36,434,625 54	
	Trésoriers payeurs en Algérie	57,501,281 79	
	Trésoriers des colonies	484,773 73	
	A REPORTER		3,428,796,948 45

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1856.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT		2,319,216,350f 48c
PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC	Receveurs généraux	984,874,719f 98c	1,033,708,142 07
	Caissier payeur du Trésor	46,480,527 60	
	Leurs collègues	2,352,894 49	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier payeur du Trésor		36,434,625 54
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	7,785,132 39	91,007,028 94
	Caissier payeur du Trésor	57,501,281 79	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	5,095,010 92	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,405,101 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	15,047,057 73	
	Trésoriers des colonies	2,575 37	
	Leurs collègues	1,170,869 74	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	2,949 72	133,644 09
	Trésoriers payeurs en Algérie	31,000 00	
	Leurs collègues	99,694 37	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	22,115 50	115,483 14
	——— des contributions indirectes	700 00	
	——— diverses en Algérie	31,750 67	
	Leurs collègues	60,916 97	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	20,400 00	640,122 48
	Receveurs des douanes en Algérie	1,493 75	
	Leurs collègues	618,228 73	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	11,731,235 73	12,306,509 67
	Caissier payeur du Trésor	484,773 73	
	Agent comptable des traites de la marine	73,253 24	
	Trésoriers payeurs en Algérie	17,246 97	
	TOTAL des fonds reçus		3,493,561,906 41

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT		3,428,796,948f 45c
PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC	Directeurs des postes	26,621f 10c	18,336,756 66
	——— de la fabcn des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	3,984 00	
	Receveurs généraux	3,328,894 29	
	Caissier payeur du Trésor	12,490,193 66	
	Leurs collègues	2,487,063 61	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	7,319 67	325,716 45
	Caissier payeur du Trésor	245,143 54	
	Trésoriers des colonies	73,253 24	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Directeurs de la fabcn des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	68,039 95	5,761,286 90
	Receveurs généraux	430,013 88	
	Caissier payeur du Trésor	4,018,350 52	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	31,000 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	20,400 00	
	Trésoriers des colonies	17,246 97	
	Leurs collègues	1,176,235 58	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	4,292 82	5,198,998 11
	Trésoriers payeurs en Algérie	5,095,010 92	
	Leurs collègues	99,694 37	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	6,983 50	5,229,287 62
	——— contributions indirectes	10 40	
	Caissier payeur du Trésor. (Traites de douanes.)	754,782 00	
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,405,101 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	1,493 75	
	Leurs collègues	60,916 97	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	15,047,057 73	15,697,037 13
	Receveurs des douanes en Algérie	31,750 67	
	Leurs collègues	618,228 73	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	79,582 23	107,356 43
	Caissier payeur du Trésor	25,198 83	
	Trésoriers payeurs en Algérie	2,575 37	
	TOTAL des fonds envoyés		3,479,453,387 75

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1856, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1855	371,796,892f 73c	313,403,863f 39c	58,393,029f 34c	"
——— 1856	1,755,609,525 86	1,863,610,327 22	"	108,000,801f 36c
——— 1857	28,891 74	13,643,151 19	"	13,614,259 45
Fonds généraux du budget applicables au service colonial. (Exercice 1854.)	378,750 96	"	378,750 96	"
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	16,506,985 10	14,695,841 88	1,811,143 22	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	22,220,431 68	21,669,437 83	550,993 85	"
Service colonial	853,450 58	15,236,622 72	"	14,383,172 14
Service municipal de l'Algérie	9,873,749 43	6,879,068 80	2,994,680 63	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,088,080 97	"	1,088,080 97
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	"	2,166,417 25	"	2,166,417 25
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	660,145 00	"	660,145 00	"
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00
——— de Lyon *s/c idem*	"	6,354,791 70	"	6,354,791 70
Trésor public *s/c* de subvon à la compie du chem. de fer d'Orléans	"	5,501,736 10	"	5,501,736 10
——— du Midi	"	5,134,027 77	"	5,134,027 77
——— de Lyon à Genève	"	5,128,472 08	"	5,128,472 08
Souscriptions, à la caisse centrale du Trésor, de l'emprunt de 250 millions	"	49 76	"	49 76
Souscriptions, à la caisse centrale du Trésor, de l'emprunt de 500 millions	18,875 20	19,773 80	"	898 60
Souscriptions, à la caisse centrale du Trésor, de l'emprunt de 750 millions	251,583 29	12,863,852 13	"	12,612,268 84
Remboursement de portions de rentes 5 p. 0/0 non inscriptibles, résultant de la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	21,304 67	"	21,304 67
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois de l'État	1,803,738 47	1,667,757 22	135,981 25	"
	2,180,003,020 04	2,291,084,576 48	64,924,724 25	176,006,280 69
		Excédant de dépense	111,081,556f 44c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets.	Service général	2,127,435,310 33	2,190,657,341 80	"	(A) 63,222,031 47
	Service colonial	378,750 96	"	(A) 378,750 96	"
		2,127,814,061 29	2,190,657,341 80	378,750 96	63,222,031 47
Services spéciaux		52,188,958 75	100,427,234 68	"	(B) 48,238,275 93
		2,180,003,020 04	2,291,084,576 48	378,750 96	111,460,307 40
			Excédant de dépense	111,081,556f 44c	

(A) Voir page 20 du compte des opérations de l'année 1856.
(B) *Idem* 23 *idem*.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1856.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1856.	AU 1er janvier 1857.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1857. Augmentations.	Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	573,660f 89c	443,859f 82c	"	129,801f 07c
——— des douanes	1,352,385 57	1,247,613 39	"	104,772 18
——— des contributions indirectes	827,561 99	618,146 50	"	209,415 49
Directeurs des postes	905,438 50	1,038,541 01	133,102f 51c	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,693,117 43	3,333,244 03	1,640,126 60	"
Receveurs généraux	12,086,931 67	11,280,340 31	"	806,591 36
Caissier payeur du Trésor — Numéraire en caisse au Trésor	3,364,703 41	4,793,695 72	1,428,992 31	"
Caissier payeur du Trésor — Numéraire en dépôt à la banque	28,714,602 10	82,760,497 70	54,045,895 60	"
Payeurs du Trésor public	26,444,685 12	3,973,217 22	"	22,471,467 90
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	12,228,167 39	12,984,033 80	755,866 41	"
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	15,290 48	9,223 43	"	6,067 05
Comptables en Algérie — Receveurs des douanes	26,742 11	66,445 18	39,703 07	"
Comptables en Algérie — Receveurs des contributions diverses	15,496 30	253,196 44	237,700 14	"
	88,248,782 96	122,802,054 55	58,281,386 64	23,728,115 05
			34,553,271f 59c	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	15,967,224 04	11,541,404 95	"	4,425,819 09
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	5,786,854 32	7,427,774 63	1,640,920 31	"
Receveurs des contributions indirectes	2,518,169 00	2,545,664 28	27,495 28	"
Directeurs des postes	421,985 87	460,310 08	38,324 21	"
Receveurs généraux	18,246,204 71	19,188,861 88	942,657 17	"
Caissier payeur du Trésor	107,553,456 67	106,007,452 65	"	1,546,004 02
Payeurs du Trésor public	10,626,700 00	15,215 58	"	10,611,484 44
Trésoriers payeurs en Algérie	14,028,200 00	12,285,900 00	"	1,742,300 00
Receveurs des douanes en Algérie	17,986 00	21,272 00	3,286 00	"
	159,199,556 57	147,952,451 10	2,652,682 97	13,899,788 44
			11,247,105f 47c	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	88,248,782 96	122,802,054 55	58,281,386 64	23,728,115 05
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	15,967,224 04	11,541,404 95	"	4,425,819 09
Effets à recevoir	159,199,556 57	147,952,451 10	2,652,682 97	13,899,788 44
	263,415,563 57	282,295,910 60	60,934,069 61	42,053,722 58

Augmentation, pendant l'année 1856, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 18,880,347f 03c

Mais cette augmentation n'est réellement que de 4,771,828 fr. 37 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1856, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 168 à 171.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 3,479,453,387f 75c
Les fonds reçus se sont élevés à 3,493,561,906 41
Excédant des fonds reçus 14,108,518 66

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1856, et parvenus depuis cette époque, lesquels diminuent d'autant l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds. 14,108,518 66

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1856 ..... 4,771,828 37

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1856.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1855.	Exercice 1856.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	31,622,763f57c	418,313,565f28c	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	142,145 68	»	
	Produit des forêts et de la pêche	1,848,439 11	30,661,737 44	
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	1,083,917 35	2,241,817 68	
	Produits divers	2,820,763 27	31,521,459 46	
	Ressources spéciales	112,270,378 11	33,872,940 70	
		149,788,407 09	516,611,520 56	
		666,399,927f65c		(A) 666,399,927f65c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			10,905,706f12c	33,125,879 80
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1855	2,370,275f08c	22,220,173 68	
	—— 1856	19,849,898 60		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au Trésor	114,199,680f31c	352,218,680 72	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au Trésor	6,395,590 00		
	Caisse des invalides de la marine	7,218,846 62		
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	29,965,075 38		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	184,896,600 37		
	Légion d'honneur *s/c*	5,985,417 74		
	idem	18,756 96		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	3,394,230 75		
	Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	109,833 47		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts			
	Divers gouvernements *t/c* de fonds à leur transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	34,649 12		
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur du Trésor par les receveurs généraux	187,205,078 98	198,115,794 38	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	10,910,715 40		
Recouvrements d'avances.	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1854 et 1855	2,134,576 19	7,793,225 03	1,684,453,553 37
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	747,246 14		
	Timbre des formules de patentes	1,961,012 70		
	Droits de permis de chasse	2,940,390 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	281,212,415 79	(B) 1,126,305,853 24	
	—— des douanes	86,348,478 10		
	—— des contributions indirectes	257,290,781 65		
	Versements des directeurs des postes	34,058,236 07		
	—— de la fabrication des monnaies	16,048 35		
	Remises de monnaies de bronze	11,514,450 00		
	—— du caissier payeur du Trésor	414,751,660 35		
	—— des payeurs	3,328,894 29		
	—— de l'agent comptable des traites de la marine	248 76		
	—— des trésoriers payeurs en Algérie	430,016 93		
	—— des trésoriers des colonies	79,582 23		
	—— des receveurs généraux	37,275,040 72		
	Total des recettes			2,383,959,360 82

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1855.	Exercice 1856.		
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes.)	1,638,115f72c	3,502,298f10c		
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	815,630 09	2,532,160 02		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	102,450 00	1,102,750 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	301,120 38	1,468,893 18		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	197,342 69	993,426 51		
	—— du produit des impôts et revenus indirects	239,018 40	911,752 31		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	131,498 44	192,821 31		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	1,873,145 33	9,012,623 79		
	Taxes de premier avertissement	26,006 91	328,721 71		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	25,403 71	7,228 57		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	36,789 98	1,446 02		
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	83,209 14	6,728 21		
	Taxes de premier avertissement	1,508 94	380 76		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	13,664,010 10	61,304,421 42		
		19,135,249 83	81,365,651 91		
		100,500,901f74c			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1857	649,280 91			
		101,150,182 65		(A) 101,150,182f65c	

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au Trésor	109,489,981f88c	342,608,645f97c	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au Trésor	5,189,090 00		
	Caisse des invalides de la marine	11,626,206 03		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	84,463 50		
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	25,010,336 09		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	184,783,119 62		
	Légion d'honneur *s/c*	5,938,688 17		
	idem	17,978 79		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	124,896 14		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	309,236 63		
	Ex-receveurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser			
	Transmission de fonds à divers gouvernements pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	34,649 12		
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux	4,749,342 67	18,324,796 55	2,280,379,691 28
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du Trésor	906,485 79		
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	10,923,708 95		
	—— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	594,266 22		
	—— des payeurs d'armées sur les receveurs généraux	1,150,992 92		
Avances à recouvrer.	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1855	2,134,594 52	7,817,314 08	
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	738,045 81		
	Timbre des formules de patentes	1,999,373 75		
	Droits de permis de chasse	2,945,300 00		
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	112,633 00		
	—— des douanes	3,507,675 00		
	—— des contributions indirectes	6,398,050 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Envois aux receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	20,800 00	(B) 1,911,628,934 68	
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	1,065,724 61		
	Envois de pièces de cuivre à démonétiser	12,359,553 15		
	—— au caissier payeur du Trésor	845,677,125 83		
	Versements aux payeurs	983,792,469 98		
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	7,785,509 30		
	—— aux trésoriers des colonies	11,731,235 73		
	—— aux receveurs généraux	38,578,211 08		
	Total des dépenses			2,381,529,873 93

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le Trésor, à l'époque du 1er janvier 1856 (voir page 424 du compte des finances de l'année 1855), d'une somme de 52,265,809f47c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1856, se sont élevées, savoir :

En recette, à	2,383,959,360f82c	
En dépense, à	2,381,529,873 93	
	2,429,486 89	
Et font ainsi ressortir un excédant de recette, représentant la diminution que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1856, de	1,053,686 04	
Total de la diminution	3,483,172 93	3,483,172 93
A ajouter l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités, pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant		
En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1856 (voir page 422 du présent compte), de		48,782,636 54

(A) Voir le développement par département, pages 89 et 90.

(B) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 168, se trouvent atténués d'une somme de 2,090 fr. 68 cent., provenant d'opérations constatées par virements de comptes.

(A) Voir le développement par département, pages 149 et 150.

(B) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 169, se trouvent augmentés d'une somme de 4,265,627f85c, provenant des opérations constatées par virements de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1856, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	10,521,941 27	7,525,496 86	2,996,444 41	"	
Aisne	30,715,531 38	17,148,940 30	13,566,591 08	"	
Allier	11,266,365 87	7,888,166 71	3,378,199 16	"	
Alpes (Basses-)	3,792,438 89	4,518,555 69	"	726,116 80	
Alpes (Hautes-)	3,322,491 18	4,558,396 44	"	1,235,905 26	
Ardèche	7,881,801 09	5,156,619 14	2,725,181 95	"	
Ardennes	16,024,996 17	13,253,080 16	2,771,916 01	"	
Ariége	4,682,724 85	4,425,279 25	257,445 60	"	
Aube	14,069,199 53	8,291,523 83	5,777,675 70	"	
Aude	10,941,335 69	8,166,381 51	2,774,954 18	"	
Aveyron	9,278,342 22	6,177,770 96	3,100,571 26	"	
Bouches-du-Rhône	76,938,986 88	114,354,182 41	"	37,415,195 53	
Calvados	25,854,614 95	18,269,583 42	7,585,031 53	"	
Cantal	5,968,817 62	4,326,258 39	1,642,559 23	"	
Charente	13,145,872 66	7,625,018 35	5,520,854 31	"	
Charente-Inférieure	18,012,473 79	22,502,338 12	"	4,489,864 33	
Cher	9,403,986 94	8,494,530 72	909,456 22	"	
Corrèze	6,679,363 22	4,509,960 67	2,169,402 55	"	
Corse	2,951,318 19	9,198,951 59	"	6,247,633 40	
Côte-d'Or	19,600,700 73	12,362,982 59	7,237,818 14	"	
Côtes-du-Nord	13,849,987 65	8,493,955 80	5,356,031 85	"	
Creuse	5,221,969 65	3,937,781 18	1,284,188 47	"	
Dordogne	12,221,311 12	7,219,824 59	5,001,486 53	"	
Doubs	14,638,291 53	12,332,449 67	2,305,741 86	"	
Drôme	9,929,888 80	9,337,747 98	592,140 82	"	
Eure	21,795,357 01	12,589,009 21	9,206,347 80	"	
Eure-et-Loir	15,227,888 09	7,244,249 68	7,983,638 41	"	
Finistère	16,547,129 28	35,165,922 40	"	18,618,793 12	
Gard	16,798,584 49	11,821,246 60	4,977,337 89	"	
Garonne (Haute-)	17,723,153 03	16,606,493 93	1,116,659 10	"	
Gers	8,404,726 28	7,072,131 86	1,332,594 42	"	
Gironde	57,105,031 94	30,718,002 07	26,387,029 87	"	
Hérault	19,508,374 79	18,315,205 85	1,193,168 94	"	
Ille-et-Vilaine	15,157,377 82	15,176,584 88	"	19,207 06	
Indre	10,567,303 64	7,020,213 49	3,547,090 15	"	
Indre-et-Loire	12,840,975 16	11,287,746 89	1,553,228 27	"	
Isère	17,122,277 06	14,160,281 60	2,961,995 46	"	
Jura	11,635,140 25	6,995,708 69	4,639,431 56	"	
Landes	5,927,785 76	4,870,932 30	1,056,853 46	"	
Loir-et-Cher	10,204,744 81	8,241,623 18	1,963,121 63	"	
Loire	16,369,385 68	8,231,944 23	8,137,441 45	"	
Loire (Haute-)	5,973,414 97	4,054,766 76	1,918,648 21	"	
Loire-Inférieure	45,816,635 63	19,530,476 16	26,286,159 47	"	
Loiret	18,603,578 54	10,152,134 81	8,451,443 73	"	
Lot	6,653,089 99	6,232,610 64	420,479 35	"	
Lot-et-Garonne	11,608,377 40	10,285,431 07	1,322,946 33	"	
Lozère	2,999,667 79	2,843,075 67	156,592 12	"	
Maine-et-Loire	18,199,389 49	15,148,631 71	3,050,757 78	"	
Manche	21,568,794 90	31,626,771 36	"	10,057,976 46	
Marne	20,970,170 83	13,343,433 54	7,626,737 29	"	
Marne (Haute-)	11,111,532 27	6,723,032 85	4,488,499 42	"	
Mayenne	10,776,515 70	6,702,013 25	4,074,502 45	"	
Meurthe	26,578,689 70	18,819,769 16	7,758,920 54	"	
Meuse	13,443,571 82	9,805,531 33	3,638,040 49	"	
Morbihan	12,033,763 19	19,342,000 41	"	7,308,237 22	
Moselle	20,631,470 71	24,238,423 75	"	3,606,953 04	
Nièvre	10,805,077 46	11,148,597 59	"	343,520 13	
Nord	97,836,977 68	45,734,793 71	52,102,183 97	"	
Oise	22,240,713 11	13,031,573 42	9,209,139 69	"	
Orne	14,860,424 33	7,680,750 61	7,179,673 72	"	
Pas-de-Calais	39,549,141 39	23,687,851 35	15,861,290 04	"	
Puy-de-Dôme	15,815,516 58	10,532,076 61	5,283,439 97	"	
Pyrénées (Basses-)	13,641,536 07	14,304,463 62	"	662,927 55	
Pyrénées (Hautes-)	5,012,619 80	6,263,892 96	"	1,251,273 16	
Pyrénées-Orientales	5,037,020 24	6,487,568 45	"	1,450,548 21	
Rhin (Bas-)	23,592,779 69	28,755,014 14	"	5,162,234 45	
Rhin (Haut-)	19,045,820 69	12,421,963 80	6,623,856 89	"	
Rhône	44,897,774 71	36,563,970 87	8,333,803 84	"	
Saône (Haute-)	11,040,435 18	7,249,515 12	3,790,920 06	"	
Saône-et-Loire	20,091,810 92	9,943,295 72	10,148,515 20	"	
Sarthe	15,714,224 80	9,341,434 62	6,372,790 18	"	
Seine	234,719,281 51	75,077,576 47	159,641,705 04	"	
Seine-Inférieure	104,665,725 28	37,847,532 58	66,818,192 70	"	
Seine-et-Marne	22,268,605 61	18,079,680 67	4,188,924 94	"	
Seine-et-Oise	33,808,134 52	31,913,202 05	1,894,932 47	"	
Sèvres (Deux-)	9,145,662 79	6,903,999 21	2,241,663 58	"	
Somme	24,733,120 78	13,811,508 49	10,921,612 29	"	
Tarn	9,351,638 99	6,688,135 67	2,663,503 32	"	
Tarn-et-Garonne	7,991,118 09	4,735,783 23	3,255,334 86	"	
Var	16,869,566 48	66,150,314 70	"	49,280,748 22	
Vaucluse	9,213,909 63	8,100,161 41	1,113,748 22	"	
Vendée	10,028,089 77	7,060,863 22	2,967,226 55	"	
Vienne	10,795,506 42	7,736,636 85	3,058,869 57	"	
Vienne (Haute-)	8,286,131 93	7,780,758 86	505,373 07	"	
Vosges	14,941,511 51	6,145,143 07	8,796,368 44	"	
Yonne	14,597,585 97	10,110,674 80	4,486,911 17	"	
Armées expéditionnaires	8,654,153 22	79,231,455 85	"	70,577,302 63	
	1,776,070,265 04	1,374,961,365 38	619,363,336 23	218,454,436 57	
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,620,700 69	2,402,080 97	218,619 72	"	
Caissier payeur du Trésor	357,508,244 25	789,048,736 43	"	431,540,492 18	
Comptables des finances en Algérie	35,632,337 89	94,578,584 50	"	58,946,246 61	
	2,171,831,547 87	2,260,990,767 28	619,781,955 95	708,941,175 36	
EXCÉDANT réel de dépense, pendant l'année 1856, sur les budgets et les services spéciaux				89,159,219f 41c	
A AJOUTER, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A)	21,922,337 03	
TOTAL				111,081,556 44	

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de dépense*, pendant l'année 1856, *des Budgets et des Services spéciaux*, qui se trouve balancé par *l'excédant de recette* résultant des mouvements *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et Services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ^t, page 90.)		2,127,435,310f 33c
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 20.)		378,750 96
ENSEMBLE		2,127,814,061 29
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 150.)		2,190,657,341 80
Excédant de dépense		62,843,280 51
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	52,188,958f 75c	
Payements sur les mêmes services	100,427,234 68	
Excédant de payement	48,238,275 93	48,238,275 93
Total des excédants de dépense. (Voir page 172.)		111,081,556 44

Service de trésorerie.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement		11,769,155 35
Augmentation des créances passives de l'administration des finances		104,379,822 92
Diminution des créances actives		300,275 37
		116,449,253 64
A déduire :		
Annulation de bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	595,868f 83c	
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances	4,771,828 37	5,367,697 20
Excédant de recette		111,081,556 44

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve, comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Recettes	37,139,510f 16c	
A déduire les annulations	28,968,037 99	
		8,171,472f 17c
Payements	147,242,635 58	
A déduire les annulations	117,148,826 38	
		30,093,809 20
Excédant de dépense		21,922,337 03

DE TRÉSORERIE.

DÉPARTEMENTS.	BUDGETS.	RÉPARTITIONS.	EXCÉDANT		OBSERVATIONS.
			de recettes.	de dépenses.	
Moselle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Nièvre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Oise	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Orne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Puy-de-Dôme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pyrénées (Basses-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pyrénées (Hautes-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Pyrénées-Orientales	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhin (Bas-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhin (Haut-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhône	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Saône (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Saône-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sarthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Seine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Seine-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Sèvres (Deux-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Somme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Tarn	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Tarn-et-Garonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Var	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vaucluse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vendée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vienne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Vosges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Yonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Colonies	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Colonies payées par l'Indemnité	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Colonies des Indes orientales	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Colonies des Indes occident

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1856.

Compte définitif de l'exercice 1855.

Compte provisoire de l'exercice 1856.

État des opérations relatives à l'exercice 1857.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1855.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices en cours d'exécution pendant l'année qui vient de s'écouler, comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1856, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1855;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1856;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1857;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1856 ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1855.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1855,* une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final (voir pages 376 à 384). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée, pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833) a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, de la *Fabrication des monnaies et médailles* et enfin, par la loi du 24 juin 1854, les *Établissements d'enseignement supérieur;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice, et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine* et des *Établissements d'enseignement supérieur* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères d'État, de la justice, des affaires étrangères, de la marine et de l'instruction publique que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendant de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 663 à 682.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1855, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 603 à 617),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 621 à 636.) Elle comprend : 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1854, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1855; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1855 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1856; 4° enfin, une situation provisoire de l'exercice 1856, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1856. Les diverses informations que comporte le service colonial figurent dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial.*

On a cru utile de faire précéder la section des comptes des budgets du tableau des différents services successivement réunis au budget général depuis 1814.

Tableau des Services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets.

EXERCICES à partir desquels LES SERVICES ont été rattachés aux budgets.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été rattachés aux budgets.
1818.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts, et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820.	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrem^t, des douanes et des contribut. indirectes	4,163,000
1821.	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822.	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826.	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829.	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
1831.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
1832.	Visa des passe-ports et légalisations au ministère des affaires étrangères	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
1834.	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1835.	Recettes et dépenses de l'Université	3,500,000
1836.	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois	110,000
1838.	Produit et emploi des taxes de plombage et d'estampillage en matière de douanes	1,072,000
	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux et établissements sanitaires)	1,028,000
1839.	Ressources et dépenses des écoles normales primaires	352,000
1840.	Recettes et dépenses du service des poudres et salpêtres	2,300,000
	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,000
1842.	Recettes et dépenses du service colonial	5,994,000
	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer et des tontines	18,000
	Fonds de concours pour les travaux publics	43,000
1843.	Recette et emploi du produit des ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	190,000
	Valeur, au prix de revient, des poudres livrées aux ministères consommateurs	3,425,000
1846.	Produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000
1849.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,300,000
	Dépenses de la garde de Paris remboursées à l'État par la ville de Paris	1,038,000
1851.	Contingent des communes pour frais de police de l'agglomération lyonnaise	37,000
1852.	Produits des taxes de la télégraphie privée	547,000
1854.	Recette et emploi des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,255,000
	Subvention prélevée sur les centimes facultatifs départementaux pour dépenses de l'instruction primaire	300,000
1855.	Contingent des communes du département de la Seine dans les frais de leur police municipale	180,000
	Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	362,000
	Produits divers des prisons départementales	400,000
	TOTAL	227,236,000

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

NOTE GÉNÉRALE

Sur les résultats du réglement définitif du budget de l'exercice 1855.

La loi du budget de l'exercice 1855, en date du 22 juin 1854, et le décret de répartition, du 15 décembre suivant, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de cet exercice :

Résultat du vote du budget primitif.

Recettes			1,566,012,213f 00c
Dépenses	Dépenses ordinaires	1,483,448,153f 00c	1,560,199,152 00
	Travaux extraordinaires	76,750,999 00	
Excédant présumé de recettes			5,813,061 00

Les prévisions du budget de 1855 ont ensuite éprouvé les modifications détaillées dans deux tableaux spéciaux (voir pages 200 à 231). Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes d'où elles résultent.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont, en résumé, celles qui suivent :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1855 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,566,012,213f 00c

Elles s'augmentent, d'abord, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1853	5,008,247f 09c	10,300,485 05
Exercice 1854	5,292,237 96	
Ensemble		1,576,312,698 05

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les évaluations des recettes affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent de la plus-value réalisée sur ces ressources pendant le cours de l'exercice et qui a été de..... 15,894,321f 00c

D'un autre côté, les évaluations ci-dessus doivent être réduites du montant des recettes ci-après inscrites dans la loi de finances précitée, savoir :

1° Évaluation des produits universitaires; lesquels, en vertu de l'article 13 de la loi du 11 juin 1854, forment, à

A reporter	15,894,321 00	1,576,312,698 05

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

REPORT.....		15,894,321f 00c	1,576,312,698f 05
partir du 1er janvier 1855, un service spécial rattaché pour ordre au budget de l'État, ci.....	1,810,156f 00c		
2° Prévisions de recettes du service colonial de l'exercice 1855, service dont le règlement législatif n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1856, en exécution de l'art. 11 de la loi du 20 avril 1845, ci...	6,260,445 00		
ENSEMBLE.....	8,070,601 00	8,070,601 00	
NET à ajouter.....		7,823,720 00	7,823,720 00

Enfin, aux termes des lois des 30 décembre 1854 et 11 juillet 1855, qui ont autorisé les emprunts de 500 et de 750 millions, le produit de chacun d'eux doit être affecté, à titre de ressource extraordinaire, aux besoins de l'exercice pendant lequel il a été réalisé. La conséquence de cette prescription, comme on l'a déjà vu dans la situation provisoire du budget de 1855, publiée page 300 du compte général des finances de 1855, a été, d'une part, d'appliquer au budget de 1855 la totalité du premier emprunt, recouvré entièrement pendant le cours de cet exercice, et d'attribuer, d'autre part, au même budget les recettes faites jusqu'au 30 août 1856, époque de sa clôture, sur l'emprunt de 750 millions. Le ministre des finances a fixé, d'après cette base, à 625,116,750 fr. 97 cent. la portion de cet emprunt demeurant imputée à l'exercice 1855, conformément aux écritures officielles des comptables :

Emprunt de 500 millions.....	509,522,346f 47c	1,134,639,097 44
——— de 750 millions (portion applicable à l'exercice 1855)..	625,116,750 97	

TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1855, SAVOIR :

Fonds de report des exercices 1853 et 1854.	10,300,485f 05c	1,546,234,493f 05c	2,718,775,515 49
Ressources ordinaires.....	1,535,934,008 00		
Ressources extraordinaires.....		1,172,541,022 44	

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget s'élèvent pour l'ensemble des services, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,560,199,152f 00c

A REPORTER..... 1,560,199,152 00

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

REPORT	1,560,199,152f 00c
Les crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux services spéciaux, dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été élevés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)	15,894,321 00
Les crédits applicables aux dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1853 et 1854, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1855 (voir les recettes d'autre part), ci	10,300,485 05
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, se sont élevés à la somme totale de 9,316,592 fr. 52 cent.; mais leur résultat n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire, ci	Mémoire.
Des lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits s'élevant ensemble à	729,050,359 98
Divers décrets impériaux, dont la sanction a fait l'objet de la loi générale soumise au Corps législatif, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires, lesquels, déduction faite des annulations proposées, s'élèvent à la somme de	132,253,616 56
D'un autre côté, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1855 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de	5,941,478 70
	2,453,639,413 29
Enfin les crédits de l'exercice 1855 doivent être diminués de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on	
A REPORTER	2,453,639,413 29

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

REPORT.....		2,453,639,413f 29c
l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1856.		
Ces crédits s'élèvent, d'après la loi de finances du 22 juin 1854, à la somme de.....	21,631,280f	
Ils ont été augmentés, en vertu de lois spéciales, d'une somme de.....	2,244,000	
ENSEMBLE.....	23,875,280	
D'un autre côté, des virements de crédits effectués en vertu du décret du 1er août 1856, n'ayant eu pour objet que des virements de chapitres à chapitres, s'élevant ensemble à la somme de 603,000 francs, ne sont mentionnés ici que pour mémoire, ci.....	Mémoire.	
		23,875,280 00
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1855.....		2,429,764,133 29

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1855.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1855, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Les dépenses s'élevant à.....	2,429,764,133f 29c
Et les prévisions de recettes étant de.....	2,718,775,515 49
Il en résultait un excédant probable de recette de.....	289,011,382 20
Cet excédant de recette s'atténuant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1855 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 23,875,280 fr. et prévu seulement en recette pour 6,260,445 francs, différence.....	17,614,835 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	271,396,547 20

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes en clôture d'exercice.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1855, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

L'évaluation des ressources pour 1855 a été formée d'après les bases indiquées dans les développements annexés au projet de la loi du budget et dans le compte définitif rendu par le ministre des finances pour les recettes de cet exercice.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

Elles s'élèvent, non compris les fonds reportés des exercices précédents, à 2,708,475,030f 44c

Les droits et produits liquidés à la charge des redevables de l'État montent à..... 2,797,768,220f 45c

Il est essentiel de remarquer que les lois des 5 mai et 14 juillet 1855 les ont augmentés de nouveaux impôts indirects, dont la perception pendant une partie de l'année, a procuré au budget de 1855 une ressource additionnelle de 33,230,000 francs, savoir:

Enregistrement.	Obligations et quittances...	4,047,000f	33,230,000f
	2e décime.....	7,139,000	
Douanes.....	2e décime.....	5,203,000	
Contributions indirectes.	2e décime.....	7,032,000	
	Taxe sur les alcools.....	5,527,000	
	Chemins de fer.	4,282,000	

Les recouvrements effectués sont de..... 2,789,519,865 96

Et il est resté à recouvrer..... 8,248,354 49

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits ou leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 19 du Compte définitif des recettes de 1855), savoir :

Produits des domaines.....	3,647,997f 02c
Produits des forêts et de la pêche.....	386,670 08
Enregistrement et timbre.....	2,349,203 53
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).	1,061,495 28
Produits des postes.....	253 60
Ressources extraordinaires. — Emprunt de 500 millions.....	802,734 98
Somme égale.....	8,248,354 49

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, lesquels s'élèvent à..... 2,789,519,865 96

Les ressources réalisées pendant l'exercice 1855 sont donc supérieures aux évaluations du budget (voir le tableau pages 242 et 243) de..... 81,044,835 52

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

Les prévisions de la loi de finances, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 286). Le compte définitif des recettes de 1855 fait, au surplus, connaître pour chaque branche de revenus les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2° Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Les crédits de toute nature ouverts aux ministres, tant par le vote du budget primitif que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, pour les dépenses ordinaires et pour les travaux extraordinaires, à..... 2,429,764,133f 29c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1855 montant à.....	2,383,195,531f 14c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de.....	2,375,342,560 25	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercice clos.....	7,852,970 89	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		2,375,342,560 25
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1855 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de.....		54,421,573 04

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 282 et 283).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	33,383,020f 74c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses, restant à solder à la clôture de l'exercice.....	7,852,970 89
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1856 et 1857.....	13,185,581 41
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter, semblable à celui qui vient d'être établi.....	54,421,573 04

Les comptes de chaque département ministériel, publiés par chapitres et articles à l'appui du présent projet de loi de règlement, font connaître les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont ces comptes qu'il faut consulter pour

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

les détails par nature de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait, par les ministres, des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1855 doivent être examinées, il convient encore de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, (page 288).

Résultat général du budget de l'exercice 1855 à l'époque de la clôture.

En résumé, le résultat général du budget de 1855, à la clôture de l'exercice, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources ordinaires et spéciales réalisées pendant l'exercice s'élèvent, comme on l'a vu ci-dessus, à		2,789,519,865f 96c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1853 et 1854		10,300,485 05
2° Des fonds généraux du budget de 1854 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles		378,750 96
TOTAL		2,800,199,101 97
et se réduisent des fonds départementaux transportés aux budgets de 1856 et 1857		13,185,581 41
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1855 sont, en conséquence, définitivement fixées à		2,787,013,520 56
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été, savoir :		
Dépenses des divers ministères. 2,289,209,748f 69c Travaux extraordinaires..... 86,132,811 56	2,375,342,560f 25c	
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1855, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1856, étant de	17,614,835 00	
ENSEMBLE	2,392,957,395 25	2,392,957,395 25
Il en résulte un excédant final de recette transporté au budget de l'exercice 1856 en vertu d'une disposition spéciale de la loi de règlement du budget de 1855. (Voir l'article 6, page 10)		394,056,125 31

Les dépenses mentionnées ci-dessus contiennent, outre les charges du budget ordinaire, celles qui sont résultées de l'état de guerre, mais il n'est pas possible d'établir une distinction exacte entre cha-

cune d'elles. Comme cette division n'a pas été observée préalablement dans les crédits, les ordonnances et les payements qui ont tous été imputés cumulativement aux chapitres habituels des budgets de la guerre et de la marine, ce ne serait que par des appréciations administratives qu'on pourrait essayer de la déterminer. Encore ces appréciations laisseraient-elles forcément à désirer, parcequ'il y a maintes circonstances dans lesquelles on ne peut saisir le moment où cesse le service ordinaire et où le service extraordinaire commence. Pour les dépenses de matériel et de consommation surtout, il est incontestable que les deux éléments se trouvent souvent confondus et qu'alors la division ne pourrait être qu'arbitraire. En tous cas, ce ne serait pas dès la clôture de l'exercice, mais après que la liquidation totale des opérations et la réunion générale des renseignements auraient permis de recueillir à loisir des informations complètes, que les ministères de la guerre et de la marine pourraient se livrer utilement à un travail d'ensemble auquel il ne saurait être suppléé dans une loi de comptes, qui ne doit comprendre que des résultats authentiques, incontestables et basés sur des écritures officielles.

Comparaison de la situation du budget de 1855, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 190, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives qui s'y rapportent, le budget de l'exercice 1855 paraissait devoir présenter un excédant de recette de..... 271,396,547f 20c

Le règlement définitif dont on vient d'analyser sommairement les résultats fait ressortir un excédant de recette s'élevant à la somme de 394,056,125 fr. 31 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1854 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.....		378,750f 96c	
2° Dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées législativement, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale, 33,383,020 f. 74 c., savoir :			
Dépenses des ministères.....	32,935,607f 66c	33,383,020 74	
Travaux extraordinaires.....	447,413 08		
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1855, savoir :			
Dépenses des ministères.....	7,766,981f 62c	7,852,970 89	
Travaux extraordinaires.....	85,989 27		
		41,614,742 59	
A AJOUTER : Augmentations des recettes réalisées, comparativement aux évaluations, savoir :			
Ressources ordinaires.....	84,814,238f 95c	81,044,835 52	
Ressources extraordinaires (diminution)..	3,769,403 43		
			122,659,578 11
Excédant de recette, égal à celui qui vient d'être établi.....			39,056,125 31

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

Comparaison de la situation provisoire de 1855, publiée au 1er janvier 1856, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte général des finances de l'année 1855 (page 361), le budget de l'exercice 1855 présentait un excédant probable de ressources de..... 531,014,302f 31c

comprenant provisoirement la totalité du produit de l'emprunt de 780 millions, mais qui se réduit de la portion de cet emprunt reconnue aujourd'hui devoir être transportée au budget de 1856, ci..... 154,342,681 33

Cet excédant primitif de recette se trouve donc ramené à la somme de..... 376,671,620 98

Ainsi qu'on l'a établi ci-dessus, l'excédant final de recette est définitivement fixé à..... 394,056,125 31

Il en résulte que la liquidation des recettes et des dépenses de cet exercice et l'apurement, en clôture d'exercice, des services afférents aux divers départements ministériels ont fait ressortir une amélioration de..... 17,384,504 33

Cette augmentation de ressources s'explique ainsi :

Recettes constatées dans la situation provisoire (déduction faite, 1° de la portion de l'emprunt de 780 millions transportée à l'exercice 1856, 154,342,681 fr. 33 cent.; 2° de la somme de 13,185,581 fr. 41 cent. montant des fonds départementaux et spéciaux non employés en 1855, et enfin de celle de 9,620,000 fr., montant des recettes de l'exercice présumées non recouvrables), ci..... 2,790,834,079f 76c

Recettes définitives de l'exercice. (Voir le tableau page 284.)..... 2,787,013,520 56

Réduction des recettes d'après le règlement du budget..... 3,820,559 20

Dépenses constatées en situation provisoire (déduction faite comme ci-dessus de 13,185,581 fr. 41 cent. de fonds départementaux et spéciaux non employés en 1855, et de 6,000,000 francs, montant des dépenses qu'on supposait devoir rester à payer en clôture d'exercice), ci..... 2,396,547,623f 78c

A ajouter : excédant des dépenses du service colonial. 17,614,835 00

2,414,162,458 78

Dépenses définitives de l'exercice..... 2,392,957,395 25

Réduction de dépenses en règlement définitif. 21,205,063 53 — 21,205,063 53

Résultat égal à celui qui vient d'être établi ci-dessus..... 17,384,504 33

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

Comparaison des recettes et des dépenses de 1855 avec celles de 1854.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaison sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 286 et 288). Elles se trouvent, en outre, développées dans les états publiés au compte définitif des recettes de 1855, et indiquant avec détail les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1855, comparativement au budget de 1854. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Les résultats de ces tableaux de comparaison se justifient par le rapprochement des termes du règlement définitif des deux budgets.

Comme les explications qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1855 détermine un excédant de recette de	394,056,125f 31c
La situation définitive du budget de 1854 a fait ressortir un excédant de dépense de	186,033,322 74
Comparativement à l'exercice 1854, le budget de 1855 se présente donc dans une situation plus favorable de la somme de	580,089,448 05

Ce résultat provient des causes ci-après :

1° Augmentation, en 1855, sur les recettes effectuées :		
Recettes de 1855 (y compris les emprunts)		2,789,519,865f 96c
Recettes de 1854		1,796,197,939 57
		993,321,926 39
2° Augmentation, en 1855, des dépenses constatées :		
Dépenses de 1855 (y compris les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine)	2,383,195,531f 14c	
Dépenses de 1854	1,974,137,752 76	
Différence en plus en 1855	409,057,778 38	
3° Augmentation, en 1855, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de report dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :		
Différence à la charge de 1855 .... 2,885,096f 36c	2,389,994 82	
Différence au profit de 1854 ..... 495,101 54		
A reporter ..	411,447,773 20	993,321,926 39

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

		REPORT... 411,447,773f 20c	993,321,926f 39c
4° Diminution, en 1855, des fonds généraux restés disponibles sur le règlement du service colonial :			
Recettes de 1855.....	378,750f 96c	41,548 94	
——— de 1854.....	420,299 90		
5° Augmentation, en 1855, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :			
Dépenses de 1855.....	17,614,835f 00c	2,174,335 00	
——— de 1854.....	15,440,500 00		
		413,663,657 14	
A DÉDUIRE :			
6° Différence en moins au budget de 1855, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les restes à payer de l'exercice 1855 ont été supérieurs à ceux de 1854 :			
Dépenses restées à payer sur l'exce 1855.	7,852,970f 89c	431,178 80	
——— 1854.	7,421,792 09		
			413,232,478 34
DIFFÉRENCE ÉGALE à celle que présentent, en situation définitive, les budgets des exercices 1855 et 1854.....			580,089,448 05

Les états spéciaux de comparaison, insérés pages 286 à 289, développent les différences indiquées ci-dessus : pour les recettes de 1855, rapprochées de celles de 1854, avec un résumé particulier concernant les impôts et revenus indirects des deux exercices; pour les dépenses de 1855, comparées à celles de 1854, et pour les dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1855 et 1854.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 22 juin 1854.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1855.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	421,120,048f 00c	12,212,680f 28c	"	"	"	433,332,728f 28c	(A) Voir le développement par nature de produits, pages 202 et 203.
Enregistrement, timbre et domaines	310,427,407 00	62,949 77	"	"	"	310,490,356 77	
Produits des forêts et de la pêche	26,510,500 00	"	"	"	"	26,510,500 00	
Douanes et sels	182,594,000 00	"	"	"	"	182,594,000 00	
Contributions indirectes	359,788,000 00	"	"	"	"	359,788,000 00	
Produits des postes	56,349,000 00	"	"	"	"	56,349,000 00	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,100,000 00	"	284f 25c	"	"	3,099,715 75	
Divers revenus. — Produits universitaires	1,810,156 00	"	"	"	(B) 1,810,156f 00c	"	(B) Aux termes de la loi du 11 juin 1854, le service des facultés universitaires a formé, à partir du 1er janvier 1855, un service spécial rattaché pour ordre au budget de l'État.
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	18,300,000 00	3,465,051 15	"	"	"	21,765,051 15	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	15,575,000 00	"	"	"	"	15,575,000 00	
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies	6,260,445 00	"	"	"	(C) 6,260,445 00	"	(C) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Divers revenus. — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	"	"	"	"	10,962,500 00	
Produits divers	27,005,000 00	153,924 05	"	"	"	27,158,924 05	
Produit de la réserve de l'amortissement	87,258,232 00	"	"	"	"	87,258,232 00	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	5,333,333 00	"	"	"	"	5,333,333 00	
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334 00	"	"	"	"	3,233,334 00	
Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	25,419,167 00	"	"	"	"	25,419,167 00	
——— de Paris à Strasbourg	1,060,393 00	"	"	"	"	1,060,393 00	
——— de Paris à Cherbourg	555,698 00	"	"	"	"	555,698 00	
Produit de l'emprunt de 500 millions	"	"	"	(D)509,522,346f 47c	"	509,522,346 47	(D) Loi du 30 décembre 1854.
——— de 750 millions. (Portion affectée à l'exercice 1855.)	"	"	"	(E)625,116,750 97	"	625,116,750 97	(E) Loi du 11 juillet 1855.
	1,566,012,213 00	15,894,605 25	284 25	1,134,639,097 44	8,070,601 00	2,708,475,030 44	
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. — Fonds reportés des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et divers services spéciaux... Exercice 1853... 5,008,247f 09c; Exercice 1854... 5,292,237 96	"	"	"	10,300,485 05	"	10,300,485 05	
	1,566,012,213 00	15,894,605 25	284 25	1,144,939,582 49	8,070,601 00	2,718,775,515 49	
		15,894,321f 00c		1,136,868,981f 49c			
		RÉSULTAT en augmentation		1,152,763,302f 49c			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 12,212,396f 03c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	48,362f 43c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	"	21,916f 79c
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — ——— aux dépenses facultatives	"	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	77,943 10	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	2,787,405 56	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	418,099 89	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	37,598 71	"
——— pour dépenses du cadastre	37,947 82	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	"	140,492 71
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	7,213,592 66	"
Centimes affectés aux dépenses des chemins vicinaux	631,079 28	"
——— de l'instruction primaire	476,753 85	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	17,754 68	"
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	248,471 71	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	249,795 40	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	1,228 96	"
Fonds de non-valeurs. — Contributions foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	75,722 98	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	35,808 32	"
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	290,485 80	"
Fonds de réimpositions	"	289,109 42
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisées par décrets	16,148 05	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (frais de 1er avertissement)	"	284 25
À REPORTER	12,664,199 20	451,803 17

Suite du *Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	12,664,199f 20c	451,803f 17c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 62,949f 77c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	62,949 77	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 3,465,051f 15c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	"	177,319 80
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	56,968 49
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	"	194,120 81
——— extraordinaires	4,414,770 50	"
——— spéciales sur subventions communales	"	521,310 25
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 153,924f 05c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	7 15	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	31,174 81	"
Produit de la subvention allouée pour le service de l'instruction primaire	"	69,710 28
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	101,676 91	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	71,065 46	"
Versements des sociétés, agences tontinières et sociétés diverses pour remboursement de frais de surveillance	19,710 00	"
	17,365,553 80	1,471,232 80
RÉSULTAT en augmentation. — Ressources applicables au service départemental 6,984,698f 77c ; ——— à divers services spéciaux 8,909,622 23	15,894,321f 00c	

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 22 juin 1854 et décret de répartition du 15 décembre 1854.)	MODIFICATIONS résultant de la réalisation DES RESSOURCES AFFECTÉES au service départemental et à divers services spéciaux. (Voir page 206.)		CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. (Voir page 207.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre. (Art. 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852.) (Voir pages 208 à 224.)		AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. (Voir pages 225 à 227.)		MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant de décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires. (Voir pages 228 à 230.)		CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1855.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845. (Voir page 231.)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Crédits accordés.	Crédits annulés.	Crédits accordés.	Crédits annulés.				
SERVICE ORDINAIRE.														
Ministère d'État	8,625,200f 00c	"	"	"	"	"	4,939,529f 05c	43,842f 63c	322,700f 00c	"	40,385f 61c	"	13,883,972f 03c	
——— de la justice	27,443,380 00	"	"	"	9,000f 00f	9,000f 00c	150,000 00	"	"	"	2,572 81	"	27,595,952 81	
——— des affaires étrangères	9,621,600 00	"	"	"	553,965 00	553,965 00	452,000 00	"	600,000 00	400,000f 00c	35,760 68	"	10,309,360 68	
Ministère des finances. — Dette publique	418,370,442 00	"	"	"	285,806 29	882,319 39	"	"	66,245,777 00	"	"	"	484,019,705 90	
Ministère des finances. — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	37,383,114 00	"	"	"	"	51,300 00	"	"	1,231,448 00	"	"	"	38,563,262 00	
Ministère des finances. — Service général	20,579,551 00	"	"	5,500f 00c	825,898 10	81,900 00	"	"	2,922,285 98	"	3,661,519 11	"	27,912,854 19	
Ministère des finances. — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	158,542,417 00	124,884f 23c	"	231,222 50	979,150 00	940,335 00	40,000 00	"	22,225,048 24	100,000 00	"	"	181,102,386 97	
Ministère des finances. — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	91,505,028 00	8,809,862 55	"	1,348,343 29	120,000 00	255,000 00	"	"	23,785,000 00	"	"	"	125,313,233 84	
Ministère de l'intérieur — Service général	30,985,600 00	"	"	"	279,781 00	279,781 00	22,331,573 56	"	1,913,000 00	390,601 59	54,486 82	"	54,894,058 79	
Ministère de l'intérieur — Service départemental	97,976,820 00	6,774,945 34	"	7,170,672 73	"	"	"	"	"	"	"	"	111,922,438 07	
——— de la guerre	315,897,791 00	"	"	"	625,705 50	625,705 50	561,096,000 00	"	8,630,000 00	"	642,667 94	"	886,266,458 94	
——— de la marine et des colonies — Service marine	102,971,122 00	"	"	"	1,818,744 48	1,818,744 48	117,985,000 00	"	"	"	877,128 26	"	221,833,250 26	
——— de la marine et des colonies — Service colonial	21,631,280 00	"	"	"	603,000 00	603,000 00	2,244,000 00	"	"	"	"	23,875,280f	"	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	19,398,630 00	100,740 15	"	535,501 62	130,000 00	52,400 00	"	"	52,500 00	"	184,625 48	"	20,349,597 25	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Cultes	44,410,936 00	"	"	"	106,000 00	183,600 00	241,100 00	"	"	"	138,819 80	"	44,713,255 80	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	78,105,242 00	83,888 73	"	1,009,244 91	2,148,542 15	1,875,070 41	14,375,000 00	"	478,510 73	"	92,773 74	"	94,418,131 85	
	1,483,448,153 00	15,894,321 00	"	10,300,485 05	8,485,592 52	8,212,120 78	723,854,202 61	43,842 63	128,406,260 95	890,601 59	5,730,740 25	23,875,280	2,343,097,919 38	
		15,894,321f 00c			273,471f 74c		723,810,359f 98c		127,515,668f 36c					
							851,326,028f 34c							
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.														
Ministère d'État	5,550,000 00	"	"	"	"	"	3,240,000 00	"	3,750,000 00	"	"	"	12,540,000 00	
——— de la marine et des colonies	3,000,000 00	"	"	"	"	"	2,000,000 00	"	"	"	66,688 68	"	5,066,688 68	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	68,200,999 00	"	"	"	831,000 00	1,104,471 74	"	"	987,948 20	"	144,049 77	"	69,059,525 23	
	76,750,999 00	"	"	"	831,000 00	1,104,471 74	5,240,000 00	"	4,737,948 20	"	210,738 45	"	86,666,213 91	
					273,471f 74c		5,240,000f 00c		4,737,948f 20c					
							9,977,948f 20c							
TOTAL GÉNÉRAL	1,560,199,152 00	15,894,321 00	"	10,300,485 05	9,316,592 52	9,316,592 52	729,094,202 61	43,842 63	133,144,218 15	890,601 59	5,941,478 70	23,875,280	2,429,764,133 29	
		15,894,321f 00c			"		729,050,359f 98c		132,253,616f 56c					
					RÉSULTAT en augmentation		861,303,976f 54c							

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. (Augmentation : 124,884f 23c.)		
47	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc.	2,678f 25c	"
48	Cadastre. — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux.	109,013 28	"
50	Service administratif et de perception des contributions directes dans les départements (frais de perception), et taxe annuelle des biens de mainmorte (frais de premier avertissement.)	13,192 70	"
	Remboursements et non-valeurs sur les contributions directes. (Augmentation : 8,809,862f 55c.)		
69	Restitutions du produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	"	140,492f 71c
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	7,213,592 66	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	631,079 28	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	476,753 85	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	17,754 68	"
	——— pour frais de perception des impositions communales.	248,471 71	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du capital des patentes attribués aux communes	249,795 40	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	75,722 98	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	35,808 32	"
	——— sur la contribution des patentes	290,485 80	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	289,109 42
	Ministère de l'intérieur. (Augmentation : 6,774,945f 34c.)		
23	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	48,362 43	"
	——— sur le fonds commun	"	21,916 79
	——— sur produits éventuels ordinaires	"	177,319 80
24	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	77,943 10	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	56,968 49
	——— sur subventions communales	"	194,120 81
25	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	2,787,405 56	"
	——— sur les fonds d'emprunt autorisés par des lois particulières	4,414,770 50	"
26	Dépenses spéciales sur centimes votés par les conseils généraux pour les chemins vicinaux	418,099 89	"
	——— sur subventions communales et souscriptions particulières pour les chemins vicinaux.	"	521,310 25
	Ministère de l'instruction publique. (Augmentation : 100,740f 15c.)		
31	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels votés par les conseils généraux.	"	936 76
32	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	101,676 91	"
	Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. (Augmentation : 83,888f 73c.)		
4	Encouragement à l'agriculture et enseignement professionnel	27,412 27	"
5	Haras et dépôts d'étalons	35,537 50	"
11	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières et sociétés diverses	19,710 00	"
16	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	1,228 96	"
		17,296,496 03	1,402,175 03
	RÉSULTAT en augmentation.. Crédits applicables au service départemental.. 6,984,698f 77c ; ——— à divers services spéciaux.. 8,909,622 23	15,894,321f 00c	

Développement des Crédits reportés des exercices 1853 et 1854, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1855.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1855. Crédits provenant de l'exercice 1853.	Crédits provenant de l'exercice 1854.	TOTAL.
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	SERVICE GÉNÉRAL.			
43 *bis.*	Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier	"	5,500f 00c	5,500f 00c
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
48	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	123,339f 45c	"	123,339 45
	——— sur le produit des centimes facultatifs	107,883 05	"	107,883 05
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES, ETC.			
69	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	1,348,343 29	"	1,348,343 29
		1,579,565 79	5,500 00	1,585,065 79
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
23	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	249,105 20	237,965 41	487,070 61
	——— sur produits éventuels ordinaires	40,705 19	28,469 99	69,175 18
24	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	491,850 21	583,504 56	1,075,354 77
	——— sur produits éventuels	69,302 70	64,337 20	133,639 90
	——— sur subventions communales	158,707 87	65,192 76	223,900 63
25	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes additionnels extraordinaires	742,229 77	2,462,833 30	3,205,063 07
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	27,113 80	574,356 11	601,469 91
26	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	217,610 26	523,661 06	741,271 32
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	633,727 34	633,727 34
		1,996,625 00	5,174,047 73	7,170,672 73
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
31	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	392,524 68	98,353 42	490,878 10
32	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	30,286 71	14,336 81	44,623 52
		422,811 39	112,690 23	535,501 62
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
11	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	16,836 39	"	16,836 39
16	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	992,408 52	"	992,408 52
		1,009,244 91	"	1,009,244 91
	TOTAL GÉNÉRAL. (Voir les lois de règlement des exercices 1853 et 1854.)	5,008,247 09	5,292,237 96	10,300,485 05

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1853	2,650,658f 89c	7,937,396f 85c	10,300,485f 05c
	Exercice 1854	5,286,737 96		
Services spéciaux	Exercice 1853	2,357,588 20	2,363,088 20	
	Exercice 1854	5,500 00		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

	DÉCRET du 30 JANVIER 1856.		DÉCRET du 11 JUILLET 1856.		TOTAUX PAR CHAPITRES.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.							
CHAPITRE 4. Cours impériales	"	3,000f 00c	"	3,000f 00c	"	3,000f 00c	
— 9. Justices de paix	3,000f 00c	"	"	"	3,000f 00c	"	
— 10. Services de la justice en Algérie	"	"	6,000f 00c	"	6,000 00	"	
— 11. Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle	"	"	"	6,000f 00c	"	6,000 00	
TOTAUX	3,000 00	3,000 00	6,000 00	6,000 00	9,000 00	9,000 00	
	"		"		"		

	DÉCRET du 19 DÉCEMBRE 1855.		DÉCRET du 18 JUILLET 1856.		TOTAUX PAR CHAPITRES.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.							
CHAPITRE 1. Administration centrale. (Personnel.)	14,500f 00c	"	"	2,343f 00c	14,500f 00c	2,343f 00c	
— 2. Administration centrale. (Matériel.)	"	"	118,650f 00c	"	118,650 00	"	
— 3. Traitements des agents politiques et consulaires	"	"	"	278,000 00	"	278,000 00	
— 4. Traitements des agents en inactivité	"	"	"	42,395 00	"	42,395 00	
— 5. Frais d'établissement	"	"	17,845 00	"	17,845 00	"	
— 6. Frais de voyage et de courriers	"	84,500f 00c	"	101,980 00	"	186,480 00	
— 7. Frais de service	"	"	317,300 00	"	317,300 00	"	
— 8. Présents diplomatiques	"	"	11,695 00	"	11,695 00	"	
— 9. Indemnités et secours	"	"	"	9,247 00	"	9,247 00	
— 11. Missions et dépenses extraordinaires	70,000 00	"	"	16,950 00	70,000 00	16,950 00	
— 12. Dépenses imprévues	"	"	"	18,550 00	"	18,550 00	
— 15. Subvention accordée à l'émir Abd-el-Kader et frais accessoires de son séjour à Brousse	"	"	3,975 00	"	3,975 00	"	
TOTAUX	84,500 00	84,500 00	469,465 00	469,465 00	553,965 00	553,965 00	
	"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

1re PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.

	DÉCRET du 9 avril 1856. Augmentation.	DÉCRET du 9 avril 1856. Diminution.	DÉCRET du 25 août 1856. Augmentation.	DÉCRET du 25 août 1856. Diminution.	DÉCRET du 13 décembre 1856. Augmentation.	DÉCRET du 13 décembre 1856. Diminution.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Augmentation.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.
CHAPITRE 3. Rentes 4 p. 0/0	»	»	»	»	»	»	»	8,500f 00c	»	8,500f 00c
— 6. Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le Trésor	»	»	»	2,285f 76c	»	»	»	»	»	2,285 76
— 7. Amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	»	»	2,285f 76c	»	»	»	»	»	2,285f 76c	»
— 9. Intérêts de capitaux de cautionnements	30,000f 00c	»	»	»	»	»	»	3,900 00	30,000 00	3,900 00
— 12. Rentes viagères	»	40,000f 00c	»	»	»	38,474f 36c	»	176,013 10	»	254,487 46
— 13. Rentes viagères pour la vieillesse	»	»	»	»	»	11,793 19	»	56,500 00	»	68,293 19
— 14. Pensions de l'ancienne pairie	»	»	»	»	»	»	»	21,900 00	»	21,900 00
— 15. Pensions civiles (Décret du 13 septembre 1806)	»	»	»	»	»	15,693 00	»	71,500 00	»	87,193 00
— 16. Pensions à titre de récompense nationale	»	»	»	»	»	7,325 00	»	41,900 00	»	49,225 00
— 17. Pensions militaires et de veuves de militaires	»	»	»	»	»	92,529 18	»	»	»	92,529 18
— 18. Pensions ecclésiastiques	»	20,000 00	»	»	»	1,310 72	»	35,600 00	»	56,910 72
— 19. Pensions de donataires dépossédés	»	»	»	»	»	10,960 25	»	35,000 00	»	45,960 25
— 20. Pensions civiles (Loi du 9 juin 1853)	»	»	»	»	»	66,831 87	»	»	»	66,831 87
— 21. Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	»	30,000 00	»	»	»	»	»	»	»	30,000 00
— 22. Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	»	»	»	»	»	»	»	2,000 00	»	2,000 00
— 23. Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	»	»	»	»	»	4,895 00	»	69,000 00	»	73,895 00
— 24. Indemnités viagères de retraite aux employés de la dernière liste civile	»	»	»	»	»	3,223 33	»	9,000 00	»	12,223 33
— 25. Indemnités viagères de retraite aux employés du domaine privé du dernier règne	»	»	»	»	»	484 63	»	5,700 00	»	6,184 63
» Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	»	»	»	»	50,267f 55c	»	»	»	50,267 55	»
» Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	»	»	»	»	203,252 98	»	»	»	203,252 98	»
TOTAUX	30,000 00	90,000 00	2,285 76	2,285 76	253,520 53	253,520 53	»	536,513 10	285,806 29	882,319 39
Diminutions	60,000f 00c		»		»		536,513f 10c		(A) 596,513f 10c	

(A) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.

2e PARTIE. — DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.

	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Augmentation.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Diminution.
CHAPITRE 28. Dotation du Sénat	»	27,500f 00c
— 31. Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	»	23,800 00
TOTAL	»	51,300 00
Diminution	(B) 51,300f 00c	

(B) Crédit reporté à d'autres services du ministère des finances.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.

3e PARTIE. — SERVICE GÉNÉRAL.

	DÉCRET du 4 avril 1855. Augmentation.	DÉCRET du 4 avril 1855. Diminution.	DÉCRET du 26 décembre 1855. Augmentation.	DÉCRET du 26 décembre 1855. Diminution.	DÉCRET du 9 avril 1856. Augmentation.	DÉCRET du 9 avril 1856. Diminution.	DÉCRET du 7 juillet 1856. Augmentation.	DÉCRET du 7 juillet 1856. Diminution.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Augmentation.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
CHAPITRE 34. Administration centrale. (Personnel.)					4,375f 00c	»	»	»	478,500f 00c	»	482,875f 00c	»	
— 35. — (Matériel.)					»	»	»	»	304,000 00	»	304,000 00	»	
— 36. — (Dépenses diverses.)					»	»	»	»	»	17,900f 00c	»	17,900f 00c	
— 37. Monnaies et médailles. (Personnel.)					»	»	»	»	»	2,000 00	»	2,000 00	
— 38. — (Matériel.)					»	»	510f 00c	»	38,513 10	»	39,023 10	»	
— 44. Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance					»	»	»	»	»	62,000 00	»	62,000 00	
TOTAL					4,375 00	»	510 00	»	821,013 10	81,900 00	825,898 10	81,900 00	
AUGMENTATIONS					4,375f 00c		510f 00c		739,113f 10c		(A) 743,998f 10c		(A) Crédits retirés des autres services du ministère des finances.

4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.

	DÉCRET du 4 avril 1855. Augmentation.	DÉCRET du 4 avril 1855. Diminution.	DÉCRET du 26 décembre 1855. Augmentation.	DÉCRET du 26 décembre 1855. Diminution.	DÉCRET du 9 avril 1856. Augmentation.	DÉCRET du 9 avril 1856. Diminution.	DÉCRET du 7 juillet 1856. Augmentation.	DÉCRET du 7 juillet 1856. Diminution.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Augmentation.	DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
CHAPITRE 46. Contributions directes. (Personnel.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,000f 00c	»	3,000f 00c	
— 47. — (Dépenses diverses.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	62,500 00	»	62,500 00	
— 50. Remises aux percepteurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13,000 00	»	13,000 00	
— 56. Forêts. (Personnel.)	»	»	»	»	»	»	»	5,910f 00c	»	8,000 00	»	13,910 00	
— 58 *bis*. Frais d'aliénation de bois de l'État	»	»	»	»	»	»	5,400f 00c	»	»	»	5,400f 00c	»	
— 59. Douanes et contributions indirectes. (Personnel.)	»	188,750f 00c	»	»	»	150,000f 00c	»	»	»	92,600 00	»	431,350 00	
— 60. — (Matériel.)	»	10,000 00	»	»	230,000f 00c	»	»	»	»	»	230,000 00	10,000 00	
— 61. — (Dépenses diverses.)	478,750f 00c	»	»	»	»	»	»	»	»	»	478,750 00	»	
— 62. — (Avances recouvrables.)	»	25,000 00	»	»	»	20,000 00	»	»	»	28,600 00	»	73,600 00	
— 64. Dépenses du service des douanes en Algérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30,000 00	»	30,000 00	
— 65. Postes. (Personnel.)	»	»	»	4,375f 00c	65,000 00	»	»	»	»	33,600 00	65,000 00	37,975 00	
— 66. — (Matériel.)	»	»	»	»	41,666 70	»	»	»	»	»	41,666 70	»	
— 67. — (Dépenses diverses.)	»	»	»	»	»	265,000 00	»	»	»	»	»	265,000 00	
— 68. — (Subventions.)	»	»	»	»	158,333 30	»	»	»	»	»	158,333 30	»	
TOTAL	478,750 00	223,750 00	»	4,375 00	495,000 00	435,000 00	5,400 00	5,910 00	»	271,300 00	979,150 00	940,335 00	
AUGMENTATIONS	255,000f 00c		»		60,000f 00c		»		»		(B) 38,815f 00c		(B) Crédits retirés des autres services du ministère des finances.
DIMINUTIONS	»		4,375f 00c		»		510f 00c		271,300f 00c				

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET DU 4 AVRIL 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 4 AVRIL 1855. Diminution.	DÉCRET DU 17 JANVIER 1857. Annulation des crédits supplémentaires. Augmentation.	DÉCRET DU 17 JANVIER 1857. Annulation des crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Augmentation.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Diminution.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.							
	5e PARTIE.—REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.							
69	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	"	"	120,000f 00c	"	120,000f 00c	"	
72	Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations	"	255,000f 00c	"	"	"	255,000f 00c	
	TOTAUX	"	255,000 00	120,000 00	"	120,000 00	255,000 00	
	AUGMENTATIONS	"		120,000f 00c				
	DIMINUTIONS	255,000f 00c		"		(A) 135,000f 00c		(A) Crédit reporté à d'autres services du ministère des finances.

RÉCAPITUTATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET DU 4 AVRIL 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 4 AVRIL 1855. Diminution.	DÉCRET DU 26 DÉCEMBRE 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 26 DÉCEMBRE 1855. Diminution.	DÉCRET DU 9 AVRIL 1856. Augmentation.	DÉCRET DU 9 AVRIL 1856. Diminution.	DÉCRET DU 7 JUILLET 1856. Augmentation.	DÉCRET DU 7 JUILLET 1856. Diminution.	DÉCRET DU 25 AOÛT 1856. Augmentation.	DÉCRET DU 25 AOÛT 1856. Diminution.	DÉCRET DU 13 DÉCEMBRE 1856. Augmentation.	DÉCRET DU 13 DÉCEMBRE 1856. Diminution.	DÉCRET DU 17 JANVIER 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Augmentation.	DÉCRET DU 17 JANVIER 1857. Annulation de crédits supplémentaires. Diminution.	TOTAUX PAR PARTIES. Augmentation.	TOTAUX PAR PARTIES. Diminution.	OBSERVATIONS.
1re PARTIE. Dette publique	"	"	"	"	30,000f 00c	90,000f 00c	"	"	2,285f 76c	2,285f 76c	253,520f 53c	253,520f 53c	"	536,513f 10c	285,806f 29c	882,319f 39c	
2e PARTIE. Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	51,300 00	"	51,300 00	
3e PARTIE. Service général	"	"	4,375f 00c	"	"	"	510f 00c	"	"	"	"	"	821,013f 10c	81,900 00	825,898 10	81,900 00	
4e PARTIE. Frais de régie et de perception des impôts et revenus publics	478,750f 00c	223,750f 00c	"	4,375f 00c	495,000 00	435,000 00	5,400 00	5,910f 00c	"	"	"	"	"	271,300 00	979,150 00	940,335 00	
5e PARTIE. Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	255,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	120,000 00	"	120,000 00	255,000 00	
TOTAUX	478,750 00	478,750 00	4,375 00	4,375 00	525,000 00	525,000 00	5,910 00	5,910 00	2,285 76	2,285 76	253,520 53	253,520 53	941,013 10	941,013 10	2,210,854 39	2,210,854 39	
	"		"		"		"		"		"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

	DÉCRET du 8 mars 1856.		DÉCRET du 7 juillet 1856.		DÉCRET du 17 janvier 1857. Annulation d'un crédit extraordinaire.		TOTAUX par chapitres.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
CHAPITRE 1er. Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	30,000f 00c	"	"	"	"	"	30,000f 00c	"	
——— 2. Matériel et dépenses diverses des bureaux	"	"	19,000f 00c	"	"	"	19,000 00	"	
——— 4. Personnel des lignes télégraphiques	"	50,000f 00c	"	"	"	"	"	50,000f 00c	
——— 5. Matériel des lignes télégraphiques	65,000 00	"	"	25,000f 00c	"	"	65,000 00	25,000 00	
——— 6. Dépenses générales de la garde nationale	12,000 00	"	"	"	"	1,000f 00c	12,000 00	1,000 00	
——— 10. Secours aux réfugiés étrangers	"	"	"	"	"	2,000 00	"	2,000 00	
——— 11. Subventions pour constructions de ponts à péage sur des chemins vicinaux	"	"	"	86,000 00	"	"	"	86,000 00	
——— 13. Abonnements pour frais d'administration des préfectures et des sous-préfectures	"	"	"	3,098 00	"	"	"	3,098 00	
——— 14. Inspections administratives des services départementaux	"	"	"	783 00	"	"	"	783 00	
——— 15. Traitements et indemnités des commissaires et inspecteurs de police	"	57,000 00	"	12,000 00	"	6,000 00	"	75,000 00	
——— 17. Frais de détention et de transport des condamnés à la charge de l'État	"	"	136,781 00	"	"	"	136,781 00	"	
——— 19. Remboursement sur le produit du travail des condamnés	"	"	"	3,900 00	"	"	"	3,900 00	
——— 20. Dépenses du matériel des cours impériales, etc.	"	"	"	"	"	2,000 00	"	2,000 00	
——— 28. Travaux de construction de lignes télégraphiques	"	"	"	25,000 00	"	"	"	25,000 00	
——— 34. Dépenses du service de l'émigration	"	"	"	"	"	6,000 00	"	6,000 00	
——— 36. Dépenses relatives aux individus soumis à la transportation	"	"	"	"	17,000f 00c	"	17,000 00	"	
TOTAUX	107,000 00	107,000 00	155,781 00	155,781 00	17,000 00	17,000 00	279,781 00	279,781 00	
	"		"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

	DÉCRET DU 4 MARS 1857.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. États-majors	"	23,588f 09c
——— 4. Gendarmerie	"	100,845 22
——— 6. Justice militaire	"	48 24
——— 7. Solde et entretien des troupes	"	488,046 46
——— 14. Solde de non-activité et de réforme	"	1,107 78
——— 24. Services indigènes en Algérie	"	12,051 81
——— 29. Établissements disciplinaires en Algérie	"	17 90
——— 34. Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1855	625,705f 50c	"
TOTAUX	625,705 50	625,705 50
	"	

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES. — SERVICE ORDINAIRE.

SERVICE MARINE.

	DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1856.		DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 1856.		TOTAUX PAR CHAPITRES.	
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 3. Solde et accessoires de la solde	1,070,000f 00c	"	"	686,701f 00c	1,070,000f 00c	686,701f 00c
——— 4. Hôpitaux	60,000 00	"	"	"	60,000 00	"
——— 5. Vivres	"	1,131,500f 00c	"	"	"	1,131,500 00
——— 6. Justice maritime	1,500 00	"	"	"	1,500 00	"
——— 15. Dépenses temporaires	"	"	"	543 48	"	543 48
——— " Rappels de solde payables sur revues antérieures à 1855	"	"	687,244f 48c	"	687,244 48	"
TOTAUX	1,131,500 00	1,131,500 00	687,244 48	687,244 48	1,818,744 48	1,818,744 48
	"		"		"	

SERVICE COLONIAL.

	DÉCRET DU 1er AOÛT 1856.	
	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE 1. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	495,000f 00c	"
——— 2. ——— (Matériel.)	108,000 00	"
——— 3. Dépenses des colonies. (Service général.)	"	153,000f 00c
——— 5. Établissement pénitentiaire de la Guyane	"	450,000 00
TOTAUX	603,000 00	603,000 00
	"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

	DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1855.		DÉCRET DU 11 JUILLET 1856.		TOTAUX PAR CHAPITRES.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.							
1re PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.							
CHAPITRE 2. Administration centrale. — Matériel	"	"	60,000f 00c	"	60,000f 00c	"	
——— 3. Inspecteurs généraux de l'instruction publique	"	"	"	9,000f 00c	"	9,000f 00c	
——— 6. Administration académique	"	"	"	12,950 00	"	12,950 00	
——— 8. Instruction secondaire. — Frais généraux	"	"	"	9,000 00	"	9,000 00	
——— 11. Instruction primaire. — Inspecteurs	"	"	"	15,000 00	"	15,000 00	
——— 12. *Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État)	"	"	60,000 00	"	60,000 00	"	
——— 13. Institut	"	"	"	2,450 00	"	2,450 00	
——— 18. Bibliothèque impériale. — Dépenses extraordinaires	"	"	10,000 00	"	10,000 00	"	
——— 28. Dépenses de l'instruction publique en Algérie	"	"	"	4,000 00	"	4,000 00	
TOTAUX	"	"	130,000 00	52,400 00	130,000 00	52,400 00	
AUGMENTATIONS	"		77,600f 00c		(A) 77,600f 00c		(A) Crédit retiré du service des cultes.
2e PARTIE. — SERVICE DES CULTES.							
CHAPITRE 35. Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques, etc.	6,000f 00c	"	"	"	6,000f 00c	"	
——— 36. Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	"	6,000f 00c	"	"	"	6,000f 00c	
——— 41. Travaux ordinaires d'entretien de grosses réparations des édifices diocésains	"	"	100,000f 00c	"	100,000 00	"	
——— 46. Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins	"	"	"	175,000f 00c	"	175,000 00	
——— 47. Dépenses du personnel des cultes protestants	"	"	"	1,000 00	"	1,000 00	
——— 51. Dépenses des cultes en Algérie	"	"	"	1,600 00	"	1,600 00	
TOTAUX	6,000 00	6,000 00	100,000 00	177,600 00	106,000 00	183,600 00	
DIMINUTIONS	"		77,600 00		(B) 77,600 00		(B) Crédit reporté au service de l'instruction publique.
RÉCAPITULATION.							
1re PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	"	"	130,000f 00c	52,400f 00c	130,000f 00c	52,400f 00c	
2e PARTIE. — ——— DES CULTES	6,000f 00c	6,000f 00c	100,000 00	177,600 00	106,000 00	183,600 00	
TOTAUX	6,000 00	6,000 00	230,000 00	230,000 00	236,000 00	236,000 00	
	"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *MODIFICATIONS résultant des décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

	DÉCRET du 13 octobre 1855.		DÉCRET du 5 avril 1856.		DÉCRET du 25 juin 1856.		DÉCRET du 25 mars 1857. Annulation de crédits supplémentaires.		TOTAUX par chapitres.		OBSERVATIONS.
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
CHAPITRE 2. Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'Administration	85,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	85,000f 00c	"	
——— 3. Écoles impériales vétérinaires	"	"	5,000f 00c	"	"	"	"	"	5,000 00	"	
——— 4. Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	220,000 00	"	"	"	"	"	"	"	220,000 00	"	
——— 5. Haras, dépôts d'étalons	"	"	101,000 00	"	"	"	"	23,019f 46c	101,000 00	23,019f 46c	
——— 6. Remonte des haras	"	"	"	"	156,600f 00c	"	"	24,549 68	156,600 00	24,549 68	
——— 6 *bis*. Construction d'un dépôt de remonte des haras impériaux	"	"	"	"	"	"	"	100,000 00	"	100,000 00	
——— 7. Conservatoire et écoles des arts et métiers	"	"	89,000 00	"	"	"	"	"	89,000 00	"	
——— 8. Encouragements aux manufactures et au commerce	"	"	"	"	17,100 00	"	"	"	17,100 00	"	
——— 8 *bis*. Dépenses de l'exposition universelle de 1855	"	"	"	"	"	"	"	62,438 95	"	62,438 95	
——— 9. Encouragements aux pêches maritimes	"	85,000f 00c	"	236,000f 00c	"	199,700f 00c	"	204,464 63	"	725,164 63	
——— 10. Poids et mesures	"	"	26,000 00	"	"	"	"	"	26,000 00	"	
——— 12. Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	"	"	"	"	16,000 00	"	"	"	16,000 00	"	
——— 14. Établissements et services sanitaires	"	"	15,000 00	"	"	"	"	"	15,000 00	"	
——— 16 *bis*. Travaux dans les provinces danubiennes	"	"	"	"	"	"	"	91,801 17	"	91,801 17	
——— 17. Personnel du corps des ponts et chaussées	"	"	"	"	"	"	"	122,590 40	"	122,590 40	
——— 18. Personnel des conducteurs	"	"	"	"	"	"	"	1,604 58	"	1,604 58	
——— 22. Contrôle et surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	"	"	225,000f 00c	"	225,000 00	"	
——— 23. Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	200,000 00	"	"	"	"	"	5,701 50	"	205,701 50	"	
——— 24. Routes et ponts. (Achèvement de lacunes.)	"	150,000 00	"	"	"	"	"	72,505 40	"	222,505 40	
——— 25. Routes et ponts. (Rectifications.)	"	200,000 00	"	"	"	"	23,703 04	14,981 41	23,703 04	214,981 41	
——— 27. Navigation intérieure. (Rivières.)	200,000 00	"	"	"	"	"	15,355 25	"	215,355 25	"	
——— 28. Navigation intérieure. (Canaux.)	450,000 00	"	"	"	100,000 00	"	"	24,455 52	550,000 00	24,455 52	
——— 29. Ports maritimes, phares et fanaux	"	"	"	"	75,000 00	"	57,656 09	"	132,656 09	"	
——— 30. Dunes et semis, desséchements et irrigations	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00	5,426 27	36,959 21	55,426 27	86,959 21	
——— 31. Matériel des mines	"	"	"	"	10,000 00	"	"	"	10,000 00	"	
——— 33. Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concess.on de péage	"	175,000 00	"	"	"	"	"	"	"	175,000 00	
TOTAUX	1,205,000 00	610,000 00	236,000 00	236,000 00	374,700 00	249,700 00	332,842 15	779,370 41	2,148,542 15	1,875,070 41	
AUGMENTATIONS	595,000f 00c		"		125,000f 00c		"		(A) 273,471f 74c		(A) Crédit retiré des travaux extraordinaires.
DIMINUTIONS	"		"		"		446,528f 26c				
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES											
CHAPITRE 36. Construction de ponts	350,000f 00c	"	"	"	"	"	442,500f 00c	"	792,500f 00c	"	
——— 37. Amélioration de rivières	"	350,000f 00c	"	"	"	"	26,500 00	"	26,500 00	350,000f 00c	
——— 39. Travaux d'achèvement et d'amélioration des ports maritimes	"	120,000 00	"	"	"	50,000f 00c	12,000 00	25,393f 70c	12,000 00	195,393 70	
——— 40. Réparations des dommages causés par les inondations	"	150,000 00	"	"	"	75,000 00	"	9,078 04	"	234,078 04	
——— 42. Établissement de grandes lignes de chemins de fer	"	325,000 00	"	"	"	"	"	"	"	325,000 00	
TOTAUX	350,000 00	945,000 00	"	"	"	125,000 00	481,000 00	34,471 74	831,000 00	1,104,471 74	
AUGMENTATIONS	"		"		"		446,528f 26c		(B) 273,471f 74c		(B) Crédit reporté au service ordinaire.
DIMINUTIONS	595,000f 00c		"		125,000f 00c		"				

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

RÉSUMÉ des modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS — DE CHAPITRE À CHAPITRE. Augmentation.	VIREMENTS — DE CHAPITRE À CHAPITRE. Diminution.	VIREMENTS — POUR ANNULATIONS de crédits supplémentaires et extraordinaires. Augmentation.	VIREMENTS — POUR ANNULATIONS de crédits supplémentaires et extraordinaires. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Ministère de la justice	9,000f 00c	9,000f 00c	"	"	9,000f 00c	9,000f 00c
——— des affaires étrangères	553,965 00	553,965 00	"	"	553,965 00	553,965 00
——— des finances	1,269,841 29	1,269,841 29	(A)941,013f 10c	941,013f 10c	2,210,854 39	2,210,854 39
——— de l'intérieur	262,781 00	262,781 00	(B) 17,000 00	17,000 00	279,781 00	279,781 00
——— de la guerre	625,705 50	625,705 50	"	"	625,705 50	625,705 50
——— de la marine — Service marine	1,818,744 48	1,818,744 48	"	"	1,818,744 48	1,818,744 48
——— de la marine — Service colonial	603,000 00	603,000 00	"	"	603,000 00	603,000 00
——— de l'instruction publique et des cultes	236,000 00	236,000 00	"	"	236,000 00	236,000 00
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics — Service ordinaire	1,815,700 00	1,095,700 00	(C)332,842 15	779,370 41	2,148,542 15	1,875,070 41
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics — Travaux extraordinaires	350,000 00	1,070,000 00	(D)481,000 00	34,471 74	831,000 00	1,104,471 74
	7,544,737 27	7,544,737 27	1,771,855 25	1,771,855 25	9,316,592 52	9,316,592 52
	"		"		"	

(A) Crédit supplémentaire primitivement ouvert par décret du 24 octobre 1855.
- Personnel de l'administration centrale 428,500f 00c
- Matériel de l'administration centrale 304,000 00
- Monnaies et médailles. Matériel 23,376 10
- Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. 120,000 00
- Total 875,876f 10c

——— du 22 décembre 1855. (Personnel de l'administration centrale) 50,000 00

——— du 14 juillet 1856. Monnaies et médailles (Matériel) 15,137 00

941,013 10

(B) Crédit extraordinaire primitivement ouvert par décret du 5 juillet 1856. (Dépenses des individus soumis à la transportation.) 17,000 00

(C) Crédit supplémentaire primitivement ouvert par décret du 17 octobre 1855. (Contrôle et surveillance des chemins de fer.) 225,000 00

——— du 1er mars 1856.
- Routes et ponts. Travaux ordinaires 5,701f 50c
- ——— Rectifications 23,703 04
- Navigation intérieure. Rivières 15,355 25
- Ports maritimes. Phares et fanaux 57,656 09
- Dunes et semis 5,426 27
- Total 107,842 15

332,842 15

(D) Crédit supplémentaire primitivement ouvert par décret du 2 mai 1855. (Constructions de ponts) 442,500 00

——— du 1er mars 1856.
- Amélioration de rivières 26,500f 00c
- Amélioration et achèvement des ports maritimes 12,000 00
- Total 38,500 00

481,000 00

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Augmentations et diminutions de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS SPÉCIALES.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS — PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Loi du 21 juillet 1856..	13	Constructions et grosses réparations des édifices	410,000f 00c	4,939,529f 05c
	16	Exécution des dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier	4,000,000 00	
	17	Achèvement de l'hôtel des affaires étrangères	300,000 00	
	18	Publication de la correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	90,000 00	
	19	Dépenses des funérailles de M. Ducos, ministre de la marine	29,529 05	
	20	Fête du 13 septembre 1855	110,000 00	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Idem	14	Dépenses extraordinaires de l'Imprimerie impériale	150,000 00	150,000 00
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Idem	16	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel Forbin-Janson	52,000 00	452,000 00
	17	Cession à l'État de la créance des propriétaires du navire *la Vigie*	400,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Idem	58 *bis*.	Forêts. Frais d'aliénation de bois de l'État	40,000 00	40,000 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 25 avril 1855...	28	Travaux de construction de lignes télégraphiques	988,188 55	22,331,573 56
Loi du 21 juillet 1856..	15	Traitements et indemnités des commissaires de police et inspecteurs de la librairie	280,000 00	
	27	Subventions aux travaux d'utilité communale et aux distributions de secours par les bureaux de bienfaisance	15,000,000 00	
	20	Subvention pour dépenses de la police municipale à Paris	1,966,918 00	
	30	Dépenses extraordinaires de police à l'occasion de l'exposition universelle	130,000 00	
	31	Subvention à la ville du Havre pour travaux d'utilité publique	500,000 00	
	32	Établissements modèles de bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits	461,722 49	
	33	Dépenses des ateliers nationaux ouverts en 1848 à Lyon	2,867,954 42	
	34	Dépenses du service de l'émigration	50,000 00	
	35	Indemnité due à d'anciens entrepreneurs du travail dans les prisons, à raison de la suspension en 1848 du travail dans les prisons de la Seine	86,790 10	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	1	Administration centrale. (Personnel)	86,000 00	
	2	——— (Matériel.)	110,000 00	
	3	États-majors	2,900,000 00	
	4	Gendarmerie	3,000,000 00	
	5	Recrutement et réserve	10,000 00	
	6	Justice militaire	180,000 00	
	7	Solde et entretien des troupes	218,442,000 00	
	8	Habillement et campement	74,250,000 00	
	9	Lits militaires	1,000,000 00	
		A REPORTER	299,978,000 00	27,913,102 61

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Suite des *Augmentations et diminutions de crédits résultant de lois spéciales.*

DATES DES LOIS SPÉCIALES.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	27,913,102f 61c
		Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
		Report	299,978,000f 00c	
Loi du 21 juillet 1856	10	Transports généraux	126,000,000 00	561,096,000 00
	11	Remonte générale	26,250,000 00	
	12	Harnachement	9,450,000 00	
	13	Fourrages	56,500,000 00	
	15	Secours	450,000 00	
	17	Dépôt général de la guerre	20,000 00	
	18	Matériel de l'artillerie	13,621,000 00	
	19	Poudres et salpêtres	948,000 00	
	20	Matériel du génie	22,600,000 00	
	21	Écoles impériales militaires	400,000 00	
	22	Invalides de la guerre	500,000 00	
	24	Services indigènes en Algérie	3,100,000 00	
	25	Service maritime en Algérie	50,000 00	
	26	Services financiers en Algérie	138,000 00	
	28	Colonisation en Algérie	39,000 00	
	29	Établissements disciplinaires en Algérie	250,000 00	
	30	Travaux civils en Algérie	390,000 00	
	31	Dépenses secrètes	412,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
Idem	1	Administration centrale. (Personnel.)	20,000 00	117,985,000 00
	2	——— (Matériel.)	160,000 00	
	3	Solde et accessoires de la solde	16 625,000 00	
	4	Hôpitaux	800,000 00	
	5	Vivres	26,250,000 00	
	7	Salaires d'ouvriers	9,500,000 00	
	8	Approvisionnements généraux de la flotte	58,000,000 00	
	9	Travaux hydrauliques	2,000,000 00	
	10	Poudres	2,700,000 00	
	11	École navale en rade de Brest	30,000 00	
	12	Chiourmes	100,000 00	
	13	Frais généraux d'impressions	200,000 00	
	14	Frais de voyages et dépenses diverses	1,500,000 00	
	16	Matériel du dépôt des cartes et plans	100,000 00	
		SERVICE COLONIAL.		
Idem	1	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	634,000 00	2,244,000 00
	5	Établissement pénitentiaire à la Guyane	1,300,000 00	
	6	Subventions à divers établissements coloniaux	310,000 00	
		A REPORTER	.....	709,238,102 61

DATES DES LOIS SPÉCIALES.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	709,238,102f 61c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		2e PARTIE. — SERVICE DES CULTES.		
Loi du 5 mai 1855	*n*	Création d'un nouveau siége épiscopal à Laval	40,000f 00c	241,100 00
Loi du 21 juillet 1856	*n*	Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	201,100 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem	6 *bis.*	Appropriation d'un terrain et construction d'un dépôt de remonte des haras impériaux	100,000 00	14,375,000 00
	8 *bis.*	Exposition universelle de 1855	4,025,000 00	
	8 *ter.*	Appropriation intérieure du palais de l'Industrie	400,000 00	
	16 *bis.*	Travaux dans les provinces danubiennes	350,000 00	
	26 *bis.*	Part contributive de l'État pour l'ouverture du boulevard du Centre et le prolongement de la rue de Rivoli	9,500,000 00	
		TOTAL du service ordinaire	.....	723,854,202 61
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Idem	4	Construction des bâtiments annexes du palais de l'Industrie	3,240,000 00	3,240,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Idem	19	Digue et arsenal de Cherbourg	2,000,000 00	2,000,000 00
		TOTAL des crédits accordés	.....	729,094,202 61
		CRÉDIT ANNULÉ.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Idem	18	Publication de la correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	43,842 63	43,842 63

RÉSUMÉ

DES AUGMENTATIONS ET DES DIMINUTIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE LOIS SPÉCIALES.

Crédits accordés	729,094,202f 61c
Crédit annulé	43,842 63
CRÉDITS accordés	729,050,359 98

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Modifications de Crédits résultant de décrets impériaux à régulariser par le projet de loi générale soumis au Corps législatif.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 16 juin 1855.	8	Théâtres impériaux et conservatoire de musique	140,000f 00c	
Décret du 10 nov. 1855.	3	Conseil d'État. (Personnel.)	160,000 00	322,700f 00c
Décret du 9 févr. 1856.	4	Conseil d'État. (Matériel.)	22,700 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 25 juin 1855.	10	Dépenses secrètes	600,000 00	600,000 00
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Décret du 29 août 1855.	1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	10,248,593f 00c	
	4	Rentes 3 p. 0/0	32,357,174 00	
	5	Fonds d'amortissement	10 00	
Décret du 5 déc. 1855.	17	Pensions militaires	540,000 00	66,245,777 00
	20	Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	600,000 00	
Décret du 29 déc. 1855.	10	Intérêts de la dette flottante du Trésor	22,500,000 00	
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.		
Décret du 2 mai 1855.	30	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	500,000 00	
Décret du 28 juin 1855.	30	*Idem*	670,000 00	1,231,448 00
Décret du 5 déc. 1855.	29	Dépenses administratives du Sénat	61,448 00	
		SERVICE GÉNÉRAL.		
Décret du 2 mai 1855.	38	Monnaies et médailles. (Matériel.)	53,400 00	
Décret du 5 déc. 1855.	40	Refonte des monnaies de cuivre	358,000 00	
Décret du 29 déc. 1855.	41	Frais de trésorerie	2,050,000 00	2,922,285 98
Décret du 31 juil. 1856.	42	Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	460,885 98	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Décret du 30 mai 1855.	57	Forêts. (Matériel.)	500,000 00	
Décret du 20 juill. 1855.	63	Achats et transports de tabacs	15,853,000 00	
	52	Enregistrement et domaines. (Personnel.)	608,000 00	
Décret du 21 juillet 1855.	54	——— (Dépenses diverses)	145,880 00	
	55	——— (Dépenses extraordinaires.)	26,800 00	
	66	Postes. (Matériel.)	182,000 00	
Décret du 29 août 1855.	68	Subventions	1,776,118 24	
	53	Enregistrement et domaines. (Matériel.)	55,000 00	
	54	——— (Dépenses diverses.)	200,000 00	22,225,048 24
Décret du 5 déc. 1855.	58	Forêts. (Dépenses diverses.)	96,000 00	
	61	Douanes et contributions indirectes. (Dépenses diverses.)	463,000 00	
	67	Postes. (Dépenses diverses.)	100,000 00	
	52	Enregistrement et domaines. (Personnel.)	350,000 00	
Décret du 1er mars 1856.	60	Douanes et contributions indirectes. (Matériel.)	1,001,000 00	
	61	——— (Dépenses diverses.)	98,250 00	
	66	Postes. (Matériel.)	770,000 00	
		A REPORTER		93,547,259 22

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT		93,547,259f 22c
		Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.		
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Décret du 2 mai 1855.	70	Remboursements sur produits indirects et divers. (Produits divers.)	790,000f 00c	
Décret du 21 juill. 1855.	70	——— (Enregistrement et domaines.)	876,000 00	
	72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. (Enregistrement et domaines.)	800,000 00	
Décret du 5 déc. 1855.	70	Remboursements sur produits indirects et divers. (Produits divers.)	105,000 00	
	72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. (Enregistrement et domaines.)	164,000 00	23,785,000 00
	71	Répartition de produits de plombage et d'estampillage	20,000 00	
Décret du 1er mars 1856.	73	Primes à l'exportation des marchandises	19,700,000 00	
	74	Escomptes sur divers droits	630,000 00	
Décret du 31 juill. 1856.	73	Primes à l'exportation des marchandises	700,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 10 déc. 1855.	17	Frais de détention et de transport des condamnés	1,700,000 00	1,913,000 00
Décret du 5 juill. 1856.	17	*Idem*	213,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	3	États-majors	70,000 00	
	4	Gendarmerie	500,000 00	
	8	Habillement et campement	6,800,000 00	
Décret du 7 juill. 1856.	10	Transports généraux	600,000 00	8,630,000 00
	12	Harnachement	600,000 00	
	22	Invalides de la guerre	60,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		1re PARTIE. — SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 6 juin 1855.	16	Établissements astronomiques	52,500 00	52,500 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
	23	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	67,243 68	
	25	——— (Rectifications.)	47,100 00	
Décret du 19 nov. 1855.	27	Navigation intérieure. (Rivières.)	109,495 36	478,510 73
	29	Ports maritimes. (Phares et fanaux.)	244,251 62	
	23	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	3,956 00	
Décret du 11 juil. 1856.	27	Navigation intérieure. (Rivières.)	6,464 07	
		TOTAL du service ordinaire. (A reporter.)		128,406,269 95

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets impériaux à régulariser par le projet de loi générale soumis au Corps législatif.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT		128,406,269f 95c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 8 août 1855..	3	Réunion du Louvre aux Tuileries	3,000,000f 00c	3,750,000 00
Décret du 3 déc. 1855..	3	*Idem*	750,000 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 17 sept. 1855.	36	Construction de ponts	350,000 00	987,948 20
Décret du 29 sept. 1855.	36	*Idem*	300,000 00	
Décret du 19 nov. 1855.	35	Nouvelles routes de la Corse	10,000 00	
	37	Amélioration de rivières	80,218 02	
	42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	235,030 18	
Décret du 11 juill. 1856.	37	Amélioration de rivières	12,700 00	
		TOTAL des crédits accordés		133,144,218 15
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 14 déc. 1856.	17	Cession à l'État de la créance des propriétaires de *la Vigie*	400,000f 00c	400,000f 00c
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Décret du 9 avril 1856..	67	Postes. Dépenses diverses	100,000 00	100,000 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 11 août 1856.	32	Établissements modèles pour bains et lavoirs publics gratuits	390,601 59	390,601 59
		TOTAL des crédits annulés		890,601 59

RÉSUMÉ

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX À RÉGULARISER PAR LE PROJET DE LOI GÉNÉRALE SOUMIS AU CORPS LÉGISLATIF.

Crédits accordés	133,144,218f 15c
Crédits annulés	890,601 59
Crédits accordés	132,253,616 56

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Crédits du service colonial qui ont été déduits en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845.

SERVICE COLONIAL.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 1er. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	6,417,780f 00c
— 2. *Idem* (Matériel.)	1,460,800 00
— 3. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane, île de la Réunion.)	5,770,300 00
— 4. Dépenses du service local des colonies. (*Idem.*)	4,879,600 00
— 5. Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane	3,078,000 00
— 6. Subvention à divers établissements coloniaux	2,268,800 00
TOTAL	23,875,280 00

Ces crédits ont été ouverts par les lois et décrets ci-après, savoir :

Loi de finances du 22 juin 1854			21,631,280f 00c
Loi du 21 juillet 1856			2,244,000 00
Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre.			
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Décret du 1er août 1856	603,000f 00c	603,000f 00c	"
	"		
TOTAL ÉGAL			23,875,280 00

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1855.

Crédits de service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 11 de la loi du 20 mai 1845.

SERVICE COLONIAL.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

Chapitre 12. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	6,617,780' 00
—— 2. Id. (Matériel.)	1,460,800 00
—— 3. Dépenses des services généraux des colonies. (Instruction, Gendarmerie, Douanes, Ile de la Réunion.)	3,770,200 00
—— 4. Dépenses du service local des colonies. (Personnel.)	4,879,000 00
—— 5. Fournitures d'un établissement pénitentiaire à la Guyane.	3,079,000 00
—— 6. Subventions à divers établissements coloniaux.	2,208,800 00
Total.	23,875,380 00

Les crédits mis à découvert par les lois de finances de crédits, savoir :

Loi de finances du 24 juin 1854.	21,051,380' 00
Loi du 21 juillet 1854.	2,824,000 00

Il y a lieu de tenir compte des ressources de trésorerie ci-après :

	administration.	banques.
Intérêt du 1er août 1852.	823,000' 00	652,000' 00

Total égal. 23,875,380 00

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	270,053,810f 92c	270,142,899f 32c	270,142,899f 32c	"	89,088f 40c	"	270,142,899f 32c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1855, pages 30 à 93.
——— personnelle et mobilière	65,148,180 50	65,187,751 29	65,187,751 29	"	39,570 79	"	65,187,751 29	
——— des portes et fenêtres	39,392,763 98	39,482,936 30	39,482,936 30	"	90,172 32	"	39,482,936 30	
——— des patentes	57,881,824 83	60,966,796 55	60,966,796 55	"	3,084,971 72	"	60,966,796 55	
Taxe de premier avertissement	856,148 05	873,258 85	873,258 85	"	17,110 80	"	873,258 85	
	433,332,728 28	436,653,642 31	436,653,642 31	"	3,320,914 03	"	436,653,642 31	
					3,320,914f 03c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	246,625,050 00	269,863,128 27	267,516,297 16	2,346,831f 11c	20,891,247 16	"	267,516,297 16	Voir, comme ci-dessus, pages 97 à 133.
Droit de timbre	46,400,000 00	51,465,134 30	51,462,761 88	2,372 42	5,062,761 88	"	51,462,761 88	
	293,025,050 00	321,328,262 57	318,979,059 04	2,349,203 53	25,954,009 04	"	318,979,059 04	
Domaines. Revenus et prix de vente des domaines	11,943,000 00	9,490,382 64	6,447,649 35	3,042,733 29	"	5,495,350 65	6,447,649 35	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	4,031,401 00	4,919,428 27	4,314,164 54	605,263 73	282,763 54	"	4,314,164 54	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,490,905 77	1,222,288 47	1,222,288 47	"	"	268,617 30	1,222,288 47	
	310,490,356 77	336,960,361 95	330,963,161 40	5,997,200 55	26,236,772 58	5,763,967 95	330,963,161 40	
					20,472,804f 63c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	21,869,500 00	30,902,061 68	30,899,093 09	2,968 59	9,029,593 09	"	30,899,093 09	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 155.
Produits divers et droits de pêche	3,016,000 00	3,075,762 57	2,718,714 07	357,048 50	"	297,285 93	2,718,714 07	
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois.	1,625,000 00	1,840,347 92	1,813,694 93	26,652 99	188,694 93	"	1,813,694 93	
	26,510,500 00	35,818,172 17	35,431,502 09	386,670 08	9,218,288 02	297,285 93	35,431,502 09	
					8,921,002f 09c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	102,000,000 00	118,003,669 08	118,003,669 08	"	16,003,669 08	"	118,003,669 08	
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	29,000,000 00	37,193,265 17	37,193,265 17	"	8,193,265 17	"	37,193,265 17	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	14,000,000 00	35,201,810 43	35,201,810 43	"	21,201,810 43	"	35,201,810 43	
Droits à l'exportation	2,600,000 00	1,373,792 23	1,373,792 23	"	"	1,226,207 77	1,373,792 23	Voir, comme ci-dessus, pages 158 à 215.
Droits de navigation	3,413,000 00	3,256,971 36	3,256,971 36	"	"	156,028 64	8,256,971 36	
Droits et produits divers	2,346,000 00	3,108,797 67	3,108,797 67	"	762,797 67	"	3,108,797 67	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	29,235,000 00	28,231,147 02	28,231,147 02	"	"	1,003,852 98	28,231,147 02	
	182,594,000 00	226,369,452 96	226,369,452 96	"	46,161,542 35	2,386,089 39	226,369,452 96	
					43,775,452f 96c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	120,000,000f 00c	115,953,181f 28c	115,851,480f 77c	101,700f 51c	"	4,148,519f 23c	115,851,480f 77c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1855, pages 219 à 261.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	6,253,000 00	6,932,034 71	6,932,034 71	"	679,034f 71c	"	6,932,034 71	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	38,000,000 00	30,112,068 97	30,095,419 67	16,649 30	"	7,904,580 33	30,095,419 67	
Droits divers et recettes à différents titres	39,135,000 00	45,735,933 69	44,794,669 17	941,264 52	5,659,669 17	"	44,794,669 17	
Produit de la vente des tabacs	150,000,000 00	152,543,781 20	152,541,900 25	1,880 95	2,541,900 25	"	152,541,900 25	
Produit de la vente des poudres à feu	6,400,000 00	8,799,798 22	8,799,798 22	"	2,399,798 22	"	8,799,798 22	
	359,788,000 00	360,076,798 07	359,015,302 79	1,061,495 28	11,280,402 35	12,053,099 56	359,015,302 79	
					772,697f 21c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	52,944,000 00	49,544,697 89	49,544,697 89	"	"	3,399,302 11	49,544,697 89	Voir, comme ci-dessus, pages 265 à 277.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,230,000 00	1,710,316 97	1,710,316 97	"	480,316 97	"	1,710,316 97	
Produit des places dans les malles-postes	350,000 00	268,554 33	268,554 33	"	"	81,445 67	268,554 33	
——— dans les paquebots	53,000 00	7,773 75	7,773 75	"	"	45,226 25	7,773 75	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,354,000 00	2,168,887 31	2,168,887 31	"	814,887 31	"	2,168,887 31	
Recettes accidentelles	418,000 00	454,393 92	454,140 32	253 60	36,140 32	"	454,140 32	
	56,349,000 00	54,154,624 17	54,154,370 57	253 60	1,331,344 60	3,525,974 03	54,154,370 57	
					2,194,629f 43c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,711 75	3,099,072 08	3,099,072 08	"	"	643 67	3,099,072 08	Voir, comme ci-dessus, pages 280 à 282.
Produits éventuels affectés au service départemental	21,765,051 15	21,765,051 15	21,765,051 15	"	"	"	21,765,051 15	
Produits et revenus de l'Algérie	15,575,000 00	15,704,077 38	15,704,077 38	"	129,077 38	"	15,704,077 38	Voir, comme ci-dessus, pages 285 à 295.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,094,503 54	1,094,503 54	"	44,503 54	"	1,094,503 54	Voir, comme ci-dessus, pages 299 à 315.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	12,052,774 10	12,052,774 10	"	1,090,274 10	"	12,052,774 10	Voir, comme ci-dessus, page 319. Voir, comme ci-dessus, pages 323 à 325.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
		PRODUITS	DIVERS.					
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	253,505f 86c	253,505f 86c	"	203,405f 86c	"	253,505f 86c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	600,007 15	1,129,987 50	1,129,987 50	"	529,980 35	"	1,129,987 50	
Droit de vérification des poids et mesures	1,190,000 00	1,278,265 34	1,278,265 34	"	88,265 34	"	1,278,265 34	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	1,078,940 00	1,078,940 00	"	578,940 00	"	1,078,940 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	50,000 00	137,155 71	137,155 71	"	87,155 71	"	137,155 71	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	501,676 91	501,676 91	501,676 91	"	"	"	501,676 91	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	58,174 81	58,174 81	58,174 81	"	"	"	58,174 81	
Produit de la subvention pour dépenses de l'instruction primaire	280,289 72	280,289 72	280,289 72	"	"	"	280,289 72	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	487,700 00	718,137 81	718,137 81	"	230,437 81	"	718,137 81	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	30,000 00	26,800 00	26,800 00	"	"	3,200f 00c	26,800 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	49,000 00	56,175 00	56,175 00	"	7,175 00	"	56,175 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée et des sapeurs-pompiers à Paris	941,210 00	1,184,312 68	1,184,312 68	"	243,102 68	"	1,184,312 68	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	45,371 17	45,371 17	"	"	3,228 83	45,371 17	
Portion des dépenses de la garde de Paris et du corps des sapeurs-pompiers, remboursée à l'État par la ville de Paris	1,521,366 00	871,400 94	871,400 94	"	"	649,965 06	871,400 94	
Revenus de divers établissemts spéciaux. (Écoles vétérinres, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires, etc.)	939,900 00	902,006 00	902,006 00	"	"	37,894 00	902,006 00	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1855, pages 329 à 358.
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,271,223 00	4,324,660 30	4,324,660 30	"	2,053,437 30	"	4,324,660 30	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	70,000 00	65,666 66	65,666 66	"	"	4,333 34	65,666 66	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	2,920,747 00	3,042,406 29	3,042,406 29	"	121,659 29	"	3,042,406 29	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	966,678 00	1,824,787 41	1,824,787 41	"	858,109 41	"	1,824,787 41	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	515,967 00	411,133 55	411,133 55	"	"	104,833 45	411,133 55	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	195,000 00	98,083 22	98,083 22	"	"	96,916 78	98,083 22	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	825,400 00	877,137 75	877,137 75	"	51,737 75	"	877,137 75	
Versements des sociétés et agences tontinières et sociétés diverses pour remboursement de frais de surveillance	"	213,219 09	213,219 09	"	213,219 09	"	213,219 09	
Frais de surveillance des télégraphes électriques	86,710 00	65,710 00	65,710 00	"	"	21,000 00	65,710 00	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1854	2,000,000 00	1,736,497 81	1,736,497 81	"	"	263,502 19	1,736,497 81	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	60,000 00	79,316 93	79,316 93	"	19,316 93	"	79,316 93	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	120,000 00	518,282 23	518,282 23	"	398,282 23	"	518,282 23	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	11,000 00	12,584 41	12,584 41	"	1,584 41	"	12,584 41	
Produit de la télégraphie privée	4,100,000 00	2,660,138 45	2,660,138 45	"	"	1,439,861 55	2,660,138 45	
À REPORTER	21,390,749 59	24,451,823 55	24,451,823 55	"	5,685,809 16	2,624,735 20	24,451,823 55	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
REPORT	21,390,749f 59c	24,451,823f 55c	24,451,823f 55c	"	5,685,809f 16c	2,624,735f 20c	24,451,823f 55c	
Fonds versés par des départ., des comm. et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de trav. publics	200,000 00	2,721,091 45	2,721,091 45	"	2,521,091 45	"	2,721,091 45	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale pour l'exercice 1855	59,750 00	2,729 14	2,729 14	"	"	57,020 86	2,729 14	
Produits divers des maisons de force et de correction	2,200,000 00	2,763,677 63	2,763,677 63	"	563,677 63	"	2,763,677 63	
Produit du travail dans les prisons départementales des condamnés à plus d'un an	"	33,416 05	33,416 05	"	33,416 05	"	33,416 05	
Remboursement des associations ouvrières, capital et intérêts	100,000 00	153,126 77	153,126 77	"	53,126 77	"	153,126 77	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	71,065 46	71,065 46	71,065 46	"	"	"	71,065 46	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1855, pages 329 à 358.
Recouvrements sur avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	1,108,643 00	1,108,643 00	"	1,108,643 00	"	1,108,643 00	
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	1,930,800 00	2,808,571 99	2,808,571 99	"	877,671 99	"	2,808,571 99	
Cession de paquebots par l'administration des postes au département de la marine	"	450,000 00	450,000 00	"	450,000 00	"	450,000 00	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 11	151,700 11	"	0 11	"	151,700 11	
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites par la police municipale	"	180,000 00	180,000 00	"	180,000 00	"	180,000 00	
Recettes sur exercices clos	"	128,808 00	128,808 00	"	128,808 00	"	128,808 00	
Recettes de diverses origines	1,054,859 00	846,623 83	846,623 83	"	"	208,235 17	846,623 83	
	27,158,924 05	35,871,276 98	35,871,276 98	"	11,602,344 16	3,889,991 23	35,871,276 98	
					8,712,352f 93c			
Produit de la réserve de l'amortissement	87,258,232 00	88,574,059 60	88,574,059 60	"	1,315,827 60	"	88,574,059 60	Voir comme ci-dessus, page 361.
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	"	Voir comme ci-dessus, page 367.
Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	5,333,333 00	2,666,666 70	2,666,666 70	"	"	2,666,666 30	2,666,666 70	——— 371.
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334 00	3,233,333 32	3,233,333 32	"	"	0 68	3,233,333 32	——— 375.
Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00	——— 379 et 380.
——— de Paris à Lyon	25,419,167 00	25,419,166 80	25,419,166 80	"	"	0 20	25,419,166 80	——— 383.
——— de Paris à Strasbourg	1,060,393 00	1,060,392 16	1,060,392 16	"	"	0 84	1,060,392 16	——— 387.
——— de Paris à Cherbourg	555,698 00	555,697 57	555,697 57	"	"	0 43	555,697 57	——— 391.
Produit de l'emprunt de 500 millions	509,522,346 47	509,522,346 47	508,719,611 49	802,734 98	"	802,734 98	508,719,611 49	——— 394 à 400.
——— de 750 millions. (Portion affectée à l'exercice 1855.)	625,116,750 97	625,116,750 97	625,116,750 97	"	"	"	625,116,750 97	——— 402 à 408.
	1,172,154,022 44	1,169,574,353 99	1,168,771,619 01	802,734 98	"	2,769,403 43	1,168,771,619 01	
					3,769,403f 43c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1853 et 1854, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1855, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1853	2,650,658f 89c	2,357,588f 20c
——— de l'exercice 1854	5,286,737 96	5,500 00
	7,937,396 85	2,363,088 20
	10,300,485f 05c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	433,332,728f 28c	436,653,642f 31c	436,653,642f 31c	"	3,320,914f 03c	"	436,653,642f 31c	
Produits des domaines	17,465,306 77	15,632,099 38	11,984,102 36	3,647,997f 02c	"	5,481,204f 41c	11,984,102 36	
Produit des forêts et de la pêche	26,510,500 00	35,818,172 17	35,431,502 09	386,670 08	8,921,002 09	"	35,431,502 09	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	293,025,050 00	321,328,262 57	318,979,059 04	2,349,203 53	25,954,009 04	"	318,979,059 04	
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	182,594,000 00	226,369,452 96	226,369,452 96	"	43,775,452 96	"	226,369,452 96	
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	359,788,000 00	360,076,798 07	359,015,302 79	1,061,495 28	"	772,697 21	359,015,302 79	
Impôts et revenus indirects. — Postes	56,349,000 00	54,154,624 17	54,154,370 57	253 60	"	2,194,629 43	54,154,370 57	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,715 75	3,099,072 08	3,099,072 08	"	"	643 67	3,099,072 08	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	21,765,051 15	21,765,051 15	21,765,051 15	"	"	"	21,765,051 15	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	15,575,000 00	15,704,077 38	15,704,077 38	"	129,077 38	"	15,704,077 38	
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,094,503 54	1,094,503 54	"	44,503 54	"	1,094,503 54	
Divers revenus. — Retenues et autres prod. affectés au service des pens. civiles	10,962,500 00	12,052,774 10	12,052,774 10	"	1,090,274 10	"	12,052,774 10	
Produits divers	27,158,924 05	35,871,276 98	35,871,276 98	"	8,712,352 93	"	35,871,276 98	
Produit de la réserve de l'amortissement	87,238,232 00	88,574,059 60	88,574,059 60	"	1,315,827 60	"	88,574,059 60	
	1,535,934,008 00	1,628,193,866 46	1,620,748,246 95	7,445,619 51	93,263,413 67	8,449,174 72	1,620,748,246 95	
Ressources extraordinaires	1,172,541,022 44	1,169,574,353 99	1,168,771,619 01	802,734 98	"	3,769,403 43	1,168,771,619 01	
	2,708,475,030 44	2,797,768,220 45	2,789,519,865 96	8,248,354 49	93,263,413 67	12,218,578 15	2,789,519,865 96	
					81,044,835f 52c			
Fonds reportés des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	10,300,485 05						10,300,485 05	
	2,718,775,515 49							
							2,799,820,351 01	
Fonds généraux du budget de 1854, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 10 de la loi des comptes de 1855.)							378,750 96	
							2,800,199,101 97	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE D'ÉTAT.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	438,600f 00c	438,583f 36c	438,583f 36c	"	16f 64c	16f 64c	"	438,583f 36c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	115,000 00	114,998 71	114,998 71	"	1 29	1 29	"	114,998 71	
3	Conseil d'État. (Personnel.)	1,920,400 00	1,920,397 70	1,914,147 71	6,249f 99c	2 30	2 30	6,249f 99c	1,914,147 71	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	122,700 00	122,698 42	122,698 42	"	1 58	1 58	"	122,698 42	
5	Archives de l'empire	124,000 00	123,998 64	123,954 91	43 73	1 36	1 36	43 73	123,954 91	
6	Établissements des beaux-arts	299,200 00	298,684 24	288,857 76	9,826 48	515 76	515 76	9,826 48	288,857 76	
7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	949,991 68	944,158 66	5,833 02	8 32	8 32	5,833 02	944,158 66	
8	Théâtres impériaux, conservatoire de musique, subventions	1,700,500 00	1,700,468 69	1,700,468 69	"	31 31	31 31	"	1,700,468 69	
9	Encouragements et souscriptions	211,000 00	210,990 25	210,711 25	279 00	9 75	9 75	279 00	210,711 25	
10	Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	137,700 00	136,003 77	136,003 77	"	1,696 23	1,696 23	"	136,003 77	
11	Personnel des bâtiments civils	112,000 00	111,997 54	111,997 54	"	2 46	2 46	"	111,997 54	
12	Entretien des bâtiments et édifices publics	711,400 00	711,395 09	711,395 09	"	4 91	4 91	"	711,395 09	
13	Constructions et grosses réparations	1,645,400 00	1,645,386 95	1,645,280 03	106 92	13 05	13 05	106 92	1,645,280 03	
14	Conservation d'anciens monuments historiques	870,000 00	869,981 36	867,721 36	2,260 00	18 64	18 64	2,260 00	867,721 36	
16	Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier	4,000,000 00	4,000,000 00	3,964,701 13	35,298 87	"	"	35,298 87	3,964,701 13	
17	Hôtel des affaires étrangères	300,000 00	299,999 64	299,999 64	"	0 36	0 36	"	299,999 64	
18	Correspondances de l'empereur Napoléon Ier	46,157 37	46,157 37	46,157 37	"	"	"	"	46,157 37	
19	Funérailles de M. Ducos, ministre de la marine et des colonies	29,529 05	29,329 05	29,329 05	"	200 00	200 00	"	29,329 05	
20	Fête du 13 septembre 1855	110,000 00	109,960 76	109,721 32	239 44	39 24	39 24	239 44	109,721 32	
		13,843,586 42	13,841,023 22	13,780,885 77	60,137 45	2,563 20	2,563 20	60,137 45	13,780,885 77	
15	Dépenses des exercices clos	40,385 61	40,385 61	40,385 61	"	"	"	"	40,385 61	
		13,883,972 03	13,881,408 83	13,821,271 38	60,137 45	2,563 20	2,563 20	60,137 45	13,821,271 38	
							62,700f 65c			
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Château de Saverne	500,000 00	458,399 93	444,547 10	13,852 83	41,600 07	41,600 07	13,852 83	444,547 10	
2	Esplanade des invalides	50,000 00	50,000 00	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00	
3	Réunion du Louvre aux Tuileries	8,750,000 00	8,748,182 84	8,746,513 26	1,669 58	1,817 16	1,817 16	1,669 58	8,746,513 26	
4	Exposition universelle de 1855	3,240,000 00	3,183,788 15	3,178,461 57	5,326 58	56,211 85	56,211 85	5,326 58	3,178,461 57	
		12,540,000 00	12,440,370 92	12,419,521 93	20,848 99	99,629 08	99,629 08	20,848 99	12,419,521 93	
							120,478f 07c			
	RÉCAPITULATION.									
1	1re Section. — Service ordinaire	13,883,972 03	13,881,408 83	13,821,271 38	60,137 45	2,563 20	2,563 20	60,137 45	13,821,271 38	
2	2e Section. — Travaux extraordinaires	12,540,000 00	12,440,370 92	12,419,521 93	20,848 99	99,629 08	99,629 08	20,848 99	12,419,521 93	
		26,423,972 03	26,321,779 75	26,240,793 31	80,986 44	102,192 28	102,192 28	80,986 44	26,240,793 31	
							183,178f 72c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	508,600f 00c	508,599f 18c	508,599f 18c	"	0f 82c	0f 82c	"	508,599f 18c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	94,000 00	93,993 15	93,993 15	"	6 85	6 85	"	93,993 15	
	Cours et Tribunaux.									
3	Cour de cassation	985,800 00	985,200 00	985,200 00	"	600 00	600 00	"	985,200 00	
4	Cours impériales	5,732,500 00	5,715,457 53	5,712,724 21	2,733f 32c	17,042 47	17,042 47	2,733f 32c	5,712,724 21	
5	Cours d'assises	154,400 00	154,400 00	154,400 00	"	"	"	"	154,400 00	
6	Tribunaux de première instance	7,793,695 00	7,777,315 59	7,768,219 37	9,096 22	16,379 41	16,379 41	9,096 22	7,768,219 37	
7	Tribunaux de commerce	180,700 00	179,894 85	179,894 85	"	805 15	805 15	"	179,894 85	
8	Tribunaux de police	63,900 00	63,897 48	63,897 48	"	2 52	2 52	"	63,897 48	
9	Justices de paix	6,071,535 00	6,069,972 90	6,066,196 97	3,775 93	1,562 10	1,562 10	3,775 93	6,066,196 97	
10	Service de la justice en Algérie	674,250 00	668,336 67	666,387 00	1,949 67	5,913 33	5,913 33	1,949 67	666,387 00	
11	Frais de justice criminelle	5,114,000 00	4,928,026 81	4,928,026 81	"	185,973 19	185,973 19	"	4,928,026 81	
12	Dépenses diverses	70,000 00	69,666 95	69,666 95	"	333 05	333 05	"	69,666 95	
15	Dépenses extraordinaires de l'imprimerie impériale	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	150,000 00	
14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		27,593,380 00	27,364,761 11	27,347,205 97	17,555 14	228,618 89	228,618 89	17,555 14	27,347,205 97	
13	Dépenses des exercices clos	2,572 81	2,572 81	2,572 81	"	"	"	"	2,572 81	
		27,595,952 81	27,367,333 92	27,349,778 78	17,555 14	228,618 89	228,618 89	17,555 14	27,349,778 78	
							246,174f 03c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	619,457f 00c	619,456f 57c	619,456f 57c	"	0f 43c	0f 43c	"	619,456f 57c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	313,650 00	313,636 47	311,715 67	1,920f 80c	13 53	13 53	1,920 80	311,715 67	
	Traitement des agents du service extérieur.									
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,738,800 00	4,738,774 53	4,726,600 65	12,173 88	25 47	25 47	12,173 88	4,726,600 65	
4	——— des agents en inactivité	47,605 00	47,604 40	47,604 40	"	0 60	0 60	"	47,604 40	
	Dépenses variables.									
5	Frais d'établissement	367,845 00	366,155 33	366,155 33	"	1,689 67	1,689 67	"	366,155 33	
6	——— de voyage et de courriers	813,520 00	812,722 88	806,962 40	5,760 48	797 12	797 12	5,760 48	806,962 40	
7	——— de service	1,417,300 00	1,417,277 10	1,404,607 95	12,669 15	22 90	22 90	12,669 15	1,404,607 95	
8	Présents diplomatiques	41,695 00	41,673 50	41,673 50	"	21 50	21 50	"	41,673 50	
9	Indemnités et secours	53,253 00	53,252 95	50,138 37	3,114 58	0 05	0 05	3,114 58	50,138 37	
10	Dépenses secrètes	1,150,000 00	1,150,000 00	1,150,000 00	"	"	"	"	1,150,000 00	
11	Missions extraordinaires	503,050 00	502,297 62	502,297 62	"	752 38	752 38	"	502,297 62	
12	Dépenses imprévues	31,450 00	31,432 88	31,432 88	"	17 12	17 12	"	31,432 88	
15	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	123,975 00	123,972 77	122,939 46	1,033 31	2 23	2 23	1,033 31	122,939 46	
18	Frais de location de l'hôtel Forbin-Janson	52,000 00	51,968 84	51,894 05	74 79	31 16	31 16	74 79	51,894 05	
14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		10,273,600 00	10,270,225 84	10,233,478 85	36,746 99	3,374 16	3,374 16	36,746 99	10,233,478 85	
13	Dépenses des exercices clos	35,760 68	35,760 68	35,760 68	"	"	"	"	35,760 68	
		10,309,360 68	10,305,986 52	10,269,239 53	36,746 99	3,374 16	3,374 16	36,746 99	10,269,239 53	
							40,121f 15c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.									
	1° Dette consolidée et amortissement.									
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	169,764,125f 00c	169,764,125f 00c	168,526,808f 97c	1,237,316f 03c	"	"	1,237,316f 03c	168,526,808f 97c	
2	——— 4 1/2 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)	886,196 00	884,560 00	883,412 00	1,148 00	(A) 1,636f 00c	1,636f 00c	1,148 00	883,412 00	(A) Annulation de rentes provenant de la caisse des retraites de la vieillesse.
3	——— 4 p. 0/0	2,354,826 00	2,353,568 00	2,347,653 50	5,914 50	(A) 1,258 00	1,258 00	5,914 50	2,347,653 50	
4	——— 3 p. 0/0	109,005,986 00	108,997,144 50	108,438,012 93	559,131 57	(A) 8,841 50	8,841 50	559,131 57	108,438,012 93	(B) Reliquat non employé.
5	Fonds d'amortissement	67,943,647 00	67,943,647 00	67,943,647 00	"	"	"	"	67,943,647 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.									(C) Portion de crédit applicable à des opérations qui ne se sont réalisées qu'en 1856.
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le Trésor	4,409,598 24	4,409,598 24	4,409,598 24	"	"	"	"	4,409,598 24	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	4,550,701 76	4,550,701 76	4,550,701 76	"	"	"	"	4,550,701 76	
8	Rachat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	"	"	1,346,327 00	(D) Produit d'extinctions de rentes et pensions, ainsi que de non-réclamations d'arrérages.
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.									
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,526,100 00	7,526,051 24	6,896,469 25	629,581 99	(B) 48 76	48 76	629,581 99	6,896,469 25	
10	——— de la dette flottante du Trésor	48,500,000 00	45,730,727 18	45,730,727 18	"	(C) 2,769,272 82	2,769,272 82	"	45,730,727 18	
	4° Dette viagère.									
11	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
12	Rentes viagères	1,004,824 54	1,004,638 11	1,004,638 11	"	(D) 186 43	186 43	"	1,004,638 11	
13	Rentes viagères pour la vieillesse	2,031,706 81	2,031,663 13	2,031,663 13	"	(D) 43 68	43 68	"	2,031,663 13	
14	Pensions de l'ancienne pairie	218,100 00	218,066 66	218,066 66	"	(D) 33 34	33 34	"	218,066 66	
15	Pensions civiles	1,282,807 00	1,282,740 60	1,282,740 60	"	(D) 66 40	66 40	"	1,282,740 60	
16	——— à titre de récompense nationale	824,775 00	824,686 70	824,686 70	"	(D) 88 30	88 30	"	824,686 70	
17	——— militaires	33,297,470 82	32,633,512 57	32,633,512 57	"	(D) 663,958 25	663,958 25	"	32,633,512 57	
18	——— ecclésiastiques	71,089 28	71,068 54	71,068 54	"	(D) 20 74	20 74	"	71,068 54	
19	——— de donataires dépossédés	1,067,039 75	1,066,721 15	1,066,721 15	"	(D) 318 60	318 60	"	1,066,721 15	
20	——— civiles sur fonds de retenue	23,502,168 13	23,151,495 74	23,151,495 74	"	(D) 350,672 39	350,672 39	"	23,151,495 74	
21	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	520,000 00	520,000 00	520,000 00	"	"	"	"	520,000 00	
22	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	298,000 00	297,670 00	297,520 00	150 00	(D) 330 00	330 00	150 00	297,520 00	
23	Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,626,105 00	2,625,487 83	2,625,487 83	"	(D) 617 17	617 17	"	2,625,487 83	
24	Indem. viagères aux empl. et agents de la dernière liste civile	282,776 67	282,377 63	282,377 63	"	(D) 399 04	399 04	"	282,377 63	
25	Indem. aux empl. et agents du domaine privé du dernier règne	151,815 37	151,727 85	151,727 85	"	(D) 87 52	87 52	"	151,727 85	
		483,766,185 37	479,968,306 43	477,535,064 34	2,433,242 09	3,797,878 94	3,797,878 94	2,433,242 09	477,535,064 34	
	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	50,267 55	50,267 55	50,267 55	"	"	"	"	50,267 55	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	203,252 98	203,252 98	203,252 98	"	"	"	"	203,252 98	
		484,019,705 90	480,221,826 96	477,788,584 87	2,433,242 09	3,797,878 94	3,797,878 94	2,433,242 09	477,788,584 87	
							6,231,121f 03c			
	DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.									
26	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	"	"	25,000,000 00	
27	Dotations des Princes et Princesses de la Famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	1,500,000 00	
28	Dotations du Sénat	4,952,500 00	4,952,416 61	4,922,416 61	30,000f 00c	(E) 83 39	83 39	30,000 00	4,922,416 61	
29	Dépenses administratives du Sénat	1,184,212 00	1,184,152 00	1,184,152 00	"	(E) 60 00	60 00	"	1,184,152 00	
30	Dépenses administratives du Corps législatif; indemnités aux députés	3 817,000 00	3,817,000 00	3,817,000 00	"	"	"	"	3,817,000 00	(E) Reliquat sans affectation.
31	Supplément à la dotation de la légion d'honneur	2,109,550 00	2,109,500 00	2,109,500 00	"	(E) 50 00	50 00	"	2,109,500 00	
		38,563,262 00	38,563,068 61	38,533,068 61	30,000 00	193 39	193 39	30,000 00	38,533,068 61	
							30,193f 39c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.										
	Service général.										
32	Cour des comptes.	Personnel	1,205,900f00c	1,205,672f15c	1,205,623f27c	48f 88c	(A) 227f 85c	227f 85c	48f 88c	1,205,623f27c	(A) Vacance momentanée d'emploi et centimes négligés dans la liquidation des traitements.
33		Matériel et dépenses diverses	65,800 00	65,799 45	65,290 44	509 01	(B) 0 55	0 55	509 01	65,290 44	(B) Fraction non employée.
34	Administration centrale des finances.	Personnel	5,911,275 00	5,907,567 76	5,907,199 40	368 36	(C) 3,707 24	3,707 24	368 36	5,907,199 40	(C) Vacances d'emplois et centimes négligés.
35		Matériel	1,993,230 00	1,993,217 47	1,992,910 47	307 00	(D) 12 53	12 53	307 00	1,992,910 47	(D) Somme restée sans affectation.
36		Dépenses diverses	242,521 00	242,441 85	242,441 85	"	(D) 79 15	79 15	"	242,441 85	(F) Vacance d'emploi et centimes négligés.
37	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	73,200 00	72,874 71	72,874 71	"	(E) 325 29	325 29	"	72,874 71	(E) Reliquat sans affectation.
38		Matériel	161,323 10	161,268 39	161,268 39	"	(F) 54 71	54 71	"	161,268 39	(G) Non réalisation d'opérations d'abord prévues.
39		Dépenses diverses	33,900 00	33,889 74	33,524 74	365 00	(F) 10 26	10 26	365 00	33,524 74	(H) Portion de crédit applicable à des dépenses qui ne se sont réalisées qu'en partie pendant l'année 1855.
40		Refonte des monnaies de cuivre. (Loi du 6 mai 1852.)	2,288,800 00	2,134,450 90	2,133,546 89	904 01	(G) 154,349 10	154,349 10	904 01	2,133,546 89	
41	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	5,479,000 00	5,206,764 36	5,205,941 86	822 50	(H) 272,235 64	272,235 64	822 50	5,205,941 86	
42		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,501,885 98	5,501,885 97	5,501,885 97	"	(I) 0 01	0 01	"	5,501,885 97	(I) Appoint non consommé.
43		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,060,000 00	1,060,000 00	"	"	"	"	1,060,000 00	
43 *bis.*		Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier.	13,500 00	7,500 00	7,500 00	"	(J 6,000 00	6,000 00	"	7,500 00	(J) Solde des fonds faits pour frais de surveillance par les sociétés de Marseille et de Nevers réunies en 1856 au crédit foncier de France.
44	Dépenses des exercices périmés		221,000 00	220,818 47	220,818 47	"	(K) 181 53	181 53	"	220,818 47	(K) Conséquence de l'éventualité des réclamations portant sur les parties arriérées de la dette publique.
			24,251,335 08	23,814,151 22	23,810,826 46	3,324 76	437,183 86	437,183 86	3,324 76	23,810,826 46	
45	Dépenses des exercices clos		3,661,519 11	3,661,519 11	3,661,519 11	"	"	"	"	3,661,519 11	
			27,912,854 19	27,475,670 33	27,472,345 57	3,324 76	437,183 86	437,183 86	3,324 76	27,472,345 57	
								440,508f 62c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.										
46	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,507,800f 00c	2,507,082f 99c	2,506,874f 66c	208f 33c	(A) 717f 01c	717f 01c	208f 33c	//	2,506,874f 66c	(A) Produit de vacances d'emploi.
47	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,930,368 25	1,930,336 74	1,930,295 08	41 66	(B) 31 51	31 51	41 66	//	1,930,295 08	(B) Reliquat provenant d'économie dans la confection des rôles.
	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses à la charge du fonds commun	173,339 45	52,146 20	52,146 20	//	(C) 121,193 25	//	//	121,193f 25c	52,146 20	(C) Solde de fonds spéciaux reportés avec la même affectation au budget de l'exercice 1857.
48	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	241,896 33	140,495 07	140,495 07	//	(C) 101,401 26	//	//	101,401 26	140,495 07	
49	Mutations cadastrales	574,000 00	573,468 51	573,198 85	269 66	(D) 531 49	531 49	269 66	//	573,198 85	(D) Portion de crédit sans emploi.
50	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,317,208 70	11,316,736 50	11,316,097 64	638 86	(D) 472 20	472 20	638 86	//	11,316,097 64	
51	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception	40,000 00	39,600 00	39,600 00	//	(E) 400 00	400 00	//	//	39,600 00	(E) Allocation non consommée par suite de décès.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.										
52	Personnel	10,446,250 00	10,429,297 04	10,429,177 88	119 16	(F) 16,952 96	16,952 96	119 16	//	10,429,177 88	(F) Reste sans emploi sur le crédit des ressources proportionnelles.
53	Matériel	744,600 00	680,381 41	679,426 33	955 08	(G) 64,218 59	64,218 59	955 08	//	679,426 33	(G) Résultat d'économies sur divers articles de ce chapitre.
54	Dépenses diverses	1,346,280 00	1,286,759 46	1,286,197 94	561 52	(G) 59,520 54	59,520 54	561 52	//	1,286,197 94	
55	Dépenses extraordinaires	236,800 00	236,697 41	236,269 94	427 47	(H) 102 59	102 59	427 47	//	236,269 94	(H) Reliquat sans affectation.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.										
56	Personnel	3,940,390 00	3,940,214 09	3,939,247 55	966 54	(I) 175 91	175 91	966 54	//	3,939,247 55	(I) Produit de vacances d'emploi.
57	Matériel	2,033,000 00	1,928,017 56	1,925,192 65	2,824 91	(J) 104,982 44	104,982 44	2,824 91	//	1,925,192 65	(J) Ajournement de travaux.
58	Dépenses diverses	848,500 00	775,008 62	770,228 98	4,779 64	(K) 73,491 38	73,491 38	4,779 64	//	770,228 98	(K) Excédant de crédit applicable à des dépenses de nature variable.
58 *bis*.	Frais d'aliénation de bois de l'État	45,400 00	42,801 77	42,724 92	76 85	(L) 2,598 23	2,598 23	76 85	//	42,724 92	(L) Somme restée définitivement sans destination.
	A REPORTER	36,425,832 73	35,879,043 37	35,867,173 69	11,869 68	546,789 36	324,194 85	11,869 68	222,594 51	35,867,173 69	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	36,425,832f 73c	35,879,043f 37c	35,867,173f 69c	11,869f 68c	546,789f 36c	324,194f 85c	11,869f 68c	222,594f 51c	35,867,173f 69c	
	DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
59	Personnel	43,157,800 00	43,157,444 18	43,157,080 56	363 62	(A) 355 82	355 82	363 62	"	43,157,080 56	(A) Produit des vacances d'emploi.
60	Matériel	12,849,157 00	12,687,344 01	12,677,154 82	10,189 19	(B) 161,812 99	161,812 99	10,189 19	"	12,677,154 82	(B) Ajournement de travaux et de fournitures diverses.
61	Dépenses diverses	6,439,620 00	6,409,120 13	6,405,471 30	3,648 83	(C) 30,499 87	30,499 87	3,648 83	"	6,405,471 30	(C) Excédant applicable à diverses dépenses de nature variable.
62	Avances recouvrables	711,900 00	711,852 54	711,852 54	"	(D) 47 46	47 46	"	"	711,852 54	(D) Reste sans affectation.
63	Achats et transports de tabacs	45,153,000 00	44,020,206 93	44,019,893 53	313 40	(E) 1,132,793 07	1,132,793 07	313 40	"	44,019,893 53	(E) Somme non consommée par les achats.
64	Dépenses du service des douanes en Algérie	989,565 00	989,302 86	987,969 06	1,333 80	(F) 262 14	262 14	1,333 80	"	987,969 06	(F) Produit des vacances d'emploi.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
65	Personnel	14,883,263 00	14,883,248 20	14,880,903 89	2,344 31	(G) 14 80	14 80	2,344 31	"	14,880,903 89	(G) Reliquat du produit des vacances.
66	Matériel	12,622,597 70	12,599,841 88	12,595,609 59	4,232 29	(H) 22,755 82	22,755 82	4,232 29	"	12,595,609 59	(H) Disponible provenant notamment du service des impressions.
67	Dépenses diverses	2,645,200 00	2,577,366 84	2,572,160 44	5,206 40	(I) 67,833 16	67,833 16	5,206 40	"	2,572,160 44	(I) Solde d'allocations non consommées sur divers articles du chapitre.
68	Subventions	5,224,451 54	5,224,451 54	5,224,451 54	"	"	"	"	"	5,224,451 54	
		181,102,386 97	179,139,222 48	179,099,720 96	39,501 52	1,963,164 49	1,740,569 98	39,501 52	222,594 51	179,099,720 96	
							1,780,071f 50c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS,				NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.				
	Contributions directes.										
69	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,872,007f09c	9,872,007f09c	"						
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses extraordinaires des communes		28,819,778 29	28,819,778 29	"						
	Idem —— des chemins vicinaux		11,168,079 08	11,168,079 08	"						
	Idem —— de l'instruction primaire		5,997,738 54	5,997,738 54	"						
	Idem —— imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires		41,723 48	41,723 48	"						
	Idem sur le produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,699,515 66	1,699,515 66	"						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	70,130,233f84c	3,489,782 27	3,489,782 27	"	2,924,885f76c (A)	194,119f68c	1,628f59c	2,730,766f08c	67,203,719f49c	(A) Solde des fonds spéciaux non employés à la clôture de l'exercice 1854, et reportés, avec la même affectation, au budget de l'exercice 1857 ..... 2,730,766f08c Non-ordonnancement de diverses restitutions portant principalement sur le fonds de dégrèvements des patentes ..... 194,119 68 TOTAL 2,924,885 76
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime du principal)		2,363,924 16	2,363,924 16	"						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		496,917 35	496,917 35	"						
	Idem et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,546,133 93	2,544,558 61	1,575f32c						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		709,748 23	709,694 96	53 27						
	Dégrèvement pour pertes de matière imposable et pour surévaluation de propriétés nouvellement imposées	270,000 00	280,598 00	280,597 59	0 41						
	Taxes spéciales.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		8,760 76	8,760 76	"	(B) 818 43	818 43	29 37	"	330,152 20	(B) Reste sans emploi sur l'ensemble des taxes spéciales.
	—— sur les redevances des mines	61,000 00	32,351 01	32,351 01	"						
	—— sur les taxes de vérification des poids et mesures		8,471 80	8,442 84	28 96						
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
70	Enregistrement et domaines		2,466,808 10	2,440,281 93	26,526 17						
	Forêts		132,080 19	131,981 06	99 13						
	Douanes	4,075,000 00	64,182 23	63,883 72	298 51	(C) 6,412 50	6,412 50	27,916 40	"	4,040,671 10	(C) Reliquat applicable à des dépenses essentiellement variables.
	Contributions indirectes		127,455 60	127,452 23	3 37						
	Postes		17,893 39	17,864 69	28 70						
	Produits divers		1,260,167 99	1,259,207 47	960 52						
71	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	810,000 00	802,794 32	802,691 89	102 43	(D) 7,205 68	7,205 68	102 43	"	802,691 89	(D) Excédant d'allocations dont l'emploi suit chaque année le mouvement des produits.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.										
72	Enregistrement et domaines		3,048,303 43	3,044,345 91	3,957 52						
	Forêts		125,324 00	125,309 00	15 00						
	Douanes	5,771,000 00	1,456,138 89	1,456,056 49	82 40	(D) 244,752 56	244,752 56	4,076 24	"	5,522,171 20	
	Contributions indirectes		882,394 70	882,394 70	"						
	Postes		14,086 42	14,065 10	21 32						
73	Primes à l'exportation de marchandises	41,900,000 00	41,860,733 72	41,837,474 16	23,259 56	(E) 39,266 28	39,266 28	23,259 56	"	41,837,474 16	(E) Résultat éventuel subordonné aux demandes du commerce et de l'industrie.
74	Escomptes sur droits divers	2,296,000 00	2,238,362 41	2,237,632 22	730 19	(E) 57,637 59	57,637 59	730 19	"	2,237,632 22	
		125,313,233 84	122,032,255 04	121,974,512 26	57,742 78	3,280,978 80	550,212 72	57,742 78	2,730,766 08	121,974,512 26	
							607,955f50c				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	1,078,600f 00c	1,078,308f 64c	1,078,308f 64c	"	(A) 291f 36c	291f 36c	"	1,078,308f 64c	(A) Reliquat sans emploi.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	373,850 00	373,812 59	373,812 59	"	(B) 37 41	37 41	"	373,812 59	(B) *Idem.*
	Services divers.									
3	Dépenses diverses de sûreté générale.....	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
4	Personnel des lignes télégraphiques.....	2,611,400 00	2,601,423 38	2,599,369 02	2,054f 36c	(C) 9,976 62	9,976 62	2,054f 36c	2,599,369 02	(C) Somme restée sans emploi sur le crédit ouvert par prévision.
5	Matériel des lignes télégraphiques.....	470,640 00	464,725 82	464,719 82	6 00	(D) 5,914 18	5,914 18	6 00	464,719 82	(D) *Idem.*
6	Dépenses générales de la garde nationale.....	96,000 00	95,411 07	95,411 07	"	(E) 588 93	588 93	"	95,411 07	(E) Somme restée sans emploi.
	Secours et subventions.									
7	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	594,410 00	594,410 00	594,410 00	"	"	"	"	594,410 00	
8	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance.	720,000 00	716,000 00	715,568 21	431 79	(F) 4,000 00	4,000 00	431 79	715,568 21	(F) Somme non employée en temps utile par des préfets pour le service de la médecine gratuite cantonale.
9	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement.....	775,000 00	775,000 00	773,406 00	1,594 00	"	"	1,594 00	773,406 00	
10	Secours aux étrangers réfugiés.....	524,600 00	523,056 38	522,037 66	1,018 72	(G) 1,543 62	1,543 62	1,018 72	522,037 66	(G) Somme restée sans emploi.
11	Subvention pour construction de ponts à péage sur chemins vicinaux.....	214,000 00	214,000 00	209,000 00	5,000 00	"	"	5,000 00	209,000 00	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration départementale.									
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements.....	4,436,000 00	4,435,426 43	4,435,318 78	107 65	(H) 573 57	573 57	107 65	4,435,318 78	(H) Résultat de vacances, de mutations ou de congés.
13	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	5,078,002 00	5,077,957 48	5,077,957 48	"	(I) 44 52	44 52	"	5,077,957 48	(I) Reliquat sans emploi.
14	Inspections administratives des services départementaux.....	188,217 00	188,216 24	188,216 24	"	(J) 0 76	0 76	"	188,216 24	(J) Appoint inutile.
15	Traitements et indemnités aux commissaires de police.....	878,000 00	876,544 60	875,953 71	590 89	(K) 1,455 40	1,455 40	590 89	875,953 71	(K) Reliquat de vacances ou de mutations.
16	Frais de police de l'agglomération lyonnaise.....	550,000 00	549,962 67	549,962 42	0 25	(L) 37 33	37 33	0 25	549,962 42	(L) Reliquat sans emploi.
	A REPORTER.....	20,588,719 00	20,564,255 30	20,553,451 64	10,803 66	24,463 70	24,463 70	10,803 66	20,553,451 64	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE L'INTÉRIEUR.									
	REPORT.....	20,588,719f00c	20,564,255f30c	20,553,451f64c	10,803f 66c	24,463f 70c	24,463f 70c	10,803f 66c	20,553,451f 64c	
	Détention des condamnés.									
17	Frais de détention et de transport des condamnés à la charge de l'État.	10,249,781 00	10,249,775 19	10,227,548 35	22,226 84	(M) 5 81	5 81	22,226 84	10,227,548 35	(M) Reliquat sans emploi.
18	Construction d'annexes aux maisons centrales et rachat de mobilier....	500,000 00	459,862 59	450,171 84	9,690 75	(N) 40,137 41	40,137 41	9,690 75	450,171 84	(N) Travaux non exécutés en temps utile à la maison de détention de Doullens et aux pénitenciers agricoles de la Corse.
19	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction.....	1,396,100 00	1,386,081 67	1,381,295 77	4,785 90	(O) 10,018 33	10,018 33	4,785 90	1,381,295 77	(O) Somme restée sans emploi sur le crédit ouvert par prévision.
	Matériel des cours impériales									
20	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation.....	458,000 00	456,090 54	456,013 76	76 78	(P) 1,909 46	1,909 46	76 78	456,013 76	(P) Somme restée sans emploi.
	Services extraordinaires.									
27	Subvention aux travaux d'utilité communale.....	15,000,000 00	14,988,815 40	14,766,348 47	222,466 93	(Q) 11,184 60	11,184 60	222,466 93	14,766,348 47	(Q) Crédit resté au-dessus des prévisions.
28	Travaux de construction de lignes télégraphiques.....	963,188 55	961,989 09	956,588 74	5,400 35	(R) 1,199 46	1,199 46	5,400 35	956,588 74	(R) Somme restée sans emploi.
29	Subvention pour dépenses de la police municipale.....	1,966,918 00	1,966,918 00	1,966,918 00	"	"	"	"	1,966,918 00	
30	Dépenses extraordinaires de police à l'exposition universelle.....	130,000 00	128,616 73	128,616 73	"	(S) 1,383 27	1,383 27	"	128,616 73	(S) *Idem.*
31	Subvention à la ville du Havre.....	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00	
32	Établissements modèles pour bains et lavoirs publics.....	71,120 90	71,120 90	71,120 90	"	"	"	"	71,120 90	
33	Remboursement d'avances aux ateliers nationaux.....	2,867,954 42	2,865,704 42	2,865,704 42	"	(T) 2,250 00	2,250 00	"	2,865,704 42	(T) *Idem.*
34	Dépenses du service de l'émigration.....	44,000 00	42,297 09	42,297 09	"	(U) 1,702 91	1,702 91	"	42,297 09	(U) *Idem.*
35	Indemnités pour suspension du travail dans les prisons.....	86,790 10	86,726 88	85,464 81	1,262 07	(V) 63 22	63 22	1,262 07	85,464 81	(V) Appoint inutile.
36	Dépenses occasionnées par les individus soumis à la déportation.....	17,000 00	16,355 33	16,044 50	310 83	(X) 644 67	644 67	310 83	16,044 50	(X) Somme restée sans emploi.
22	Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"	"	"	
		54,839,571 97	54,744,609 13	54,467,585 02	277,024 11	94,962 84	94,962 84	277,024 11	54,467,585 02	
21	Dépenses des exercices clos.....	54,486 82	54,486 82	54,486 82	"	"	"	"	54,486 82	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget..	54,894,058 79	54,799,095 95	54,522,071 84	277,024 11	94,962 84	94,962 84	277,024 11	54,522,071 84	
							371,986f 95c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1856.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.											
23	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	34,813,336f 25c	34,182,767f 46c	34,182,767f 46c	"	630,568f 79c	"	"	207,845f 60c	422,723f 19c	34,182,767f 46c	
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	1,691,855 38	1,619,183 96	1,619,183 96	"	72,671 42	"	"	24,112 85	48,558 57	1,619,183 96	
24	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	16,067,297 87	15,094,459 21	15,094,459 21	"	972,838 66	"	"	535,577 90	437,260 76	15,094,459 21	
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	576,671 41	399,678 91	399,678 91	"	176,992 50	"	"	107,092 65	69,899 85	399,678 91	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières	1,029,779 82	851,188 31	851,188 31	"	178,591 51	"	"	102,107 42	76,484 09	851,188 31	
25	Dépenses extraordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	24,328,468 63	19,674,298 30	19,674,298 30	"	4,654,170 33	"	"	3,942,583 00	711,587 33	19,674,298 30	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	9,016,240 41	8,270,101 66	8,270,101 66	"	746,138 75	"	"	603,550 34	142,588 41	8,270,101 66	
26	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,286,371 21	12,434,072 15	12,434,072 15	"	852,299 06	"	"	612,152 78	240,146 28	12,434,072 15	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	11,112,417 09	10,444,764 07	10,444,764 07	"	667,653 02	"	"	667,653 02	"	10,444,764 07	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	111,922,438 07	102,970,514 03	102,970,514 03	"	8,951,924 04	"	"	6,802,675 56	2,149,248 48	102,970,514 03	
							"		8,951,924f 04c			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	54,894,058 79	54,799,095 95	54,522,071 84	277,024 11	94,962 84	94,962f 84c	277,024f 11c	"	"	54,522,071 84	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	111,922,438 07	102,970,514 03	102,970,514 03	"	8,951,924 04	"	"	6,802,675 56	2,149,248 48	102,970,514 03	
		166,816,496 86	157,769,609 98	157,492,585 87	277,024 11	9,046,886 88	94,962 84	277,024 11	6,802,675 56	2,149,248 48	157,492,585 87	
							371,986f 95c		8,951,924f 04c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1855.
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,919,718f 00c	1,918,998f 06c	1,918,346f 73c	651f 33c	719f 94c	719f 94c	651f 33c	1,918,346f 73c
2	Administration centrale. (Matériel.)	629,000 00	627,130 54	627,052 04	78 50	1,869 46	1,869 46	78 50	627,052 04
3	États-majors	21,273,451 91	21,233,027 43	21,233,027 43	"	40,424 48	40,424 48	"	21,233,027 43
4	Gendarmerie	33,208,406 78	33,111,229 40	33,099,877 20	11,352 20	97,177 38	97,177 38	11,352 20	33,099,877 20
5	Recrutement et réserve	480,000 00	435,816 06	435,198 53	617 53	44,183 94	44,183 94	617 53	435,198 53
6	Justice militaire	1,260,139 76	1,077,634 44	1,077,122 93	511 51	182,505 32	182,505 32	511 51	1,077,122 93
7	Solde et entretien des troupes	369,995,624 54	361,701,787 60	360,154,527 94	1,547,259 66	8,293,836 94	8,293,836 94	1,547,259 66	360,154,527 94
8	Habillement et campement	93,681,225 00	93,666,034 76	92,239,831 91	1,426,202 85	15,190 24	15,190 24	1,426,202 85	92,239,831 91
9	Lits militaires	6,387,020 00	6,380,610 09	6,357,264 66	23,345 43	6,409 91	6,409 91	23,345 43	6,357,264 66
10	Transports généraux	128,121,011 00	127,000,717 85	126,829,181 51	171,536 34	1,120,293 15	1,120,293 15	171,536 34	126,829,181 51
11	Remonte générale	32,470,650 00	31,467,482 61	31,459,829 20	7,653 41	1,003,167 39	1,003,167 39	7,653 41	31,459,829 20
12	Harnachement	10,621,825 00	9,901,791 95	9,889,832 17	11,959 78	720,033 05	720,033 05	11,959 78	9,889,832 17
13	Fourrages	82,485,873 00	82,099,936 25	81,927,277 46	172,658 79	385,936 75	385,936 75	172,658 79	81,927,277 46
14	Solde de non-activité et solde de réforme	453,892 22	413,306 58	413,306 58	"	40,585 64	40,585 64	"	413,306 58
15	Secours	1,631,000 00	1,615,641 79	1,612,151 79	3,490 00	15,358 21	15,358 21	3,490 00	1,612,151 79
16	Dépenses temporaires	213,000 00	173,640 88	173,640 88	"	39,359 12	39,359 12	"	173,640 88
17	Dépôt général de la guerre	156,200 00	153,183 80	153,093 80	90 00	3,016 20	3,016 20	90 00	153,093 80
18	Matériel de l'artillerie	20,674,663 00	20,339,034 28	20,275,502 49	63,531 79	335,628 72	335,628 72	63,531 79	20,275,502 49
19	Poudres et salpêtres	5,579,918 00	5,121,359 48	5,121,359 48	"	458,558 52	458,558 52	"	5,121,359 48
20	Matériel du génie	39,998,800 00	37,303,471 35	37,280,340 05	23,131 30	2,695,328 65	2,695,328 65	23,131 30	37,280,340 05
21	Écoles impériales militaires	2,520,100 00	2,478,897 10	2,474,905 13	3,991 97	41,202 90	41,202 90	3,991 97	2,474,905 13
	À reporter	853,761,518 21	838,220,732 30	834,752,669 91	3,468,062 39	15,540,785 91	15,540,785 91	3,468,062 39	834,752,669 91

Observations.

Chapitres	Observations	Crédits excédant les dépenses.
1 et 2	Produits d'extinctions pendant l'année. Réductions sur les dépenses du matériel	2,589f 40c
3	Incomplets dans l'effectif prévu; économies sur diverses indemnités, compensation faite d'un excédant de dépense sur les allocations extraordinaires en cas de rassemblement de troupes; gratifications d'entrée en campagne et les indemnités représentatives de vivres en Algérie	40,424 48
4	Incomplets en hommes et en chevaux, compensation faite de diverses dépenses non prévues au budget, telles que l'augmentation de solde accordée à la gendarmerie, l'organisation de la gendarmerie de la garde impériale, le renchérissement du prix des fourrages et l'entretien d'une force publique à l'armée d'Orient	97,177 38
5	Réduction sur l'ensemble des dépenses prévues, résultant particulièrement de la rapidité qui a dû être apportée aux opérations des conseils de révision	44,183 94
6	Diminution des frais généraux de justice militaire dans l'intérieur et à l'armée d'Orient, ainsi que des dépenses du gîte et geôlage, résultat qu'il faut attribuer au petit nombre de condamnations subies à l'armée d'Orient	182,505 32
7	Incomplets dans l'effectif prévu, et non-réalisation de quelques dépenses pour allocations spéciales, balance faite d'un dépassement au titre des indemnités extraordinaires en cas de rassemblement de troupes et de gratifications d'entrée en campagne. Diminution dans les distributions et consommations de vivres et de chauffage	8,293,836 94
8	Restant libre sur les dépenses du personnel provenant de vacances d'emploi. Excédant de crédit sans importance sur les dépenses du matériel. Ensemble	15,190 24
9	Occupation d'objets et mobiliers de literie inférieure aux prévisions, par suite de l'envoi des troupes en Orient, compensation faite d'un dépassement au titre des dépenses accessoires	6,409 91
10	Restant libre sur les différentes parties de ce service, dont les dépenses sont essentiellement variables de leur nature	1,120,293 15
11	Non-remboursement d'avances faites pour frais de nourriture des chevaux des lieux d'achat aux dépôts de remonte. Cessions aux officiers de chevaux dont le prix n'a pas été réintégré assez à temps au crédit du service pour être employé	1,003,167 39
12	Les besoins ayant été inférieurs aux prévisions, notamment en ce qui concerne le harnachement des chevaux de la cavalerie, il est resté disponible sur les différentes parties du service	720,033 05
13	Somme sans emploi sur l'ensemble des allocations budgétaires et extraordinaires	385,936 75
14	Rappel à l'activité, par suite de l'état de guerre, de tous les officiers susceptibles de rendre d'utiles services. Non-réalisation de l'effectif prévu en ce qui concerne les dépenses de la solde de réforme	40,585 64
15	Produit des extinctions survenues pendant l'année	15,358 21
16	Extinctions parmi les officiers en congé ou en réforme	39,359 12
17	Excédant de crédit provenant de ce que l'impression du catalogue général des livres de la bibliothèque du dépôt de la guerre n'a pu avoir lieu dans le courant de l'exercice 1855	3,016 20
	À reporter	12,010,067 12

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.
	Report	853,761,518f 21c	838,220,732f 30c	834,752,669f 91c	3,468,062f 39c	15,540,785f 91c	15,540,785f 91c	3,468,062f 39c	834,752,669f 91c
22	Invalides de la guerre	3,146,409 00	3,146,409 00	3,146,369 00	40 00	"	"	40 00	3,146,369 00
23	Gouvernement et administration de l'Algérie	1,861,800 00	1,806,683 78	1,805,107 23	1,576 55	55,116 22	55,116 22	1,576 55	1,805,107 23
24	Services militaires indigènes en Algérie	11,608,141 19	10,978,112 42	10,964,218 62	13,893 80	630,028 77	630,028 77	13,893 80	10,964,218 62
25	Service maritime en Algérie	819,000 00	812,884 03	812,329 59	554 44	6,115 97	6,115 97	554 44	812,329 59
26	Services financiers en Algérie	1,519,395 00	1,479,114 59	1,477,566 47	1,548 12	40,280 41	40,280 41	1,548 12	1,477,566 47
27	Expropriations en Algérie	300,000 00	299,634 20	294,147 71	5,486 49	365 80	365 80	5,486 49	294,147 71
28	Colonisation en Algérie	2,957,800 00	2,931,140 37	2,920,071 34	11,069 03	26,659 63	26,659 63	11,069 03	2,920,071 34
29	Établissements disciplinaires en Algérie	1,499,982 10	1,271,226 80	1,271,120 80	106 00	228,755 30	228,755 30	106 00	1,271,120 80
30	Travaux civils en Algérie	6,962,040 00	6,648,981 06	6,591,330 73	57,650 33	313,058 94	313,058 94	57,650 33	6,591,330 73
31	Dépenses secrètes en Algérie	562,000 00	304,172 83	304,172 83	"	257,827 17	257,827 17	"	304,172 83
33	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"
		884,998,085 50	867,899,091 38	864,339,104 23	3,559,987 15	17,098,994 12	17,098,994 12	3,559,987 15	864,339,104 23
32	Dépenses des exercices clos	642,667 94	642,667 94	642,667 94	"	"	"	"	642,667 94
34	Rappels des dépenses payables sur revues	625,705 50	625,705 50	625,705 50	"	"	"	"	625,705 50
		886,266,458 94	869,167,464 82	865,607,477 67	3,559,987 15	17,098,994 12	17,098,994 12	3,559,987 15	865,607,477 67
							20,658,981f 27c		

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
	Report	12,010,067f 12c
18	Compensation faite d'un dépassement sur les frais de main-d'œuvre et de fabrication de poudre, en raison des circonstances de guerre, les économies obtenues sur différentes parties du service, et notamment sur les achats de fers, aciers et projectiles, ainsi que celles provenant de retards dans la construction du nouvel arsenal de Marseille, se sont élevées à	335,628 72
19	Incomplets dans le personnel. Remboursement au département de la guerre de frais de main-d'œuvre compris dans des cessions faites en dehors des prévisions, réductions sur diverses indemnités; économies dues à l'emploi du salpêtre indigène au lieu du salpêtre exotique	458,558 52
20	Économies obtenues sur les fonds destinés aux achats d'outils et de matériel d'approvisionnement	2,695,328 65
21	Malgré l'élévation de la moyenne des élèves, comparativement aux prévisions, et à la cherté excessive des denrées, les économies qu'on a pu réaliser sur les crédits extraordinaires demandés pour faire face à toutes les dépenses, se sont élevées à	41,202 90
22	Aucun excédant de crédit ne ressort à ce chapitre	"
23	Vacances d'emploi. Restant libre sur les fonds affectés aux primes pour saisies de poudres et aux achats de présents destinés aux indigènes. Diminution dans les dépenses du matériel du service télégraphique	55,116 22
24	Économies obtenues sur les dépenses relatives à l'organisation des Khiélas. Réductions dans les subsides accordés aux chefs indigènes. Ajournement de l'organisation de la justice musulmane et de l'instruction publique. Diminution dans les dépenses de la solde et des subsistances des troupes indigènes	630,028 77
25	Incomplets dans le cadre du personnel prévu et non réalisation d'achats de matériel. Restant libre sur les dépenses afférentes à la surveillance de la pêche du corail; balance faite d'un excédant sur les dépenses des transports civils, motivé par l'accroissement du mouvement entre la France et l'Algérie	6,115 97
26	Vacances et création tardive d'emplois. Réduction dans les dépenses du matériel	40,280 41
27	Crédit employé, moins	365 80
28	Réduction dans les dépenses du matériel des dépôts d'ouvriers, compensation faite d'un excédant de dépense au titre du commerce et de l'industrie	26,659 63
29	Diminution dans l'effectif des transportés par suite des grâces accordées en 1855. Restant libre sur les dépenses applicables à l'établissement des fers	228 755 30
30	Vacances d'emploi. Ralentissement et interruption dans les travaux par suite de circonstances de force majeure. Rabais obtenus dans les adjudications publiques	313,058 94
31	Restant libre	257,827 17
	Total des excédants de crédits du compte de 1855	17,098,994 12

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
	SERVICE *MARINE*.									
	Service central.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	968,900f00c	968,631f87c	968,558f54c	73f 33c	268f 13c	268f 13c	73f 33c	968,558f54c	(A) Les excédants de crédits montent ensemble à la somme de 8,849,997 fr. 55 cent. qui se décomposent comme il suit, savoir : Personnel..... 6,114,742f48c ; Matériel..... 2,735,255 07 ; Somme égale..... 8,849,997 55
2	——— (Matériel.)	342,300 00	342,126 51	342,114 13	12 38	173 49	173 49	12 38	342,114 13	
	Service général.									
3	Solde et accessoires de la solde	54,487,654 00	54,463,733 85	54,461,350 61	2,383 24	23,920 15	23,920 15	2,383 24	54,461,350 61	
4	Hôpitaux	2,894,600 00	2,891,780 28	2,891,523 45	256 83	2,819 72	2,819 72	256 83	2,891,523 45	Ces excédants s'expliquent par les causes principales énumérées ci-après :
5	Vivres	38,053,067 00	32,388,393 48	32,371,866 19	16,527 29	5,664,673 52	5,664,673 52	16,527 29	32,371,866 19	
6	Justice maritime	101,500 00	101,096 99	101,091 69	5 30	403 01	403 01	5 30	101,091 69	*Personnel.*
7	Salaires d'ouvriers	21,642,000 00	20,764,563 68	20,764,273 12	290 56	877,436 32	877,436 32	290 56	20,764,273 12	1° En ce qui touche les divers chapitres de la solde, de l'école navale, des chiourmes et des frais de voyage, par l'éventualité de certains faits dont il est impossible d'établir les prévisions avec une rigoureuse exactitude ;
8	Approvisionnements généraux de la flotte	87,083,000 00	86,152,029 56	85,877,747 11	274,282 45	930,970 44	930,970 44	274,282 45	85,877,747 11	2° Pour ce qui concerne les vivres, par une légère réduction d'effectif et par la possibilité d'assurer le service à des conditions générales d'achats moins onéreuses que celles qui avaient été prévues.
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,185,742 00	6,417,965 36	6,293,095 26	124,870 10	767,776 64	767,776 64	124,870 10	6,293,095 26	
10	Poudres	3,107,508 00	3,107,508 00	3,107,508 00	"	"	"	"	3,107,508 00	*Matériel.*
11	École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	164,000 00	134,306 10	134,210 09	96 01	29,693 90	29,693 90	96 01	134,210 09	1° Quant aux travaux du matériel naval, par la diminution comparativement aux prévisions de l'effectif des ouvriers, dont le recrutement a rencontré des difficultés, surtout pour les ouvriers en métaux ;
12	Chiourmes	290,000 00	286,436 25	286,436 25	"	3,563 75	3,563 75	"	286,436 25	2° Quant aux approvisionnements généraux, par le rejet de certaines fournitures rebutées par les commissions de recette ;
13	Frais généraux d'impressions	573,100 00	569,389 80	568,422 96	966 84	3,710 20	3,710 20	966 84	568,422 96	3° Enfin, pour ce qui a rapport aux travaux hydrauliques des services ordinaire et extraordinaire, par des circonstances de force majeure qui ont occasionné des retards dans la construction de l'arrière-bassin de Cherbourg et des bassins de radoub de divers ports.
14	Frais de voyages, et dépenses diverses	2,909,050 00	2,579,006 60	2,565,248 33	13,758 27	330,043 40	330,043 40	13,758 27	2,565,248 33	
15	Dépenses temporaires	119,456 52	60,099 62	60,099 62	"	59,356 90	59,356 90	"	60,099 62	
16	Matériel du dépôt des cartes et plans	347,000 00	319,863 23	319,556 53	306 70	27,136 77	27,136 77	306 70	319,556 53	
18	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		220,268,877 52	211,546,931 18	211,113,101 88	433,829 30	8,721,946 34	8,721,946 34	433,829 30	211,113,101 88	
17	Dépenses des exercices clos	877,128 26	877,128 26	877,128 26	"	"	"	"	877,128 26	
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1855	687,244 48	687,244 48	687,244 48	"	"	"	"	687,244 48	
	TOTAL de la 1re section	221,833,250 26	213,111,303 92	212,677,474 62	433,829 30	8,721,946 34	8,721,946 34	433,829 30	212,677,474 62	
							9,155,775f 64c			

Suite DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
19	Digue et arsenal de Cherbourg	5,000,000f 00c	4,871,948f 79c	4,824,796f 67c	47,152f 12c	128,051f 21c	128,051f 21c	47,152f 12c	4,824,796f 67c	
21	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		5,000,000 00	4,871,948 79	4,824,796 67	47,152 12	128,051 21	128,051 21	47,152 12	4,824,796 67	
20	Dépenses des exercices clos	66,688 68	66,688 68	66,688 68	"	"	"	"	66,688 68	
	TOTAL DE LA 2e SECTION	5,066,688 68	4,938,637 47	4,891,485 35	47,152 12	128,051 21	128,051 21	47,152 12	4,891,485 35	
							175,203f 33c			

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE	221,833,250 26	213,111,303 92	212,677,474 62	433,829 30	8,721,946 34	8,721,946 34	433,829 30	212,677,474 62
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES	5,066,688 68	4,938,637 47	4,891,485 35	47,152 12	128,051 21	128,051 21	47,152 12	4,891,485 35
	226,899,938 94	218,049,941 39	217,568,959 97	480,981 42	8,849,997 55	8,849,997 55	480,981 42	217,568,959 97
						9,330,978f 97c		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1856.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1857.	Crédits définitifs de l'exercice 1855.	Observations.
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Ire Section. — *Dépenses imputablss sur les fonds généraux de l'État*											
1	Administration centrale. (Personnel.)	472,250f 00c	472,214f 84c	472,214f 84c	"	35f 16c	35f 16c	"	"	"	472,214f 84c	
1 *bis.*	Indemnités à des employés supprimés et auxiliaires	6,100 00	6,099 96	6,099 96	"	0 04	0 04	"	"	"	6,099 96	
2	Administration centrale. (Matériel.)	160,000 00	159,997 86	158,358 34	1,639f 52c	2 14	2 14	1,639f 52c	"	"	158,358 34	
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	223,000 00	221,856 94	221,856 94	"	1,143 06	1,143 06	"	"	"	221,856 94	
4	Services généraux de l'instruction publique	184,000 00	183,996 53	182,831 46	1,165 07	3 47	3 47	1,165 07	"	"	182,831 46	
5	École normale supérieure	178,610 00	178,609 99	178,444 14	165 85	0 01	0 01	165 85	"	"	178,444 14	
6	Administration académique	804,650 00	803,878 08	803,646 08	232 00	771 92	771 92	232 00	"	"	803,646 08	
7	Subvention à l'enseignement supérieur	976,480 00	976,480 00	976,480 00	"	"	"	"	"	"	976,480 00	
8	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	42,000 00	41,844 48	41,844 48	"	155 52	155 52	"	"	"	41,844 48	
9	——— (Lycées impériaux et colléges communaux.)	1,400,000 00	1,399,998 93	1,398,078 93	1,920 00	1 07	1 07	1,920 00	"	"	1,398,078 93	
10	——— (Bourses impériales et dégrèvements.)	710,950 00	710,918 78	706,058 78	4,860 00	31 22	31 22	4,860 00	"	"	706,058 78	
11	Instruction primaire. (Inspecteurs des écoles primaires.)	708,000 00	707,982 73	706,521 23	1,461 50	17 27	17 27	1,461 50	"	"	706,521 23	
12	——— (Dépenses imputables sur les fonds génér^x de l'État.	5,030,000 00	5,029,974 87	4,891,854 71	138,120 16	25 13	25 13	138,120 16	"	"	4,891,854 71	
13	Institut	583,850 00	583,514 38	583,376 05	138 33	335 62	335 62	138 33	"	"	583,376 05	
14	Collége de France	180,000 00	179,920 92	179,920 92	"	79 08	79 08	"	"	"	179,920 92	
15	Muséum d'histoire naturelle	479,780 00	479,779 67	479,779 67	"	0 33	0 33	"	"	"	479,779 67	
16	Établissements astronomiques	189,260 00	189,260 00	189,260 00	"	"	"	"	"	"	189,260 00	
17	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	304,800 00	304,800 00	304,800 00	"	"	"	"	"	"	304,800 00	
18	——— (Dépenses extraordinaires. — Confection des catalogues.)	60,000 00	60,000 00	60,000 00	"	"	"	"	"	"	60,000 00	
19	Bibliothèques publiques	200,400 00	200,345 48	200,201 06	144 42	54 52	54 52	144 42	"	"	200,201 06	
20	Académie impériale de médecine	43,700 00	43,700 00	43,700 00	"	"	"	"	"	"	43,700 00	
21	École des chartes	35,400 00	35,399 56	35,399 56	"	0 44	0 44	"	"	"	35,399 56	
22	École spéc. des langues orient. vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille.	55,800 00	55,800 00	55,800 00	"	"	"	"	"	"	55,800 00	
23	Souscriptions	120,000 00	119,768 60	119,768 60	"	231 40	231 40	"	"	"	119,768 60	
24	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	179,995 17	179,995 17	"	4 83	4 83	"	"	"	179,995 17	
25	Sociétés savantes	30,000 00	30,000 00	30,000 00	"	"	"	"	"	"	30,000 00	
26	Voyages et missions scientifiques	65,000 00	64,988 62	64,988 62	"	11 38	11 38	"	"	"	64,988 62	
27	Recueil et publication des documents inédits	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
28	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	180,200 00	180,191 47	179,111 47	1,080 00	8 53	8 53	1,080 00	"	"	179,111 47	
29	Subvention à la ville de Reunes pour construction d'un édifice à affecter au service de l'instruction publique. (Loi du 20 février 1849.)	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	37,500 00	
		13,761,730 00	13,758,817 86	13,607,891 01	150,926 85	2,912 14	2,912 14	150,926 85	"	"	13,607,891 01	
30	Dépenses des exercices clos	184,625 48	184,625 48	184,625 48	"	"	"	"	"	"	184,625 48	
		13,946,355 48	13,943,443 34	13,792,516 49	150,926 85	2,912 14	2,912 14	150,926 85	"	"	13,792,516 49	
							153,838f 99c		"			
	IIe Section. — *Dépenses imputables sur les ressources spéciales.*											
31	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux).	5,856,941 34	5,412,866 66	5,412,866 66	"	444,074 68	"	"	73,795f 34c	370,279f 34c	5,412,866 66	
32	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires	546,300 43	513,712 16	513,712 16	"	32,588 27	"	"	6,659 80	25,928 47	513,712 16	
		6,403,241 77	5,926,578 82	5,926,578 82	"	476,662 95	"	"	80,455 14	396,207 81	5,926,578 82	
							"		476,662 95			
	RÉCAPITULATION.											
	Ire Section. Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	13,946,355 48	13,943,443 34	13,792,516 49	150,926 85	2,912 14	2,912 14	150,926 85	"	"	13,792,516 49	
	IIe Section. Dépenses imputables sur les ressources spéciales	6,403,241 77	5,926,578 82	5,926,578 82	"	476,662 95	"	"	80,455 14	396,207 81	5,926,578 82	
		20,349,597 25	19,870,022 16	19,719,095 31	150,926 85	479,575 09	2,912 14	150,926 85	80,455 14	396,207 81	19,719,095 31	
							153,838f 99c		476,662f 95c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1856.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
33	Personnel des bureaux des cultes	190,500f00c	190,500f00c	190,416f67c	83f33c	//	//	83f 33c	//	//	190,416f67c	
34	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,999 47	26,999 47	//	(A) 0f53c	0f 53c	//	//	//	26,999 47	(A) Reste sans emploi.
	Culte catholique.											
35	Traitem^ts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,375,000 00	1,374,999 02	1,370,632 35	4,366 67	(B) 0 98	0 98	4,366 67	//	//	1,370,632 35	(B) *Idem.*
36	Traitem^ts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,536,100 00	33,513,418 65	33,498,449 17	14,969 48	(C) 22,681 35	22,681 35	14,969 48	//	//	33,498,449 17	(C) Reste de crédit provenant des vacances qui se sont produites dans le cours de l'année, par suite de nombreuses mutations parmi les membres du clergé paroissial.
37	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	133,500 00	133,500 00	133,381 71	118 29	//	//	118 29	//	//	133,381 71	
38	Bourses des séminaires	1,029,000 00	1,027,894 57	1,027,842 15	52 42	(D) 1,105 43	1,105 43	52 42	//	//	1,027,842 15	
39	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	764,352 12	763,402 12	950 00	(E) 647 88	647 88	950 00	//	//	763,402 12	(D) Portions de bourses restées libres par suite de mutations parmi les boursiers.
40	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	520,500 00	520,495 60	519,745 14	750 46	(F) 4 40	4 40	750 46	//	//	519,745 14	(E) Somme à annuler provenant de quelques secours accordés à des ecclésiastiques décédés avant d'avoir pu recevoir leurs mandats.
41	Travaux d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,600,000 00	2,600,000 00	2,178,940 86	421,059 14	//	//	421,059 14	//	//	2,178,940 86	
42	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,200,000 00	1,185,922 21	14,077 79	//	//	14,077 79	//	//	1,185,922 21	(F) Reliquat sans emploi.
43	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	100,000 00	100,000 00	//	//	//	//	//	//	100,000 00	
44	Dépenses diverses et accidentelles	5,000 00	4,995 95	4,995 95	//	(G) 4 05	4 05	//	//	//	4,995 95	(G) Portion de crédit non employée.
45	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	500,000 00	499,968 70	496,004 46	3,964 24	(H) 31 30	31 30	3,964 24	//	//	496,004 46	(H) *Idem.*
46	Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins. (Décret du 26 septembre 1852.)	225,000 00	225,000 00	203,240 07	21,759 93	//	//	21,759 93	//	//	203,240 07	
	Cultes non catholiques.											
47	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,228,936 00	1,223,515 41	1,222,631 75	883 66	(I) 5,420 59	5,420 59	883 66	//	//	1,222,631 75	(I) Produit de vacances dans les emplois de pasteurs.
48	Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	84,000 00	83,998 79	1 21	//	//	1 21	//	//	83,998 79	
49	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	32,000 00	31,999 92	31,999 92	//	0 08	0 08	//	//	//	31,999 92	
50	Dépenses du culte israélite	164,400 00	163,752 80	162,056 88	1,695 92	(J) 647 20	647 20	1,695 92	//	//	162,056 88	
51	Dépenses des cultes en Algérie	617,400 00	617,059 36	602,799 76	14,259 60	(K) 340 64	340 64	14,259 60	//	//	602,799 76	(J) Produit de vacances dans les emplois du culte israélite.
Spécial.	Frais d'acquisition et construction d'un nouveau séminaire à Lyon	201,100 00	201,100 00	200,945 72	154 28	//	//	154 28	//	//	200,945 72	(K) Portion de crédit restée libre sur l'ensemble des dépenses.
Idem.	Création d'un nouveau siége épiscopal à Laval	40,000 00	40,000 00	39,868 89	131 11	//	//	131 11	//	//	39,868 89	
		44,574,436 00	44,543,551 57	44,044,274 04	499,277 53	30,884 43	30,884 43	499,277 53	//	//	44,044,274 04	
52	Dépenses des exercices clos	138,819 80	138,819 80	138,819 80	//	//	//	//	//	//	138,819 80	
		44,713,255 80	44,682,371 37	44,183,093 84	499,277 53	30,884 43	30,884 43	499,277 53	//	//	44,183,093 84	
							530,161f 96c		//			
	RÉCAPITULATION.											
	Ire partie. Dépenses de l'instruction publique	20,349,597 25	19,870,022 16	19,719,095 31	150,926 85	479,575 09	2,912 14	150,926 85	80,455 14	396,207 81	19,719,095 31	
	IIe partie. Dépenses des cultes	44,713,255 80	44,682,371 37	44,183,093 84	499,277 53	30,884 43	30,884 43	499,277 53	//	//	44,183,093 84	
		65,062,853 05	64,552,393 53	63,902,189 15	650,204 38	510,459 52	33,796 57	650,204 38	80,455 14	396,207 81	63,902,189 15	
							684,000f 95c		476,662f 95c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux transportés à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	1,018,450f00c	1,017,834f68c	1,016,945f78c	888f 90c	615f 32c	615f 32c	888f 90c	"	1,016,945f 78c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	270,000 00	269,993 69	269,706 74	286 95	6 31	6 31	286 95	"	269,706 74	
	Agriculture et commerce.										
3	Écoles impériales vétérinaires	604,300 00	604,167 72	604,102 72	65 00	132 28	132 28	65 00	"	604,102 72	
4	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel....	2,746,412 27	2,743,458 12	2,735,622 61	7,835 51	2,954 15	2,954 15	7,835 51	"	2,735,622 61	
5	Haras et dépôts d'étalons	1,732,518 04	1,732,518 04	1,731,386 12	1,131 92	"	"	1,131 92	"	1,731,386 12	
6	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière....	1,232,050 32	1,232,050 32	1,210,140 32	21,910 00	"	"	21,910 00	"	1,210,140 32	
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,329,000 00	1,327,700 67	1,327,650 67	50 00	1,299 33	1,299 33	50 00	"	1,327,650 67	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce	284,600 00	279,546 66	268,648 07	10,898 59	5,053 34	5,053 34	10,898 59	"	268,648 07	
8 *bis.*	Dépenses de l'exposition universelle	3,962,561 05	3,962,561 05	3,932,928 86	29,632 19	"	"	29,632 19	"	3,932,928 86	
8 *ter.*	Appropriation intérieure du palais de l'Industrie	400,000 00	399,280 65	399,280 65	"	719 35	719 35	"	"	399,280 65	
9	Encouragements aux pêches maritimes	3,274,835 37	3,274,835 37	3,274,486 21	349 16	"	"	349 16	"	3,274,486 21	
10	Poids et mesures	743,550 00	740,985 22	740,685 22	300 00	2,564 78	2,564 78	300 00	"	740,685 22	
11	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	74,546 39	51,766 82	48,766 82	3,000 00	22,779 57	"	3,000 00	22,779 57	48,766 82	
12	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	178,000 00	176,790 82	176,690 82	100 00	1,209 18	1,209 18	100 00	"	176,690 82	
13	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	37,500 00	36,000 00	1,500 00	"	"	1,500 00	"	36,000 00	
14	Établissements et services sanitaires	265,000 00	257,696 50	257,582 34	114 16	7,303 50	7,303 50	114 16	"	257,582 34	
15	Secours aux colons de St-Domingue, réfugiés de St-Pierre, etc....	685,000 00	681,541 44	680,524 11	1,017 33	3,458 56	3,458 56	1,017 33	"	680,524 11	
16	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux.	2,963,137 48	2,182,283 22	2,182,283 22	"	780,854 26	"	"	780,854 26	2,182,283 22	
16 *bis.*	Travaux dans les provinces danubiennes	258,198 83	258,198 83	257,916 33	282 50	"	"	282 50	"	257,916 33	
	Travaux publics.										
17	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,165,409 60	3,165,409 60	3,164,543 19	866 41	"	"	866 41	"	3,164,543 19	
18	——— des conducteurs	3,526,395 42	3,525,068 84	3,522,630 51	2,438 33	1,326 58	1,326 58	2,438 33	"	3,522,630 51	
19	——— du corps des mines, enseignement et écoles	585,000 00	580,478 92	576,167 36	4,311 56	4,521 08	4,521 08	4,311 56	"	576,167 36	
20	——— des gardes-mines	100,000 00	99,953 40	99,878 40	75 00	46 60	46 60	75 00	"	99,878 40	
21	——— des officiers et maîtres de port du service marine	225,000 00	221,055 80	220,930 80	125 00	3,944 20	3,944 20	125 00	"	220,930 80	
22	Contrôle et surveillance des chemins de fer	925,000 00	908,434 31	907,474 47	959 84	16,565 69	16,565 69	959 84	"	907,474 47	
23	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,476,901 18	28,430,872 92	28,392,954 29	37,918 63	46,028 26	46,028 26	37,918 63	"	28,392,954 29	
24	——— (Achèvement de lacunes.)	577,494 60	577,494 60	577,214 41	280 19	"	"	280 19	"	577,214 41	
25	——— (Rectifications.)	3,855,821 63	3,785,018 59	3,777,342 74	7,675 85	70,803 04	70,803 04	7,675 85	"	3,777,342 74	
	A REPORTER	63,496,682 18	62,524,496 80	62,390,483 78	134,013 02	972,185 38	168,551 55	134,013 02	803,633 83	62,390,483 78	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, transportés à l'exercice 1857.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	REPORT	63,496,682f 18c	62,524,496f 80c	62,390,483f 78c	134,013f 02c	972,185f 38c	168,551f 55c	134,013f 02c	803,633f 83c	62,390,483f 78c	
26	Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	683,000 00	683,000 00	"	"	"	"	"	683,000 00	
26 *bis.*	——— du boulevard du Centre	9,500,000 00	9,500,000 00	9,500,000 00	"	"	"	"	"	9,500,000 00	
27	Navigation intérieure (Rivières.)	7,031,314 68	6,995,821 28	6,983,901 61	11,919 67	35,493 40	35,493 40	11,919 67	"	6,983,901 61	
28	——— (Canaux.)	5,405,544 48	5,405,544 48	5,398,621 39	6,923 09	"	"	6,923 09	"	5,398,621 39	
29	Ports maritimes, phares et fanaux	6,216,907 71	6,202,160 65	6,189,421 71	12,738 94	14,747 06	14,747 06	12,738 94	"	6,189,421 71	
30	Dunes et semis, desséchement et irrigations	1,818,467 06	1,813,040 69	1,810,999 46	2,041 23	5,426 37	5,426 37	2,041 23	"	1,810,999 46	
31	Matériel des mines	60,000 00	59,801 67	59,751 67	50 00	198 33	198 33	50 00	"	59,751 67	
32	Frais généraux, secours, etc	38,442 00	38,079 40	38,079 40	"	362 60	362 60	"	"	38,079 40	
33	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	75,000 00	74,466 66	74,466 66	"	533 34	533 34	"	"	74,466 66	
34 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		94,325,358 11	93,296,411 63	93,128,725 68	167,685 95	1,028,946 48	225,312 65	167,685 95	803,633 83	93,128,725 68	
34	Dépenses des exercices clos	92,773 74	92,773 74	92,773 74	"	"	"	"	"	92,773 74	
	TOTAL de la 1re section	94,418,131 85	93,389,185 37	93,221,499 42	167,685 95	1,028,946 48	225,312 65	167,685 95	803,633 83	93,221,499 42	
							392,998f 60c				
	II e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
35	Nouvelles routes de la Corse	310,000f 00c	309,999f 96c	309,409 78	590 18	0 04	0 04	590 18	"	309,409 78	
35 *bis.*	Routes forestières de la Corse	500,000 00	500,000 00	497,759 99	2,240 01	"	"	2,240 01	"	497,759 99	
36	Construction de ponts	2,742,500 00	2,687,875 96	2,687,787 69	88 27	54,624 04	54,624 04	88 27	"	2,687,787 69	
37	Amélioration de rivières	3,334,418 02	3,326,667 40	3,323,456 65	3,210 75	7,750 62	7,750 62	3,210 75	"	3,323,456 65	
38	Établissement de canaux de navigation	1,000,000 00	998,704 38	997,971 94	732 44	1,295 62	1,295 62	732 44	"	997,971 94	
39	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	5,616,606 30	5,604,606 30	5,598,538 51	6,067 79	12,000 00	12,000 00	6,067 79	"	5,598,538 51	
40	Réparations des dommages causés par les inondations	65,921 96	65,921 96	65,921 96	"	"	"	"	"	65,921 96	
41	Travaux du port de Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	55,346,029 18	55,201,966 71	55,196,907 99	5,058 72	144,062 47	144,062 47	5,058 72	"	55,196,907 99	
		68,915,475 46	68,695,742 67	68,677,754 51	17,988 16	219,732 79	219,732 79	17,988 16	"	68,677,754 51	
43	Dépenses des exercices clos	144,049 77	144,049 77	144,049 77	"	"	"	"	"	144,049 77	
	TOTAL de la II e Section	69,059,525 23	68,839,792 44	68,821,804 28	17,988 16	219,732 79	219,732 79	17,988 16	"	68,821,804 28	
							237,720f 95c				
	RÉCAPITULATION.										
	I re SECTION. — Service ordinaire	94,418,131 85	93,389,185 37	93,221,499 42	167,685 95	1,028,946 48	225,312 65	167,685 95	803,633 83	93,221,499 42	
	II e SECTION. — Travaux extraordinaires	69,059,525 23	68,839,792 44	68,821,804 28	17,988 16	219,732 79	219,732 79	17,988 16	"	68,821,804 28	
	TOTAL	163,477,657 08	162,228,977 81	162,043,303 70	185,674 11	1,248,679 27	445,045 44	185,674 11	803,633 83	162,043,303 70	
							630,719f 55c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1855.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER. au budget de l'exercice 1856. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1857. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1855.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.													
SERVICE ORDINAIRE.													
Ministère d'État	13,883,972f 03c	13,881,408f 83c	13,780,885f 77c	40,385f 61c	13,821,271f 38c	60,137f 45c	2,563f 20c	2,563f 20c	60,137f 45c	"	"	"	13,821,271 38
——— de la justice	27,595,952 81	27,367,333 92	27,347,205 97	2,572 81	27,349,778 78	17,555 14	228,618 89	228,618 89	17,555 14	"	"	"	27,349,778 78
——— des affaires étrangères	10,309,360 68	10,305,986 52	10,233,478 85	35,760 68	10,269,239 53	36,746 99	3,374 16	3,374 16	36,746 99	"	"	"	10,269,239 53
Ministère des finances. Dette publique	484,019,705 90	480,221,826 96	477,788,584 87	"	477,788,584 87	2,433,242 09	3,797,878 94	3,797,878 94	2,433,242 09	"	"	"	477,788,584 87
Dotations	38,563,262 00	38,563,068 61	38,533,068 61	"	38,533,068 61	30,000 00	193 39	193 39	30,000 00	"	"	"	38,533,068 61
Service général	27,912,854 19	27,475,670 33	23,810,826 46	3,661,519 11	27,472,345 57	3,324 76	437,183 86	437,183 86	3,324 76	"	"	"	27,472,345 57
Frais de régie et de perception des impôts	181,102,386 97	179,139,222 48	179,099,720 96	"	179,099,720 96	39,501 52	1,963,164 49	1,740,569 98	39,501 52	"	222,594f 51c	"	179,099,720 96
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	125,313,233 84	122,032,255 04	121,974,512 26	"	121,974,512 26	57,742 78	3,280,978 80	550,212 72	57,742 78	"	"	2,730,766f 08c	121,974,512 26
Ministère de l'intérieur. Service général	54,894,058 79	54,799,095 95	54,467,585 02	54,486 82	54,522,071 84	277,024 11	94,962 84	94,962 84	277,024 11	"	"	"	54,522,071 84
Service départemental	111,922,438 07	102,970,514 03	102,970,514 03	"	102,970,514 03	"	8,951,924 04	"	"	6,802,675f 56c	2,149,248 48	"	102,970,514 03
Ministère de la guerre	886,266,458 94	869,167,464 82	864,964,809 73	642,667 94	865,607,477 67	3,559,987 15	17,098,994 12	17,098,994 12	3,559,987 15	"	"	"	865,607,477 67
——— de la marine et des colonies	221,833,250 26	213,111,303 92	211,800,346 36	877,128 26	212,677,474 62	433,829 30	8,721,946 34	8,721,946 34	433,829 30	"	"	"	212,677,474 62
——— de l'instruction publique et des cultes	65,062,853 05	64,552,393 53	63,578,743 87	323,445 28	63,902,189 15	650,204 38	510,459 52	33,796 57	650,204 38	80,455 14	396,207 81	"	63,902,189 15
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	94,418,131 85	93,389,185 37	93,128,725 68	92,773 74	93,221,499 42	167,685 95	1,028,946 48	225,312 65	167,685 95	"	"	803,633 83	93,221,499 42
TOTAUX	2,343,097,919 38	2,296,976,730 31	2,283,479,008 44	5,730,740 25	2,289,209,748 69	7,766,981 62	46,121,189 07	32,935,607 66	7,766,981 62	6,883,130 70	2,768,050 80	3,534,399 91	2,289,209,748 69
								40,702,589f 28c		13,185,581f 41c	6,302,450f 71c		
								53,888,170f 69c					
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère d'État	12,540,000 00	12,440,370 92	12,419,521 93	"	12,419,521 93	20,848 99	99,629 08	99,629 08	20,848 99	"	"	"	12,419,521 93
——— de la marine	5,066,688 68	4,938,637 47	4,824,796 67	66,688 68	4,891,485 35	47,152 12	128,051 21	128,051 21	47,152 12	"	"	"	4,891,485 35
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	69,059,525 23	68,839,792 44	68,677,754 51	144,049 77	68,821,804 28	17,988 16	219,732 79	219,732 79	17,988 16	"	"	"	68,821,804 28
TOTAUX	86,666,213 91	86,218,800 83	85,922,073 11	210,738 45	86,132,811 56	85,989 27	447,413 08	447,413 08	85,989 27	"	"	"	86,132,811 56
								533,402f 35c					
TOTAL GÉNÉRAL	2,429,764,133 29	2,383,195,531 14	2,369,401,081 55	5,941,478 70	2,375,342,560 25	7,852,970 89	46,568,602 15	33,383,020 74	7,852,970 89	6,883,130 70	2,768,050 80	3,534,399 91	2,375,342,560 25
											6,302,450f 71c		
								41,235,991f 63c		13,185,581f 41c			
								54,421,573f 04c					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1855.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et pour divers services spéciaux....				10,300,485f 05c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget de l'exercice 1855 :					
Contributions directes		436,653,642f 31c	1,620,748,246f 95c	2,789,519,865 96	
Produits de domaines		11,984,102 36			
Produits des forêts et de la pêche		35,431,502 09			
Impôts et revenus indirects		958,518,185 36			
Revenus et produits divers		89,586,755 23			
Produit de la réserve de l'amortissement		88,574,059 60			
Ressources extraordinaires portées au budget		34,935,256 55	1,168,771,619 01		
Emprunt de 500 millions	508,719,611f 49c	1,133,836,362 46			
Emprunt de 750 millions	625,116,750 97				
Ensemble				2,799,820,351 01	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1856 et 1857, avec affectation spéciale au service départemental et à divers services spéciaux				13,185,581 41	
				2,786,634,769 60	
A ajouter : Fonds généraux du budget de 1854, que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles				378,750 96	
Total de la recette				2,787,013,520 56	2,787,013,520f 56c

DÉPENSE.

SERVICE ORDINAIRE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1855 :			
Dette publique	477,788,584f 87c	2,289,209,748 69	
Dotations	38,533,068 61		
Services généraux des ministères	1,471,813,861 99		
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	179,099,720 96		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	121,974,512 26		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1855, sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1856		17,614,835 00	
Total de la dépense		2,306,824,583 69	2,392,957,395 25

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1855 :			
Ministère d'État	12,419,521f 93c	86,132,811 56	
——— de la marine	4,891,485 35		
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	68,821,804 28		
Excédant final de recette transporté au budget de l'exercice 1856 en accroissement de ses ressources. (Art. 6 du projet de loi.)			394,056,125 31

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1855 ET 1854.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1855 ET 1854.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1855, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1855,	
	Exercice 1855.	Exercice 1854.	en plus.	en moins.
Contributions directes	436,653,642f 31c	431,317,497f 75c	5,336,144f 56c	"
Enregistrement, timbre et domaines	336,960,361 95	299,666,477 99	37,293,883 96	"
Produits des forêts et de la pêche	35,818,172 17	29,933,714 66	5,884,457 51	"
Douanes et sels	226,369,452 96	184,658,078 78	41,711,374 18	"
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	360,076,798 07	336,829,657 77	23,247,140 30	"
Produits des postes	54,154,624 17	53,635,219 09	519,405 08	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,072 08	3,081,672 90	17,399 18	"
Produits universitaires	"	2,529,077 00	"	2,529,077f 00c
Produits éventuels affectés au service départemental	21,765,051 15	20,907,795 00	857,256 15	"
Produits et revenus de l'Algérie	15,704,077 38	14,168,216 91	1,535,860 47	"
Produit de la rente de l'Inde	1,094,503 54	1,071,514 36	22,989 18	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	12,052,774 10	13,322,904 92	"	1,270,130 82
Produits divers	35,871,276 98	30,238,124 68	5,633,152 30	"
Produit de la réserve de l'amortissement	88,574,059 60	81,512,388 25	7,061,671 35	"
	1,628,193,866 46	1,502,872,340 06	129,120,734 22	3,799,207 82
Ressources spéciales	1,323,917,035 32	302,946,211 15	1,020,970,824 17	"
	2,952,110,901 78	1,805,818,551 21	1,150,091,558 39	3,799,207 82
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1855			1,146,292,350f 57c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1855 ET 1854.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1855.	RECETTES de L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1855, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1855, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	267,516,297f 16c	230,445,273f 36c	37,071,023f 80c	"
Droit de timbre	51,462,761 88	48,573,466 26	2,889,295 62	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	118,003,669 08	93,620,262 31	24,383,406 77	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	37,193,265 17	33,254,347 24	3,938,917 93	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	35,201,810 43	23,712,693 29	11,489,117 14	"
Droits de douanes à l'exportation	1,373,792 23	1,507,837 83	"	134,045f 60c
Droits de navigation	3,256,971 36	3,099,013 83	157,957 53	"
Droits et produits divers des douanes	3,108,797 67	2,861,177 32	247,620 35	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	28,231,147 02	26,602,746 96	1,628,400 06	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	115,351,480 77	107,317,831 13	8,533,649 64	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,932,034 71	6,677,881 39	254,153 32	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	30,095,419 67	31,949,081 11	"	1,853,661 44
Droits divers et recettes à différents titres	44,794,669 17	35,963,785 70	8,830,883 47	"
Produit de la vente des tabacs	152,541,900 25	145,164,906 97	7,376 993 28	"
Produit de la vente des poudres	8,799,798 22	8,025,180 82	774,617 40	"
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	49,544,697 89	50,019,801 36	"	475,103 47
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,710,316 97	1,539,078 56	171,238 41	"
Produit des places dans les malles-postes	268,554 33	418,454 77	"	149,900 44
Produit des places dans les paquebots	7,773 75	55,916 40	"	48,142 65
Droit de transit et de correspondances étrangères	2,168,887 31	1,206,900 15	961,987 16	"
Recettes accidentelles	454,140 32	388,291 45	65,848 87	"
	958,518,185 36	852,403,928 21	108,775,110 75	2,660,853 60
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1855			106,114,257f 15c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	318,970,059 04	279,018,739 62	39,960,319 42	"
Douanes et sels	226,369,452 96	184,658,078 78	41,711,374 18	"
Contributions indirectes	359,015,302 79	335,098,667 12	23,916,635 67	"
Produits des postes	54,154,370 57	53,628,442 69	525,927 88	"
	958,518,185 36	852,403,928 21	106,114,257 15	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1855			106,114,257f 15c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1855 ET 1854.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*) Exercice 1855.	Exercice 1854.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1855, en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère d'État	13,881,408f 83c	15,272,121f 56c	"	1,390,712f 73c
——— de la justice	27,367,333 92	27,839,942 15	"	472,608 23
——— des affaires étrangères	10,305,986 52	9,863,197 45	442,789f 07c	"
——— des finances — Dette publique	480,221,826 96	420,223,015 36	59,998,811 60	"
——— des finances — Dotations	38,563,068 61	36,521,532 72	2,041,535 89	"
——— des finances — Service général	27,475,670 33	24,771,799 77	2,703,870 56	"
——— des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.	179,139,222 48	164,017,389 65	15,121,832 83	"
——— des finances — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	122,032,255 94	110,387,361 51	11,644,893 53	"
——— de l'intérieur	157,769,609 98	152,228,621 04	5,540,988 94	"
——— de la guerre	869,167,464 82	571,174,131 76	297,993,333 06	"
——— de la marine	213,111,303 92	175,297,583 15	37,813,720 77	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	19,370,022 16	22,330,736 30	"	2,460,714 14
——— de l'instruction publique et des cultes — Cultes	44,682,371 37	44,498,699 11	183,672 26	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	93,389,185 37	77,398,405 03	15,990,780 34	"
	2,296,976,730 31	1,851,824,536 56	449,476,228 85	4,324,035 10
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1855			445,152,193f 75c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État	12,440,370 92	23,999,698 54	"	11,559,327 62
——— de la marine	4,938,637 47	2,819,552 89	2,119,084 58	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	68,839,792 44	95,403,964 77	"	26,654,172 33
	86,218,800 83	122,313,216 20	2,119,084 58	38,213,499 95
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1855			36,094,415f 37c	
TOTAUX	2,383,195,531 14	1,974,137,752 76	451,595,313 43	42,537,535 05
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1855			409,057,778f 98c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1855 ET 1854.

MINISTÈRES ET SERVICES.		EXERCICE 1855.	EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1855, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1855, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.					
Ministère d'État		60,137f 45c	44,717f 44c	15,420f 01c	"
——— de la justice		17,555 14	14,136 82	3,418 32	"
——— des affaires étrangères		36,746 99	18,480 70	18,266 29	"
——— des finances	Dette publique	2,433,242 09	2,472,880 90	"	39,638f 81c
	Dotations	30,000 00	30,000 00	"	"
	Service général	3,324 76	14,602 08	"	11,277 32
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.	39,501 52	98,904 59	"	59,403 07
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes, etc.	57,742 78	51,996 62	5,746 16	"
——— de l'intérieur		277,024 11	76,066 61	200,957 50	"
——— de la guerre		3,559,987 15	3,928,444 69	"	368,457 54
——— de la marine		433,829 30	209,456 27	224,373 03	"
——— de l'instruction publique et des cultes	Instruction publique	150,926 85	160,088 22	"	9,161 37
	Cultes	499,277 53	133,684 62	365,592 91	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		167,685 95	64,048 88	103,637 07	"
		7,766,981 62	7,317,508 44	937,411 29	487,938 11
Différence en plus à l'exercice 1855				449,473f 18c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Ministère d'État		20,848 90	1,251 57	19,597 42	"
——— de la marine		47,152 12	22,251 86	24,900 26	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		17,988 16	80,780 22	"	62,792 06
		85,989 27	104,283 65	44,497 68	62,792 06
Différence en moins à l'exercice 1855				18,294f 38c	
Totaux		7,852,970 89	7,421,792 09	981,908 97	550,730 17
Différence en plus à l'exercice 1855				431,178f 80c	

COMPARAISON DES DÉPENSES PAYÉES A PAYER A LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1855 ET 1854.

NOMENCLATURE DES DÉPENSES.	EXERCICE 1855.	EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855. en plus.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855. en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Allocations fixes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
— de la justice	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
— des cultes divers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
Dette publique	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]
Dotations	[illegible]	[illegible]	»	»
Secours publics	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]
Frais de justice et de police du royaume et des colonies	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1856.

La loi de finances du 5 mai 1855, et le décret de répartition du 31 octobre suivant, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1856 :

Résultat du vote primitif du budget.

RECETTES	1,601,586,732f
DÉPENSES	1,598,286,528
EXCÉDANT présumé de recettes	3,300,204

Les prévisions du budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 300 à 303, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1856 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,601,586,732f 00c

Elles s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1854	5,369,991f 17c	12,253,121 87
Exercice 1855	6,883,130 70	

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux; cette plus-value a été de..... 16,637,528 28

ENSEMBLE (à reporter)..... 1,630,477,382 15

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1856.

REPORT.....	1,630,477,382f 15c
De plus, en exécution de la loi du 11 juillet 1855, qui a autorisé l'emprunt de 750 millions, les recettes de l'exercice 1856 doivent être augmentées de la portion dudit emprunt qui restait à réaliser à la clôture de l'exercice 1855, et qui s'élève (voir page 105 du projet de loi de règlement définitif dudit exercice) à la somme de.....	154,342,681 33
Montant des recettes affectées législativement au budget de l'exercice 1856.	1,784,820,063 48

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les crédits ouverts par la loi du 5 mai 1855 et par le décret de répartition du 31 octobre 1855, s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à.....	1,598,286,528f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes), ci.....	16,637,528 28
Les crédits applicables aux dépenses des services départementaux et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1854 et 1855, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1856 (voir les recettes ci-dessus).....	12,253,121 87
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, se sont élevés à la somme totale de 9,010,888 fr. 46 cent.; mais leurs résultats n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire, ci.....	" "
Des lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits s'élevant ensemble à.....	174,165,598 40
Les crédits extraordinaires accordés par divers décrets impériaux pour subvenir aux dépenses ordinaires et extraordinaires du budget dont la régularisation est proposée dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires de la session 1857, s'élèvent, déduction faite des annulations, à la somme de.....	328,214,977 59
Des décrets spéciaux à régulariser ultérieurement ont ouvert des crédits supplémentaires, lesquels s'élèvent à la somme de.....	122,102,624 69
A REPORTER.....	2,251,660,378 83

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1856.

REPORT.....	2,251,660,378f 83c
Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1856 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de.....	8,731,733 81
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1856.....	2,260,392,112 64

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1856.

D'après l'exposé qu'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations des ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1856, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Les dépenses s'élevant à.....	2,260,392,112 64
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,784,820,063f 48c
Il en résultait un excédant probable de dépense de.....	475,572,049 16

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1856, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

L'évaluation des ressources de 1856 s'élève, comme on vient de l'expliquer (déduction faite des fonds reportés des exercices précédents), à..... 1,772,566,941f 61c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,935,974,301f 66c	
Il est essentiel de remarquer que la loi du 14 juillet 1855 les a augmentés de nouveaux impôts indirects dont la perception pendant l'année a procuré au budget de 1856 une ressource additionnelle de 79,647,000 francs, savoir :		
A REPORTER.....	1,935,974,301 66	1,772,566,941 61

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1856.

		REPORT.....	1,935,974,301f 66c	1,772,566,941f 61c
Enregistrement	2e décime.....	23,057,000f		
Douanes.....	2e décime.....	15,024,000		
Contributions indirectes.	2e décime.....	18,790,000	79,647,000f	
	Taxe sur les alcools.....	12,919,000		
	Chemins de fer.....	9,857,000		
Les recouvrements effectués sont de.....			1,755,631,304 18	
Au 1er janvier 1857, il restait à recouvrer.....			180,342,997 4	
Et il résulte de la comparaison des prévisions avec les droits constatés, ci..				1,935,974,301 66
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble de l'exercice, un excédant des recouvrements comparativement aux évaluations (voir page 315), de...				163,407,360 05

Cet excédant s'explique par les éventualités que comportent nécessairement les évaluations budgétaires, quant aux produits, ils ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent; cette comparaison et les causes des différences qui en ressortiront seront publiées, pour le budget de 1856, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2e Situation des dépenses.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à.....		2,260,392,112f 64c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1857, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1856, montent, y compris les charges extraordinaires incombant à cet exercice pour les dépenses de la guerre et de la marine, à.....	2,249,895,339f 61c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1856, ont été de.....	1,886,791,795 94	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1857.	363,103,543 67	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1856, ci.....		2,249,895,339 61
Il en résulte un excédant probable des crédits sur les dépenses (voir page 353), de.....		10,496,773 03

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1856.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1856, en faisant remarquer, comme pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1856 pourra être rendu : cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1856, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède, que la situation du budget de 1856, d'après les faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à.....		1,935,974,301f 66c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1854 et 1855, ci.....		12,253,121 87
2° De l'excédant de recette du budget de l'exercice 1855, attribué par l'article 6 de la loi des comptes de cet exercice au budget de 1856.....		394,056,125 31
Ensemble.....		2,342,283,548 84
Les dépenses probables étant de.....		2,249,895,339 61
Il en résulterait un excédant de ressources de.....		92,388,209 23
Mais, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé, avec certitude, qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.		
D'une part, les ressources de 1856 doivent être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée, à la clôture de l'exercice 1856, sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à.....	8,250,000f 00c	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice et qu'on évalue à 9 millions, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1856..	9,000,000 00	750,000 00
Le budget de l'exercice 1856 est, en conséquence, présumé devoir présenter, un excédant final de recette provenant de l'emprunt de 750 millions.....		93,138,209 23

Note sur le Compte provisoire du budget de l'Exercice 1856.

Comparaison de la situation du budget de 1856, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu, page 295, que, par l'application des dispositions législatives, le budget de 1856 présentait un excédant de dépenses de..... 475,572,049f 16c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes résultant des droits constatés excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de..... 163,407,360f 05c

Mais qu'il y a lieu de prévoir en règlement d'exercice des restes à recouvrer qu'on évalue à..... 8,250,000 00

RESTE..... 155,157,360 05

D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses de..... 10,496,773f 03c
et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour..... 9,000,000 00 } 19,496,773 03

ENSEMBLE..... 174,654,133 08 174,654,133 08

EXCÉDANT de dépenses..... 300,917,916 08

Mais, comme aux termes de l'article 6 de la loi des comptes de l'exercice 1855, l'excédant de recette de cet exercice, qui provient principalement des recouvrements effectués pendant son cours sur l'emprunt de 750 millions, doit être transporté au budget de 1856, pour une somme totale de..... 394,056,125 31

Le budget de 1856 paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder lui-même par un excédant de recette de..... 93,138,209 23

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1856.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 5 mai 1855.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1856. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1856.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	429,493,302f 00c	15,863,196f 46c	"	"	"	445,356,498f 46c	
Enregistrement, timbre et domaines — Enregistrement et timbre 311,000,000f; Domaines 14,245,832	325,245,832 00	"	"	"	"	325,245,832 00	
Produits des forêts et de la pêche	26,542,500 00	"	"	"	"	26,542,500 00	
Douanes et sels	187,639,000 00	"	"	"	"	187,639,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	373,798,000 00	"	"	"	"	373,798,000 00	
Produits des postes	57,262,000 00	"	"	"	"	57,262,000 00	
Divers revenus — Produits éventuels affectés au service départemental	17,100,000 00	683,709 07	"	"	"	17,783,709 07	
Divers revenus — Produits et revenus de l'Algérie	17,100,000 00	"	"	"	"	17,100,000 00	
Divers revenus — Recettes et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	"	"	"	"	10,962,500 00	
Divers revenus — Produits de la réserve de l'amortissement	98,091,543 00	"	"	"	"	98,091,543 00	
Produits divers	34,697,263 00	90,622 75	"	"	"	34,787,885 75	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	1,577,931,940 00	16,637,528 28	"	"	"	1,594,569,468 28	
Payements d'intérêts sur les prêts aux compagnies de chemins de fer	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	6,354,792 00	"	"	"	"	6,354,792 00	
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	"	"	"	"	15,000,000 00	
——— de l'emprunt de 750 millions (reliquat)	"	"	"	(A) 154,342,681f 33c	"	154,342,681 33	(A) Loi du 11 juillet 1855.
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.	1,601,586,732 00	16,637,528 28	"	154,342,681 33	"	1,772,566,941 61	
Fonds reportés des exercices 1854 et 1855 pour le service départemental et pour divers services spéciaux — Exercice 1854... 5,369,991f 17c; Exercice 1855... 6,883,130 70	"	"	"	(B) 12,253,121 87	"	12,253,121 87	(B) Lois de règlement des exercices 1854 et 1855.
	1,601,586,732 00	16,637,528 28	"	166,595,803 20	"	1,784,820,063 48	
		16,637,528f 28c		166,595,803f 20c			
			183,233	331f 48c			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1856.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 5 mai 1855, et décret de répartition du 31 octobre 1855.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1854 et 1855 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS OUVERTS PAR DES LOIS SPÉCIALES. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS EXTRAORDINAIRES OUVERTS PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX dont la régularisation est demandée dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires de la session de 1857. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1856.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1856.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.			
DÉPENSES ORDINAIRES.															
Ministère d'État	8,895,200f	"	"	"	"	"	4,452,692f 98c	"	135,945f 00c	200,000f	233,600f 00c	"	63,070f 57c	13,580,508f 55	
Ministère de la justice	27,419,770	"	"	"	37,900f 00c	37,900f 00c	"	"	"	"	"	"	6,335 93	27,426,105 93	
Ministère des affaires étrangères	10,006,600	"	"	"	"	"	69,310 69	"	200,000 00	"	1,358,000 00	"	100,171 78	11,734,082 47	
Ministère de l'intérieur — Service général	40,679,540	"	"	"	15,166 66	15,166 66	3,136,103 18	"	890,601 59	"	3,191,419 50	"	273,020 83	48,170,685 10	
Ministère de l'intérieur — Service départemental	96,201,400	4,414,658f 91c	"	8,883,248f 05c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	109,499,306 96	
Ministère des finances — Dette publique	454,450,851	"	"	"	5,090,000 00	90,000 00	12,883 35	"	"	"	56,841,254 50	"	"	516,304,988 85	
Ministère des finances — Dotations	38,173,462	"	"	"	"	"	"	"	"	"	762,500 00	"	"	38,935,962 00	
Ministère des finances — Service général	20,604,819	"	"	"	110,321 80	5,694 80	61,402 71	"	"	"	2,034,078 00	"	2,105,258 68	24,910,185 39	
Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	164,630,266	137,111 57	"	170,250 31	212,000 00	5,316,627 00	70,000 00	"	"	"	8,069,937 72	"	"	167,972,938 60	
Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	93,939,502	11,944,959 30	"	1,821,537 64	"	"	"	"	"	"	21,164,000 00	"	"	128,869,998 94	
Ministère de la guerre	339,861,842	"	"	"	"	"	140,291,859 72	"	216,505,000 00	"	21,364,000 00	"	5,019,738 15	723,042,439 87	
Ministère de la marine et des colonies	120,655,599	"	"	"	35,100 00	35,100 00	15,064,719 38	"	103,350,000 00	800,000	"	"	670,258 35	238,940,576 73	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	19,176,400	141,085 84	"	493,169 12	10,000 00	10,000 00	"	"	48,431 00	"	132,500 00	"	126,756 10	20,118,342 06	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Cultes	44,582,536	"	"	"	"	"	463,562 65	"	180,000 00	"	325,063 85	"	101,204 24	45,652,366 74	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	78,301,742	"	287f 34c	884,916 75	2,400,400 00	1,050,400 00	468,063 74	"	5,000,000 00	"	1,333,623 00	"	157,211 84	87,495,269 99	
	1,557,579,529	16,637,815 62	287 34	12,253,121 87	7,910,888 46	6,560,888 46	164,090,598 40	"	326,309,977 59	1,000,000	116,809,976 57	"	8,623,026 47	2,202,653,758 18	
		16,637,528f 28c			1,350,000f 00c		164,090,598f 40c		325,309,977f 59c		116,809,976f 57c				
							606,210,552f 56c								
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.															
Ministère d'État	4,171,000	"	"	"	"	"	75,000 00	"	105,000 00	"	3,800,000 00	"	"	8,151,000 00	
Ministère de la marine et des colonies	3,000,000	"	"	"	"	"	"	"	2,800,000 00	"	"	"	22,251 86	5,822,251 86	
Ministère de l'agric., du comm. et des travaux publics	33,535,999	"	"	"	1,100,000 00	2,450,000 00	10,000,000 00	"	"	"	1,492,648 12	"	86,455 48	43,765,102 60	
	40,706,999	"	"	"	1,100,000 00	2,450,000 00	10,075,000 00	"	2,905,000 00	"	5,292,648 12	"	108,707 34	57,738,354 46	
		"			1,350,000f 00c		10,075,000f 00c		2,905,000f 00f		5,292,648f 12c				
							18,272,648f 12c								
TOTAL GÉNÉRAL	1,598,286,528	16,637,815 62	287 34	12,253,121 87	9,010,888 46	9,010,888 46	174,165,598 40	"	329,214,977 59	1,000,000	122,102,624 69	"	8,731,733 81	2,260,392,112 64	
		16,637,528f 28c			"		174,165,598f 40c		328,214,977f 59c		122,102,624f 69c				
							624,483,200f 68c								
							augmentation..... 662,105,584f 64c								

RÉSULTAT en

TABLE DU COMPTE RÉSULTANTE DU BUDGET DE 1856.

(Suite.)

Chapitres des recettes.	Recettes prévues par le budget de 1856.	Recettes réalisées en vertu des lois spéciales.	Recettes réalisées en vertu du budget de 1856.	Recettes réalisées en vertu des lois spéciales.	Recettes réalisées en vertu du budget de 1856.	Excédant des recettes sur les dépenses.	Excédant des dépenses sur les recettes.	OBSERVATIONS.

COMPTE PROVISOIRE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	275,310,943f 75c	275,354,408f 91c	418,313,565f 28c	30,087,863f 80c	43,465f 16c	"	275,354,408f 91c	
——— personnelle et mobilière	66,707,429 13	66,750,429 54			43,000 41	"	66,750,429 54	
——— des portes et fenêtres	40,802,967 59	40,744,637 45			"	58,330f 14c	40,744,637 45	
——— des patentes	61,651,081 83	64,651,822 58			3,000,740 75	"	64,651,822 58	
Taxe de premier avertissement	884,076 16	900,130 60			16,054 44	"	900,130 60	
	445,356,498 46	448,401,429 08	418,313,565 28	30,087,863 80	3,103,260 76	58,330 14	448,401,429 08	
					3,044,930f 62c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	259,000,000 00	294,225,410 16	285,833,899 16	8,391,511 00	35,225,410 16	"	294,225,410 16	
Droit de timbre	52,000,000 00	54,421,112 04	54,417,774 69	3,337 35	2,421,112 04	"	54,421,112 04	
	311,000,000 00	348,646,522 20	340,251,673 85	8,394,848 35	37,646,522 20	"	348,646,522 20	
Domaines — Revenus et prix de vente de domaines	9,175,000 00	10,932,822 62	4,606,922 64	6,325,899 98	1,757,822 62	"	10,932,822 62	
Domaines — Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	3,611,876 00	11,387,909 67	10,761,258 23	626,651 44	7,776,033 67	"	11,387,909 67	
Domaines — Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,458,956 00	1,125,806 51	1,120,175 97	5,630 54	"	333,149 49	1,125,806 51	
	325,245,832 00	372,093,061 00	356,740,030 69	15,353,030 31	47,180,378 49	333,149 49	372,093,061 00	
					46,847,229f 00c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	21,869,500 00	32,084,947 48	32,016,525 62	68,421 86	10,215,447 48	"	32,084,947 48	
Produits divers et droits de pêche	3,048,000 00	4,184,750 25	2,557,921 02	1,626,829 23	1,136,750 25	"	4,184,750 25	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,625,000 00	1,884,471 87	1,841,047 31	43,424 56	259,471 87	"	1,884,471 87	
	26,542,500 00	38,154,169 60	36,415,493 95	1,738,675 65	11,611,669 60	"	38,154,169 60	
					11,611,669f 60c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation — Marchandises diverses	104,000,000 00	116,611,843 68	116,611,843 68	"	12,611,843 68	"	116,611,843 68	
Droits à l'importation — Sucres des colonies françaises	32,000,000 00	40,954,799 27	40,954,799 27	"	8,954,799 27	"	40,954,799 27	
Droits à l'importation — Sucres étrangers	14,000,000 00	19,405,152 28	19,405,152 28	"	5,405,152 28	"	19,405,152 28	
Droits à l'exportation	2,600,000 00	1,664,516 30	1,664,516 30	"	"	935,483 70	1,664,516 30	
Droits de navigation	3,413,000 00	3,615,095 06	3,615,095 06	"	202,095 06	"	3,615,095 06	
Droits et produits divers	2,346,000 00	2,599,070 39	2,589,070 39	10,000 00	253,070 39	"	2,599,070 39	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	29,280,000 00	28,267,621 93	28,267,621 93	"	"	1,012,378 07	28,267,621 93	
	187,639,000 00	213,118,098 91	213,108,098 91	10,000 00	27,426,960 68	1,947,861 77	213,118,098 91	
					25,479,098f 91c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	120,000,000f 00c	142,283,939f 67c	141,314,177f 87c	969,761f 80c	22,283,939f 67c	"	142,283,939f 67c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,263,000 00	7,053,556 84	7,053,556 84	"	790,556 84	"	7,053,556 84	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	38,000,000 00	48,068,377 00	45,510,363 77	2,558,013 23	10,068,377 00	"	48,068,377 00	
Droits divers et recettes à différents titres	39,135,000 00	51,936,357 27	50,717,619 76	1,218,737 51	12,801,357 27	"	51,936,357 27	
Produit de la vente des tabacs	164,000,000 00	163,434,548 79	163,433,480 35	1,068 44	"	565,451 21	163,434,548 79	
Produit de la vente des poudres à feu	6,400,000 00	11,069,136 57	11,069,103 43	33 14	4,669,136 57	"	11,069,136 57	
	373,798,000 00	423,845,916 14	419,098,302 02	4,747,614 12	50,613,367 35	565,451 21	423,845,916 14	
					50,047,916f 14c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	54,003,000 00	51,565,340 78	51,565,340 78	"	"	2,437,659 22	51,565,340 78	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,225,000 00	1,746,745 32	1,746,745 32	"	521,745 32	"	1,746,745 32	
Produit des places dans les malles-postes	150,000 00	143,268 59	143,268 59	"	"	6,731 41	143,268 59	
Produit des places dans les paquebots	51,000 00	"	"	"	"	51,000 00	"	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,426,000 00	1,875,683 38	675,683 38	1,200,000 00	449,683 38	"	1,875,683 38	
Recettes diverses	407,000 00	379,950 37	377,950 37	2,000 00	"	27,049 63	379,950 37	
	57,262,000 00	55,710,988 44	54,508,988 44	1,202,000 00	971,428 70	2,522,440 26	55,710,988 44	
					1,551,011f 56c			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	17,783,709 07	17,783,709 07	17,783,709 07	"	"	"	17,783,709 07	
Produits et revenus de l'Algérie	17,100,000 00	17,913,030 68	17,913,030 68	"	813,030 68	"	17,913,030 68	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	10,471,640 89	10,471,640 89	"	"	490,859 11	10,471,640 89	
Produit de la réserve de l'amortissement	98,091,543 00	111,587,323 15	55,032,573 64	56,554,749 51	13,495,780 15	"	111,587,323 15	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
			PRODUITS DIVERS.					
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,749f 45c	3,135,805f 52c	3,015,872f 98c	119,932f 54c	36,056f 07c	"	3,135,805f 52c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	700,003 50	846,939 97	501,230 93	345,709 04	146,936 47	"	846,939 97	
Droit de vérification des poids et mesures	1,200,000 00	1,310,066 91	973,709 90	336,357 01	110,066 91	"	1,310,066 91	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	50,100 00	294,016 59	294,016 59	"	243,916 59	"	294,016 59	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Contingent à verser au Trésor par les établissements français de l'Inde	362,000 00	"	"	"	"	362,000f 00c	"	
Produit de la taxe des brevets d'invention	850,000 00	1,204,565 00	1,204,565 00	"	354,565 00	"	1,204,565 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	50,000 00	35,862 76	35,862 76	"	"	14,137 24	35,862 76	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	457,199 32	457,199 32	457,199 32	"	"	"	457,199 32	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	35,629 58	35,629 58	35,629 58	"	"	"	35,629 58	
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	315,205 33	315,205 33	315,205 33	"	"	"	315,205 33	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	869,200 00	769,526 17	528,920 69	240,605 48	"	99,673 83	769,526 17	
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	30,000 00	21,000 00	21,000 00	"	"	9,000 00	21,000 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	53,200 00	75,075 00	75,075 00	"	21,875 00	"	75,075 00	
Retenues de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée et des sapeurs pompiers à Paris	1,101,210 00	1,118,156 53	1,118,156 53	"	16,946 53	"	1,118,156 53	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	35,191 15	35,191 15	"	"	13,408 85	35,191 15	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,525,000 00	1,751,239 06	1,751,239 06	"	226,239 06	"	1,751,239 06	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 11	151,700 11	"	0 11	"	151,700 11	
Remboursement par les communes du départ. de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale.	180,000 00	178,080 00	178,080 00	"	"	1,920 00	178,080 00	
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires)	974,900 00	974,049 99	928,903 10	45,146 89	"	850 01	974,049 99	
Produits provenant des ministères et autres produits attribués au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,977,646 00	19,269,081 52	19,269,081 52	"	17,291,435 52	"	19,269,081 52	
Produit de ventes de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	70,000 00	45,177 32	45,177 32	"	"	24,822 68	45,177 32	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	3,611,617 00	3,611,617 00	"	3,611,617 00	"	"	3,611,617 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	1,022,285 00	1,022,285 00	"	1,022,285 00	"	"	1,022,285 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	679,057 00	679,057 00	"	679,057 00	"	"	679,057 00	
Ateliers des condamnés et pénitenciers militaires	195,000 00	97,468 57	97,468 57	"	"	97,531 43	97,468 57	
Versements de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	1,115,000 00	"	"	"	"	1,115,000 00	"	
Frais de surveillance des télégraphes électriques	"	195,693 08	195,693 08	"	195,693 08	"	195,693 08	
Versements des tontines et des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	36,925 00	36,925 00	36,925 00	"	"	"	36,925 00	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1856	2,000,000 00	1,772,322 01	1,772,322 01	"	"	227,677 99	1,772,322 01	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	60,000 00	80,729 18	80,729 18	"	20,729 18	"	80,729 18	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	200,000 00	1,138,504 49	1,138,504 49	"	938,504 49	"	1,138,504 49	
Dépôts d'argent non réclamés aux caisses des agents des postes	12,000 00	14,493 20	14,493 20	"	2,493 20	"	14,493 20	
A REPORTER	24,083,227 18	41,722,662 36	35,271,952 40	6,450,709 96	19,605,457 21	1,966,022 03	41,722,662 36	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
REPORT	24,083,227f 18c	41,722,662f 36c	35,271,952f 40c	6,450,709f 96c	19,605,457f 21c	1,966,022f 03c	41,722,662f 36c	
Produits de la télégraphie privée	4,500,000 00	3,353,295 68	3,353,295 68	"	"	1,146,704 32	3,353,295 68	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution des travaux publics	200,000 00	3,282,949 31	3,282,949 31	"	3,082,949 31	"	3,282,949 31	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'imprimerie impériale	59,750 00	59,750 00	"	59,750 00	"	"	59,750 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	2,600,000 00	2,593,927 20	1,942,654 39	651,272 81	"	6,072 80	2,593,927 20	
Produit du travail dans les prisons départementales des condamnés à plus d'un an	"	45,592 17	45,592 17	"	45,592 17	"	45,592 17	
Remboursement de prêts aux associations ouvrières	100,000 00	124,394 09	124,394 09	"	24,394 09	"	124,394 09	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	60,910 57	60,910 57	60,910 57	"	"	"	60,910 57	
Recouvrements sur avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	91,358 00	91,358 00	"	91,358 00	"	91,358 00	
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	1,930,800 00	2,800,179 61	2,800,179 61	"	869,379 61	"	2,800,179 61	
Recouvrements sur le reliquat de l'emprunt de 250 millions	"	62,527 53	62,527 53	"	62,527 53	"	62,527 53	
Recettes sur exercices clos	"	2,340,102 62	2,340,102 62	"	2,340,102 62	"	2,340,102 62	
——— de diverses origines	1,253,198 00	1,093,269 70	1,093,269 70	"	"	159,928 30	1,093,269 70	
	34,787,885 75	57,630,918 84	50,469,186 07	7,161,732 77	26,121,760 54	3,278,727 45	57,630,918 84	
					22,843,033f 09c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Remboursements en capital et intérêts, sur les prêts faits aux compagnies de chemins de fer	300,000f 00c	"	"	"	"	300,000f 00c	"	
Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	2,000,000f 00c	2,000,000f 00c	"	"	"	2,000,000f 00c	
——— de Paris à Lyon	6,354,792 00	6,354,791 70	6,354,791 70	"	"	0 30	6,354,791 70	
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	5,763,807 85	5,763,807 85	"	"	9,236,192 15	5,763,807 85	
Produit de l'emprunt de 500 millions. (Lois des 30 décembre 1854 et 2 mai 1855.) (Reliquat.)	"	802,734 98	334,071 24	468,663f 74c	802,734 98	"	802,734 98	
——— de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	154,342,681 33	154,342,681 33	91,324,013 75	63,018,667 58	"	"	154,342,681 33	
	177,997,473 33	169,264,015 86	105,776,684 54	63,487,331 32	802,734 98	9,536,192 45	169,264,015 86	
					8,733,457f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1854 et 1855, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1856 ; savoir :

		SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1854	.....	2,663,536f 78c	2,706,454f 39c
——— de l'exercice 1855	.....	6,883,130 70	"
		9,546,667 48	2,706,454 39
		12,253,121f 87c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	445,356,498f 46c	448,401,429f 08c	418,313,565f 28c	30,087,863f 80c	3,044,930f 62c	"	448,401,429f 08c	
Produits des domaines	14,245,832 00	23,446,538 80	16,488,356 84	6,958,181 96	9,200,706 80	"	23,446,538 80	
Produits des forêts et de la pêche	26,542,500 00	38,154,169 60	36,415,493 95	1,738,675 65	11,611,669 60	"	38,154,169 60	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	311,000,000 00	348,646,522 20	340,251,673 85	8,394,848 35	37,646,522 20	"	348,646,522 20	
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	187,639,000 00	213,118,098 91	213,108,098 91	10,000 00	25,479,098 91	"	213,118,098 91	
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	373,798,000 00	423,845,916 14	419,098,302 02	4,747,614 12	50,047,916 14	"	423,845,916 14	
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	57,262,000 00	55,710,988 44	54,508,988 44	1,202,000 00	"	1,551,011f 56c	55,710,988 44	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	17,783,709 07	17,783,709 07	17,783,709 07	"	"	"	17,783,709 07	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	17,100,000 00	17,913,030 68	17,913,030 68	"	813,030 68	"	17,913,030 68	
Divers revenus. — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	10,471,640 89	10,471,640 89	"	"	490,859 11	10,471,640 89	
Produits de la réserve de l'amortissement	98,091,543 00	111,587,323 15	55,032,573 64	56,554,749 51	13,495,780 15	"	111,587,323 15	
Produits divers	34,787,885 75	57,630,918 84	50,469,186 07	7,161,732 77	22,843,033 09	"	57,630,918 84	
	1,594,569,468 28	1,766,710,285 80	1,649,854,619 64	116,855,666 16	174,182,688 19	2,041,870 67	1,766,710,285 80	
Ressources extraordinaires	177,997,473 33	169,264,015 86	105,776,684 54	63,487,331 32	"	8,733,457 47	169,264,015 86	
	1,772,566,941 61	1,935,974,301 66	1,755,631,304 18	180,342,997 48	174,182,688 19	10,775,328 14	1,935,974,301 66	
					163,407,360f 05c			
Fonds reportés des exercices 1854 et 1855 pour le service départemental et divers services spéciaux	12,253,121 87	.....					12,253,121 87	
	1,784,820,063 48						1,948,227,423 53	
Excédant de recette du budget de 1855, que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1856 (art. 6 de la loi des comptes de 1855)							394,056,125 31	
							2,342,283,548 84	

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1856 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1855, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'a eu lieu que par annuités, à partir de 1850, ci 854,198f 84c

Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1856 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1855.) 7,394,155 65

Ensemble. 8,248,354 49

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.									
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	438,600f 00c	432,333f 68c	6,266f 32c	438,600f 00c	432,208f 68c	6,391f 32c	"	"	438,600f 00c
2	——— (Matériel.)	115,000 00	99,560 88	15,439 12	115,000 00	98,945 88	16,054 12	"	"	115,000 00
3	Conseil d'État. (Personnel.)	2,004,000 00	2,001,613 88	2,386 12	2,004,000 00	1,870,986 16	133,013 84	"	"	2,004,000 00
4	——— (Matériel.)	100,000 00	89,931 54	10,068 46	100,000 00	88,845 12	11,154 88	"	"	100,000 00
5	Archives de l'Empire	124,000 00	121,525 69	2,474 31	124,000 00	120,461 34	3,538 66	"	"	124,000 00
6	Établissements des beaux-arts	299,200 00	233,971 25	65,228 75	299,200 00	207,960 63	91,239 37	"	"	299,200 00
7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	893,069 35	56,930 65	950,000 00	879,908 98	70,091 02	"	"	950,000 00
8	Encouragements et souscriptions	211,000 00	207,934 50	3,065 50	211,000 00	205,838 50	5,161 50	"	"	211,000 00
9	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,700 00	135,158 26	2,541 74	137,700 00	101,927 76	35,772 24	"	"	137,700 00
10	Théâtres impériaux, conservatoire de musique, etc	1,700,500 00	1,681,937 42	18,562 58	1,700,500 00	1,604,676 55	95,823 45	"	"	1,700,500 00
11	Personnel des bâtiments et édifices publics	112,000 00	106,271 40	5,728 60	112,000 00	104,846 40	7,153 60	"	"	112,000 00
12	Entretien des bâtiments et édifices publics	711,400 00	351,096 20	330,303 80	681,400 00	327,029 70	354,370 30	"	30,000f 00c	681,400 00
13	Constructions et grosses réparations	1,235,400 00	865,841 34	369,558 66	1,235,400 00	841,139 86	394,260 14	"	"	1,235,400 00
14	Conservation d'anciens monuments historiques	870,000 00	598,669 13	271,330 87	870,000 00	558,919 89	311,080 11	"	"	870,000 00
17	Monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	8,400 00	"	8,400 00	8,400 00	"	8,400 00	"	"	8,400 00
18	Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier	3,800,000 00	2,641,977 60	1,158,022 40	3,800,000 00	2,584,756 60	1,215,243 40	"	"	3,800,000 00
19	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	43,842 63	43,680 96	161 67	43,842 63	43,680 96	161 67	"	"	43,842 63
20	Baptême du Prince impérial	520,000 00	468,011 59	51,988 41	520,000 00	443,537 29	76,462 71	"	"	520,000 00
21	Fête du 15 août 1856	110,000 00	98,287 15	11,712 85	110,000 00	78,797 52	31,202 48	"	"	110,000 00
22	Funérailles de M. Fortoul, ministre de l'instruction publique	25,945 00	25,626 05	"	25,626 05	25,626 05	"	"	318 95	25,626 05
16	Dépenses des exercices périmés	450 35	160 60	289 75	450 35	160 60	289 75	"	"	450 35
		13,517,437 98	11,096,658 47	2,390,460 56	13,487,119 03	10,620,254 47	2,866,864 56	"	30,318 95	13,487,119 03
15	Dépenses des exercices clos	63,070 57	63,070 57	"	63,070 57	63,070 57	"	"	"	63,070 57
	TOTAL de la Ire Section	13,580,508 55	11,159,729 04	2,390,460 56	13,550,189 60	10,683,325 04	2,866,864 56	"	30,318 95	13,550,189 60
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Château de Saverne	171,000 00	71,715 47	129,284 53	201,000 00	63,882 57	137,117 43	30,000f 00c	"	201,000 00
2	Réunion du Louvre aux Tuileries	7,800,000 00	5,656,094 80	2,143,905 20	7,800,000 00	5,527,408 81	2,272,591 19	"	"	7,800,000 00
3	Exposition universelle de 1855	75,000 00	33,026 51	41,973 49	75,000 00	33,026 51	41,973 49	"	"	75,000 00
4	Palais de l'Industrie	105,000 00	21,583 40	83,416 60	105,000 00	20,089 35	84,910 65	"	"	105,000 00
	TOTAL de la IIe Section	8,151,000 00	5,782,420 18	2,398,579 82	8,181,000 00	5,644,407 24	2,536,592 76	30,000 00	"	8,181,000 00
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	13,580,508 55	11,159,729 04	2,390,460 56	13,550,189 60	10,683,325 04	2,866,864 56	"	30,318 95	13,550,189 60
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	8,151,000 00	5,782,420 18	2,398,579 82	8,181,000 00	5,644,407 24	2,536,592 76	30,000 00	"	8,181,000 00
		21,731,508 55	16,942,149 22	4,789,040 38	21,731,189 60	16,327,732 28	5,403,457 32	30,000 00	30,318 95	21,731,189 60
								318f 95c		

OBSERVATIONS.		
(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
Crédits accordés par le budget		8,895,200f 00c
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 26 mai 1856. (Baptême du Prince impérial.)	400,000f 00c	
Loi du 21 juillet 1856. (Divers.)	4,052,692 98	
	4,452,692 98	4,452,692 98
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857.		
Décret du 21 juillet 1856. (Fête du 15 août 1856.)	110,000 00	
Décret du 11 août 1856. (Funérailles de M. Fortoul.)	25,945 00	
	135,945 00	
A déduire : Crédit annulé.		
Décret du 25 décembre 1856. (Testament de l'Empereur Napoléon Ier.)	200,000 00	
RESTE en crédit annulé	64,055 00	64,055 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 21 juillet 1856. (Baptême du Prince impérial.)	120,000 00	
Décret du 30 décembre 1856. (Conseil d'État, personnel.)	113,600 00	
	233,600 00	233,600 00
		13,517,437 98
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		63,070 57
		13,580,508 55
Crédits accordés par le budget		4,171,000 00
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 21 juillet 1856. (Exposition universelle de 1855.)		75,000 00
Crédit extraordinaire ouvert par décret impérial dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857.		
Décret du 3 novembre 1856. (Palais de l'industrie.)		105,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 2 février 1856. (Réunion du Louvre aux Tuileries.)	2,000,000 00	
Décret du 20 décembre 1856. (*Idem.*)	1,800,000 00	
	3,800,000 00	3,800,000 00
		8,151,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	532,100f 00c	504,755f 56c	27,344f 44c	532,100f 00c	504,755f 56c	27,344f 44c	"	"	532,100f 00c	
2	——— (Matériel.)	100,000 00	89,060 78	10,939 22	100,000 00	87,957 23	12,042 77	"	"	100,000 00	
	Cours et Tribunaux.										
3	Cour de cassation	985,800 00	978,830 00	6,970 00	985,800 00	978,830 00	6,970 00	"	"	985,800 00	
4	Cours impériales	5,733,500 00	5,725,620 45	7,879 55	5,733,500 00	5,322,773 57	410,726 43	"	"	5,733,500 00	
5	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	124,467 98	29,932 02	"	"	154,400 00	
6	Tribunaux de première instance	7,793,695 00	7,777,820 64	15,874 36	7,793,695 00	7,178,690 25	615,004 75	"	"	7,793,695 00	
7	——— de commerce	179,900 00	178,084 00	1,816 00	179,900 00	159,617 87	20,282 13	"	"	179,900 00	
8	——— de police	65,500 00	65,360 00	140 00	65,500 00	59,061 32	6,438 68	"	"	65,500 00	
9	Justices de paix	6,071,475 00	6,068,598 30	2,876 70	6,071,475 00	5,331,874 32	739,600 68	"	"	6,071,475 00	
10	Service de la justice en Algérie	588,300 00	571,304 58	16,995 42	588,300 00	501,174 42	87,125 58	"	"	588,300 00	
	Frais de justice.										
11	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,142,100 00	4,656,281 51	123,718 49	4,780,000 00	4,656,281 51	123,718 49	"	362,100f 00c	4,780,000 00	
	Secours et subventions.										
12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	73,000 00	69,951 51	3,048 49	73,000 00	67,851 51	5,148 49	"	"	73,000 00	
		27,419,770 00	26,840,067 33	217,602 67	27,057,670 00	24,973,335 54	2,084,334 46	"	362,100 00	27,057,670 00	
13	Dépenses des exercices clos	6,335 95	6,335 93	"	6,335 93	6,335 93	"	"	"	6,335 93	
		27,426,105 93	26,846,403 26	217,602 67	27,064,005 93	24,979,671 47	2,084,334 46	"	362,100 00	27,064,005 93	
								362,100f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	27,419,770f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.	

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 3 octobre 1856	31,400f	31,400f
Décret du 3 janvier 1857	26,500	26,500
	37,900	37,900
	"	

	"
	27,419,770 00
Crédit accordé pour dépenses des exercices clos	6,335 93
	27,426,105 93

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	Administration centrale.										
1	Personnel	626,800f 00c	626,405f 27c	16,925f 73c	643,331f 00c	624,905f 23c	18,425f 77c	16,531f 00c	"	643,331f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 10,006,600f 00c
2	Matériel	195,000 00	190,059 36	81,940 64	272,000 00	188,611 36	83,388 64	77,000 00	"	272,000 00	Crédits ouverts par des lois spéciales.
	Traitements des agents du service extérieur.										Loi du 3 mai 1856. (Dépenses des exercices périmés.) 16,941f 76c
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,341,800 00	4,829,173 54	296,095 46	5,125,269 00	3,753,628 52	1,371,640 48	"	216,531f 00c	5,125,269 00	Loi du 21 juillet 1856. (Divers.) 52,368 93
4	——— des agents en inactivité	90,000 00	37,908 88	91 12	38,000 00	27,308 88	10,691 12	"	52,000 00	38,000 00	69,310 69 — 69,310 69
	Dépenses variables.										Crédit extraordinaire ouvert par décret impérial dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857.
5	Frais d'établissement	350,000 00	345,856 93	4,143 07	350,000 00	345,856 93	4,143 07	"	"	350,000 00	Décret du 27 décembre 1856. (Dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier.) 200,000 00
6	Frais de voyage et de courriers	1,000,000 00	625,869 34	170,130 66	796,000 00	611,338 38	184,651 62	"	204,000 00	796,000 00	Crédit supplémentaire ouvert par décret spécial à régulariser ultérieurement.
7	Frais de service	1,160,000 00	1,024,042 66	425,957 34	1,450,000 00	945,663 53	504,336 47	290,000 00	"	1,450,000 00	Décret du 13 août 1856. (Divers services.) 1,358,000 00
8	Présents diplomatiques	155,000 00	150,746 51	40,173 49	190,920 00	150,746 51	40,173 49	35,920 00	"	190,920 00	
9	Indemnités et secours	62,500 00	44,736 08	13,763 92	58,500 00	35,204 83	23,295 17	"	4,000 00	58,500 00	11,633,910 69
10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	"	550,000 00	550,000 00	"	"	"	550,000 00	Crédit pour dépenses des exercices clos 100,171 78
11	Missions extraordinaires	1,663,500 00	1,632,040 93	676,459 07	2,308,500 00	1,623,632 92	684,867 08	645,000 00	"	2,308,500 00	
12	Dépenses imprévues	50,000 00	42,477 08	7,522 92	50,000 00	38,897 00	11,103 00	"	"	50,000 00	11,734,082 47
	Service extraordinaire.										
15	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	108,999 92	0 08	109,000 00	106,999 92	2,000 08	"	11,000 00	109,000 00	
16	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel Forbin-Janson	52,000 00	46,690 42	5,309 58	52,000 00	35,335 92	16,664 08	"	"	52,000 00	
17	Exécution des dispositions testamentaires de l'Empereur Napoléon Ier	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	
14	Dépenses des exercices périmés	17,310 69	17,310 69	"	17,310 69	17,310 69	"	"	"	17,310 69	
		11,633,910 69	10,272,317 61	1,938,513 08	12,210,830 69	9,055,450 62	3,155,380 07	1,064,451 00	487,531 00	12,210,830 69	
13	Dépenses des exercices clos	100,171 78	100,171 78	"	100,171 78	100,171 78	"	"	"	100,171 78	
		10,734,082 47	10,372,489 39	1,938,513 08	12,311,002 47	9,155,622 40	3,155,380 07	1,064,451 00	487,531 00	12,311,002 47	
								576,920 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (A).	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1856.
	SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,048,600f 00c	1,037,832f 29c	10,767f 71c	1,048,600f 00c	1,031,152f 31c	17,447f 69c	"	"	1,048,600f 00c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	354,850 00	295,146 80	59,703 20	354,850 00	285,806 21	69,043 79	"	"	354,850 00
	Services divers.									
3	Dépenses secrètes de sûreté publique	2,000,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00
4	Personnel des lignes télégraphiques	2,861,400 00	2,596,344 66	265,055 34	2,861,400 00	2,530,973 17	330,426 83	"	"	2,861,400 00
5	Matériel des lignes télégraphiques	530,640 00	337,750 80	192,889 20	530,640 00	308,895 22	221,744 78	"	"	530,640 00
6	Dépenses générales de la garde nationale	85,000 00	82,785 93	2,214 07	85,000 00	76,725 69	8,274 31	"	"	85,000 00
	Secours et subventions.									
7	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	681,410 00	675,576 64	5,833 36	681,410 00	674,076 64	7,333 36	"	"	681,410 00
8	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	720,000 00	509,483 02	210,516 98	720,000 00	505,772 46	214,227 54	"	"	720,000 00
9	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement	775,000 00	573,056 52	201,943 48	775,000 00	559,952 18	215,047 82	"	"	775,000 00
10	Secours aux réfugiés étrangers	621,600 00	509,384 84	112,215 16	621,600 00	491,354 55	130,245 45	"	"	621,600 00
11	Subventions pour construction de ponts à péage sur chemins vicinaux	300,000 00	72,833 00	227,167 00	300,000 00	55,333 00	244,667 00	"	"	300,000 00
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration départementale.									
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements.	4,489,017 50	4,285,984 86	203,032 64	4,489,017 50	4,073,663 76	415,353 74	"	"	4,489,017 50
13	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	5,097,502 00	4,955,418 02	142,083 98	5,097,502 00	4,715,599 51	381,902 49	"	"	5,097,502 00
14	Inspections administratives des services départementaux	204,166 66	21,344 22	201,822 44	204,166 66	181,450 38	22,716 28	"	"	204,166 66
15	Traitem^ts et indemnités aux commissaires de police et inspect^rs de la librairie.	953,000 00	881,277 34	71,722 66	953,000 00	814,842 03	138,157 97	"	"	953,000 00
16	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	1,966,920 00	1,966,920 00	"	1,966,920 00	1,966,920 00	"	"	"	1,966,920 00
17	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	586,420 00	562,614 94	23,805 06	586,420 00	518,344 29	68,075 71	"	"	586,420 00
	À REPORTER	23,275,526 16	21,543,753 88	1,731,772 28	23,275,526 16	20,790,861 40	2,484,664 76	"	"	23,275,526 16

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget 40,679,540f 00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 15 septembre 1856	15,166f 66c	15,166f 66c

Crédits ouverts par des lois spéciales :

Loi du 3 mai 1856. (Exercices périmés.)	23,787f 83c	
— du 7 juin 1856. (Secours aux inondés.)	2,000,000 00	
— du 13 juin 1856. (Construction de lignes télégraphiques.)	933,699 00	
— du 28 juin 1856. (Palais de justice de Bastia, etc.)	85,000 00	
— du 21 juillet 1856. (Divers.)	93,616 35	
	3,136,103 18	3,136,103 18

Crédits extraordinaires, ouverts par décrets impériaux, dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857.

Décret du 11 août 1856. (Établissements de bains et lavoirs.)	390,601f 59c	
— du 25 août 1856. (Subvention à la ville du Havre.)	500,000 00	
	890,601 59	890,601 59

Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :

Décret du 22 septembre 1856. (Établissements de bienfaisance.)	87,000f 00c	
— du 30 novembre 1856. (Divers.)	3,104,419 50	
	3,191,419 50	3,191,419 50
		47,897,664 27
Crédits pour dépenses des exercices clos		273,020 83
		48,170,685 10

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
						Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
	REPORT	23,275,526f 16c	21,543,753f 88c	1,731,772f 28c	23,275,526f 16c	20,790,861f 40c	2,484,664f 76c	"	"	23,275,526f 16c	
	Détention des condamnés.										
18	Frais de détention et de transport des condamnés à la charge de l'État	17,705,433 34	14,797,586 69	2,907,846 65	17,705,433 34	14,074,154 32	3,631,279 02	"	"	17,705,433 34	
19	Construction et acquisitions pour la détention des condamnés	610,000 00	388,314 93	221,685 07	610,000 00	373,562 23	236,437 77	"	"	610,000 00	
20	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction	1,820,000 00	1,489,770 94	332,229 06	1,820,000 00	1,302,343 01	517,656 99	"	"	1,820,000 00	
	Matériel des cours impériales.										
21	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	460,000 00	287,223 17	170,776 83	460,000 00	269,578 81	190,421 19	"	"	460,000 00	
	Services extraordinaires.										
28	Dépenses du service de l'émigration	80,000 00	50,855 02	29,144 98	80,000 00	47,814 98	32,185 02	"	"	80,000 00	
29	Secours aux inondés	2,000,000 00	1,552,268 98	447,731 02	2,000,000 00	1,408,440 32	591,559 68	"	"	2,000,000 00	
30	Travaux de construction des lignes télégraphiques	933,699 00	382,707 11	550,991 89	933,699 00	372,568 93	561,130 07	"	"	933,699 00	
31	Travaux des palais de justice de Montpellier et de Bastia	85,000 00	"	85,000 00	85,000 00	"	85,000 00	"	"	85,000 00	
32	Établissements modèles pour bains et lavoirs publics	390,601 59	36,666 68	13,333 32	50,000 00	36,666 68	13,333 32	"	340,601f 59c	50,000 00	
33	Subvention à la ville du Havre pour travaux d'utilité publique	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	"	"	500,000 00	
23	Dépenses des exercices périmés	37,404 18	37,355 29	48 89	37,404 18	35,438 51	1,965 67	"	"	37,404 18	
		47,897,664 27	41,066,502 69	6,490,559 99	47,557,062 68	39,211,429 19	8,345,633 49	"	340,601 59	47,557,062 68	
22	Dépenses des exercices clos	273,020 83	273,020 83	"	273,020 83	273,020 83	"	"	"	273,020 83	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	48,170,685 10	41,339,523 52	6,490,559 99	47,830,083 51	39,484,450 02	8,345,633 49	"	340,601 59	47,830,083 51	
								340,601f 59c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Dépenses ordinaires.										
24	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements et sur le produit du fonds commun	32,115,932f 85c	26,881,842f 09c	5,234,090f 76c	32,115,932f 85c	24,378,074f 85c	7,737,858f 00c	"	"	32,115,932f 85c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	Dépenses sur les produits éventuels ordinaires	379,532 07	201,247 98	178,284 09	379,532 07	146,040 42	233,491 65	"	"	379,532 07	Crédits accordés par le budget 96,201,400f 00c
	Dépenses facultatives.										Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental à ajouter 4,414,658 91
											Crédits reportés des exercices 1854 et 1855, pour le service départemental 8,883,248 05
25	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	14,854,948 54	11,521,289 73	3,333,658 81	14,854,948 54	10,687,796 02	4,167,152 52	"	"	14,854,948 54	109,499,306 96
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	460,999 91	186,997 34	274,002 57	460,999 91	171,258 73	289,741 18	"	"	460,999 91	
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	1,467,960 70	896,894 49	571,066 21	1,467,960 70	843,607 63	624,353 07	"	"	1,467,960 70	
	Dépenses extraordinaires.										
26	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	29,067,024 64	21,048,273 71	8,018,750 93	29,067,024 64	18,297,550 69	10,769,473 95	"	"	29,067,024 64	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	7,607,475 22	5,614,855 07	1,992,620 15	7,607,475 22	5,222,625 40	2,384,849 82	"	"	7,607,475 22	
	Dépenses spéciales.										
27	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,719,467 72	10,477,354 21	3,242,113 51	13,719,467 72	9,912,374 40	3,807,093 32	"	"	13,719,467 72	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	9,825,965 31	8,531,443 09	1,294,522 22	9,825,965 31	7,722,041 77	2,103,923 54	"	"	9,825,965 31	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	109,499,306 96	85,360,197 71	24,139,109 25	109,499,306 96	77,381,369 91	32,117,937 05	"	"	109,499,306 96	
								"			

RÉCAPITULATION.

Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	48,170,685 10	41,339,523 52	6,490,559 99	47,830,083 51	39,484,450 02	8,345,638 49	"	340,601 59	47,830,083 51	
Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	109,499,306 96	85,360,197 71	24,139,109 25	109,499,306 96	77,381,369 91	32,117,937 05	"	"	109,499,306 96	
TOTAL GÉNÉRAL	157,669,992 06	126,699,721 23	30,629,669 24	157,329,390 47	116,865,819 93	40,463,570 54	"	340,601 59	157,329,390 47	
							340,601f 59c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
					DETTE PUBLIQUE.						
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	172,071,749f 00c	171,772,934f 60c	298,814f 40c	172,071,749f 00c	168,102,364f 61c	3,969,384f 39c	"	"	172,071,749f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	—— 4 1/2 p. 0/0 (ancien fonds)	884,560 00	884,476 00	84 00	884,560 00	875,624 50	8,935 50	"	"	884,560 00	
3	—— 4 p. 0/0	2,355,699 00	2,351,506 00	2,062 00	2,353,568 00	2,325,786 00	27,782 00	"	2,131f 00c	2,353,568 00	Crédits accordés par le budget 454,450,851f 00c
4	—— 3 p. 0/0	129,341,236 50	129,128,491 00	212,316 00	129,340,807 00	109,579,713 00	19,761,094 00	"	429 50	129,340,807 00	
5	Fonds d'amortissement	86,560,932 00	86,560,932 00	"	86,560,932 00	86,560,932 00	"	"	"	86,560,932 00	Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	4,175,006 09	4,155,460 45	"	4,155,460 45	4,155,460 45	"	"	19,545 55	4,155,460 45	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	4,785,294 00	4,804,839 55	"	4,804,839 55	4,804,839 55	"	19,545f 55c	"	4,804,839 55	
8	Achat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	"	1,346,327 00	
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,500,000 00	6,780,982 04	719,017 96	7,500,000 00	197,703 74	7,302,296 26	"	"	7,500,000 00	Décret du 10 novembre 1856 (Rentes viagères) ..... AUGMENTATION. " — DIMINUTION. 90,000f
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	37,700,000 00	22,248,247 99	15,271,752 01	37,520,000 00	22,248,247 99	15,271,752 01	"	180,000 00	37,520,000 00	Décret du 31 décembre 1856. (Intérêt de la dette flottante.) ..... 5,090,000f — "
	DETTE VIAGÈRE.										5,090,000 — 90,000
11	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	"	300,000 00	
12	Rentes viagères	1,107,035 00	1,006,920 00	10,115 00	1,017,035 00	584,072 63	432,962 37	"	90,000 00	1,017,035 00	Crédits reportés des autres services du ministère des finances. 5,000,000f — " 5,000,000 00
13	Rentes viagères pour la vieillesse. (Loi du 23 mai 1853.)	2,100,000 00	2,090,400 50	9,599 50	2,100,000 00	1,479,861 99	620,138 01	"	"	2,100,000 00	
13 *bis.*	Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	26,267 00	26,267 00	"	26,267 00	"	26,267 00	"	"	26,267 00	
14	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	222,000 00	219,000 00	3,000 00	222,000 00	157,500 00	64,500 00	"	"	222,000 00	Crédits ouverts par des lois spéciales :
15	—— civiles	1,330,000 00	1,292,055 00	17,945 00	1,310,000 00	883,327 86	426,672 14	"	20,000 00	1,310,000 00	Loi du 14 mai 1856. (Pensions à titre de récompenses nationales) 12,883 35
16	—— à titre de récompenses nationales	862,883 35	861,410 00	1,473 35	862,883 35	609,882 95	253,000 40	"	"	862,883 35	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :
17	—— militaires	34,800,000 00	33,690,060 00	1,109,940 00	34,800,000 00	24,484,378 65	10,315,621 35	"	"	34,800,000 00	Décret du 5 décembre 1855. (Fonds d'amortissement.) 11,542,029f 00
18	—— ecclésiastiques	85,000 00	67,090 00	5,910 00	73,000 00	40,731 60	32,268 40	"	12,000 00	73,000 00	—— du 25 août 1856. (Rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0) 37,762,958 50
19	—— de donataires dépossédés	1,100,000 00	1,098,510 00	1,490 00	1,100,000 00	704,809 25	395,190 75	"	"	1,100,000 00	—— du 31 décembre 1856. (Divers.) 7,536,267 00
20	—— civiles sur fonds de retenue (Loi du 9 juin 1853)	23,700,000 00	23,693,790 00	6,210 00	23,700,000 00	17,300,412 87	6,399,587 13	"	"	23,700,000 00	56,841,254 50 — 56,841,254 50
21	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	513,000 00	513,000 00	"	513,000 00	260,000 00	253,000 00	"	"	513,000 00	516,304,988 85
22	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	298,380 00	1,620 00	"	"	300,000 00	
23	—— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,692,293 00	7,707 00	2,700,000 00	1,930,146 54	769,853 46	"	"	2,700,000 00	
24	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile.	288,000 00	287,086 98	913 02	288,000 00	191,319 80	96,680 20	"	"	288,000 00	
25	—— aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	150,000 00	149,189 00	811 00	150,000 00	105,128 66	44,871 34	"	"	150,000 00	
		516,304,988 85	498,296,268 11	17,704,160 24	516,000,428 35	449,501,951 64	66,498,476 71	19,545 55	324,106 05	516,000,428 35	
								304,560f 50c			
					DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
26	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	25,000,000f 00c	"	"	"	25,000,000f 00c	Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
27	Dotation des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00	Crédits accordés par le budget 38,173,462f 00c
28	Dotation du Sénat	4,980,000 00	4,980,000 00	"	4,980,000 00	3,644,499 95	1,335,500f 05c	"	"	4,980,000 00	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux dont la régularisation aura lieu ultérieurement.
29	Dépenses administratives du Sénat	1,260,762 00	1,250,762 00	10,000 00	1,260,762 00	1,250,762 00	10,000 00	"	"	1,260,762 00	Décret du 3 juillet 1856. (Dépenses du Corps législatif.) 752,500f 00c
30	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux Députés	3,399,500 00	3,344,000 00	55,500 00	3,399,500 00	3,344,000 00	55,500 00	"	"	3,399,500 00	—— du 23 octobre 1856. (Dépenses du Sénat.) 10,000 00
31	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	2,795,700 00	2,795,700 00	"	2,795,700 00	"	2,795,700 00	"	"	2,795,700 00	762,500 00 — 762,500 00
		38,935,962 00	38,870,462 00	65,500 00	38,935,962 00	34,739,261 95	4,196,700 05	"	"	38,935,962 00	38,935,962 00
								"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.						
32	Cour des comptes.	Personnel	1,205,900f 00c	1,205,366f 04c	"	1,205,366f 04c	1,124,591f 05c	80,774f 99c	"	533f 96c	1,205,366f 04c	
33		Matériel et dépenses diverses	71,878 00	51,992 75	19,885f 25c	71,878 00	51,992 75	19,885 25	"	"	71,878 00	
34	Administration centrale des finances.	Personnel	5,727,500 00	5,694,151 43	33,348 57	5,727,500 00	5,625,026 00	102,474 00	"	"	5,727,500 00	
35		Matériel	1,764,230 00	1,388,519 35	375,710 65	1,764,230 00	1,323,998 79	440,231 21	"	"	1,764,230 00	
36		Dépenses diverses	253,994 20	237,409 51	3,546 22	240,955 73	213,067 31	27,888 42	"	13,038 47	240,955 73	
37	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires).	Personnel	75,200 00	72,582 34	"	72,582 34	69,674 04	2,908 30	"	2,617 66	72,582 34	
38		Matériel	77,121 80	63,412 32	13,709 48	77,121 80	57,652 51	19,469 29	"	"	77,121 80	
39		Dépenses diverses	33,900 00	2,281 05	31,618 95	33,900 00	2,281 05	31 618 95	"	"	33,900 00	
40		Refonte des monnaies de cuivre	1,930,800 00	1,675,994 73	254,737 72	1,930,732 45	1,559,521 71	371,210 74	"	67 55	1,930,732 45	
41	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	4,429,000 00	3,584,103 88	843,896 12	4,428,000 00	3,584,103 88	843,896 12	"	1,000 00	4,428,000 00	
42		Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,701,000 00	4,671,164 84	1,029,835 16	5,701,000 00	4,669,643 31	1,031,356 69	"	"	5,701,000 00	
43		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,160,000 00	1,129,243 73	30,756 27	1,160,000 00	1,032,985 94	127,014 06	"	"	1,160,000 00	
44	Dépenses des exercices périmés		374,402 71	260,820 31	113,582 40	374,402 71	193,722 86	180,679 85	"	"	374,402 71	
			22,804,926 71	20,037,042 28	2,750,626 79	22,787,669 07	19,508,261 20	3,279,407 87	"	17,257 64	22,787,669 07	
45	Dépenses des exercices clos		2,105,258 68	2,105,258 68	"	2,105,258 68	2,105,258 68	"	"	"	2,105,258 68	
			24,910,185 39	22,142,300 96	2,750,626 79	24,892,927 75	21,613,519 88	3,279,407 87	"	17,257 64	24,892,927 75	
									17,257f 64c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget			20,604,810f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Décret du 10 novembre 1856 (divers)	110,321f 80	5,694f 80	
Crédit retiré des autres services du ministère des finances	104,627f		104,627 00
Crédits ouverts par des lois spéciales :			
Loi du 3 mai 1856. (Dépenses des exercices périmés.)	54,965f 05c		
Loi du 14 mai 1856. (*Idem.*)	2,000 00		
Loi du 21 juillet 1856. (*Idem.*)	4,437 66		
	61,402 71		61,402 71
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :			
Décret du 23 octobre 1856. (Divers.)	368,000f 00c		
——— du 31 décembre 1856. (Divers.)	1,666,078 00		
	2,034,078 00		2,034,078 00
			22,804,926 71
Crédit pour dépenses des exercices clos			2,105,258 68
			24,910,185 39

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. *(Service administratif et de perception dans les départements.)*										
46	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,510,800f 00c	2,510,148f 58c	651 42	2,510,800f 00c	2,295,561f 67c	215,238f 33c	"	"	2,510,800f 00c	
47	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,004,065 69	1,547,854 26	425,764f 61c	1,973,618 87	1,303,899 34	669,719 53	"	30,446f 82c	1,973,618 87	
48	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	154,671 53	40,319 11	114,352 42	154,671 53	39,074 62	115,596 91	"	"	154,671 53	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	193,861 24	120,676 53	73,184 71	193,861 24	117,970 51	75,890 73	"	"	193,861 24	
49	Frais de mutations cadastrales	574,000 00	573,893 98	42 47	573,936 45	514,610 75	59,325 70	"	63 55	573,936 45	
50	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,401,469 42	9,440,127 39	1,961,342 03	11,401,469 42	9,421,965 90	1,979,503 52	"	"	11,401,469 42	
51	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc.	40,000 00	39,700 00	300 00	40,000 00	36,900 00	3,100 00	"	"	40,000 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. *(Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)*										
52	Enregistrement et domaines — Personnel	10,725,250 00	10,478,071 46	17,178 54	10,495,250 00	10,479,060 23	16,189 77	"	230,000 00	10,495,250 00	
53	Enregistrement et domaines — Matériel	811,600 00	655,983 03	125,616 97	781,600 00	601,207 31	180,392 69	"	30,000 00	781,600 00	
54	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,315,080 00	1,219,914 06	95,165 94	1,315,080 00	1,166,469 07	148,610 93	"	"	1,315,080 00	
	FORÊTS. *(Service administratif et de surveillance dans les départements.)*										
55	Personnel	3,965,673 00	3,968,205 93	367 07	3,968,573 00	3,591,618 74	376,954 26	2,900f 00c	"	3,968,573 00	
56	Matériel	2,023,000 00	1,505,137 15	517,862 85	2,023,000 00	1,303,395 99	719,604 01	"	"	2,023,000 00	
57	Dépenses diverses	1,055,555 00	930,863 15	124,691 85	1,055,555 00	839,350 93	216,204 07	"	"	1,055,555 00	
57 *bis.*	Frais d'aliénation des bois de l'État	70,000 00	34,948 31	35,051 69	70,000 00	28,447 53	41,552 47	"	"	70,000 00	
	À REPORTER	36,845,025 88	33,065,842 94	3,491,572 57	36,557,415 51	31,739,532 59	4,817,882 92	2,900 00	290,510 37	36,557,415 51	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	164,630,266f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux. (Augmentation.)	137,111 57
Crédits reportés de l'exercice 1854 pour divers services spéciaux	170,250 31
	164,937,627 88

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Décret du 10 nov. 1856	212,000f 00c	226,627f 00c	
——— du 31 déc. 1856	"	5,090,000 00	
	212,000 00	5,316,627 00	
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances	5,104,627f 00c		5,104,627 00
			159,833,000 88

Crédits ouverts par des lois spéciales :

Loi du 21 juillet 1856. (Frais d'aliénation de bois)		70,000 00

Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :

Décret du 25 août 1856. (Forêts.)	500,000f 00c	
——— du 23 octobre 1856. (Divers.)	5,419,552 20	
——— du 31 décembre 1855. (Douanes.)	1,725,855 52	
——— du 31 décembre 1856. (Divers.)	424,530 00	
	8,069,937 72	8,069,937 72
		167,972,938 60

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	36,845,025f 88c	33,065,842f 94c	3,491,572f 57c	36,557,415f 51c	31,739,532f 59c	4,817,882f 92c	2,900f 00c	290,510f 37c	36,557,415f 51c	
	DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
58	Personnel	43,631,700 00	43,181,997 43	445,402 57	43,627,400 00	43,175,902 21	451,497 79	"	4,300 00	43,627,400 00	
59	Matériel	15,750,389 52	9,662,084 69	5,787,425 31	15,449,510 00	9,517,409 37	5,932,100 63	"	300,879 52	15,449,510 00	
60	Dépenses diverses	6,788,370 00	6,316,582 75	471,787 25	6,788,370 00	6,261,249 83	527,120 17	"	"	6,788,370 00	
61	Avances recouvrables	780,000 00	667,593 07	112,406 93	780,000 00	688,213 50	91,786 50	"	"	780,000 00	
62	Achats et transports de tabacs	27,510,000 00	23,642,363 45	3,307,636 55	26,950,000 00	22,263,757 16	4,686,242 84	"	560,000 00	26,950,000 00	
63	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,019,565 00	996,724 77	52,840 23	1,049,565 00	994,315 30	55,249 70	30,000 00	"	1,049,565 00	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
64	Administration et perception. — Personnel	15,302,369 00	15,056,237 51	186,131 49	15,242,369 00	15,006,113 93	236,255 07	"	60,000 00	15,242,369 00	
65	Administration et perception. — Matériel	12,193,801 00	9,867,123 58	2,316,677 42	12,183,801 00	9,671,282 46	2,512,518 54	"	10,000 00	12,183,801 00	
66	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,895,600 00	2,556,603 49	292,996 51	2,849,600 00	2,526,018 26	323,581 74	"	46,000 00	2,849,600 00	
67	Subventions	5,256,118 20	4,818,108 35	438,009 85	5,256,118 20	4,818,108 35	438,009 85	"	"	5,256,118 20	
		167,972,938 60	149,831,262 03	16,902,886 68	166,734,148 71	146,661,902 96	20,072,245 75	32,900 00	1,271,689 89	166,734,148 71	
								1,238,789f 89c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
68	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	76,122,998f 94c	9,900,148f 29c	951f 09c	9,901,099f 38c	61,827,282f 38c	14,295,716f 56c	"	"	76,122,998f 94c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	Idem extraordinaires des communes		28,147,999 55	4,446,757 24	32,594,756 79						Crédits accordés par le budget 93,939,502f 00c
	Idem des chemins vicinaux		11,279,941 73	82,072 54	11,362,014 27						Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux. — Augmentation 11,944,059 30
	Idem de l'instruction primaire		6,850,377 11	111,290 58	6,961,667 69						Crédits reportés de l'exercice 1854 pour divers services spéciaux 1,821,537 64
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		76,869 13	"	76,869 13						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,709,987 58	143,954 82	1,853,942 40						Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes		3,425,763 04	177,212 81	3,602,975 85						
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		4,746,112 61	320,009 28	5,066,121 89						Décret du 23 octobre 1856. (Divers services.) 1,066,000f 00c
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		460,916 65	598,514 48	1,059,431 13						——— du 31 décembre 1856. (*Idem.*) .. 20,098,000 00
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,569,556 63	335,682 00	2,905,238 63						21,164,000 00 21,164,000 00
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		738,662 07	219 71	738,881 78						
	Dégrèvement pour pertes de matière imposable	200,000 00	182,137 71	17,862 29	200,000 00	154,729 19	45,270 81	"	"	200,000 00	128,869,998 94
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		16,701 75	23,298 25	40,000 00						
	——— sur les redevances des mines	61,000 00	7,384 03	"	7,384 03	16,415 84	44,584 16	1,384f 03c	1,384f 03c	61,000 00	
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		7,644 77	5,971 20	13,615 97						
		76,383,998 94	70,120,202 65	6,263,796 29	76,383,998 94	61,998,427 41	14,385,571 53	1,384 03	1,384 03	76,383,998 94	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,221,201 75	98,798 25	2,320,000 00						
	Forêts		55,370 16	19,613 84	74,984 00						
69	Douanes	2,699,000 00	91,263 21	8,736 79	100,000 00	2,394,805 54	462,351 45	158,156 99	"	2,857,156 99	
	Contributions indirectes		143,793 39	4,295 13	148,088 52						
	Postes		11,968 98	859 53	12,828 51						
	Produits divers		163,922 28	37,333 68	201,255 96						
70	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc. en matière de douanes	840,000 00	782,073 64	57,926 36	840,000 00	817,577 15	22,422 85	"	"	840,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		3,140,461 45	119,538 55	3,260,000 00						
	Forêts		105,500 00	500 00	106,000 00						
71	Douanes	5,733,000 00	942,555 31	17,444 69	960,000 00	4,726,125 28	406,088 67	"	600,786 05	5,132,213 95	
	Contributions indirectes		766,281 44	22,973 56	789,255 00						
	Postes		16,958 95	"	16,958 95						
72	Primes à l'exportation des marchandises	41,100,000 00	35,837,047 84	6,512,952 16	42,350,000 00	34,564,742 37	7,785,257 63	1,250,000 00	"	42,350,000 00	
73	Escomptes sur divers droits	2,114,000 00	2,015,551 74	48,048 26	2,063,600 00	2,043,743 48	19,856 52	"	50,400 00	2,063,600 00	
		128,869,998 94	116,414,152 79	13,212,817 09	129,626,969 88	106,545,421 23	23,081,548 65	1,409,541 02	652,570 08	129,626,969 88	
								756,970f 94c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,933,718f 00c	1,933,407f 14c	310f 86c	1,933,718f 00c	1,887,171f 97c	46,546f 03c	"	"	1,933,718f 00c		
2	——— (Matériel.)	619,000 00	430,908 03	188,091 97	619,000 00	426,774 74	192,225 26	"	"	619,000 00		
3	États-majors	20,947,328 00	20,588,079 00	359,249 00	20,947,328 00	18,955,913 06	1,991,414 94	"	"	20,947,328 00	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
4	Gendarmerie	36,037,475 00	33,083,342 72	2,954,132 28	36,037,475 00	31,353,401 36	4,684,073 64	"	"	36,037,475 00		
5	Recrutement et réserve	480,000 00	391,827 14	88 172 86	480,000 00	379,082 14	100,917 86	"	"	480,000 00	Crédits accordés par le budget	339,861,842f 00c
6	Justice militaire	1,140,188 00	968,096 46	172,091 54	1,140,188 00	907,739 91	232,448 09	"	"	1,140,188 00		
7	Solde et entretien des troupes	337,293,550 00	314,702,679 03	22,590,870 97	337,293,550 00	308,047,399 59	29,246,150 41	"	"	337,293,550 00	Crédits ouverts par des lois spéciales :	
8	Habillement et campement	48,951,995 00	41,689,998 75	7,261,996 25	48,951,995 00	38,706,900 31	10,245,094 69	"	"	48,951,995 00	Loi du 3 mai 1856. (Exercices périmés.) 23,221f 44c	
9	Lits militaires	5,907,095 00	4,676,104 47	1,230,990 53	5,907,095 00	4,216,250 84	1,690,844 16	"	"	5,907,095 00	Loi du 21 juillet 1856. (Divers.) 140,268,638 28	
10	Transports généraux	70,136,011 00	65,506,961 03	4,629,049 97	70,136,011 00	65,483,381 02	4,652,629 98	"	"	70,136,011 00		
11	Remonte générale	11,040,650 00	10,329,699 77	710,950 23	11,040,650 00	10,206,945 65	833,704 35	"	"	11,040,650 00	140,291,859 72	140,291,859 72
12	Harnachement	4,661,036 00	3,300,471 93	1,360,564 07	4,661,036 00	3,270,945 66	1,390,090 34	"	"	4,661,036 00		
13	Fourrages	75,587,417 00	74,487,732 43	1,099,684 57	73,587,417 00	73,904,566 80	1,682,850 20	"	"	75,587,417 00		
14	Soldes de non-activité et solde de réforme	515,000 00	476,935 72	38,064 28	515,000 00	426,554 21	88,445 79	"	"	515,000 00	Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857 :	
15	Secours	1,426,000 00	1,278,596 15	147,403 85	1,426,000 00	1,179,494 20	246,505 80	"	"	1,426,000 00		
16	Dépenses temporaires	203,000 00	162,771 46	40,228 54	203,000 00	123,667 21	79,332 79	"	"	203,000 00	Décret du 7 juillet 1856. (Divers.) 136,000,000f 000c	
17	Dépôt général de la guerre	148,200 00	121,788 60	26,411 40	148,200 00	118,708 19	29,491 81	"	"	148,200 00	——— du 5 nov. 1856. (*Idem.*) 54,550,000 00	
18	Matériel de l'artillerie	17,912,288 00	13,268,078 45	4,644,209 55	17,912,288 00	13,075,850 98	4,836,437 02	"	"	17,912,288 00		
19	Poudres et salpêtres	9,660,959 00	6,387,400 63	3,273,558 37	9,660,959 00	6,157,483 38	3,503,475 62	"	"	9,660,959 00	——— du 14 janvier 1857. (*Idem.*) 25,955,000 00	
20	Matériel du génie	37,798,800 00	30,480,591 85	7,318,208 15	37,798,800 00	29,919,126 80	7,879,673 20	"	"	37,798,800 00		
21	Écoles impériales militaires	2,617,470 00	1,876,128 56	741,341 44	2,617,470 00	1,847,207 39	770,262 61	"	"	2,617,470 00	216,505,000 00	216,505,000 00
22	Invalides de la guerre	3,278,405 00	2,559,016 71	719,388 29	3,278,405 00	2,557,779 92	720,625 08	"	"	3,278,405 00		
23	Gouvernement et administration de l'Algérie	1,996,400 00	1,728,024 20	268,375 80	1,996,400 00	1,634,492 59	361,907 41	"	"	1,996,400 00		
24	Services militaires indigènes en Algérie	12,503,622 00	10,703,588 25	1,800,033 75	12,503,622 00	10,281,610 78	2,222,011 22	"	"	12,503,622 00	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :	
25	Service maritime en Algérie	979,000 00	296,750 02	682,249 98	979,000 00	281,400 11	697,599 89	"	"	979,000 00		
26	Services financiers en Algérie	1,765,395 00	1,373,515 59	391,879 41	1,765,395 00	1,322,675 23	442,719 77	"	"	1,765,395 00	Décret du 2 janvier 1856. (Dépenses secrètes.) 700,000f 00c	
27	Expropriation en Algérie	150,000 00	76,607 66	73,392 34	150,000 00	74,535 46	75,464 54	"	"	150,000 00		
28	Colonisation en Algérie	3,068,800 00	1,809,419 22	1,259,380 78	5,068,800 00	1,837,159 32	1,231,640 68	"	"	3,068,800 00	——— du 1er novembre 1856. (Solde et entretien des troupes.) 20,664,000 00	
29	Établissements disciplinaires en Algérie	1,270,000 00	740,932 76	529,067 24	1,270,000 00	686,649 56	583,350 44	"	"	1,270,000 00		
30	Travaux civils en Algérie	6,952,040 00	5,396,396 37	1,555,643 63	6,952,040 00	5,281,573 76	1,670,466 24	"	"	6,952,040 00		
31	Dépenses secrètes en Algérie	1,000,000 00	901,000 00	99,000 00	1,000,000 00	871,000 00	129,000 00	"	"	1,000,000 00	21,364,000 00	21,364,000 00
33	Dépenses des exercices périmés	41,859 72	34,554 15	7,305 57	41,859 72	27,831 24	14,028 48	"	"	41,859 72		
												718,022,701 72
		718,022,701 72	651,761,404 25	66,261,297 47	718,022,701 72	635,451,273 38	82,571,428 34	"	"	718,022,701 72	Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	5,019,738 15
												723,042,439 87
32	Dépenses des exercices clos	5,019,738 15	5,019,738 15	"	5,019,738 15	5,019,738 15	"	"	"	5,019,738 15		
		723,042,439 87	656,781,142 40	66,261,297 47	723,042,439 87	640,471,011 53	82,571,428 34	"	"	723,042,439 87		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE LA MARINE.

1re SECTION. — Service ordinaire.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. Dépenses excédant les crédits.	Situation des crédits. Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1856.	Observations.
	Service marine.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	943,600f 00c	942,179f 64c	1,420f 36c	943,600f 00c	940,796f 31c	2,803f 69c	"	"	943,600f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	212,500 00	129,848 21	82,651 79	212,500 00	123,912 66	88,587 34	"	"	212,500 00	
	Service général.										
3	Solde et accessoires de la solde	54,401,414 00	39,948,998 83	13,252,415 17	53,201,414 00	39,429,834 57	13,771,579 43	"	1,200,000f 00c	53,201,414 00	
4	Hôpitaux	3,699,950 00	2,245,921 64	954,028 36	3,199,950 00	2,206,292 22	993,657 78	"	500,000 00	3,199,950 00	
5	Vivres	34,368,000 00	29,311,497 35	5,056,502 65	34,368,000 00	27,947,454 62	6,420,545 38	"	"	34,368,000 00	
6	Justice maritime	100,000 00	96,136 44	8,363 56	104,500 00	91,100 27	13,399 73	4,500f 00c	"	104,500 00	
7	Salaires d'ouvriers	21,182,000 00	18,064,209 17	1,617,790 83	19,682,000 00	17,406,910 62	2,275,089 38	"	1,500,000 00	19,682,000 00	
8	Approvisionnements généraux de la flotte	91,323,000 00	64,334,270 42	20,988,729 58	85,323,000 00	61,491,124 25	23,831,875 75	"	6,000,000 00	85,323,000 00	
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,785,742 00	5,971,288 70	1,814,453 30	7,785,742 00	5,728,152 47	2,057,589 53	"	"	7,785,742 00	
10	Poudres	1,869,543 00	75,737 11	1,493,805 89	1,569,543 00	75,737 11	1,493,805 89	"	300,000 00	1,569,543 00	
11	École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	159,000 00	137,630 33	21,369 67	159,000 00	135,094 15	23,905 85	"	"	159,000 00	
12	Chiourmes	250,000 00	187,794 42	62,205 58	250,000 00	187,497 98	62,502 02	"	"	250,000 00	
13	Frais généraux d'impressions et achats de livres	573,100 00	321,486 24	251,613 76	573,100 00	316,564 44	256,535 56	"	"	573,100 00	
14	Frais de voyage et dépenses diverses	2,909,050 00	1,946,698 47	962,351 53	2,909,050 00	1,914,996 09	994,053 91	"	"	2,909,050 00	
15	Dépenses temporaires	120,000 00	53,987 57	46,012 43	100,000 00	51,390 50	48,609 50	"	20,000 00	100,000 00	
16	Matériel du dépôt des cartes et plans	306,800 00	150,670 43	106,129 57	256,800 00	143,354 02	113,445 98	"	50,000 00	256,800 00	
18	Dépenses des exercices périmés	57,249 53	57,036 03	213 50	57,249 53	54,934 40	2,315 13	"	"	57,249 53	
		220,260,948 53	163,975,391 00	46,720,057 53	210,695,448 53	158,245,146 68	52,450,301 85	4,500 00	9,570,000 00	210,695,448 53	
19	Dépenses des exercices clos	546,707 10	546,707 10	"	546,707 10	546,707 10	"	"	"	546,707 10	
		220,807,655 63	164,522,098 10	46,720,057 53	211,242,155 63	158,791,853 78	52,450,301 85	4,500 00	9,570,000 00	211,242,155 63	
	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1856	"	"	"	"	8,178,761 51	A déduire : 8,178,761 51	"	"	"	
	Total des dépenses du service Marine	220,807,655 63	164,522,098 10	46,720,057 53	211,242,155 63	166,970,615 29	44,271,540 34	4,500 00	9,570,000 00	211,242,155 63	
								9,565,500f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget 120,655,599f 00c

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

	Augmentation.	Diminution.
Décret du 5 février 1856	35,100f	35,100f

Crédits ouverts par des lois spéciales :

Loi du 3 mai 1856 (dépenses des exercices périmés)	21,868f 64c	
Loi du 21 juillet 1856 (divers services)	15,042,850 74	
	15,064,719 38	15,064,719 38

Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857 :

Décret du 5 juillet 1856 (divers services)	103,000,000f 00c	
——— du 23 octobre 1856. (Établissement pénitentiaire à la Guyane.)	350,000 00	
	103,350,000 00	
A déduire : Crédit annulé : Décret du 1er août 1856. (Travaux hydrauliques.)	800,000 00	
	102,550,000 00	102,550,000 00
		238,270,318 38
Crédit pour dépenses des exercices clos. Service marine	546,707 10	670,258 35
Crédit pour dépenses des exercices clos. Service colonial	123,551 25	
		238,940,576 73

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	SERVICE COLONIAL.										
1	Personnel civil et militaire	12,923,900f 00c	1,483,585f 12c	11,440,314f 88c	12,923,900f 00c	1,412,023f 96c	11,511,876f 04c	"	"	12,923,900f 00c	
2	Matériel civil et militaire	3,341,500 00	483,558 40	2,857,941 60	3,341,500 00	456,826 42	2,884,673 58	"	"	3,341,500 00	
3	Subvention au service local	1,736,500 00	"	1,736,500 00	1,736,500 00	"	1,736,500 00	"	"	1,736,500 00	
5	Dépenses des exercices périmés	7,469 85	6,252 63	1,217 22	7,469 85	1,746 23	5,723 62	"	"	7,469 85	
		18,009,369 85	1,973,396 15	16,035,973 70	18,009,369 85	1,870,596 61	16,138,773 24	"	"	18,009,369 85	
4	Dépenses des exercices clos	123,551 25	123,551 25	"	123,551 25	123,551 25	"	"	"	123,551 25	
		18,132,921 10	2,096,947 40	16,035,973 70	18,132,921 10	1,994,147 86	16,138,773 24	"	"	18,132,921 10	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1856	"	"	"	"	237,386 52	A déduire : 237,386 52	"	"	"	
	TOTAL des dépenses du service colonial	18,132,921 10	2,096,947 40	16,035,973 70	18,132,921 10	2,231,534 38	15,901,386 72	"	"	18,132,921 10	
								"			
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
19	Digue et arsenal de Cherbourg	(A) 5,800,000 00	4,857,481 75	942,518 25	5,800,000 00	4,856,186 63	943,813 37	"	"	5,800,000 00	
20	Dépenses des exercices clos	22,251 86	22,251 86	"	22,251 86	22,251 86	"	"	"	22,251 86	
	TOTAL de la IIe section	5,822,251 86	4,879,733 61	942,518 25	5,822,251 86	4,878,438 49	943,813 37	"	"	5,822,251 86	
								"			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire. Service marine	220,807,655 63	164,522,098 10	46,720,057 53	211,242,155 63	166,970,615 29	44,271,540 34	4,500f 00c	9,570,000 00	211,242,155 63	
	Service colonial	18,132,921 10	2,096,947 40	16,035,973 70	18,132,921 10	2,231,534 38	15,901,386 72	"	"	18,132,921 10	
		238,940,576 73	166,619,045 50	62,756,031 23	229,375,076 73	169,202,149 67	60,172,927 06	4,500 00	9,570,000 00	229,375,076 73	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	5,822,251 86	4,879,733 61	942,518 25	5,822,251 86	4,878,438 49	943,813 37	"	"	5,822,251 86	
	TOTAL GÉNÉRAL	244,762,828 59	171,498,779 11	63,698,549 48	235,197,328 59	174,080,588 16	61,116,740 43	4,500 00	9,570,000 00	235,197,328 59	
								9,565,500f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		3,000,000f 00c
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857 :		
Décret du 5 juillet 1856. (Digue et arsenal de Cherbourg.)	2,000,000f 00c	
Décret du 1er août 1856 (*idem*)	800,000 00	
		2,800,000 00
		5,800,000 00
Crédits pour dépenses d'exercices clos		22,251 86
		5,822,251 86

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1856.	Observations.
	1re Partie. — Dépenses de l'instruction publique.										
	1re Section. — *Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.*										
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	472,250f 00c	466,887f 50c	5,362f 50c	472,250f 00c	466,787f 50c	5,462f 50c	"	"	472,250f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
1 *bis.*	Indemnité à des employés supprimés et auxiliaires	6,100 00	6,099 96	0 04	6,100 00	5,749 96	350 04	"	"	6,100 00	Crédits accordés par le budget 19,176,400f 00c
2	Administration centrale. (Matériel)	167,431 00	80,694 77	86,736 23	167,431 00	75,808 17	91,622 83	"	"	167,431 00	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux. A ajouter 141,085 84
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	232,000 00	223,757 20	8,242 80	232,000 00	204,233 98	27,766 02	"	"	232,000 00	Crédits reportés des exercices 1854 et 1855 pour divers services spéciaux 493,169 12
4	Services généraux de l'instruction publique	194,000 00	155,561 93	38,438 07	194,000 00	134,152 04	59,847 96	"	"	194,000 00	
5	École normale supérieure	178,610 00	174,295 50	4,314 50	178,610 00	166,791 24	11,818 76	"	"	178,610 00	
6	Administration académique	817,600 00	752,452 12	65,147 88	817,600 00	729,137 10	88,462 90	"	"	817,600 00	
7	Subvention à l'enseignement supérieur	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	800,000 00	"	"	"	800,000 00	
8	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	41,000 00	36,723 30	4,276 70	41,000 00	31,523 30	9,476 70	"	"	41,000 00	
9	——— (Lycées impériaux et colléges communaux.)	1,400,000 00	1,331,707 51	68,292 49	1,400,000 00	1,326,320 79	73,679 21	"	"	1,400,000 00	
10	——— (Bourses impériales et dégrèvements)	710,950 00	602,011 45	108,938 55	710,950 00	597,040 03	113,909 97	"	"	710,950 00	
11	Instruction primaire. (Inspecteurs des écoles primaires)	723,000 00	646,354 91	76,645 09	723,000 00	619,767 65	103,232 35	"	"	723,000 00	
12	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	4,970,000 00	3,004,249 67	1,965,750 33	4,970,000 00	2,733,545 97	2,236,454 03	"	"	4,970,000 00	
13	Institut	602,300 00	534,582 97	67,717 03	602,300 00	534,582 97	67,717 03	"	"	602,300 00	
14	Collége de France	180,000 00	164,630 99	15,369 01	180,000 00	164,630 99	15,369 01	"	"	180,000 00	Décret du 15 novembre 1856 .... 10,000f 00c — 10,000f 00c
15	Muséum d'histoire naturelle	479,780 00	470,793 07	8,986 93	479,780 00	470,793 07	8,986 93	"	"	479,780 00	
16	Établissements astronomiques	189,260 00	149,631 59	39,628 41	189,260 00	143,214 93	46,045 07	"	"	189,260 00	
17	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	304,800 00	283,333 85	21,466 15	304,800 00	283,333 85	21,466 15	"	"	304,800 00	
18	Bibliothèque impériale. (Dépenses extraordinres. — Confection des catalogues.)	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	"	"	50,000 00	
19	Bibliothèques publiques	200,400 00	189,014 62	11,385 38	200,400 00	185,714 62	14,685 38	"	"	200,400 00	
20	Académie impériale de médecine	43,700 00	34,521 62	9,178 38	43,700 00	34,414 97	9,285 03	"	"	43,700 00	Crédits extraordinaires, ouverts par décrets impériaux, dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857.
21	École des chartes	35,400 00	32,530 34	2,869 66	35,400 00	32,080 34	3,319 66	"	"	35,400 00	
22	École spéciale des langues orientes vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille.	55,800 00	53,678 51	2,121 49	55,800 00	53,678 51	2,121 49	"	"	55,800 00	
23	Souscriptions	120,000 00	107,159 00	12,841 00	120,000 00	106,222 00	13,778 00	"	"	120,000 00	Décret du 11 juillet 1856. (Administration centrale. — Matériel.) 3,431f
24	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	177,884 94	2,115 06	180,000 00	138,034 95	41,965 05	"	"	180,000 00	
25	Sociétés savantes	30,000 00	26,600 00	3,400 00	30,000 00	24,150 00	5,850 00	"	"	30,000 00	Décret du 25 août 1856. (Acquisition d'instruments astronomiques.) 45,000
26	Voyages et missions scientifiques	65,000 00	57,399 85	7,600 15	65,000 00	56,649 85	8,350 15	"	"	65,000 00	
27	Recueil et publication des documents inédits	120,000 00	117,766 74	2,233 26	120,000 00	111,273 82	8,726 18	"	"	120,000 00	
28	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	149,207 13	34,992 87	184,200 00	147,725 13	36,474 87	"	"	184,200 00	48,431 — 48,431 00
29	Subvention à la ville de Rennes pour construction d'un édifice à affecter au service de l'instruction publique. (Loi du 20 février 1849.)	33,750 00	33,750 00	"	33,750 00	33,750 00	"	"	"	33,750 00	
16 *bis.*	Observatoire impérial de Paris	45,000 00	"	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	"	"	45,000 00	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.
		13,632,331 00	10,913,281 04	2,719,049 96	13,632,331 00	10,461,107 73	3,171,223 27	"	"	13,632,331 00	
30	Dépenses des exercices clos	126,756 10	126,756 10	"	126,756 10	126,756 10	"	"	"	126,756 10	Décret du 29 juillet 1856. (Observatoire de Paris.) 52,500f
		13,759,087 10	11,040,037 14	2,719,049 96	13,759,087 10	10,587,863 83	3,171,223 27	"	"	13,759,087 10	Décret du 19 août 1856. (Administration centrale. — Matériel.) 30,000
	IIe Section. *Dépenses imputables sur les ressources spéciales.*							"			Décret du 19 août 1856. (Institut.) 16,000
31	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,875,492 95	3,838,835 96	2,036,656 99	5,875,492 95	3,692,567 97	2,182,924 98	"	"	5,875,492 95	Décret du 31 octobre 1856. (Administration centrale. — Matériel.) 34,000
32	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales, etc.)	483,762 01	350,902 47	132,859 54	483,762 01	324,154 81	159,607 20	"	"	483,762 01	132,500 — 132,500 00
		6,359,254 96	4,189,738 43	2,169,516 53	6,359,254 96	4,016,722 78	2,342,532 18	"	"	6,359,254 96	
								"			19,991,585 96
	RÉCAPITULATION.										Crédit pour dépenses des exercices clos 126,756 10
	Ire Section. Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	13,759,087 10	11,040,037 14	2,719,049 96	13,759,087 10	10,587,863 83	3,171,223 27	"	"	13,759,087 10	
	IIe Section. Dépenses imputables sur les ressources spéciales	6,359,254 96	4,189,738 43	2,169,516 53	6,359,254 96	4,016,722 78	2,342,532 18	"	"	6,359,254 96	20,118,342 06
		20,118,342 06	15,229,775 57	4,888,566 49	20,118,342 06	14,604,586 61	5,513,755 45	"	"	20,118,342 06	
								"			

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

	Augmentation.	Diminution.
Décret du 15 novembre 1856	10,000f 00c	10,000f 00c

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
33	Personnel des bureaux des cultes	190,500f 00c	190,500f 00c	"	190,500f 00c	190,500f 00c	"	"	"	190,500f 00c	
34	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	15,904 68	11,095f 32c	27,000 00	15,904 68	11,095f 32c	"	"	27,000 00	
	Culte catholique.										
35	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,430,800 00	1,416,590 60	14,200 00	1,430,790 60	1,087,546 60	343,244 00	"	9f 40c	1,430,790 60	
36	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,827,590 00	27,644,226 88	6,182,773 12	33,827,000 00	24,980,495 00	8,846,505 00	"	590 00	33,827,000 00	
37	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	144,200 00	137,453 13	6,746 87	144,200 00	120,019 88	24,180 12	"	"	144,200 00	
38	Bourses des séminaires	1,029,000 00	776,078 09	252,921 91	1,029,000 00	768,862 37	260,137 63	"	"	1,029,000 00	
39	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	739,441 66	25,558 34	765,000 00	722,795 93	42,204 07	"	"	765,000 00	
40	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	520,500 00	429,044 11	91,455 89	520,500 00	392,029 11	128,470 89	"	"	520,500 00	
41	Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,604,573 85	1,483,960 32	1,120,613 53	2,604,573 85	1,408,674 61	1,195,899 24	"	"	2,604,573 85	
42	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,003,938 00	196,062 00	1,200,000 00	911,588 00	288,412 00	"	"	1,200,000 00	
43	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	90,225 00	9,775 00	100,000 00	77,500 00	22,500 00	"	"	100,000 00	
44	Dépenses diverses et accidentelles	5,000 00	3,783 50	1,216 50	5,000 00	3,783 50	1,216 50	"	"	5,000 00	
45	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845)	500,000 00	334,597 52	165,402 48	500,000 00	334,597 52	165,402 48	"	"	500,000 00	
46	Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins. (Décret du 26 septembre 1852)	400,000 00	207,676 94	192,323 06	400,000 00	207,551 94	192,448 06	"	"	400,000 00	
	Cultes non catholiques.										
47	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,244,936 00	985,331 29	258,668 71	1,244,000 00	920,506 53	323,493 47	"	936 00	1,244,000 00	
48	——— du matériel des cultes protestants	84,000 00	38,081 09	45,918 91	84,000 00	28,640 00	55,360 00	"	"	84,000 00	
49	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	32,000 00	23,474 94	8,525 06	32,000 00	23,474 94	8,525 06	"	"	32,000 00	
50	Dépenses du culte israélite	164,400 00	120,695 71	43,704 29	164,400 00	113,395 71	51,004 29	"	"	164,400 00	
51	Dépenses des cultes en Algérie	638,100 00	513,466 80	124,633 20	638,100 00	499,458 48	138,641 52	"	"	638,100 00	
Spécal.	Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	80,000 00	38,044 42	41,955 58	80,000 00	38,044 42	41,955 58	"	"	80,000 00	
Spécal.	Acquisition de terrains pour l'agrandissement de l'évêché d'Alger	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	
53	Dépenses des exercices périmés	463,562 65	429,632 82	33,929 83	463,562 65	429,537 92	34,024 73	"	"	463,562 65	
		45,551,162 50	36,622,147 50	8,927,479 60	45,549,627 10	33,274,907 14	12,274,719 96	"	1,535 40	45,549,627 10	
52	Dépenses des exercices clos	101,204 24	101,204 24	"	101,204 24	101,204 24	"	"	"	101,204 24	
		45,652,366 74	36,723,351 74	8,927,479 60	45,650,831 34	33,376,111 38	12,274,719 96	"	1,535 40	45,650,831 34	
								1,535f 40c			
	RÉCAPITULATION.										
	1er partie. — Dépenses de l'instruction publique	20,118,342 06	15,229,775 57	4,888,566 49	20,118,342 06	14,604,586 61	5,513,755 45	"	"	20,118,342 06	
	2e partie. — ——— des cultes	45,652,366 74	36,723,351 74	8,927,479 60	45,650,831 34	33,376,111 38	12,274,719 96	"	1,535 40	45,650,831 34	
		65,770,708 80	51,953,127 31	13,816,046 09	65,769,173 40	47,980,697 99	17,788,475 41	"	1,535 40	65,769,173 40	
								1,535f 40c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		44,582,536f 00c
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 3 mai 1856. (Dépenses des exercices périmés.)	308,006f 16c	
Loi du 21 juillet 1856. (*Idem.*)	155,556 49	
	463,562 65 ci.	463,562 65
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857 :		
Décret du 21 juillet 1856. (Évêché à Alger.)	100,000f 00c	
Décret du 1er septembre 1856. (Séminaire de Lyon.)	80,000 00	
	180,000 00 ci.	180,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 18 juillet 1856. (Grosses réparations des édifices diocésains.)	79,573f 85c	
Décret du 20 décembre 1856. (Divers.)	220,490 00	
Décret du 7 février 1857. (Grosses réparations des édifices diocésains.)	25,000 00	
	325,063 85 ci.	325,063 85
		45,551,162 50
Crédits pour dépenses des exercices clos		101,204 24
		45,652,366 74

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,043,450f00c	997,806f12c	45,643f 88c	1,043,450f 00c	996,867f 26c	46,582f 74c	"	"	1,043,450f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	185,000 00	129,243 55	55,756 45	185,000 00	115,080 28	69,019 72	"	"	185,000 00	
	AGRICULTURE ET COMMERCE.										
3	Écoles impériales vétérinaires	609,300 00	571,042 51	38,257 49	609,300 00	549 281 71	60,918 29	"	"	609,300 00	
4	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	4,103,381 90	2,578,541 09	1,524,840 81	4,103,381 90	2,435,144 87	1,668,237 03	"	"	4,103,381 90	
5	Haras et dépôts d'étalons	1,670,000 00	1,626,859 55	43,140 45	1,670,000 00	1,591,095 94	78,904 06	"	"	1,670,000 00	
6	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,100,000 00	685,766 25	414,233 75	1,100,000 00	536,432 56	563,567 44	"	"	1,100,000 00	
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,258,000 00	1,153,137 12	104,862 88	1,258,000 00	1,073,778 95	184,221 05	"	"	1,258,000 00	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce	267,500 00	189,456 79	78,043 21	267,500 00	177,533 50	89,966 50	"	"	267,500 00	
8 *bis.*	Dépenses de l'exposition universelle	400,000 00	184,276 41	215,723 59	400,000 00	183,873 07	216,126 93	"	"	400,600 00	
9	Encouragements aux pêches maritimes	3,829,600 00	2,314,149 54	1,515,450 46	3,829,600 00	1,976,974 59	1,852,625 41	"	"	3,829,000 00	
10	Poids et mesures	769,550 00	680,102 69	89,447 31	769,550 00	632,263 01	137,286 99	"	"	769,550 00	
11	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	58,504 13	51,566 82	6,937 31	58,504 13	46,929 82	11,574 31	"	"	58,504 13	
12	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	172,000 00	112,472 16	59,527 84	172,000 00	101,564 94	70,435 06	"	"	172,000 00	
13	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	17,700 00	19,800 00	37,500 00	14,700 00	22,800 00	"	"	37,500 00	
14	Établissements et services sanitaires	259,400 00	203,293 81	56,106 19	259,400 00	189,981 22	69,418 78	"	"	259,400 00	
15	Secours aux colons de St-Domingue, réfugiés de St-Pierre, etc.	680,000 00	578,916 02	101,083 98	680,000 00	549,526 82	130,473 18	"	"	680,000 00	
16	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,840,125 28	699,554 51	2,140,570 77	2,840,125 28	381,121 97	2,459,003 31	"	"	2,840,125 28	
	TRAVAUX PUBLICS.										
17	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,223,000 00	3,070,963 33	152,036 67	3,223,000 00	2,798,808 95	424,191 05	"	"	3,223,000 00	
18	——— des conducteurs	3,518,000 00	3,429,491 04	88,508 96	3,518,000 00	3,135,706 55	382,293 45	"	"	3,518,000 00	
19	——— du corps des mines, enseignement et écoles	610,000 00	505,313 31	104,686 69	610,000 00	477,076 25	132,923 75	"	"	610,000 00	
20	——— des gardes-mines	115,000 00	106,387 44	8,612 56	115,000 00	95,997 33	19,002 67	"	"	115,000 00	
21	——— des officiers et maîtres de port du service marine	225,000 00	215,678 13	9,321 87	225,000 00	196,770 63	28,229 37	"	"	225,000 00	
22	Contrôle et surveillance des chemins de fer	1,050,000 00	974,632 51	75,367 49	1,050,000 00	901,070 44	148,929 56	"	"	1,050,000 00	
23	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,727,266 86	27,960,679 63	766,587 23	28,727,266 86	23,361,665 07	5,365,601 79	"	"	28,727,266 86	
24	——— (Achèvement de lacunes.)	700,000 00	533,270 38	166,729 62	700,000 00	371,158 06	328,841 94	"	"	700,000 00	
25	——— (Rectifications)	3,480,211 80	3,213,447 07	266,764 73	3,480,211 80	2,519,822 42	960,389 38	"	"	3,480,211 80	
	A REPORTER	60,931,789 97	52,783,747 78	8,148,042 19	60,931,789 97	45,410,226 21	15,521,563 76	"	"	60,931,789 97	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		78,301,742f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux, à déduire		287 34
		78,301,454 66
Crédits reportés de l'exercice 1854 pour divers services spéciaux		884,916 75
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.		
	AUGMENTATIONS. / DIMINUTIONS.	
Décret du 10 novembre 1856	1,370,400f / 570,400f	
——— du 31 décembre 1856	1,000,000 / 450,000	
——— du 31 décembre 1856	30,000 / 30,000	
	2,400,400 / 1,050,400	
	1,350,000f	1,350,000 00
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 3 mai 1856	55,984f 57c	
Loi du 21 juillet 1856	412,079 17	
	468,063 74	468,063 74
Crédit extraordinaire ouvert par décret impérial dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1857 :		
Décret du 8 octobre 1856. (Boulevard de Sébastopol.)		5,000,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :		
Décret du 8 octobre 1855. (Divers.)	381,385f 43c	
Décret du 27 décembre 1855. (Contrôle et surveillance des chemins de fer.)	150,000 00	
Décret du 31 décembre 1856. (Encouragements à l'agriculture.)	604,381 90	
Décret du 11 février 1857. (Divers.)	197,855 67	
	1,333,623 00	1,333,623 00
		87,338,058 15
Crédit ouvert pour dépenses d'exercices clos		157,211 84
		87,495,269 99

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1856.	Observations.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Suite de la Ire SECTION. — Service ordinaire.										
	Report	60,931,789 97	52,783,747 78	8,148,042 19	60,931,789 97	45,410,226 21	15,521,563 76	"	"	60,931,789 97	
26	Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	683,000 00	"	683,000 00	683,000 00	"	"	"	683,000 00	
26 *bis.*	Part contributive de l'État pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol	5,000,000 00	5,000,000 00	"	5,000,000 00	5,000,000 00	"	"	"	5,000,000 00	
27	Navigation intérieure. (Rivières.)	7,236,804 84	7,031,587 03	205,217 81	7,236,804 84	5,391,667 29	1,845,137 55	"	"	7,236,804 84	
28	——— (Canaux.)	5,185,463 55	5,181,543 22	3,920 33	5,185,463 55	4,421,410 65	764,052 90	"	"	5,185,463 55	
29	Ports maritimes, phares et fanaux	6,214,790 95	5,949,456 83	265,334 12	6,214,790 95	4,938,128 73	1,276,662 22	"	"	6,214,790 95	
30	Dunes et semis, desséchement et irrigations	1,754,703 10	1,716,757 78	37,945 32	1,754,703 10	1,225,666 65	529,036 45	"	"	1,754,703 10	
31	Matériel des mines	60,000 00	38,158 13	21,841 87	60,000 00	31,245 90	28,754 10	"	"	60,000 00	
32	Frais généraux, secours, etc	53,442 00	53,382 00	60 00	53,442 00	50,371 50	3,070 50	"	"	53,442 00	
33	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	150,000 00	84,416 34	65,583 66	150,000 00	63,916 34	86,083 66	"	"	150,000 00	
34 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	68,063 74	67,575 11	488 63	68,063 74	59,223 89	8,839 85	"	"	68,063 74	
		87,338,058 15	78,589,624 22	8,748,433 93	87,338,058 15	67,274,857 16	20,063,200 99	"	"	87,338,058 15	
34	Dépenses des exercices clos	157,211 84	157,211 84	"	157,211 84	157,211 84	"	"	"	157,211 84	
	Total de la Ire Section	87,495,269 99	78,746,836 06	8,748,433 93	87,495,269 99	67,432,069 00	20,063,200 99	"	"	87,495,269 99	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires.										
35	Nouvelles routes de la Corse	300,000 00	290,600 00	9,400 00	300,000 00	266,964 27	33,035 73	"	"	300,000 00	
35 *bis.*	Routes forestières de la Corse	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	432,364 59	67,635 41	"	"	500,000 00	
36	Construction de ponts	1,767,349 76	1,591,045 96	176,303 80	1,767,349 76	1,091,448 58	675,901 18	"	"	1,767,349 76	
37	Amélioration de rivières	2,976,300 00	2,777,073 84	199,226 16	2,976,300 00	2,366,681 85	609,618 15	"	"	2,976,300 00	
38	Établissement de canaux de navigation	1,100,000 00	1,051,061 15	48,938 85	1,100,000 00	866,579 31	233,420 69	"	"	1,100,000 00	
39	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	5,847,998 36	5,552,228 03	295,770 33	5,847,998 36	4,597,161 14	1,250,837 22	"	"	5,847,998 36	
40	Réparations des dommages causés par les inondations	100,000 00	59,678 83	40,321 17	100,000 00	37,735 95	62,264 05	"	"	100,000 00	
40 *bis.*	Réparation de dommages causés par les inondations de 1856	11,001,000 00	10,997,099 46	3,900 54	11,001,000 00	8,222,269 18	2,778,730 82	"	"	11,001,000 00	
41	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	20,085,999 00	16,137,952 79	3,948,046 21	20,085,999 00	12,468,865 17	7,617,133 83	"	"	20,085,999 00	
		43,678,647 12	38,956,740 06	4,721,907 06	43,678,647 12	30,350,070 04	13,328,577 08	"	"	43,678,647 12	
42	Dépenses des exercices clos	86,455 48	86,455 48	"	86,455 48	86,455 48	"	"	"	86,455 48	
	Total de la IIe Section	43,765,102 60 (A)	39,043,195 54	4,721,907 06	43,765,102 60	30,436,525 52	13,328,577 08	"	"	43,765,102 60	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	87,495,269 99	78,746,836 06	8,748,433 93	87,495,269 99	67,432,069 00	20,063,200 99	"	"	87,495,269 99	
	IIe Section. — Travaux extraordinaires	43,765,102 60	39,043,195 54	4,721,907 06	43,765,102 60	30,436,525 52	13,328,577 08	"	"	43,765,102 60	
	Total	131,260,372 59	117,790,031 60	13,470,340 99	131,260,372 59	97,868,594 52	33,391,778 07	"	"	131,260,372 59	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	33,535,999f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :	

	Augmentation.	Diminution.
Décret du 10 novembre 1856	100,000	900,000
Décret du 31 décembre 1856	"	550,000
Décret du 31 décembre 1856	1,000,000	1,000,000
	1,100,000	2,450,000
Crédit reporté au service ordinaire, à déduire	1,350,000f	1,350,000 00
		32,185,999 00
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 10 juillet 1856 (réparations des dommages causés par les inondations)		10,000,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :		
Décret du 8 octobre 1855. (Divers services.)	1,065,749 76	
Décret du 11 février 1857. (*Idem.*)	426,898 36	
	1,492,648 12	1,492,648 12
		43,678,647 12
Crédit ouvert pour dépenses d'exercices clos		86,455 48
		43,765,102 60

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1856.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1856.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'État	13,580,508f 55c	11,159,729f 04c	2,390,460f 56c	13,550,189f 60c	10,620,254f 47c	63,070f 57c	10,683,325f 04c	2,866,864f 56c	"	30,318f 95c	13,550,189f 60c	
— de la justice	27,426,105 93	26,846,403 26	217,602 67	27,064,005 93	24,973,335 54	6,335 93	24,979,671 47	2,084,334 46	"	362,100 00	27,064,005 93	
— des affaires étrangères	11,734,082 47	10,372,489 39	1,938,513 08	12,311,002 47	9,055,450 62	100,171 78	9,155,622 40	3,155,380 07	576,920f 00c	"	12,311,002 47	
— de l'intérieur. Service général	48,170,685 10	41,339,523 52	6,490,559 99	47,830,083 51	39,211,429 19	273,020 83	39,484,450 02	8,345,633 49	"	340,601 59	47,830,083 51	
— de l'intérieur. Service départemental	109,499,306 96	85,360,197 71	24,139,109 25	109,499,306 96	77,381,369 91	"	77,381,369 91	32,117,937 05	"	"	109,499,306 96	
— des finances. Dette publique	516,304,988 85	498,296,268 11	17,704,160 24	516,000,428 35	449,501,951 64	"	449,501,951 64	66,498,476 71	"	304,560 50	516,000,428 35	
— des finances. Dotations	38,935,962 00	38,870,462 00	65,500 00	38,935,962 00	34,739,261 95	"	34,739,261 95	4,196,700 05	"	"	38,935,962 00	
— des finances. Service général	24,910,185 39	22,142,300 96	2,750,626 79	24,892,927 75	19,508,261 20	2,105,258 68	21,613,519 88	3,279,407 87	"	17,257 64	24,892,927 75	
— des finances. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	167,972,938 60	149,831,262 03	16,902,886 68	166,734,148 71	146,661,902 96	"	146,661,902 96	20,072,245 75	"	1,238,789 89	166,734,148 71	
— des finances. Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	128,869,998 94	116,414,152 79	13,212,817 09	129,626,969 88	106,545,421 23	"	106,545,421 23	23,081,548 65	756,970 94	"	129,626,969 88	
— de la guerre	723,042,439 87	656,781,142 40	66,261,297 47	723,042,439 87	635,451,273 38	5,019,738 15	640,471,011 53	82,571,428 34	"	"	723,042,439 87	
— de la marine	238,940,576 73	166,619,045 50	62,756,031 23	229,375,076 73	168,531,891 32	670,258 35	169,202,149 67	60,172,927 06	"	9,565,500 00	229,375,076 73	
— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	20,118,342 06	15,229,775 57	4,888,566 49	20,118,342 06	14,477,830 51	126,756 10	14,604,586 61	5,513,755 45	"	"	20,118,342 06	
— de l'instruction publique et des cultes. Cultes	45,652,366 74	36,723,351 74	8,927,479 60	45,650,831 34	33,274,907 14	101,204 24	33,376,111 38	12,274,719 96	"	1,535 40	45,650,831 34	
— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	87,495,269 99	78,746,836 06	8,748,433 93	87,495,269 99	67,274,857 16	157,211 84	67,432,069 00	20,063,200 99	"	"	87,495,269 99	
TOTAUX	2,202,653,758 18	1,954,732,940 08	237,394,045 07	2,192,126,985 15	1,837,209,398 22	8,623,026 47	1,845,832,424 69	346,294,560 46	1,333,890 94	11,860,663 97	2,192,126,985 15	
									10,526,773f 03c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	8,151,000 00	5,782,420 18	2,398,579 82	8,181,000 00	5,644,407 24	"	5,644,407 24	2,536,592 76	30,000 00	"	8,181,000 00	
— de la marine	5,822,251 86	4,879,733 61	942,518 25	5,822,251 86	4,856,186 63	22,251 86	4,878,438 49	943,813 37	"	"	5,822,251 86	
— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	43,765,102 60	39,043,195 54	4,721,907 06	43,765,102 60	30,350,070 04	86,455 48	30,436,525 52	13,328,577 08	"	"	43,765,102 60	
TOTAUX	57,738,354 46	49,705,349 33	8,063,005 13	57,768,354 46	40,850,663 91	108,707 34	40,959,371 25	16,808,983 21	30,000 00	"	57,768,354 46	
									30,000f 00c			
TOTAL GÉNÉRAL	2,260,392,112 64	2,004,438,289 41	245,457,050 20	2,249,895,339 61	1,878,060,062 13	8,731,733 81	1,886,791,795 94	363,103,543 67	1,363,890 94	11,860,663 97	2,249,895,339 61	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1856.*
									10,496,773f 03c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Résultat général du Compte provisoire.

Il résulte des tableaux qui précèdent que les dépenses probables de l'exercice 1856 s'élèvent, y compris les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine (voir le tableau, page 353), à..... 2,249,895,339f 61c

Et que les ressources présumées du même exercice montent à.....	1,793,884,742f 20c	
auxquelles il y a lieu d'ajouter :		
1° La portion de l'emprunt de 750 millions restant à réaliser à la clôture de l'exercice 1855, s'élevant à...	154,342,681 33	
2° L'excédant de recette de l'exercice 1855, attribué, par l'article 6 du projet de loi de règlement définitif de cet exercice, au budget de 1856.....	394,056,125 31	
Ensemble (voir page 315).....	2,342,283,548 84	2,342,283,548 84

En conséquence, les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1857, pour le budget de l'exercice 1856, font ressortir un excédant présumé de recette de la somme de..... 92,388,209 23

En outre, et comme on l'a fait observer dans la note préliminaire page , on doit, dès à présent, prévoir les modifications ci-après, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice :

D'une part, les ressources du budget de 1856 sont susceptibles d'être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1856 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience de l'exercice précédent, s'élèvera environ à.....	8,250,000f 00c	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppose, d'après le montant des payements faits sur exercices		
A reporter.....	8,250,000 00	92,388,209 23

REPORT....	8,250,000f 00c	92,388,209f 23c
clos qui ont été à la charge de l'exercice 1856, devoir être d'environ.....	9,000,000 00	
DIFFÉRENCE à ajouter.....	750,000 00	750,000 00
L'excédant final de recette du budget de l'exercice 1856 à transporter à celui de 1857, doit en conséquence, être évalué à.....		93,138,209 23

BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1856.

BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1856.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes	28,880f 64c	28,880f 64c	"
Produits divers	11 10	11 10	"
	28,891 74	28,891 74	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1855.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1855, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1857 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1855, SAVOIR :			
Service départemental	2,768,050f 80c	6,302,450 71	"
Divers services spéciaux	3,534,399 91		
		6,331,342 45	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	DOTATIONS.			
23	Liste civile de l'Empereur	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"
24	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	125,000 00	125,000 00	"
		2,208,333 33	2,208,333 33	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
65	Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	649,280 91	649,280 91	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
4	Gendarmerie	68 00	68 00	"
7	Solde et entretien des troupes	7,154,105 44	7,154,105 44	"
13	Fourrages	2,533,624 40	2,533,624 40	"
		9,687,797 84	9,687,797 84	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
	SERVICE MARINE.			
3	Solde et accessoires de la solde	224,080 04	224,080 04	"
14	Frais de voyage	1,890 00	1,890 00	"
		225,979 04	225,979 04	"
	SERVICE COLONIAL.			
1	Personnel civil et militaire	20,604 07	20,604 07	"
"	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1856, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1856	246,583 11	246,583 11	"
		851,156 00	851,156 00	"
		1,097,739 11	1,097,739 11	"
	RÉCAPITULATION.			
	Ministère des finances. — Dotations	2,208,333 33	2,208,333 33	"
	Ministère des finances. — Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	649,280 91	649,280 91	"
	——— de la guerre	9,687,797 84	9,687,797 84	"
	——— de la marine. (Service ordinaire.)	1,097,739 11	1,097,739 11	"
		13,643,151 19	13,643,151 19	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1857.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1857, au 31 décembre 1856.

Recouvrements sur les produits du budget	28,891f 74c	6,331,342f 45c
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents	6,302,450 71	
Payements sur les services des ministères		13,643,151 19
Excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1857 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 399.)		7,311,808 74

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

L'État a fait entreprendre, depuis 1833, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en plusieurs catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux qui ont fait l'objet d'un Budget annexe, exécutés au moyen d'une création de rentes. (Loi du 27 juin 1833.)

2° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

3° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

4° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, auxquels ont été d'abord attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du Trésor (loi du 11 juin 1842), et qui sont ensuite demeurés à la charge des fonds généraux des budgets.

Les trois premières catégories de travaux ont été successivement l'objet, dans les comptes de l'administration des finances pour les années précédentes, de situations complètes et définitives, qu'il n'y a plus lieu de reproduire, et dont on va seulement rappeler les résultats généraux, au point de vue du régime financier qui leur a été appliqué.

1° TRAVAUX COMPRIS AU BUDGET ANNEXE. (Loi du 27 juin 1833.)

Ces travaux extraordinaires, exécutés par les ministères de l'intérieur et des travaux publics, ont été autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour une somme totale de.....	93,955,000f 00c
Ils ont été effectués, pendant les exercices 1833 à 1839, jusqu'à concurrence de.....	93,852,163 27
Et le Trésor en a été couvert par le produit de la consolidation en rentes, en vertu de la loi du 31 mars 1837, de fonds des caisses d'épargne, pour la somme de 93,955,000 francs, égale aux crédits ouverts, et qui, d'après le montant ci-dessus des payements effectués, a donné lieu d'appliquer aux produits divers du budget un solde non employé (représentant des dépenses restant à payer sur des exercices clos), pour.....	102,836 73
ENSEMBLE.....	93,955,000 00

La situation définitive de ce budget annexe a été publiée, pages 391 à 393 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1840.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

Cette loi a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution de divers travaux publics qui ont été successivement autorisés, pour une somme totale de..... 426,223,000f 00c

Mais il en a été ensuite distrait, par la loi du 25 juin 1841, pour être rattaché au régime spécial qu'elle a fondé, des crédits généraux montant à..... 180,769,000 00

En sorte qu'il n'a été dépensé, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, que 245,454,000 00

Cette dépense a été couverte :

Par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement des années 1839 à 1841, jusqu'à concurrence de..... 182,429,501 04

Et par les fonds généraux des budgets des exercices ci-après :

Exercice 1837.....	6,834,522f 85c	43,012,185f 37c	63,024,498 96
——— 1838.....	36,177,662 52		
——— 1842.....	18,268,378 19	19,830,199 49	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Exercices suivants. (Dépenses restées à payer à titre d'exercices clos.).....		182,114 10	
			245,454,000 00

La situation définitive de ce service spécial a été publiée, pages 369 à 379 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1843.

3° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un autre régime financier a été fondé par la loi du 25 juin 1841, qui, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a cessé d'affecter la réserve de l'amortissement aux dépenses de travaux extraordinaires et autorisé, pour y subvenir, un emprunt de 450 millions. Les crédits généraux restant à employer sous le système précédent s'élevaient, comme on vient de le voir, à..... 180,769,000f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 en a accordé de nouveaux aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, lesquels, y compris un complément d'allocation de 350,000 francs, voté en 1848, se sont élevés à..... 316,402,400 00

Le montant des crédits généraux autorisés a été ainsi porté à la somme totale de..... 497,171,400 00

Les dépenses liquidées à la charge des exercices 1842 à 1848 inclusivement s'étant élevées à..... 428,896,948 25

Il est resté, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer pour une somme de..... 68,274,451 75

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Quant au produit de l'emprunt de 450 millions, affecté au payement des dépenses, il a servi à solder celles de chacun des exercices ci-dessus, pour.....	428,896,948f 25c
Ainsi que les payements pour rappels d'exercices clos, qui, déduction faite des dépenses restées à payer, se sont élevés à.....	243,769 97
ENSEMBLE.....	429,140,718 22
Le complément de 20,859,281 fr. 78 cent. a été affecté, par la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, aux dépenses générales de ce budget (dans lequel la spécialité des travaux extraordinaires avait cessé momentanément d'être observée), ci.....	20,859,281 78
TOTAL ÉGAL.....	450,000,000 00

La situation définitive et complète du service des travaux régis par la loi du 25 juin 1841 a été publiée au compte de l'administration des finances de 1849, pages 353 à 359.

L'article 16 de la loi du 3 juillet 1846 portant que les crédits généraux accordés par la loi du 25 juin 1841, qui resteront à employer en excédant des ressources qu'elle leur a assignées, seront réunis au compte des avances faites par le Trésor pour les chemins de fer et autres travaux autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842, la somme ci-dessus de 68,274,451 fr. 75 cent. a été rattachée, dans le présent compte, à chacun des chapitres législatifs ouverts aux travaux exécutés sous ce dernier régime, le seul en vigueur depuis l'exercice 1849, et dont, en conséquence, la situation détaillée a dû être donnée ci-après dans le compte général de l'administration des finances de la présente année.

4° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.
(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du Trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847. En dernier lieu, ces travaux sont demeurés à la charge des fonds généraux des budgets.

Les dépenses des chemins de fer, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et les divers travaux dont l'exécution a été successivement soumise au même régime de ressources, ont longtemps continué à être l'objet d'allocations générales, fixées en exécution de l'article 10 de la loi du 21 avril 1832 (1), et sur lesquelles étaient imputés les crédits spéciaux employés pendant chaque exercice.

(1) Article 10 de la loi du 21 avril 1832 : « Nulle création, aux frais de l'État, d'une route, d'un canal, d'un grand pont sur un fleuve « ou sur une rivière, d'un ouvrage important dans un port maritime, d'un édifice ou d'un monument public, ne pourra avoir lieu, à « l'avenir, qu'en vertu d'une loi spéciale ou d'un crédit ouvert à un chapitre spécial du budget.

« La demande du premier crédit sera nécessairement accompagnée de l'évaluation totale de la dépense. »

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Aujourd'hui, lorsque les lois ou les décrets rendus en matière de travaux publics, conformément au sénatus-consulte du 25 décembre 1852, ne fixent pas le montant des autorisations générales de dépenses, il devient indispensable, pour l'ordre de la comptabilité et pour maintenir la corrélation entre les termes principaux de la situation des travaux extraordinaires, de considérer comme s'ajoutant naturellement à ces allocations préalables, les crédits spéciaux ouverts, soit dans le budget, soit à un autre titre, en excédant des crédits généraux précédemment inscrits.

Les crédits ainsi accordés pendant l'année 1856 sont les suivants :

Crédits accordés par le budget de 1857 :

Ministère d'État.	Réunion des Tuileries au Louvre	4,000,000f 00c	9,440,000f 00c
Marine.	Digue et arsenal de Cherbourg	3,000,000 00	
Agriculture, commerce et trav. publics	Nouvelles routes de la Corse	300,000 00	
	Routes forestières de la Corse	500,000 00	
	Constructions de ponts	1,600,000 00	
	Études de chemins de fer	40,000 00	

Crédits accordés par les lois et décrets ci-après :

Ministère d'État.	Réunion des Tuileries au Louvre. — Décret du 20 déc. 1856.			1,800,000f 00c	
	Château de Saverne. — Décret du 14 février 1857			55,000 00	
Marine.	Digue et arsenal de Cherbourg.	Décret du 5 juillet 1856.	2,000,000f 00c	2,800,000 00	
		—— du 1er août 1856..	800,000 00		
Agriculture, commerce et travaux publics.	Constructions de ponts.	Décret du 8 oct. 1856...	527,949 76		
		—— du 11 fév. 1857..	139,400 00		
		A déduire :	667,349 76		
		Crédit annulé par décret du 31 décembre 1856.	200,000 00	467,349 76	60,123,360 45
	Réparations de dommages causés par les inondations.	Loi du 10 juillet 1856..	10,000,000 00		
		Décret du 31 déc. 1856.	1,000,000 00	19,000,000 00	
		—— du 14 fév. 1857..	8,000,000 00		
	Établissement de grandes lignes de chemins de fer.	Chemin de fer du réseau Pyrénéen. (Loi du 21 juillet 1856). Ci..	26,000,000f 00c		
		Rappel de diverses allocations spéciales accordées pour différentes lignes, de 1848 à 1856.	10,001,010 69	36,001,010 69	
		ENSEMBLE			69,563,360 45

Mais, d'un autre côté, il y a lieu d'opérer sur les allocations constatées antérieurement, les réductions ci-après :

A REPORTER 69,563,360 45

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

	REPORT.....		69,563,360f 45c
Agriculture, commerce et trav. publics	Chemin de fer de l'Ouest et du Nord-d'Ouest. — Montant du prêt de 10 millions fait à la compagnie de Rouen au Havre, en vertu de la loi du 11 juin 1842, et qui doit être compensé jusqu'à due concurrence, avec la subvention de 30 millions allouée par la loi du 2 mai 1855 pour l'achèvement des chemins normands et bretons, ci.....	10,000,000f 00c	
	Marseille à Toulon. — Solde de la subvention de 9,700,000f due par la compagnie, aux termes de la loi du 8 juillet 1852, compensé avec celle de 30 millions à payer par l'État. (Décret du 3 février 1855.).....	3,233,334 00	
	Avignon à Valence. — Crédit spécial ouvert par la loi du 6 août 1851, et annulé par décret du 22 janvier 1852.....	2,000,000 00	15,459,426 52
Crédits spéciaux de l'exercice 1855 annulés par la loi de règlement dudit exercice, et qu'il convient de retrancher également des allocations générales :			
Ministère d'État.	Réunion des Tuileries au Louvre.....	1,817f 16c	
	Château de Saverne.....	41,600 07	
Marine.	Digue et arsenal de Cherbourg.....	128,051 21	226,092 52
Agriculture, commerce et trav. publics	Nouvelles routes de la Corse.....	0 04	
	Constructions de ponts.....	54,624 04	
	RESTE en augmentation.....		54,103,933 93
Les allocations générales de toute nature, telles qu'elles ont été développées dans le compte de l'année précédente (page 372), s'élevaient à.....			1,662,570,954 01
			1,716,674,887 94
En y ajoutant, comme on l'a expliqué ci-dessus, le solde des crédits pour travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, qui, à partir de 1849, ont dû être dépensés cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci.			68,274,451 75
On obtient un total de.....			1,784,949,339 69
Mais il est à observer qu'un certain nombre d'entreprises classées, jusqu'en 1851, parmi les *travaux extraordinaires* ont été rattachées au *service ordinaire* à partir de 1852, sur la demande de la commission législative chargée de l'examen du budget de cet exercice. On a dû, en conséquence, retrancher du tableau ci-après les allocations générales restant à employer, à partir de 1852, pour les travaux dont il s'agit, tout en y maintenant le chiffre total des dépenses auxquelles ils ont donné lieu sur les exercices 1851 et antérieurs (voir le développement à la suite de la présente note). Ce solde, qui est imputable sur les fonds généraux des budgets de 1852 et suivants, est de.....			125,100,152 99
	RESTE pour total des crédits généraux accordés.....		1,659,849,186 70

Note sur la situation financière du Service des Travaux extraordinaires.

REPORT..... 1,659,849,186f 70c

Sur cette somme, des crédits spéciaux par exercice ont été employés par les ministres ou mis à leur disposition, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées :

Exercice 1842.....	1,368,937f 58c	1,223,054,229f 01c
——— 1843.....	27,256,795 12	
——— 1844.....	43,244,801 45	
——— 1845.....	100,683,159 05	
——— 1846.....	121,927,755 35	
——— 1847.....	148,093,444 44	
——— 1848.....	140,689,363 79	
——— 1849.....	122,815,295 96	
——— 1850.....	92,067,211 79	
——— 1851.....	73,642,235 88	
——— 1852.....	57,734,030 20	
——— 1853.....	88,623,363 59	
——— 1854.....	122,083,560 58	
——— 1855.....	82,824,274 23	

Crédits accordés par le budget, par des lois spéciales ou par des décrets sur les exercices ci-après :

Exercice 1856.....	58,149,647f 12c	119,618,647 12
——— 1857.....	61,469,000 00	
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à...		1,342,672,876 13

1,342,672,876 13

Il reste donc, d'après les faits actuellement connus, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau page 371) pour une somme de..... 317,176,310 57

Le réseau général des chemins de fer figure dans ce reste à employer pour une somme totale de 246,198,667f 11c. Un état spécial, pages 372 et 373, donne, pour cette importante partie des travaux extraordinaires, le développement, par ligne principale, des allocations accordées et des dépenses effectuées.

En résumé, depuis que l'on a adopté le système d'un budget extraordinaire pour les travaux publics formant une spécialité en dehors du budget général de l'État, les crédits généraux votés pour ces travaux se récapitulent ainsi qu'il suit, selon chacune des périodes de leur exécution :

1° Travaux compris au budget annexe. (Loi du 27 juin 1833.).....	93,852,163f 27c
2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.....	245,454,000 00
3° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	428,896,948 25
4° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.....	1,659,849,186 70
Et ils se sont élevés à la somme totale de.....	2,428,052,298 22

État de développement des Travaux extraordinaires rattachés au service ordinaire *à partir de 1852.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX accordés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX Solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX Total des crédits généraux.	CRÉDITS SPÉCIAUX employés sur les exercices 1842 à 1851.	MONTANT DES ALLOCATIONS générales qui restaient à employer à l'époque où les travaux ont été rattachés au service ordinaire.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Routes et ponts. (Achèvement de lacunes et rectifications.).....	83,500,000f 00c	5,794f 44c	83,505,794f 44c	68,612,707f 90c	14,893,086f 54c
Construction de trois édifices.....	7,461,000 00	»	7,461,000 00	5,813,521 47	1,647,478 53
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Matériel de l'artillerie.....	14,318,000 00	4,650,022 63	18,968,022 63	10,736,228 46	8,231,794 17
Matériel du génie.....	24,180,000 00	37,074,832 45	61,254,832 45	30,968,989 57	30,285,842 88
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	10,500,000 00	»	10,500,000 00	5,083,445 51	5,416,554 49
Amélioration de Port-Vendres.....	2,500,000 00	»	2,500,000 00	2,140,387 81	359,612 19
Salaires d'ouvriers. (Loi des 93 millions.).....	12,000,000 00	»	12,000,000 00	4,235,063 11	7,764,936 89
Approvisionnements généraux de la flotte. (*Idem.*).....	48,000,000 00	»	48,000,000 00	13,801,146 63	34,198,853 37
Approvisionnements de prévoyance. (*Idem.*).....	33,000,000 00	»	33,000,000 00	10,698,006 07	22,301,993 93
	235,459,000 00	41,730,649 52	277,189,649 52	152,089,496 53	125,100,152 99

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TABLEAU COMPARATIF

DES ALLOCATIONS GÉNÉRALES ET DES CRÉDITS SPÉCIAUX

PAR EXERCICE.

Suite de la SITUATION FINANCIERE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — À AJOUTER conformément à l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, le solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — TOTAL.	EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées des exercices 1842 à 1854. (Voir le compte général des finances de 1855, page 375.)	CRÉDITS SPÉCIAUX — EMPLOYÉS AUX DÉPENSES dans les comptes définitifs — de l'exercice 1855.	CRÉDITS SPÉCIAUX — EMPLOYÉS AUX DÉPENSES dans les comptes définitifs — TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX — ACCORDÉS SUR LES EXERCICES — 1856.	CRÉDITS SPÉCIAUX — ACCORDÉS SUR LES EXERCICES — 1857.	TOTAL GÉNÉRAL des CRÉDITS SPÉCIAUX.	RESTE À EMPLOYER sur LES CRÉDITS GÉNÉRAUX.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE D'ÉTAT.											
Réunion des Tuileries au Louvre	48,684,528f 04c	"	48,684,528f 04c	28,136,345f 20c	8,748,182f 84c	36,884,528f 04c	7,800,000f 00c	4,000,000f 00c	48,684,528f 04c	"	
Travaux accessoires de la réunion des Tuileries au Louvre	16,500,000 00	"	16,500,000 00	16,500,000 00	"	16,500,000 00	"	"	16,500,000 00	"	
Château de Saverne	684,399 93	"	684,399 93	"	458,399 93	458,399 93	171,000 00	55,000 00	(a) 684,399 93	"	(a) Les travaux du château de Saverne, qui faisaient précédemment partie du service ordinaire, ont été, pendant les exercices 1852, 1853 et 1854, l'objet de crédits spéciaux montant ensemble à 974,817 fr. 42 cent.
Esplanade des Invalides	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	"	50,000 00	"	
	65,918,927 97	"	65,918,927 97	44,636,345 20	9,256,582 77	53,892,927 97	7,971,000 00	4,055,000 00	65,918,927 97	"	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
Nouvelles routes de la Corse	1,669,994 37	822,537f 63c	2,492,532 00	1,582,532 04	309,999 96	1,892,532 00	300,000 00	300,000 00	2,492,532 00	"	
Routes forestières de la Corse	2,100,000 00	"	2,100,000 00	600,000 00	500,000 00	1,100,000 00	500,000 00	500,000 00	2,100,000 00	"	
Construction de ponts	17,370,790 74	42,633 49	17,413,424 23	11,358,198 51	2,687,875 96	14,046,074 47	1,767,349 76	1,600,000 00	17,413,424 23	"	
Amélioration de rivières	82,900,000 00	860,619 90	83,760,619 90	32,456,976 94	3,326,667 40	35,783,644 34	2,976,300 00	3,000,000 00	41,759,944 34	42,000,675f 56c	
Établissement de canaux de navigation	42,744,000 00	332,665 53	43,076,665 53	35,629,280 83	998,704 38	36,627,985 21	1,100,000 00	450,000 00	38,177,985 21	4,898,680 32	
Amélioration et achèvement des ports maritimes	97,374,361 00	4,797,914 63	102,172,275 63	62,786,636 29	5,604,606 30	68,391,242 59	5,847,998 36	5,200,000 00	79,439,240 95	22,733,034 68	
Réparations de dommages causés par les inondations	21,070,296 00	"	21,070,296 00	1,314,224 38	65,921 96	1,380,146 34	11,101,000 00	8,100,000 00	20,581,146 34	489,149 66	
Travaux du port de Marseille	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"	
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	1,135,011,410 69	1,414,403 94	(b) 1,136,425,814 63	(c) 778,975,181 81	55,201,966 71	834,177,148 52	20,785,999 00	35,264,000 00	890,227,147 52	246,198,667 11	(b) Les crédits généraux applicables aux grandes lignes de chemins de fer sont développés à la page suivante.
Crédits non répartis par la loi du 25 juin 1841	"	700,000 00	700,000 00	"	"	"	"	"	"	700,000 00	(c) Y compris 1,050,000 francs, rattachés ultérieurement par le ministère des travaux publics aux dépenses de l'exercice 1852. (Voir les notes (k) et (p) au tableau suivant.)
	1,401,740,852 80	8,970,775 12	1,410,711,627 92	926,203,030 80	68,695,742 67	994,898,773 47	44,378,647 12	54,414,000 00	1,093,691,420 59	317,020,207 33	
MINISTÈRE DE LA MARINE.											
Fort Boyard	"	318,522 48	318,522 48	163,877 46	"	163,877 46	"	"	163,877 46	154,645 02	
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	8 99	8 99	"	"	"	"	"	"	8 99	
Établissements à créer à Castineau	"	480,032 15	480,032 15	478,582 92	"	478,582 92	"	"	478,582 92	1,449 23	
Digue et arsenal de Cherbourg	13,556,107 17	16,774,463 49	30,330,570 66	16,658,621 87	4,871,948 79	21,530,570 66	5,800,000 00	3,000,000 00	30,330,570 66	"	
	13,556,107 17	17,573,027 11	31,129,134 28	17,301,082 25	4,871,948 79	22,173,031 04	5,800,000 00	3,000,000 00	30,973,031 04	156,103 24	
TOTAL GÉNÉRAL	1,481,215,887 94	26,543,802 23	1,507,759,690 17	988,140,458 25	82,824,274 23	1,070,964,732 48	58,149,647 12	61,469,000 00	1,190,583,379 60	317,176,310 57	
Travaux rattachés au budget ordinaire à partir de 1852 (voir l'état, page 368).	(p) 110,358,847 01	41,730,649 52	152,089,496 53	152,089,496 53	"	152,089,496 53	"	"	152,089,496 53	"	(p) Déduction faite de la somme de 125,100,152f 99c ressortant du tableau qui précède.
	1,591,574,734 95	68,274,451 75	1,659,849,186 70	(c) 1,140,229,954 78	82,824,274 23	1,223,054,229 01	58,149,647 12	61,469,000 00	1,342,672,876 13	317,176,310 57	

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

DÉVELOPPEMENT des Crédits généraux accordés et des Dépenses effectuées pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer.

DÉSIGNATION DES LIGNES DE CHEMINS DE FER.	ALLOCATIONS. Crédits généraux accordés.	Modifications aux crédits généraux. En plus.	Modifications aux crédits généraux. En moins.	Reste pour crédits à employer.
Paris à la frontière belge. De Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois des 11 juin 1842, 26 juillet 1844, 5 août 1844, 15 juillet 1845 et 9 août 1847.)	83,435,000f	(A) 313,028f24c	"	83,748,028f 24c
Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000	"	"	15,000,000 00
Paris à Hommarting. (Lois des 2 août 1844 et 30 juin 1851, et 21 juillet 1856...	101,700,000	"	"	101,700,000 00
Hommarting à Strasbourg. (Loi des 11 juin 1842 et 7 mai 1850, et décrets du 24 avril 1848 et du 25 février 1852.)	16,800,000	"	"	16,800,000 00
Paris à la Méditerranée. Dijon à Châlon. (Lois des 11 juin 1842 et 16 juillet 1845.)	16,000,000	"	"	16,000,000 00
Paris à Châlon et Châlon à Lyon. (Lois diverses; voir la note préliminaire du compte de 1850 (page 352) et loi du 6 août 1851.)	71,000,000	(B) 105,790,583 95	(c)69,088,100f77c	107,702,483 18
Avignon à Marseille. (Lois des 11 juin 1842, 27 juillet 1843, 9 août 1847 et 2 février 1849.)	42,000,000	"	"	42,000,000 00
Lyon à Avignon. (Décret du 3 janvier 1852.)	49,000,000	(B) 426,091 24	"	49.426,091 24
Marseille à Toulon. (Décret du 3 février 1855.)	30,000,000	"	"	30,000,000 00
Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)	4,000,000	"	"	4,000,000 00
Montpellier à Nîmes. – Liquidation des entreprises. (Lois des 3 juill. 1846 et 7 mai 1849.)	871,000	(A) 1,375 70	"	872,375 70
Tours à Bordeaux. (Lois des 26 juillet 1844 et 30 juin 1851.)	68,600,000	"	"	68,600,000 00
Tours à Nantes. (Lois des 26 juillet 1844 et 7 mai 1849, et décret du 10 juin 1848.)	45,650,000	"	"	45,650,000 00
Nantes à Châteaulin et Napoléon-Vendée. (Loi du 2 mai 1855.)	25,000,000	"	"	25,000,000 00
Orléans à Tours. (Loi du 11 juin 1842.)	17,000,000	"	"	17,000,000 00
Orléans à Vierzon. (Lois des 11 juin 1842, 3 juillet 1846 et 9 août 1847.)	21,000,000	"	"	21,000,000 00
Vierzon à Châteauroux. (Loi du 26 juillet 1844 et décret du 1er mars 1856.)	8,000,000	"	"	8,000,000 00
Vierzon au Bec-d'Allier. (Lois des 26 juillet 1844, 17 novembre 1848, 7 mai 1849 et décret du 1er mars 1856.)	19,300,000	"	"	19,300,000 00
Le Bec-d'Allier à Clermont, avec embranchement sur Nevers. (Loi du 21 juin 1846, décret du 18 août 1853 et loi du 21 juillet 1856.)	35,000,000	"	"	35,000,000 00
Châteauroux à Limoges. (Loi du 21 juin 1846 et décret du 18 août 1853.)	36,100,000	"	"	36,100,000 00
Grand-Central, avec embranchement sur Rodez. (Loi du 2 mai 1855.)	78,000,000	"	"	78,000,000 00
Saint-Germain-des-Fossés à Roanne. (Décrets du 27 mars 1852 et du 20 juin 1855.)	19,000,000	(B) 505,168 80	"	19,505,168 80
Versailles à Chartres. (Lois des 26 juillet 1844, 21 juin 1846 et 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.)	27,000,000	(B) 974,540 59	"	27,974,540 59
Chartres à Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)	50,000,000	(B) 25,459 41	"	50,025,459 41
Bourg-la-Reine à Orsay. (Loi du 10 juin 1853.)	800,000	"	"	800,000 00
Chemin de fer de ceinture. (Diverses lois et décrets.)	"	(B)13,915,650 47	"	13,915,650 47
Strasbourg à Wissembourg. (Loi du 25 février 1852.)	3,000,000	"	"	3,000,000 00
Paris à Cherbourg. (Lois du 8 juillet 1852, et du 2 mai 1855.)	34,000,000	(B) 55,285 54	"	34,055,285 54
Lignes de l'Ouest et du Nord-Ouest (Loi du 2 mai 1855.)	30,000,000	"	"	30,000,000 00
Mezidon au Mans. (*Idem.*)	14,000,000	"	"	14,000,000 00
Bordeaux à Cette. (Lois des 21 juin 1846, 8 juillet 1852 et 28 mai 1853.)	35,000,000	"	"	35,000,000 00
Bordeaux à Bayonne et Narbonne à Perpignan. (Loi du 28 mai 1853.)	16,500,000	"	"	16,500,000 00
Toulouse à Bayonne par Foix et Dax, d'Agen à Tarbes, et de Mont-de-Marsan à Rabastens. (Loi du 21 juillet 1856.)	26,000,000	"	"	26,000,000 00
Lyon à Genève avec embranchement sur Bourg et Mâcon. (Loi du 10 juin 1853.)	15,000,000	"	"	15,000,000 00
Saint-Étienne à Lyon. (Solde d'une subvention pour le pont de la Mulatière.)	"	2,500 00	"	2,500 00
Saint-Rambert à Grenoble. (Loi du 10 juin 1853 et du 21 juill. 1856, déc. du 18 mars 1857.)	7,000,000	"	"	7,000,000 00
Paris à Sceaux	"	(B) 40,238 03	"	40.238 03
Sceaux à Orsay et gare du chemin de fer de l'Ouest	"	(B) 2,114,095 65	"	2,114,095 65
Bordeaux à la Teste	"	(B) 77,935 78	"	77,935 78
Andrezieux à Roanne	"	(A) 50,000 00	"	50,000 00
Strasbourg à Bâle	"	(A) 1,050,000 00	"	1,050,000 00
Études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)	1,500,000	(B) 1,115,962 00	"	2,615,962 00
Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)	1,800,000	"	"	1,800,000 00
Prêts aux compagnies. Paris à Rouen. (Loi du 15 juillet 1840.)	4,000,000	"	"	4,000,000 00
Rouen au Havre. (Loi du 11 juin 1842.)	18,000,000	"	(D)10,000,000 00	8,000,000 00
Montereau à Troyes	3,000,000	"	"	3,000,000 00
		126,457,915 40	79,088,100 77	
	1,089,056,000	47,369,814f 63c		1,136,425,814 63

DÉPENSES. Dépenses d'après les comptes définitifs: des exercices antérieurs à 1855.	de l'exercice 1855.	TOTAL.	Dépenses prévues dans les budgets: de 1856.	de 1857.	TOTAL des dépenses probables au 31 décembre 1857.	RESTE DISPONIBLE probable.
80,390,784f71c	"	80,390,784f 71c	"	"	80,390,784f 71c	3,357,243f53c
155,009 13	"	155,009 13	"	"	155,009 13	14,844,990 87
97,290 286 61	803,308f85c	98,093,595 46	1,800,000f	800,000f	100,693,595 46	1,006,404 54
16,136,098 64	115,624 86	16,251,723 50	200,000	200,000	16,651,723 50	148,276 50
16,000,000 00	"	16,000,000 00	"	"	16,000,000 00	"
107,702,483 18	"	107,702,483 18	"	"	107,702,483 18	"
41,455,045 27	4,809 75	41,459,855 02	"	"	41,459,855 02	540,144 98
46,133,226 99	2,866,666 76	48,999,893 75	"	"	48,999,893 75	426,197 49
8,127 78	6,458,538 22	6,466,666 00	"	2,050,000	8,516,666 00	21,483,334 00
11,672 27	"	11,672 27	"	"	11,672 27	3,988,327 73
759,278 56	"	759,278 56		"		
64,366,765 49	84,436 91	64,451,202 40		100,000		
44,916,274 99	54,410 05	44,970,685 04		100,000		
"	"	"		"		
16,637,796 67	"	16,637,796 67	395,999	"	173,652,212 66	31,770,163 04
19,403,181 86	16,537 39	19,419,719 25		20,000		
7,797,531 74	"	7,797,531 74		"		
				"		
19,000,000 00	"	19,000,000 00		"		
29,472,317 21	1,262,850 00	30,735,167 21	"	"	30,735,167 21	4,264,832 79
28,530,566 94	2,532,301 29	31,062,868 23	3,000,000	600,000	34,662,868 23	1,437,131 77
"	"	"	"	8,667,000	8,667,000 00	69,333,000 00
2,705,168 80	1,294,831 20	4,000,000 00	"	1,350,000	5,350,000 00	14,155,168 80
61,638,406 82	8,734,032 53	70,372,439 35	9,000,000	1,550,000	80,922,439 35	(G) déd. 2,922,439 35
800,000 00	"	800,000 00	"	"	800,000 00	"
13,354,885 25	560,765 22	13,915,650 47	"	"	13,915,650 47	"
1,382,500 00	750,000 00	2,132,500 00	750,000	"	2,882,500 00	117,500 00
15,362,239 50	220,310 65	15,582,550 15	"	1,470,000	17,052,550 15	17,002,735 39
(D)10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	3,667,000	13,667,000 00	16,333,000 00
"	2,800,000 00	2,800,000 00	2,800,000	2,800,000	8,400,000 00	5,600,000 00
3,500,000 00	17,500,000 00	21,000,000 00	"	5,250,000	41,100,000 00	10,400,000 00
11,550,000 00	3,300,000 00	14,850,000 00	"			
"	"	"	"	"	"	26,000,000 00
"	5,000,000 00	5,000,000 00	"	5,200,000	10,200,000 00	4,800,000 00
2,500 00	"	2,500 00	"	"	2,500 00	"
"	700,000 00	700,000 00	2,800,000	1,400,000	4,900,000 00	2,100,000 00
36,432 60	3,805 43	40,238 03	"	"	40,238 03	"
2,114,095 65	"	2,114,095 65	"	"	2,114,095 65	"
77,935 78	"	77,935 78	"	"	77,935 78	"
50,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00	"
(E) 1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	"	1,050,000 00	"
2,394,069 37	138,737 60	2,532,806 97	40,000	40,000	2,612,806 97	3,155 03
1,790,500 00	"	1,790,500 00	"	"	1.790,500 00	9,500 00
4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	"	4,000,000 00	"
8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	8,000,000 00	"
3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	"	3,000,000 00	"
(F) 778,975,181 81	55,201,966 71	834,177,148 52	20,785,999	35,264,000	890,227,147 52	246,198,667 11

(A) Soldes provenant de crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.

(B) Crédits ouverts par les budgets ou par des lois spéciales additionnellement aux allocations générales, ou pour des travaux qui n'en avaient pas été dotés.

(C) Portion, annulée définitivement, de l'allocation générale de 71 millions résultant de la loi du 26 juillet 1844.

(D) Montant du prêt fait à la compagnie de Rouen au Havre, compensé, jusqu'à due concurrence, avec la subvention de 30 millions allouée aux lignes de l'Ouest et du Nord-Ouest. (Loi du 2 mai 1855.)

(E) Solde du crédit général non employé à cette ligne sous le régime de la loi du 25 juin 1841, et qui a été appliqué : pour 550,000 francs, au cautionnement en garantie d'exécution de la ligne de Strasbourg à la frontière bavaroise, et pour 500,000 fr. à la part contributive de la compagnie dans les travaux de la gare de Strasbourg, exécutés par l'État. (Compte définitif des travaux publics de l'exercice 1852.)

(F) Y compris le solde ci-dessus de 1,050,000 francs.

(G) Excédant fictif des dépenses sur les allocations. Les dépenses réellement effectuées pour cette ligne en 1856, resteront de beaucoup inférieures au crédit de 9,000,000 francs demandé dans le budget.

SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

PAR LA LOI DU 14 JUIN 1854.

Pour l'achèvement des grandes lignes de chemins de fer.

DÉPENSES.							RECETTES.	
Dépenses antérieures à l'exercice 1855.	Dépenses de l'exercice 1855.	Dépenses totales.	Dépenses prévues dans le budget. de 1856.	de 1857.	Dépenses restantes à faire après le 31 décembre 1857.		Ressources spéciales.	Ressources générales.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1855.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1855.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif.*

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829 formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général que l'on publie ci-après fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1855, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final, comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial,* qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice :

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial,* dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau page 379, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices de la réserve de l'amortissement les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que, la portion de ces réserves demeurée disponible ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1855.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1855.

SITUATION FINANCIÈRE D'APRÈS LES RÉSULTATS PROPRES A CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES. RECETTES ordinaires.	RECETTES. RESSOURCES extraordinaires.	RECETTES. TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,180,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207,298,489	560,657,201	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
1852	1,336,212,588	151,132,396	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	1,391,124,777	133,323,687	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	1,417,679,479	384,365,359	1,802,044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
1855	1,535,928,287	1,257,345,678	2,793,273,965	2,399,217,840	394,056,125	"
	31,208,884,265	4,386,606,238	35,595,490,503	36,781,869,568	546,169,541	1,732,548,606
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1855. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					1,186,379,065f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES. FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES. RECETTES ordinaires et extraordinaires.	RECETTES. TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998.542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
1852	"	1,487,344,984	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	"	1,524,448,464	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	"	1,802,044,838	1,802.044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
						1,580,435,190
1855	"	2,793,273,965	2,793,273,965	2,399,217,840	394,056,125	A déduire : 394,056,125
	229,862,049	35,595,490,503	35,825,352,552	36,781,869,568		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1855 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été ou seront transportés					623,918,174	
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1855 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor						1,186,379,065

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1855.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1855.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.							RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS des forêts et de la pêche. (B)	REVENUS et vente de domaines. (C)	IMPÔTS et revenus indirects. (D)	REVENUS et produits divers. (E)	TOTAL.	RESSOURCES de diverses natures (F).	PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	Produit d'emprunts en rentes.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées		TOTAL.		
	Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.										aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.			
1830	249,723,722f	81,004,330f	27,110,665f	5,861,543f	574,572,442f	32,762,801f	971,035,503f	60,760,551f	"	"	"	"	"	60,760,551f	1,031,796,054f	
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042	52,927,928	22,703,215f	280,313,285f	983,500f	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797	3,363,412	53,716,531	10,125,629	"	11,157,840f	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345f	57,326,633	1,181,117,772	
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489	203,699,886	"	251,026,516	"	105,930,799	"	560,657,201	1,767,955,690	
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803	12,000,000	"	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,965	23,585,781	"	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,274,104	11,273,083	"	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	
1852	269,561,846	144,339,280	33,531,434	9,221,556	810,301,137	69,257,335	1,336,212,588	58,707,070	15,000,000	"	"	77,425,326	"	151,132,396	1,487,344,984	
1853	272,161,419	148,887,257	34,823,777	13,070,490	852,458,875	69,722,959	1,391,124,777	4,946	"	"	"	78,428,741	"	133,323,687	1,524,448,464	
1854	274,810,718	156,506,780	29,182,901	13,608,948	852,403,928	91,166,204	1,417,679,479	53,684,041	"	249,168,930	"	81,512,388	"	384,365,359	1,802,044,838	
1855	277,461,114	159,192,528	35,431,502	11,984,102	958,518,186	93,340,855	1,535,928,287	34,935,256	"	1,133,836,362	"	88,574,060	"	1,257,345,678	2,793,273,965	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F) Voir à la page 384 le développement des ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1830 à 1855.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1855.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1855.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.														TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (c)	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
1830	349,934,534f	"	55,455,038f	8,942,372f	2,258,957f	57,385,545f	10,868,303f	54,379,229f	233,613,402f	90,367,075f	21,789,088f	128,701,285f	46,787,253f	34,660,234f	"	"	"	"	1,095,142,115f
1831	367,154,718	"	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,854	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	"	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,364	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	"	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,062	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	"	5,078,610f	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	"	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,618	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	"	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,849	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	"	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,937	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	"	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	"	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,531	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	"	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	"	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,357	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	"	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	"	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,931	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	"	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,184	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	"	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,070	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	"	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,218	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	"	59,676,939	56,112,994f	3,054,726f	1,440,974,148
1843	375,182,215	"	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,894	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	"	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,804	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	"	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,913	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	"	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,566	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	"	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,957	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	"	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,125,781	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740
1849	464,003,911	"	67,247,449	10,135,288	21,699,759	143,500,337	18,565,607	62,586,572	364,007,807	117,377,220	17,299,756	144,843,844	92,221,596	"	"	104,653,886	10,754,548	7,406,862	1,646,304,442
1850	398,088,890	"	67,955,490	9,928,564	21,318,622	122,809,042	16,633,713	65,767,865	323,229,491	100,749,794	17,418,893	146,458,149	89,942,678	"	"	83,377,273	4,829,444	4,129,330	1,472,637,238
1851	394,162,014	"	68,985,639	8,335,912	21,901,816	125,610,341	19,308,983	64,543,400	312,852,621	97,083,728	32,296,779	148,948,690	93,500,936	"	"	65,809,090	4,034,156	3,946,539	1,461,329,644
1852	415,332,776	7,958,823f	68,931,145	9,664,494	22,958,893	162,138,242f (A)		70,515,387	327,418,353	105,547,909	25,109,131	148,888,337	91,750,134	"	4,618,751f	49,803,690	"	2,467,932	1,513,103,997
1853	410,288,453	8,438,136	71,894,795	9,260,625	22,869,803	135,426,656	76,314,922 (B)		322,740,810	117,724,111	34,224,736	151,190,565	98,568,907	"	10,767,163	74,493,148	"	3,394,179	1,547,597,009
1854	454,241,667	15,227,404	72,190,820	9,844,717	22,170,648	152,152,554	77,334,356		567,245,687	196,450,327	24,757,198	163,918,485	110,335,365	"	23,998,447	95,413,185	"	2,797,300	1,988,078,160
1855	516,321,654	13,821,271	71,532,873	10,269,239	19,719,095	157,492,585	93,221,500		865,607,478	236,552,755	27,472,346	179,099,721	121,974,512	"	12,419,522	68,821,804	"	4,891,485	2,399,217,840

(A) En 1852, les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce ont été réunis en un seul. Le chiffre ci-dessus comprend, en outre, les dépenses du ministère de la police générale, créé en 1852 et supprimé en 1853.

(B) A partir de 1853, les services de l'agriculture et du commerce ont été détachés du ministère de l'intérieur et réunis à celui des travaux publics.

(c)

Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830)	29,811,320f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830)	4,848,965
Déficit Kesner (exercice 1831)	4,730,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838)	29,587,432
	68,947,666

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1855.

Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1830 à 1855.

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES. par nature.	MONTANT DES RESSOURCES. par exercice.
1830	Excédant de recette du budget de 1829	11,743,211f	60,760,551f
	Trésor d'Alger	49,017,340	
1831	Contribution extraordinaire de 30 centimes	46,442,590	52,927,928
	Retenues proportionnelles sur les traitements	6,485,338	
1832	Retenues proportionnelles sur les traitements	.....	3,363,412
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	.....	12,000,000
1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
1852	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	4,642,695	58,707,070
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin du Centre). (Décret du 17 mars 1852.)	2,666,667	
1853	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,534,218	54,894,946
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1853.)	1,087,937	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre. (Décret du 17 mars 1852.)	5,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis à l'État pour cause de déchéance	11,620,291	
1854	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000	53,684,041
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1854.)	2,000,000	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000	
	——— du Centre	5,333,333	
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334	
	Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	14,782,117	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg	1,060,392	
	——— de Cherbourg	555,698	
1855	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	2,666,667	34,935,256
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Produit des obligations du chemin de fer du Nord	2,000,000	
	——— de Paris à Lyon	25,419,167	
	——— de Paris à Strasbourg	1,060,392	
	——— de Paris à Cherbourg	555,697	

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1857.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1857. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1856 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1856, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1857; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1857, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor....	110,801,148f 37c	311,635,143f 81c
		Numéraire en dépôt à la banque.	82,760,497 70	
	Receveurs généraux.....		30,469,202 19	
	Receveurs des impôts et revenus indirects.....		13,781,909 71	
	Payeurs du Trésor.....		3,988,432 80	
	Comptables en Algérie.....		25,620,070 85	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	3,333,244 03	
		Matières à fabriquer.	11,541,404 95	
	Fonds en route.....		29,339,233 21	
		A REPORTER.....		311,635,143 81

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

		REPORT	311,635,143f 81c
Créances actives.	Avances pour divers services	5,896,318f 07c	13,088,025 53
	Créances administratives	1,825,912 24	
	Débets de comptables et créances litigieuses	1,866,947 70	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	324,723,169 34

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	56,554,789f 88c	459,171,851 55
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	7,487,200 00	
	Effets à payer	395,129,861 67	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	471,541,986 25	553,194,604 57
	——— des comptables des finances	10,394,017 40	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	69,800,907 75	
	——— de divers comptables	1,457,693 17	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	1,012,366,456 12

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 277,889,466 fr. 95 cent., dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1857, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget des exercices 1856 et 1857 (application faite de l'excédant de recette de l'exercice 1855, provenant des emprunts)	267,836,946f 68c	277,889,466 95
Services spéciaux	10,052,520 27	
	TOTAL du passif de l'administration des finances	1,290,255,923 07
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		324,723,169 34
fait ressortir un excédant de passif de la somme de (voir page 398)		965,532,753 73

La somme de 965,532,753 francs 73 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor au 1er janvier 1857, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		292,543,003f 18c
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	594,315,045 70
——— 1849	214,625,477 32	
——— 1850	41,014,767 28	
——— 1851	100,728,868 78	
——— 1852	25,759,013 54	
——— 1853	23,148,545 53	
——— 1854	186,033,322 74	
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)		78,674,704 85
TOTAL, au 1er janvier 1857, des découverts et avances du Trésor sur le service des budgets réglés définitivement		965,532,753 73

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes précédents, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ont cessé d'être présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du Trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, pendant l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permet, toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 406 et 407), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 1,012,366,456f 12c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	965,532,753f 73c
2° Créances actives à recouvrer sur divers, et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	13,088,025 53
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 82,760,497 francs 70 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	311,635,143 81
Ensemble	1,290,255,923 07
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, ci	277,889,466 95
Reste égal au montant des effets à payer et des créances passives	1,012,366,456 12

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du Trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs d'escompte, et les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est restée sans emploi dans les caisses des comptables de l'Algérie.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant à la somme de..... 1,012,366,456f 12c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de..... 116,544,831 33

En sorte qu'au 1er janvier 1857 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement (voir page 417) qu'à..... 895,821,624 79

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1856, de..... 785,568,093f 37c

Pendant l'année 1856, elle a éprouvé une augmentation de 110,253,531 fr. 42 cent., provenant du mouvement des articles ci-après :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du Trésor { remis à divers	79,529,754f 70c	//	
Bons du Trésor { —— à la banque de France	//	5,000,000f 00c	
Traites, mandats et obligations du Trésor	//	19,187,190 73	
Comptes courants et fonds en dépôt	57,876,637 49	//	
Avances des comptables	//	2,965,670 04	
	137,406,392 19	27,152,860 77	
EXCÉDANT des augmentations	110,253,531f 42c		110,253,531 42

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1857, à..... 895,821,624 79

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	248,032,087f 84c	386,442,361f 67c
	——— à la banque de France	95,000,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,207 06	
	Traites, mandats et obligations du Trésor	43,409,066 77	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	459,369,371 57	509,379,263 12
	Avances des receveurs généraux	48,782,636 54	
	Avances de divers comptables	1,227,255 01	
	SOMME PAREILLE		895,821,624 79

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1856, les Opérations de l'année 1856 et la Situation au 1er janvier 1857.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir le compte de 1855, p. 398 à 401.) ACTIF.	PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANTS des recettes.	EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1857. (Voir pages 396 à 399.) ACTIF.	PASSIF.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									(A) Recouvrements effectués pendant l'année..... 371,796,892f 73c
Budget de l'exercice 1855.....	"	348,469,926f 42c	(A) 358,990,062 28	313,403,863 39	45,586,198 89	"	"	394,056,125 31	A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1856 et 1857.. 13,185,581 41
Budget de l'exercice 1856.....	17,789,699f 23c	"	(B) 1,762,492,656 56	1,863,610,327 22	"	101,117,670 66	118,907,369 89	"	RESTE..... 358,611,311 32
Budget de l'exercice 1857.....	"	"	(C) 6,331,342 45	13,643,151 19	"	7,311,808 74	7,311,808 74	"	A ajouter : Fonds généraux du budget de 1854 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice.... 378,750 96
SERVICES SPÉCIAUX.									TOTAL..... 358,990,062 28
Service colonial.....	10,690,665 28	"	853,450 58	15,236,622 72	"	14,383,172 14	25,073,837 42	"	
—— municipal de l'Algérie.....	"	3,351,306 22	9,873,749 43	6,879,068 80	2,994,680 63	"	"	6,345,986 85	(B) Recouvrements effectués pendant l'année..... 1,755,609,525f 86c
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	97,216 99	"	"	"	"	"	97,216 99	A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1855 6,883,130 70
Service départemental *s/c* de produits éventuels.....	"	5,797,899 80	22,220,431 68	21,669,437 83	550,993 85	"	"	6,348,893 65	TOTAL..... 1,762,492,656 56
—— des cautionnements en numéraire (capitaux).....	"	34,721,571 14	16,506,985 10	14,695,841 88	1,811,143 22	"	"	36,532,714 36	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	15,895,902 62	"	"	1,088,080 97	"	1,088,080 97	16,983,983 59	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 28,891f 74c
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.).....	78,653,400 18	"	"	21,304 67	"	21,304 67	78,674,704 85	"	A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1855 6,302,450 71
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....	"	13,549,039 91	"	"	"	"	"	(D) 13,549,039 91	TOTAL..... 6,331,342 45
—— des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne...	"	25,632 00	"	"	"	"	"	(D) 25,632 00	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon.....	2,059,541 44	"	"	"	"	"	2,059,541 44	"	(D) Voir la note (A) à la page suivante.
Compagnie du chemin de fer de Lyon *s/c* d'obligations à réaliser.....	"	6,354,791 70	"	6,354,791 70	"	6,354,791 70	"	"	
—— du Nord *s/c* d'obligations à réaliser.....	"	6,699,066 96	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	4,699,066 96	
—— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser.....	"	1,217,882 72	"	"	"	"	"	1,217,882 72	
—— de Paris à Strasbourg *s/c* d'obligations à réaliser.....	"	25,800,763 31	"	"	"	"	"	25,800,763 31	
—— de jonction du Rhône à la Loire *s/c idem*.....	"	6,122,310 00	"	"	"	"	"	6,122,310 00	
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte.....	8,551,671 74	"	660,145 00	"	660,145 00	"	7,891,526 74	"	
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois.....	2,941,741 05	"	1,803,738 47	1,667,757 22	135,981 25	"	2,805,759 80	"	
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans.....	4,068,653 62	"	"	2,166,417 25	"	2,166,417 25	6,235,070 87	"	
Trésor public *s/c* de subventions à diverses compagnies de chemins de fer.....	300,000 00	"	"	"	"	"	300,000 00	"	
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie.....	"	"	"	15,764,235 95	"	15,764,235 95	15,764,235 95	"	
Souscripteurs de l'emprunt de 250 millions.....	"	49 76	"	49 76	"	49 76	"	"	
—— 500 millions.....	"	898 60	18,875 20	19,773 80	"	898 60	"	"	
—— 750 millions.....	"	12,613,910 08	251,583 29	12,863,852 13	"	12,612,268 84	"	1,641 24	
A REPORTER.....	140,951,275 16	464,822,265 61	2,180,003,020 04	2,291,084,576 48	51,739,142 84	162,820,699 28	282,007,839 29	494,797,273 30	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1856, les Opérations de l'année 1856 et la Situation au 1er janvier 1857.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir le compte de 1855, p. 398 à 401.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir le compte de 1855, p. 398 à 401.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1857. (Voir pages 396 à 399.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1857. (Voir pages 396 à 399.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Report	140,951,275 16	464,822,265 61	2,180,003,020 04	2,291,084,576 48	51,739,142 84	162,820,699 28	282,007,839 29	494,797,273 30	
	SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives.	Avances, débets et créances à recouvrer	9,889,453 38	"	40,330,116 57	40,029,841 20	300,275 37	"	9,589,178 01	"	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	44,785,634 53	111,587,332 00	99,818,176 65	11,769,155 35	"	"	56,554,789 88	
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	"	8,083,068 83	"	595,868 83	"	595,868 83	"	7,487,200 00	
	Bons du Trésor remis à la banque de France	"	60,000,000 00	170,000,000 00	175,000,000 00	"	5,000,000 00	"	55,000,000 00	
	——— sous escompte	"	40,000,000 00	160,000,000 00	160,000,000 00	"	"	"	40,000,000 00	
	——— aux caisses d'épargne	"	1,207 06	"	"	"	"	"	1,207 06	
	——— à divers	"	168,502,333 14	423,639,602 20	344,109,847 50	79,529,754 70	"	"	248,032,087 84	
	Traites et mandats à payer	"	73,676,357 50	349,722,359 42	385,774,198 60	"	36,051,839 18	"	37,624,518 32	
	Obligations du Trésor remises à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	15,764,235 95	1,292,187 50	14,472,048 45	"	"	14,472,048 45	
	Correspondants du Trésor	"	413,985,049 46	2,259,265,769 98	2,201,708,833 19	57,556,936 79	"	"	471,541,986 25	
	Correspondants des comptables des finances	"	13,956,271 68	1,462,402,371 87	1,465,964,626 15	"	3,562,254 28	"	10,394,017 40	
	Fonds particuliers des comptables des finances	"	73,823,424 48	655,490,033 68	658,054,857 24	"	2,564,823 56	"	71,258,600 92	
Découverts et avances du Trésor	sur le service des budgets antérieurs à 1848	306,117,675 09	"	"	"	"	"	(a) 306,117,675 09	"	
	sur le budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	"	"	"	"	"	3,005,050 51	"	
	——— de l'exercice 1849	214,625,477 32	"	"	"	"	"	214,625,477 32	"	(a) Ce découvert de..... 306,117,675f 09c étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués pour le produit de la consolidation des fonds :
	——— de l'exercice 1850	41,014,767 28	"	"	"	"	"	41,014,767 28	"	
	——— de l'exercice 1851	100,728,868 78	"	"	"	"	"	100,728,868 78	"	Des caisses d'épargne.. 13,549,039f 91c; Des bons du Trésor remis à ces caisses 25,632 00 } 13,574,671 91
	——— de l'exercice 1852	25,759,013 54	"	"	"	"	"	25,759,013 54	"	
	——— de l'exercice 1853	23,148,545 53	"	"	"	"	"	23,148,545 53	"	reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848 . 292,543,003 18
	——— de l'exercice 1854	186,033,322 74	"	"	"	"	"	186,033,322 74	"	
		1,054,772,296 85	1,361,635,612 29	7,828,204,841 71	7,823,433,013 34	215,367,313 50	210,595,485 13	1,195,528,585 61	1,507,163,729 42	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		306,863,315 44	"	4,771,828f 37c		4,771,828f 37c		311,635,143 81	"	
		1,361,635,612 29	1,361,635,612 29					1,507,163,729 42	1,507,163,729 42	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
400	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	4,793,695f 72c	106,007,452f 65c	110,801,148f 37c	193,561,646f 07c
		Numéraire en dépôt à la banque	82,760,497 70	"	82,760,497 70	
	Receveurs généraux des finances		11,280,340 31	19,188,861 88	30,469,202 19	30,469,202 19
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	443,859 82	"	443,859 82	13,781,909 71
		——— principaux des douanes	1,247,613 39	7,427,774 63	8,675,388 02	
		——— principaux des contributions indirectes	618,146 50	2,545,664 28	3,163,810 78	
		Directeurs des postes	1,038,541 01	460,310 08	1,498,851 09	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		3,333,244 03	"	3,333,244 03	3,333,244 03
	Payeurs du Trésor public		3,973,217 22	15,215 58	3,988,432 80	3,988,432 80
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	9,223 43	"	9,223 43	25,620,070 85
		——— des douanes	66,445 18	21,272 00	87,717 18	
		——— des contributions diverses	253,196 44	"	253,196 44	
		Trésoriers payeurs	12,984,033 80	12,285,900 00	25,269,933 80	
			122,802,054 55	147,952,451 10	270,754,505 65	282,295,910 60
671	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				11,541,404 95	
401	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					29,339,233 21
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					311,635,143 81

CRÉANCES ACTIVES.

402	Avances pour divers services	5,896,318f 07c
403	Créances administratives	1,825,912 24
404	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,866,947 70
"	Compte entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52
	TOTAL de l'Actif	324,723,169 34

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
395	Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1856				56,554,789f 88c
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte				7,487,200 00

EFFETS À PAYER.

"	Effets émis par le caissier payeur du Trésor.	Bons du Trésor remis à divers	248,032,087f 84c	248,033,294f 90c	389,524,284f 29c	395,129,861 67
		——— remis, en rembt de dépôts, aux caisses d'épargne	1,207 06			
		——— remis à la banque de France		55,000,000 00		
		——— remis à l'escompte de la banque de France		40,000,000 00		
		Obligations du Trésor remises à diverses compagnies de chemins de fer		14,472,048 45		
		Traites du caissier payeur du Trésor sur lui-même		31,609,863 81		
		Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux		409,077 13		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants		4,916,412 55	5,605,577 38	
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		214,493 89		
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux		20,771 59		
		——— sur les payeurs des corps d'armées		517 22		
		——— sur leurs préposés		168,057 81		
		——— sur leurs collègues		95,485 77		
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie		153,074 51		
		——— des payeurs des corps d'armée en Orient, etc., sur les recev. génér.		30,669 47		
		——— sur les trésoriers pay. en Alg.		55 42		
		——— sur leurs collègues		6,039 15		

CRÉANCES PASSIVES.

408 et 409	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics L/c de fonds placés au Trésor		157,659,336 85	471,541,986 25	553,194,604 57
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/c de fonds déposés		5,447,652 20		
		Caisse des invalides de la marine		11,245,937 84		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant		10,948,626 22		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne		181,638,586 56		
		——— s/c de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels		10,000,000 00		
		——— s/c de fonds de dotation de la caisse des pensions ecclésiastiques		5,000,000 00		
		——— s/c de fonds de la dotation de l'armée		39,222,270 01		
		Crédit foncier de France		4,534,069 57		
		Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant		5,212,945 18		
		——— par le Bourbonnais s/c court.		616,195 72		
		——— Grand-Central de France s/c courant		141,589 41		
		Divers services publics		14,889,312 37		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)		284,570 48		
		Fonds à rembourser à divers		1,518,757 69		
		Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects		15,375,556 59		
		Divers correspondants		7,806,579 56		
411	Correspondants des comptables des finances				10,394,017 40	
412	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux		69,800,907 75	71,258,600 92	
		Divers comptables		1,457,693 17		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)					1,012,366,456 12

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets antérieurs à 1848. (Voir le tableau général de développement, pages 406 et 407.)			292,543,003f 18c

2° Période de 1848 et années suivantes.

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c		
——— 1849	214,625,477 32		
——— 1850	41,014,767 28		
——— 1851	100,728,868 78	594,315,045f 70c	
——— 1852	25,759,013 54		
——— 1853	23,148,545 53		672,989,750 55
——— 1854	186,033,322 74		
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)		78,674,704 85	
Total des découverts sur les budgets réglés définitivement			965,532,753 73

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	324,723,169 34
Avances et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	965,532,753 73
Total égal à celui du Passif	1,290,255,923 07

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.			
	Report		1,012,366,456f 12c

BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.

Pages des états de développement.		Excédant de recette	Excédant de dépense	
	BUDGETS.			
393	Budget de l'exercice 1856. (Application faite de l'excédent de recette de l'exercice 1855.– Emprunts)	275,148,755f 42c	"	
Idem.	Budget de l'exercice 1857	"	7,311,808f 74c	
	Excédant de recette sur le service des budgets	267,836,946f 68c		
	SERVICES SPÉCIAUX.			
631	Service colonial	"	25,073,837 42	
659	Service municipal de l'Algérie	6,345,986 85	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	97,216 99	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)	6,348,893 65	"	
"	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	36,532,714 36	"	
415	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	16,983,983 59	
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	2,059,541 44	
"	Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser 4,699,066f 96c	37,840,022 99	"	
"	——— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser. 1,217,882 72			
"	——— de Paris à Strasbourg s/c d'obligat. à réaliser. 25,800,763 31			
"	——— de jonction du Rhône à la Loire s/c *idem* .. 6,122,310 00			
"	Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	"	7,891,526 74	
413	Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	"	2,805,759 80	
"	Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	"	300,000 00	
"	Avance pour le service de l'emprunt contracté par la famille d'Orléans	"	6,235,070 87	
"	Trésor public s/c de subventions à diverses compagnies de chemins de fer	"	15,764,235 95	
"	Souscripteurs de l'emprunt de 750 millions	1,641 24	"	
		87,166,476 08	77,113,955 81	
	Excédant de recette sur les services spéciaux	10,052,520f 27c		

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET LES SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	267,836,946 68	"	
Services spéciaux	10,052,520 27	"	
Excédant de recette compris dans le passif de la situation des finances	277,889,466f 95c		277,889,466 95
Total du Passif			1,290,255,923 07

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX PAR NATURE de valeurs.	TOTAUX PAR CLASSE de comptables.
Caissier payeur central du Trésor public	Effets de commerce sur Paris	4,739,921f 06c	106,007,452f 65c
	——— l'étranger	898 10	
	Obligations du chemin de fer du Nord	4,699,066 96	
	——— de Paris à Rouen	1,217,882 72	
	——— de Paris à Strasbourg	25,800,763 31	
	——— de jonction du Rhône à la Loire	6,122,310 00	
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	153,000 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,953,063 35	
	——— sur les départements	15,268,230 30	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	28,265,216 25	
	Obligations des acquéreurs des bois de l'État	6,145,004 01	
	——— des redevables des contributions indirectes	8,497,767 52	
	Effets provenant du sceau des titres	3,527 00	
	Effets à protester	3,934 92	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor	752,194 92	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	48,338 50	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
	——— des précomptes	2,150,970 00	
	Valeurs diverses	135,363 73	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	4,113,806 78	19,188,861 88
	——— sur les départements	4,561,881 63	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur central du Trésor	9,156,467 37	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	440,922 46	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	79,655 25	
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État	248,598 10	
	Effets divers en souffrance	75,437 01	
	Valeurs déposées à la banque de France	512,093 28	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	226,813 00	7,427,774 63
	——— sur les départements	2,255,912 00	
	——— en souffrance	877,797 49	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	3,961,210 82	
	Effets divers	106,041 32	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,545,664 28	2,545,664 28
Directeurs des postes	Effets divers	460,310 08	460,310 08
Payeurs du Trésor	Effets divers	15,215 58	15,215 58
Trésoriers payeurs en Algérie	Traites du caissier payeur central du Trésor	8,687,500 00	12,285,900 00
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupe	685,000 00	
	Effets divers chez les préposés des trésoriers payeurs	2,913,400 00	
Receveurs des douanes en Algérie	Traites payables dans les départements	21,272 00	21,272 00
	Total des valeurs de portefeuille		147,952,451 10

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1855. (Voir page 403 du compte de l'année 1855.)				43,447,751f 87c
Envois faits pendant l'année 1856. (Voir pages 169 et 171.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des douanes	11,732,656f 22c	946,668,429f 10c	
	aux receveurs des contributions indirectes	806,667 03		
	aux directeurs des postes	10,102,758 14		
	aux receveurs des finances	657,970,459 26		
	——— (Monnaies de bronze.)	11,492,500 00		
	au caissier payeur central	253,685,123 23		
	——— (Monnaies de bronze.)	852,500 00		
	aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	2,949 72		
	aux receveurs des douanes en Algérie	22,815 50		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du Trésor	983,786,847 75	1,870,088,278 06	
	au caissier payeur central	842,752,308 43		
	aux receveurs des revenus indirects	11,673,200 61		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	12,359,553 15		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	7,785,132 39		
	aux trésoriers des colonies	11,731,235 73		
Envois du caissier payeur central du Trésor	aux payeurs du Trésor	71,155,050 85	553,396,173 89	
	aux receveurs des finances	414,326,832 45		
	aux receveurs des revenus indirects	9,417,775 96		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	510,459 11		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	57,501,281 79		
	aux trésoriers des colonies	484,773 73		3,479,453,387 75
Envois des payeurs du Trésor	aux receveurs des finances	3,336,213 96	16,175,409 50	
	au caissier payeur central	12,735,337 20		
	aux trésoriers des colonies	73,253 24		
	aux directeurs des postes	26,621 10		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	3,984 00		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des finances	430,013 88	29,931,534 11	
	au caissier payeur central	4,773,132 52		
	aux receveurs des revenus indirects	11,286 72		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	68,039 95		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	24,547,169 65		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	84,644 42		
	aux trésoriers des colonies	17,246 07		
Envois des trésoriers des colonies	aux receveurs des finances	79,582 23	107,356 43	
	au caissier payeur central	25,198 83		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	2,575 37		
Envois de divers comptables à leurs collègues			63,086,206 66	
Total des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1856				3,522,901,139 62
Envois parvenus pendant l'année 1856. (Voir page 170.)				3,493,561,906 41
Fonds en route au 1er janvier 1857 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1856, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1857.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		8,273,237f 66c	18,050,041f 65c	
——— des receveurs des douanes		1,481,943 00		
——— des receveurs des contributions indirectes		6,289,996 00		
——— des directeurs des postes		1,408,764 99		
——— des directeurs des monnaies. (Monnaies de bronze.)		596,100 00		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1856, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1857.				
Envois des receveurs des contributions indirectes au caissier payeur central		382,129 07	11,289,191 56	
Envois des directeurs des monnaies au caissier payeur central. (Monnaies de bronze.)		3,000 00		29,339,233 21
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	7,296,239 40		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	146,839 50		
	aux payeurs du Trésor	129,133 77		
Envois du caissier payeur central aux receveurs des finances		2,623,874 44		
Envois des payeurs	aux direct. des monn. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	3,984 00		
	aux receveurs des finances	4,980 23		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	15 61		
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central		141,459 24		
——— aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)		2,660 30		
Envois des receveurs des douanes en Algérie au caissier payeur central		26,533 00		
Envois de divers comptables à leurs collègues		528,343 00		
Total égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1856				3,522,901,139 62

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	6,402f 36c	999,883f 30c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'Administration des domaines	258,965 85	
	—— l'Administration des forêts	226,796 82	
	—— frais de vente de mobiliers	46,171 68	
	—— divers services	461,546 59	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	248 10	259,572 59
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	101 45	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	63,279 75	
	—— frais de saisies et de préemptions	50,640 84	
	—— parts de saisies	8,200 58	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	18,929 54	
	—— remboursement de consignations	10,061 74	
	—— divers services	108,110 59	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		490,514 76	490,514 76
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	14,325 02	355,756 08
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	104,863 50	
	—— frais de poursuites et d'instances	2,792 32	
	—— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	81,462 72	
	—— divers services	152,312 52	
Directeurs de la fabe des monnaies.	Avances pour le service de la refonte des monnaies de cuivre	6,041 98	6,041 98
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	31,756 11	1,162,839 96
	—— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	196,236 25	
	—— pour timbre de formules de patentes	841,657 60	
	—— pour droits de permis de chasse	93,190 00	
Payeurs du Trésor. — Avances pour dépenses à régulariser		4,296 18	4,296 18
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes	258 50	2,617,413 22
	Avances des trésoriers payeurs — Dépenses à régulariser	8 29	
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	161,464 61	
	—— des receveurs des douanes	38,884 79	
	—— des receveurs des contributions diverses	2,416,711 08	
	TOTAL des avances pour divers services		5,896,318 07

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1857, à 1,825,912 fr. 24 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1856, ci		1,772,322f 01c
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie impériale pour le versement à faire par elle au Trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	357f 80c	53,590 23
Idem de l'exercice 1847	1,095 88	
Idem de l'exercice 1849	441 40	
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1851	37,003 88	
Idem pour l'exercice 1852	3,880 77	
Idem pour l'exercice 1853	4,299 59	
Idem pour l'exercice 1854	2,881 77	
Idem pour l'exercice 1855	2,729 14	
TOTAL		1,825,912 24

NOTA. Indépendamment de ces créances, le Trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer (voir le compte des débets et créances litigieuses) ;

Et, d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au Trésor par le Gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées, pour ladite somme, dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 405).

A ces diverses créances on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du Gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832 pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire : le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs; le remboursement de cette somme se poursuit (voir page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851) ;

Auprès du Gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska : somme non réglée;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey : somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	69,104f 55c	337,794f 85c
	Receveurs des douanes	34,994 69	
	Receveurs des contributions indirectes	137,670 92	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Directeurs des postes	7,485 85	
	Payeurs du Trésor	77,030 71	
	Ex-caissier central du Trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	11,070 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le Trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	1,529,152 85
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	15,699 38	
	Avances faites à diverses villes	1,497,275 11	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		1,866,947 70

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a en lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 698.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le Trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le Gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du Trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne portée originairement, dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f
s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au Trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1857, attendu que le Gouvernement espagnol n'a point fait compter au Trésor les vingt et une annuités afférentes aux années 1835 à 1856, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4,000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
—— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
—— de 1849	1,075,828	2,924,172	4,000,000
—— de 1850	987,446	3,012,554	4,000,000
—— de 1851	896,393	3,103,607	4,000,000
—— de 1852	802,588	3,197,412	4,000,000
—— de 1853	705,947	3,294,053	4,000,000
—— de 1854	606,385	3,393,615	4,000,000
—— de 1855	503,814	3,496,186	4,000,000
—— de 1856	398,142	3,601,858	4,000,000
	28,995,404	59,004,596	88,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 59,004,596 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1857, pour les intérêts des années 1835 à 1856, d'une somme de 28,995,404 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces vingt-deux années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé, la somme due par l'Espagne, en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci..... 98,325,443f
Et sur laquelle il n'a été versé que..... 10,432,953

RESTE..... 87,892,490
Intérêts échus au 1er janvier 1857 et non payés..... 28,995,404

TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne..... 116,887,894

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1857.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	256,042,293f 51c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (*Voir* le développement à la page précédente.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire de budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 93
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 02	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 59
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	
Total des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1848		1,153,806,391 03

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemins de fer en remboursement de dépenses effectuées par le Trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	45,958,750f 00c
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845	8,000,000 00		
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)		600,000 00		130,171,110 50
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847. (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires en 1847		42,234,298f 50c	84,212,360 50	
——— en 1848		41,978,062 00		

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490f 86c
	Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui suit, page 414.)	13,549,039 91	13,574,671 91
	Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	
Total des ressources affectées, au 1er janvier 1857, à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1848			861,263,387 85

RÉSUL TAT.

Découverts constatés	1,153,806,391f 03c
Atténuation des découverts	861,263,387 85
Reste, au 1er janvier 1857, pour découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	292,543,003 18

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	38,929,239f 12c	157,659,336f 85c
	Départements	118,730,097 73	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		5,447,652 20	274,007,872 71
Caisse des invalides de la marine		11,245,937 84	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		10,948,626 22	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		181,638,586 56	
——— *S/C* de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels		10,000,000 00	
——— de la caisse des pensions ecclésiastiques		5,000,000 00	
——— de la dotation de l'armée		39,222,270 01	
Crédit foncier de France		4,534,069 57	
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *S/C* courant		5,212,945 18	
——— par le Bourbonnais *S/C* courant		616,195 72	
——— du chemin de fer Grand-Central de France *S/C* courant		141,589 41	
Divers services publics.	Imprimerie impériale	35,734 04	14,889,312 37
	Ministère de la marine *S/C* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	33,658 95	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	3,187,892 19	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	11,125,357 62	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	277,013 13	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	145,639 31	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	43,831 12	
	Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux. (Solde débiteur à déduire.)	11,548 50	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie (*Idem.*)	11,725 28	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *L/C* de bénéfices et de frais	1,348 92	
	Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	62,110 87	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	Caisse des employés et artisans	14,836 65	284,570 48
	Tontine du pacte social	5,706 61	
	——— d'épargnes	157,705 97	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	22,769 78	
	——— écossaises	9,421 65	
	——— irlandaises	26,333 59	
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	47,796 23	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	1,108,882 27	1,518,757 69
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	75,385 32	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	2,121 00	
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	220,474 00	
	——— déposées	3,226 50	
	Divers *L/C* de fonds à leur rembourser	112,910 60	
	A REPORTER		448,359,850 10

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		448,359,850f 10c
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	96,156f 99c	15,375,556 59
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	7,209 57	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	22,542 83	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	11,255 96	
	Administration des postes *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	63,516 85	
	Gendarmerie *S/C* de frais de captures pour contraintes par corps	4,695 50	
	Divers *L/C* de frais d'assistance judiciaire	3,354 85	
	Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	2,348 07	
	——— *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	1,520,043 58	
	——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	261,715 03	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	6,520 08	
	——— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,179,435 39	
	——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	1,119 39	
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	8,645 59	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	474,853 25	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	87,129 55	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	28,510 62	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnités	66 11	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	13,100,001 72	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes des monnaies	977 87	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	103 93	
	Refonte des monnaies de cuivre. (Solde débiteur à déduire.)	2,035,273 76	
	Divers *L/C* avec les comptables en Algérie	530,627 62	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	"	
	Ministères *L/C* de services d'estafettes	438 96	"	
	Maîtres de poste *L/C* de services d'estafettes	2,431 54	"	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	"	47,228f 83c	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	3,533,489 07	
	Compagnie du Palais de l'industrie *S/C* de liquidation	"	403,890 24	
	Divers correspondants	"	3,824,879 59	
		2,908 17	7,809,487 73	
		7,806,579f 56c		7,806,579 56
	TOTAL			471,541,986 25

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1857.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de différentes origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 4 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1857, à la somme de..... (1) 21,992,706f 75c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1857, à..... (2) 179,199,735 70

3° Fonds appartenant à la caisse de la dotation de l'armée, dont la gestion est attribuée par la loi du 26 avril 1855 à la caisse des dépôts et consignations, qui les place en compte courant au Trésor..... (3) 39,598,819 28

Les fonds désignés ci-dessus et montant à..... 240,791,261 73

se rattachent, comme il suit, à l'ensemble de la situation de la caisse des dépôts et consignations au 1er janvier 1857, qui se résume ainsi :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1857. Actif.	Passif.
Consignations judiciaires et administratives	"	111,475,662f 79c
Caisses d'épargne	"	(a) 270,717,205 01
Caisses de retraites pour la vieillesse	"	(b) 46,811,118 50
Caisse de la dotation de l'armée	"	(c) 39,616,076 32
Dépôts volontaires	"	11,528,607 55
Légion d'honneur	"	1,576,561 16
Receveurs généraux *l/c* de divers services	740,869f 81c	"
Prêts à divers	55,490,689 68	"
Trésor public *s/c* courant	21,992,706 75	"
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	179,199,735 70	"
——— de la caisse de la dotation de l'armée	39,598,819 28	
Caisse d'amortissement *s/c* du capital des rentes de la caisse de la vieillesse	22,365,502 94	"
Bénéfices à réaliser à partir de 1856	"	36,094,407 03
Créances diverses (toutes compensations faites)	"	25,852,115 42
	319,388,315 16	543,671,753 78
Valeurs en caisse et en portefeuille	(b) 224,283,438 62	"
	543,671,753 78	543,671,753 78

OBSERVATIONS.	
(a) Composition des fonds des caisses d'épargne, savoir :	
Fonds en *c/courant* au Trésor. (Voir ci-contre.)	179,199,735f 70c
Rentes et valeurs en portefeuille. (Voir ci-dessous.)	91,442,550 04
Fonds dont la caisse des dépôts n'a pas encore fait emploi	74,919 27
TOTAL des fonds des caisses d'épargne	270,717,205 01
(b) Composition des fonds de la caisse des retraites de la vieillesse, savoir :	
Capital des rentes transférées à la caisse d'amortissement. (Voir ci-contre.)	22,365,502f 94c
Rentes et valeurs en portefeuille. (Voir ci-dessous.)	24,203,004 73
Fonds dont la caisse des dépôts n'a pas encore fait emploi	242,610 83
TOTAL des fonds appartenant à la caisse de la vieillesse	46,811,118 50
(c) Composition des fonds de la caisse de la dotation de l'armée, savoir :	
Fonds en *c/courant* au Trésor. (Voir ci-contre.)	39,598,819f 28c
——— dont la caisse des dépôts n'a pas encore fait emploi	17,257 04
TOTAL des fonds appartenant à la caisse de la dotation de l'armée	39,616,076 32
(b) Voir le développement ci-dessous.	

DÉVELOPPEMENT des valeurs en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1857.

NATURE DES VALEURS.		VALEURS APPARTENANT AUX CAISSES d'épargne.	À LA CAISSE des retraites pour la vieillesse.	À LA CAISSE des dépôts et consignations	TOTAL.
Numéraire		"	"	810,100f 47c	810,100f 47c
Effets à recevoir.	Bons de la boulangerie	6,500,000f 00c	"	81,250 00	6,581,250 00
	——— du Trésor	"	"	507,001 35	507,001 35
	Obligations du Trésor au profit de la compagnie des chemins de fer du Midi	5,019,225 20	"	114,802 57	5,134,027 77
	Effets divers	"	"	4,080,123 46	4,080,123 46
Effets en recouvrement		"	"	"	"
Rentes	4 1/2 p. 0/0	44,695,053 57	15,732,695f 08c	60,315,573 14	120,743,321 79
	4 p. 0/0	"	3,489,819 22	13,078,140 79	16,567,960 01
	3 p. 0/0	24,458,445 47	4,980,490 43	16,314,934 65	45,753,870 55
Actions de canaux		10,769,825 80	"	"	10,769,825 80
Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord		"	"	13,335,957 42	13,335,957 42
		91,442,550 04	24,203,004 73	108,637,883 85	224,283,438 62

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances (voir page 397), provient d'opérations dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1856, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans les premiers jours de janvier 1857.
(2) Même observation à faire, mais en sens inverse.
(3) Voir la note (1).

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	7,997,156f 49c	"
——— *l/c* avec les percepteurs	"	1,377,883f 89c
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	1,945,190 56	"
Agents comptables des établissements d'enseignement supérieur	"	496,021 85
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	336,500 00	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux	"	1,252,440 48
Divers *l/c* de fournitures de l'Imprimerie impériale	10,632 09	"
——— *l/c* d'effets à payer	"	75,369 02
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	15,220,327 63
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	726,355 82
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	550 16
Trésorier général des invalides de la marine	1,159,076 96	"
Receveurs d'hospices *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	204,357 61
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	10,640,538 27
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	3,813,266 05
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	10,948,160 78	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	3,819,716 05	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *l/c* de dépôt en effets publics	39,133 33	"
Ministères *l/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	79,833 33
——— *l/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	841,104 16
Divers correspondants	"	978,448 97
	26,255,566 26	35,706,497 24
	9,450,930f 98c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeurs du Trésor.)	"	9,141 29
Communes *l/c* de fonds déposés. (Trésoriers payeurs.)	"	370,197 52
Ministères *l/c* de dépôts de soumissionnaires de fournitures. (*Idem.*)	"	31,498 34
Service communal en Algérie. (*Idem.*)	"	444,416 30
Divers correspondants. (*Idem.*)	"	111,045 51
Service communal en Algérie. (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.)	23,260 67	"
Chambres de commerce en Algérie. (Receveurs des contributions diverses.)	"	48 13
	23,260 67	966,347 09
	943,086f 42c	
	26,278,826 93	36,672,844 33
	10,394,017f 40c	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		69,800,907f 75c
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	2,342f 68c	
——— des douanes	8,000 00	
——— des contributions indirectes	1,213,904 33	1,457,693 17
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	230,438 16	
——— des comptables en Algérie	3,008 00	
TOTAL des fonds particuliers		71,258,600 92

DÉVELOPPEMENT sur le Fonds spécial des Dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 janvier 1852 ont affecté aux sociétés de secours mutuels, à l'amélioration des logements d'ouvriers, à l'établissement d'institutions de crédit foncier et d'une caisse de retraites des desservants pauvres, différentes dotations montant ensemble à 35 millions; l'article 2 du décret du 27 mars suivant a ensuite autorisé l'aliénation de bois de l'État pour une égale somme, dont le produit est destiné au payement de ces dotations.

Pour l'exécution de ces dispositions, et afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de bois successivement réalisées est transporté à un compte spécial auquel on impute le payement des dotations, qui n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation, et avec les justifications exigées pour les dépenses publiques.

Ce fonds spécial a été l'objet des opérations ci-après, jusqu'au 1er janvier 1857 :

RECETTE... Produit de l'aliénation des bois de l'État, transporté au présent compte pendant les années.. { 1853.... 2,769,565f 42c; 1854.... 7,417,896 32; 1855.... 6,228,466 30; 1856 (E).. 1,803,738 47 } 18,219,666f 51c

	MINISTÈRES.	SERVICES.	DOTATIONS instituées par les décrets des 22 janv. et 27 mars 1852.	DÉPENSES autorisées par des décrets spéciaux.	PAYEMENTS effectués pendant les années 1853.	1854.	1855.	1856.	
			fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
DÉPENSE.	Intérieur	Encouragements aux sociétés de secours mutuels	10,000,000	(A) 10,000,000	10,000,000	"	"	"	
	Intérieur	Amélioration des logements d'ouvriers, et fondation des asiles de Vincennes et du Vésinet	10,000,000	(B) 5,500,000	142,600	733,692 64	273,918 95	1,667,757 22	
	Agriculture, commerce et travaux publics.	Établissements d'institutions de crédit foncier	10,000,000	(C) 10,000,000	"	2,186,815 00	1,020,642 50	"	
	Instruction publique et cultes.	Caisse des retraites des desservants pauvres	5,000,000	(D) 5,000,000	"	5,000,000 00	"	"	
		TOTAUX	35,000,000	30,500,000	10,142,600	7,920,507 64	1,294,561 45	1,667,757 22	
					21,025,426f 31c				21,025,426 31
		Solde débiteur au 1er janvier 1857							2,805,759 80

(A) Le décret du 28 novembre 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui en bonifie les intérêts.

(B) Des décrets des 31 juillet 1853 et 11 mars 1854 ont ouvert deux crédits, l'un de 500,000 francs, l'autre de 2 millions. En outre, deux décrets, l'un du 13 juin 1855, l'autre du 10 janvier 1857, ont ouvert des crédits spéciaux montant ensemble à 3 millions pour la fondation, à Vincennes et au Vésinet, d'asiles d'ouvriers infirmes, avec imputation sur le fonds de dotation affecté aux logements d'ouvriers.

(C) En vertu des décrets des 10 décembre 1852 et 21 décembre 1853, cette subvention doit être versée proportionnellement aux prêts effectués.

(D) Le décret du 28 juin 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des pensions de retraites ecclésiastiques.

(E) Reliquat de prix de ventes provenant de l'exercice 1855. Le produit des aliénations opérées en 1856 a été appliqué au budget de cet exercice, conformément à l'article 20 de la loi de finances du 5 mai 1855.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

DÉVELOPPEMENT sur le produit, au 1er janvier 1857, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant avec tous leurs détails, les opérations effectuées pendant cette année pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne, décrétée le 7 juillet 1848. D'après ce document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1849, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 ont modifié ainsi qu'il suit le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au Trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes, l'évaluation qui en avait été faite au mois de juillet 1848 s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18c

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. Voir page 169 du compte des finances de 1849, ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte par le Trésor, aux caisses d'épargne, de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

	33,374,730 10	
Résultat, en excédant de dépense, des opérations de l'année 1849..	26,374,730 10	26,374,730 10
Solde créditeur au 1er janvier 1850.....		52,097,175 69
Il a encore été atténué pendant l'année 1850, pour les motifs ci-après :		
Compensations liquidées en faveur des déposants, conformément à la loi précitée du 21 novembre 1848....	6,765,820f 09c	
Perte ou différence de cours résultant de celui auquel les actions des canaux provenant de l'actif des caisses d'épargne ont été négociées en 1850 à la caisse des dépôts et consignations.....	1,822,442 12	
Excédant de frais d'administration alloués aux caisses d'épargne, d'après l'article 3 de ladite loi.....	112,855 42	

De plus, le capital des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 provenant de ces caisses, dont la remise avait été faite au Trésor pendant l'année 1848, a dû être retiré du présent compte en 1850. Il y avait été imputé en vertu d'une décision ministérielle du 27 juillet 1848; mais une loi subséquente, celle du 18 mai 1850, sur le budget des recettes de cet exercice, en autorisant la vente desdites rentes, a considéré qu'il n'y avait lieu de disposer définitivement de leur produit que lorsqu'il aurait été réalisé, et elle a prescrit d'en faire recette, à titre de ressources extraordinaires, au budget de l'exercice 1850. Ce transport a été effectué par virement d'écritures, en vertu d'une décision du ministre des finances, pour la somme que représentaient les rentes dont il s'agit, dans le portefeuille du Trésor, au 31 décembre 1850, jour de leur adjudication (voir le développement des valeurs de portefeuille, page 382 du compte de l'année 1850), savoir :

Rentes 5 p. 0/0 (remises au Trésor pour 21,575,073 francs 60 cent., mais dont 499,996 fr. 80 cent. ont été employés à des dépenses en 1848), ci.....	21,075,076f 80c	28,452,781 09	
Rentes 3 p. 0/0.....	7,377,704 29		
Ensemble.....		37,153,898 72	37,153,898 72
Solde créditeur au 1er janvier 1851.....			14,943,276 97

Opérations des années suivantes :

		Recette.	Dépense.	
Année 1851.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	1,000,000f 00c	
	Frais d'administration liquidés au profit des caisses.....	"	329,702 29	
Année 1852.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	40,510 42	
Année 1853.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	22,396 47	
Année 1854.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	1,840 00	
	Annulation de compensations accordées.....	212f 12c	"	
Année 1855.....		"	"	
Année 1856.....		"	"	
		212 12	1,394,449 18	
Excédant de dépense.....		1,394,237f 06c		1,394,237 06
Reste pour solde créditeur au 1er janvier 1857.....				13,549,039 91

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois, ordonnances et décrets, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le Gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1856, d'après le compte général des finances de l'année 1855, à la somme de..... 16,053,833f 75c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1856, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1856. (Décret du 7 février 1856.).....	522,019f 83c	1,044,039 66
Semestre au 1er septembre 1856. (Décret du 11 août 1856.).....	522,019 83	
Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1857, à.....		17,097,873 41

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1856, à..... 15,895,902f 62c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1856, une somme de..... 1,088,080 97

Et au 1er janvier 1857, l'avance du Trésor se trouvait portée à..... 16,983,983 59

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le Gouvernement de la Grèce, et jusque-là le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1857.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	193,561,646f 07c	"	193,561,646f 07c
Receveurs généraux des finances	30,469,202 19	(A) 30,469,202f 19c	"
——— des impôts et revenus indirects	13,781,909 71	"	13,781,909 71
Directeurs de la fabrication des monnaies	3,333,244 03	(B) 1,789,034 93	1,544,209 10
Payeurs du Trésor public	3,988,432 80	"	3,988,432 80
Comptables des finances en Algérie	25,620,070 85	(C) 8,687,500 00	16,932,570 85
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	11,541,404 95	(D) 11,541,404 95	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	29,339,233 21	"	29,339,233 21
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	5,896,318 07	"	5,896,318 07
Créances administratives	1,825,912 24	"	1,825,912 24
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,866,947 70	(E) 15,699 38	1,851,248 32
Compte entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3.498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	324,723,169 34	52,502,841 45	272,220,327 89
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR			
Découverts du Trésor sur le service des budgets	965,532,753 73	"	965,532,753 73
TOTAUX ÉGAUX au passif	1,290,255,923 07	52,502,841 45	1,237,753,081 62

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie.

(D) Voir la note (B) qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	56,554,789f 88c	(A) 56,554,789f 88c	"
Bons du Trésor remis à divers	248,032,087 84	"	248,032,087f 84c
——— à la banque de France	55,000,000 00	"	55,000,000 00
——— à l'escompte de la banque de France	40,000,000 00	"	40,000,000 00
——— en remboursement de dépôts, aux caisses d'épargne	1,207 06	"	1,207 06
——— en garantie aux comptoirs d'escompte	7,487,200 00	(B) 7,487,200 00	"
Effets émis par le caissier payeur du Trésor	46,490,989 39	(C) 8,687,500 00	37,803,489 39
——— par les receveurs généraux	5,130,906 44	"	5,130,906 44
——— par les trésoriers payeurs en Algérie	437,906 90	"	437,906 90
——— par les payeurs d'armées	36,764 04	"	36,764 04
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au Trésor	157,659,336 85	"	157,659,336 85
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés	5,447,652 20	"	5,447,652 20
Caisse des invalides de la marine	11,245,937 84	"	11,245,937 84
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	10,948,626 22	"	10,948,626 22
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	181,638,586 56	"	181,638,586 56
——— *s/c* de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00	"	10,000,000 00
Caisse des dépôts et consig. *s/c* de fonds de dotat. de la caisse des pensions ecclésiast.	5,000,000 00	"	5,000,000 00
——— de la dotation de l'armée	39,222,270 01	"	39,222,270 01
Crédit foncier de France	4,534,069 57	"	4,534,069 57
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	5,212,945 18	"	5,212,945 18
——— par le Bourbonnais *s/c* courant	616,195 72	"	616,195 72
——— du Grand-Central de France *s/c* courant	141,589 41	"	141,589 41
Divers services publics	14,889,312 37	"	14,889,312 37
Établissements particuliers *t/c* de fonds déposés au Trésor	284,570 48	"	284,570 48
Fonds à rembourser à divers	1,518,757 69	"	1,518,757 69
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	15,375,556 59	(D) 13,100,001 72	2,275,554 87
Divers correspondants	7,806,579 56	(E) 15,699 38	7,790,880 18
Correspondants des comptables des finances	10,394,017 40	(F) 9,450,930 98	943,086 42
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	69,800,907 75	(G) 21,018,271 21	48,782,636 54
——— de divers comptables	1,457,693 17	(H) 230,438 16	1,227,255 01
	1,012,366,456 12	116,544,831 33	(I) 895,821,624 79
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	277,889,466 95	(J) A ajout. 64,041,989 88	341,931,456 83
TOTAUX pour le passif	1,290,255,923 07	52,502,841 45	1,237,753,081 62

(A) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1856, dont la consolidation, au profit du budget de 1855, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1857.

(B) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(C) Voir à l'actif la note (C).

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note (B).)

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur divers, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (E).)

(F) Solde créditeur des comptes des correspondants administratifs des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 21,018,271f 21c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs. (Voir la note (F) ci-dessus.) 9,450,930 98
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 30,469,202 19

(H) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 230,438 16
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser à divers. (Voir la note (D) ci-dessus.) 13,100,001 72
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif.) 1,789,034f 93c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (D) de l'Actif.) ..... 11,541,404 95 } 13,330,439 88

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, page 421.)

(J) Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte, compensée avec les bons qui leur ont été remis, déduction faite de 404,326f 74c de bons remboursés. (Voir ci-dessus la note (B).) 7,487,200 00
Application au budget de 1856 de la réserve de l'amortissement restant à consolider. (Voir ci-dessus la note (A).) 56,554,789 88
Transport, des services spéciaux au budget de 1856, des souscriptions sur l'emprunt de 750 millions restant à appliquer à ce budget (1,641f 24c) ..... (Mémoire.)
64,041,989 88

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	4,703,695f 72c		
	Portefeuille	106,007,452 65	193,561,646f 07c	
	Numéraire en dépôt à la banque	82,760,497 70		
Receveurs des impôts et revenus indirects		15,326,118 81		259,148,001f 74c
Payeurs du Trésor public		3,988,432 80	65,586,355 67	
Comptables en Algérie		16,932,570 85		
Valeurs en route		29,339,233 21		

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	5,896,318 07	
Créances administratives	1,825,912 24	13,072,326 15
Débets et créances litigieuses	1,851,248 32	
Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'Actif		272,220,327 89

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1e Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 406 et 407.)		292,543,003f 18c	

2e Période de 1848 et années suivantes.

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c			
——— de l'exercice 1849	214,625,477 32			
——— de l'exercice 1850	41,014,767 28			
——— de l'exercice 1851	100,728,868 78	594,315,045 70		
——— de l'exercice 1852	25,759,013 54			
——— de l'exercice 1853	23,148,545 53		672,989,750 55	
——— de l'exercice 1854	186,033,322 74			
AJOUTER : Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)		78,674,704 85		
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement			965,532,753 73	965,532,753 73
TOTAL égal au passif				1,237,753,081 62

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	248,032,087f 84c		
	——— à la banque de France	55,000,000 00		
	Bons du Trésor remis à l'escompte à la banque de France	40,000,000 00		
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,207 06	386,442,361f 67c	
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	22,922,363 81		
	Obligations du Trésor remises à diverses compagnies de chemins de fer	14,472,048 45		
	Effets divers	6,014,654 51		
Créances passives	Communes et établissements publics	157,659,336 85		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	5,447,652 20		
	Caisse des invalides de la marine	11,245,937 84		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	10,948,626 22		
	——— s/c de fonds des caisses d'épargne	181,638,586 56		
	——— s/c de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00	459,369,371 57	895,821,624f 79c
	——— s/c de fonds de dotation de la caisse des pensions ecclésiastiques	5,000,000 00		
	——— s/c de fonds de la dotation de l'armée	39,222,270 01		
	Crédit foncier de France	4,534,069 57		
	Compagnies de chemins de fer r/c courant	5,970,730 31		
	Correspondants divers	27,702,162 01		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	48,782,636 54	50,009,891 55	
	Divers comptables	1,227,255 01		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1856. — Excédant de recette. (Application faite de l'excédant de recette de l'exercice 1855 — Emprunts.)	331,705,186 54	
	Exercice 1857. — Excédant de dépense	7,311,808 74	
	RESTE en excédant de recette sur le service des budgets	324,393,377 80	

		EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.		
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire	36,532,714f 36c	"		
	Service départemental. (Produits éventuels.)	6,348,893 65	"		
	Avance pour le service de l'emprunt grec	"	16,983,983f 59c		
	Obligations des compagnies de chemins de fer	37,840,022 99	"		341,931,456 83
	Service colonial	"	25,073,837 42		
	Service municipal de l'Algérie	6,345,986 85	"		
	Dotations sur le produit d'aliénations de bois	"	2,805,759 80		
	Avance pour l'emprunt de la famille d'Orléans	"	6,235,070 87		
	Trésor public s/c de subventions à diverses compagnies de chemins de fer	"	15,764,235 95		
	Divers services	"	2,666,651 19		
		87,067,617 85	69,529,538 82		
	RESTE en excédant de recette sur les services spéciaux	17,538,079f 03c		17,538,079 03	
TOTAL du Passif					1,237,753,081 62

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1856, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1857.

	NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1856.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1856. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1857. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du Trésor remis à divers	168,502,333f 14c	79,520,754f 70c	"	248,032,087f 84c	"	
	——— à la banque de France	60,000,000 00	"	5,000,000f 00c	55,000,000 00	"	
	——— à l'escompte	40,000,000 00	"	"	40,000,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,207 06	"	"	1,207 06	"	
	Obligations du Trésor remises à la compagnie du chemin de fer d'Orléans	"	4,209,548 60	"	4,209,548 60	"	
	——— de Lyon à Genève	"	5,128,472 08	"	5,128,472 08	"	
	——— des chemins de fer du Midi	"	5,134,027 77	"	5,134,027 77	"	
	Traites du caissier du Trésor sur lui-même	53,414,574 26	"	30,492,210 45	"	22,922,363f 81c	
	Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	406,101 24	2,975 89	"	"	409,077 13	
	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	7,540,897 86	"	2,624,485 31	"	4,916,412 55	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	227,487 44	"	12,993 55	"	214,493 89	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	138,147 93	"	42,662 16	"	95,485 77	
	——— préposés	113,197 07	54,860 74	"	"	168,057 81	
	——— des préposés des mêmes comptables	135,657 07	17,417 44	"	"	153,074 51	
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie et des payeurs des corps d'armée sur les receveurs généraux, etc., etc.	620,194 63	"	562,141 78	"	58,052 85	
		331,099,797 70	94,077,057 22	38,734,493 25	357,505,343 35	28,937,018 32	
			Augmentation : 55,342,563f 97c		386,442,361f 67c		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	143,969,165 13	13,690,171 72	"	157,659,336 85	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	4,247,152 20	1,200,500 00	"	"	5,447,652 20	
	Caisse des invalides de la marine	11,930,122 72	"	684,184 88	9,745,937 84	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	11,975,604 10	"	1,026,977 88	10,948,626 22	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	180,829,303 50	809,283 06	"	181,638,586 56	"	
	——— *s/c* du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"	
	——— *s/c* du fonds de dotation des pensions ecclésiastiques	5,000,000 00	"	"	5,000,000 00	"	
	——— de la dotation de l'armée	"	39,222,270 01	"	39,222,270 01	"	
	Crédit foncier de France	754,532 03	3,779,537 54	"	4,534,069 57	"	
	Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	8,359,500 35	"	3,146,555 17	5,212,945 18	"	
	——— de Paris à Lyon par le Bourbonnais *s/c* courant	"	616,195 72	"	616,195 72	"	
	——— du Grand-Central de France *s/c* courant	658,436 33	"	516,846 92	141,589 41	"	
	Imprimerie impériale	23,471 12	12,262 92	"	"	35,734 04	
	Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	206,064 78	70,948 35	"	"	277,013 13	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	160,324 03	"	126,665 08	"	33,658 95	
	Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	6,170,618 33	4,954,739 29	"	"	11,125,357 62	
	Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	3,718,710 99	"	530,818 80	"	3,187,892 19	
	Divers établissements *l/c* chez les receveurs généraux	(A déd.) 26,119 51	160,210 32	"	"	134,090 81	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	19,831 69	23,999 43	"	"	43,831 12	
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	(A déd.) 7,841 29	"	3,883 99	"	(A déd.) 11,725 28	
	——— *s/c* avec les payeurs	1,380 00	"	1,380 00	"	"	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *l/c* de bénéfices et de frais	570 75	778 17	"	"	1,348 92	
	Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	224,084 99	"	161,974 12	"	62,110 87	
	Caisse des employés et artisans	13,709 49	1,127 16	"	14,836 65	"	
	Tontine du pacte social	2,621 25	3,085 36	"	5,706 61	"	
	——— d'épargnes	146,173 12	11,532 85	"	157,705 97	"	
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêt	62,858 90	"	15,062 67	"	47,796 23	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	122,141 03	"	63,616 01	58,525 02	"	
	Fonds à rembourser à divers	822,015 10	696,742 59	"	1,518,757 69	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	1,201,162 30	1,074,392 57	"	"	2,275,554 87	
	Divers correspondants	10,907,140 65	"	2,173,174 05	"	8,733,966 60	
		401,492,734 08	66,327,777 06	8,451,139 57	426,475,089 30	32,894,282 27	
			Augmentation : 57,876,637f 49c		459,369,371f 57c		
FONDS PARTICULIERS DES COMPTABLES.	Receveurs généraux. (Voir le développement à la page 422.)	52,265,809 47	"	3,483,172 93	48,782,636 54	"	
	——— des revenus indirects	709,552 12	514,694 89	"	"	1,224,247 01	
	Comptables en Algérie	200 00	2,808 00	"	"	3,008 00	
		52,975,561 59	517,502 89	3,483,172 93	48,782,636 54	1,227,255 01	
			Diminution : 2,965,670f 04c		50,009,891f 55c		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	331,099,797 70	94,077,057 22	38,734,493 25	357,505,343 35	28,937,018 32	
	Comptes courants et fonds en dépôt	401,492,734 08	66,327,777 06	8,451,139 57	426,475,089 30	32,894,282 27	
	Fonds particuliers des comptables	52,975,561 59	517,502 89	3,483,172 93	48,782,636 54	1,227,255 01	
		785,568,093 37	160,922,337 17	50,668,805 75	832,763,069 19	63,058,555 60	
			Augmentation : 110,253,531f 42c		895,821,624f 79c		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1857.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			69,800,907f 75c
2° Fonds appartenant aux correspondants administratifs des receveurs généraux, détaillés au tableau qui précède. (Voir page 411.)			9,450,930 98
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			79,251,838 73
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		11,280,340f 31c	
Valeurs de portefeuille.	Effets sur Paris	4,113,806f 78c	
	—— sur les départements	4,561,881 63	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur central du Trésor	9,156,467 37	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	79,655 25	19,188,861 88
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	440,922 46	
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État	248,598 10	
	Effets divers en souffrance	75,437 01	
	Valeurs déposées à la banque de France	512,093 28	
TOTAL		30,469,202 19	30,469,202 19
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1857, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		39,331,705f 56c	48,782,636 54
Fonds de leurs correspondants administratifs		9,450,930 98	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1856, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 174 et 175, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1857.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1857.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1857, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve pages 378 à 384, sur les Budgets de 1830 à 1855, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public ;

Développements...
- *Actif du Trésor ;*
- *Découverts et Avances du Trésor ;*
- *Dette flottante du Trésor ;*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux ;*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 390 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847, et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par années, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 27 années écoulées depuis 1830 jusqu'au 1er janvier 1857, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	433,821,336f 28c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 434, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	45,030,963 74
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 27 années)	478,852,300 02

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	140,391,194 05
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	296,136,539 71
Avances des receveurs généraux	42,324,566 26
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 27 années)	478,852,300 02

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1857.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
1er janvier 1831.....	132,792,837f 32c	160,431,262f 70c	293,224,100f 02c	252,921,131f 63c	40,302,968f 39c	293,224,100f 02c
——— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
——— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
——— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
——— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
——— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
——— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
——— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
——— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
——— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
——— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
——— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
——— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
——— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
——— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
——— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
——— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
——— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
——— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
——— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
——— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
——— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
——— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40
——— 1854.....	297,513,896 96	756,198,709 65	1,053,712,606 61	754,714,328 27	298,998,278 34	1,053,712,606 65
——— 1855.....	235,975,692 20	779,443,310 50	1,015,419,002 70	881,849,378 03	133,569,624 67	1,015,419,002 70
——— 1856.....	261,875,066 39	965,511,449 06	1,227,386,515 45	785,568,093 37	441,818,422 08	1,227,386,515 45
——— 1857.....	272,220,327 89	965,532,753 73	1,237,753,081 62	895,821,624 79	341,931,456 83	1,237,753,081 62

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. Numéraire au Trésor.	Numéraire à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du Trésor.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366f 62c	"	52,637,835f 31c	43,657,099f 73c	8,162,535f 66c	132,792,837f 32c
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,042,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791f 72c	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.....	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
——— 1851.....	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
——— 1852.....	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41
——— 1853.....	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,304 68
——— 1854.....	3,523,081 59	52,451,266 31	178,601,637 44	48,227,345 12	14,710,566 50	297,513,896 96
——— 1855.....	3,590,750 32	29,435,891 77	121,160,748 40	66,096,465 82	15,691,835 89	235,975,692 20
——— 1856.....	3,364,703 41	28,714,602 10	107,553,456 67	108,889,702 69	13,352,601 52	261,875,066 39
——— 1857.....	4,793,695 72	82,760,497 70	106,007,452 65	65,586,355 67	13,072,326 15	272,220,327 89

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1857.

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du Trésor.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262f 70c	"	"	"	"	"	"	160,431,262f 70c
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630f 41c	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511f 85c	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065f 75c	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529f 64c	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279f 86c	1,368,091f 28c	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	.....	227,656,361f 47c	.....	.....	.....	227,656,361 47
——— 1850.	.....	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	321,627,619 11
——— 1851.	.....	.....	.....	508,776,935 01	.....	.....	.....	508,776,935 01
——— 1852.	.....	.....	.....	551,123,763 52	.....	.....	.....	551,123,763 52
——— 1853.	.....	.....	.....	651,893,142 72	.....	.....	.....	651,893,142 72
——— 1854.	.....	.....	.....	756,198,709 65	.....	.....	.....	756,198,709 65
——— 1855.	.....	.....	.....	779,443,310 50	.....	.....	.....	779,443,310 50
——— 1856.	.....	.....	.....	965,511,449 06	.....	.....	.....	965,511,449 06
——— 1857.	.....	.....	.....	965,532,753 73	.....	.....	.....	965,532,753 73

Suite du RÉSUME DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1857.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	EFFETS A PAYER.							
	BONS DU TRÉSOR				TRAITES du caissier du Trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.
	remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du Trésor.				
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49
1832.	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39
1833.	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29
1834.	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11
1835.	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86
1836.	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92
1837.	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08
1838.	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16
1839.	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80
1840.	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28
1841.	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28
1842.	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88
1843.	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76
1844.	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13
1845.	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57
1846.	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61
1847.	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82
1848.	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,522 46
1849.	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332 72
1850.	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	106,826,870 26
1851.	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,632 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,107,994 98
1852.	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00	105,757,440 46
1853.	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	17,358,537 29	12,426,140 69	"	164,031,627 68
1854.	70,000,000 00	"	142,505,753 05	212,505,753 05	16,609,591 91	6,129,625 81	"	134,584,473 30
1855.	95,000,000 00	"	253,660,206 95	348,660,206 95	23,909,090 65	9,333,294 57	"	136,920,534 93
1856.	100,000,000 00	"	168,503,540 20	268,503,540 20	53,414,574 26	9,181,683 24	"	143,969,165 13
1857.	95,000,000 00	"	248,033,294 90	343,033,294 90	22,922,363 81	20,486,702 96	"	157,659,336 85

FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS.							AVANCES DES COMPTABLES.		TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	CAISSE DES DÉPÔTS et consignations s/c du fonds de dotations des sociétés de secours mutuels et de la caisse des pensions ecclésiastiques.	CAISSE de la dotation de l'armée.	DIVERS correspondants.	RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	"	"	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	"	"	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	"	"	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	"	"	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	"	"	18,168,085 45	50,913,724 53	97,338 15	381,540,417 43
11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	"	"	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	"	"	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	"	"	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	"	"	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 82
7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	"	"	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
6,173,452 20	"	"	7,139,189 87	"	"	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
5,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	"	"	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	"	"	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	"	"	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	"	"	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	"	"	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	"	"	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	"	"	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	"	"	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,086 24	"	"	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60
4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	"	"	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
3,896,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	"	"	26,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
3,105,752 20	"	182,165,499 53	41,751,656 66	"	"	119,751,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11
3,400,752 20	"	221,266,673 21	24,826,887 31	"	"	78,226,836 41	56,516,534 10	647,200 97	754,714,328 27
2,251,152 20	"	181,335,574 57	43,888,725 99	15,000,000 00	"	47,003,364 32	72,925,499 89	621,933 96	881,849,378 03
4,247,152 20	"	180,829,303 50	11,975,604 10	15,000,000 00	"	45,471,509 15	52,265,809 47	709,752 12	785,568,093 37
5,447,652 20	"	181,638,586 56	10,948,626 22	15,000,000 00	39,222,270 01	49,452,899 73	48,782,636 54	1,227,255 01	895,821,624 79

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1857.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépenses.)	EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
—— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
—— 1833.	"	"	10,938,938 80	"		486,282 63	"	"	11,425,221 43
—— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
—— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
—— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
—— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
—— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
—— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
—— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
—— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
—— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
—— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
—— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
—— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
—— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
—— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
—— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
—— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	177,449,592 64
—— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
—— 1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 80
—— 1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,285 60
—— 1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	73,995,177 18	"	"	2,059,541 44	12,820,715 39	226,414,068 29
—— 1854.	157,571,077 57		30,147,880 99	127,165,372 41	"	"	2,059,541 44	13,826,511 19	298,998,278 34
—— 1855.	42,625,174 12		32,745,541 84	75,147,209 24	"	"	2,059,541 44	14,888,759 09	133,569,624 67
—— 1856.	388,079,771 80		34,721,571 14	36,972,523 20	"	"	2,059,541 44	15,895,902 62	441,818,422 08
—— 1857.	324,393,377 80		36,532,714 36	48,889 70	"	"	2,059,541 44	16,983,983 59	341,931,456 83

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR ET L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du Trésor. À AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du Trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
—— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
—— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
—— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
—— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
—— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
—— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
—— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
—— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
—— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
—— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
—— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
—— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
—— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
—— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
—— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
—— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
—— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
—— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
—— 1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
—— 1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
—— 1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
—— 1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
—— 1854.	756,198,709 65	"	1,484,381 38	754,714,328 27	212,505,753 05	485,044,840 15	57,163,735 07	754,714,328 27
—— 1855.	779,443,310 50	102,406,067 53	"	881,849,378 03	348,660,206 95	459,641,737 23	73,547,433 85	881,849,378 03
—— 1856.	965,511,449 06	"	179,943,355 69	785,568,093 37	268,503,540 20	464,088,991 58	52,975,561 59	785,568,093 37
—— 1857.	965,532,753 73	"	69,711,128 94	895,821,624 79	343,033,294 90	502,778,438 34	50,009,891 55	895,821,624 79
MOYENNE...	433,821,336 28	45,030,963 74		478,852,300 02	140,391,194 05	296,136,539 71	42,324,566 26	478,852,300 02

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (Page 429.)	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 432.)	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 433.)	
			Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	376,685,304 68	226,414,068 29	150,271,236 39	"
——— 1854	297,513,896 96	298,998,278 34	"	1,484,381 38
——— 1855	235,975,692 20	133,569,624 67	102,406,067 53	"
——— 1856	261,875,066 39	441,818,422 08	"	179,943,355 69
——— 1857	272,220,327 89	341,931,456 83	"	69,711,128 94
MOYENNE	220,137,699 65	175,106,735 91	45,030,963f 74c	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DES DIVERS SERVICES.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Emprunts nationaux.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

Compte spécial des pensions civiles.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1856.

La dette consolidée du Trésor public se compose,

1° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o, et des rentes 4 1/2 p. o/o créées aux termes du décret du 14 mars 1852, pour la conversion des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI. Elles se sont augmentées depuis l'année 1852 des créations successivement autorisées par différentes lois;

2° Des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires;

3° Et enfin des rentes 3 p. o/o inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées postérieurement.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, pendant chacune des périodes politiques, depuis 1814; et enfin leur classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation particulière, au 1er janvier 1857, des opérations en cours d'exécution pour l'indemnité coloniale, et pour les emprunts nationaux contractés en 1854 et 1855.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances, pour l'inscription des diverses natures de rentes, antérieurement au décret du 14 mars 1852, sur la conversion des anciennes rentes 5 p. o/o, ont été employés en totalité, sauf les crédits ci-après qui, au 2 avril 1852, époque à laquelle a cessé la faculté de conversion ou de remboursement de ces rentes, restaient à appliquer, savoir :

A l'indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)		1,915,945f 20c
A la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)		27,837 90
ENSEMBLE		1,943,783f 10c
Depuis, les crédits d'inscription ci-après ont été ouverts au ministre des finances:		
Accroissement de la dotation de la Légion d'honneur (rentes 4 1/2 p. o/o)		500,000 00
Échange autorisé par décret du 27 avril 1852 (rentes 3 p. o/o)		4,403,436 00
Emprunts autorisés en 1854 et 1855 :		
Rentes 4 1/2 p. o/o	16,992,520f	71,709,380 00
Rentes 3 p. o/o	54,716,860	
Crédit ouvert en exécution de la loi du 10 juillet 1856 et de l'arrêté du 13 septembre 1856		200,000 00
TOTAL des crédits accordés		78,756,599 10
Mais il a été annulé sur la consolidation des livrets de caisse d'épargne, un crédit de		26,337 90
RESTE (à reporter)		78,730,261 20

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT		78,730,261f 20c
Il a été inscrit sur ces crédits jusqu'au 31 décembre 1856 :		
Pour l'indemnité coloniale	1,893,059f	
Pour la dotation de la Légion d'honneur et pour les rentes à délivrer en exécution du décret du 27 avril 1852	4,903,436	
Pour les emprunts ci-dessus relatés (y compris la totalité des inscriptions départementales, en rentes 4 1/2 p. o/o.. 16,713,825f ; 3 p. o/o..... 48,412,205)	65,126,030	
Ponr les rentes émises en exécution de la loi du 10 juillet 1856	200,000	
TOTAL des rentes inscrites sur les crédits	72,122,525	72,122,525 00
RESTE à employer sur les crédits d'inscriptions au 1er janvier 1857, savoir :		
En rentes 4 1/2 p. o/o nouvelles. (Voir le tableau page 449.)	303,081 20	6,607,736 20
En rentes 3 p. o/o. (Voir le tableau page 451.)	6,304,655 00	

Quant à la situation de chaque nature de rentes, il est essentiel de remarquer qu'elle ne résulte pas seulement des rentes qui ont été inscrites d'après les crédits ouverts, mais aussi des annulations qui ont été successivement prononcées pour différentes causes. Cette situation présentée avec détail par les tableaux pages 452 à 455 se résume ainsi qu'il suit pour l'année 1856 :

RENTES 4 1/2 P. O/O. (Loi du 1er mai 1825.)

Les anciennes rentes 4 1/2 p. o/o n'ont éprouvé aucun mouvement en 1856, et leur montant est encore au 1er janvier 1857, de..... 884,560f 00c

RENTES 4 1/2 P. O/O. (Décret du 14 mars 1852.)

Le montant de ces rentes était, au 1er janvier 1856, de		171,132,165f 00c
Elles ont été augmentées pendant l'année 1856 pour les causes ci-après :		
1° Indemnité coloniale	16,788f 00c	636,503 00
2° Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854	3,510 00	
3° Emprunt de 500 millions. (Loi du 30 décembre 1854.)	312,370 00	
4° Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	303,835 00	
Montant des rentes inscrites au 1er janvier 1857		171,768,668 00

RENTES 4 P. O/O.

La situation de rentes 4 p. o/o n'a présenté aucun mouvement en 1856, et le montant en est encore, au 1er janvier 1857, de..... 2,353,568 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. 0/0 se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1856, sur le grand-livre (voir page 444 du compte de 1855) pour une somme de..... 110,298,232f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1856 :

1° Des rentes inscrites par suite de la consolidation des réserves de l'amortissement, savoir :

Décret du 23 janvier 1856, pour la consolidation de la réserve des six derniers mois de 1855.....	2,083,859f	4,419,046f	13,844,129
Décret du 6 juillet 1856, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1856.....	2,335,187		
2° Des rentes inscrites pour les emprunts de 1854 et 1855, savoir :			
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.).....	5,548f	9,225,083	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 30 décembre 1854.).....	818,150		
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.).....	8,401,385		
Rentes émises en exécution de la loi du 10 juillet 1856.....		200,000	
Ensemble.....			124,142,361

Elles ont été diminuées, pendant l'année 1856, ainsi qu'il suit :

Annulations résultant de l'exécution de la loi du 28 mai 1853 sur la caisse de la vieillesse...	49,915
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1857, à.....	124,092,446

Résumé.

La situation des rentes consolidées, au 1er janvier 1857, se récapitule de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le Trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 4 1/2 p. 0/0 (antérieur au 14 mars 1852)..	1,810	884,560f	19,656,888f89
—— 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)...	778,235	171,768,668	3,817,081,511 11
—— 4 p. 0/0.....	2,441	2,353,568	58,839,200 00
—— 3 p. 0/0.....	245,798	124,092,446	4,136,414,866 66
	1,028,284	299,099,242	8,031,992,466 66

Mouvement des rentes de toute nature depuis le 1er avril 1814.

Indépendamment des résultats propres à l'année 1856, le présent compte continue à offrir les développements statistiques qui permettent d'apprécier dans leur ensemble, les variations de la dette consolidée à différentes époques.

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Le tableau pages 456 à 459 fait connaître, comme il suit, les mouvements que les rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1857 :

Au 1er avril 1814, la dette du Trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à		63,307,637f 00c
Depuis cette époque, elle s'est accrue de 235,791,605 francs, savoir :		
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de	51,198,483	
Durant cette période, la dette s'est augmentée de	136,109,571 ci	136,109,571 00
Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à		199,417,208 00
Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à	77,746,064f	
et les annulations à	32,876,066	
En sorte que, pendant cette seconde période, il y a eu augmentation de	44,869,998 ci.	44,869,998 00
La dette consolidée était alors, au 23 février 1848, de		244,287,206 00
Du 24 février 1848 au 31 décembre 1856, elle a éprouvé, en y comprenant les nouvelles rentes 4 1/2 p. o/o créées par le décret du 14 mars 1852, un accroissement de	327,992,564f 68c	
Le décroissement, y compris l'annulation des anciennes rentes 5 p. o/o, étant de	273,180,528 68	
La dette consolidée a été augmentée, pendant cette dernière période, de	54,812,036 00 ci.	54,812,036 00
Elle s'élève donc, au 1er janvier 1857, comme on l'a établi plus haut, à		299,099,242 00

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	187,308,054f 00c	593,046,682f 68c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1857	327,992,564 68	
Rentes annulées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	51,198,483 00	357,255,077 68
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1857	273,180,528 68	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus		235,791,605 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Négociations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f 00c	209,774,487f 00c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	31,158,674 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1857	79,542,194 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435 00	383,272,195 68
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	46,587,390 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1857	248,450,370 68	
			593,046,682 68

Les rentes négociées ont été émises dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.
Année 1816	6,000,000f 00c	"	"	"
—— 1817	30,000,000 00	"	"	"
—— 1818	27,238,933 00	"	"	"
—— 1821	9,585,220 00	"	"	"
—— 1823	23,114,516 00	"	"	"
—— 1830	"	"	3,134,950f	"
—— 1831	7,142,858 00	"	"	"
—— 1831	1,021,945 00	"	"	"
—— 1832	7,614,213 00	"	"	"
—— 1841	"	"	"	5,730,659f
—— 1844	"	"	"	7,079,586
—— 1847	"	"	"	2,569,413
—— 1848	8,755,567 75	"	"	"
—— 1849	5,660,486 25	"	"	60
—— 1850	50 00	"	"	"
—— 1854	"	4,245,176f	"	6,630,704
—— 1855	"	11,848,934	"	32,556,418
—— 1856	"	619,715	"	9,225,083
Totaux par nature	126,133,789 00	16,713,825	3,134,950	63,791,923
		209,774,487f		

Ces négociations de rentes ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation..... 20,409,292f 00c

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	—— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de divers budgets postérieures à 1830			45,574,838 00
Guerre d'Orient			65,126,030 00
Somme égale			209,774,487 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Quant aux rentes remises à divers, qui s'élèvent à 383,072,195 fr. 68 cent. et aux rentes annulées, montant à 357,255,077 fr. 68 cent., on ne peut que se référer au développement qui en est donné par nature de services, page 457 et 459, ci-après :

Enfin, un tableau, pages 460 à 463, présente *le classement*, par catégories de propriétaires, des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître en outre, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, pendant l'année 1856. Ce mouvement se résume ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1856.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1856. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1857.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	171,132,165f 00c	636,503f 00c	"	171,768,668f 00c
——— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	884,560 00	"	"	884,560 00
——— 4 p. 0/0.	2,353,568 00	"	"	2,353,568 00
——— 3 p. 0/0.	110,298,232 00	13,794,214 00	"	124,092,446 00
	284,668,525 00	14,430,717 00	"	299,099,242 00
		Augmentation : 14,430,717f 00c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.	780,215f	"	1,980f	778,235f
——— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	1,979	"	169	1,810
——— 4 p. 0/0	2,653	"	212	2,441
——— 3 p. 0/0.	235,491	10,307	"	245,798
	1,020,338	10,307	2,361	1,028,284
		Augmentation : 7,946f		

TABLEAUX

A L'APPUI

DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation au 1er janvier 1857, des crédits d'inscriptions accordés pour les diverses natures de rentes.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1856.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1856.	CRÉDITS ACCORDÉS total.	CRÉDITS annulés pour cause de non emploi.	CRÉDITS restant à la disposition du ministre des finances	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1856.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1856.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS total.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	RENTES 4 1/2 (ANCIENNES.)										
Loi et ordonnance du 1er mai 1825	Conversion de rentes 5 p. 0/0	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,134,764 00	"	(A) 1,034,764 00	"	(A) Les rentes inscrites sur les crédits ouverts s'élèvent ci-contre, à 1,034,764f 00c Celles qui ont été annulées par différents motifs détaillés dans le tableau, page 452, montant à 150,204 00 Les rentes comprises dans la dette consolidée au 1er janvier 1857 se trouvent, en conséquence, réduites à 884,560 00
	RENTES 4 1/2 (NOUVELLES.)										
Décret du 14 mars 1852 et arrêté du 26 du même mois.	Conversion des rentes 5 p. 0/0	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	157,891,176 90	157,891,176 90	"	157,891,176 90	"	
	Rente rétablie par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	"	1,051 00	"	1,051 00	1,051 00	"	1,051 00	"	
Loi du 30 avril 1849	Indemnité coloniale restant à liquider au 2 avril 1852	1,915,945 20	"	1,915,945 20	"	1,915,945 20	1,876,271 00	16,788 00	1,893,059 00	22,886 20	
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 3 mai 1851	Consolidation des livrets des caisses d'épargne restant à liquider au 2 avril 1852	27,837 90	"	27,837 90	26,337 90	1,500 00	"	"	"	1,500 00	
Décret du 27 mars 1852	Accroissement de la dotation de la Légion d'honneur	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	4,550,640 00	"	4,550,640 00	"	4,550,640 00	4,545,580 00	3,510 00	4,549,090 00	1,550 00	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	8,052,120 00	"	8,052,120 00	"	8,052,120 00	7,735,850 00	312,370 00	8,048,220 00	3,900 00	
Loi du 11 juillet 1855, décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	4,389,760 00	"	4,389,760 00	"	4,389,760 00	3,812,680 00	303,835 00	4,116,515 00	273,245 00	
	TOTAUX	177,328,531 00	"	177,328,531 00	26,337 90	177,302,193 10	176,362,608 90	636,503 00	(B) 176,999,111 90	303,081 20	(B) Les rentes inscrites sur les crédits ouverts s'élèvent ci-contre, à 176,999,111f 90c Celles qui ont été annulées par différents motifs détaillés dans le tableau, page 453, montant à 5,230,443 90 Les rentes comprises dans la dette consolidée au 1er janvier 1857 se trouvent, en conséquence, réduites à 171,768,668 00
	RENTES 4 P. 0/0.										
Loi du 19 juin 1828	Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	3,134,950 00	3,134,950 00	"	3,134,950 00	"	
Loi du 10 juin 1833 (article 4)	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	15,294,420 00	15,294,420 00	"	15,294,420 00	"	
Lois des 31 mars 1837 et du 26 juin 1845	Consolidation des fonds des caisses d'épargne	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	8,092,647 00	8,092,647 00	"	8,092,647 00	"	(C) Les rentes inscrites sur les crédits ouverts s'élèvent ci-contre, à 26,522,017f 00c Celles qui ont été annulées par différents motifs détaillés dans le tableau, page 454, montant à 24,168,449 00 Les rentes comprises dans la dette consolidée au 1er janvier 1857 se trouvent, en conséquence, réduites à 2,353,568 00
	TOTAUX	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	26,522,017 00	26,522,017 00	"	(C) 26,522,017 00	"	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Situation au 1er janvier 1857, des Crédits d'inscription accordés pour les diverses natures de Rentes.*

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1856.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1856.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS pour cause de non emploi.	CRÉDITS restant à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1856.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1856.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS restant à employer au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
	RENTES 3 p. 0/0.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Lois et ordonnance du 1er mars 1825	Conversion de rentes 5 p. 0/0	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	24,459,035 00	24,459,035 00	"	24,459,035 00	"	(A) Les rentes inscrites sur les crédits ouverts s'élèvent ci-contre à 191,164,759f 00c
Lois du 27 avril 1825 (article 6) du 5 janvier 1831 et 24 avril 1833	Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	30,000,000 00	"	30,000,000 00	4,004,690 00	25,995,310 00	25,995,310 00	"	25,995,310 00	"	Celles qui ont été annulées par différents motifs, détaillés dans le tableau page 455, montant à 67,072,313 00
Loi du 25 juin 1841 (article 35)	Emprunt de 150 millions. (Ordonnance du 16 septembre 1841)	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	5,730,659 00	5,730,659 00	"	5,730,659 00	"	Les rentes comprises dans la dette consolidée au 1er janvier 1857, se trouvent, en conséquence, réduites à 124,092,446 00
	Emprunt de 200 millions. (Ordonnance du 9 novembre 1844)	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	7,079,646 00	7,079,646 00	"	7,079,646 00	"	
Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre suivant.	Emprunt de 250 millions	9,966,777 00	"	9,966,777 00	7,397,364 00	2,569,413 00	2,569,413 00	"	2,569,413 00	"	
Décret du 7 juillet 1848	Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,800,000 00	"	13,800,000 00	258,426 00	13,541,574 00	13,541,574 00	"	13,541,574 00	"	
Loi du 21 novembre 1848 et décision ministérielle du 7 décembre 1848	Compensation aux porteurs des bons du Trésor ci-dessus	2,500,000 00	"	2,500,000 00	347,214 00	2,152,786 00	2,152,786 00	"	2,152,786 00	"	
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	11,869 00	"	11,869 00	"	11,869 00	11,869 00	"	11,869 00	"	
Décret du 27 avril 1852 et arrêté du 30 du même mois.	Échange de 4,475,655f 90c de rentes 4 1/2 p. 0/0	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	4,403,436 00	4,403,436 00	"	4,403,436 00	"	
Loi, décret et arrêté du 11 mars 1854	Emprunt de 250 millions	7,159,590 00	"	7,159,590 00	"	7,159,590 00	7,153,082 00	5,548 00	7,158,630 00	960 00	
Loi, décret et arrêté du 31 décembre 1854	Emprunt de 500 millions	15,857,530 00	"	15,857,530 00	"	15,857,530 00	15,015,260 00	818,150 00	15,833,410 00	24,120 00	
Loi du 11 juillet 1855 (décret et arrêté du 14 du même mois	Emprunt de 750 millions	31,699,740 00	"	31,699,740 00	"	31,699,740 00	17,018,780 00	8,401,385 00	25,420,165 00	6,279,575 00	
Loi du 10 juin 1833 (article 4.)	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement	52,189,780 00	4,419,046 00	56,608,826 00	"	56,608,826 00	52,189,780 00	4,419,046 00	56,608,826 00	"	
Loi du 10 juillet 1856	Rente au nom de héritiers de la feue reine des Belges	"	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	
	TOTAUX	204,858,062 00	4,619,046 00	209,477,108 00	12,007,694 00	197,469,414 00	177,320,630 00	13,844,129 00	(A) 191,164,759 00	6,304,655 00	

RÉCAPITULATION.

RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Anciennes)	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	1,034,764 00	1,034,764 00	"	1,034,764 00	"	(B) Les rentes inscrites sur les crédits ouverts, s'élèvent, pour les différents fonds, d'après le présent état, à 395,720,651f 90c
——— 4 1/2 p. 0/0. (Nouvelles)	177,328,531 00	"	177,328,531 00	26,357 90	177,302,193 10	176,362 608 90	636,503 00	176,999,111 90	303,081 20	Celles qui ont été annulées montent ensemble, suivant les indications ci-dessus, à .. 96,621,409 90
——— 4 p. 0/0	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	26,522,017 00	26,522,017 00	"	26,522,017 00	"	
——— 3 p. 0/0	204,858,062 00	4,619,046 00	209,477,108 00	12,007,694 00	197,469,414 00	177,320,630 00	13,844,129 00	191,164,759 00	6,304,655 00	Les rentes comprises dans la dette consolidée au 1er janvier 1857, se trouvent, en conséquence, réduites à un chiffre total de 299,099,242 00
TOTAUX	409,743,374 00	4,619,046 00	414,362,420 00	12,034,031 90	402,328,388 10	381,240,019 90	14,480,632 00	(B) 395,720,651 90	6,607,736 20	

(Voir le tableau page 459.)

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0 (anciennes).

Les rentes 5 p. 0/0, échangées en exécution de la loi du 1er mai 1825, s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE pour rentes inscrites (Voir le tableau, page 458)		1,034,764
DÉCROISSEMENTS.		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Les rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte général des finances de 1833.)	1,096	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
Les rentes annulées en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853 sur la caissse de la vieillesse	10,742	
	150,204 ci	150,204
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1857		884,560

Capital nominal 19,656,888f 89c

Nombre d'inscriptions 1,810

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0. (nouvelles).

Les rentes 5 p. 0/0 ont disparu du grand-livre dans le cours de l'année 1852; elles ont été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. 0/0 en exécution du décret du 14 mars de la même année.			
D'après le dernier compte des rentes 5 p. 0/0 et les détails publiés page 447 du compte général de l'administration des finances de 1852, le montant des rentes de cette nature dont le Trésor avait à opérer le remboursement ou la conversion était de			179,349,602f 60c
Sur cette somme il a été remboursé, d'après les demandes des ayants droit et pour un capital de 73,711,850 fr. 20 cent., des rentes montant à			3,685,592 52
RESTE			175,664,010 08
En outre, la diminution du dixième a eu pour effet de réduire les rentes inscrites de la somme de			17,566,401 00
Reste pour le montant des rentes portées par conversion au nouveau livre des 4 1/2 p. 0/0			158,097,609 08
Elles se sont, depuis, modifiées ainsi qu'il suit :			
ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1856.			
Liquidation de l'indemnité coloniale		1,876,271f 00c	
Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)		500,000 00	
Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués		1,051 00	
Emprunt de 250 millions (Loi du 11 mars 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales		4,545,580 00	
Emprunt de 500 millions (Loi du 31 décembre 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales		7,735,850 00	
Emprunt de 750 millions (Loi du 11 juillet 1855), y compris la totalité des inscriptions départementales		3,812,680 00	
TOTAL		18,471,432 00	
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1856.			
Liquidation de l'indemnité coloniale	16,788f 00c		
Emprunt de 250 millions	3,510 00		
Emprunt de 500 millions	312,370 00		
Emprunt de 750 millions	303,835 00		
TOTAL	636,503 00	636,503 00	
TOTAL GÉNÉRAL des accroissements		19,107,935 00	19,107,935 00
TOTAL des rentes inscrites (Voir le tableau, page 459)			177,205,544 08
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1856.			
Remboursements des portions non inscriptibles provenant de la conversion du 5 p. 0/0		206,432 18	
Rentes converties en exécution du décret du 27 avril 1852		4,475,655 90	
Annulation de rente provenant des caisses d'épargne		624 00	
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre		1,200 00	
Extinction de majorat et dotations réversibles		52,046 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur les rentes viagères de la vieillesse		532,863 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles		167,358 00	
Annulation d'une rente faisant retour à l'État par suite d'extinction d'usufruit		697 00	
TOTAL		5,436,876 08	
Décroissements pendant l'année 1856		Néant.	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements		5,436,876 08	5,436,876 08
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1857			171,768,668 00

Capital nominal 3,817,081,511f 11c

Nombre d'inscriptions 778,235

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci			4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 07 c. 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de			3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci			865,050
Report du montant de l'émission primitive			3,134,950
ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1856.			
1° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :			
En 1835, article 1er de la loi du 17 août 1835	4,765,811f	15,294,420f	
En 1840, ordonnance du 29 septembre 1840	6,242,357		
En 1841, ordonnance du 29 juin 1841	4,286,252		
2° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835, savoir :			
En 1837, article 2 de la loi du 31 mars 1837	4,092,647f	8,092,647	
En 1845, article 7 de la loi du 26 juin 1845 et ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846)	4,000,000		
TOTAL		23,387,067	
Accroissements pendant l'année 1856		Néant.	
TOTAL des accroissements		23,387,067	23,387 067
TOTAL des rentes inscrites. (Voir le tableau page 459.)			26,522,017
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1856.			
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1825		9,740f	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821		4,902	
Rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848		8,035,211	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849		16,100,253	
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur la caisse de la vieillesse		18,343	
TOTAL		24,168,449	
Décroissements pendant l'année 1856		Néant.	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements		24,168,449	24,168,449
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1857			2,353,568
Capital nominal	58,839,200f		
Nombre d'inscriptions	2,441		

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0.

Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. o/o. (Loi du 1er mai 1825.)		24,459,035f
Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843 et page 441 du compte de 1842.)		25,995,310
Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation de ses réserves, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, jusqu'au 1er juillet 1848.		
Le montant de ces rentes (voir page 455 du compte de 1848) est de		22,971,814
Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation de ses réserves, à partir du 13 juillet 1848		29,217,966
Emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin 1841.) (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)		5,730,659
Emprunt de 200 millions. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)		7,079,646
Emprunt de 250 millions. (Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre 1847.) Inscription réduite à		2,569,413
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,541,574
Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor (jouissance du 22 juin 1848). (Loi du 21 novembre 1848.)		2,152,786
Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869
Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 c. de rentes 4 1/2 p. o/o, conformément au décret du 27 avril 1852		4,403,436
Emprunt de 250 millions (Loi du 11 mars 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales		7,153,082
Emprunt de 500 millions (Loi du 30 décembre 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales		15,015,260
Emprunt de 750 millions (Loi du 31 juillet 1855), y compris la totalité des inscriptions départementales		17,018;780
TOTAL		177,320,630
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1856.		
Consolidation des réserves de l'amortissement pour les six derniers mois de 1855. (Décret du 23 janvier 1856.)	2,083,859f	
Consolidation des réserves de l'amortissement pour les six premiers mois de 1856. (Décret du 1er juillet 1856.)	2,335,187	
Emprunt de 250 millions	5,548	
Emprunt de 500 millions	818,150	
Emprunt de 750 millions	8,401,385	
Rentes émises en exécution de la loi du 10 juillet 1856	200,000	
TOTAL	13,844,129	13,844,129
TOTAL des rentes inscrites. (Voir le tableau page 459.)		191,164,759
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1856.		
Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rentes provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi du 4 décembre 1849.)	50,599,164	
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853, sur les caisses de retraites de la vieillesse	334,944	
Rentes annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	22,000	
TOTAL	67,022,398	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1856.		
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur la caisse de la vieillesse	49,915	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	67,072,313	67,072,313
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1857		124,092,446
Capital nominal	4,136,414,866f 66c	
Nombre d'inscriptions	245,798	

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848 et du 24 février 1848 au 1er janvier 1857.

RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1857.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0 (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 00 (antérieurement au 14 mars 1852.)	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
§ 1er. — RENTES NÉGOCIÉES.													
Payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"	"
Échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"	"
Besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"	"
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245f	"	"	"	"	60f
Avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"	"
Besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	1,107,000f00c	"	"	"	"
Emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	13,309,104 00	"	"	"	"
Emprunt de 250 millions. (Loi du 14 mars 1854.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,549,090f 00c	"	"	7,158,630
Emprunt de 500 millions (Loi du 31 décembre 1854)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,048,220 00	"	"	15,833,410
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,116,515 00	"	"	25,420,165
TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	"	15,379,658	14,416,104 00	16,713,825 00	"	"	48,412,265
	99,073,619f				31,158,674f				79,542,194f 00c				
					209,774,487f 00c								
§ 2. — RENTES REMISES À DIVERS.													
Payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"	"
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"	"
Consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927	"	"	"	"	36,372,899
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"	"
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	19,619,118 00	"	"	"	"
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
Diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du Trésor	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"	"
Consolidation des fonds des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	109	"	"	"	520,973 00	"	"	"	2,152,786
Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	"	11,869
Conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0, dont 206,432 fr. 18 cent. ont été annulés comme non inscriptibles, somme intégrale, p. 441 du compte	"	"	"	"	"	"	"	"	3,871,172 00	1,893,059 00	"	"	"
Rentes concédées à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,097,609 08	"	"	"
Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0 annulées en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"
Rentes rétablies ayant été comprises à tort dans les remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852. (Page 455 du compte de 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,403,436
Rentes inscrites au nom des héritiers de la feue reine des Belges. (Loi du 10 juillet 1856.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,051 00	"	"	"
TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000
	88,234,435f				15,746	"	23,387,067	23,184,577	31,276,087 60	160,491,719 08	"	"	56,682,564
					46,587,390f				248,450,370f 68c				
					383,072,195f 68c								
RÉCAPITULATION. Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	"	15,379,658	14,416,104 00	16,713,825 00	"	"	48,412,265
RÉCAPITULATION. Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	23,387,067	23,184,577	31,276,087 60	160,491,719 08	"	"	56,682,564
TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	45,692,191 60	177,205,544 08	"	"	105,094,829
	187,308,054f				77,746,064f				327,992,564f 68c				
					593,046,682f 68c								

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848 et du 24 février 1848 au 1er janvier 1857.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1857.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852).	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm et du prince de Carignan	273,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	181f00c	697f00c	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissem' jusqu'au 23 juin 1830 et annul. en exécut. de la loi du 1er mai 1825.	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	12,540,978 00	"	131,298f 00c	16,100,253f 00c	50,599,164f 00c
Annulation de rentes appartenant à la caisss d'amortissement en vertu de diverses lois	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	3,765 00	53,246 00	"	"	"
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	167 00	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes.	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.).	"	"	"	"	60,718	"	"	"	523,433 00	"	"	"	"
Annulation d'une rentre inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de St-Germain.	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des comm. sanitaires de Caen et d'Hyères. (Art. 9 de la loi du 24 juill. 1853.).	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"	"
Annul. de rentes inscrites au nom des maisons centr. de force et de correct. (Art. 10 de la loi du 19 juill. 1845.).	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260 00	"	"	8,035,211 00	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	1,436 00	"	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0 échangées contre 4,403,436 fr. de rentes 3 p. 0/0 émises en exécut. du décr. du 27 avril 1852.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,475,655 90	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la liquidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	15,960 00	624 00	"	"	"
Rentes annulées en exécution de l'art. 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	532,863 00	10,742 00	18,343 00	384,859 00
Remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes converties en exécut. du décret du 14 mars 1852.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	206,432 18	"	"	22,000 00
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,358 00	"	"	"
	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	192,441,782 60	5,436,876 08	142,040 00	24,153,807 00	51,006,023 00
	51,198,483f				32,876,066f				273,180,528f 68c				
					357,255,077f 68c								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1857. — PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1857.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1857.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées, y compris le solde au 1er avril 1854.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f	45,692,191f60c	192,441,782f60c	"	146,749,591f	260,427,235f 60c	260,427,235f60c	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	177,205,544 08	5,436,876 08	171,768,668f00c	"	177,205,544 08	5,436,876 08	171,768,668f 00c	"	171,768,668f 00c
Rentes 4 1/2 p. 0/0 antérieur' au 14 mars 1852	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	142,040 00	"	142,040	1,034,764 00	150,204 00	884,560 00	"	884,560 00
Rentes 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	"	24,153,807 00	"	24,153,807	26,522,017 00	24,168,449 00	2,353,568 00	"	2,353,568 00
Rentes 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"	105,094,829 00	51,006,023 00	54,088,806 00	"	191,164,759 00	67,072,313 00	124,092,446 00	"	124,092,446 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	327,992,564 68	273,180,528 68	225,857,474 00	171,045,438	656,354,319 68	357,255,077 68	299,099,242 00	"	299,099,242 00

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1857.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)								RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.)							
	SITUATION au 1er janvier 1856.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1856. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1857.		SITUATION au 1er janvier 1856.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1856. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1857.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Majorats sur demandes	66	427,200f 00c	"	"	"	3,564f 00c	66	423,636f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"
Dotations réversibles au domaine de l'État	69	738,947 00	"	"	3	3,069 00	66	735,878 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	35	95,920 00	"	4,514f 00c	32	"	3	100,434 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	4	6,077,536 00	"	"	1	"	3	6,077,536 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	2,356,642 00	1	472,094 00	"	"	2	2,828,736 00	2	17,993f 00c	"	"	"	"	2	17,993f 00c
Université impériale. (*Fonds de dotation.*)	14	15,656 00	"	"	"	"	14	15,656 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	5	4,362,141 00	"	"	"	"	5	4,362,141 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	345	934,319 00	"	37,205 00	136	"	209	971,524 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	911	363,364 00	114	44,210 00	"	"	1,025	409,574 00	4	3,529 00	"	31,111f 00c	"	"	4	34,640 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	194	1,902,828 00	"	"	46	312,597 00	148	1,590,231 00	1	119 00	"	"	"	"	1	119 00
Établissements français, publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	45,704	14,054,534 00	3,821	382,326 00	"	"	49,525	14,436,860 00	71	11,407 00	"	"	1	50f 00c	70	11,357 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	450,000 00	"	"	"	"	1	450,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
	47,349	31,779,087 00	3,936	942,349 00	218	319,230 00	51,067	32,402,206 00	78	33,048 00	"	31,111 00	1	50 00	77	64,109 00
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	38	9,842 00	"	"	2	3,788 00	36	6,054 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	301	3,356,257 00	"	"	100	153,191 00	201	3,203,066 00	86	85,177 00	"	15,748 00	81	"	5	100,925 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	1,899,346 00	"	"	"	2,655 00	1	1,896,691 00	2	10,700 00	"	300 00	1	"	1	11,000 00
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	1,056	1,035,481 00	"	"	234	208,695 00	822	826,786 00	18	4,371 00	"	"	9	407 00	9	3,964 00
Établissements tontiniers	5,070	5,824,175 00	"	"	4,099	192,456 00	971	5,631,719 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	65	408,824 00	61	"	"	121,730 00	126	287,094 00	31	8,859 00	"	950 00	4	"	27	9,809 00
Sociétés françaises	1,399	264,743 00	"	"	220	19,715 00	1,179	245,028 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Etablissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	5,416	431,511 00	39	7,062 00	"	"	5,455	438,573 00	8	7,913 00	"	"	"	"	8	7,913 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	162,090	20,511,192 00	"	"	17,205	2,322,706 00	144,885	18,188,486 00	359	39,450 00	"	"	5	5,578 00	354	33,872 00
Rentes au porteur	62,020	5,869,360 00	3,809	222,630 00	"	"	65,829	6,091,990 00	120	39,680 00	5	"	"	26,210 00	125	13,470 00
Propriétaires divers	493,955	99,226,015 00	12,622	2,499,129 00	"	"	506,577	101,725,144 00	1,202	596,286 00	"	"	31	12,262 00	1,171	584,024 00
Banquiers	223	297,544 00	17	238,876 00	"	"	240	536,420 00	18	56,904 00	3	"	"	4,365 00	21	52,539 00
Agents de change	1,232	218,788 00	"	70,623 00	386	"	846	289,411 00	57	2,172 00	"	763 00	45	"	12	2,935 00
	732,866	139,353,078 00	16,548	3,038,320 00	22,246	3,024,936 00	727,168	139,366,462 00	1,901	851,512 00	8	17,761 00	176	48,822 00	1,733	820,451 00
RÉSUMÉ.																
Rentes immobilisées	47,349	31,779,087 00	3,936	942,349 00	218	319,230 00	51,067	32,402,206 00	78	33,048 00	"	31,111 00	1	50 00	77	64,109 00
Rentes mobilisées	732,866	139,353,078 00	16,548	3,038,320 00	22,246	3,024,936 00	727,168	139,366,462 00	1,901	851,512 00	8	17,761 00	176	48,822 00	1,733	820,451 00
	780,215	171,132,165 00	20,484	3,980,669 00	22,464	3,344,166 00	778,235	171,768,668 00	1,979	884,560 00	8	48,872 00	177	48,872 00	1,810	884,560 00
			Augmentation			636,503										
			Diminution			1,980 parties.						" Diminution : 169 parties.				

(A) Voir les observations ci-après, pages 462.

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1857.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1856. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1856. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1857. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1856. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1856. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1857. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, au 1er janvier 1857. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	21	21,043,113f	"	4,419,046f	8	"	13	25,462,159f	13	25,462,159f
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	625	"	"	"	"	1	625	67	424,261
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6,990	"	"	"	"	2	6,990	68	742,868
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	1	124	2	8	"	"	3	132	6	100,566
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	6,077,536
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	605,665f	"	"	"	"	1	605,665f	8	610,450	"	"	7	"	1	610,450	6	4,062,844
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	15,656
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	180,000	"	"	1	180,000	6	4,542,141
Fonds de retraite	33	21,112	26	4,350f	"	"	59	25,462	57	25,919	12	7,733	"	"	69	33,652	337	1,030,638
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	18	9,952	"	"	4	1,840f	14	8,112	526	228,053	161	290,602	"	"	687	518,655	1,730	970,981
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1	360	"	199	"	"	1	559	90	221,202	6	24,580	"	"	96	245,782	246	1,836,691
Établissements français, publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	95	3,169	"	43,329	1	"	94	46,498	7,917	823,806	4,913	233,957	"	"	12,830	1,057,763	62,519	15,552,478
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	450,000
	148	640,258	26	47,878	5	1,840	169	686,296	8,623	22,960,282	5,095	5,155,926	15	"	13,703	28,116,208	65,016	61,268,819
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	116	"	"	"	"	1	116	37	6,170
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	94	126,254	"	24,127	78	"	16	150,381	251	1,436,982	"	"	137	60,063f	114	1,376,919	336	4,831,291
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	4,700	"	"	"	"	1	4,700	4	1,172,260	"	"	1	44,750	3	1,127,510	6	3,039,901
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	12	7,271	"	"	1	635	11	6,636	695	937,661	"	45,243	151	"	544	982,904	1,386	1,820,290
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	1,100	688,859	"	162,553	171	"	929	851,412	1,900	6,483,131
Compagnies diverses d'assurances	35	76,690	"	"	6	1,155	29	75,535	538	2,035,926	"	53,206	60	"	478	2,089,132	660	2,461,570
Sociétés françaises	2	10,850	"	250	"	"	2	11,100	113	286,425	"	"	26	11,862	87	274,563	1,268	530,691
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	13	46,414	"	"	"	43,245	13	3,169	937	88,003	"	"	10	11,077	927	76,926	6,403	526,581
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	351	72,848	"	"	19	14,740	332	58,108	47,587	19,301,257	"	"	8,387	5,461,097	39,200	13,840,160	184,771	32,120,626
Rentes au porteur	307	71,420	"	"	17	7,420	290	64,000	63,138	10,172,810	3,619	5,493,310	"	"	66,757	15,666,120	133,001	21,835,580
Propriétaires divers	1,631	1,284,317	"	"	86	8,447	1,545	1,275,870	111,058	48,158,589	10,523	6,743,962	"	"	121,581	54,902,551	630,874	158,487,589
Banquiers	26	10,800	"	6,141	10	"	16	16,941	363	1,898,043	152	1,102,617	"	"	515	3,000,660	792	3,606,560
Agents de change	33	1,746	"	"	16	914	17	832	1,083	1,161,019	"	626,246	124	"	959	1,787,265	1,834	2,080,443
	2,505	1,713,310	"	30,518	233	76,556	2,272	1,667,272	226,868	87,337,950	14,294	14,227,137	9,067	5,588,849	232,095	95,976,238	963,268	237,830,423
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	148	640,258	26	47,878	5	1,840	169	686,296	8,623	22,960,282	5,095	5,155,926	15	"	13,703	28,116,208	65,016	61,268,819
Rentes mobilisées	2,505	1,713,310	"	30,518	233	76,556	2,272	1,667,272	226,868	87,337,950	14,294	14,227,137	9,067	5,588,849	232,095	95,976,238	963,268	237,830,423
	2,653	2,353,568	26	78,396	238	78,396	2,441	2,353,568	235,491	110,298,232	19,389	19,383,063	9,082	5,583,849	245,798	124,092,446	1,028,284	299,099,242
			Diminution..... 212 parties.								Augmentation : 13,794,214f 10,807 ; parties.							

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation ; mais, indépendamment de ces rentes, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION, au 1er janvier 1856, des rentes 4 1/2 p. 0/0 inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

ART. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-bé et Sainte-Marie il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

ART. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° Une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

ART. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

ART. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	TOTAL..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	TOTAL..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

ART. 7..... Sur la rente de six millions, payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garanties des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé, les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder mille francs.....

ART. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... ART. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas mille francs.....

..... ART. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

ART. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire et les transmettra sous sa certification, au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

ART. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie, lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

ART. UNIQUE. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

ART. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

ART. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de fancs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

ART. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'Administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire, ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

ART. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

..... ART. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

ART. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

ART. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rente représentant le capital auquel sera ressorti, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Ces inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du trésor public, au compte de ces colonies.

ART. 3. Il sera procédé par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 p. 0/0 INSCRITES du 1er janvier 1850 au 2 avril 1852.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscription.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — DU 3 AVRIL au 31 décembre 1855.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — pendant L'ANNÉE 1856.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — TOTAL.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1857.
SOMMES DE RENTES.								
1° Martinique	1,507,885f 80c	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	309,851f	1,022f	310,873f	1,757f 12c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	1,075,064	872,100 85	784,890 765	755,509	12,379	767,888	17,002 765
3° Guyane	372,571 88	253,949	118,622 88	106,760 59	102,998	2,506	105,504	1,256 59
4° Réunion	2,055,200 25	1,307,111	748,089 25	673,280 325	670,994	804	671,798	1,482 325
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	74,529	30,974 41	27,876 97	26,413	77	26,490	1,386 97
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	"	11,673 81	10,506 43	10,506	"	10,506	0 43
TOTAL	6,000,000 00	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,876,271	16,788	1,893,059	22,886 20
NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
1° Martinique	"	3,560	"	"	1,493	13	1,506	"
2° Guadeloupe et dépendances	"	2,985	"	"	3,040	110	3,150	"
3° Guyane	"	620	"	"	567	23	590	"
4° Réunion	"	2,127	"	"	1,905	8	1,913	"
5° Sénégal et dépendances	"	474	"	"	186	4	190	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	2	"	2	"
TOTAL	"	9,766	"	"	7,193	158	7,351	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1857 s'élève à 17,117.

EMPRUNTS NATIONAUX.

EMPRUNT DE 250 MILLIONS.

——— DE 500 MILLIONS.

——— DE 750 MILLIONS.

COMPTE DÉFINITIF

DE

L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

NOTE

Sur le Compte de l'Emprunt national de 250 millions.

La loi du 11 mars 1854 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le Grand-Livre de la dette publique, la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de deux cent cinquante millions, qui a été affecté à titre de *ressources extraordinaires* aux besoins de l'exercice pendant lequel il serait réalisé.

Un décret du même jour a prescrit de procéder par souscription publique à l'aliénation de ces rentes, en 4 1/2 p. o/o et 3 p. o/o, conformément aux taux ci-après :

Rentes 4 1/2 p. o/o à 92 fr. 50 cent., avec jouissance du 22 mars 1854;

Rentes 3 p. o/o à 65 fr. 25 cent., avec jouissance du 22 décembre 1853.

Enfin, un arrêté du ministre des finances, portant la même date, a déterminé les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret, et principalement les suivantes :

L'ouverture des registres de souscription a été fixée du 14 au 25 mars inclusivement.

Le payement des souscriptions, admises depuis 10 francs de rentes et pour les multiples de 10 francs, a été stipulé, savoir : un dixième en souscrivant, et le reste en quinze termes égaux, à acquitter le 7 de chaque mois, du 7 mars 1854 au 7 juillet 1855 inclusivement. La faculté d'escompte, au taux de 4 p. o/o, a été accordée pour les payements par anticipation d'un ou plusieurs termes.

Dans le cas où les souscriptions excéderaient la somme de 250 millions, elles ont été déclarées passibles d'une réduction proportionnelle, sauf celles de 50 francs et au-dessous, qui ne devaient y être soumises qu'autant qu'elles dépasseraient à elles seules le capital de l'emprunt.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats de la souscription. Ils indiquent en détail le montant des demandes primitives, tant en rentes qu'en capital, les réductions qu'elles ont subies, ainsi que la situation définitive, au 1er janvier 1856, des versements effectués et des rentes délivrées pour chacun des termes de l'emprunt.

D'après ces tableaux, l'emprunt de 250 millions a présenté les résultats généraux ci-après :

Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 99,224 :

		EN RENTES.	EN CAPITAL.
		fr.	fr. c.
Le montant des souscriptions reçues a été de.....		21,958,520	468,315,400 00
Elles ont été réduites de.....		10,248,290	219,053,229 30
Et fixées à la somme de.....		11,710,230	249,262,170 70
Quant aux versements, ils ont été effectués au moment de la souscription pour la somme totale de.....	115,432,097f 00c		
Ceux qui ont eu lieu jusqu'à la clôture de l'exercice 1854, déduction faite des remboursements, se sont élevés à.....	133,736,833 25		
En sorte que le montant de l'emprunt appliqué au budget de cet exercice a été de.....	249,168,930 25	"	249,168,930 25
Et qu'en définitive, il est resté à recouvrer au 1er janvier 1856 une somme de 93,240 fr. 45 cent., dont le montant sera constaté au fur et à mesure des recouvrements, aux *Produits divers* du budget de l'exercice pendant lequel ils seront opérés, ci.....		"	93,240 45
Les rentes délivrées aux souscripteurs de l'emprunt jusqu'au 1er janvier 1856 s'élèvent, savoir :			
Rentes 4 1/2 p. o/o à.....	4,526,920f		
Rentes 3 p. o/o à.....	7,136,802		
ENSEMBLE.....	11,663,722	11,663,722	
Et les rentes restant à délivrer ne sont plus que de.....		46,508	

L'emprunt de 250 millions ayant été complétement réalisé pendant le cours de l'exercice 1854, c'est au budget de cet exercice qu'il a dû profiter, à titre de *ressource extraordinaire*.

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

Tableau général des Souscriptions primitives et des Souscriptions réduites.

LIEUX de SOUSCRIPTION.	SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES. Nombre des souscriptions: de 10 fr. de rente.	de 50 fr. de rente et au-dessous.	au-dessus de 50 fr. de rente.	Total.	Montant des souscriptions: de 50 fr. de rente et au-dessous. Rente.	Capital.	au-dessus de 50 fr. de rente. Rente.	Capital.	Total. Rente.	Capital.	Versements effectués au moment: Pour le dixième de la souscription.	Par anticipation. Souscriptions de 50 fr. de rente et au-dessous.	Souscriptions supérieures à 50 fr. de rente.	SOUSCRIPTIONS RÉDUITES. Des souscriptions. Total.	Total général.	Montant des souscriptions: de 50 francs de rente et au-dessous. Rente.	Capital.	au-dessus de 50 francs de rente. Rente.	Capital.	Montant des mêmes souscriptions: de 1,000 francs de rente et au-dessous. Rente.	Capital.	au-dessus de 1,000 francs de rente. Rente.	Capital.	Total. Rente.	Capital.
					fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
RENTES 3 P. 0/0.																									
Départements autres que celui de la Seine	986	11,945	10,442	22,387	488,840	10,632,400	4,937,380	107,388,100	5,426,220	118,020,500	11,801,006 23	2,944,367 08	12,606,339 01	15,550,706 09	27,351,712 32	634,690	13,804,507	2,206,580	47,993,115	2,242,270	48,769,372	599,000	13,028,250	2,841,270	61,797,622
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	933	7,883	5,610	13,493	298,260	6,487,200	8,458,090	183,963,500	8,756,350	190,450,700	19,044,517 50	1,713,833 03	6,668,496 63	8,382,329 66	27,426,847 16	381,610	8,300,017	3,934,450	85,574,288	1,325,910	28,838,542	2,990,150	65,035,763	4,316,060	93,874,305
Algérie	2	12	21	33	440	9,600	3,760	81,800	4,200	91,400	9,135 00	587 25	20,592 90	21,180 15	30,315 15	990	21,532	1,270	27,626	2,260	49,158	»	»	2,260	49,158
Totaux	1,921	19,840	16,073	35,913	787,540	17,129,200	13,399,230	291,433,400	14,186,770	308,562,600	30,854,658 73	4,658,787 36	19,295,428 54	23,954,215 90	54,808,874 63	1,017,290	22,126,056	6,142,300	133,595,029	3,570,440	77,657,072	3,589,150	78,064,013	7,159,590	155,721,085
RENTES 4 1/2 P. 0/0.																									
Départements autres que celui de la Seine	3,182	30,132	18,693	48,825	1,179,590	24,247,100	4,856,000	99,817,900	6,035,590	124,065,000	12,405,695 66	9,430,818 35	26,779,856 89	36,210,675 24	48,616,370 00	1,560,740	32,081,877	1,962,860	40,347,728	3,383,150	69,542,505	140,450	2,887,100	3,523,600	72,429,605
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	1,360	10,124	4,285	14,409	362,670	7,454,900	1,365,220	28,062,900	1,727,890	35,517,800	3,549,947 29	2,552,261 98	5,873,225 11	8,425,487 09	11,975,434 38	465,420	9,566,981	556,880	11,447,069	853,100	17,535,968	169,200	3,478,000	1,022,300	21,014,050
Algérie	12	46	31	77	1,470	30,200	6,800	139,800	8,270	170,000	16,999 61	11,395 70	3,021 78	14,417 48	31,417 09	2,170	44,610	2,570	52,820	4,740	97,430	»	»	4,740	97,430
Totaux	4,554	40,302	23,009	63,311	1,543,730	31,732,200	6,228,020	128,020,600	7,771,750	159,752,800	15,972,642 56	11,994,476 03	32,656,103 78	44,650,579 81	60,623,222 37	2,028,330	41,693,468	2,522,310	51,847,617	4,240,990	87,175,903	309,650	6,365,100	4,550,640	93,541,085
TOTAL.																									
Départements autres que celui de la Seine	4,168	42,077	29,135	71,212	1,668,430	34,879,500	9,793,380	207,206,000	11,461,810	242,085,500	24,206,701 89	12,375,185 43	39,386,195 90	51 761,381 33	75,968,083 22	2,195,430	45,886,384	4,169,440	88,340,843	5,625,420	118,311,877	739,450	15,915,350	6,364,870	134,227,227
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	2,293	18,007	9,895	27,902	660,930	13,942,100	9,823,310	212,026,400	10,484,240	225,968,500	22,594,464 79	4,266,095 01	12,541,721 74	16,807,816 75	39,402,281 54	847,030	17,866,998	4,491,330	97,021,357	2,179,010	46,374,510	3,159,350	68,513,783	5,338,360	114,888,355
Algérie	14	58	52	110	1,910	39,800	10,560	221,600	12,470	261,400	26,134 61	11,982 95	23,614 68	35,597 63	61,732 24	3,160	66,142	3,840	80,446	7,000	146,588	»	»	7,000	146,588
Totaux généraux	6,475	60,142	39,082	99,224	2,331,270	48,861,400	19,627,250	419,451,000	21,958,520	468,315,400	46,827,301 29	16,653,263 39	51,951,532 32	68,604,795 71	115,432,097 00	3,045,620	63,819,524	8,664,610	185,442,646	7,811,430	164,832,975	3,898,800	84,429,113	11,710,230	249,262,170
		99,224																							

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie	9,354,159 74	9,354,159 74	»	455,064 00	452,692 00	2,372 00
1er terme. 7 mai 1854	5,611,227 18	5,611,123 03	114 15	273,038 40	271,615 20	1,423 20
2e —— 7 juin	5,611,227 18	5,610,391 53	835 65	273,038 40	271,615 20	1,423 20
3e —— 7 juillet	5,611,227 18	5,610,106 98	1,120 20	273,038 40	271,615 20	1,423 20
4e —— 7 août	5,611,227 18	5,609,872 98	1,354 20	273,038 40	271,615 20	1,423 20
5e —— 7 septembre	5,611,227 18	5,609,835 83	1,391 35	273,038 40	271,615 20	2,423 20
6e —— 7 octobre	5,611,227 18	5,609,811 08	1,416 10	273,038 40	271,615 20	1,423 20
7e —— 7 novembre	5,611,227 18	5,609,638 43	1,588 75	273,038 40	271,615 20	1,423 20
8e —— 7 décembre	5,611,227 18	5,609,539 88	1,687 30	273,038 40	271,615 20	1,423 20
9e —— 7 janvier 1855	5,611,227 18	5,609,194 46	2,032 72	273,038 40	271,615 20	1,423 20
10e —— 7 février	5,611,227 18	5,608,935 56	2,291 62	273,038 40	271,615 20	1,423 20
11e —— 7 mars	5,611,227 18	5,608,836 36	2,340 82	273,038 40	271,615 20	1,423 20
12e —— 7 avril	5,611,227 18	5,608,726 52	2,500 66	273,038 40	271,615 20	1,423 20
13e —— 7 mai	5,611,227 18	5,608,616 97	2,610 21	273,038 40	271,615 20	1,423 20
14e —— 7 juin	5,611,227 18	5,608,262 27	2,964 91	273,038 40	271,615 20	1,423 20
15e —— 7 juillet	5,629,744 94	5,626,447 93	3,297 01	273,038 40	251,615 20	1,423 20
	93,541,085 20	93,513,549 55	27,535 65	4,550,640 00	4,526,920 60	23,720 00

RENTES 3 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 3 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie	15,572,111 25	15,572,111 25	»	715,959 00	713,680 20	2,278 80
1er terme. 7 mai 1854	9,343,264 95	9,343,173 60	91 35	429,575 40	428,208 12	1,367 28
2e —— 7 juin	9,343,264 95	9,340,459 20	2,805 75	429,575 40	428,208 12	1,367 28
3e —— 7 juillet	9,343,264 95	9,339,963 30	3,301 65	429,575 40	428,208 12	1,367 28
4e —— 7 août	9,343,264 95	9,339,676 20	3,588 75	429,575 40	428,208 12	1,367 28
5e —— 7 septembre	9,343,264 95	9,339,532 65	3,732 30	429,575 40	428,208 12	1,367 28
6e —— 7 octobre	9,343,264 95	9,339,480 45	3,784 50	429,575 40	428,208 12	1,367 28
7e —— 7 novembre	9,343,264 95	9,338,775 75	4,489 20	429,575 40	428,208 12	1,367 28
8e —— 7 décembre	9,343,264 95	9,338,775 75	4,489 20	429,575 40	428,208 12	1,367 28
9e —— 7 janvier 1855	9,343,264 95	9,338,684 40	4,580 55	429,575 40	428,208 12	1,367 28
10e —— 7 février	9,343,264 95	9,338,619 15	4,645 80	429,575 40	428,208 12	1,367 28
11e —— 7 mars	9,343,264 95	9,337,940 55	4,324 40	429,575 40	428,208 12	1,367 28
12e —— 7 avril	9,343,264 95	9,337,261 95	6,003 00	429,575 40	428,208 12	1,367 28
13e —— 7 mai	9,343,264 95	9,337,131 50	6,133 45	429,575 40	428,208 12	1,367 28
14e —— 7 juin	9,343,264 95	9,336,961 80	6,303 15	429,575 40	428,208 12	1,367 28
15e —— 7 juillet	9,343,264 95	9,336,833 20	6,431 75	429,575 40	428,208 12	1,367 28
	155,721,085 50	155,655,380 70	65,704 80	7,159,590 00	7,136,802 00	22,788 00

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

Tableau récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

INDICATION des TERMES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement, par nature de versements, pages 474 et 475.)			RENTES INSCRITES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement par nature de rentes pages 474 et 475.)		
	Sommes à verser par terme.	Versements effectués.	Sommes restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	Rentes à inscrire par terme.	Rentes inscrites.	Rentes restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	24,926,270 99	24,926,270 99	"	1,171,023 00	1,166,372 20	4,650 80
1er terme. 7 mai 1854.....	14,954,492 13	14,954,296 63	195 50	702,613 80	699,823 32	2,790 48
2e —— 7 juin.....	14,954,492 13	14,950,850 73	3,641 40	702,613 80	699,823 32	2,790 48
3e —— 7 juillet.....	14,954,492 13	14,950,070 28	4,421 85	702,613 80	699,823 32	2,790 48
4e —— 7 août.....	14,954,492 13	14,949,549 18	4,942 95	702,613 80	699,823 32	2,790 48
5e —— 7 septembre....	14,954,492 13	14,949,368 48	5,123 65	702,613 80	699,823 32	2,790 48
6e —— 7 octobre.....	14,954,492 13	14,949,291 53	5,200 60	702,613 80	699,823 32	2,790 48
7e —— 7 novembre.....	14,954,492 13	14,948,414 18	6,077 95	702,613 80	699,823 32	2,790 48
8e —— 7 décembre.....	14,954,492 13	14,948,315 63	6,176 50	702,613 80	699,823 32	2,790 48
9e —— 7 janvier 1855...	14,954,492 13	14,947,878 86	6,613 27	702,613 80	699,823 32	2,790 48
10e —— 7 février.....	14,954,492 13	14,947,554 71	6,937 42	702,613 80	699,823 32	2,790 48
11e —— 7 mars.....	14,954,492 13	14,946,826 91	7,665 22	702,613 80	699,823 32	2,790 48
12e —— 7 avril.....	14,954,492 13	14,945,988 47	8,503 66	702,613 80	699,823 32	2,790 48
13e —— 7 mai.....	14,954,492 13	14,945,748 47	8,743 66	702,613 80	699,823 32	2,790 48
14e —— 7 juin.....	14,954,492 13	14,945,224 07	9,268 06	702,613 80	699,823 32	2,790 48
15e —— 7 juillet.....	14,973,009 89	14,963,281 13	9,728 76	702,613 80	699,823 32	2,790 48
TOTAL.....	249,262,170 70	249,168,930 25	93,240 45	11,710,230 00	11,663,722 00	46,508 00
Les versements complémentaires effectués sur le reste à recouvrer, ci-dessus, pendant l'année 1856, s'étant élevés à.....			62,527 53			
Il reste à recouvrer au 1er janvier 1857.....			30,712 92			
Montant des rentes délivrées pendant l'année 1856.....						40,578 00
Rentes restant à délivrer au 1er janvier 1857.....						5,930 00

COMPTE DÉFINITIF

DE L'EMPRUNT NATIONAL

DE 500 MILLIONS.

NOTE

Sur le Compte définitif de l'Emprunt national de 500 millions.

La loi du 30 décembre 1854 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de cinq cents millions, ci..... 500,000,000f 00c

De plus, pour faciliter la liquidation des souscriptions et couvrir les frais d'escompte résultant des anticipations de payement, la loi du 2 mai 1855 a autorisé l'inscription d'une somme de 150,020 francs de rentes 4 1/2 p. o/o et de celle de 297,680 franc de rentes 3 p. o/o, lesdites rentes produisant, au taux de la négociation, un capital excédant l'emprunt ci-dessus de la somme de..... 9,541,615 55

TOTAL à réaliser..... 509,541,615 55

Cet emprunt a été affecté, à titre de *ressources extraordinaires*, aux besoins de l'exercice pendant lequel il serait recouvré.

Un décret du 31 décembre 1854 a prescrit de procéder par souscription publique à l'aliénation des rentes afférentes à l'emprunt de 500 millions en 4 1/2 et 3 p. o/o conformément aux taux ci-après :

Rentes 4 1/2 p. o/o à 92 francs, avec jouissance du 22 septembre 1854;

Rentes 3 p. o/o à 65 fr. 25 cent., avec jouissance du 22 décembre 1854.

Enfin, un arrêté du ministre des finances, portant la même date, a déterminé les mesures applicables à l'exécution de ce décret, et principalement les suivantes :

L'ouverture des registres de souscription a été fixée du 3 au 14 janvier inclusivement.

Le payement des souscriptions, admises depuis 10 francs de rentes et pour les multiples de 10 fr., a été stipulé, savoir : un dixième en souscrivant, et le reste en dix-huit termes égaux, à acquitter le 7 de chaque mois, du 7 mars 1855 au 7 août 1856 inclusivement. La faculté d'escompte, au taux de 4 p. o/o, a été accordée sur les payements par anticipation d'un ou de plusieurs termes pour les souscriptions de 1,000 francs et au-dessous. La concession de cette même faculté a été réservée à l'égard des souscriptions au-dessus de cette dernière somme.

Dans le cas où les souscriptions excéderaient la somme principale de 500 millions, elles ont été déclarées passibles d'une réduction proportionnelle, à l'exception de celles de 500 francs et au-dessous, qui ne devaient y être soumises qu'autant qu'elles dépasseraient à elles seules le capital de l'emprunt.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats de la souscription. Ils indiquent avec détail le montant des demandes primitives, tant en rentes qu'en capital, les réductions qu'elles ont subies, ainsi que la situation au 1er janvier 1857 des versements effectués et le montant total des rentes délivrées aux souscripteurs. Toutefois, les certificats ne pouvant être inscrits qu'intégralement après com-

plète libération, le développement par terme des rentes remises ne pourra être régulièrement établi que lors de la liquidation définitive de l'emprunt.

En résumé, l'emprunt de 500 millions a présenté les résultats généraux ci-après :

Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 180,480.

	Rentes.	Capital.	En rente.	En capital.
Le montant des souscriptions reçues a été de.....			102,184,230f	2,198,356,169f 99c
Elles ont été réduites :				
1° Annulation des souscriptions de 500 francs de rente et au-dessus.....	62,277,030f	1,347,901,209f 44c		
2° Réduction proportionnelle des souscriptions de 10 à 500 francs de rente.....	15,997,550	340,932,614 08		
ENSEMBLE.....	78,274,580	1,688,833,823 52	78,274,580	1,688,833,823 52
Elles ont donc ainsi été définitivement fixées à.....			23,909,650	509,522,346 47
Les versements effectués pendant le cours de l'exercice 1855 se sont élevés à la somme de.....			//	508,719,611 49
Il restait donc à recouvrer à la clôture dudit exercice.....			//	802,734 98
sur lesquels depuis il a été réalisé, du 1er septembre au 31 décembre 1856, une somme de 334,071 fr. 24 cent. dont le montant a dû être imputé au budget de l'exercice 1856, ci....			//	334,071 24
En sorte qu'au 1er janvier 1857 il ne restait plus à réaliser (voir le tableau de développement ci-joint, page 484) qu'une somme de.....			//	468,663 74
Les rentes délivrées aux souscripteurs de l'emprunt à la même époque s'élevaient, savoir :				
Rentes 4 1/2 p. o/o.....		7,921,760f		
Rentes 3 p. o/o.....		15,674,890		
ENSEMBLE.....		23,596,650	23,596,650	
Les rentes restant à délivrer ne sont plus que de.....			313,000	

Il résulte, de ce qui vient d'être dit, que l'emprunt de 500 millions a profité, à titre de *ressources extraordinaires*, aux budgets des exercices 1855 et 1856, pour les sommes ci-après, savoir :

Recettes appliquées à l'exercice 1855.....	508,719,611f 49c
——— 1856.....	334,071 24
ENSEMBLE.....	509,053,682 73

COMPTE DÉFINITIF DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

Tableau général des Souscriptions primitives et des Souscriptions réduites.

LIEUX DE SOUSCRIPTION.	NOMBRE DES SOUSCRIPTEURS					SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES				SOUSCRIPTIONS ANNULÉES		SOUSCRIPTIONS RÉDUITES	
	DE 10 fr. à 500 fr. de rente.	AU-DESSUS de 500 fr. de rente.	TOTAL.	DE 10 À 500 FR. DE RENTE.		AU-DESSUS DE 500 FR. DE RENTE.		TOTAL.		AU-DESSUS DE 500 FR. DE RENTE.		DE 10 À 300 FR. DE RENTE.	
				Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
RENTES 3 P. 0/0.													
Départements autres que celui de la Seine	50,887	2,957	53,844	15,848,940	344,714,445 00	7,881,580	171,424,365 00	23,730,520	516,138,810 00	7,881,580	171,424,365 00	9,486,790	206,337,682 50
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	30,740	3,832	34,578	10,627,010	231,137,467 50	49,321,600	1,072,744,800 00	59,948,610	1,303,882,267 50	49,321,600	1,072,744,800 00	6,366,790	138,477,631 47
Algérie	50	"	50	6,590	143,332 50	"	"	6,590	143,332 50	"	"	3,950	85,912 50
TOTAUX	81,683	6,789	88,472	26,482,540	575,995,245 00	57,203,180	1,244,169,165 00	83,685,720	1,820,164,410 00	57,203,180	1,244,169,165 00	15,857,530	344,901,226 47
RENTES 4 1/2 P. 0/0.													
Départements autres que celui de la Seine	72,890	2,111	75,001	10,087,530	224,633,946 66	2,889,030	59,064,613 33	13,876,560	283,698,559 99	2,889,030	59,064,613 33	6,588,360	134,695,360 00
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	16,205	760	16,965	2,418,390	49,442,640 00	2,184,820	44,667,431 11	4,603,210	94,110,071 11	2,184,820	44,667,431 11	1,452,470	29,694,942 22
Algérie	42	"	42	18,740	383,128 89	"	"	18,740	383,128 89	"	"	11,290	230,817 78
TOTAUX	89,137	2,871	92,008	13,424,660	274,459,715 55	5,073,850	103,732,044 44	18,498,510	378,191,759 99	5,073,850	103,732,044 44	8,052,120	164,621,120 00
TOTAL.													
Départements autres que celui de la Seine	123,777	5,068	128,845	26,836,470	569,348,391 66	10,770,610	230,488,978 33	37,607,080	799,837,369 99	10,770,610	230,488,978 33	16,075,150	341,033,042 50
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	46,951	4,592	51,543	13,045,400	280,580,107 50	51,506,420	1,117,412,231 11	64,551,820	1,397,992,338 61	51,506,420	1,117,412,231 11	7,819,260	168,172,573 69
Algérie	92	"	92	25,330	526,461 39	"	"	25,330	526,461 39	"	"	15,240	316,730 28
TOTAUX GÉNÉRAUX	170,820	9,660	180,480	39,907,200	850,454,960 55	62,277,030	1,347,901,209 44	102,184,230	2,198,356,169 99	62,277,030	1,347,901,209 44	23,909,650	509,522,346 47

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1857.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1857.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	16,455,018 65	16,455,018 65	"			
1er terme. 7 mars 1855....	8,231,450 07	8,231,416 57	33 50			
2e —— 7 avril.....	8,231,450 07	8,231,043 87	406 20			
3e —— 7 mai.....	8,231,450 07	8,230,806 48	643 59			
4e —— 7 juin.....	8,231,450 07	8,230,216 90	1,233 17			
5e —— 7 juillet.....	8,231,450 07	8,229,735 10	1,714 97			
6e —— 7 août.....	8,231,450 07	8,229,454 85	1,995 22			
7e —— 7 septembre.....	8,231,450 07	8,229,068 62	2,381 45			
8e —— 7 octobre.....	8,231,450 07	8,228,821 71	2,628 36			
9e —— 7 novembre.....	8,231,450 07	8,228,318 55	3,131 52	8,052,120 00	7,921,760 00	130,360 00
10e —— 7 décembre.....	8,231,450 07	8,227,798 86	3,651 21			
11e —— 7 janvier 1856...	8,231,450 07	8,227,667 84	3,782 23			
12e —— 7 février.....	8,231,450 07	8,227,449 82	4,000 25			
13e —— 7 mars.....	8,231,450 07	8,226,406 02	5,044 05			
14e —— 7 avril.....	8,231,450 07	8,225,409 27	6,040 80			
15e —— 7 mai.....	8,231,450 07	8,224,487 82	6,962 25			
16e —— 7 juin.....	8,231,450 07	8,223,810 45	7,639 62			
17e —— 7 juillet.....	8,231,450 07	8,222,357 70	9,092 37			
18e —— 7 août.....	8,231,450 16	8,217,804 48	13,645 68			
	164,621,120 00	164,547,093 56	74,026 44	8,052,120 00	7,921,760 00	130,360 00

RENTES 3 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 3 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1857.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1857.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	34,488,321 18	34,488,321 18	"			
1er terme. 7 mars 1855....	17,245,161 41	17,245,077 75	83 66			
2e —— 7 avril.....	17,245,161 41	17,238,846 33	6,315 08			
3e —— 7 mai.....	17,245,161 41	17,238,276 23	6,885 18			
4e —— 7 juin.....	17,245,161 41	17,237,273 70	7,887 71			
5e —— 7 juillet.....	17,245,161 41	17,236,022 49	9,138 92			
6e —— 7 août.....	17,245,161 41	17,234,788 08	10,373 33			
7e —— 7 septembre.....	17,245,161 41	17,233,686 71	11,474 70			
8e —— 7 octobre.....	17,245,161 41	17,231,815 46	13,345 95			
9e —— 7 novembre.....	17,245,161 41	17,231,752 16	13,409 25	15,857,530 00	15,674,890 00	182,64 00
10e —— 7 décembre.....	17,245,161 41	17,231,372 51	13,788 90			
11e —— 7 janvier 1856...	17,245,161 41	17,227,503 77	17,657 64			
12e —— 7 février.....	17,245,161 41	17,221,128 45	24,032 96			
13e —— 7 mars.....	17,245,161 41	17,217,722 06	27,439 35			
14e —— 7 avril.....	17,245,161 41	17,215,988 14	29,173 27			
15e —— 7 mai.....	17,245,161 41	17,210,703 72	34,457 69			
16e —— 7 juin.....	17,245,161 41	17,201,687 60	43,473 81			
17e —— 7 juillet.....	17,245,161 41	17,197,209 05	47,952 36			
18e —— 7 août.....	17,245,161 32	17,167,413 78	77,747 54			
TOTAL.....	344,901,226 47	344,506,589 17	394,637 30	15,857,530 00	15,674,890 00	182,640 00

Suite du COMPTE DÉFINITIF DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

Tableau récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857.

INDICATION des TERMES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir, pour le développement par nature de versements, pages 482 et 483.)			RENTES INSCRITES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir, pour le développement par nature de rentes, pages 482 et 483.)		
	Sommes à verser par terme.	Versements effectués.	Sommes restant à recouvrer au 1er janvier 1857.	Rentes à inscrire par terme.	Rentes inscrites.	Rentes restant à inscrire au 1er janvier 1857.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	50,943,339 83	50,943,339 83	»			
1er terme. 7 mars 1855....	25,476,611 48	25,476,494 32	117 16			
2e —— 7 avril.....	25,476,611 48	25,469,890 20	6,721 28			
3e —— 7 mai.....	25,476,611 48	25,469,082 71	7,528 77			
4e —— 7 juin.....	25,476,611 48	25,467,490 60	9,120 88			
5e —— 7 juillet.....	25,476,611 48	25,465,757 59	10,853 89			
6e —— 7 août.....	25,476,611 48	25,464,242 93	12,368 55			
7e —— 7 septembre.....	25,476,611 48	25,462,755 33	13,856 15			
8e —— 7 octobre.....	25,476,611 48	25,460,637 17	15,974 31			
9e —— 7 novembre.....	25,476,611 48	25,460,070 71	16,540 77	23,909,650 00	23,596,650 00	313,000 00
10e —— 7 décembre.....	25,476,611 48	25,459,171 37	17,440 11			
11e —— 7 janvier 1856...	25,476,611 48	25,455,171 61	21,439 87			
12e —— 7 février.....	25,476,611 48	25,448,578 27	28,033 21			
13e —— 7 mars.....	25,476,611 48	25,444,128 08	32,483 40			
14e —— 7 avril.....	25,476,611 48	25,441,397 41	35,214 07			
15e —— 7 mai.....	25,476,611 48	25,435,191 54	41,419 94			
16e —— 7 juin.....	25,476,611 48	25,425,498 05	51,113 43			
17e —— 7 juillet.....	25,476,611 48	25,419,566 75	57,044 73			
18e —— 7 août.....	25,476,611 48	25,385,218 26	91,393 22			
TOTAL.....	509,522,346 47	509,053,682 73	468,663 74	23,909,650 00	23,596,650 00	313,000 00

COMPTE

DE L'EMPRUNT NATIONAL

DE 750 MILLIONS.

NOTE

Sur le Compte de l'Emprunt national de 750 millions.

La loi du 11 juillet 1855 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de sept cent cinquante millions, ci. 750,000,000f 00c

La même loi a, en outre, autorisé le ministre des finances à procéder à l'aliénation de la somme de rentes 4 1/2 et 3 p. o/o nécessaires pour produire, indépendamment de la somme de 750 millions, un capital supplémentaire qui ne pourra excéder 30 millions, afin de faciliter la liquidation des souscriptions et couvrir les frais d'escompte résultant des anticipations de payement, ci. 30,000,000 00

TOTAL de la somme à réaliser. . . . 780,000,000 00

Les produits de cet emprunt ont été affectés à titre de *ressources extraordinaires* aux besoins des exercices 1855 et 1856.

Un décret du 14 juillet 1855 a prescrit de procéder par souscription publique à l'aliénation des rentes ci-dessus, en 4 1/2 et 3 p. o/o, conformément aux taux ci-après :

Rentes 4 1/2 p. o/o à 92 fr. 25 cent. avec jouissance du 22 mars 1855;

Rentes 3 p. o/o à 65 fr. 25 cent. avec jouissance du 22 juin 1855.

Enfin, un arrêté du ministre des finances, portant la même date, a déterminé les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret et principalement les suivantes :

L'ouverture des registres de souscription a été fixée du 18 au 29 juillet inclusivement.

Le payement des souscriptions, admises depuis 10 francs de rentes et pour les multiples de 10 francs, a été stipulé, savoir : un dixième en souscrivant, et le reste en dix-huit termes égaux, à acquitter le 7 de chaque mois, du 7 septembre 1855 au 7 février 1857 inclusivement. La faculté d'escompte, au taux de 4 p. o/o, a été accordée pour les payements par anticipation d'un ou de plusieurs termes, pour les souscriptions de 1,000 francs et au-dessous. La même faculté pourra être ultérieurement accordée pour les souscriptions au-dessus de cette dernière somme.

Si le montant des souscriptions excède la somme de 750 millions, et le capital supplémentaire nécessaire pour faciliter leur liquidation et couvrir les frais d'escompte, capital dont le maximum est fixé à 30 millions, elles ont été déclarées passibles d'une réduction proportionnelle, sauf les souscriptions de 50 francs et au-dessous qui ne devraient y être soumises qu'autant qu'elles dépasseraient à elles seules le capital de l'emprunt.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats de la souscription. Ils indiquent en détail le montant des demandes primitives, tant en rentes qu'en capital, les réductions qu'elles ont subies, ainsi que la situation, au 1er janvier 1857, des versements effectués et des rentes délivrées aux souscripteurs sur l'ensemble des termes de l'emprunt. Toutefois, les certificats ne pouvant être inscrits qu'intégrale-

ment, après complète libération, le développement, par terme, des rentes délivrées, ne pourra être régulièrement établi que lors de la liquidation définitive de l'emprunt.

En résumé, l'emprunt de 750 millions a présenté les résultats généraux ci-après :

Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 316,976.

			En rentes.	En capital.
Le montant des souscriptions reçues a été de.....			168,850,020f	3,652,724,135f 30c
Elles ont été atténuées de la réduction proportionnelle qui a dû être opérée sur les souscriptions au-dessus de 50 francs de rentes, lesquelles s'élevaient à.	Rentes. 158,061,040f	Capital. 3,420,769,445f		
Réduction proportionnelle..	132,760,520	2,873,264,703	132,760 520	2,873,264,703 00
RESTE.....	25,300,520	547,504,742		
Et elles ont donc ainsi été définitivement fixées à.....			36,089,500	779,459,432 30
Le produit des versements effectués au 31 décembre 1856 a été appliqué aux budgets des exercices 1855 et 1856, savoir :				
Recettes réalisées jusqu'au 31 août 1856, applicables à l'exercice 1855.....			//	625,116,750 97
Il restait à recouvrer à la clôture dudit exercice.....			»	154,342,681 33
Recouvrements effectués du 1er septembre au 31 décembre 1856, appliqués à l'exercice 1856.....			//	91,324,013 75
En sorte qu'au 1er janvier 1857 il ne restait plus à réaliser (voir le tableau de développement ci-joint, page 492) qu'une somme de.....			//	63,018,667 58
Les rentes délivrées aux souscripteurs de l'emprunt à la même époque s'élevaient, savoir :				
Rentes 4 1/2 p. o/o.....		3,520,990f		
Rentes 3 p. o/o.....		21,565,770		
ENSEMBLE.....		25,086,760	25,086,760	
Les rentes restant à délivrer ne sont plus que de.....			11,002,740	

Comme on vient de le dire, les produits de cet emprunt, réalisés jusqu'au 1er janvier 1857, ont profité, à titre de *ressources extraordinaires*, aux budgets des exercices 1855 et 1856, pour les sommes ci-après, savoir :

Recettes appliquées à l'exercice 1855.....	625,116,750f 97c
——————— 1856.....	91,324,013 75
ENSEMBLE.....	716,440,764 72

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

Tableau général des Souscriptions primitives et des Souscriptions réduites.

LIEUX DE SOUSCRIPTION.	NOMBRE DES SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES.				SOUSCRIPTIONS RÉDUITES							
	DE 50 francs de rente et au-dessous.	AU-DESSUS de 50 francs de rente.	TOTAL.	DE 50 FRANCS DE RENTE et au-dessous.		AU-DESSUS DE 50 FRANCS de rente.		TOTAL.		DE 50 FRANCS DE RENTE et au-dessous.		AU-DESSUS DE 50 FRANCS de rente.		TOTAL.	
				Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.
				fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
RENTES 3 P. 0/0.															
Départements autres que celui de la Seine.....	135,900	33,136	169,036	6,723,460	146,235,255	34,857,780	758,156,715	41,581,240	904,391,970	6,723,460	146,235,255	5,596,900	121,732,575	12,320,360	267,967,830
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale)....	38,876	28,845	67,721	1,890,580	41,120,115	109,553,400	2,382,786,450	111,443,980	2,423,906,565	1,890,580	41,120,115	17,477,800	380,142,157	19,368,380	421,262,272
Algérie.....	214	16	230	10,440	227,070	3,320	72,210	13,760	299,280	10,440	227,070	560	12,180	11,000	239,250
TOTAUX.....	174,990	61,997	236,987	8,624,480	187,582,440	144,414,500	3,141,015,375	153,038,980	3,328,597,815	8,624,480	187,582,440	23,075,260	501,886,912	31,699,740	689,469,352
RENTES 4 1/2 P. 0/0.															
Départements autres que celui de la Seine.....	44,637	22,625	67,262	2,005,110	41,104,755	8,427,020	172,753,910	10,432,130	213,858,665	2,005,110	41,104,755	1,381,110	28,312,755	3,386,220	69,417,510
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)...	3,500	9,066	12,566	153,080	3,138,140	5,211,890	106,843,745	5,364,970	109,981,885	153,080	3,138,140	842,900	17,279,450	995,980	20,417,590
Algérie.....	135	26	161	6,310	129,355	7,360	156,415	13,940	285,770	6,310	129,355	1,250	25,625	7,560	154,980
TOTAUX.....	48,272	31,717	79,989	2,164,500	44,372,250	13,646,540	279,754,070	15,811,040	324,126,320	2,164,500	44,372,250	2,225,260	45,617,830	4,389,760	89,990,080
TOTAL.															
Départements autres que celui de la Seine.....	180,537	55,761	236,298	8,728,570	187,340,010	43,284,800	930,910,625	52,013,370	1,118,250,635	8,728,570	187,340,010	6,978,010	150,045,330	15,706,580	337,385,340
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale)....	42,376	37,911	80,287	2,043,660	44,258,255	114,765,290	2,489,630,195	116,808,950	2,533,888,450	2,043,660	44,258,255	18,320,700	397,421,607	20,364,360	441,679,862
Algérie.....	349	42	391	16,750	356,425	10,950	228,625	27,700	585,050	16,750	356,425	1,810	37,805	18,560	394,230
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	223,262	93,714	316,976	10,788,980	231,954,690	158,061,040	3,420,769,445	168,850,020	3,652,724,135	10,788,980	231,954,690	25,300,520	547,504,742	36,089,500	779,459,432

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 P. 0/0.

INDICATIONS des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1857.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1857.
Dixième de garantie.....	8,999,008f	8,999,008f 00c	"			
1er terme. 7 septembre 1855.	4,499,504	4,408,571 25	932f 75c			
2e —— 7 octobre.....	4,499,504	4,496,880 00	2,624 00			
3e —— 7 novembre.....	4,499,504	4,496,531 50	2,972 50			
4e —— 7 décembre.....	4,499,504	4,496,099 25	3,474 75			
5e —— 7 janvier 1856...	4,499,504	4,495,183 39	4,320 61			
6e —— 7 février.....	4,499,504	4,494,183 13	5,320 87			
7e —— 7 mars.....	4,499,504	4,488,044 63	11,459 37			
8e —— 7 avril.....	4,499,504	4,483,988 05	15,515 95			
9e —— 7 mai.....	4,499,504	4,479,098 38	20,405 62	4,389,760f	3,520,990f	868,770f
10e —— 7 juin.....	4,499,504	4,475,793 80	23,710 20			
11e —— 7 juillet.....	4,499,504	4,470,830 01	28,673 99			
12e —— 7 août.....	4,499,504	4,467,517 63	31,986 37			
13e —— 7 septembre.....	4,499,504	4,461,091 21	38,412 79			
14e —— 7 octobre.....	4,499,504	4,439,303 80	60,200 20			
15e —— 7 novembre.....	4,499,504	4,491,845 15	97,658 85			
16e —— 7 décembre.....	4,499,504	4,235,146 80	264,357 20			
17e —— 7 janvier 1857...	4,499,504	3,602,975 51	896,528 49			
18e —— 7 février.....	4,499,504	3,578,515 80	920,988 20			
	89,990,080	87,560,537 29	2,429,542 71	4,389,760	3,520,990	868,770

RENTES 3 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 3 P. 0/0.

INDICATIONS des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1857.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1857.
Dixième de garantie.....	68,930,269f 12c	68,930,269f 12c	"			
1er terme. 7 septembre 1855.	34,474,393 51	34,442,109 58	32,283f 93c			
2e —— 7 octobre.....	34,474,393 51	34,389,492 20	84,901 31			
3e —— 7 novembre.....	34,474,393 51	34,371,864 89	102,528 62			
4e —— 7 décembre.....	34,474,393 51	34,356,951 86	117,441 65			
5e —— 7 janvier 1856...	34,474,393 51	34,284,316 84	190,076 67			
6e —— 7 février.....	34,474,393 61	34,221,421 83	252,971 68			
7e —— 7 mars.....	34,474,393 51	34,152,613 18	321,780 33			
8e —— 7 avril.....	34,474,393 51	34,051,217 38	423,176 13			
9e —— 7 mai.....	34,474,393 51	33,973,664 98	500,728 53			
10e —— 7 juin.....	34,474,393 51	33,911,623 42	562,770 09	31,699,740f	21,565,770f	10,133,970f
11e —— 7 juillet.....	34,474,393 51	33,703,051 97	771,341 54			
12e —— 7 août.....	34,474,393 51	33,544,006 05	930,387 46			
13e —— 7 septembre.....	34,474,393 51	33,210,927 32	1,263,466 19			
14e —— 7 octobre.....	34,474,393 51	32,544,238 69	1,930,154 82			
15e —— 7 novembre.....	34,474,393 51	30,204,762 08	4,269,631 43			
16e —— 7 décembre.....	34,474,393 51	25,986,224 05	8,488,169 46			
17e —— 7 janvier 1857...	34,474,393 51	14,338,470 24	20,135,923 27			
18e —— 7 février.....	34,474,393 51	14,263,001 75	20,211,391 76			
	689,469,352 30	628,880,227 43	60,589,124 87	31,699,740	21,565,770	10,133,970

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

Tableau récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857.

INDICATION des TERMES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement, par nature de versements, pages 490 et 491).			RENTES INSCRITES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement par nature de rentes, pages 490 et 491).		
	Sommes à verser par terme.	Versements effectués.	Sommes restant à recouvrer au 1er janvier 1857.	Rentes à inscrire par terme.	Rentes inscrites.	Rentes restant à inscrire au 1er janvier 1857.
Dixième de garantie.....	77.929,277f 12c	77,929,277f 12c	"			
1er terme. 7 septembre 1855.	38,973,897 51	38,940,680 83	33,216f 68c			
2e —— 7 octobre.....	38,973,897 51	38,886,372 20	87,525 31			
3e —— 7 novembre.....	38,973,897 51	38,868,396 39	105,501 12			
4e —— 7 décembre.....	38,973,897 51	38,852,981 11	120,916 40			
5e —— 7 janvier 1856...	38,973,897 51	38,779,500 23	194,397 28			
6e —— 7 février.....	38,973,897 51	38,715,604 96	258,292 55			
7e —— 7 mars.....	38,973,897 51	38,640,657 81	333,239 70			
8e —— 7 avril.....	38,973,897 51	38,535,205 43	438,692 08			
9e —— 7 mai.....	38,973,897 51	38,452,763 36	521,134 15	36,089,500f	25,086,760f	11,002,740f
10e —— 7 juin.....	38,973,897 51	38,387,417 22	586,480 29			
11e —— 7 juillet.....	38,973,897 51	38,173,881 98	800,015 53			
12e —— 7 août.....	38,973,897 51	38,011,523 68	962,373 83			
13e —— 7 septembre.....	38,973,897 51	37,672,018 53	1,301,878 98			
14e —— 7 octobre.....	38,973,897 51	36,983,542 49	1,990,355 02			
15e —— 7 novembre.....	38,973,897 51	34,606,607 23	4,367,290 28			
16e —— 7 décembre.....	38,973,897 51	30,221,370 85	8,752,526 66			
17e —— 7 janvier 1857...	38,973,897 51	17,941,445 75	21,032,451 76			
18e —— 7 février.....	38,973,897 51	17,841,517 55	21,132,379 96			
	779,459,432 30	716,440,764 72	63,018,667 58	36,089,500	25,086,760	11,002,740
Depuis le 1er janvier jusqu'au 28 février 1857, il a été reçu, tant sur les deux derniers termes de l'emprunt que sur les termes antérieurs, une somme de.....			43,392,245 80			
Le reste à recouvrer à la fin des 18 termes est, en conséquence, de.....			19,626,421 78			
Les rentes délivrées pendant les deux mois précités se sont élevées à une somme de.....						6,797,970
Rentes restant à délivrer au 28 février 1857.....						4,206,770

EMPRUNTS NATIONAUX DE 1854 ET 1855.

ÉTAT GÉNÉRAL,

PAR DÉPARTEMENT,

DES RECETTES SUR LES EMPRUNTS NATIONAUX DE 1854 ET 1855,

JUSQU'AU 1er JANVIER 1857.

EMPRUNTS NATIONAUX DES ANNÉES 1854 ET 1855.

État général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1854 et 1855 jusqu'au 1er janvier 1857.

DÉPARTEMENTS.	EMPRUNT de 250 MILLIONS. (Loi du 11 mars 1854.)	EMPRUNT de 500 MILLIONS. (Loi du 30 décembre 1854.)	EMPRUNT de 750 MILLIONS. (Loi du 11 juillet 1855.)	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
Ain	638,439f 34c	1,185,564f 03c	772,317f 38c	2,596,320f 75c	
Aisne	3,300,611 57	11,302,825 72	9,520,047 43	24,123,484 72	
Allier	690,137 29	1,723,540 39	1,623,950 83	4,037,628 51	
Alpes (Basses-)	487,378 91	783,304 94	367,257 48	1,637,941 33	
Alpes (Hautes-)	297,082 82	549,581 65	347,484 82	1,194,149 29	
Ardèche	260,506 71	1,215,551 02	767,563 38	2,243,621 11	
Ardennes	1,423,871 94	4,524,033 93	4,705,935 14	10,653,841 01	
Ariége	245,963 85	480,507 40	375,889 04	1,102,360 29	
Aube	1,274,854 00	4,046,178 59	5,482,044 92	10,803,077 51	
Aude	1,631,401 92	3,572,810 62	1,620,209 00	6,824,421 54	
Aveyron	604,500 41	1,401,384 10	1,330,933 39	3,336,817 90	
Bouches-du-Rhône	4 812,556 45	13,422,377 98	14,694,684 97	32,929,619 40	
Calvados	2,081,659 16	4,148,349 43	3,585,862 42	9,815,871 01	
Cantal	447,275 23	828,952 43	969,661 57	2,245,889 23	
Charente	1,883,861 67	2,370,392 32	4,176,884 89	8,431,138 88	
Charente-Inférieure	2,004,308 04	3,496,175 36	1,959,624 62	7,460,108 02	
Cher	797,488 18	1,437,690 55	1,292,779 92	3,527,958 65	
Corrèze	254,636 69	574,707 91	773,657 86	1,603,002 46	
Corse	218,864 16	540,513 82	370,548 11	1,129,926 09	
Côte-d'Or	2,304,585 16	4,830,801 98	4,535,126 91	11,670,514 05	
Côtes-du-Nord	807,193 15	1,749,327 99	857,262 06	3,413,783 20	
Creuse	404,342 77	636,035 55	472,287 00	1,512,665 32	
Dordogne	615,285 07	1,155,791 86	1,861,007 60	3,632,084 53	
Doubs	1,296,650 20	3,845,511 95	4,659,156 30	9,801,318 45	
Drôme	830,630 45	2,141,343 74	1,712,982 91	4,684,957 10	
Eure	1,558,849 59	3,806,922 06	3,554,949 74	8,920,721 39	
Eure-et-Loir	968,947 34	2,977,655 36	2,680,810 52	6,627,413 22	
Finistère	1,188,460 93	2,286,918 22	1,498,511 87	4,973,891 02	
Gard	1,611,020 77	2,887,209 91	2,012,057 43	6,510,288 11	
Garonne (Haute-)	2,251,065 59	3,606,331 48	2,746,660 37	8,604,057 44	
Gers	1,112,513 78	2,129,436 07	1,395,644 07	4,637,593 92	
Gironde	5,549,467 52	17,935,555 12	19,921,572 82	43,406,595 46	
Hérault	2,969,599 02	5,424,388 56	2,459,748 45	10,853,736 03	
Ille-et-Vilaine	1,191,962 77	2,187,387 99	3,052,087 03	6,431,437 79	
Indre	685,769 99	1,790,098 31	2,794,359 01	5,270,227 31	
Indre-et-Loire	1,541,993 41	5,833,531 44	3,882,003 94	11,257,528 79	
Isère	1,346,663 83	3,204,472 19	2,145,980 66	6,697,116 68	
Jura	489,260 00	947,948 59	1,514,583 60	2,951,792 19	
Landes	506,253 05	841,012 57	351,870 84	1,699,136 46	
Loir-et-Cher	1,150,129 08	3,402,019 45	2,673,840 31	7,225,988 84	
Loire	1,295,534 92	3,509,909 08	3,516,392 87	8,321,836 87	
Loire (Haute-)	467,800 47	1,178,567 93	823,493 35	2,469,861 75	
Loire-Inférieure	2,420,961 13	7,591,643 54	6,711,469 10	16,724,073 77	
Loiret	2,776,693 32	7,015,203 57	6,097,569 93	15,889,466 82	
Lot	488,354 86	758,928 66	459,518 00	1,706,801 52	
Lot-et-Garonne	817,178 09	2,664,728 71	1,816,097 77	5,298,004 57	
A REPORTER	62,002,564 60	153,943,124 07	140,944,381 63	356,890,070 30	

DÉPARTEMENTS.	EMPRUNT de 250 MILLIONS. (Loi du 11 mars 1854.)	EMPRUNT de 500 MILLIONS. (Loi du 30 décembre 1854.)	EMPRUNT de 750 MILLIONS. (Loi du 11 juillet 1855.)	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
REPORT	62,002,564f 60c	153,943,124f 07c	140,944,381f 63c	356,890,070f 30c	
Lozère	228,461 94	455,893 98	521,144 41	1,205,500 33	
Maine-et-Loire	1,352,988 78	4,501,243 91	3,246,342 38	9,100,575 07	
Manche	1,240,168 73	2,334,593 31	6,279,512 68	9,854,274 72	
Marne	3,164,316 89	7,422,944 73	2,085,538 46	12,672,800 08	
Marne (Haute-)	976,729 50	2,027,710 14	2,082,578 91	5,087,018 55	
Mayenne	627,456 96	1,476,935 76	844,130 67	2,948,523 39	
Meurthe	2,351,569 70	11,244,883 69	21,204,238 46	34,800,691 85	
Meuse	2,017,628 40	3,122,709 87	3,038,173 18	8,178,511 45	
Morbihan	858,412 83	1,395,095 57	857,901 43	3,111,409 83	
Moselle	2,421,136 38	5,027,236 39	6,572,222 88	14,020,595 65	
Nièvre	858,079 81	1,574,542 73	2,555,712 43	4,988,334 97	
Nord	5,588,145 79	17,130,877 50	15,550,536 99	38,269,560 28	
Oise	2,492,209 80	6,291,326 97	5,717,303 58	14,500,840 35	
Orne	503,558 75	1,224,683 76	2,061,667 25	3,789,909 76	
Pas-de-Calais	2,758,794 05	6,339,508 32	6,055,634 49	15,153,936 86	
Puy-de-Dôme	1,948,857 72	4,404,436 77	3,478,622 56	9,831,917 05	
Pyrénées (Basses-)	1,597,517 23	2,758,465 34	2,905,467 68	7,261,450 25	
Pyrénées (Hautes-)	339,072 94	463,441 57	344,199 98	1,146,714 49	
Pyrénées-Orientales	817,488 61	1,243,699 79	660,043 59	2,721,231 99	
Rhin (Bas-)	2,154,851 51	5,315,985 81	7,617,981 73	15,088,819 05	
Rhin (Haut-)	2,461,731 76	3,841,818 05	5,242,277 40	11,545,827 21	
Rhône	4,511,925 82	20,249,328 14	15,756,085 05	40,517,339 01	
Saône (Haute-)	656,491 21	1,028,617 56	1,212,078 43	2,897,187 20	
Saône-et-Loire	1,591,649 77	4,085,994 56	3,321,221 63	8,998,865 96	
Sarthe	1,041,791 86	4,154,011 23	2,773,925 98	7,969,729 07	
Seine	114,799,195 75	167,943,601 16	396,097,086 18	678,838,883 09	
Seine-Inférieure	7,266,044 80	14,339,854 81	12,552,004 04	34,157,903 65	
Seine-et-Marne	2,069,979 56	8,149,536 53	6,710,673 29	16,930,189 38	
Seine-et-Oise	3,211,946 73	12,232,422 45	8,526,379 48	23,970,748 66	
Sèvres (Deux-)	774,192 42	1,396,530 14	689,736 12	2,860,458 68	
Somme	3,402,268 87	8,709,187 95	6,919,733 64	19,031,190 46	
Tarn	886,523 94	2,096,878 98	2,613,509 86	5,596,912 78	
Tarn-et-Garonne	534,000 79	1,443,821 59	1,165,453 98	3,143,276 36	
Var	1,946,865 27	3,861,572 80	2,049,955 97	7,858,394 04	
Vaucluse	1,275,060 90	2,332,461 04	1,676,646 24	5,284,168 18	
Vendée	432,883 09	1,145,398 44	696,342 64	2,274,624 17	
Vienne	1,551,985 55	3,328,070 16	2,953,864 33	7,833,920 04	
Vienne (Haute-)	854,848 33	1,528,170 27	1,161,444 83	3,544,463 43	
Vosges	1,591,068 61	3,203,482 82	6,212,322 34	11,006,873 77	
Yonne	1,861,875 97	3,966,853 93	3,102,474 04	8,931,203 94	
Algérie	146,588 33	316,730 14	384,213 88	847,532 35	
TOTAUX	249,168,930 25	509,053,682 73	716,440,764 72	1,474,663,377 70	

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget « de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin, un décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées; et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ils ont été, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet 1848.

En outre, les fonds de l'amortissement se trouvent, à partir de 1852, affectés par le transfert et l'annulation périodiques des rentes *perpétuelles* acquises par la caisse des retraites de la vieillesse, qui ont lieu jusqu'à concurrence du capital représentatif des rentes *viagères* successivement inscrites au nom des déposants.

Il résulte de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850, qui a placé la caisse des retraites de la vieillesse sous la gestion de la caisse des dépôts et consignations, et, en dernier lieu, des articles 11 et 12 de la loi modificative du 28 mai 1853, que tous les fonds de cette nouvelle institution sont employés chaque semaine en achats de rentes inscrites en son nom. Tous les trois mois, la caisse des dépôts fait inscrire sur le grand-livre de la dette publique les rentes viagères liquidées, et elle fait transférer aux mêmes époques, par un prélèvement sur les rentes appartenant à la caisse des retraites, la quotité de rentes sur l'État nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent à la valeur, d'après le tarif, des rentes viagères à inscrire. Les rentes ainsi transférées à la caisse d'amortissement sont annulées, afin que les budgets n'aient pas à en supporter à la fois les intérêts et ceux des rentes viagères inscrites, et il est fait écriture de leur capital, comme exprimant en dépense la sortie des valeurs provenant de la caisse des retraites, et en recette, leur attribution à l'amortissement.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1857. (Voir pages 505 à 509);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir pages 510 à 513);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1856, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (pages 514 et 515);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement, pendant l'année 1856 (page 516);

Le développement de la consolidation, en rentes, opérée les 23 février et 24 juillet 1856, des bons du trésor formant la réserve des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (page 517);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (pages 518 et 519);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1857 (pages 520 à 523);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (pages 524 et 525);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1857 (pages 524 et 525);

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1857 (voir page 526);

Le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1856 (pages 527 à 531); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (pages 532 et 533).

Enfin, l'état présentant les rentes de la caisse des retraites de la vieillesse transférées à la caisse d'amortissement, et annulées, en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mai 1853 (page 534).

Les principaux résultats que présentent les différents tableaux mentionnés ci-dessus, sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1855, s'élevaient à..... 44,785,634f 53c

Ceux que le trésor a eu à remettre à cette caisse, pendant l'année 1856, montent à 110,855,497 fr. 50 cent., savoir :

Dotation annuelle.....	86,560,932f 00c	110,855,497 50
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement.....	24,294,565 50	
A REPORTER.....		155,641,132 03

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT	155,641,132f 03c
A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement, pendant l'année 1856, sur les bons délivrés par le trésor, ci.....	731,834 50
Et le capital des rentes, provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement ci.....	1,148,045 83
TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1856.	157,521,012 36

Cette caisse a remis au trésor :

En exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o aux 31 décembre 1855 et 30 juin 1856, et qui ont été consolidés pour la somme de 99,818,176 fr. 65 cent., représentant celle de 4,419,046 francs en rentes 3 p. o/o (voir page 515), ci..... 99,818,176f 65c

En outre, elle a fait dépense du capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, qui lui ont été transférées aux termes de la loi du 28 mai 1853, ci..... 1,148,045 83

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1856, à 56,554,789 fr. 88 cent., savoir :

Numéraire.....	"	56,554,789 88
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	56,554,789f 88c	
TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus.....		157,521,012 36

Ces résultats se divisent ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor, et recette relative à la caisse des retraites pour la vieillesse.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve, et dépense relative à la caisse des retraites pour la vieillesse.	SOLDE disponible au 1er janvier 1857.
Rentes 4 1/2 p. 0/0.....	27,716,526f 17c	60,148,338f 07c	57,380,889f 70c	30,483,974f 54c
—— 4 p. 0/0.....	542,934 38	1,122,701 52	1,096,197 12	568,938 78
—— 3 p. 0/0.....	16,526,173 93	51,464,838 24	42,489,135 66	25,501,876 56
	44,785,634 53	112,735,377 83	100,966,222 48	56,554,789 88
	157,521,012f 36c		157,521,012f 36c	

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1856, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1857.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07

Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de 210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1857, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	1,264,239,306f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	448,987,509 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	380,519,428 50	
Arrérages de rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse	132,441 50	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	27,413,632 72	
Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement, aux termes de la loi du 28 mai 1853	22,365,502 94	
TOTAL	2,143,657,821 66	
A REPORTER		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210f 00c

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425f 98c	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	1,651,121,497 75	
Bons remis au trésor sans échange de rentes.....	37,537,815 11	
Coût des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.....	22,365,502 94	
TOTAL.....	2,087,103,241 78	
La recette étant de.....	2,143,657,821 66	
Et la dépense de.....	2,087,103,241 78	
L'excédant de recette, pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833, est de.....	56,554,579 88	56,554,579 88
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1857, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		56,554,789 88

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair. (A)	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1857.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,185,725,192f 81c	1,920,452,642f 89c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	260,816,233 44	263,720,048 91
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	24,142,379 67	42,198,278 43
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	274,530,296 82	1,152,317,222 57
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,745,214,102 74	3,378,688,192 80

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir, page 526 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1856.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1857, à 112,023,091 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	4 1/2 p. 0/0	44,157,755f 00c	16,226,606f 00c	60,384,361f 00c
	4 p. 0/0	821,439 00	305,173 00	1,126,612 00
	3 p. 0/0	41,581,738 00	8,930,380 00	50,512,118 00
	TOTAL	86,560,932 00	25,462,159 00	112,023,091 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 525 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées de 1840 à 1855 dans les comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1856, page 517 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1857.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes, et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de cinq années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant au rentes 5 p. o/o, comme elle se sont constamment maintenues au-dessus du pair pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui

A REPORTER	77,503,204

Suite du *RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1857.*

REPORT..... 77,503,204f

en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o.....	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o.....	92,928	
——— 4 p. o/o.....	353,296	
——— 3 p. o/o.....	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 francs de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 francs, réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à..... 1,665,050f

2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 francs, dont le centième, attribué à l'amortissement, est de..... 1,428,571

3° Emprunt de 150 millions, dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à..... 1,522,842

4,616,463

TOTAL À REPORTER..... 94,978,193

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1857.*

Report		94,978,193f
Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement, et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de	5,000,000f	32,000,000
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de	27,000,000	

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées. 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du Trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du Trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1857.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dotations annuelles	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1856	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1856 :					
En rentes { 4 p. 0/0 ..... 15,294,420f ; 3 p. 0/0 ..... 56,608,826 }	49,971,711 00	9,677,578 00	965,151 00	11,288,806 00	71,903,246 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841, au capital nominal de 191,021,967 francs.	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844, au capital nominal de 235,988,233 francs.	"	"	"	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunt de 250 millions, négocié le 10 décembre 1847, et réduit par le décret du 24 juillet 1848 au capital nominal de 85,647,100 francs	"	"	"	856,471 00	856,471 00
Emprunts et consolidations en rentes, votés pendant les années 1848 et 1849 (1)	9,567,419 00	"	"	5,235,409 00	(1) 14,802,828 00
A REPORTER	104,793,306 00	10,063,547 00	2,577,187 00	51,945,676 00	169,379,716 00

(1) Emprunt de 13,107,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 24 juillet 1848.) 2,621,400f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon 1,363,470
Consolidation des livrets des caisses d'épargne 3,927,039
Emprunt national en rentes 5 p. 0/0, au pair 261,821
Compensation en rentes 5 p. 0/0 aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national 56,051
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national 46,905
Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne 338
A REPORTER 8,277,924

REPORT 8,277,924f
Consolidation en rentes 5 p. 0/0 des fonds des communes, etc. 43,455
Consolidation des fonds des tontines 46,040
Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) 1,200,000
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 4,513,853
Compensation en rentes 3 p. 0/0 aux porteurs de bons du Trésor 717,595
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 des fonds des communes 3,956
TOTAL 14,802,828

Suite *du* RÉSUMÉ *sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1857.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	104,793,306 00	10,063,547 00	2,577,187 00	51,945,676 00	169,379,716 00
Emprunt de 250 millions, réalisé en vertu de la loi du 11 mars 1854, et représentant un capital nominal de 339,778,300 francs	"	1,011,253 00	"	2,386,530 00	3,397,783 00
Emprunt de 500 millions, réalisé en vertu des lois du 30 décembre 1854 et du 2 mai 1855, et représentant un capital nominal de 707,520,333 fr.	"	1,789,360 00	"	5,285,843 00	7,075,203 00
Emprunt de 750 millions, réalisé en vertu de la loi 11 juillet 1855, et représentant un capital nominal de 1,154,208,222 francs	"	975,502 00	"	10,566,580 00	11,542,082 00
4° Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse transférées au nom de la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 28 mai 1853	"	543,605 00	18,343 00	384,859 00	946,807 00
	104,793,306 00	14,383,267 00	2,595,530 00	70,569,488 00	192,341,591 00
Mais ce résultat a été modifié de la manière suivante :					
Annulations prononcées : par la loi du 4 décembre 1849 75,063,693f ; par le décret du 17 mars 1852 4,308,000 ; par la loi du 28 mai 1853 946,807	56,345,181 00	979,219 00	1,468,918 00	21,525,182 00	80,318,500 00
	48,448,125 00	13,404,048 00	1,126,612 00	49,044,306 00	112,023,091 00
Transport aux rentes 4 1/2 p. 0/0 de la part d'amortissement attribuée aux rentes 5 p. 0/0 converties ou remboursées. (Décret du 14 mars 1852, article 8.)	A déduire : 48,448,125 00	48,448,125 00	"	"	"
Transport du 4 1/2 au 3 p. 0/0 du centième du capital nominal de la rente de 4,403,436 francs, en 3 p. 0/0, échangée contre une rente 4 1/2 p. 0/0 de 4,475,655 fr. 90 cent. (Décret du 27 avril 1852.)	"	A déduire ; 1,467,812 00	"	1,467,812 00	"
	"	60,384,361 00	1,126,612 00	50,512,118 00	112,023,091 00
En outre, il est nécessaire de déduire de ces ressources les arrérages qui ne profiteront à la caisse d'amortissement qu'en 1857, sur une rente de 2,335,187 francs, avec jouissance du 22 juin 1856, relative à la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1856, ci	"	629,371 50	11,738 50	526,483 50	1,167,593 50
	"	59,754,989 50	1,114,873 50	49,985,634 50	110,855,497 50

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1857.

Le système consacré pour l'amortissement, par la loi du 10 juin 1833, a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1856, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans et six mois, une ressource totale de 1,745,214,102 fr. 74 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve	1,720,391,683 63
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds	27,413,632 72
ENSEMBLE	1,747,805,316 35
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement (2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats	2,591,213 61
RESTE, comme on l'a dit ci-dessus	1,745,214,102 74

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué au budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.) ensemble	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé	
A REPORTER	468,515,910 91

Suite du *Résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1857.*

Report			468,515,910f 91c
que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de			442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année			834,451,077 25
Ensemble	Service des budgets	1,302,966,988f 16c	1,745,214,102 74
	Découverts du trésor	442,247,114 58	

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,745,214,102 fr. 74 cent., savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c		286,086,409f 87c
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00	132,044,664 80	
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir le renvoi à la page suivante.)	11,031,512 05		
A reporter			286,086,409 87

Suite du *Résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1857.*

Report		286,086,409f 87c
2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.		
Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	
3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.		
Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	
A reporter		910,763,025 49

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
Total égal à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir, pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du *RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1857.*

REPORT		910,763,025f 49c
4e Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.		
Exercice 1848	105,930,830f 78c	
——— 1849	141,975,897 51	
——— 1850	72,362,908 95	
——— 1851	76,653,602 58	
——— 1852	77,425,301 57	834,451,077 25
——— 1853	78,428,746 99	
——— 1854	81,512,406 54	
——— 1855	88,574,050 33	
——— 1856	111,587,332 00	
		1,745,214,102 74

En résumé, pendant une période de vingt-trois ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,745 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 74 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 526.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1856.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1855. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1855, pages 510 et 511.) 44,785,634f 53c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	"	44,157,755f 00c	44,157,755f 00c	
4 p. 0.0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	"	41,581,738 00	41,581,738 00	
	"	86,560,932 00	86,560,932 00	(A) 86,560,932 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	"	15,597,234f 50c	15,597,234f 50c	
4 p. 0/0	"	293,434 50	293,434 50	
3 p. 0/0	"	8,403,896 50	8,403,896 50	
	"	24,294,565 50	24,294,565 50	(A) 24,294,565 50

Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées en exécution de la loi du 28 mai 1853 (voir le tableau page 534) :

Capital des rentes 4 1/2 p. 0/0	"	1,148,045 83
——— 4 p. 0/0	"	
——— 3 p. 0/0	1,148,045f 83c	

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1856, et pour lesquels il a été remis des bons du Trésor avec affectation aux rentes

4 1/2 p. 0/0	393,348f 57c	731,834 50
4 p. 0/0	7,328 02	
3 p. 0/0	331,157 91	
TOTAL GÉNÉRAL		157,521,012 36

(A) Ces deux sommes forment ensemble celle de 110,855,497 francs 50 cent. qui était à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1856.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 527 le développement par mois de ces rachats) :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES AVEC ARRÉRAGES À RECEVOIR. en 1856.	en 1857.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
Néant	"	"	"	"	"	"	"

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 517.)

ORIGINE DES BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du Trésor.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1856 et 1857.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1855. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 23 janvier 1856.)	3 p. 0/0	22 déc. 1855.	64f 47c 1/2	4 1/2 p. 0/0	1,289,640f 00c	27,716,513f 00c	
				4 p. 0/0	25,262 00	542,922 48	
				3 p. 0/0	768,957 00	16,526,167 53	
					2,083,859 00	44,785,603 01	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1856. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 1er juillet 1856.)	3 p. 0/0	22 juin 1856.	70f 70c	4 1/2 p. 0/0	1,258,743 00	20,664,376 70	
				4 p. 0/0	23,477 00	553,274 64	
				3 p. 0/0	1,052,967 00	24,814,922 30	
					2,335,187 00	55,032,573 64	
				REPORT des opérations de la première consolidation.	2,083,859 00	44,785,603 01	
				TOTAL	4,419,046 00	99,818,176 65	99,818,176f 65c

Coût des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse transférées en exécution de la loi du 28 mai 1853. (V. le tabl. p. 534.)

NATURE DES RENTES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN.	MONTANT DES RENTES AVEC ARRÉRAGES À RECEVOIR en 1856.	en 1857.	TOTAL.	COÛT.	
3 p. 0/0	22 décembre 1855.	67f 13c	27,316f 00c	"	27,316f 00c	611,254f 75c	
	22 juin 1856	71 25	11,299 50	11,299f 50c	22,599 00	536,791 08	
			38,615 50	11,299 50	49,915 00	1,148,045 83	1,148,045 83

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1856 :		100,966,222 48
Numéraire en caisse	"	
Bons du Trésor affectés aux rentes ci-après :		56,554,789 88

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.	
Rentes 4 1/2 p. 0/0	30,285,835f 50c	198,139f 04c	30,483,974f 54c	
——— 4 p. 0/0	565,244 50	3,694 28	568,938 78	
——— 3 p. 0/0	25,335,068 00	166,808 56	25,501,876 56	
	56,186,148 00	368,641 88	56,554,789 88	56,554,789f 88c
TOTAL GÉNÉRAL				157,521,012 36

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1856.

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	RENTES 3 P. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.				
Néant.... Janvier	"	"	"	"
Février	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"
Août	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"
	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.				
Janvier	4,866,446f 00c	90,662f 00c	4,096,872f 00c	9,053,980f 00c
Février	4,679,275 00	87,175 00	3,939,300 00	8,705,750 00
Mars	4,866,446 00	90,662 00	4,096,872 00	9,053,980 00
Avril	4,866,446 00	90,662 00	4,096,872 00	9,053,980 00
Mai	4,866,446 00	90,662 00	4,096,872 00	9,053,980 00
Juin	5,324,095 00	99,806 00	4,323,778 50	9,747,679 50
Juillet	5,053,617 00	94,149 00	4,254,444 00	9,402,210 00
Août	4,679,275 00	87,175 00	3,939,300 00	8,705,750 00
Septembre	4,866,446 00	90,662 00	4,096,872 00	9,053,980 00
Octobre	5,053,617 00	94,149 00	4,254,444 00	9,402,210 00
Novembre	4,492,104 00	83,688 00	3,781,728 00	8,357,520 00
Décembre	6,140,776 50	115,421 50	5,008,280 00	11,264,478 00
Intérêts pour l'année 1856	393,348 57	7,328 02	331,157 91	731,834 50
	60,148,338 07	1,122,201 52	50,316,792 41	111,587,332 00

État de développement des consolidations, en rentes, opérées pendant l'année 1856, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OÙ PROVENAIT LA RÉSERVE.			
	4 1/2 P. 0/0.	4 P. 0/0	3 P. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 23 février 1856, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1855.				
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	20,696,833f 00c	411,029f 00c	12,864,925f 00c	33,972,787f 00c
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes.	6,840,239 00	128,383 50	3,554,094 00	10,522,716 50
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1855	179,445 93	3,507 35	107,137 00	290,090 37
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	8 24	14 53	17 89	40 66
	27,716,526 17	542,934 38	16,526,173 98	44,785,634 53
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	13 17	11 90	6 45	31 52
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 64f 47c 1/2 et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 2,083,859f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1855	27,716,513 00	542,922 48	16,526,167 53	44,785,603 01
Consolidation opérée le 24 juillet 1856, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1856.				
Bons du Trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	22,007,370f 00c	409,332f 00c	20,723,472f 00c	43,140,174f 00c
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes.	7,461,784 00	140,297 00	3,927,094 50	11,529,175 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1856	195,212 59	3,636 94	164,355 03	363,204 56
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	13 17	11 90	6 45	31 52
	29,664,379 76	553,277 84	24,814,927 98	55,032,585 58
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	3 06	3 20	5 68	11 94
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 2,335,187f au cours de 70f 70c, remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1856	29,664,376 70	553,274 64	24,814,922 30	55,032,573 64
RÉCAPITULATION.				
Consolidation des six derniers mois de 1855	27,716,513f 00c	542,922f 48c	16,526,167f 53c	44,785,603f 01c
Consolidation des six premiers mois de 1856	29,664,376 70	553,274 64	24,814,922 30	55,032,573 64
	57,380,889 70	1,096,197 12	41,341,089 83	99,818,176 65

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 ders mois).	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52.201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)..	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 ders mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042 001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette		1,262,171,700f 07c
Dépense		1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833		210 00
SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0	177f 10c	210f 00c
—— 4 p. 0/0	15 27	
—— 3 p. 0/0	17 63	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1857.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					PROVENANT
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.	5 p. 0/0.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	»
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	»
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,947 00
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259 00
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00
1847	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706 50
1848	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	36,120,321 50
1849	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	790,597 00	18,781,897 00	32,930,606 00	41,793,323 00
1850	41,876,159 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	1,830,171 50
1851	42,203,198 00	246,259 00	821,439 00	21,874,973 00	65,145,864 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	4,499,930 00
1852	10,602,037 00	29,779,603 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	2,154,000 00	»	»	»	2,154,000 00	»
Appoint, non convertible en rente, transporté du 5 p. 0/0 au 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1853	»	40,381,640 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	»	»	»	»	»	»
1854	»	40,381,640 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	»	»	»	»	»	»
1855	»	41,392,893 00	821,439 00	25,729,315 00	67,943,647 00	»	»	»	»	»	»
1856	»	44,157,755 00	821,439 00	41,581,738 00	86,560,932 00	»	»	»	»	»	»
	636,280,943 50	200,649,230 00	19,303,816 50	408,005,316 50	1,264,239,306 50	240,344,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	196,095,116 50	448,987,509 50	286,131,685 00

ANNÉES.	ARRÉRAGES DE RENTES DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.				CAPITAL des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial page 534.)	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL des recettes par année.
	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.		4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	»	»	»	»	»	»	»	»	»	253,029 05	»	»	»	253,029 05	47,962,072 05
1834	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,676,304 40	»	»	»	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	»	»	»	1,875,388 00	»	»	»	»	»	785,040 15	2,198 64	»	»	787,238 79	67,438,679 79
1836	16,870 00	16,014 50	»	5,899,654 50	»	»	»	»	»	385,165 76	3,084 17	3,436 05	»	391,685 98	71,784,456 98
1837	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	»	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	»	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	4,866,192 59	36,303 87	70,624 64	»	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	»	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	83,256 00	147,177 50	»	15,130,287 50	»	»	»	»	»	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	»	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	116,003 00	183,236 00	»	19,702,625 50	»	»	»	»	»	423,147 55	3,283 41	9,954 63	»	436,385 59	92,518,766 09
1843	135,424 00	241,585 00	»	22,282,426 00	»	»	»	»	»	443,880 86	3,440 70	11,450 52	»	458,772 08	96,093,370 08
1844	155,015 50	306,860 50	»	24,890,822 50	»	»	»	»	»	463,251 13	3,588 11	11,915 15	»	478,754 39	99,703,958 89
1845	174,537 50	371,893 00	»	27,489,690 00	»	»	»	»	»	476,319 28	3,695 98	12,265 28	»	492,280 54	105,728,700 54
1846	195,170 00	440,577 50	»	30,233,906 50	»	»	»	»	»	492,807 22	3,837 11	12,710 11	»	509,354 44	109,615,094 44
1847	217,167 50	504,056 50	»	33,151,930 50	»	»	»	»	»	511,261 08	3,987 05	8,148 33	»	523,396 46	113,791,894 96
1848	245,751 00	532,218 00	»	36,898,290 50	»	»	»	»	»	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1849	286,610 00	122,093 50	1,764,303 00	44,473,070 50	»	»	»	»	»	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1850	10,011 50	628,834 50	896,209 00	2,760,733 00	»	»	»	»	»	308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95	72,362,908 95
1851	23,858 50	33,341 00	2,122,281 50	6,725,471 50	»	»	»	»	»	318,455 79	1,674 62	5,542 38	148,594 29	474,267 08	76,653,602 58
1852	6,889,238 50	79,401 50	3,258,453 00	10,269,785 00	5,078,257 50	1,120 00	»	»	1,120 00	126,246 22	173,370 82	5,577 33	149,338 20	454,532 57	82,503,559 07
Appoint, non convertible en rente, transporté du 5 p. 0/0 au 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	A déd. 14 16	14 16	»	»	»	»
1853	8,773,831 50	159,040 00	4,308,946 00	13,241,817 50	8,644,337 66	104,494 50	4,292 50	22,534 50	131,321 50	»	322,556 04	6,446 15	180,741 80	509,743 99	87,073,084 65
1854	10,790,953 50	199,319 00	5,442,917 00	16,433,189 50	6,824,079 82	»	»	»	»	»	337,032 24	6,722 67	189,598 13	533,353 04	88,336,436 36
1855	13,065,585 00	244,453 00	6,743,132 50	20,053,170 50	670,782 13	»	»	»	»	»	357,068 50	6,979 76	213,184 57	577,232 83	89,244,832 46
1856	15,597,234 50	293,434 50	8,403,896 50	24,294,565 50	1,148,045 83	»	»	»	»	»	393,348 57	7,328 02	331,157 91	731,834 50	112,735,377 83
	56,852,321 50	4,595,283 50	32,940,138 50	380,519,428 50	22,365,502 94	105,614 50	4,292 50	22,534 50	132,441 50	23,653,147 34	1,746,632 75	331,183 60	1,689,269 03	27,413,632 72	2,143,657,821 66

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1857.

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46
1834.....	»	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	»	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43	18,760,322 79
1835.....	»	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	»	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32	19,249,384 81
1836.....	»	»	28,435 00	693,566 00	722,001 00	»	»	707,483 35	18,554,589 77	19,261,673 12
1837.....	»	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	»	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	29,442,140 63
1838.....	»	»	630 00	745,816 00	746,446 00	»	»	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61
1839.....	»	»	»	775,885 00	775,885 00	»	»	»	20,781,654 37	20,781,654 37
1840.....	»	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	»	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69
1841.....	»	»	80,371 00	861,980 00	942,351 00	»	»	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65
1842.....	»	»	6,876 00	948,237 00	955,113 00	»	»	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05
1843.....	»	»	»	968,692 00	968,692 00	»	»	»	26,215,623 45	26,215,623 45
1844.....	»	»	»	986,505 00	986,505 00	»	»	»	27,193,680 85	27,193,680 85
1845.....	»	»	»	1,090,194 00	1,090,194 00	»	»	»	30,592,642 95	30,592,642 95
1846.....	»	»	»	1,144,584 00	1,144,584 00	»	»	»	31,761,047 20	31,761,047 20
1847.....	»	»	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	»	»	1,066,007 70	32,970,243 70	34,036,251 40
1848.....	»	»	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	»	»	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95
1849.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1850.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1851.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1852.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1853.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1854.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1855.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1856.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222 095 84	376,078,425 98

ANNÉES.	CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.					BONS REMIS AU TRÉSOR par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente. (Art. 2 de la loi du 4 décembre 1849.)	COÛT DES RENTES provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial, page 504.)	TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,291,044 46
1834.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18,760,322 79
1835.....	4,765,811 00	»	4,765,811 00	115,819,324 30	189,022 95	»	»	116,008,347 25	»	»	135,257,732 06
1836.....	»	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	»	38,033,397 82	»	»	57,295,070 94
1837.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,442,140 63
1838.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,032,287 61
1839.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,781,654 37
1840.....	6,242,357 00	»	6,242,357 00	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	»	148,255,978 75	»	»	170,684,649 44
1841.....	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	»	134,036,734 21	»	»	158,451,939 86
1842.....	»	2,488,398 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	»	65,396,919 28	»	»	90,819,383 33
1843.....	»	2,608,021 00	2,608,021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	»	68,582,309 67	»	»	94,797,933 12
1844.....	»	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	»	71,101,939 49	»	»	98,295,620 34
1845.....	»	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	»	73,694,727 74	»	»	104,287,370 69
1846.....	»	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	»	76,232,919 59	»	»	107,993,966 79
1847.....	»	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	»	78,794,010 90	»	»	112,830,262 30
1848.....	»	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	»	81,208,064 62	»	»	102,402,396 57
1849.....	»	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	»	»	135,409,862 40
1850.....	»	3,701,141 00	3,701,141 00	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30	37,537,815 11	»	106,935,433 41
1851.....	»	3,996,474 00	3,996,474 00	50,781,718 83	265,507 06	880,755 49	23,421,521 52	75,349,502 90	»	»	75,349,502 90
1852.....	»	3,400,908 00	3,400,908 00	38,618,346 37	13,523,052 47	931,243 07	24,745,116 90	77,817,758 81	»	5,078,257 50	82,896,016 31
1853.....	»	2,898,072 00	2,898,072 00	»	47,828,938 27	970,532 50	27,985,563 95	76,785,034 72	»	8,644,337 66	85,429,372 38
1854.....	»	3,266,045 00	3,266,045 00	»	50,703,043 11	1,011,392 20	28,521,857 15	80,236,292 46	»	6,824,079 82	87,060,372 28
1855.....	»	3,780,473 00	3,780,473 00	»	53,117,903 27	1,049,010 04	30,794,988 88	84,961,902 19	»	670,782 13	85,632,684 32
1856.....	»	4,419,046 00	4,419,046 00	»	57,380,889 70	1,096,197 12	41,341,089 83	99,818,176 65	»	1,148,045 83	100,966,222 48
	15,294,420 00	56,608,826 00	71,903,246 00	1,159,704,587 73	230,112,018 94	22,845,095 65	238,459,765 43	1,651,121,497 75	37,537,815 11	22,365,502 94	2,087,103,241 78

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 502).....	210f 00c	2,143,658,031f 66c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1856.....	2,143,657,821 66	
DÉPENSE.....			2,087,103,241 78
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1857.....		56,554,789 88

savoir :
- Rentes 4 1/2 p. 0/0..... 30,483,974f 54c
- —— 4 p. 0/0..... 568,938 78
- —— 3 p. 0/0..... 25,501,876 56

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1857.

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	RECETTE. Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	Dotations annuelles.	Arrérages de rentes: acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes: acquises depuis le 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes: provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Arrérages de rentes: provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Intérêts des bons du Trésor.	Total de la recette.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes 5 p. 0/0....	//	636,280,943 50	239,797,698	547,168 00	286,131,685 00	//	//	23,653,147 34	1,186,410,641 84
—— 4 1/2 p. 0/0.	177 10	200,649,230 00	1,760,503	561,214 00	56,852,321 50	105,614 50	11,964,848 89	1,740,032 75	273,633,941 74
—— 4 p. 0/0....	15 27	19,303,816 50	5,872,568	4,353,242 00	4,595,283 50	4,292 50	412,684 58	331,183 60	34,873,085 95
—— 3. p. 0/0...	17 63	408,005,316 50	82,307,776	113,787,340 50	32,940,138 50	22,534 50	9,987,969 47	1,689,269 03	648,740,362 13
Totaux.....	210 00	1,264,239,306 50	329,738,545	119,248,964 50	380,519,428 50	132,441 50	22,365,502 94	27,443,632 72	2,143,658,031 66
			448,987,509f 50c						
			829,639,379f 50c						

DÉPENSE. Rachats de rentes.	Bons remis au Trésor: en échange de rentes.	Bons remis au Trésor: sans échange de rentes.	Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total de la dépense.	Fonds restant à employer au 1er janvier 1857: Numéraire.	Fonds restant à employer au 1er janvier 1857: Bons du Trésor. (A)	Total égal à celui de la recette.	Observations.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
685,449 03	1,159,704,587 73	26,020,605 08	//	1,186,410,641 84	//	//	1,186,410,641 84	(A) Capital.. 56,186,148f 00c Intérêts.. 368,641 88
852,859 41	230,112,048 94	220,209 96	11,964,848 89	243,149,967 20	//	30,483,974 54	273,633,941 74	
10,318,021 70	22,845,095 65	728,345 24	412,684 58	34,304,147 17	//	568,938 78	34,873,085 95	Total... 56,554,789 88
364,222,095 84	238,459,765 43	10,568,654 83	9,987,969 47	623,238,485 57	//	25,501,876 56	648,740,362 13	
376,078,425 98	1,651,121,497 75	37,537,815 11	22,365,502 94	2,087,103,241 78	//	56,554,789 88	2,143,658,031 66	
	1,688,659,312f 86c				56,554,789f 88c			

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1857, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	Rentes acquises par la caisse d'amortissement — Avant le 1er juillet 1833: Rentes rachetées.	Avant le 1er juillet 1833: À déduire les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	Avant le 1er juillet 1833: Reste pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833: Rentes rachetées.	Depuis le 1er juillet 1833: Rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Depuis le 1er juillet 1833: Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Depuis le 1er juillet 1833: Total des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833: À déduire les rentes annulées par les lois du 4 décembre 1849 et du 17 mars 1852.	Depuis le 1er juillet 1833: À déduire les rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Rentes 5 p. 0/0...	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	//	//	34,198	12,540,978	//	//
—— 4 1/2 p. 0/0.	99,996	7,068	92,928	38,370	//	543,605	581,975	131,298	543,605	//
—— 4 p. 0/0....	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	18,343	15,765,300	16,100,253	18,343	//
—— 3 p. 0/0....	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	56,608,826	384,859	71,037,456	50,599,164	384,859	25,462,159
Totaux..	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	71,903,246	946,807	87,418,929	79,371,693	946,807	25,462,159

Affectation des rentes ci-contre aux diverses natures de fonds: Affectation d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833: Rentes rachetées.	Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	Dotation annuelle de l'amortissement.	Total des fonds attribués à l'amortissement des rentes.	Observations.
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
//	//	//	//	//	//	
//	16,226,606	//	16,226,606	44,157,755	60,384,361	
//	305,173	//	305,173	821,439	1,126,612	(a) D'après le tableau (page 509), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1856, s'élèveraient à..... 110,855,497f 50c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des fonds acquis à la caisse d'amortissement en 1856, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1857 les arrérages d'une partie de ses rentes. 112,023,091 00
//	8,930,380	//	8,930,380	41,581,738	50,512,118	
//	25,462,159	//	25,462,159	86,560,932	112,023,091 (A)	Excédant représentant des arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1857. (Voir le tableau page 509.) 1,167,593 50

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1857.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(a) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,152 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277f 66c	105,930,784 88
1849	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
1850	48,323,155 15	257,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95
1851	51,329,583 79	271,787 12	906,382 88	24,145,848 79	(b) 76,653,602 58
1852	12,882,269 06	36,843,346 48	949,109 83	26,750,576 20	77,425,301 57
1853	"	49,582,522 04	991,217 65	27,855,007 30	78,428,746 99
1854	"	51,509,625 74	1,027,480 67	28,975,300 13	81,512,406 54
1855	"	54,815,546 50	1,072,871 76	32,685,632 07	88,574,050 33
1856. (Voir le tableau, p. 516.)	"	60,148,338 07	1,122,201 52	50,316,792 41	111,587,332 00
	1,185,725,192 81	260,816,233 44	24,142,379 67	274,530,296 82	1,745,214,102 74

(a) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicable aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

(b) Y compris 632,085 francs pour complément du fonds d'amortissement de l'année 1849.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6 242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	68,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	65,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,522,321	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,791,010 00	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,853	"	8,174,853	8,174,853
1850 — Bons du Trésor consolidés en rentes	69,397,618 30	2,445,463	13,357	44,553	1,197,768	3,701,141	"	3,701,141	3,701,141
1850 — Bons remis au Trésor sans échange de rentes	37,537,815 11	"	"	"	"	"	"	"	"
1851. (Y compris la consolidation complémentaire relative aux six derniers mois de 1849. Pag. 473 et 475 du compte général des finances de 1851.)	75,349,502 90	2,693,349	14,082	46,713	1,242,330	3,996,474	"	3,996,474	3,996,474
1852	77,817,758 81	1,706,115	572,590	40,704	1,081,499	3,400,908	"	3,400,908	3,400,908
1853	76,785,034 72	"	1,806,255	36,634	1,055,183	2,898,072	"	2,898,072	2,898,072
1854	80,236,292 46	"	2,063,884	41,169	1,160,992	3,266,045	"	3,266,045	3,266,045
1855	84,961,902 19	"	2,363,128	46,661	1,330,684	3,780,473	"	3,780,473	3,780,473
1856	99,818,176 65	"	2,548,383	48,739	1,821,924	4,419,046	"	4,419,046	4,419,046
1857. (Six derniers mois de 1856.)	56,554,749 61	"	1,378,325	25,724	1,153,061	2,557,110	"	2,557,110	2,557,110
	1,745,214,062 37	49,971,711	11,055,903	990,875	12,441,867	74,460,356	15,294,420	59,165,936	74,460,356
Fraction restant à consolider	40 37								
	1,745,214,102 74								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(b) 15,074,972f	34,896,739f	49,971,711
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	10,974,091	11,055,903
Rentes 4 p. 0/0	137,636	853,239	990,875
Rentes 3 p. 0/0	"	12,441,867	12,441,867
	15,294,420	59,165,936	74,460,356

(b) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1857.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1856. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1856.	Pendant l'année 1856.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître, en même temps, les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47	
	— 4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	"	10,318,021 70	18,055,898 76	
	— 3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	"	364,222,095 84	877,786,925 75	
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	"	376,078,425 98	1,633,474,090 06	
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00	
	— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00	
	— 4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	"	452,537 00	815,573 00	
	— 3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	"	14,043,771 00	35,455,783 00	
		66,381,824 00	14 568,876 00	"	14,568,876 00	80,950,700 00	
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00	
	— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00	
	— 4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	"	11,313,425 00	20,389,325 00	
	— 3 p. 0/0	713,733,732 00	468,125,701 00	"	468,125,701 00	1,181,859,433 00	
		1,615,167,364 00	480,975,752 00	"	480,975,752 00	2,096,143,116 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1857.

RENTES 5 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem[t], en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem[t], en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
—— 1854	"	"	"	"	"	"
—— 1855	"	"	"	"	"	"
—— 1856	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1857.*

RENTES 4 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"		"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
—— 1854	"	"	"	"	"	"
—— 1855	"	"	"	"	"	"
—— 1856	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1856. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	28,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
—— 1854	"	"	"	"	"	"
—— 1855	"	"	"	"	"	"
—— 1856	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	648,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1856. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1856.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1856.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOTEN.
ANCIENNES RENTES 5 P. 0/0. (Voir le compte général des finances de 1852, page 490.)				
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)				
Année 1852 (depuis le 22 mars 1852)	103f 22c	22 septembre 1855	Janvier	92f 79c
—— 1853	102 72		Février	96 05
—— 1854	96 09		Mars	96 48
—— 1855	93 43			
—— 1856	92 00	22 mars 1856	Mars	93 83
			Avril	93 26
			Mai	94 03
			Juin	92 92
			Juillet	93 78
			Août	94 62
			Septembre	94 74
		22 septembre 1856	Septembre	91 92
			Octobre	90 84
			Novembre	91 07
			Décembre	91 67
		Cours moyen de l'année 1856		92 00
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.)				
Année 1825	102f 42c	22 septembre 1855	Janvier	*
—— 1826	93 17		Février	92f 56c
—— 1827	91 60		Mars	89 25
—— 1828	97 05			
—— 1829	103 13			
—— 1830	100 30			
—— 1831	81 00			
—— 1832	89 38			
—— 1833	99 55	22 mars 1856	Mars	89 50
—— 1834	100 32		Avril	89 50
—— 1835	101 44		Mai	89 50
—— 1836	102 91		Juin	89 33
—— 1837	102 28		Juillet	89 50
—— 1838	105 46		Août	90 00
—— 1839	105 62		Septembre	90 00
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65			
—— 1844	112 20			
—— 1845	113 94			
—— 1846	112 11			
—— 1847	105 82			
—— 1848	71 60			
—— 1849	76 70	22 septembre 1856	Septembre	87 75
—— 1850	81 41		Octobre	87 75
—— 1851	82 02		Novembre	87 25
—— 1852	94 87		Décembre	87 00
—— 1853	99 81			
—— 1854	93 48			
—— 1855	89 69			
—— 1856	89 14	Cours moyen de l'année 1856		89 14

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1856.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4 P. 0/0.				
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1855	Janvier	81f 67c
—— 1831	74 71		Février	86 00
—— 1832	81 50		Mars	*
—— 1833	92 36			
—— 1834	93 16			
—— 1835	98 14			
—— 1836	100 82	22 mars 1856	Mars	85 33
—— 1837	100 18		Avril	86 00
—— 1838	102 61		Mai	84 33
—— 1839	101 99		Juin	82 00
—— 1840	101 51		Juillet	82 00
—— 1841	99 37		Août	82 00
—— 1842	102 12		Septembre	82 00
—— 1843	103 63			
—— 1844	106 05			
—— 1845	108 55			
—— 1846	106 67			
—— 1847	101 29			
—— 1848	61 80	22 septembre 1856	Septembre	80 00
—— 1849	67 85		Octobre	80 00
—— 1850	73 11		Novembre	80 00
—— 1851	73 22		Décembre	80 00
—— 1852	90 75			
—— 1853	97 66			
—— 1854	85 82			
—— 1855	82 13			
—— 1856	82 41	Cours moyen de l'année 1856		82 41
RENTES 3 P. 0/0.				
Année 1825	68f 62c	22 décembre 1855	Janvier	65f 68c
—— 1826	67 11		Février	72 68
—— 1827	69 92		Mars	72 46
—— 1828	71 43		Avril	73 54
—— 1829	80 05		Mai	75 01
—— 1830	70 78		Juin	73 63
—— 1831	60 59			
—— 1832	68 30			
—— 1833	76 33			
—— 1834	77 94			
—— 1835	79 86			
—— 1836	80 29			
—— 1837	79 48			
—— 1838	80 60	22 juin 1856	Juin	71 02
—— 1839	80 90		Juillet	71 08
—— 1840	78 79		Août	70 64
—— 1841	78 92		Septembre	70 05
—— 1842	80 09		Octobre	66 72
—— 1843	81 05		Novembre	67 20
—— 1844	82 70		Décembre	69 38
—— 1845	84 20			
—— 1846	83 19			
—— 1847	77 31			
—— 1848	49 80			
—— 1849	53 65			
—— 1850	56 67			
—— 1851	57 13			
—— 1852	74 95			
—— 1853	79 52	22 décembre 1856	Décembre	66 84
—— 1854	70 30			
—— 1855	67 12			
—— 1856	70 42	Cours moyen de l'année 1856		70 42

TABLEAU présentant, par année, les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse transférées à la Caisse d'amortissement, et annulées en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mai 1853.

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.	COURS MOYEN des rentes transférées.	RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	capital des rentes transférées.
RENTES 4 1/2 P. 0/0.			
Année 1852	92f 12c 60	2,240f 00c	45,858f 28c
	98 71 79	181,063 00	3,972,036 97
	89 12 66	9,106 00	180,352 80
		192,409 00	4,198,248 05
Année 1853	96f 55c 21	16,580f 00c	355,741f 08c
	99 98 20	60,922 00	1,353,579 44
	99 99	119,701 00	2,659,769 73
	99 98	88,453 00	1,965,409 60
		285,656 00	6,334,499 85
Année 1854	99f 99c	1,346f 00c	29,908f 28c
	99 98	446 00	9,910 07
	97 43	1,636 00	35,424 40
	98 16	49,441 00	1,078,570 82
	99 04	7,390 00	162,654 60
		60,259 00	1,316,468 17
Année 1855	98 53	5,281 00	115,632 82
TOTAL pour les rentes 4 1/2 p. 0/0		543,605 00	11,964,848 89

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.	COURS MOYEN des rentes transférées.	RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	capital des rentes transférées.
RENTES 4 P. 0/0.			
Année 1852	89f 90c 64	8,585f 00c	192,961f 65c
Année 1854	90f 48c	7,627f 00c	172,536f 25c
	89 27	1,472 00	32,852 61
		9,099 00	205,388 86
Année 1855	87 00	659 00	14,334 07
TOTAL pour les rentes 4 p. 0/0		18,343 00	412,684 58
RENTES 3 P. 0/0.			
Année 1852	66f 75c 98	30,874f 00c	687,047f 80c
Année 1853	79f 45c 47	6,465f 00c	171,225f 05c
	80 73 33	7,730 00	208,022 88
	81 41	5,295 00	143,691 49
	81 79	65,538 00	1,786,898 39
		85,028 00	2,309,837 81
Année 1854	81f 67c	123,844f 00c	3,371,535f 22c
	81 20	24,724 00	669,217 25
	80 67	46,699 00	1,255,872 84
	79 96	210 00	5,597 48
		195,477 00	5,302,222 79
Année 1855	80 94	285 00	7,689 69
	70 55	5,306 00	124,792 56
	68 72	10,292 00	235,788 92
	67 38	7,682 00	172,544 07
		23,565 00	540,815 24
Année 1856	65 86	14,172f 00c	311 157f 91c
	68 49	13,144 00	300,096 84
	71 59	11,225 00	267,898 96
	70 92	11,374 00	268,892 12
		49,915 00	1,148,045 83
TOTAL pour les rentes 3 p. 0/0		384,859 00	9,987,969 47
TOTAL GÉNÉRAL		946,807f 00c	22,365,502f 94

RÉSUMÉ.

	RENTES TRANSFÉRÉES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.										TOTAUX	
	PENDANT L'ANNÉE 1852.		PENDANT L'ANNÉE 1853.		PENDANT L'ANNÉE 1854.		PENDANT L'ANNÉE 1855.		PENDANT L'ANNÉE 1856.		des INTÉRÊTS.	des CAPITAUX.
	Intérêts.	Capitaux.	Intérêts.	Capitaux.	Intérêts.	Capitaux.	Intérêts.	Capitaux.	Intérêts.	Capitaux.		
RENTES 4 1/2 p. 0/0.	192,409f 00c	4,198,248f 05c	285,656f 00c	6,334,499f 85c	60,259f 00c	1,316,468f 17c	5,281f 00c	115,632f 82c	»	»	543,605f 00c	11,964,848f 89c
—— 4 p. 0/0	8,585 00	192,161 65	»	»	9,099 00	205,388 86	659 00	14,334 07	»	»	18,343 00	412,684 58
—— 3 p. 0/0	30,874 00	687,847 80	85,028 00	2,309,837 81	195,477 00	5,302,222 79	23,565 00	540,815 24	49,915f 00c	1,148,045f 83c	384,859 00	9,987,969 47
	231,868 00	5,078,257 50	370,684 00	8,644,337 66	264,835 00	6,824,079 82	29,505 00	670,782 13	49,915 00	1,148,045 83	946,807 00	22,365,502 94

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Pont de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1856	68,396,371f 91c	73,201,211 47
Pendant l'année 1856	4,804,839 56	
et, au 1er janvier 1857, il restait à amortir		60,696,788 53

Le temps qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

De 3 à 8 ans 1/2, pour	3,208,209f 86c
De 9 à 13 ans pour	57,488,578 67
TOTAL	60,696,788 53

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le Trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au Trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le Trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	195,677,085f 18c	4,155,460f 44c	199,832,545f 62c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	211,298,026 67	4,155,460 44	215,453,487 11

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

Note sur le compte des Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Il est enfin à remarquer que les lois du 3 mai 1853 ont opéré le rachat des droits attribués aux compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et des Quatre-Canaux, et représentés par les actions de jouissance de ces compagnies. D'après ces mêmes lois, les articles 7, 8 et 10 du cahier des charges annexé à la loi du 5 août 1821, et les articles 9, 10 et 11 du cahier des charges annexé à la loi du 14 août 1822, sont abrogés, et en remplacement des droits qui en résultaient chacune des compagnies a reçu un titre donnant droit à trente annuités de somme égale et payables le 1er juin de chaque année.

Le chiffre de ces annuités a été fixé,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal du Rhône au Rhin, à.....	432,612f
Pour la compagnie du canal de Bourgogne, à.....	346,980
Pour la compagnie des Quatre-Canaux, à.....	566,735
	1,346,327

Le tableau qui suit présente le montant des sommes que les lois du 3 mai 1853 ont mises à la charge des budgets, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1856.

	MONTANT des sommes à payer en trente années pour valeur des droits attribués aux compagnies.	ANNUITÉS payées antérieurement à l'année 1856.	PENDANT L'ANNÉE 1856.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1857.
Canal du Rhône au Rhin.....	12,978,360f	1,297,836f	432,612f	11,247,912f
Canal de Bourgogne.....	10,409,400	1,040,940	346,980	9,021,480
Quatre-Canaux.....	17,002,050	1,700,205	566,735	14,735,110
	40,389,810	4,038,981	1,346,327	35,004,502

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f	133,898,000f	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000		
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f	11,882,000f	
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000		
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1857, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1857.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	8,941,536 54	1,058,463 46	3 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	2,383,729 73	4,216,270 27	13 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	2,889,369 37	5,110,630 63	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	11,514,583 63	13,485,416 37	11 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	3,350,253 60	2,149,746 40	7 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	17,819,330 00	18,180,670 00	10 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	4,672,914 00	3,327,086 00	9 ans.
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	6,567,952 00	5,432,048 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	6,429,813 00	5,570,187 00	10 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	1,083,513 51	1,916,486 49	13 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	550,216 09	249,783 91	9 ans.
		133,898,000	73,201,211 47	60,696,788 53	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1857, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	16,825,965 47	"	"	"	16,825,965 47	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	6,600,000	12,581,770 27	"	"	"	12,581,770 27	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	16,410,630 63	"	"	"	16,410,630 63	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	34,462,784 77		"	"	34,462,784 77	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	7,679,346 40	"	"	"	7,679,346 40	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	53,813,470 00	"	"	"	53,813,470 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	11,450,286 00	"	"	"	11,450,286 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	17,228,048 00	"	"	"	17,228,048 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	16,861,187 00	"	"	"	16,861,187 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	4,995,236 49	"	"	"	4,995,236 49	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	802,489 08	"	"	"	802,489 08	
			145,780,000	199,832,545 62	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	215,453,487 11	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1856.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du Trésor, au 1er janvier 1857, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1856 sont de	16,506,985f 10c
Les remboursements montent à	14,695,841 88
Recettes excédant les remboursements	1,811,143 22
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1856 s'élevaient à	252,819,478 76
Par conséquent le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1857, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	254,630,621 98

SAVOIR :

Ministère de la justice	27,784	Parties.	65,918,300f 70c
——— de l'instruction publique	106	.....	784,766 00
——— de l'intérieur	354	.....	4,982,095 60
——— de l'agriculture et du commerce	983	.....	7,432,885 22
——— de la guerre	304	.....	1,340,551 11
——— de la marine	88	.....	1,282,529 00
——— des finances	25,500	.....	171,479,547 34
——— divers	321	.....	1,409,947 01
	55,440		254,630,621 98

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	36,532,714 36
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1857	254,630,621 98

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

SITUATION, au 1er janvier 1857, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1856.		RECETTE DE L'ANNÉE 1856. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1856. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1857.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1856.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	61	427,000f 00c	56,000f 00c	"	56,000f 00c	56,000f 00c	"	56,000f 00c	61	427,000f 00c	"	"	"	"	
Avoués	3,585	10,513,309 54	551,000 00	"	551,000 00	595,000 00	"	595,000 00	3,532	10,469,309 54	"	53	"	44,000f 00c	
Commissaires-priseurs	503	4,614,980 00	248,920 00	"	248,920 00	395,600 00	"	395,600 00	493	4,468,300 00	"	10	"	146,680 00	
Gardes du commerce	10	60,000 00	"	"	"	"	"	"	10	60,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	635	2,723,955 14	127,500 00	"	127,500 00	115,000 00	"	115,000 00	632	2,736,455 14	"	3	12,500f 00c	"	
Greffiers des justices de paix	3,057	4,603,573 91	258,600 00	"	258,600 00	288,700 00	"	288,700 00	3,026	4,573,473 91	"	31	"	30,100 00	
Greffiers des tribunaux de police	109	341,125 00	15,300 00	"	15,500 00	20,000 00	"	20,000 00	107	336,625 00	"	2	"	4,500 00	
Huissiers	9,561	7,831,693 62	382,540 50	"	382,340 50	487,873 11	"	487,873 11	9,638	7,726,161 01	77	"	"	105,532 61	
Notaires	10,508	34,919,848 31	2,094,200 00	"	2,094,200 00	1,893,072 21	"	1,893,072 21	10,285	35,120,976 10	"	223	201,127 79	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	105	778,234 70	28,500 00	24,000f 00c	52,500 00	21,968 70	24,000f 00c	45,968 70	106	784,766 00	1	"	6,531 30	"	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	342	4,861,181 24	482,575 00	"	482,575 00	361,660 64	"	361,660 64	354	4,982,095 60	12	"	120,914 36	"	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	964	7,365,085 22	745,500 00	"	745,500 00	677,700 00	"	677,700 00	983	7,432,885 22	19	"	67,800 00	"	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	321	1,424,419 78	84,686 27	96,200 00	180,886 27	168,554 94	96,200 00	264,754 94	304	1,340,551 11	"	17	"	83,868 67	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	57	897,995 00	100,200 00	32,000 00	132,200 00	80,333 00	32,000 00	112,333 00	60	917,862 00	3	"	19,867 00	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	25	330,667 00	48,000 00	"	48,000 00	14,000 00	"	14,000 00	28	364,667 00	3	"	34,000 00	"	
A REPORTER	29,843	81,693,068 46	5,223,521 77	152,200 00	5,375,721 77	5,175,462 60	152,200 00	5,327,662 60	29,619	81,741,127 63	115	339	462,740 45	414,681 28	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1857, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1856.		RECETTE DE L'ANNÉE 1856. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1856. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1857.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1856.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	29,843	81,693,068f 46c	5,223,521f 77c	152,200f 00c	5,375,721f 77c	5,175,462f 60c	152,200f 00c	5,327,662f 60c	29,619f	81,741,127f 63c	115	339	462,740f 45c	414,681f 28c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	61	7,750,000 00	1,750,000 00	"	1,750,000 00	1,625,000 00	"	1,625,000 00	62	7,875,000 00	1	"	125,000 00	"	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	5,160	20,645,133 65	1,571,121 63	"	1,571,121 63	1,115,807 61	"	1,115,807 61	5,259	21,100,447 67	99	"	455,314 02	"	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,156	2,925,280 96	256,000 00	"	256,000 00	251,833 00	"	251,833 00	1,276	2,929,447 96	120	"	4,167 00	"	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	4,020	19,042,367 46	1,228,800 00	"	1,228,800 00	992,217 36	"	992,217 36	4,004	19,278,950 10	"	16	236,582 64	"	
Octrois	2,177	1,936,436 76	176,660 00	44,200 00	220,860 00	147,445 92	44,200 00	191,645 92	2,291	1,965,650 84	114	"	29,214 08	"	
Payeurs du Trésor dans les départements	121	3,675,726 62	191,000 00	114,000 00	305,000 00	132,999 00	114,000 00	246,999 00	124	3,733,727 62	3	"	58,001 00	"	
Percepteurs et receveurs communaux	9,638	62,954,734 90	3,932,610 70	3,345,046 26	7,277,656 96	3,364,571 69	3,440,246 26	6,804,817 95	9,118	63,427,573 91	"	520	472,839 01	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,209	5,312,656 30	445,075 00	"	445,075 00	344,105 06	"	344,105 06	2,965	5,413,626 24	"	244	100,969 94	"	
Receveurs généraux des finances	93	28,240,325 20	970,534 00	1,341,700 00	2,312,234 00	958,507 20	963,900 00	1,922,407 20	98	28,630,152 00	5	"	389,826 80	"	
Receveurs particuliers des finances	304	16,847,304 04	614,962 00	761,103 00	1,376,065 00	454,695 04	1,043,703 00	1,498,398 04	301	16,724,971 00	"	3	"	122,333 04	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	299	1,396,444 41	146,700 00	184,100 00	330,800 00	133,197 40	184,100 00	317,297 40	321	1,409,947 01	22	"	13,502 60	"	
	56,083	252,819,478 76	16,506,985 10	5,942,349 26	22,449,334 36	14,695,841 88	5,942,349 26	20,638,191 14	55,440	254,630,621 98	479	1,122	2,348,157 54	537,014 32	
											643		1,811,143f 22c		

Situation, au 1er janvier 1857, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er janvier 1856. (Voir le compte des finances de l'année 1855, page 543.)		34,721,571f 14c
Opérations de l'année 1856 : Recettes	16,506,985f 10c	"
Opérations de l'année 1856 : Remboursements	14,695,841 88	"
Excédant de recettes pendant l'année 1856. (Voir page 172.)	1,811,143 22	1,811,143 22
Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1857. (Voir page 393.)		36,532,714 36

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte des Rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1856.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes d'emprunts qui ont été contractés pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

Cette partie de la dette viagère du Trésor s'élevait, au 1er janvier 1856 (voir page 550 du Compte de 1855) (y compris les rentes de la duchesse douairière d'Orléans), à.....	1,172,569^f
Pendant l'année 1856, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de.....	1,503
	1,174,072
Elles ont été réduites, pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de.....	114,487
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1857, à.....	1,059,585

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête.....	3,115 parties.....	830,121^f
2e classe sur 2 têtes.....	1,182 *idem*.....	206,193
3e classe sur 3 têtes.....	71 *idem*.....	14,805
4e classe sur 4 têtes.....	31 *idem*.....	8,466
	4,399	1,059,585

RENTES INSCRITES AU PROFIT DES LÉGATAIRES DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON-PENTHIÈVRE.

Extrait du décret du 22 janvier 1852.

Art. 1er. Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'État.

Extrait des décisions ministérielles des 23 février et 25 mars 1853.

..... Le payement des rentes et pensions non éteintes, léguées par Mme la duchesse douairière d'Orléans, doit être considéré comme une charge du retour à l'État des biens compris dans la donation du 7 août 1830.....

Suite de la *Note sur le Compte des rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1856.*

..... Il sera procédé à l'examen des droits des légataires au fur et à mesure des réclamations.....

..... Il y a lieu d'appliquer aux rentes viagères et pensions léguées par Mme la duchesse d'Orléans, reconnues comme charges de l'État, les dispositions des articles 211 et 212 de l'ordonnance du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique, et le payement en sera effectué comme celui des autres rentes viagères dues par le Trésor.

Extrait de la décision ministérielle du 23 mai 1853, relative aux rentes léguées sur la succession de la duchesse de Bourbon-Condé, comprise pour une partie dans la donation du 7 août 1830.

« Il y a lieu d'acquitter la moitié entière des rentes dont il s'agit, sauf réserve contre la famille d'Or-« léans pour telle répétition qui pourrait être ultérieurement reconnue fondée. »

« Ces rentes seront inscrites au grand-livre de la dette publique viagère suivant le mode prescrit..... « pour les rentes léguées par la duchesse douairière d'Orléans. »

RENTES VIAGÈRES DE LA VIEILLESSE.

Lois des 18 juin 1850, 28 mai 1853 et 7 juillet 1856. — Décret du 18 août 1853.

La caisse de retraites ou de rentes viagères de la vieillesse, créée sous la garantie de l'État, est gérée par l'administration de la caisse des dépôts et consignations.

Le capital de la rente à servir est formé par des versements volontaires.

Les versements sont effectués : à Paris, à la caisse des consignations; dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

L'intérêt du capital dont il est tenu compte pour la formation de la rente est calculé à 4 1/2 p. 0/0.

Le maximum de la rente constituée sur une tête est fixé à 750 francs.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Les arrérages en sont payables par trimestre, aux 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Toutes les sommes disponibles provenant soit des versements, soit des intérêts perçus, sont successivement, et dans les huit jours au plus tard, employées en achat de rentes sur l'État pour le compte de la caisse des retraites.

Tous les trois mois, la caisse des dépôts et consignations fait inscrire au livre de la dette publique les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer, aux mêmes époques, au nom de la caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la caisse des retraites, la quotité de rentes nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent aux rentes viagères à inscrire.

Les rentes ainsi transférées à l'amortissement sont annulées.

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1857, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1856.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1856. AUGMENTATIONS. Rétablissements de rentes viagères anciennes et inscriptions de rentes viagères nouvelles. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
MONTANT DES RENTES.											
1re classe ou sur 1 tête	913,757	1,141	8,633	15,252	25,026	93,410	"	15,252	108,662	830,121	
2e *idem* ou sur 2 têtes	234,229	362	"	142	504	19,825	8,573	142	28,540	206,193	
3e *idem* ou sur 3 têtes	15,921	"	"	"	"	1,056	60	"	1,116	14,805	
4e *idem* ou sur 4 têtes	8,662	"	"	"	"	196	"	"	196	8,466	
	1,172,569	1,503	8,633	15,394	25,530	114,487	8,633	15,394	138,514	1,059,585	
			24,027				24,027				
Rentes viagères pour la vieillesse	2,060,711	103,934	"	"	103,934	57,853	"	"	57,853	2,106,792	
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe ou sur 1 tête	3,462	15	8	22	45	357	"	35	392	3,115	
2e *idem* ou sur 2 têtes	1,317	3	1	"	4	127	6	6	139	1,182	
3e *idem* ou sur 3 têtes	80	"	"	"	"	9	"	"	9	71	
4e *idem* ou sur 4 têtes	32	"	"	"	"	1	"	"	1	31	
	4,891	18	9	22	49	494	6	41	541	4,399	
			31				47				
Rentes viagères pour la vieillesse	7,217	874	"	"	874	193	"	"	193	7,898	

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que, dans ces dernières, se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	77,214f	114,487f
	Extinctions présumées	37,273	
Rentes viagères pour la vieillesse	Extinctions résultant de décès notifiés	57,433	57,853
	Extinctions présumées	420	

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1856, à la somme de 126,759,321f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1856, sont ceux qui suivent :

Crédit alloué par la la loi du 17 juillet 1856, pour l'inscription des pensions au profit des grands fonctionnaires de l'Empire		500,000f	
Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires :			
Loi du 14 juillet 1855	1,800,000f	3,100,000	5,149,000
Décret du 16 août 1856	1,300,000		
Crédits alloués par le décret du 19 avril 1856 pour les pensions civiles à inscrire en vertu de la loi du 9 juin 1853		1,549,000	
			131,908,321

A DÉDUIRE :

Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions ecclésiastiques, les pensions de donataires, les secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire et les indemnités viagères aux employés et agents de la dernière liste civile et du domaine privé	68,905
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1856, et qui sont expliqués ci-après	131,839,416
A REPORTER	131,839,416

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT			131,839,416f
Sur cette somme, il a été annulé, par la loi de règlement de comptes			305
Les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1856 s'élevaient (voir page 561 du compte de 1855) à	124,525,435f		131,339,111
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1856, déduction faite des pensions annulées, sont de	4,730,063		
ENSEMBLE	129,255,498	ci	129,255,498

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1857, savoir :

Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	476,000f	2,583,613
Pensions civiles. (Loi de 1790.)	1,735,890	
Pensions militaires	177,179	
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	170,044	
Pensions à titre de récompenses nationales	16,000	
Secours viagers aux anciens militaires de la République	8,500	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du Trésor, au 1er janvier 1856, montaient (voir page 562 du compte de 1855) à 68,438,725f 28c

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1856, de l'inscription sur les livres du Trésor, des pensions concédées aux grands fonctionnaires de l'Empire et de l'excédant des nouvelles concessions sur les extinctions,

SAVOIR :

Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	24,000f 00c	1,347,606f 03c
Dotations du Sénat	60,000 00	
Pensions militaires. (Soldats et veuves.)	1,080,686 00	
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	182,920 03	

Les décroissements résultant de l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et de diverses causes qui varient selon la classe des pensions, s'élèvent à la somme de

SAVOIR :

Pensions civiles	57,469f 00c		
——— ecclésiastiques	19,660 00		
——— militaires. (Vétérans.)	2,111 00		
——— de donataires	12,493 00		
——— à titre de récompenses nationales	17,250 00	131,045 00	
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière Liste civile	11,444 00		
Secours viagers	3,310 00		
Indemnités viagères aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	7,308 00		
DIFFÉRENCE en plus		1,216,561 03 ci.	1,216,561 03

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1857, à 69,655,286 31

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

SAVOIR :

Pensions des grands fonctionnaires de l'Empire	2	parties	24,000f 00c
——— de la pairie et de l'ancien sénat	23	.....	238,000 00
——— civiles	1,800	.....	1,264,110 00
——— ecclésiastiques	261	.....	58,089 00
——— militaires	68,551	.....	34,805,268 00
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	31,182	.....	23,247,226 31
——— de donataires	2,492	.....	1,071,819 00
——— à titre de récompenses nationales	1,854	.....	832,750 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	17,540	.....	2,673,500 00
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	887	.....	283,204 00
Indemnités viagères aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	464	.....	147,320 00
Dotations du Sénat	167	.....	5,010,000 00
TOTAUX	125,223	.....	69,655,286 31

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

Situation, au 1er janvier 1857, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1856.	pendant l'année 1856. Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1857.	SITUATION DES INSCRIPTIONS — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1856.	Opérations pendant 1856. Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1857.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.											
Crédit permanent	Loi du 17 juillet 1856	"	500,000f	"	500,000f	"	24,000f	"	24,000f	476,000f	
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	238,000f	"	"	238,000	238,000f	"	"	238,000	"	(A) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,321,579	18,048	75,517f	1,264,110	1,735,890	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	77,749	"	(A) 19,660f	58,089	77,749	"	19,660	58,089	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits antérieurs à 1855	Diverses lois	113,117,084	"	"	113,117,084	113,116,779	"	"	113,116,779	(K) 305	(K) Cette somme a été annulée par la loi de règlement du 25 juin 1856.
Crédits de 1855	Loi du 22 juin 1854 et décret du 8 septembre 1855	1,700,000	"	"	1,700,000	1,434,921	273,795	8,716	1,700,000	"	
Crédits de 1856	Loi du 14 juillet 1855 et décret du 16 août 1856	"	3,100,000	"	3,100,000	"	2,954,807	31,986	2,922,821	177,179	
		114,817,084	3,100,000	"	117,917,084	114,551,700	3,228,602	40,702	117,739,600	177,179	
PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)											
Crédit de 1854	Décret du 10 mai 1854	1,439,000	"	"	1,439,000	1,437,909	"	"	1,437,909	1,091	
Crédit de 1855	Décret du 19 mai 1855	1,443,000	"	"	1,443,000	1,203,050	241,723	1,870	1,442,903	97	
Crédit de 1856	Décret du 19 avril 1856	"	1,549,000	"	1,549,000	"	1,386,384	6,240	1,380,144	168,856	
		2,882,000	1,549,000	"	4,431,000	2,640,959	1,628,107	8,110	4,260,956	170,044	
PENSIONS DES DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,084,312	"	(A) 12,493	1,071,819	1,084,312	31,666	44,159	1,071,819	"	
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.											
Pensions de juillet 1830	13 décembre 1830, 24 novembre 1831, avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"	
Pensions de juin 1832	21 avril 1833, 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"	
Pensions des vainqueurs de la Bastille	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"	
Victimes des événements de Lyon (nov. 1831), Paris (juin 1834)	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
Victimes des événements de juin 1848	13 juin 1850	712,650	"	"	712,650	686,800	11,650	1,800	696,650	16,000	
SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.		1,510,900	"	"	1,510,900	1,485,050	11,650	1,800	1,494,900	16,000	
Crédit permanent	Décrets des 14 décembre 1851 et 10 juin 1853	2,700,000	"	(D) 18,000	2,682,000	2,676,810	307,290	310,600	2,673,500	8,500	(D) Cette somme est prélevée sur le crédit de 2,700,000 francs, pour frais d'administration de la Légion d'honneur.
INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AUX EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.											
Crédit déterminé : les indemnités sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	8 juillet 1852	294,648	"	(E) 11,444	283,204	294,648	3,794	15,238	283,204	"	
INDEMNITÉS VIAGÈRES AUX EMPLOYÉS ET AGENTS DU DOMAINE PRIVÉ DU DERNIER RÈGNE.											
Crédit déterminé : les indemnités sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	Décret du 13 juin 1853 et loi du 22 juin 1854	154,628	"	(E) 7,308	147,320	154,628	3,555	10,863	147,320	"	(E) Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 juillet 1852, ces crédits sont réduits à mesure des décès des titulaires.

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions.	Grands fonctionnaires de l'Empire	"	500,000	"	500,000	"	24,000	"	24,000	476,000
	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	238,000	"	"	238,000	238,000	"	"	238,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,321,579	18,048	75,517	1,264,110	1,735,890
	——— ecclésiastiques	77,749	"	19,660	58,089	77,749	"	19,660	58,089	"
	——— militaires	114,817,084	3,100,000	"	117,917,084	114,551,700	3,228,602	40,702	117,739,600	177,179
	——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	2,882,000	1,549,000	"	4,431,000	2,640,959	1,628,107	8,110	4,260,956	170,044
	——— de donataires	1,084,312	"	12,493	1,071,819	1,084,312	31,666	44,159	1,071,819	"
	——— à titre de récompenses nationales	1,510,900	"	"	1,510,900	1,485,050	11,650	1,800	1,494,900	16,000
	Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000	"	18,000	2,682,000	2,676,810	307,290	310,600	2,673,500	8,500
	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	294,648	"	11,444	283,204	294,648	3,794	15,238	283,204	"
	Indemnités viagères aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	154,628	"	7,308	147,320	154,628	3,555	10,863	147,320	"
		126,759,321	5,149,000	68,905	131,839,416	124,525,435	5,256,712	526,649	129,255,498	2,583,613
			Augmentation : 5,080,095f				Augmentation : 4,730,063f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1857, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1856.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1856. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1857.
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Grands fonctionnaires de l'Empire	"	24,000	"	24,000	"	"	"	24,000 00
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	238,000 00	"	"	"	"	"	"	238,000 00
Pensions civiles	1,321,579 00	18,048	"	18,048	75,517	"	75,517 00	1,264,110 00
Pensions ecclésiastiques	77,749 00	"	"	"	19,660	"	19,660 00	58,089 00
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	29,784,090 00	2,857,392	1,854	2,859,246	40,702	1,875,101 00	1,915,803 00	30,727,533 00
Vétérans	36,835 00	"	644	644	"	2,755 00	2,755 00	34,724 00
Veuves et orphelins	3,905,768 00	371,210	4,200	375,410	"	238,167 00	238,167 00	4,043,011 00
	33,726,693 00	3,228,602	6,698	3,235,300	40,702	2,116,023 00	2,156,725 00	34,805,268 00
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	23,064,306 28	1,625,996	5,268	1,631,264	8,110	1,440,233 97	1,448,343 97	23,247,226 31
Pensions des donataires dépossédés	1,084,312 00	31,666	"	31,666	44,159	"	44,159 00	1,071,819 00
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.								
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848	849,500 00	11,650	150	11,800	1,800	27,250 00	29,050 00	832,250 00
Vainqueurs de la Bastille	500 00	"	"	"	"	"	"	500 00
	850,000 00	11,650	150	11,800	1,800	27,250 00	29,050 00	832,750 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,676,810 00	307,290	"	307,290	310,600	"	310,600 00	2,673,500 00
Indemnités viag. de retraite au profit des empl. et agents de la dernière liste civile	294,648 00	3,794	"	3,794	15,238	"	15,238 00	283,204 00
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	154,628 00	3,555	"	3,555	10,863	"	10,863 00	147,320 00
Dotations du Sénat	4,950,000 00	330,000	"	330,000	270,000	"	270,000 00	5,010,000 00

RÉCAPITULATION.

Grands fonctionnaires de l'Empire	"	24,000	"	24,000	"	"	"	24,000 00
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat.	238,000 00	"	"	"	"	"	"	238,000 00
——— civiles	1,321,579 00	18,048	"	18,048	75,517	"	75,517 00	1,264,110 00
——— ecclésiastiques	77,749 00	"	"	"	19,660	"	19,660 00	58,089 00
——— militaires	33,726,693 00	3,228,602	6,698	3,235,300	40,702	2,116,023 00	2,156,725 00	34,805,268 00
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	23,064,306 28	1,625,996	5,268	1,631,264	8,110	1,440,233 97	1,448,343 97	23,247,226 31
——— des donataires dépossédés	1,084,312 00	31,666	"	31,666	44,159	"	44,159 00	1,071,819 00
——— à titre de récompense nationale.	850,000 00	11,650	150	11,800	1,800	27,250 00	29,050 00	832,750 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,676,810 00	307,290	"	307,290	310,600	"	310,600 00	2,673,500 00
Indemnités viag. de retraite au profit des empl. et agents de la dernière liste civile	294,648 00	3,794	"	3,794	15,238	"	15,238 00	283,204 00
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	154,628 00	3,555	"	3,555	10,863	"	10,863 00	147,320 00
Dotations du Sénat	4,950,000 00	330,000	"	330,000	270,000	"	270,000 00	5,010,000 00
	68,438,725 28	5,584,601	12,116	5,596,717	796,649	3,583,506 97	4,380,155 97	69,655,286 31
		Augmentation : 1,216,561f 03c						

NOMBRE DE PARTIES.	SITUATION au 1er janvier 1856.	MOUVEMENTS pendant l'année 1856. Accroissements.	Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1857.
GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.	"	2	"	2
PENSIONS CIVILES.	23	"	"	23
	1,842	63	105	1,800
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.	350	"	89	261
PENSIONS MILITAIRES.	54,753	4,682	3,785	55,650
	135	3	12	126
	12,541	1,034	800	12,775
	67,429	5,719	4,597	68,551
PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)	30,761	2,214	1,793	31,182
	2,516	84	108	2,492
	1,882	63	105	1,852
	2	"	"	2
	1,884	63	105	1,854
	16,265	3,241	1,966	17,540
	913	22	48	887
PENSIONS DES DONATAIRES.	475	10	21	464
	165	11	9	167
	"	2	"	2
	23	"	"	23
	1,842	63	105	1,800
	350	"	89	261
	67,429	5,719	4,597	68,551
	30,761	2,214	1,793	31,182
	2,516	84	108	2,492
	1,884	63	105	1,854
	16,265	3,241	1,966	17,540
	913	22	48	887
	475	10	21	464
	165	11	9	167
	122,623	11,399	8,799	125,223
		Augmentation : 2,600		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

GRANDS FONCTIONNAIRES DE L'EMPIRE.

Nouvelles concessions 24,000f 00c

PENSIONS CIVILES.

Nouvelles concessions 16,048f
Réversions 2,000
} 18,048f

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions 3,226,702f
Concessions antérieures à 1817 150
Secours à des orphelins 1,750
Rétablissements 2,554
Réversions. (Loi du 14 juillet 1819.) 644
Réunions. (Décret du 27 février 1811.) 3,500
} 3,235,300f

PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)

Nouvelles concessions 1,625,996f
Rétablissements 759
Inscriptions en vertu de la loi du 9 juin 1853 3,009
Réunions 1,500
} 1,631,264f

PENSIONS DES DONATAIRES.

Rétablissements 291f
Divisions 2,750
Réunions 6,625
Réversions 22,000
} 31,666f

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Conversion de secours de 300f en secours de 700f 4,200f
Réversions 150
Nouvelles concessions 7,450
} 11,800f

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Nouvelles concessions 306,580f
Rétablissements 710
} 307,290f

INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.

Nouvelles concessions 3,794f

INDEMNITÉS VIAGÈRES AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DU DOMAINE PRIVÉ DU DERNIER RÈGNE.

Nouvelles concessions 3,305f
Rétablissements 250
} 3,555f

DOTATIONS DU SÉNAT.

Nouvelles concessions 330,000

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS CIVILES.

Décès notifiés 74,625f
Décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 892
} 75,517f

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Décès notifiés 18,403
Décès présumés 1,257
} 19,660

PENSIONS MILITAIRES.

Décès notifiés 2,025,205
Décès présumés. (*Article 30 de la loi du 9 juin 1853.*) 48,532
Rejets par suite de concessions plus fortes 66,350
Rejet par suite de concessions de pensions civiles 1,235
Expiration de droit 10,425
Réunions 3,300
Nouvelles liquidations 1,013
Décès avant jouissance 465
Condamnations 200
} 2,156,725

PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)

Décès notifiés 1,414,781f 70c
Rejets par suite de concessions plus fortes 7,430 00
Décès présumés 5,467 00
Expiration de droit 18,587 27
Convol 2,078 00
} 1,448,343 97

La situation des pensions civiles, au 1er janvier 1857, suivant le compte spécial ci-annexé (page 551) s'élève à ..... 31,881 parties 23,841,937 73
La situation à la même date qui ressort du tableau ci-contre n'est que de ..... 31,182 parties 23,247,226 31
DIFFÉRENCE en moins ..... 699 parties 594,711 42

Cette différence représente :
1° Les pensions nouvelles qui, bien qu'imputées sur le crédit d'inscription de 1856, n'ont été concédées qu'en 1857, ci ..... 270 parties 166,432 00
2° Les pensions des anciennes caisses de retraite de l'académie impériale de musique et des subsistances militaires qui, bien qu'elles ne soient pas inscrites au grand-livre de la dette publique, sont cependant payées sur le crédit affecté dans les budgets au service des pensions civiles (Loi du 9 juin 1853), ci ..... 429 parties 428,279 42
TOTAL ÉGAL ..... 699 parties 594,711 42

PENSIONS DES DONATAIRES.

Décès notifiés 35,116f
Décès présumés. (*Article précité.*) 3,750
Divisions 1,500
Réunions 3,793
} 44,159

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Expiration de droit 8,400
Décès notifiés 14,650
Décès présumés. (*Article précité.*) 3,200
Condamnations 1,000
Conversions de secours de 300f en secours de 700f 1,800
} 29,050

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Rejets en vertu de décisions du grand chancelier de la Légion d'honneur 310,600

INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.

Décès notifiés 11,908
Expirations de droits 117
Décès présumés 3,213
} 15,238

INDEMNITÉS VIAGÈRES AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DU DOMAINE PRIVÉ DU DERNIER RÈGNE.

Décès notifiés 9,817f
Rejets par suite de nouvelles liquidations 1,046
} 10,863

DOTATIONS DU SÉNAT.

Décès notifiés 240,000f
Démission 30,000
} 270,000

COMPTE SPÉCIAL

DES PENSIONS CIVILES

RENDU

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 21 DE LA LOI DU 9 JUIN 1853 ET DE L'ARTICLE 30

DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU 9 NOVEMBRE SUIVANT.

NOTE

De développement du Compte des Pensions civiles sur fonds de retenues, pour l'année 1856.

Le présent compte est rendu selon les formes réglées par l'article 21 de la loi du 9 juin 1853 et par l'article 30 du décret du 30 novembre suivant.

ÉTAT N° 1. La situation au 1er janvier 1856 des pensions civiles régies par la loi précitée s'élevait, savoir :

	PARTIES.	SOMMES.
Pensions de fonctionnaires et employés	22,514	20,352,073f 24c
Pensions de veuves	8,755	3,365,118 65
Pensions d'orphelins	220	29,761 69
TOTAL	31,489	23,746,952 98

ÉTAT N° 2. Les pensions inscrites en 1856, et formant accroissement de charges pour cet exercice, se sont élevées à . . . . . 2,204 parties 1,563,505f 00c

Mais, pour comparer ces concessions au crédit d'inscription affecté aux admissions à la retraite à prononcer en 1856, il convient de déduire de la somme ci-contre :

1° Pour pensions inscrites, en vertu de l'article 2 du règlement d'administration publique, du 9 novembre 1853, et faisant partie du passif des anciennes caisses de retraite supprimées, ci...	7 parties	3,009f 00c		
2° Pour opérations d'ordre	4	2,259 00		
TOTAL	11	5,268 00 ci.	11	5,268 00
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit de 1856..			2,193 parties	1,558,237f 00c
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1856, par décret du 19 avril de ladite année, s'élève à		1,549,000f 00c		
Mais il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance, et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci		9,290 00	"	1,558,290 00
Ce crédit a laissé conséquemment un disponible de			"	53 00

Les extinctions constatées en 1856 se sont élevées à.....	1,812 parties	1,468,520f 25c	État n° 3.
Les concessions nouvelles formant accroissement pour 1856 étant, comme on vient de le voir, de.....	2,204..	1,563,505 00	État n° 4.
Le résultat pour 1856 est..... en augmentation.....	392	94,984 75	
Le résultat pour 1856 est..... en diminution.....	"	"	
La situation des pensions inscrites au 1er janvier 1856 étant de.....	31,489..	23,746,952 98	
Leur situation au 1er janvier 1857 est de.....	31,881..	23,841,937 73	
Les pensions suspendues pour divers motifs s'élevant à.....	146..	171,181 50	
Les pensions en cours de payement au 1er janvier 1857 se réduisent, en réalité, à.....	31,735..	23,670,756 23	

Les pensions inscrites au 1er janvier 1857 se décomposent ainsi qu'il suit : État n° 5.

	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Pensions de fonctionnaires et employés.....	22,769	20,421,357f 58c	896
Pensions de veuves.....	8,901	3,383,503 33	380
Pensions d'orphelins.....	211	37,076 82	175
TOTAL ÉGAL.....	31,881	23,841,937 73	748

Ce tableau fait ressortir, conformément aux prescriptions des articles 21 de la loi du 9 juin 1853 et 39 du règlement d'administration publique, la distinction entre les charges antérieures et celles postérieures au 1er janvier 1854. État n° 6.

Les extinctions constatées en 1856 sur les pensions concédées pour services terminés avant le 1er janvier 1854 ont été de.....	1,715 parties	1,381,257f 25c	
Les concessions autorisées pour services terminés avant ladite époque n'ont été que de.....	453..	167,668 00	
Il y a donc eu, sur la catégorie *charges antérieures*, une diminution de.....	1,262..	1,213,589 25	
Cette catégorie, qui s'élevait, au 1er janvier 1856, à.....	28,988..	21,591,089 98	
se trouve réduite, au 1er janvier 1857, à.....	27,726..	20,377,500 73	
Les concessions autorisées avec jouissance postérieure au 1er janvier 1854, composant la seconde catégorie *charges postérieures*, se sont élevées à.....	1,751 parties	1,395,837f 00c	
Les extinctions n'ayant été que de.....	97..	87,263 00	
Il y a eu sur la catégorie *charges postérieures* une augmentation de..	1,654..	1,308,574 00	
Cette catégorie, étant, au 1er janvier 1856, de.....	2,501..	2,155,863 00	
se trouve élevée, au 1er janvier 1857, à.....	4,155..	3,464,437 00	

La situation arrêtée au 1er janvier 1857, se divise en conséquence, comme suit :

1re CATÉGORIE : Charges antérieures au 1er janvier 1854.....	27,726 parties	20,377,500f 73c
2e CATÉGORIE : Charges postérieures au 1er janvier 1854.....	4,155..	3,464,437 00
TOTAL ÉGAL à la situation des pensions inscrites au 1er janvier 1857.....	31,881..	23,841,937 73

ÉTAT N° 7. Ce tableau fait connaître à quelles conditions d'âge et de durée de services ont été accordées les pensions en 1856, et quelle en a été la quotité moyenne pour chaque ministère. Ce relevé statistique constate les résultats généraux suivants :

Les pensions d'employés ont été données à 60 ans et 2 mois d'âge en moyenne et pour 32 ans et 6 mois de services. Leur quotité moyenne a été de 878 francs.

Les pensions de veuves ont été données à 56 ans et 9 mois d'âge en moyenne, et leur quotité moyenne a été de 367 francs.

Les secours aux orphelins ont été donnés à 12 ans en moyenne, et leur quotité a été de 308 francs.

Dans la partie sédentaire, où le droit est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans de services, les pensions ont été accordées à 63 ans et 1 mois d'âge en moyenne et après 35 ans d'exercice. Leur quotité moyenne a été de 1,386 francs.

Dans la partie active, où le droit est acquis après 25 ans d'activité, la moyenne d'âge a été de 55 ans et 4 mois; la durée des services, prise pour base des liquidations, de 28 ans et 9 mois, et la quotité moyenne des pensions de 501 francs.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

SITUATION des Pensions civiles au 1er janvier 1856.

MINISTÈRES.	PENSIONS							
	D'EMPLOYÉS.		DE VEUVES.		D'ORPHELINS.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur...	290	256,961 01	77	34,032 07	"	"	367	290,993 08
Justice.....	860	1,386,345 00	518	271,499 00	2	1,392 00	1,380	1,659,236 00
Affaires étrangères.....	71	347,808 76	50	55,890 25	"	"	121	403,699 01
Finances.....	18,348	14,550,883 01	6,819	2,366,875 71	191	26,472 00	25,358	16,944,230 72
Intérieur.....	474	461,570 11	269	71,877 40	4	234 40	747	533,681 91
Guerre.....	552	801,151 50	322	237,800 00	2	1,134 00	876	1,040,085 50
Instruction publique et cultes.....	961	1,457,648 83	241	139,852 32	"	"	1,202	1,597,501 15
Agriculture, commerce et travaux publics.....	825	987,241 20	445	175,759 51	21	528 69	1,291	1,163,529 40
Grande chancellerie de la Légion d'honneur....	133	102,463 82	14	11,532 39	"	"	147	113,996 21
TOTAUX.....	22,514	20,352,073 24	8,755	3,365,118 65	220	29,761 09	31,489	23,746,952 98

ÉTAT N° 2.

ÉTAT des Concessions de pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1856.

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Sommes.	PENSIONS DE VEUVES. Nombre.	PENSIONS DE VEUVES. Sommes.	PENSIONS D'ORPHELINS. Nombre.	PENSIONS D'ORPHELINS. Sommes.	TOTAUX. Nombre.	TOTAUX. Sommes.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur.	48	25,227f 00c	17	3,866f 00c	"	"	65	29,093f 00c
Justice	71	151,679 00	34	26,391 00	1	766f 00c	106	178,836 00
Affaires étrangères	4	24,000 00	4	6,242 00	1	2,667 00	9	32,909 00
Finances	1,217	925,762 00	509	152,255 00	34	5,828 00	1,760	1,083,845 00
Intérieur	39	24,241 00	29	7,514 00	2	200 00	70	31,955 00
Guerre	39	39,558 00	16	8,475 00	"	"	55	48,033 00
Instruction publique et cultes	47	89,049 00	19	11,186 00	3	2,598 00	69	102,833 00
Agriculture, commerce et travaux publics	42	40,118 00	27	15,013 00	1	870 00	70	56,001 00
Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	1,507	1,319,634 00	655	230,942 00	42	12,929 00	2,204	1,563,505 00

A DÉDUIRE :			
1° Pensions inscrites en vertu de l'article 2 du règlement d'administration publique du 9 novembre 1853, et faisant partie du passif des anciennes caisses de retraite supprimées, ci	7 parties 3,009f 00c	11	5,268 00
2° Pour opérations d'ordre	4 —— 2,259 00		
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit d'inscription de 1856		2,193	1,558,237 00
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1856 par décret en date du 19 avril de ladite année s'élève à	1,549,000f	"	1,558,290 00
Il s'est accru par suite du retour de pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de pensions dont la fixation première, ayant été augmentée, a entraîné l'annulation de la concession primitive, ci	9,290		
Ce crédit a laissé un disponible de		"	53 00

ÉTAT N° 3.

ÉTAT des Extinctions de pensions civiles formant décroissement dans les charges de l'année 1856.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Parties.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Sommes.	PENSIONS DE VEUVES. Parties.	PENSIONS DE VEUVES. Sommes.	PENSIONS D'ORPHELINS. Parties.	PENSIONS D'ORPHELINS. Sommes.	TOTAUX. Parties.	TOTAUX. Sommes.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur.	10	11,176f 00c	3	1,985f 00c	"	"	13	13,161f 00c
Justice	83	132,451 00	29	16,194 00	"	"	112	148,645 00
Affaires étrangères	5	20,355 00	1	343 75	"	"	6	20,698 75
Finances	1,005	887,388 18	406	157,696 23	42	4,788f 00c	1,453	1,049,872 41
Intérieur	28	24,203 00	9	2,508 35	2	117 00	39	26,828 35
Guerre	36	48,686 50	17	13,276 00	1	467 00	54	62,429 50
Instruction publique et cultes	35	58,797 50	13	8,254 16	"	"	48	67,051 66
Agriculture, commerce et travaux publics	49	67,092 48	26	9,713 83	6	241 27	81	77,047 58
Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	1	200 00	5	2,586 00	"	"	6	2,786 00
TOTAUX	1,252	1,250,349 66	509	212,557 32	51	5,613 27	1,812	1,468,520 25

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

SITUATION des Pensions civiles au 1er janvier 1857.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ACCROISSEMENT. CONCESSIONS NOUVELLES autorisées en 1856.		DÉCROISSEMENT. EXTINCTIONS constatées en 1856.		RÉSULTAT. En AUGMENTATION.		RÉSULTAT. En DIMINUTION.		REPORT DE LA SITUATION des pensions inscrites au 1er janvier 1856.		SITUATION DES PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1857.		PENSIONS SUSPENDUES POUR CAUSE du replacement des titulaires, de cumul, ou pour tout autre motif.		PENSIONS en COURS DE PAYEMENT.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur	65	29,093f 00c	13	13,161f 00c	52	15,932f 00c	"	"	367	290,993f 08c	419	306,925f 08c	8	5,571f 00c	411	301,354f 08c
Justice	106	178,836 00	112	148,645 00	"	30,191 00	6	"	1,380	1,659,236 00	1,374	1,689,427 00	7	18,201 00	1,367	1,671,226 00
Affaires étrangères	9	32,909 00	6	20,698 75	3	12,210 25	"	"	121	403,699 01	124	415,909 26	6	12,646 50	118	403,262 76
Finances	1,760	1,083,845 00	1,453	1,049,872 41	307	33,972 59	"	"	25,358	16,944,230 72	25,665	16,978,203 31	84	68,604 00	25,581	16,909,599 31
Intérieur	70	31,955 00	39	26,828 35	31	5,126 65	"	"	747	533,681 91	778	538,808 56	10	20,226 00	768	518,582 56
Guerre	55	48,033 00	54	62,429 50	1	"	"	14,396f 50c	876	1,040,085 50	877	1,025,689 00	10	20,078 00	867	1,005,611 00
Instruction publique et cultes	69	102,833 00	48	67,051 66	21	35,781 34	"	"	1,202	1,597,501 15	1,223	1,633,282 49	8	16,900 00	1,215	1,616,382 49
Agriculture, commerce et travaux publics	70	56,001 00	81	77,047 58	"	"	11	21,046 58	1,291	1,163,529 40	1,280	1,142,482 82	13	8,955 00	1,267	1,133,527 82
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	6	2,786 00	"	"	6	2,786 00	147	113,996 21	141	111,210 21	"	"	141	111,210 21
					415	133,213 83	23	38,229 08								
TOTAUX	2,204	1,563,505 00	1,812	1,468,520 25	AUGMENTATION.. 392		parties.... 94,984f 75c		31,489	23,746,952 98	31,881	23,841,937 73	146	171,181 50	31,735	23,670,756 23

ÉTAT N° 5.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

Développement de la situation au 1er janvier 1857, par classes de pensionnaires.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.			PENSIONS DE VEUVES.			PENSIONS D'ORPHELINS.			TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur	328	271,012f 01c	826	91	35,913f 07c	394	"	"	"	419	306,925f 08c	732
Justice	848	1,405,573 00	1,657	523	281,696 00	538	3	2,158f 00c	717	1,374	1,689,427 00	1,229
Affaires étrangères	70	351,453 76	5,020	53	61,788 50	1,166	1	2,667 00	2,667	124	415,909 26	3,354
Finances	18,560	14,589,256 83	786	6,922	2,361,434 48	341	183	27,512 00	163	25,665	16,978,203 31	661
Intérieur	485	461,608 11	952	289	76,883 05	273	4	317 40	79	778	538,808 56	692
Guerre	555	792,023 00	1,421	321	232,999 00	725	1	667 00	667	877	1,025,689 00	1,169
Instruction publique et cultes	973	1,487,900 33	1,529	247	142,784 16	578	3	2,598 00	866	1,223	1,633,282 49	1,335
Agriculture, commerce et travaux publics	818	960,266 72	1,174	446	181,058 68	406	16	1,157 42	72	1,280	1,142,482 82	896
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	132	102,263 82	774	9	8,946 39	994	"	"	"	141	111,210 21	788
TOTAUX	22,769	20,421,357 58	896	8,901	3,383,503 33	380	211	37,076 82	175	31,881	23,841,937 73	748

RÉSULTAT COMPARATIF.

Situation au 1er janvier 1856	22,514	20,352,073 24	903	8,755	3,365,118 65	384	220	29,761 00	135	31,489	23,746,952 98	754
Situation au 1er janvier 1857	22,769	20,421,357 58	896	8,901	3,383,503 33	380	211	37,076 82	175	31,881	23,841,937 73	748
AUGMENTATION en 1856	255	69,284 34	"	146	18,384 68	"	"	7,315 73	40	392	94,984 75	"
DIMINUTION en 1856	"	"	7	"	"	4	9	"	"	"	"	6

ÉTAT N° 6.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

Décomposition de la Situation des Pensions au 1er janvier 1857, par catégories.

1re CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.

2e CATÉGORIE. — CHARGES POSTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.

	MINISTÈRE D'ÉTAT et de LA MAISON DE L'EMPEREUR.		JUSTICE.		AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		FINANCES.		INTÉRIEUR.		GUERRE.		INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.		AGRICULTURE, COMMERCE et TRAVAUX PUBLICS.		GRANDE CHANCELLERIE de la LÉGION D'HONNEUR.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
1re CATÉGORIE. — CHARGES																				
ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.																				
Concessions autorisées en 1856	3	1,532f 00c	15	12,607f 00c	3	4,575f 00c	365	111,990f 00c	18	4,980f 00c	12	7,983f 00c	22	16,052f 00c	15	7,949f 00c	"	"	453	167,668f 00c
Extinctions constatées en 1856	10	11,825 00	101	131,102 00	5	17,698 75	1,385	998,420 41	36	25,968 35	50	59,430 50	44	63,978 66	78	70,047 58	6	2,786f 00c	1,715	1,381,257 25
RÉSULTAT en augmentation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
RÉSULTAT en diminution	7	10,293 00	86	118,495 00	2	13,123 75	1,020	886,430 41	18	20,988 35	38	51,447 50	22	47,926 66	63	62,098 58	6	2,786 00	1,262	1,213,589 25
Pensions de la 1re catégorie existant au 1er janvier 1856	299	244,697 08	1,240	1,452,674 00	116	383,366 01	23,355	15,430,699 72	697	497,796 91	822	995,480 50	1,108	1,395,795 15	1,204	1,076,584 40	147	113,996 21	28,988	21,591,089 98
Situation de la 1re catégorie au 1er janvier 1857	292	234,404 08	1,154	1,334,179 00	114	370,242 26	22,335	14,544,269 31	679	476,808 56	784	944,033 00	1,086	1,347,868 49	1,141	1,014,485 82	141	111,210 21	27,726	20,377,500 73
2e CATÉGORIE. — CHARGES																				
POSTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.																				
Concessions autorisées en 1856	62	27,561 00	91	166,229 00	6	28,334 00	1,395	971,855 00	52	26,975 00	43	40,050 00	47	86,781 00	55	48,052 00	"	"	1,751	1,395,837 00
Extinctions constatées en 1856	3	1,336 00	11	17,543 00	1	3,000 00	68	51,452 00	3	860 00	4	2,999 00	4	3,073 00	3	7,000 00	"	"	97	87,263 00
RÉSULTAT en augmentation	59	26,225 00	80	148,686 00	5	25,334 00	1,327	920,403 00	49	26,115 00	39	37,051 00	43	83,708 00	52	41,052 00	"	"	1,654	1,308,574 00
Pensions de la 2e catégorie existant au 1er janvier 1856	68	46,296 00	140	206,562 00	5	20,333 00	2,003	1,513,531 00	50	35,885 00	54	44,605 00	94	201,706 00	87	86,945 00	"	"	2,501	2,155,863 00
Situation de la 2e catégorie au 1er janvier 1857	127	72,521 00	220	355,248 00	10	45,667 00	3,330	2,433,934 00	99	62,000 00	93	81,656 00	137	285,414 00	139	127,997 00	"	"	4,155	3,464,437 00

ÉTAT N° 7.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1856, faisant ressortir l'âge moyen des services compris dans la liquidation des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne et la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.					PENSIONS DE VEUVES.				PENSIONS D'ORPHELINS.				TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	DURÉE moyenne des services.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des pensions.
		fr.	Ans. Mois.	Ans. Mois. Jours.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	fr.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur	48	25,227	61 3	31 4 6	525	17	3,866	55 8	227	"	"	"	"	65	29,093	447
Justice	69	150,528	71 2	36 1 15	2,181	34	26,391	63 "	776	1	766	10 "	766	104	177,685	1,708
Affaires étrangères	4	24,000	61 "	34 4 24	6,000	4	6,242	62 6	1,560	1	2,667	6 "	2,667	9	32,909	3,656
Finances — Partie sédentaire	353	493,246	63 9	36 3 25	1,312	145	83,458	57 3	575	3	1,073	11 4	357	501	577,777	1,155
Finances — Partie active	859	430,096	55 4	28 9 20	501	364	68,797	56 7	188	31	4,755	12 9	153	1,254	503,648	402
Intérieur	35	22,544	58 9	30 5 15	644	29	7,514	54 11	259	2	200	11 3	100	66	30,258	458
Guerre	39	39,558	61 4	36 6 "	1,014	16	8,475	60 6	530	"	"	"	"	55	48,033	873
Instruction publique et cultes	47	89,049	60 3	33 3 20	1,894	19	11,186	59 6	588	3	2,598	9 6	864	69	102,833	1,490
Agriculture, commerce et travaux publics	42	40,118	59 4	32 1 10	955	27	15,013	60 5	556	1	870	11 "	870	70	56,001	800
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	" "	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	1,496	1,314,366	60 2	32 6 "	878	655	230,942	56 9	367	42	12,929	12 "	308	2,193	1,558,237	714

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1857.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré, en dernier lieu, par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838. Objet du compte.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1856, c'est-à-dire ceux de 1852, 1853, 1854 et 1855.

Il est à remarquer toutefois, que le décret du 26 septembre 1855 ayant fait cesser, à partir du 1er janvier 1856, le régime exceptionnel appliqué au *Service colonial*, on a dû introduire dans le présent compte, la situation des exercices clos pour ce service, sur lesquels des payements ont été effectués pendant l'année 1856.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1856, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après : Résumé des opérations de l'année 1856.

Exercice 1852	230,287f 40c	2,910,930f 13c
——— 1853	2,350,935 53	
——— 1854	329,707 20	

2° Créances de l'exercice 1855 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 7,852,970 89

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1856 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir :

Exercice 1852	439,848f 61c	8,731,733f 81c
——— 1853	2,763,001 78	
——— 1854	4,894,275 84	
——— 1855	634,607 58	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1852 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 899,938f 95c

Situation des exercices au 1er janvier 1857.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1856 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1857, des exercices 1852, 1853, 1854 et 1855, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1852.

Exercice 1852. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1856, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1857, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer à l'époque de la clôture dudit exercice s'élevaient à..... 4,439,298f 88c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 1,772,373 13

et l'ont ainsi porté à..... 6,211,672 01

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1853, 1854, 1855 et 1856, se sont élevés à.. 5,311,733 06

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 899,938 95

Exercice 1853.

Exercice 1853. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1857.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 5,109,289f 1c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du Trésor, de... 3,139,609 10

Ensemble..... 8,248,898 61

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1854, 1855 et 1856..... 7,145,691 72

Et, au 1er janvier 1857, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,103,206 89

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1854. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1859. Exercice 1854.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	7,529,524f 99c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du Trésor une somme de.....	1,031,530 83
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	8,561,055 82
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1855 et 1856 ne s'élevant qu'à.....	6,143,076 61
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le Trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	2,417,979 21

Exercice 1855. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1856, et le Trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une Exercice 1855.

somme de.....	7,852,970f 89c
qui s'est trouvée réduite par des payements faits depuis cette époque sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1856 de.....	634,607 58
En sorte que les créances restant à solder au 31 décembre 1856 ne s'élèvent plus qu'à.....	7,218,363 31

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1859.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1856, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir :

Exercice 1853.....	1,103,206f 89c	10,739,549f 41c — Créances restant à solder au 1er janvier 1857.
——— 1854.....	2,417,979 21	
——— 1855.....	7,218,363 31	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1856 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1856 (A).					CRÉANCES DE L'EXERCICE 1855 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1856. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1852 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1852.	Exercice 1853.	Exercice 1854.	Exercice 1855.	TOTAL.		Exercice 1852.	Exercice 1853.	Exercice 1854.	Exercice 1855.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.													
Ministère d'État	11,373f 18c	21,277f 03c	4,743f 57c	"	37,393f 78c	60,137f 45c	12,712f 71c	23,721f 21c	25,351f 33c	"	61,785f 25c	11,489f 22c	(A) Ces crédits sont développés par exercice et ministère dans les pages suivantes.
Justice	"	"	336 00	"	336 00	17,555 14	106 93	"	6,229 00	"	6,335 93	11,569 91	
Affaires étrangères	5,386 25	29,754 35	56,847 60	"	91,988 20	36,746 99	5,962 75	29,054 53	65,154 50	"	100,171 78	3,140 72	
Intérieur — Dépenses de l'intérieur	93,035 79	116,366 43	"	"	209,402 22	277,024 11	90,590 56	126,976 73	54,857 05	"	272,424 34	71,206 78	
Intérieur — Dépenses de l'ancien ministère de la police générale	596 49	"	"	"	596 49	"	596 49	"	"	"	596 49	4,281 73	
Finances	35,155 40	35,135 75	25,672 53	"	95,963 68	2,563,811 15	197,428 81	380,127 09	893,095 20	634,607f 58c	2,105,258 68	663,764 52	
Guerre	49,091 44	1,880,198 94	"	"	1,929,290 38	3,559,987 15	60,905 51	1,866,108 83	3,092,723 81	"	5,019,738 15	22,170 91	
Marine — Service marine	9,727 87	199,392 00	195,018 80	"	404,138 67	433,829 30	9,896 50	200,459 42	336,351 18	"	546,707 10	1,567 94	
Marine — colonial	202 72	443 85	"	"	646 57	"	472 92	35,517 15	87,561 18	"	123,551 25	3,160 65	
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	150,926 85	1,750 00	3,612 06	121,394 04	"	126,756 10	13,695 19	
Instruction publique et cultes — des cultes	722 90	83 56	27,934 16	"	28,740 62	499,277 53	4,834 73	9,396 07	86,973 44	"	101,204 24	44,361 39	
Agriculture, commerce et travaux publics	24,995 36	68,249 87	19,154 54	"	112,399 77	167,685 95	51,036 40	56,409 26	49,766 18	"	157,211 84	20,164 40	
	230,287 40	2,350,901 78	329,707 20	"	2,910,896 38	7,766,981 62	436,294 31	2,731,382 35	4,819,456 91	634,607 58	8,621,741 15	870,573 36	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère d'État	"	33 75	"	"	33 75	20,848 99	"	33 75	1,251 57	"	1,285 32	23,974 98	
Marine	"	"	"	"	"	47,152 12	"	"	22,251 86	"	22,251 86	"	
Agriculture, commerce et travaux publics	"	"	"	"	"	17,988 16	3,554 30	31,585 68	51,315 50	"	86,455 48	5,390 61	
	230,287 40	2,350,935 53	329,707 20	"	2,910,930 13	7,852,970 89	439,848 61	2,763,001 78	4,894,275 84	634,607 58	8,731,733 81	899,938 95	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1852. (Loi de règlement du 4 avril 1855.)

Situation définitive, au 1er janvier 1857, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1854.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1855.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1856.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1853.	Exercice 1854.	Exercice 1855.	Exercice 1856.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'état	199,077f 07c	24,615f 54c	1,339f 53c	(A) 11,373f 18c	236,405f 32c	"	199,910f 45c	12,292f 94c	12,712f 71c	224,916f 10c	11,489f 22c	(A) Loi du 21 juillet 1856 ..... 11,373f 18c
Justice	15,773 01	"	"	"	15,773 01	"	3,966 12	130 05	106 93	4,203 10	11,569 91	(B) Loi du 3 mai 1856 ..... 1,024f 81c; — du 21 juillet 1856 ..... 4,361 44 — 5,386 25
Affaires étrangères	43,076 35	29,780 60	"	(B) 5,386 25	78,243 20	"	64,733 64	4,406 09	5,962 75	75,102 48	3,140 72	
Intérieur — Dépenses de l'intérieur	259,921 79	202,850 99	"	(C) 93,035 79	555,808 57	"	386,879 58	7,131 65	90,590 56	484,601 79	71,206 78	(C) Loi du 3 mai 1856 ..... 23,231 78; — du 21 juillet 1856 ..... 69,804 01 — 93,035 79
Intérieur — Dépenses de l'ancien ministère de la police générale	5,241 33	"	"	(D) 596 49	5,837 82	"	919 15	40 45	596 49	1,556 09	4,281 73	(D) Loi du 3 mai 1856 ..... 385 50; — du 21 juillet 1856 ..... 210 99 — 596 49
Finances	2,531,076 54	1,001,861 15	"	(Z) 35,155 40	3,568,093 09	501,079f 55c	1,927,036 15	278,784 06	197,428 81	2,904,328 57	663,764 52	(E) Décret du 30 janvier 1856 ..... 4,801 31; Loi du 3 mai 1856 ..... 29,305 71; Décret du 17 décembre 1856 ..... 1,048 38 — 35,155 40
Guerre	553,700 92	"	"	(F) 49,091 44	602,792 36	"	507,672 82	12,043 12	60,905 51	580,621 45	22,170 91	
Marine — Service marine	197,727 99	164,545 32	42,741 62	(G) 9,727 87	414,742 80	20,878 38	138,983 10	243,416 88	9,896 50	413,174 86	1,567 94	(F) Loi du 3 mai 1856 ..... 33,640 79; — du 21 juillet 1855 ..... 15,450 65 — 49,091 44
Marine — Service colonial	28,339 61	210 00	627 96	(H) 202 72	29,380 29	"	"	25,746 72	472 92	26,219 64	3,160 65	
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	131,076 44	"	"	"	131,076 44	"	114,968 77	662 48	1,750 00	117,381 25	13,695 19	(G) Décret du 30 janvier 1856 ..... 536 24; — du 13 octobre 1856 ..... 2 03; Loi du 3 mai 1856 ..... 4,013 16; — du 21 juillet 1856 ..... 5,176 44 — 9,727 87
Instruction publique et cultes — des cultes	150,518 97	3,644 99	2,589 32	(I) 722 90	157,476 18	"	98,895 74	9,384 32	4,834 73	113,114 79	44,361 39	
Agriculture, commerce et travaux publics	121,890 28	63,765 14	"	(K) 24,995 36	210,650 78	"	114,696 05	24,753 93	51,036 40	190,486 38	20,164 40	(H) Décret du 30 janvier 1856 ..... 147 00; — du 13 octobre 1856 ..... 55 72 — 202 72
	4,237,420 30	1,491,273 73	47,298 43	230,287 40	6,006,270 86	521,957 93	3,558,661 57	618,792 69	436,294 31	5,135,706 50	870,573 36	(I) Décret du 20 décembre 1856 ..... 722 90
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												(K) Loi du 3 mai 1856 ..... 14,913 13; — du 21 juillet 1856 ..... 10,082 23 — 24,995 36
Ministère d'état	24,428 77	3,501 50	"	"	27,930 27	"	3,622 18	333 11	"	3,955 29	23,974 98	230,287 40
Marine	14,242 01	"	"	"	14,242 01	"	14,242 01	"	"	14,242 01	"	
Agriculture, commerce et travaux publics	163,207 80	12 07	"	"	163,219 87	"	150,349 73	3,925 23	3,554 30	157,829 26	5,390 61	
	4,439,298 88	1,494,787 30	47,298 43	230,287 40	6,211,672 01	521,957 93	3,726,875 49	623,051 03	439,848 61	5,311,733 06	899,938 95	
		1,772,373f 13c										

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1853. (Loi de règlement du 25 juin 1856.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1857.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1854.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1855.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1856.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1854.	Exercice 1855.	Exercice 1856.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.											
Ministère d'État	40,322f 71c	"	"	(A) 21,277f 03c	61,599f 74c	"	27,646f 84c	23,721f 21c	51,368f 05c	10,231f 69c	(A) Loi du 21 juillet 1856 ..... 21,310f 78c
Justice	9,831 37	"	291f 67c	"	10,123 04	"	2,326 09	"	2,326 09	7,796 95	(B) Loi du 3 mai 1856 ..... 16,883f 20c; Loi du 21 juillet 1856 ..... 12,871 15 — 29,754 35
Affaires étrangères	34,242 34	"	"	(B) 29,754 35	63,996 69	"	31,212 70	29,054 53	60,267 23	3,729 46	(C) Loi du 3 mai 1856 ..... 4,515 83; Loi du 21 juillet 1856 ..... 111,850 60 — 116,366 43
Intérieur	76,925 21	"	"	(C) 116,366 43	193,291 64	"	46,563 92	126,976 73	173,540 65	19,750 99	
Finances	3,061,905 15	646,938f 82c	"	(D) 35,135 75	3,743,979 72	518,120f 54c	1,991,660 04	380,127 09	2,889,907 67	854,072 05	(D) Décret du 30 janvier 1856 ..... 15,565 55; Décret du 17 décembre 1856 ..... 3,698 06; Loi du 3 mai 1856 ..... 6,662 04; Loi du 21 juillet 1856 ..... 8,210 10 — 35,135 75
Guerre	635,786 06	"	"	(E) 1,880,198 94	2,515,985 00	"	617,667 99	1,866,108 83	2,483,776 82	32,208 18	(E) Loi du 21 juillet 1856 ..... 1,880,198 94
Marine — Service Marine	450,849 98	"	141,049 08	(F) 199,392 00	791,291 06	"	587,092 71	200,459 42	787,552 13	3,738 93	(F) Décret du 30 janvier 1856 ..... 76,104 94; Décret du 13 octobre 1856 ..... 88,630 31; Loi du 21 juillet 1856 ..... 34,656 75 — 199,392 00
Marine — Service colonial	82,453 82	"	"	(G) 443 85	82,897 67	"	13,820 18	35,517 15	49,337 33	33,560 34	
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	202,657 68	"	"	"	202,657 68	"	183,963 00	3,612 06	187,575 06	15,082 62	(G) Décret du 13 octobre 1856 ..... 443 85
Instruction publique et cultes — des cultes	171,271 27	"	394 00	(H) 83 56	171,748 83	"	99,102 03	9,396 07	108,498 10	63,250 73	(H) Décret du 20 décembre 1856 ..... 83 56
Agriculture, commerce et travaux publics	94,731 16	"	"	(I) 68,249 87	162,981 03	"	59,408 27	56,409 26	115,817 53	47,163 50	(I) Loi du 3 mai 1856 ..... 11,161 64; Loi du 21 juillet 1856 ..... 57,088 23 — 68,249 87
											2,350,935 53
	4,860,976 75	646,938 82	141,734 75	2,350,901 78	8,000,552 10	518,120 54	3,660,463 77	2,731,382 35	6,909,966 66	1,090,585 44	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
Ministère d'État	2,613 75	"	"	(A) 33 75	2,647 50	"	112 72	33 75	146 47	2,501 03	
Marine	66,688 68	"	"	"	66,688 68	"	66,688 68	"	66,688 68	"	
Agriculture, commerce et travaux publics	179,010 33	"	"	"	179,010 33	"	137,304 23	31,585 68	168,889 91	10,120 42	
	5,109,289 51	646,938 82	141,734 75	2,350,935 53	8,248,898 61	518,120 54	3,864,569 40	2,763,001 78	7,145,691 72	1,103,206 89	
		3,139,609f 10c									

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1854. (Loi de règlement du 3 juin 1857.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1857.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1855.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1856.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1855.	Exercice 1856.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.									
Ministère d'État	44,717f 44c	"	(A) 4,743f 57c	49,461f 01c	"	25,351f 33c	25,351f 33c	24,109f 68c	(A) Loi du 21 juillet 1856 ..... 4,743f 57c
Justice	14,136 82	"	(B) 336 00	14,472 82	"	6,229 00	6,229 00	8,243 82	(B) Décret du 1er septembre 1856 ..... 336 00
Affaires étrangères	18,480 70	"	(C) 56,847 60	75,328 30	"	65,154 50	65,154 50	10,173 80	(C) Loi du 21 juillet 1856 ..... 56,847 60
Finances	76,066 61	"	"	76,066 61	"	54,857 05	54,857 05	21,209 56	(D) Décret du 17 décembre 1856 ..... 10,593f 74c; Loi du 21 juillet 1856 ..... 15,078 79 — 25,672 53
Intérieur	2,668,384 19	701,823f 63c	(D) 25,672 53	3,395,880 35	1,248,800f 77c	893,095 20	2,141,895 97	1,253,984 38	
Guerre	3,928,444 69	"	"	3,928,444 69	"	3,092,723 81	3,092,723 81	835,720 88	(E) Décret du 30 janvier 1856 ..... 3,094 12; ——— du 13 octobre 1856 ..... 134,322 01; Loi du 21 juillet 1856 ..... 57,602 67 — 195,018 80
Marine — Service marine	209,456 27	"	(C) 195,018 80	404,475 07	"	336,351 18	336,351 18	68,123 89	
Marine — Service colonial	107,732 90	"	"	107,732 90	"	87,561 18	87,561 18	20,171 72	(F) Décret du 20 décembre 1856 ..... 27,934 16
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	160,088 22	"	"	160,088 22	"	121,394 04	121,394 04	38,694 18	(G) Loi du 21 juillet 1856 ..... 19,154 54
Instruction publique et cultes — ——— des cultes	133,684 62	"	(F) 27,934 16	161,618 78	"	86,973 44	86,973 44	74,645 34	
Agriculture, commerce et travaux publics	64,048 88	"	(G) 19,154 54	83,203 42	"	49,766 18	49,766 18	33,437 24	
	7,425,241 34	701,823 63	329,707 20	8,456,772 17	1,248,800 77	4,819,456 91	6,068,257 68	2,388,514 49	Total 329,707 20
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
Ministère d'État	1,251 57	"	"	1,251 57	"	1,251 57	1,251 57	"	
Marine	22,251 86	"	"	22,251 86	"	22,251 86	22,251 86	"	
Agriculture, commerce et travaux publics	80,780 22	"	"	80,780 22	"	51,315 50	51,315 50	29,464 72	
	7,529,524 99	701,823 63	329,707 20	8,561,055 82	1,248,800 77	4,894,275 84	6,143,076 61	2,417,979 21	
		1,031,530f 83c							

Suite du COMPTE D'APUREMENT

EXERCICE 1855. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1857.

MINISTÈRES	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1855. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère d'État	60,137f 45c	"	60,137f 45c	
Justice	17,555 14	"	17,555 14	
Affaires étrangères	36,746 99	"	36,746 99	
Intérieur	277,024 11	"	277,024 11	
Finances	2,563,811 15	634,607f 58c	1,929,203 57	
Guerre	3,559,987 15	"	3,559,987 15	
Marine... Service marine	433,829 30	"	433,829 30	
Marine... Service colonial	"	"	"	
Instruction publique et cultes. Dépenses de l'instruction publique	150,926 85	"	150,926 85	
Instruction publique et cultes. ——— des cultes	499,277 53	"	499,277 53	
Agriculture, commerce et travaux publics	167,685 95	"	167,685 95	
	7,766,981 62	634,607 58	7,132,374 04	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État	20,848 99	"	20,848 99	
Marine	47,152 12	"	47,152 12	
Agriculture, commerce et travaux publics	17,988 16	"	17,988 16	
	7,852,970 89	634,607 58	7,218,363 31	

DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1857, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1853.	Exercice 1854.	Exercice 1855.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Ministère d'État	10,231f 69c	24,109f 68c	60,137f 45c	94,478f 82c	
Justice	7,796 95	8,243 82	17,555 14	33,595 91	
Affaires étrangères	3,729 46	10,173 80	36,746 99	50,650 25	
Intérieur	19,750 99	21,209 56	277,024 11	317,984 66	
Finances	854,072 05	1,253,984 38	1,929,203 57	4,037,260 00	
Guerre	32,208 18	835,720 88	3,559,987 15	4,427,916 21	
Marine..... Service marine	3,738 93	68,123 89	433,829 30	505,692 12	
Marine..... Service colonial	33,560 34	20,171 72	"	53,732 06	
Instruction publique et cultes. Dépenses de l'instruction publique	15,082 62	38,694 18	150,926 85	204,703 65	
Instruction publique et cultes. ——— des cultes	63,250 73	74,645 34	499,277 53	637,173 60	
Agriculture, commerce et travaux publics	47,163 50	33,437 24	167,685 95	248,286 69	
	1,090,585 44	2,388,514 49	7,132,374 04	10,611,473 97	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Ministère d'État	2,501 03	"	20,848 99	23,350 02	
Marine	"	"	47,152 12	47,152 12	
Agriculture, commerce et travaux publics	10,120 42	29,464 72	17,988 16	57,573 30	
	1,103,206 89	2,417,979 21	7,218,363 31	10,739,549 41	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi sa haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait en en proposant l'adoption, ce tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif, mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive ils ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'Administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de sou-

Note sur le Compte du Service départemental.

mettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la Cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, appliquées successivement aux exercices antérieurs, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1855, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de l'exercice 1856.

Les recettes du service départemental de l'exercice 1855, ont été fixées par la loi de finances du 10 juin 1853, à la somme de 103,793,820 francs, conformément au tableau H annexé au projet de loi sur le budget des recettes dudit exercice, ci..... 103,793,820f 00c

Cette prévision s'est augmentée, savoir :

De la portion des ressources spéciales du budget attribuée au fonds commun du cadastre et employée concurremment avec les centimes votés par les conseils généraux, ci..... 25,000 00

Des fonds restés libres à la clôture des budgets départementaux des exercices 1853 et 1854, dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1855, ci..... 7,937,396 85

Enfin, de la plus-value résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental, s'élevant à la somme de (voir le tableau ci-après, page 590)..... 6,984,698 77

Les ressources du service départemental se trouvent ainsi portées dans leur ensemble à..... 118,740,915 62

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	109,089,734f 12c	118,740,915 62
Fonds reportés à l'exercice 1856.....	6,883,130 70	
Fonds reportés à l'exercice 1857.....	2,768,050 80	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère des finances.....	415,235f 78c	118,740,915f 62c
——— de l'intérieur.....	111,922,438 07	
——— de l'instruction publique.....	6,403,241 77	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1855 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1855 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1856, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des

Note sur le Compte du Service départemental.

finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles, et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

Enfin, le mode spécial de comptabilité appliqué aux produits éventuels des départements, laissant à la fin de chaque exercice un solde disponible dont l'emploi a lieu cumulativement avec les produits de l'année suivante, on a cru devoir joindre au présent compte un tableau qui rapproche les recettes effectivement réalisées pendant l'année de celles qui ont été mises à la disposition des préfets, et détermine ainsi le solde des produits qui figure dans le passif de la situation générale de l'administration des finances au 1er janvier 1857.

Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Produits éventuels qui restaient à appliquer au budget à l'époque du 1er janvier 1856, ci.		5,797,899f 80c
Recettes effectuées par les receveurs généraux des finances pendant l'année 1856 :		
Produits de l'exercice 1855	2,370,833f 08c	22,220,431 68
——— 1856	19,849,598 60	
ENSEMBLE		28,018,331 48
Recettes appliquées aux budgets, d'après les ordonnances délivrées par le ministre de l'intérieur, pour mettre ces recettes à la disposition des préfets :		
Budgets de l'exercice 1855	3,885,728f 76c	21,669,437 83
——— 1856	17,783,709 07	
Recettes restant à appliquer aux budgets, et comprises dans le passif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1857		6,348,893 65

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.							
					RECETTE.				DÉPENSE.			
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget. (Y compris 25,000 fr. pour le fonds commun du cadastre.)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1853.	Fonds reportés de l'exercice 1854.	RECETTES de l'exercice 1855.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1855.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1855.	Fonds reportés à l'exercice 1856.	Fonds reportés à l'exercice 1857.	TOTAL de la dépense.
Ministère des finances. — Cadastre	231,222f 50c	75,000f 00c	109,013f 28c	415,235f 78c	231,222f 50c	"	184,013f 28c	415,235f 78c	192,641f 27c	"	"	222,594f 51c	415,235f 78c
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	556,245 79	36,099,820 00	A déd. 150,874 16	36,505,191 63	289,810 30	266,435f 40c	35,948,945 84	36,505,191 63	35,801,951 42	"	231,958f 45c	471,281 76	36,505,191 63
2e Section — Dépenses facultatives	1,432,895 30	16,414,000 00	A déd. 173,146 20	17,673,749 10	719,860 78	713,034 52	16,240,853 80	17,673,749 10	16,345,326 43	"	744,777 97	583,644 70	17,673,749 10
3e Section. — Dépenses extraordinaires	3,806,532 98	22,336,000 00	7,202,176 06	33,344,709 04	769,343 57	3,037,189 41	29,538,176 06	33,344,709 04	27,944,399 96	"	4,546,133 34	854,175 74	33,344,709 04
4e Section. — Dépenses spéciales	1,374,998 66	23,127,000 00	A déd. 103,210 36	24,398,788 30	217,610 26	1,157,388 40	23,023,789 64	24,398,788 30	22,878,836 22	"	1,279,805 80	240,146 28	24,398,788 30
	7,170,672 73	97,976,820 00	6,774,945 34	111,922,438 07	1,996,625 00	5,174,047 73	104,751,765 34	111,922,438 07	102,970,514 03	"	6,802,675 56	2,149,248 48	111,922,438 07
					7,170,672f 73c						8,951,924f 04c		
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Instruction primaire	535,501 62	5,767,000 00	100,740 15	6,403,241 77	422,811 39	112,690 23	5,867,740 15	6,403,241 77	5,926,578 82	"	80,455 14	396,207 81	6,403,241 77
					535,501f 62c						476,662f 95c		
Total général du service départemental	7,937,396 85	103,818,820 00	6,984,698 77	118,740,915 62	2,650,658 89	5,286,737 96	110,803,518 77	118,740,915 62	109,089,734 12	"	6,883,130 70	2,768,050 80	118,740,915 62
					7,937,396f 85c						9,651,181f 50c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DES FINANCES.

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1853		
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	123,339f 45c	231,222f 50c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	107,883 05	
RECETTES DE L'EXERCICE 1855.		
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	50,000 00	184,013 28
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	134,013 28	
		415,235 78

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.		
Dépenses du cadastre. — Frais d'arpentage	98,075f 25c	192,641f 27c
—— d'expertise	23,383 64	
Dépenses diverses	71,182 38	
FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1857.		
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	121,193 25	222,594 51
Portion des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	101,401 26	
		415,235 78

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE. — Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	249,105f 20c	289,810f 39c	556,245f 79c
	Produits éventuels ordinaires	40,705 19		
Exercice 1854..	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	237,965 41	266,435 40	
	Produits éventuels ordinaires	28,469 99		

RECETTES DE L'EXERCICE 1855.

Produit des 10 centimes 4/10 additionnels ordinaires imposés par la loi	20,531,162 43	34,326,265 64	35,948,945 84
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	13,795,103 21		
Produits éventuels ordinaires		1,622,680 20	
			36,505,191 63

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	491,850f 21c	719,860f 78c	1,432,895f 30c
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	69,302 70		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	158,707 87		
Exercice 1854.	Produit des centimes additionnels facultatifs	583,504 56	713,034 52	
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	64,337 20		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	65,192 76		

RECETTES DE L'EXERCICE 1855.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	14,991,943 10	16,240,853 80
Produits éventuels facultatifs	443,031 51	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	805,879 19	
		17,673,749 10

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	742,229f 77c	769,343f 57c	3,806,532f 98c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	27,113 80		
Exercice 1854.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	2,462,833 30	3,037,189 41	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	574,356 11		

RECETTES DE L'EXERCICE 1855.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	21,123,405 56	29,538,176 06
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	8,414,770 50	
		33,344,709 04

DÉPENSE.

13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Travaux ordinaires des bâtiments départementaux	1,620,865f 72c	35,801,951f 42c
Contributions dues par les propriétés des départements	3,688 73	
Loyers des hôtels de préfectures et de sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique.	230,893 70	
Mobilier des préfectures, des sous-préfectures et du local désigné ci-dessus	629,779 84	
Casernement de la gendarmerie	2,094,610 61	
Prisons départementales	7,997,643 74	
Cours d'assises et tribunaux	1,281,916 17	
Corps de garde des préfectures	25,055 85	
Entretien des routes départementales	10,481,732 07	
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres	4,721,281 59	
Aliénés	4,052,573 75	
Impressions	164,716 05	
Archives départementales	259,018 21	
Dépenses diverses ordinaires	986,218 63	
Dettes départementales ordinaires	1,239,267 01	
Dépenses diverses, payées à Paris, sur ordonnances du ministre de l'intérieur, à titre de dépenses départementales	12,689 75	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1856 ET 1857.

Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	207,845f 60c	231,958 45	703,240 21
	Produits éventuels ordinaires	24,112 85		
Exercice 1857..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	422,723 19	471,281 76	
	Produits éventuels ordinaires	48,558 57		
				36,505,191 63

17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,005,876f 00c	16,345,326f 43c
Travaux des routes départementales	6,969,671 86	
Subventions aux communes	786,940 57	
Encouragements et secours	3,703,416 58	
Cultes	311,519 49	
Secours contre la mendicité	829,884 06	
Dépenses diverses	2,008,732 68	
Dettes départementales extraordinaires	669,285 19	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1856 ET 1857.

Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels facultatifs	535,577f 90c	744,777 97	1,328,422 67
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	107,092 65		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes.	102,107 42		
Exercice 1857..	Produit des centimes additionnels facultatifs	437,260 76	583,644 70	
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	69,899 85		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes.	76,484 09		
				17,673,749 10

(art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses diverses imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	19,674,298 30	27,944,399 96
——— d'emprunts autorisés par des lois spéciales	8,270,101 66	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1856 ET 1857.

Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	3,942,583f 00c	4,546,133 34	5,400,309 08
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	603,550 34		
Exercice 1857..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	711,587 33	854,175 74	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	142,588 41		
				33,344,709 04

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux..	217,610f 26c	217,610f 26c	1,374,998f 66c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	"		
Exercice 1854.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux...	523,661 06	1,157,388 40	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	633,727 34		

RECETTES DE L'EXERCICE 1855.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	12,545,099 89	23,023,789 64
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	10,478,689 75	
		24,398,788 30

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	392,524f 68c	422,811f 39c	535,501f 62c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	30,286 71		
Exercice 1854..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	98,353 42	112,690 23	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	14,336 81		

RECETTES DE L'EXERCICE 1855.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction prim..	5,027,598 71	5,366,063 24	5,867,740 15
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	58,174 81		
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire..	280,289 72		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		501,676 91	
			6,403,241 77

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses des chemins vicinaux imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux..	12,434,072f 15c	22,878,836f 22c
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	10,444,764 07	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1856 ET 1857.

Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux...	612,152f 78c	1,279,805 80	1,519,952 08
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	667,653 02		
Exercice 1857..	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux..	240,146 28	240,146 28	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	"		
				24,398,788 30

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	2,913,562f 07c	4,134,418f 18c	5,412,866f 66c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,167,648 01		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	53,208 10		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	35,296 63	1,278,448 48	5,926,578f 82c
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	240,714 32		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	71,332 67		
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	"		
	Subventions spéciales des écoles primaires désignées spécialement par les conseils généraux	23,970 00		
	Achats de livres pour les élèves indigents	25,046 55		
	Encouragements pour l'instruction des filles	142,023 74		
	Subventions aux classes d'adultes	20,255 00		
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	131,468 58		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	30,348 14		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	50,929 40		
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires	34,635 52		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	189,619 71		
	Cours normaux destinés aux institutrices	210,391 67		
	Dépenses imprévues	60,942 22		
	Frais généraux d'impressions	10,874 33		
Dépenses de l'instruct. p im. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		498,629 65	513,712 16
	Dépenses non acquittées des années antérieures		15,082 51	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1856 ET 1857.

Exercice 1856..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	73,795 34	80,455 14	476,662 95
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	6,659 80		
Exercice 1857..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	370,279 34	396,207 81	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	25,928 47		
				6,403,241 77

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1856.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1854.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1855.	RECETTES de L'EXERCICE 1856.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	1,626,864f 63c	5,298,159f 28c	82,832,349f 84c	89,757,373f 75c
Produits éventuels affectés au service départemental	453,707 86	1,504,516 28	17,783,709 07	19,741,933 21
	2,080,572 49	6,802,675 56	100,616,058 91	109,499,306 96
	8,883,248f 05c			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	104,671 53	"	50,000 00	154,671 53
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	65,578 78	"	67,371 89	132,950 67
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	60,910 57	60,910 57
	170,250 31	"	178,282 46	348,532 77
	170,250f 31c			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	392,811 09	73,795 34	5,408,886 52	5,875,492 95
Ressources spéciales des écoles normales primaires	19,902 89	6,659 80	457,199 32	483,762 01
	412,713 98	80,455 14	5,866,085 84	6,359,254 96
	493,169f 12c			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1856.				
Ministère de l'intérieur	2,080,572 49	6,802,675 56	100,616,058 91	109,499,306 96
——— des finances	170,250 31		178,282 46	348,532 77
——— de l'instruction publique	412,713 98	80,455 14	5,866,085 84	6,359,254 96
	2,663,536 78	6,883,130 70	106,660,427 21	116,207,094 69
	9,546,667f 48c			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1856.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1857.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1858.	TOTAL de LA DÉPENSE.
L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	32,495,464f 92c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	16,783,909 15
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	36,674,499 86
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	23,545,433 03
	"	"	"	109,499,306 96
		"		
DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	154,671f 53c
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	193,861 24
	"	"	"	348,532 77
		"		
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	5,875,492 95
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	483,762 01
	"	"	"	6,359,254 96
		"		
DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1856.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	109,499,306 96
——— des finances	"	"	"	348,532 77
——— de l'instruction publique	"	"	"	6,359,254 96
	"	"	"	116,207,094 69
		"		

Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1856, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1856. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES pendant l'année 1856. Produits de l'exercice 1855.	Produits de l'exercice 1856.	TOTAL.	TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1857 et des produits recouvrés pendant les années 1855 et 1856.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets. Budget de l'exercice 1855.	Budget de l'exercice 1856.	TOTAL.	RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1857. (B)	OBSERVATIONS.
Ain	37,394f 83c	21,557f 43c	259,918f 00c	281,475f 43c	318,870f 26c	44,085f 15c	242,150f 00c	286,235f 15c	32,635f 11c	
Aisne	204,627 45	77,663 03	337,871 82	415,534 85	620,162 30	91,960 39	369,162 36	461,122 75	159,039 55	
Allier	A déd. 2,894 33	2,468 49	195,493 48	197,961 97	195,067 64	14,800 00	161,075 00	175,875 00	19,192 64	(A) Voir pages 610 à 613 du compte général des finances de l'année 1855.
Alpes (Basses-)	2,991 25	177 34	37,822 78	38,000 12	40,991 37	8,700 00	28,548 71	37,248 71	3,742 66	
Alpes (Hautes-)	38,409 66	20,766 75	111,070 06	131,836 81	170,246 47	12,000 00	125,275 71	137,275 71	32,970 76	(B) Ce solde se trouve compris dans le passif de la situation générale des finances au 31 décembre 1856.
Ardèche	38,419 48	863 21	48,993 09	49,856 30	88,275 78	21,200 00	26,000 00	47,200 00	41,075 78	
Ardennes	30,548 87	28,822 87	179,856 00	208,678 87	239,227 74	35,505 00	150,000 00	185,505 00	53,722 74	
Ariége	6,226 35	11,148 53	24,758 89	35,907 42	42,133 77	9,625 74	28,000 00	37,625 74	4,508 03	
Aube	8,012 63	5,328 61	229,196 79	234,525 40	242,538 03	7,950 00	213,350 00	221,300 00	21,238 03	
Aude	21,351 30	38,713 61	75,942 61	114,656 22	136,007 52	33,243 07	72,000 00	105,243 07	30,764 45	
Aveyron	A déd. 21,029 00	11,667 74	92,780 32	104,448 06	83,419 06	4,235 90	69,000 00	73,235 90	10,183 16	
Bouches-du-Rhône	41,705 94	13,996 63	111,113 51	125,110 14	166,816 08	48,436 76	86,600 00	135,036 76	31,779 32	
Calvados	45,827 23	61,759 20	222,833 12	284,592 32	330,419 55	28,988 00	241,715 00	270,703 00	59,716 55	
Cantal	21,682 63	8,821 12	62,622 87	71,443 99	93,126 62	"	75,152 51	75,152 51	17,974 11	
Charente	28,158 45	19,849 51	496,488 94	516,338 45	544,496 90	27,821 85	426,400 00	454,221 85	90,275 05	
Charente-Inférieure	241,854 60	9,467 18	175,358 70	184,825 88	426,680 48	19,488 88	392,100 00	411,588 88	15,091 60	
Cher	36,412 07	22,279 31	170,998 37	193,277 68	229,689 75	28,559 10	131,400 00	159,959 10	69,730 65	
Corrèze	8,197 32	9,021 60	133,328 49	142,350 09	150,547 41	5,850 00	130,000 00	135,850 00	14,697 41	
Corse	48,301 68	1,935 84	265,331 07	267,266 91	315,568 59	"	289,273 49	289,273 49	26,295 10	
Côte-d'Or	38,227 67	26,530 81	251,424 79	277,955 60	316,183 27	41,766 67	241,000 00	282,766 67	33,416 60	
Côtes-du-Nord	50,041 07	44,708 74	386,707 62	431,416 36	481,457 43	111,500 00	301,980 00	413,480 00	67,977 43	
Creuse	6,823 76	169,773 76	7,106 33	176,880 09	183,703 85	500 00	175,968 06	176,468 06	7,235 79	
Dordogne	49,615 36	53,753 11	187,514 64	241,267 75	290,883 11	11,900 00	222,700 00	234,600 00	56,283 11	
Doubs	151,437 10	44,039 33	310,087 08	354,126 41	505,563 51	51,300 00	200,000 00	251,300 00	254,263 51	
Drôme	37,004 70	3,005 88	102,581 73	105,587 61	142,592 31	700 00	99,100 00	99,800 00	42,792 31	
Eure	83,718 39	19,998 77	249,288 21	269,286 98	353,005 37	131,759 54	128,554 53	260,314 07	92,691 30	
Eure-et-Loir	52,132 23	"	125,727 94	125,727 94	177,860 17	29,385 71	113,312 64	142,698 35	35,161 82	
Finistère	147,193 48	11,562 82	166,201 90	177,764 72	324,958 20	8,660 00	149,100 00	157,760 00	167,198 20	
Gard	20,440 26	2,423 96	238,536 44	240,960 40	261,400 66	"	260,500 00	260,500 00	900 66	
Garonne (Haute-)	34,459 50	20,813 68	137,369 43	158,183 11	192,642 61	36,277 66	138,100 00	174,377 66	18,264 95	
Gers	2,340 28	29,659 02	184,993 32	214,652 34	216,992 62	34,170 48	163,000 00	197,170 48	19,822 14	
Gironde	124,554 80	21,064 28	409,460 94	430,525 22	555,080 02	139,312 04	344,411 00	483,723 04	71,356 98	
Hérault	106,658 60	38,666 29	354,032 49	392,698 78	499,357 38	143,100 00	266,220 00	409,320 00	90,037 38	
Ille-et-Vilaine	29,900 51	15,466 96	286,151 55	301,618 51	331,519 02	22,874 97	272,875 80	295,750 77	35,768 25	
Indre	50,167 02	29,621 75	192,109 02	221,730 77	271,897 79	14,030 00	166,400 00	180,430 00	91,467 79	
Indre-et-Loire	A déd. 6,306 76	32,956 13	102,845 98	135,802 11	129,495 35	12,035 83	85,000 00	97,035 83	32,459 52	
Isère	248,406 04	47,142 58	179,200 07	226,342 65	474,748 69	179,800 00	180,000 00	359,800 00	114,948 69	
Jura	69,592 81	8,647 24	155,526 95	164,174 19	233,767 00	12,293 00	145,410 00	157,703 00	76,064 00	
Landes	41,625 14	2,100 68	163,032 02	165,132 70	206,757 84	27,329 23	161,490 54	188,819 77	17,938 07	
Loir-et-Cher	A déd. 673 15	4,641 76	53,045 79	57,687 55	57,014 40	2,660 00	55,000 00	57,660 00	A déd. 645 60	
Loire	77,583 02	2,488 50	66,994 44	69,482 94	147,065 96	"	59,000 00	59,000 00	88,065 96	
Loire (Haute-)	7,917 24	1,930 82	146,039 62	147,970 44	155,887 68	7,135 51	134,000 00	141,135 51	14,752 17	
Loire-Inférieure	76,037 47	60,455 19	423,549 35	484,004 54	560,042 01	76,867 71	297,350 00	374,217 71	185,824 30	
Loiret	19,734 77	5,818 74	97,717 85	103,536 59	123,271 36	18,470 25	71,000 00	89,470 25	33,801 11	

Suite du *Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1856, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur, pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.*

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1856. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1856.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1857 et des produits recouvrés pendant les années 1855 et 1856.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1857. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1855.	Produits de l'exercice 1856.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1855.	Budget de l'exercice 1856.	TOTAL.		
Lot	32,876f 23c	40,966f 08c	212,280f 48c	253,246f 56c	286,122f 79c	12,792f 88c	223,000f 00c	235,792f 88c	50,329f 91c	(A) (B) Voir les observations à la page précédente.
Lot-et-Garonne	176,649 40	53,605 50	124,009 39	177,614 89	254,264 29	37,000 00	130,000 00	167,000 00	187,264 29	
Lozère	14,659 16	7,845 12	31,627 58	39,472 70	54,131 86	3,881 78	28,500 00	32,381 78	21,750 08	
Maine-et-Loire	47,833 52	4,017 21	306,262 36	310,279 57	358,113 09	17,683 30	357,927 36	375,610 66	A déd. 17,497 57	
Manche	104,274 18	25,220 40	637,999 55	663,220 04	767,494 22	115,614 51	435,255 80	550,870 31	216,623 91	
Marne	155,984 44	56,190 98	371,981 60	428,172 58	584,157 02	90,168 21	376,622 69	466,790 90	117,366 12	
Marne (Haute-)	53,889 06	42,979 81	137,743 62	180,723 43	234,612 49	59,730 63	110,000 00	169,730 63	64,881 86	
Mayenne	66,794 12	10,010 11	209,126 07	219,136 18	285,930 30	"	238,000 00	238,000 00	47,930 30	
Meurthe	290,636 61	124,673 30	266,649 47	391,322 77	681,959 38	90 00	574,800 00	574,890 00	107,069 38	
Meuse	88,334 57	8,657 37	231,818 14	240,475 51	328,810 08	36,432 75	197,648 26	234,081 01	94,729 07	
Morbihan	178,989 33	5,012 06	567,909 81	572,921 87	751,911 20	118,100 00	373,593 00	491,693 00	260,218 20	
Moselle	48,460 71	37,899 64	166,276 00	204,175 64	252,636 35	38,835 28	140,606 00	179,441 28	73,195 07	
Nièvre	22,388 61	36,820 49	136,780 70	173,601 19	195,980 80	54,771 25	133,000 00	187,771 25	8,218 55	
Nord	207,101 50	151,880 25	361,588 17	513,468 42	720,569 92	166,179 00	280,000 00	440,179 00	280,390 92	
Oise	37,164 83	7,535 19	132,976 22	140,531 41	177,696 24	35,959 64	103,000 00	138,959 64	38,736 60	
Orne	A déd. 3,130 35	30,982 86	350,878 68	381,861 54	378,731 19	17,200 00	346,567 00	363,767 00	14,964 19	
Pas-de-Calais	73,976 20	33,567 64	136,784 62	170,352 26	244,328 46	72,500 00	144,200 00	216,700 00	27,628 46	
Puy-de-Dôme	98,412 19	192 25	162,073 72	162,265 97	260,678 16	6,000 00	204,481 42	210,481 42	50,196 74	
Pyrénées (Basses-)	22,911 06	9,115 92	71,072 71	80,188 63	103,099 69	7,362 97	74,000 00	81,362 97	21,736 72	
Pyrénées (Hautes-)	A déd. 7,651 43	2,503 13	255,692 65	258,195 78	250,544 35	5,000 00	122,600 00	127,600 00	122,944 35	
Pyrénées-Orientales	14,917 10	715 52	42,999 29	43,714 81	58,631 91	8,517 55	39,542 87	48,060 42	10,571 49	
Rhin (Bas-)	36,782 59	16,468 49	161,029 00	177,497 49	214,280 08	34,400 00	145,200 00	179,600 00	34,680 08	
Rhin (Haut-)	21,688 45	11,908 59	158,519 92	170,428 51	192,116 96	"	133,051 84	133,051 84	59,065 12	
Rhône	16,029 37	27,072 37	511,175 85	538,248 22	554,277 59	16,294 66	370,300 00	386,594 66	167,682 93	
Saône (Haute-)	39,053 26	14,350 01	180,704 57	195,054 58	234,107 84	31,732 00	175,000 00	206,732 00	27,375 84	
Saône-et-Loire	64,085 63	25,851 54	248,162 12	274,013 66	338,099 29	39,400 00	200,000 00	239,400 00	98,699 29	
Sarthe	72,839 91	18,951 53	154,211 70	173,173 23	246,013 14	24,021 28	126,842 15	150,863 43	95,149 71	
Seine	325,592 43	72,400 18	486,551 61	558,951 79	884,544 22	374,494 08	199,000 00	573,494 08	311,050 14	
Seine-Inférieure	59,053 72	18,398 65	738,210 52	756,609 17	815,662 89	71,387 80	703,000 00	774,387 80	41,275 09	
Seine-et-Marne	244,137 15	41,219 35	902,081 46	943,300 81	1,187,437 96	195,509 62	753,000 00	948,509 62	238,928 34	
Seine-et-Oise	131,003 96	55,282 51	328,882 93	384,165 44	515,169 40	9,308 80	349,800 00	359,108 80	156,060 60	
Sèvres (Deux-)	33,897 57	8,292 45	479,846 17	488,138 62	522,036 19	109,399 45	296,250 00	405,649 45	116,386 74	
Somme	98,603 86	16,790 26	221,047 80	237,838 06	336,441 92	114,113 93	48,240 00	162,353 93	174,087 99	
Tarn	37,563 70	28,862 45	77,862 20	106,724 65	144,288 35	6,000 00	86,734 15	92,734 15	51,554 20	
Tarn-et-Garonne	88,032 07	10,150 65	117,713 02	127,863 67	215,895 74	22,102 44	29,000 00	51,102 44	164,793 30	
Var	63,016 50	3,200 53	285,735 32	288,935 85	351,952 35	46,600 00	251,850 00	298,450 00	53,502 35	
Vaucluse	20,997 37	1,291 26	133,848 24	135,139 50	156,136 87	3,132 41	144,175 00	147,307 41	8,829 46	
Vendée	7,156 70	149,323 64	265,365 18	414,688 82	421,845 52	121,420 00	290,000 00	411,420 00	10,425 52	
Vienne	123,251 76	78,290 21	163,818 47	242,108 68	365,360 44	84,951 23	180,000 00	264,951 23	100,409 21	
Vienne (Haute-)	129,719 00	5,826 49	472,282 05	478,108 54	607,827 54	84,334 98	350,000 00	434,334 98	173,492 56	
Vosges	27,503 96	7,120 57	278,467 73	285,588 30	313,092 26	12,027 89	311,100 00	323,127 89	A déd. 10,035 63	
Yonne	77,590 08	5,781 63	360,527 50	366,309 13	443,899 21	31,000 00	319,146 18	350,146 18	93,753 03	
TOTAL	5,797,899 80	2,370,833 08	19,849,598 60	22,220,431 68	28,018,331 48	3,885,728 76	17,783,709 07	21,669,437 83	6,348,893 65	

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de l'île de la Réunion et de la Guyane française, les départements de la marine et des finances ont eu à régler de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté, chaque année, pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget.

Les diverses informations que comporte ce service sont portées à la connaissance du Pouvoir législatif dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent.

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la Cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette administration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation géné

Note sur le Compte du Service Colonial.

rale, que les opérations effectuées en France pendant l'année pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusés dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1856 les quatre documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1856 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1854;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1855 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1856;

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Résumé des opérations de l'année 1856.

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1856 (voir page 626 du compte général des finances de 1855), un excédant de dépense de..... 10,690,665f 28c

Pendant l'année 1856, les opérations ci-après ont été constatées en dépense :

Payements effectués par les comptables de France pour le service des colonies.....	1,057,316f 31c	
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France.....	12,306,509 67	
Dépense sur la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1855.....	94,503 54	
Application, au budget des recettes de 1856, du produit probable de la rente de l'Inde, à réaliser pour cette année, par le trésorier de la colonie de la Réunion.....	1,000,000 00	
Transport au budget des recettes de l'exercice courant du montant des recouvrements faits aux colonies pour le compte du trésor.....	356,904 90	
Application aux comptes de divers services métropolitains de recettes effectuées aux colonies pendant les années 1855 et 1856..	107,947 31	
Réduction au profit du budget de 1855, du prélèvement qui a été opéré sur les fonds généraux du budget de 1854 pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.....	378,750 96	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour le service colonial de l'exercice 1854, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de dépense de.....	36,905 33	
A REPORTER.....	15,338,838 02	10,690,665 28

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....		15,338,838f 02c	10,690,665f 28c
Mais, d'un autre côté, il convient de déduire le montant des annulations de dépense constatées pendant l'année 1856 pour les motifs ci-après :			
Annulation de dépense au compte du service colonial de l'exercice 1854, par suite de changements d'imputation de chapitre à chapitre et de reversements de fonds dans les caisses du Trésor de sommes indûment payées sur les dépenses dudit service.....	94,533f 35c		
Annulation de dépense pour transport, au débit de la caisse des dépôts et consignations, d'une recette comprise à tort en 1854 parmi les sommes reçues aux colonies pour le compte de cette caisse.....	31 96		
Annulation du débit donné provisoirement par virement de compte, en 1854 et 1855, au service colonial de l'exercice 1854 pour les payements effectués sur ordonnances directes du ministre de la marine; lesdits payements se trouvant retracés dans les comptes des trésoriers coloniaux pour cet exercice.....	7,649 99		
	102,215 30	102,215 30	
TOTAL de la dépense de l'année 1856....		15,236,622 72	15,236,622 72
			25,927,288 00

Les opérations de recette également constatées pendant l'année 1856 sont celles qui suivent :

Portion des envois de fonds du Trésor public que les comptables coloniaux ont employée à l'acquit des payements sur les services généraux de la métropole.....	734,284f 67c	
Recettes constatées à titres d'envois de fonds faits aux comptables de France par les trésoriers coloniaux.....	107,356 43	
Application aux comptes de divers services métropolitains de payements effectués dans les colonies.....	37,799 82	
Rétablissement au service colonial du montant de recettes indûment appliquées au chapitre des produits divers du budget.	26,468 59	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses du service colonial de l'exercice 1854, soumises au règlement législatif, lesquelles font ressortir une augmentation de recette de.....	36,905 33	
A REPORTER.....	942,814 84	25,927,288 00

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....		942,814f 84c	25,927,288f 00c
A déduire les annulations de recettes constatées pendant l'année 1856 pour les motifs ci après :			
Annulations de recettes constatées en atténuation des payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1854.....	81,714f 27c		
Annulation du crédit donné provisoirement en 1854 et 1855 aux trésoriers coloniaux, à titre de virements de comptes, pour les payements faits par eux sur le service colonial de l'exercice 1854; lesdits payements se trouvant retracés dans leur compte des dépenses dudit exercice.....	7,649 99		
	89,364 26	89,364 26	
TOTAL des recettes de l'année 1856...		853,450 58	853,450 58
Ces diverses opérations constatées en recette et en dépense ont finalement déterminé, au 31 décembre 1856, un excédant de dépense dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 392).			25,073,837 42

Compte définitif de l'exercice 1854.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé au Corps législatif de statuer, pour l'exercice 1854, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1855, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1854, pour une somme de..			5,921,700f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....			2,172,574 60
et portée ainsi à.....			8,094,274 60
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....		11,602,006f 15c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....		8,280,007 77	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de		3,321,998 38	
A REPORTER.....			8,094,274 60

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT		8,094,274f 60c
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de		185,733 17
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1854 demeurent fixées à		8,280,007 77

Les dépenses du service colonial ont été arrêtées, par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1855, à la somme de 21,362,200f 00c

Laquelle doit s'augmenter du montant des payements effectués à titre d'exercices clos, ci 27,789 03

Les dépenses autorisées pour l'exercice 1854 se sont donc élevées (voir le tableau, page 634) à 21,389,989 03

A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées 2,172,574 60

TOTAL 23,562,563 63

Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à	23,449,489f 71c	
Les payements effectués sont de	23,341,756 81	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice est de	107,732 90	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement	113,073 92	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer	107,732 90	
ENSEMBLE	220,806 82	220,806 82

En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1854 ont été fixées (voir page 635) à 23,341,756 81

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de 23,341,756 81

Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de 8,280,007 77

L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1854 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de 15,061,749 04

Note sur le Compte du Service Colonial.

La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1854 (article 6) était de		15,440,500f 00c
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 633),		
1° Les recettes du service général des colonies ont présenté, sur les évaluations primitives, une plus-value de	185,733f 17c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 47,035 fr. 89 cent.; sur le service général des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 22,766 fr. 18 cent.; sur le service local, pour 41,393 fr. 45 cent., et sur le chapitre de la formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française, pour 1,878 fr. 40 cent. Ces sommes, formant ensemble celle de 113,073 fr. 92 cent., se sont trouvées atténuées de 27,789 fr. 03 cent. pour dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	85,284 89	
	271,018 06	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	107,732 90	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 378,750 fr. 96 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, et, par l'article 10 du projet de loi de règlement des comptes de 1855, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1855, ci	378,750 96	378,750 96
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		15,061,749 04

Tableau provisoire de l'exercice 1855.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1855, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1856, sont celles qui suivent :

Les crédits ouverts par la loi des dépenses étant de	23,875,280f 00c
et les recettes coloniales prévues par la loi de finances n'étant que de	6,260,445 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1855 pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice, est de (voir le tableau, page 636)	17,614,835 00

Note sur le Compte du Service Colonial.

Service colonial de l'exercice 1856.

Quant à l'exercice 1856, il y a lieu seulement de faire observer que le service colonial demeurera soumis, à partir de ce budget, au nouveau régime fondé par le décret impérial du 26 septembre 1855.

Ce décret fait cesser le système exceptionnel pratiqué, ainsi qu'on l'a expliqué ci-dessus, pour les exercices 1842 à 1855, et il permet, en rapprochant l'époque de clôture des exercices dans les colonies, de rattacher directement les opérations de chacun d'eux à celles du budget général de l'État.

COMPTE DU SER

Compte des Recettes et des Dépenses

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1856.

Recette, pour application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1855 et 1856 par les trésoriers des colonies, savoir :

	FINANCES.	GUERRE.	MARINE.	AGRICULTURE, COMMERCE ET TRAVAUX PUBLICS.	TOTAL.	RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.
EXERCICE 1855.							
Martinique	84,093f 62c	"	2,458f 53c	"	86,552f 15c		
Guadeloupe	257,268 18	380f 00c	20 70	"	257,668 88		
Ile de la Réunion	341,058 80	"	1,130 59	"	342,189 39		
Guyane française	40,195 20	"	322 23	480f 00c	40,997 43		
EXERCICE 1856.							
Martinique	"	"	4,583 96	"	4,583 96		
Guadeloupe	"	"	2,292 86	"	2,292 86		
Ile de la Réunion	"	"	"	"	"		
Guyane française	"	"	"	"	"		
	722,615 80	380 00	10,808 87	480 00	734,284 67	734,284f 67c	"

Envois de fonds faits par les trésoriers des colonies aux comptables ci-après :

	CAISSIER payeur central.	RECEVEURS généraux.	TRÉSORIERS payeurs en Algérie.	TOTAL.		
Martinique	10 816f 61c	17,643f 50c	"	28,460f 11c		
Guadeloupe	2,334 47	943 62	"	3,278 09		
Ile de la Réunion	7,192 52	1,230 16	"	8,422 68		
Guyane française	2,675 42	1,056 24	74f 95c	3,806 61		
Sénégal	300 00	35,745 24	2,500 42	38,545 66		
Sainte-Marie-de-Madagascar	"	22,680 00	"	22,680 00		
Océanie	1,007 31	283 47	"	1,290 78		
Établissements de l'Inde	872 50	"	"	872 50		
	25,198 83	79,582 23	2,575 37	107,356 43	107,356 43	"

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux :

Martinique	13,055f 84c	37,718 01	"
Guadeloupe	6,579 48		
Ile de la Réunion	6,614 68		
Guyane française	11,468 01		

Annulation du crédit donné en 1854 et 1855, à titre provisoire et par virements de comptes, aux trésoriers des colonies ci-après, pour les payements effectués par eux sur les depenses du service colonial de l'exercice 1854, lesdits payements se trouvant compris dans leurs comptes des dépenses dudit exercice :

Martinique	352f 75c	"	7,649f 99c
Guadeloupe	4,696 87		
Ile de la Réunion	726 97		
Guyane française	1,873 40		
A REPORTER		879,359 11	7,649 99

VICE COLONIAL.

constatées pendant l'année 1856.

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1856.

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur l'exercice 1855 :

			DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	464,174f 54c		
	Matériel	107,685 57		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	Service général	122,886 54		
	Service local	154,737 98		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane		192,809 28		
Subvention à divers établissements coloniaux		"		
Dépenses des exercices clos		2,883 12		
		1,045,177 03	1,045,177f03c	"

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies, ci-après :

	CAISSIER PAYEUR central.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TRÉSORIERS payeurs en Algérie.	TOTAL.		
Martinique	91,244f 25c	2,859,981f 44c	"	"	2,951,225f 69c		
Guadeloupe	73,857 14	3,092,570 59	"	"	3,166,427 73		
Ile de la Réunion	66,753 12	263,172 34	73,253f 24c	"	403,178 70		
Guyane française	34,168 48	2,365,380 41	"	2f 51c	2,399,551 40		
Sénégal	38,043 55	2,067,069 86	"	17,244 46	2,122,357 87		
Saint-Pierre-et-Miquelon	58 453 56	205,230 29	"	"	263,683 85		
Mayotte et dépendances	74,797 40	133,956 05	"	"	208,753 45		
Sainte-Marie-de-Madagascar	5,639 16	43,476 97	"	"	49,116 13		
Océanie	20,206 76	683,399 27	"	"	703,606 03		
Établissements de l'Inde	21,610 31	16,998 51	"	"	38,608 82		
	484,773 73	11,731,235 73	73,253 34	17,246 97	12,306,509 67	12,306,509 67	"

Dépense et annulation de dépense par suite de changements d'imputation effectués sur les payements du service colonial de l'exercice 1854 :

	DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.		
Dépenses des services militaires (Personnel.)	3,686f 69c	4,717f 59c		
Dépenses du service général des colonies	"	3,735 00		
Établissement pénitentiaire à la Guyane française	"	3,686 69		
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1854	8,452 59	"		
	12,139 28	12,139 28	12,139 28	12,139f 28c

Annulation de payements faits pour le service colonial de l'exercice 1854, par suite de reversements de fonds effectués dans les caisses du Trésor, tant en France qu'aux colonies.

Dépenses des services militaires. (Personnel.)	40f 00c	"	82,394 07
——— (Matériel.)	639 80		
Dépenses du service local des colonies	81,714 27		

Annulation de payements constatés provisoirement, par virements de compte, pendant les années 1854 et 1855, au compte du service colonial de l'exercice 1854 :

Dépenses du service général des colonies	2,630 00	"	7,649 99
Dépenses des exercices clos	5,019 99		
A REPORTER		13,363,825 98	102,183 34

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1856.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1856.	RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.
REPORT	879,359f 11c	7,649f 99c
Recette pour transport, au débit d'un compte spécial, de remboursements effectués, en 1855 et 1856, par les trésoriers coloniaux, de portions de rentes non inscriptibles et d'arrérages de ces rentes, en exécution du décret du 14 mars 1852, relatif à la conversion des rentes 5 p. o/o :		
Guadeloupe 18f 18c Ile de la Réunion 13 63	31 81	"
Annulation de recette au service local de la Martinique, pour rétablissement au crédit du service colonial de l'exercice 1854, à titre de réduction de dépense	"	81,714 27
Rétablissement au crédit des colonies ci-après du montant de versements de fonds effectués dans les caisses des trésoriers coloniaux et dont la reprise a eu lieu au crédit du service colonial de l'exercice 1854 :		
Martinique 11,888f 61c Guadeloupe 434 61 Ile de la Réunion 3,161 64 Guyane française 10,983 73	26,468 59	"
Recette pour transport, au débit de la caisse des dépôts et consignations, du montant de payements faits pour son compte, par le trésorier de la Guadeloupe, pendant l'année 1854	50 00	"
	905,909 51	89,364 26
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1854, et dont il sera justifié à la Cour des comptes dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :		

	Martinique.	Guadeloupe.	Ile de la Réunion.	Guyane française.		
Recettes	52,188f 78c	3,289f 77c	51,759f 10c	"	107,237 65	"
Annulation de recettes	55,752 34	434 61	3,161 64	10,983f 73c	"	70,332 32
					1,013,147 16	159,696 58
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1856					853,450f 58c	

Situation au 1er janvier 1857.

EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1856 (voir le compte général des finances de 1855, page 627)		10,690,665f 28c
Opérations de l'année 1856... Recettes	853,450f 58c	
Opérations de l'année 1856... Dépenses	15,236,622 72	
EXCÉDANT de dépense pendant l'année 1856	14,383,172 14	14,383,172 14
EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1857 (voir la situation générale des finances page 393)		25,073,837 42

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1856.	DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.
REPORT	13,363,825f 98c	102,183f 34c
Annulation du débit donné en 1854 au compte du service colonial pour une recette effectuée en 1854 par le trésorier de la Guadeloupe, et comprise à tort parmi les sommes reçues aux colonies pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	"	31 96
Transport au crédit de la caisse des dépôts et consignations des recettes effectuées *pour divers services spéciaux* dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le Trésor à ladite caisse :		
Martinique 2,923f 92c Guadeloupe 2,294 55 Ile de la Réunion 1,673 53 Guyane française 21,551 89 Mayotte et dépendances 13,603 42	42,047 31	"
Constatation de la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1855	94,503 54	"
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1856, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de l'île de la Réunion	1,000,000 00	"
Transport au budget des recettes de l'exercice 1856 du montant de recouvrements faits aux colonies pour le compte du Trésor pendant les années 1855 et 1856	356,904 90	"
Transport au compte des capitaux de cautionnements en numéraire du montant de versements divers faits en 1855 à la caisse du trésorier de la Martinique, à titre de cautionnements	65,900 00	"
Application aux ressources du budget de 1855 de la somme dont s'est trouvé réduit, en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement au crédit de ce service pour 15,440,500 francs, a été fixé définitivement par le règlement définitif du service colonial de 1854 à 15,061,749 fr. 04 cent. Différence en moins	378,750 96	"
	15,301,932 69	102,215 30
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1854, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :		

	Martinique.	Guadeloupe.	Ile de la Réunion.	Guyane française.		
Dépenses	52,188f 78c	3,289f 77c	51,759f 10c	"	107,237 65	"
Annulation de dépenses	55,752 34	434 61	3,161 64	10,983f 73c	"	70,332 32
					15,409,170 34	172,547 62
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1856					15,236,622f 72c	

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1854.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1854.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1854.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — PRODUITS définitifs de l'exercice 1854.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. — Recettes du service général	Martinique	400,700f 00c	"	"	400,700f 00c	490,400f 16c	490,400f 16c	"	"	89,700f 16c	490,400f 16c
	Guadeloupe	405,100 00	"	"	405,100 00	453,808 96	453,808 96	"	"	48,708 96	453,808 96
	Ile de la Réunion	823,400 00	"	"	823,400 00	922,742 61	825,688 09	97,054f 52c	"	2,288 09	825,688 09
	Guyane française	90,800 00	"	"	90,800 00	135,835 96	135,835 96	"	"	45,035 96	135,835 96
Recettes du service local	Martinique	1,472,100 00	967,030f 58c	"	2,439,130 58	3,386,159 94	2,439,130 58	947,029 36	"	"	2,439,130 58
	Guadeloupe	1,277,500 00	316,553 92	"	1,594,053 92	3,181,447 71	1,594,053 92	1,587,393 79	"	"	1,594,053 92
	Ile de la Réunion	1,289,500 00	774,199 39	"	2,063,699 39	2,564,240 59	2,063,699 39	500,541 20	"	"	2,063,699 39
	Guyane française	162,600 00	114,790 71	"	277,390 71	467,370 22	277,390 71	189,979 51	"	"	277,390 71
TOTAL		5,921,700 00	2,172,574 60	"	8,094,274 60	11,602,006 15	8,280,007 77	3,321,998 38	"	185,733 17	8,280,007 77
			2,172,574f 60c						185,733f 17c		

FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 6 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1854.) ..... 15,061,749 04 (A)

23,341,756 81

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 6 du projet de la loi des comptes de 1854, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé des dépenses du service colonial, une somme de 15,440,500f 00c

En règlement d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 378,750f 96c pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés	47,035f 89c	64,394f 40c
Dépenses restées à payer	17,358 51	

Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Recettes réalisées en excédant des prévisions	185,733 17	298,823 13
Crédits non consommés	22,766 18	
Dépenses restées à payer	90,323 78	

Service local.

Crédits non consommés		41,393 45

Formation d'un établissement à la Guyane française.

Crédits non consommés	1,878 40	1,929 01
Dépenses restées à payer	50 61	
		406,539 99

A DÉDUIRE :

Dépenses des exercices clos.

Payements faits, à la charge du budget de 1854, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices	27,789 03	
	378,750 96	378,750 96
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds du budget de 1854 demeure, en conséquence, fixé à		15,061,749 04

La somme ci-dessus de 378,750 fr. 96 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1855, en accroissement de ses ressources.

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1854.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.		SITUATION DES DÉPENSES. — DÉPENSES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1854.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A ajouter.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A déduire.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1854.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	RÈGLEMENT DES DÉPENSES. — CRÉDITS ANNULÉS. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
1	Dépenses des services militaires	Personnel	5,834,900f 00c	"	4,717f 59c	"	"	5,830,182f 41c	5,819,638f 00c	5,807,574f 21c	12,063f 79c	10,544f 41c	12,063f 79c	5,807,574f 21c	
2		Matériel	1,184,300 00	"	"	"	"	1,184,300 00	1,147,808 52	1,142,513 80	5,294 72	36,491 48	5,294 72	1,142,513 80	
3	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,679,200 00	"	123 33	"	"	1,679,076 67	1,662,801 93	1,653,022 35	9,779 58		9,779 58	1,653,022 35	
		Guadeloupe	1,719,100 00	"	1,170 00	"	"	1,717,930 00	1,784,266 78	1,704,537 80	79,728 98		79,728 98	1,704,537 80	
		Ile de la Réunion	1,382,000 00	"	"	"	"	1,382,000 00	1,280,092 91	1,279,293 81	799 10	(B) 22,766 18	799 10	1,279,293 81	
		Guyane française	531,200 00	"	2,441 67	"	"	528,758 33	541,631 53	541,621 41	10 12		10 12	541,621 41	
		Services communs aux 4 colonies	80,000 00	"	"	"	"	80,000 00	96,205 67	96,199 67	6 00		6 00	96,199 67	
4	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,472,100 00	"	"	967,030f 58c	"	2,439,130 58	2,439,130 58	2,439,130 58	"	"	"	2,439,130 58	
		Guadeloupe	1,277,500 00	"	"	316,553 92	"	1,594,053 92	1,594,053 92	1,594,053 92	"	"	"	1,594,053 92	
		Ile de la Réunion	1,289,500 00	"	"	774,199 39	"	2,063,699 39	2,063,699 39	2,063,699 39	"	"	"	2,063,699 39	
		Guyane française	509,600 00	"	"	114,790 71	"	624,390 71	582,997 26	582,997 26	"	41,393 45	"	582,997 26	
5	Établissement pénitentiaire à la Guyane française		2,678,000 00	"	"	"	"	2,678,000 00	2,676,121 60	2,676,070 99	50 61	1,878 40	50 61	2,676,070 99	
6	Subventions à divers établissements coloniaux	Sénégal et dépendances	369,000 00	"	"	"	"	369,000 00	542,900 00	542,900 00	"		"	542,900 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	314,900 00	"	"	"	"	314,900 00	141,000 00	141,000 00	"		"	141,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon	235,500 00	"	"	"	"	235,500 00	235,500 00	235,500 00	"	(C) "	"	235,500 00	
		Sainte-Marie-de-Madagascar	98,000 00	"	"	"	"	98,000 00	98,000 00	98,000 00	"		"	98,000 00	
		Mayotte et dépendances	280,000 00	"	"	"	"	280,000 00	280,000 00	280,000 00	"		"	280,000 00	
		Océanie	427,400 00	"	"	"	"	427,400 00	427,400 00	427,400 00	"		"	427,400 00	
7	Dépenses des exercices périmés		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
			21,362,200 00	"	8,452 59	2,172,574 60	"	23,526,322 01	23,413,248 09	23,305,515 19	107,732 90	113,073 92	107,732 90	23,305,515 19	
8	Dépenses des exercices clos		27,789 03	"	"	"	"	27,789 03	27,789 03	27,789 03	"	"	"	27,789 03	
9	Rappel des dépenses payables sur revues antérieures à 1854		"	8,452f 59c	"	"	"	8,452 59	8,452 59	8,452 59	"	"	"	8,452 59	
			21,389,989 03	8,452 59	8,452 59	2,172,574 60	"	23,562,563 63	23,449,489 71	23,341,756 81	107,732 90	113,073 92	107,732 90	23,341,756 81	
				"		2,172,574f 60c						220,806f 82c			

(A) Ces modifications sont les suivantes :

Dépenses payables sur revues antérieures à l'année 1854, retirées des chapitres qui en avaient reçu primitivement l'imputation, et transportées à un chapitre spécial (8,452f 59c). Mémoire.

(B) Excédants de crédits :

Martinique	16,274f 74c
Réunion	101,907 09
	118,181 83

Insuffisances de crédits :

Guadeloupe	66,336f 78c	95,415 65
Guyane française	12,873 20	
Services communs aux quatre colonies	16,205 67	
Somme égale		22,766 18

(C) Excédant de crédits :

Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	173,000 00

Insuffisance de crédits :

Sénégal et dépendances	173,000 00

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	23,341,756f 81c
Dépenses	23,341,756 81

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

TABLEAU des Recettes et des Dépenses du service colonial de l'Exercice 1855, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1856.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	474,300f 00c	1,827,845f 00c	6,260,445f 00c
		Guadeloupe	445,800 00		
		Ile de la Réunion	810,900 00		
		Guyane française	96,845 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,564,300 00	4,432,600 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,430,000 00		
		Guyane française	160,800 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				7,878,580 00	17,614,835 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,323,200f 00c	3,942,455 00	
		Guadeloupe	1,431,600 00		
		Ile de la Réunion	588,100 00		
		Guyane française	509,755 00		
		Services communs aux quatre colonies	89,800 00		
Service local		Martinique	"	447,000 00	
		Guadeloupe	"		
		Ile de la Réunion	"		
		Guyane française	447,000 00		
Établissement pénitentiaire à la Guyane française				3,078,000 00	
Subventions à divers établissements coloniaux				2,268,800 00	
TOTAL DES RECETTES					23,875,280 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		6,417,780f 00c	7,878,580f 00c
		Matériel		1,460,800 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,797,500f 00c	5,770,300 00	13,727,900 00
		Guadeloupe	1,877,400 00		
		Ile de la Réunion	1,399,000 00		
		Guyane française	606,600 00		
		Services communs aux quatre colonies	89,800 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,564,300 00	4,879,600 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,430,000 00		
		Guyane française	607,800 00		
Formation d'un établissement à la Guyane française				3,078,000 00	
Subventions à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		749,000 00	2,268,800 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		354,900 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		209,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		148,000 00	
		Mayotte et dépendances		280,000 00	
		Océanie		527,400 00	
TOTAL DES DÉPENSES					23,875,280 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1856.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1856, par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1856 et 1855 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance en date du 21 août 1839 portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1857. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1856 par les comptables du Trésor en Algérie se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	25,644,518f 46c	87,626,915f 18c	"	61,982,396f 72c
Service municipal	9,859,349 43	6,879,068 80	2,980,280f 63c	"
Services spéciaux	128,470 00	72,600 52	55,869 48	"
Service de trésorerie	37,755,274 38	39,529,605 89	"	1,774,331 51
Mouvements de fonds	91,896,278 65	31,887,511 96	60,008,766 69	"
Diminution des encaisses	711,811 43	"	711,811 43	"
	165,995,702 35	165,995,702 35	63,756,728 23	63,756,728 23

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	18,987,552f 47c		
Recettes sur retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	296,212 41		
Recettes sur les produits divers du budget	6,159,239 99		
Ressources extraordinaires	201,513 59		
ENSEMBLE	25,644,518 46		
Payements faits sur les ordonnances des ministres d'État, de la justice, des finances, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique et des cultes, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	87,626,915 18		
	61,982,396 72	"	61,982,396f 72c
Service municipal de l'Algérie :			
Recettes	9,859,349 43		
Dépenses	6,879,068 80		
	2,980,280 63	2,980,280f 63c	"
Services spéciaux :			
Recettes	128,470 00		
Dépenses	72,600 52		
	55,869 48	55,869 48	"
Opérations de trésorerie :			
Recettes	37,755,274 38		
Dépenses	39,529,605 89		
	1,774,331 51	"	1,774,331 51
Mouvements de fonds :			
Recettes	91,896,278 65		
Dépenses	31,887,511 96		
	60,008,766 69	60,008,766 69	"
		63,044,916 80	63,756,728 23
EXCÉDANT des payements sur les recettes		711,811f 43c	

Cet excédant de recettes représente l'augmentation que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1856.

Ces encaisses s'élevaient, au commencement de l'année 1856, à	26,331,882f 28c
Au 1er janvier 1857 ils ne montaient qu'à	25,620,070 85
DIFFÉRENCE pareille	711,811 43

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1856 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1856 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	15,290f 48c	75,514f 89c	
——— des douanes	44,728 11		
——— des contributions diverses	15,496 30		
Trésoriers payeurs en Algérie		26,256,367 39	26,331,882f 28c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	Exercice 1855.	Exercice 1856.		
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	133,175f 13c	3,643,522f 34c		
Produit des forêts	9,267 45	86,025 39		
Droit de douanes, de navigation et recettes accessoires	83,591 36	3,364,358 96		
Contributions diverses	380,679 78	9,782,574 43		
Produits des postes	"	734,806 88		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	467,808 07	300,842 68		
	1,074,521 79	17,913,030 68		
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	29,725 30	266,487 11		
Produits divers. — Recettes de diverses natures	11,127 80	6,148,112 19		
Ressources extraordinaires. — Produit des emprunts	176,525 81	24,987 78		
	1,291,900 70	24,352,617 76	25,644,518 46	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes — de l'exercice 1855	221,890f 87c	9,859,349 43	
Recettes — de l'exercice 1856	9,637,449 56	"	

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	128,470 00	128,470 00	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	"		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	4,457,981f 74c	11,938,928 27		
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	6,084,434 92			
Traites et mandats — ——— sur leurs collègues	799,007 23			
Traites et mandats — ——— sur les receveurs généraux	589,241 23			
Traites et mandats — ——— sur le payeur principal de l'armée d'Italie	"			
Traites et mandats — ——— sur le payeur général de l'armée d'Orient	8,263 13			
Divers services publics		5,955,187 61	37,755,274 38	
Divers L/C de fonds à leur rembourser		"		
——— avec les receveurs des revenus indirects		16,963,270 09		
Fonds particuliers des comptables des finances		4,120 79		
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances		1,745,198 94		
Avances pour divers services		1,148,568 68		

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor :				
En traites du caissier du Trésor sur lui-même	32,720,000f 00c	57,501,281 79		
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	23,280,000 00			
En pièces de dépenses	1,501,281 79			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		"		
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		7,785,132 39		
——— de leurs collègues	1,173,445f 11c	25,720,614 76	91,896,278 65	
——— des receveurs de l'enregistrement	5,095,010 92			
——— des receveurs des douanes	4,405,101 00			
——— des receveurs des contributions diverses	15,047,057 73			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	51,400 00	51,400 00		
——— des contributions diverses	"			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	102,644 09	837,849 71		
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	115,483 14			
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	619,722 48			
Total des recettes de l'année			165,283,890 92	165,283,890 92
Total général				191,615,773 20

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	1855.	1856.	1857.	
Ministère d'État	"	851f 10c	"	
——— de la justice	73,886f 82c	607,860 74	"	
——— des finances	627,013 84	4,751,655 92	"	
——— de l'intérieur	5,062 25	68 00	"	
——— de la guerre	9,067,617 42	70,324,551 17	272,370f 55c	
——— de la marine	88,958 55	1,058,290 21	"	
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	21,299 50	132,504 80	"	
——— de l'instruction publique et des cultes — ——— des cultes	100,388 01	495,536 30	"	
——— des travaux publics	1,060 00	"	"	
	9,983,226 39	77,371,318 24	272,370 55	87,626,915f 18c

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses — de l'exercice 1855	1,876,659 85	6,879,068 80	
Dépenses — de l'exercice 1856	5,002,408 95		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	72,600 52	72,600 52	
Répartition du produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	4,340,564f 30c	11,362,654 36		
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	6,029,574 18			
Traites et mandats — ——— sur les receveurs généraux	"			
Traites et mandats — ——— entre eux	841,659 41			
Traites et mandats — du payeur principal de l'armée d'Italie	556 71			
Traites et mandats — ——— général de l'armée d'Orient	50,289 76			
Divers services publics		8,123,186 39		
Divers. L/C de fonds à rembourser		"	39,529,605 89	
Correspondants du Trésor. Versements pour le compte du Trésor à la caisse des dépôts et consignations		17,303,569 16		
Divers. L/C avec les receveurs des revenus indirects		1,321 08		
Fonds particuliers des comptables des finances		1,762,764 65		
Correspondants des payeurs et autres comptables		976,110 85		
Avances pour divers services		"		
Débets de comptables				

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du Trésor à Paris		4,018,350 52		
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France		"		
——— à leurs collègues		1,176,235 58		
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines	31,000f 00c	567,603 00		
——— aux receveurs des contributions diverses	20,400 00			
——— aux receveurs généraux	430,916 08			
——— aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	17,246 97		31,887,511 96	
Pièces envoyées par les trésoriers payeurs à la monnaie de Marseille pour être démonétisées	68,039 95			
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	5,095,010 92	25,301,051 65		
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ——— par les receveurs des douanes	5,159,883 00			
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ——— par les receveurs des contributions diverses	15,047,057 73			
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues	103,987 19	823,371 21		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement ——— des douanes par leurs collègues	69,404 62			
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement ——— des contributions diverses par leurs collègues	649,979 40			
Total des dépenses de l'année			165,995,702 35	165,995,702f 35c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1857 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		9,223 43		
——— des douanes		87,717 18	350,137 05	
——— des contributions diverses		253,196 44		
Trésoriers payeurs en Algérie			25,269,933 80	25,620,070 85
Total général				191,615,773 20

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1856.

Solde en caisse au 1er janvier 1856					15,290f 48c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.
(Voir le développement, pages 650 et 652.)

Exercice 1855..	Enregistrement, greffe, hypothèques		22,445f 50c		
	Timbre		//		
	Amendes de toute nature		1,837 40		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobiliers		105,218 99	142,442f 58c	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères		2,895 61		
	Produits des forêts		9,267 45		
	——— divers		777 63		
Exercice 1856..	Enregistrement, greffe, hypothèques	942,208f 14c			3,875,634f 62c
	Timbre	693,521 01			
	Amendes de toute nature	23,955 28			
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobiliers	1,036,910 47	3,730,447 73		
	Prix de vente d'objets mob. provt des ministères	938,273 29			
	Produits des forêts	86,925 39		3,733,192 04	
	——— divers	8,654 15			
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		2,744 31		

SERVICE MUNICIPAL.
(Voir le développement, page 658.)

Recettes de l'exercice 1855	86,700 96	1,284,138 09	
Recettes de l'exercice 1856	1,197,437 13		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds reçus pour le compte de divers		219,575 63	
Correspondants des payeurs.	Service communal de l'Algérie		2,213 00	
Fonds particuliers.	— Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		1,112 79	
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	444f 00c	102,624 73	
	——— des géomètres	//		
	Frais de justice criminelle	2,373 25		
	——— de justice militaire	30,520 50		
	——— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	24,673 64		
	——— l'agence judiciaire du Trésor	618 75		
	Frais d'adjudications diverses	1,069 44		
	——— de vente de mobiliers appartenant à l'État	12,209 77		
	——— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	124 90		
	——— de transport de papiers timbrés et impressions	779 65		
	Dépenses diverses du service des forêts	38 10		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	9,586 79		
	Frais urgents pour les successions vacantes	216 90		
	Frais urgents pour déclarations de faillites	272 65		
	Honor. aux traduct. et experts employés en exécution de l'ordonn. du 21 juillet 1846	43 45		
	Frais de clôture de terrains domaniaux	20 00		
	Loyers d'immeubles affectés au service des domaines	334 15		
	Crédits ouvert aux conseillers délimitateurs par l'ordonnance du 21 juillet 1846	200 00		
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	2,584 00		
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	16,440 98		
	Frais de location de bâtiments et terrains militaires	73 81		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	31,000 00	133,644 00	
	——— reçus de leurs collègues	//		
	Recettes par virement entre les recev. de l'enregistrem^{t} et des domaines de l'Algérie	99,694 37		
	——— de l'intérieur de la France	//		
		2,949 72		
	Total des recettes de l'année		5,618,942 95	5,618,942 95
	Total général			5,634,233 43

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.
(Voir le développement, page 651.)

Exercice 1856. — Ministère de la justice			106,504f 40c

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds remboursés à divers			202,188 03
Correspondants des payeurs. — Service communal de l'Algérie				2,986 70
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse				1,312 79
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	414f 00c		113,019 97
	Indemnités allouées aux géomètres pour travaux topographiques	//		
	Frais de justice criminelle	//		
	——— de justice militaire	31,284 00		
	——— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	24,858 28		
	——— de poursuites et d'instances concernant l'agence judiciaire du Trésor	345 40		
	——— d'adjudications diverses	1,236 97		
	——— de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	13,112 54		
	——— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	112 50		
	——— de transport de papiers timbrés et d'impressions	770 40		
	Dépenses diverses du service des forêts	4 60		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	10,632 94		
	Frais urgents pour successions vacantes	//		
	——— pour l'administration des successions en déshérence	852 62		
	——— urgents pour déclarations de faillites	//		
	Honoraires aux traducteurs et experts employés en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846	35 25		
	Frais de location de bâtiments et terrains militaires	73 81		
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	2,250 00		
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	27,016 66		
	Frais de clôture de terrains domaniaux	20 00		
Débets de comptables				//
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	5,095,010 92		5,198,998 11
	——— à leurs collègues	//		
	Dépenses par virements entre les recev. de l'enregistrem^{t} et des domaines, en Algérie	99,694 37		
	——— de l'intér. de la France	4,292 82		
	Total des dépenses de l'année			5,625,010 00
Solde en caisse au 1er janvier 1857				9,223 43
	Total général			5,634,233 43

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1856.

Solde en caisse au 1er janvier 1856					44,728f 11c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.
(Voir le développement page 650s et 652.)

Exercice 1855	Droits de navigation		12,800f 00c	83,591f 36c	
	Recettes accessoires		70,791 36		
	Amendes et confiscations		"		
Exercice 1856	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	2,680,265f 43c			3,516,386f 94c
	—— de navigation	361,280 06			
	Recettes accessoires	193,055 01	3,364,358 96		
	Amendes et confiscations	127,394 39			
	Taxes de plombage et d'estampillage	2,364 07		3,432,795 58	
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		51,295 15		
	Produits divers		17,141 47		

SERVICE MUNICIPAL.
(Voir le développement page 658.)

Recettes de l'exercice 1855	"	2,646,204 61
Recettes de l'exercice 1856	2,646,204 61	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses			3,000,000	
Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisse des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites	Exercice 1855	"	"
		Exercice 1856	"	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades		111,938 55	2,163,257 73
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		408 85	
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations		"	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements		1,462,395 38	
	Recouvrements pour des tiers		1,007 84	
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer		587,507 11	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc		"	650,063 61
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades		11,528 87	
	—— pour frais de saisies et de préemptions		95,528 44	
	—— pour parts de saisies		5,002 28	
	—— de primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et déserteurs.)		50 00	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux		15,923 54	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations		483,086 22	
	Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage		1,060 00	
	Loyer d'immeubles affectés au service		2,666 66	
	Avances diverses		35,217 60	
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des receveurs des douanes		39,647 51	115,483 14
	—— des contributions diverses		30,500 00	
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes de l'Algérie		21,269 46	
	—— de l'intérieur de la France		22,115 50	
	—— avec les receveurs des contributions indirectes		700 00	
	—— avec les receveurs des contributions diverses		1,250 67	
		Total des recettes de l'année	9,094,396 03	9,094,396 03
		Total général		9,139,124 14

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.
(Voir le développement, page 651.)

Exercice 1855	Ministère des finances	76,866f 15c	1,071,918f 25c
Exercice 1856	Ministère des finances	995,052 10	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			"
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	86,731 84	2,141,703 14
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	386 35	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	25 93	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,465,529 09	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	1,007 84	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	588,022 09	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	"	608,497 95
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	10,677 76	
	—— pour frais de saisies et de préemptions	96,249 73	
	—— pour parts de saisies	5,043 25	
	—— de primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	50 00	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	15,825 07	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	456,949 18	
	Frais de bureau, chauffage et éclairage	1,060 00	
	Loyers d'immeubles affectés au service	2,666 66	
	Avances diverses	19,976 30	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	4,405,101 00	5,229,287 62
	—— au caissier central. (Traites.)	754,782 00	
	—— à leurs collègues	39,647 51	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	21,269 46	
	—— de l'intérieur de la France	6,983 50	
	Dépenses par virements entre les receveurs des contributions diverses	1,493 75	
	—— des contributions indirectes de France	10 40	
	Total des dépenses de l'année		9,051,406 96
Solde en caisse au 1er janvier 1857			87,717 18
	Total général		9,139,124 14

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1856.

Solde en caisse au 1er janvier 1856					15,496f 30c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 652.)

Exercice 1855	Contributions directes. (Patentes.)	26,826f 98c	380,679f 78c	10,163,254f 21c	
	Contributions indirectes	18,807 00			
	Contributions arabes	334,677 03			
	Produits divers	368 77			
	Amendes et confiscations	"			
Exercice 1856	Contributions directes. (Patentes.)	545,677 76	9,782,574 43		
	Contributions indirectes	1,029,067 04			
	Contributions arabes	8,135,199 05			
	Produits divers	70,703 08			
	Amendes et confiscations	1,927 50			

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 658.)

Recettes de l'exercice 1855	135,198 91	4,483,968 38	5,929,006 73
——— 1856	4,348,769 47		
Recettes de l'exercice 1855 (recettes à charge de remboursement)	"	1,445,038 35	
——— 1856 (*idem*)	1,445,038 35		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	191,898 00	14,573,456 93	
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	1,060 50		
	Consignations pour contravention aux droits du Trésor	2,721 05		
	Consignations pour contravention aux arrêtés locaux	"		
	Produit brut des contributions arabes à répartir	13,106,552 88		
	Produit brut des amendes arabes à répartir	798,378 30		
	Fonds particuliers reçus de divers	472,846 20		
Correspondants des payeurs. — Contribution spéciale pour les chambres de commerce			"	
Recouvrements et régularisations d'avances			382,868 39	
Fonds particuliers des comptables			8 00	
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers-payeurs ou de leurs préposés	20,400 00	640,122 48	
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	553,884 93		
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	64,343 80		
	Recettes faites pour le compte des receveurs des douanes en Algérie	1,493 75		
		TOTAL des Recettes de l'année	31,688,716 74	31,688,716 74
		TOTAL GÉNÉRAL		31,704,213 04

DÉPENSE.

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 659.)

Dépenses sur les recettes à charge de remboursement	Exercice 1855	"	546,592f 67c
	——— 1856	546,592f 67c	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	1,328f 71c	157,416 00	546,592f 67c
		Application aux frais	26 25		
		Restitutions aux consignataires	155,552 40		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	508 64		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Application à la recette	31 00	883 50	
		Restitutions aux consignataires	850 50		
		Application aux droits fraudés	0 50		
		Versements à la caisse des dépôts	1 50		
	Amendes et confiscations.	Service du Trésor — Application aux droits fraudés	759 80	2,873 55	14,952,856 52
		Service du Trésor — ——— aux frais	186 25		
		Service du Trésor — ——— aux amendes	1,927 50		
		Service du Trésor — Restitutions aux consignataires	"		
		Service local — Application aux droits fraudés	"	"	
		Service local — ——— aux frais	"		
		Service local — ——— aux amendes	"		
		Service local — Restitutions aux consignataires	"		
	Répartition du produit brut des contributions arabes.	Parts payées aux chefs arabes	1,425,362 20	13,530,438 24	
		Dixième attribué à la caisse locale et municipale	3,635,192 82		
		Portion du Trésor	8,469,883 22		
	Répartition du produit brut des amendes arabes.	Parts payées aux chefs arabes	227,948 21	794,729 80	
		Portion du budget local et municipal	566,781 59		
	Payements sur fonds reçus de divers			466,515 43	
Correspondants des payeurs. — Versements au trésorier payeur pour le compte des chambres de commerce					"
Fonds particuliers des comptables					"
Avances à recouvrer et à régulariser					254,530 28
Débets de comptables					"
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			15,047,057 73	15,697,037 13
	Fonds envoyés à leurs collègues			64,343 80	
	Application aux droits des recouvrements faits par d'autres comptables			553,884 93	
	Payements faits par les comptables de la douane			1,081 06	
	Application aux droits par les receveurs des douanes			169 61	
	Fonds de subvention aux comptables des douanes			30,500 00	
		TOTAL des Dépenses de l'année			31,451,016 60
Solde en caisse au 1er janvier 1857					253,196 44
		TOTAL GÉNÉRAL			31,704,213 04

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1856.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1856	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	6,974,461f 70c	12,228,167f 39c	26,256,367f 39c
		chez leurs préposés	5,253,705 69		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	11,640,100 00	14,028,200 00	
		chez leurs préposés	2,388,100 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 652.)

Exercice 1855	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	467,808 07	685,186 98
	Revenus et autres produits affectés au service des pensions civiles	29,725 30	
	Produits divers	11,127 80	
	Ressources extraordinaires	176,525 81	
Exercice 1856	Produits des postes	734,806 88	7,404,055 71
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	300,842 68	
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	212,447 65	
	Produits divers	6,130,970 72	
	Ressources extraordinaires	24,987 78	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	128,470 00	128,470 00
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	"	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	4,457,081f 74c		
	des trésoriers sur les préposés	6,084,434 92		
	des trésoriers sur leurs collègues	799,007 25	11,938,928 27	
	des trésoriers sur les receveurs généraux	589,241 23		
	des trésoriers sur le payeur principal de l'armée d'Italie	"		
	——— d'Orient	8,263 13		
Divers services publics	Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine	88,002 72		
	Articles d'argent déposés par divers pour être payés à destination	1,818,372 98		
	Recettes pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	"	5,955,187 61	
	Légion d'honneur S/C courant	267,900 30		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	3,780,911 61		
Divers L/C de fonds à leur rembourser	Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites — Ministère de la justice	"		
	——— des travaux publics	"	"	
	——— des finances	"		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations	"		
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	6,835 52		
	Remplacement d'articles d'argent indûment payés	144 28	6,979 80	
	Recettes de dépôts divers. (Service des postes.)	"		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			"	110,664,122 51
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances	Recettes pour régularisation de dépenses effectuées pour le C/ de la caisse des dépôts	2,114 29		
	——— pour le C/ du service communal de l'Algérie	413,731 33		
	Placements de communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	684,115 83		
	——— de l'établissement pénitentiaire d'Orléansville	1,854 20	1,742,985 94	
	Chambre de commerce L/C courant	24,597 65		
	Ministères L/C de dépôts de soumissionnaires	331,594 00		
	Dépôts de fonds des colons de Sétif	272,000 00		
Avances pour divers services	Recettes pour C/ de divers	12,978 64		
	Timbre des mandats d'articles d'argent	12,950 00	13,011 95	
	Recouvrement d'avances. (Postes.)	61 95		
Mouvements de fonds	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor à Paris : en traites du caissier du Trésor sur lui-même 32,720,000f 00c			
	——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône 23,280,000 00	57,501,281 79		
	en pièces de dépenses 1,501,281 79			
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payeur de Toulon	"		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	7,785,132 39		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	1,170,869 74	91,007,028 94	
	——— des colonies	2,575 37		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	5,095,010 92		
	——— des receveurs des douanes	4,405,101 00		
	——— des receveurs des contributions diverses	15,047,057 73		
	Total des Recettes de l'année			118,881,835 20
	Total général			145,138,202 59

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS

(Voir le développement, pages 651 et 653.)

		EXERCICE 1855.	EXERCICE 1856.	EXERCICE 1857.	TOTAL.	
Ministère d'État		"	851f 10c	"	851f 10c	
——— de la justice		73,886f 82c	501,356 34	"	575,243 16	
——— des finances		550,147 69	68 00	"	550,215 69	
——— de l'intérieur		3,602 25	3,756,603 82	"	3,759,606 07	
——— de la guerre		9,067,617 42	70,324,551 17	272,370f 55c	79,664,539 14	
——— de la marine		88,958 55	1,058,290 21	"	1,147,248 76	
——— de l'instruction publique et des cultes	Dépenses de l'instruction publique	21,299 50	132,504 80	"	153,804 30	
	Dépenses des cultes	100,388 01	495,536 30	"	595,924 31	
——— des travaux publics		1,060 00	"	"	1,060 00	
		9,906,360 24	76,269,761 74	272,370 55	86,448,492 53	86,448,492f 53c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 659.)

Dépenses de l'exercice 1855	1,876,659f 85c	6,332,476 13
Dépenses de l'exercice 1856	4,455,816 28	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	72,600 52	72,600 52
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	4,440,564f 30c		
	des trésoriers sur les préposés	6,029,574 18		
	——— les receveurs généraux	"	11,362,654 36	
	des trésoriers entre eux	841,669 41		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	556 71		
	——— général de l'armée d'Orient	50,289 76		
Divers services publics	Payements pour le C/ de la caisse des invalides de la marine	88,165 29		
	——— d'articles d'argent. (Postes.)	3,996,631 63		
	——— pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	9,693 00	8,123,186 39	
	Caisse des dépôts et consignations. Son compte courant	3,756,912 18		
	Légion d'honneur. Son compte courant	271,784 29		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	6,818 47	6,821 47	
	Remboursements de dépôts divers. (Service des postes.)	3 00		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs		764,787 96	8 29	
Correspondants des payeurs et autres comptables	Placements des communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	24,105 43		27,014,699 61
	Payements pour le compte de la caisse des dépôts à régulariser ultérieurement	445,745 02		
	——— des services communaux	20,317 64	1,759,777 35	
	Chambres de commerce. Leur compte courant	324,336 00		
	Ministères. Leur compte de dépôts de soumissionnaires	174,500 00		
	Colonies de Sétif	2,637 40		
	Établissement pénitentiaire d'Orléansville	3,347 90		
	Payements pour le compte de divers	"		
Avances pour divers services	Remises de mandats d'articles d'argent restés sans emploi	62 65	62 65	
	Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)	4,018,350 52		
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du Trésor. (Pièces de dépenses.)	"		
	——— aux payeurs de France	430,916 08		
	——— aux receveurs généraux	"		
	——— au payeur de la brigade d'occupation en Grèce	1,176,235 58	5,762,189 10	
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	17,246 97		
	——— des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	31,000 00		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	20,400 00		
	——— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	68,039 95		
	Envoi de pièces à la monnaie de Marseille pour être démonétisées			
	Total des Dépenses de l'année			119,868,268 79
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1857 — Numéraire	chez les trésoriers payeurs	7,740,010 63	15,897,433 80	25,269,933 80
	chez leurs préposés	8,157,423 17		
Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	8,687,500 00	9,372,500 00	
	chez leurs préposés	685,000 00		
	Total général			145,138,202 59

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1856.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1855.	Exercice 1856.
		PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.		
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	930f 62c	812,473f 47c
		Greffe	»	50,011 39
		Hypothèques	»	14,103 60
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	»	260 67
		Recouvrement de frais de justice	21,514 88	65,358 92
	Timbre.	Débité	»	488,645 75
		Extraordinaire et visa	»	111,800 76
		Passe-ports	»	57,170 00
		Permis de ports d'armes	»	35,820 00
		Droits d'affichage	»	84 50
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		1,837 40	23,055 28
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	2,894 86	28,639 21
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	35,136 33	499,807 16
		Rentes foncières	40,521 04	245,379 24
		Prix de ventes de domaines de l'État	23,150 42	127,863 58
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	»	18,416 50
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	»	92,661 49
		Prix de vente d'objets mobiliers	2,611 29	16,766 74
		Épaves, déshérences et biens vacants	»	7,629 17
		Créances de l'état autres que rentes	905 05	947 38
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	»	»
		——— de la guerre	2,895 61	935,831 44
		——— de la marine	»	426 00
		——— des finances	»	2,015 85
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	6,903 32	48,898 92
		Recouvrement de frais d'adjudication	»	77 40
		Menus produits forestiers	1,914 20	26,176 47
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	239 32	10,400 15
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	181 00	721 50
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	29 61	650 95
		Redevances et produits extraordinaires des mines	»	210 00
		Produit des carrières	»	25 00
		——— annuelles pour autorisation de construction sur des cours d'eau appartenant à l'État	»	1,617 65
		Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	3 00	425 00
		Prix des travaux effectués par l'Imprimerie du Gouvernement pour le compte des divers services publics	15 00	»
		Recouvrement de frais de justice	»	»
		——— de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	400 00	2,205 52
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	»	289 00
		Créances de l'État autres que rentes	»	»
	Produits divers...	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	285 00	886 65
		Résultat de vérification de régie	2 50	215 36
		Prix des sous-locations consenties par les ponts et chaussées	»	245 30
		Recouvrement sur des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par les ponts et chaussées	70 93	»
		Sommes mises, pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	»	36 50
		Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	»	1,686 00
		Sommes confisquées	»	140 35
		Amnistie. (Portions d'amendes attribuées aux agents qui ont constaté les contraventions.)	»	599 24
		Décime par franc perçu en exécution de la loi du 5 juillet 1855	0 30	»
		Frais d'administration et de perception	»	72 58
			142,442 58	3,730,447 73
Douanes	Droits de douanes	à l'importation	»	2,678,384 76
		à l'exportation	»	1,880 67
	Droit de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	»	303,955 06
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	»	887 50
		Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	»	3,890 50
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	»	577 00
		Droit de passe-port des bateaux étrangers. (*Idem.*)	»	3,370 00
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	12,800 00	48,800 00
		Droits sanitaires et de port	»	»
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	»	12,549 05
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	»	7 48
		Droit de magasinage et de dépôt	»	638 36
		——— des marchandises en entrepôt réel	»	5,189 42
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	70,791 36	173,583 73
		Recettes accidentelles	»	1,086 97
	Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis, etc.	»	113,896 57
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	»	13,497 82
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	»	239 75
		Produit de la vente des vieux plombs	»	2,124 32
			83,591 36	3,364,358 96

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1855.	1856.	1857.
MINISTÈRE D'ETAT.				
Conseil d'État. — Personnel		»	»	»
Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier		»	851f 10c	»
		»	851 10	»
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.				
Service de la justice en Algérie		»	498,369 84	»
Frais de justice criminelle		73,886f 82c	106,504 40	»
Dépenses diverses. (Secours temporaires à d'anciens magistrats, etc.)		»	150 00	
Dépenses des exercices clos		»	2,836 50	»
		73,886 82	607,860 74	»
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dette publique	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars.)	4,981 50	95,340 00	»
	——— 4 1/2 p. 0/0 (ancien fonds)	»	41 00	»
	——— 4 p. 0/0	»	200 00	»
	——— 3 p. 0/0	10,945 00	24,980 50	»
	Intérêts de capitaux de cautionnements	40,623 97	889 52	»
	Rentes viagères	80 00	»	»
	——— pour la vieillesse	150 00	450 00	»
	Pensions civiles (décret du 13 septembre 1806)	1,478 25	3,588 36	»
	Pensions à titre de récompenses nationales	825 00	3,500 00	»
	——— militaires	80,118 58	239,331 31	»
	——— de donataires dépossédés	646 00	2,688 00	»
	——— civiles (loi du 9 juin 1855)	9,663 97	27,704 04	»
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	»	420 00	»
	——— viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	356 25	882 50	»
Service général	Administration centrale. (Dépenses diverses.)	98 52	436 71	»
	Frais de trésorerie	55,350 87	605,497 82	»
	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	338 83	»
	Dépenses des exercices clos	»	8,872 34	»
Frais de régie et de perception.	Forêts. (Frais d'aliénation des bois de l'État)	37 75	»	»
	Douanes. (Dépenses diverses.)	»	2,775 00	»
	Achats et transports de tabacs	125,500 00	2,707,616 56	»
	Dépenses du service des douanes en Algérie	76,866 15	994,315 30	»
	Postes. (Dépenses diverses.)	3 50	15 30	»
Remboursements et restitutions.	Postes	»	»	»
	Produits divers	219,272 53	31,732 83	»
	Répartitions de produits d'amendes. (Postes.)	16 00	»	»
		627,013 84	4,751,655 92	»
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Remboursement sur le produit du travail des détenus dans les maisons centrales		3,002 25	68 00	»
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
Administration centrale. (Personnel.)		916 67	6,066 66	»
États-majors		179,634 93	2,073,975 45	»
Gendarmerie		61,334 16	698,821 29	»
Recrutement et réserve		645 00	3,215 00	»
Justice militaire		39,574 11	283,894 04	»
Solde et entretien des troupes.	Ire partie. Solde et abonnements payables, etc.	802,020 17	21,633,555 43	»
	IIe ——— Vivres et chauffage	616,188 48	7,824,847 63	93,869f 50c
	IIIe ——— Hôpitaux	354,907 24	3,185,062 61	»
	IVe ——— Service de marche	11,985 97	10,653 91	»
Habillement et campement		211,470 65	776,779 76	»
Lits militaires		29,263 58	339,621 11	»
Transports généraux		62,413 57	1,113,529 14	»
Remonte générale		45,313 13	1,023,233 90	»
Harnachement		64,588 80	108,685 11	»
Fourrages		485,459 04	6,293,368 51	178,501 05
Solde de non-activité et solde de réforme		2,856 98	20,746 16	»
Secours		2,645 00	4,485 00	»
Dépenses temporaires		430 70	987 50	»
Dépôt de la guerre		289 12	1,267 59	»
Matériel de l'artillerie		103,372 60	287,231 41	»
Matériel du génie		1,705,744 25	3,260,257 67	»
Écoles militaires		661 00	»	»
	À REPORTER	4,781,715 15	48,956,284 93	272,370 55

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1856.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1855.	Exercice 1856.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Contributions diverses.	Contributions directes.	Contributions des patentes. (Produit brut.)	25,938f 86c	538,181f 72c
		Produits des mines	888 12	7,496 04
		Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	17,802 00	479,614 00
	Contributions indirectes.	——— des tabacs	1,005 00	43,614 00
		Produit de la vente des poudres à feu	»	428,564 00
		——— des tabacs des manufactures de France	»	77,275 04
	Contributions arabes.	Hokor (loyer des terres)	318 50	604,694 41
		Achour (impôt sur les grains)	217,477 80	3,768,299 71
		Zekkat (impôt sur les bestiaux)	66,780 50	2,684,288 93
		Eussa (impôt payé par les tribus du désert)	27,735 12	»
		Lezma (autre impôt payé par les tribus du désert)	22,365 02	1,077,916 00
	Produits divers...	Droit de vérification des poids et mesures	6 27	36,124 80
		Timbre des expéditions et quittances	»	2,736 00
		Recouvrements et frais de poursuites et d'instances	362 50	2,956 45
		Prix des estampilles perdues	»	31 00
		Remboursement du prix des colis vides provenant du service des poudres	»	1,830 00
		Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	»	»
		Produit des droits de succession payés par les Arabes	»	»
		Confiscations au préjudice des tribus rebelles et insoumises	»	»
		Produits des prises sur l'ennemi	»	25,645 00
		Contributions extraordinaires de guerre	»	»
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	»	531 79
		Recettes accidentelles	»	847 44
	Amendes et confiscations.	Produits à répartir	»	1,927 50
			380,679 78	9782,574 43
Trésoriers payeurs...	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres, (Service ordinaire.)	»	561,587 41
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	»	36,368 07
		Prix des places dans les paquebots	»	136,706 00
		Recettes accidentelles	»	145 40
			»	734,806 88
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		467,808 07	300,842 68
			467,808 07	1,035,649 56
	Total des produits et revenus de l'Algérie		1,074,521 79	17,913,030 68
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.				
Receveurs de l'enregistrement			»	2,744 31
——— des douanes			»	51,295 15
Trésoriers payeurs			29,725 30	212,447 65
			29,725 30	266,487 11
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.				
Retenue de 2 p. 0/0 exercée sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des invalides			11,127 80	144,884 51
Reversement de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre			»	5,802,281 81
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires			»	74,075 04
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor			»	66,403 66
——— applicables aux comptes de service de trésorerie			»	7,381 99
Produit de la taxe des brevets d'invention			»	2,220 00
——— des taxes de la télégraphie privée			»	33,623 71
Droits sanitaires			»	17,141 47
			11,127 80	6,148,112 19
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Produit de l'emprunt de 500 millions			50,412 82	1,534 03
——— de 750 millions			126,112 99	23,453 75
			176,525 81	24,987 78
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			1,074,521 79	17,913,030 68
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles			29,725 30	266,487 11
Produits divers du budget			11,127 80	6,148,112 19
Ressources extraordinaires			176,525 81	24,987 78
			1,291,900 79	24,352,617 76
Total général des recettes			25,644,518f 46c	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1855.	1856.	1857.
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Report	4,781,715f 15c	48,956,284f 93c	272,370f 55c
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	220,465 76	1,580,786 56	»
Services indigènes en Algérie	952,360 80	10,169,259 51	»
——— maritimes en Algérie	46,300 44	280,250 61	»
——— financiers en Algérie	181,867 04	1,313,268 24	»
Expropriations en Algérie	18,511 23	74,535 46	»
Colonisation en Algérie	1,072,541 61	1,722,088 98	»
Établissements disciplinaires en Algérie	653,937 01	684,272 66	»
Travaux civils en Algérie	1,159,868 38	5,242,473 15	»
Dépenses secrètes en Algérie	»	100,000 00	»
——— des exercices périmés	»	6,750 94	»
——— des exercices clos	»	194,580 13	»
	9,067,617 42	73,024,551 17	272,370 55
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
SERVICE MARINE.			
Solde et accessoires de la solde	44,658 59	654,113 67	»
Hôpitaux	775 75	1,567 82	»
Vivres	30,059 35	269,383 18	»
Justice maritime	»	75 00	»
Salaires d'ouvriers	4,399 30	42,872 31	»
Approvisionnements généraux de la flotte	1,874 60	49,735 96	»
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	866 74	1,517 14	»
Frais généraux d'impression et achats de livres	»	350 85	»
Frais de voyages et dépenses diverses	5,015 07	37,902 20	»
Dépenses des exercices clos	»	447 08	»
	87,649 40	1,057,965 21	»
SERVICE COLONIAL.			
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	1,309 15	»	»
Personnel civil et militaire	»	325 00	»
	1,309 15	325 00	»
Total	88,958 55	1,058,290 21	»
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux de l'instruction publique	»	303 07	»
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds de l'État)	»	340 00	»
Encouragements et secours aux gens de lettres	100 00	»	»
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	21,199 50	131,511 73	»
Dépenses des exercices clos	»	350 00	»
	21,299 50	132,504 80	»
CULTES.			
Dépenses des cultes en Algérie	100,388 01	494,137 43	»
Dépenses des exercices clos	»	1,398 87	»
	100,388 01	495,536 30	»
Total	121,687 51	628,041 10	»
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
Exposition universelle	760 00	»	»
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	300 00	»	»
Total	1,060 00	»	»
	9,083,226 39	77,371,318 24	272,370 55
Total général des payements	87,626,915f 18c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1856.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1855.	RECETTES FAITES pendant l'année 1856.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1856.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	988f 92c	2,123,266f 29c	2,124,255f 21c	2,122,789f 96c	1,465f 25c
Aumale	5 33	39,959 44	39,964 77	39,963 52	1 25
Blidah	221 39	205,921 34	206,142 73	206,107 82	34 91
Cherchell	8 18	38,904 62	38,912 80	38,904 65	8 15
Coléah	6 41	21,286 82	21,293 23	21,260 25	32 98
Dellys	0 87	36,410 96	36,411 83	36,395 63	16 20
Douéra	4 29	27,897 36	27,901 65	27,864 32	37 33
Médéah	8 79	79,121 43	79,130 22	79,121 77	8 45
Milianah	17 72	70,141 79	70,159 51	70,153 06	6 45
Orléansville	6 27	28,287 16	28,293 43	28,256 82	36 61
Tenez	238 42	34,522 35	34,760 77	34,751 68	9 09
	1,506 59	2,705,719 56	2,707,226 15	2,705,569 48	1,656 67
PROVINCE D'ORAN.					
Mascara	4 55	133,190 38	133,194 93	133,194 86	0 07
Mers-el-Kébir	20 05	199 95	220 00	220 00	"
Mostaganem	68 07	188,600 85	188,668 92	188,668 65	0 27
Nemours	5 26	13,114 83	13,120 09	13,109 71	10 38
Oran	894 61	495,376 93	496,271 54	496,077 12	194 42
Saint-Cloud	584 81	20,825 01	21,409 82	21,104 67	305 15
Saint-Denis-du-Sig	"	47,042 23	47,042 23	46,909 17	133 06
Sidi-bel-Abbès	6 25	95,926 32	95,932 57	95,930 13	2 44
Thiaret	118 99	12,138 47	12,257 46	11,663 30	594 16
Tlemcen	732 44	129,186 64	129,919 08	129,243 43	675 65
	2,435 03	1,135,601 61	1,138,036 64	1,136,121 04	1,915 60
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bathna	3 21	49,001 36	49,004 57	48,996 34	8 23
Biscara	10,564 21	19,660 11	30,224 32	25,320 61	4,903 71
Bône	217 42	221,391 46	221,608 88	221,328 22	280 66
Bougie	2 67	42,610 84	42,613 51	42,586 68	26 83
Constantine	134 51	885,320 78	885,455 29	885,291 47	163 82
El-Arrouch	"	9,610 28	9,610 28	9,601 20	9 08
Djigelly	"	50,265 81	50,265 81	50,262 30	3 51
Guelma	46 08	33,701 98	33,748 06	33,692 77	55 29
La Calle	305 80	10,944 43	11,250 23	11,089 17	161 06
Philippeville	70 03	295,707 62	295,777 65	295,744 64	33 01
Sétif	4 93	159,407 11	159,412 04	159,406 08	5 96
	11,348 86	1,777,621 78	1,788,970 64	1,783,319 48	5,651 16
TOTAL GÉNÉRAL	15,290 48	5,618,942 95	5,634,233 43	5,625,010 00	9,223 43
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	3,845 84	3,696,054 07	3,699,899 91	3,674,157 98	25,741 93
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	1,059 59	2,475,861 43	2,476,921 02	2,470,890 70	6,030 32
Tlemcen	4,164 03	311,751 34	315,915 37	313,890 33	2,025 04
	5,223 62	2,787,612 77	2,792,836 39	2,784,781 03	8,055 36
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	5,358 75	960,049 39	965,408 14	941,848 27	23,559 87
Philippeville	22,613 83	1,345,628 50	1,368,242 33	1,357,595 16	10,647 17
Constantine	7,686 07	305,051 30	312,737 37	293,024 52	19,712 85
	35,658 65	2,610,729 19	2,646,387 84	2,592,467 95	53,919 89
TOTAL GÉNÉRAL	44,728 11	9,094,396 03	9,139,124 14	9,051,406 96	87,717 18

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1855.	RECETTES FAITES pendant l'année 1856.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1856.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions (intra-muros)	11f 69c	437,259f 65c	437,271f 34c	431,905f 55c	5,365f 79c
Alger. ——— des contributions (banlieue)	"	128,982 52	128,982 52	128,428 44	554 08
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	161,721 00	161,721 00	161,721 00	"
Blidah	0 29	549,774 15	549,774 44	548,784 03	990 41
Aumale	"	1,642,173 92	1,642,173 92	1,641,275 11	898 81
Cherchell	"	397,612 75	397,612 75	397,395 27	217 48
Dellys	570 83	644,334 19	644,905 02	644,210 44	694 58
Bouffarick	"	50,016 76	50,016 76	50,016 76	"
Médéah	0 10	3,455,057 63	3,455,057 73	3,454,729 82	327 91
Milianah	"	1,832,330 62	1,832,330 62	1,827,898 52	4,432 10
Orléansville	193 50	1,176,421 81	1,176,615 31	1,175,668 66	946 65
Tenez	"	345,184 16	345,184 16	344,974 16	210 00
	776 41	10,820,869 16	10,821,645 57	10,807,007 76	14,637 81
PROVINCE D'ORAN.					
Oran (ville)	32 05	714,058 34	714,090 39	714,090 39	"
Oran (banlieue)	71 75	29,902 82	29,974 57	29,974 47	0 10
Arzew	35 00	10,308 86	10,343 86	9,306 18	1,037 68
Mascara	69 23	2,843,439 08	2,843,508 31	2,836,571 31	6,937 00
Nemours	55 73	399,880 46	399,936 19	399,757 98	178 21
Mostaganem	34 30	3,852,461 46	3,852,495 76	3,829,920 29	22,575 47
Tlemcen	5 95	1,336,143 91	1,336,149 86	1,330,870 35	5,279 51
Thiaret	1,848 40	1,397,570 27	1,399,418 67	1,397,316 69	2,101 98
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	"	189,489 20	189,489 20	189,489 20	"
Sidi-bel-Abbès	47 04	578,276 34	578,323 38	578,247 48	75 90
Saint-Denis-du-Sig	2,041 38	57,409 82	59,451 20	58,912 42	538 78
	4,240 83	11,408,940 56	11,413,181 39	11,374,456 76	38,724 63
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine (banlieue)	50 00	94,362 40	94,412 40	92,640 33	1,772 07
Constantine (ville)	716 43	2,896,650 14	2,897,366 57	2,882,084 87	15,281 70
Bône	440 50	696,091 14	696,531 64	674,147 26	22,384 38
Djigelly	146 59	155,865 80	156,012 39	154,439 04	1,573 35
Guelma	114 40	435,897 95	436,012 35	435,033 17	979 18
La Calle	1,186 87	100,272 71	101,459 58	100,517 84	941 74
Philippeville	748 26	337,879 34	338,627 60	337,804 16	823 44
Sétif	61 04	2,139,109 68	2,139,170 72	2,073,115 66	66,055 06
Biscara	6,861 43	1,124,160 17	1,131,021 60	1,120,174 33	10,847 27
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	79,291 00	79,291 00	79,291 00	"
Bathna	56 08	994,409 11	994,465 19	950,965 82	43,499 37
Bougie	"	303,780 88	303,780 88	299,264 32	4,516 56
El-Arrouch	97 46	10,750 15	10,847 61	10,787 21	60 40
Aïn-Beïda	"	18,785 33	18,785 33	9,337 50	9,447 83
Soukaras	"	26,099 10	26,099 10	17,453 90	8,645 20
Tebessa	"	45,502 12	45,502 12	32,495 67	13,006 45
	10,479 06	9,458,907 02	9,469,386 08	9,269,552 08	199,834 00
TOTAL GÉNÉRAL	15,496 30	31,688,716 74	31,704,213 04	31,451,016 60	253,196 44

Suite du COMPTE DES SERVICES

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1856.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1855.	RECETTES FAITES pendant l'année 1856.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1856.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	8,560,293f 66c	29,812,469f 44c	38,372,768f 10c	30,342,420f 74c	8,030,347f 36c
Préposés payeurs — à Aumale	246,064 78	1,896,361 04	2,142,425 82	1,923,898 80	218,617 02
à Blidah	184,103 20	6,874,426 31	7,058,529 51	6,594,600 84	463,928 67
à Cherchell	108,136 13	1,133,299 43	1,241,435 56	1,139,135 31	102,300 25
à Dellys	64,561 47	2,961,396 53	3,025,958 00	2,887,009 56	138,948 44
à Médéah	559,371 68	4,967,587 41	5,526,959 09	4,921,513 99	605,445 10
à Milianah	305,616 87	2,883,213 20	3,188,830 07	2,796,599 22	392,230 85
à Orléansville	327,076 75	2,111,943 01	2,439,019 76	2,244,838 72	194,181 04
à Tenez	211,956 44	1,378,765 82	1,590,722 26	1,387,804 30	202,917 96
Préposé à Douéra	1,719 67	40,644 02	42,363 09	39,702 67	2,660 42
	10,568,905 05	54,060,106 21	64,629,011 26	54,277,434 15	10,351,577 11
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	5,322,697 64	9,624,747 30	14,947,444 94	11,586,614 94	3,360 830 00
Préposés payeurs — à Djema-el-Gazaouel (Nemours)	161,422 10	542,664 03	704,086 13	598,365 45	105,720 68
à Mascara	926,502 36	5,098,927 72	6,025,430 08	5,246,564 52	778,865 56
à Mostaganem	898,434 38	5,617,015 36	6,515,449 74	5,566,285 60	949,164 14
à Tlemcen	481,578 64	3,476,168 89	3,957,747 53	2,877,223 55	1,080,523 98
à Sidi-bel-Abbès	270,135 37	2,826,122 29	3,096,257 66	2,738,097 14	358,160 52
Préposé chargé du service des postes à Oran	3,439 79	474,760 57	478,200 36	476,899 48	1,300 88
	8,064,210 28	27,660,406 16	35,724,616 44	29,090,050 68	6,634,565 76
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	4,731,565 40	15,286,974 50	20,018,539 90	14,297,206 63	5,721,333 27
Préposés payeurs — à Bathna	317,734 71	3,462,085 90	3,779,820 61	3,223,698 89	556,121 72
à Bône	763,717 33	5,005,049 31	5,768,766 64	5,397,392 38	371,374 26
à Bougie	206,830 63	1,171,445 93	1,378,276 56	1,179,554 20	198,722 36
à Djigelly	118,368 49	773,415 97	891,784 46	757,963 50	133,820 96
à Philippeville	471,441 73	4,841,436 47	5,312,878 20	4,876,835 87	436,042 33
à Sétif	678,117 54	5,500,157 78	6,178,275 32	5,478,978 79	699,296 53
à Guelma	335,476 23	1,120,756 97	1,456,233 20	1,289,153 70	167,079 50
	7,623,252 06	37,161,322 83	44,784,574 89	36,500,783 96	8,283,790 93
TOTAL GÉNÉRAL	26,256,367 39	118,881,835 20	145,138,202 59	119,868,268 79	25,269,933 80
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	15,290 48	5,618,942 95	5,634,233 43	5,625,010 00	9,223 43
Receveurs des douanes	44,728 11	9,094,396 03	9,139,124 14	9,051,406 96	87,717 18
Receveurs des contributions diverses	15,496 30	31,688,716 74	31,704,213 04	31,451,016 60	253,196 44
Trésoriers payeurs et leurs préposés	26,256,367 39	118,881,835 20	145,138,202 59	119,868,268 79	25,269,933 80
TOTAUX GÉNÉRAUX	26,331,882 28	165,283,890 92	191,615,773 20	165,995,702 35	25,620,070 85

FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1856 et 1855 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1856.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1855.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1856, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1856, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	3,776,697f 47c	2,882,778f 60c	893,918f 87c	"
	Produits des forêts	96,192 84	85,651 91	10,540 93	"
	Douanes	3,447,950 32	3,150,315 84	297,634 48	"
	Contributions diverses	10,163,254 21	7,997,843 77	2,165,410 44	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	734,806 88	666,005 91	68,800 97	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	768,650 75	435,323 27	333,327 48	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	18,987,552 47	15,217,919 30	3,769,633 17	"
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	296,212 41	308,605 96	"	12,393f 55c
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	6,159,239 99	4,948,048 80	1,211,191 19	"
	Ressources extraordinaires	201,513 59	614,293 27	"	412,779 68
		25,644,518 46	21,088,867 33	4,980,824 36	425,173 23
	DIFFÉRENCE en plus à 1856			4,555,651f 13c	
Dépenses	Ministère d'État	851 10	5,890 24	"	5,039 14
	Ministère de la justice	681,747 56	716,557 35	"	34,809 79
	Ministère des finances	5,378,669 76	5,346,509 25	32,160 51	"
	Ministère de l'intérieur	3,070 25	17,967 50	"	14,897 25
	Ministère de la guerre	79,664,539 14	85,473,560 89	"	5,809,021 75
	Ministère de la marine	1,147,248 76	1,067,300 00	79,948 76	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	153,804 30	132,512 84	21,291 46	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	595,924 31	593,543 24	2,381 07	"
	Ministère des travaux publics	1,060 00	150 00	910 00	"
		87,626,915 18	93,353,991 31	136,691 80	5,863,767 93
	DIFFÉRENCE en moins à 1856			5,727,076f 13c	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1856, et Situation au 1er janvier 1857.

Excédant de recettes au 1er janvier 1856. (Voir page 657 du compte des finances de l'année 1855.) 3,351,306f 22c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1856.

	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1855.	Exercice 1856.
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.		
Produit des immeubles appartenant aux communes — Loyers et fermages	15,676f 59c	169,890f 33c
— Rentes foncières	9,043 29	9,763 16
— Vente de récoltes	"	"
Portion revenant au budget municipal sur le prix des permis de chasse	"	6,230 00
Produit des autorisations de voiries pour constructions et réparations	"	97 00
Produit du mésouard	"	437 50
Fourrières publiques. — Produits divers	"	3,128 02
Produits des livrets d'hôteliers, d'ouvriers et domestiques	"	981 25
Frais de gîte et de geôlage des prisonniers militaires	37 05	78 00
Produit de plaques délivrées aux chevriers	"	118 75
Prix du traitement des malades aisés et militaires admis dans les hôpitaux civils	3,961 20	25,410 34
Prix des médicaments et objets de pansements livrés aux particuliers par les hôpitaux civils	236 44	5,411 37
Produits des cimetières. — Produits divers	"	360 00
Produits des concessions d'eau, de l'enlèvement des boues et immondices, etc	42 50	325 00
Produits des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	"	56 25
Produits des expéditions des divisions du conseil de préfecture	"	47 00
Amendes de simple police correctionnelle	10,966 44	46,825 09
Saisies de police	"	120 85
Amendes pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux	"	60 00
Prix de vente des biens des communes et agglomérations d'habitants, etc	21,194 81	103,566 89
Remboursements de capitaux exigibles et de rentes rachetées	25,366 70	82,366 87
Prix de vente de mobilier pour le compte du service local et municipal	"	1,894 53
Produit de vente de différents objets achetés aux colons	"	240,107 75
Parts revenant à la caisse locale et municipale pour répartition d'amendes diverses	"	129 49
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses et d'erreurs relevées	"	487,691 67
Produit d'immeubles appartenant aux colonies agricoles	165 00	200 00
Frais divers pour la surveillance des transportés politiques	"	"
Remboursement par les miliciens et les communes du prix des réparations des armes qui leur auraient été confiées	10 94	46 00
Prix de nourriture et d'entretien des détenus de la prison civile	"	453 20
Frais d'emballage perçus par le comptable de la pépinière centrale (dépêche ministérielle du 13 mai 1854)	"	3,568 55
Créances sur le Mont-de-Piété provenant d'avances faites sur les fonds du budget local et municipal	"	4,500 00
Recettes accidentelles	"	3,571 37
	86,700 96	1,197,437 13
Recettes effectuées par les receveurs des douanes.		
Octroi municipal	"	2,646,204 61
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.		
Dixième du produit net de l'impôt des patentes	2,849 36	10,843 66
Droit de places dans les halles, foires et marchés	"	16,452 60
Droit de stationnement sur la voie publique	"	7,565 30
Droit de mesurage des céréales et légumes secs	"	79,493 92
Droit de pesage et de mesurage des huiles	"	1,705 34
Droit d'abatage et de marque	"	59,441 60
Droit de pesage dans les bureaux de poids public	"	"
Droit de voirie	268 00	594 25
Taxes sur les chèvres	9 45	1,768 40
Autorisations de police pour bals et concerts	"	58 00
Taxes pour visites du jury médical chez les pharmaciens, droguistes, etc	2,118 00	2,746 00
Trois dixièmes du produit net des contributions arabes ordinaires	129,941 93	3,505,247 83
Produit des marchés arabes	"	31,340 95
Amendes frappées sur les Arabes en territoire militaire	"	566,781 59
Amendes frappées sur les Arabes en territoire civil	"	5,965 50
Amendes frappées sur les corporations indigènes	"	7,691 75
Taxes et rétributions sur les corporations indigènes	"	46,058 60
Part du budget local et municipal sur les amendes pour contraventions en matière de licence	"	458 13
Recettes accidentelles	12 17	4,556 65
	135,198 91	4,348,769 47
Recettes à charge de remboursement.		
Chap. 1er. Centimes additionnels sur le principal de l'impôt des patentes, affectés aux dépenses des bourses et chambres de commerce	"	23,249 60
— II. Centimes additionnels sur le principal de l'impôt arabe affecté aux dépenses d'utilité communes aux tribus	"	1,352,087 94
— III. Contingents communaux et autres ressources spéciales destinées à l'ouverture et à l'entretien des chemins vicinaux, etc.	"	"
— IV. Taxe représentative des frais d'entretien et de surveillance à la charge des usagers des canaux, etc	"	68,800 81
	"	1,445,038 53
Subvention du ministère de l'instruction publique pour payer les traitements des instituteurs des localités non érigées en communes dans les provinces de l'Algérie	"	(A) 14,400 00
	221,899 87	9,651,849 56
Total des recettes effectuées pendant l'année 1856	9,873,749f 43c	9,873,749 43
(A) Recette par virement de compte. Total		13,225,055 65

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1856.

	Exercice 1855.	Exercice 1856.	
DÉPENSES FAITES SUR LES RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT. (Receveurs des contributions diverses.)			
Chap. 1er. Versements aux trésoriers payeurs sur le produit des centimes affectés aux bourses et chambres de commerce	"	23,134f 05c	
— II. Dépenses d'utilité commune aux tribus, imputables sur les centimes additionnels à l'impôt arabe	"	460,885 32	
— III. Frais d'ouverture et d'entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun	"	"	
— IV. Frais d'entretien et de surveillance des canaux et cours d'eau d'irrigation	"	62,573 30	
	"	546,592 67	
DÉPENSES DU SERVICE MUNICIPAL. (Trésoriers payeurs.)			
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	569,856f 09c	1,245,879f 45c	
Intérieur et colonisation	684,751 02	2,240,438 42	
Travaux et bâtiments civils	239,232 26	476,581 95	
Subventions aux communes	165,657 89	"	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	2,215 69	"	
Intérieur et colonisation	1,672 50	296,579 19	
Travaux et bâtiments civils	"	"	
Dépenses des exercices clos	"	62,056 09	
Restes à payer du budget colonial	80 00	838 27	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Finances et commerce	"	658 00	
Intérieur et colonisation	32,677 69	132,784 91	
Travaux et bâtiments civils	14,516 71	"	
Subvention aux communes	166,000 00	"	
Dépenses des exercices clos	"	"	
	1,876,659 85	4,455,816 28	
Total des payements effectués pendant l'année 1856	1,876,659 85	5,002,408 95	6,879,068f 80c
Excédant de recette au 1er janvier 1857, compris dans le passif de la situation générale des finances (page 393)			6,345,986 85
Total			13,225,055 65

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1856 ET 1855.

	Année 1856.	Année 1855.	Différences à l'année 1856, en plus.	en moins.
Recettes	9,873,749f 43c	6,666,993f 27c	3,206,756f 16c	"
Payements	6,879,068 80	5,700,172 95	1,178,895 85	"

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1856.

Le service des monnaies est aujourd'hui concentré dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Ces ateliers constatent les mouvements en matières et en espèces auxquels donne lieu la fabrication des monnaies pendant l'année, ainsi que la fabrication et la vente des médailles, qui, à dater de 1832, font partie des attributions de la commission des monnaies.

Ier PARTIE. Fabrication des monnaies et des médailles

Les opérations relatives à la fabrication des monnaies ont pour objet le mouvement des matières depuis leur entrée dans les ateliers jusqu'au moment où elles sont livrées à la circulation en espèces monnayées.

Ces opérations se divisent, pour l'année 1856, en trois séries principales, indiquées ci-après :

1° Compte de la fabrication des matières d'or et d'argent versées aux changes ;

2° Compte de la refonte des monnaies de cuivre ;

3° Compte en espèces résultant des mouvements de ces fabrications.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

Le compte de la fabrication des monnaies d'or et d'argent comprend en recette les matières versées aux changes, que les directeurs de la fabrication prennent en charge pour leur valeur réelle, et pour lesquelles ils délivrent aux parties versantes des bons à terme remboursables avec les nouvelles espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour payer les frais de fabrication (1). La dépense de ce compte résulte des délivrances d'espèces et d'échantillons fabriquées au titre de 900 millièmes, avec les matières reçues, et des versements en numéraire portés au compte en espèces pour la portion de ces matières qui n'a pu être fabriquée.

Matières d'or et d'argent

Le compte de la refonte des monnaies de cuivre, ordonnée par la loi du 6 mai 1852, présente, à titre de recette, l'entrée dans les ateliers monétaires des anciennes pièces de cuivre à démonétiser

Matières de cuivre.

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication

et 20 centimes pour les déchets ;

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs ;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs, et un autre décret du 22 mars 1854 a porté, à dater du 1er avril de cette année, la retenue pour l'or à 6 francs 70 cent. par kilogramme à 900/1000 ou 21c, 596 1/2 par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

retirées de la circulation, que les directeurs prennent en charge pour le poids reconnu après vérification, et comme dépense, les pièces de cuivre rouge employées à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, ainsi que les pièces de ce métal excédant les besoins présumés de la fabrication, et tous les sous en métal de cloche, livrés à l'Administration des domaines, qui opère la vente publique aux enchères, au profit de l'État, de ces deux natures de pièces, après leur difformation.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater, en recette, la valeur des matières d'or, d'argent et de cuivre reçues aux changes, les versements successifs des espèces fabriquées; en dépense le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières d'or et d'argent, et le versement des monnaies de bronze aux comptables du Trésor.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du poids et du fin contenu dans lesdites espèces. La recette comprend aussi, à titre d'opérations de trésorerie, les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, et les mouvements de fonds entre les comptables.

La dépense se compose des frais de fabrication et des tolérances en fort imputables sur les produits bruts, ainsi que des mouvements d'espèces relatifs à la fabrication et des mouvements de fonds entre les comptables; les tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux désignés ci-après.

Le tableau n° 1 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1856, en distinguant la nature de ces matières et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes représentant la valeur des matières et ceux en espèces dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1856, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze pendant l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances auxquelles ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies d'or, d'argent et des médailles (voir pages 80 et 81); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 158 et 159), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1857 (voir page 396).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies d'or et d'argent et des médailles pour les exercices 1855 et 1856.

L'état n° 4 développe par atelier monétaire, pour les exercices 1855 et 1856, les recettes brutes

Note sur le Compte du service des monnaies.

attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en bénéfice ou en perte que la fabrication des monnaies d'or et d'argent a offert sur chacun de ces deux exercices.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1856, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Il présente aussi les pièces d'or et d'argent démonétisées et celles ayant cours au 1er janvier 1857. Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 7 fait connaître, en exécution de la loi du 6 mai 1852, la situation générale, au 31 décembre 1856, des opérations faites depuis le commencement de la refonte, relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre à démonétiser et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. Le compte en espèces (État n° 2) comprend les opérations de l'année 1856. Tableaux des monnaies de cuivre et de bronze en circulation.

Enfin, le tableau n° 8 présente la situation particulière des anciennes pièces de cuivre fabriquées depuis 1719, ainsi que les retraits qui ont été faits d'une partie de ces pièces jusqu'au 31 décembre 1856.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1856, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations des années 1855 et 1856.

Or	510,310,904f 93c
Argent	48,591,127 88
Total	558,902,032 81

Les fabrications faites en 1856, tant avec une partie de ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au 31 décembre 1855, ont été, *en valeur nominale* (voir page 669) :

Or	Pièces de 100 francs	5,767,900f 00c	508,281,995f 00c	564,704,209f 00c
	Pièces de 50 francs	5,018,350 00		
	Pièces de 20 francs	374,917,980 00		
	Pièces de 10 francs	107,777,340 00		
	Pièces de 5 francs	14,800,425 00		
Argent	Pièces de 5 francs	45,777,405f 00c	54,422,214 00	
	—— de 2 francs	2,445,948 00		
	—— de 1 franc	4,057,659 00		
	—— de 50 centimes	1,938,762 00		
	—— de 20 centimes	202,440 00		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle*, (voir page 569), à

or	508,065,155f 38c	562,478,865 97
argent	54,413,710 59	

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 569) 225,343 03

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications faites en 1855 et 1856 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1856 (voir l'État n° 3, pages 672 et 673), savoir :

	EXERCICE 1855.	EXERCICE 1856.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, bénéfice pour tolérances en faible, etc.	1,390,566f 14c	1,705,625f 85c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre	1,206,595 00	1,480,039 16
Résultat pour le Trésor public. Bénéfice	183,971 14	225,586 69
Résultat pour le Trésor public. Perte	"	"

Le bénéfice pour le Trésor résultant des opérations de l'exercice 1855 s'élève à la somme de 183,971 fr. 14 cent., et se compose, d'une part, de 90 fr. 92 cent. de perte sur la fabrication des monnaies d'or et d'argent, résultant de la différence entre le produit des retenues faites sur les matières versées aux changes et les frais payés aux directeurs; d'autre part, de 1,251 fr. 80 cent. de droit d'essai et de 182,810 fr. 26 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation générale établie entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice net de 182,810 fr. 26 cent., tandis que ce bénéfice était réellement de 189,057 fr. 88 cent., la différence de 6,247 fr. 62 cent., montant des tolérances en fort, ayant été déduite du montant des tolérances en faible, en vertu d'une décision du ministre des finances en date du 30 juin 1856. Ce bénéfice de 183,971 fr. 14 cent. sur les monnaies, ajouté à celui des médailles, qui est de 69,534 fr. 72 cent., représente la somme de 253,505 fr. 86 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 80.)

En ce qui concerne l'exercice 1856, le bénéfice pour le Trésor, qui est de 225,586 fr. 69 cent., se compose : 1° de 223,834 fr. 89 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; et 2° d'une somme de 1,751 fr. 80 cent. pour droit d'essai. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice, à cause des tolérances en fort et en faible qui pourront résulter des fabrications faites en 1857 avec les matières restant des travaux au 31 décembre 1856, et du bénéfice ou de la perte sur les frais de fabrication, après le règlement en fin d'exercice. En ajoutant à ce bénéfice celui sur les médailles, qui est de 68,429 fr. 90 cent., on obtient un bénéfice total de 294,016 fr. 59 cent., qui figure à la page 81.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et de 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été

Note sur le Compte du service des monnaies.

fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1855, à 69,534 fr. 72 cent. et pour 1856 à 68,429 fr. 90 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1856, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1856.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1856	2,822,042,878	9,720,369 88
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	148,154,779,041	510,310,904 93
	150,976,821,919	520,031,274 81
MATIÈRES D'ARGENT.		
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1856	28,110,844,606	6,246,854 16
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	218,660,077,669	48,591,127 88
	246,770,922,275	54,837,982 04

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

La valeur des matières versées aux changes s'élève, pour l'or, à	510,310,904f 93c
Et pour l'argent, à	48,591,127 88
ENSEMBLE	558,902,032 81
Les retenues faites sur cette valeur pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	1,468,443 02
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 670)	557,433,589 79

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 508,281,995 fr.) (voir page 671)	147,502,787,239	508,065,155 38
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	244,113,141	840,834 15
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1856	3,229,921,539	11,125,285 28
	150,976,821,919	520,031,274 81
MATIÈRES D'ARGENT.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 54,422,214 fr. 00 cent.) (voir page 671)	244,861,700,705	54,413,710 59
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	36,683,004	8,151 78
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1856	1,872,538,566	416,119 67
	246,770,922,275	54,837,982 04

Décompte et application aux exercices 1855 et 1856 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1856.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de (voir le tableau n° 5)	508,281,995f 00c	
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	508,065,155 38	
Résultat, ou bénéfice du Trésor, des tolérances en faible et en fort	216,839 62 ci.	216,839f 62c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de (voir le tableau n° 5)	54,422,214 00	
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	54,413,710 59	
Résultat, ou bénéfice pour le Trésor, des tolérances en faible et en fort	8,503 41 ci.	8,503 41
TOTAL DU BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		225,343 03
Le tableau qui suit présente :		
En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1855, pour 5,400 fr. 79 cent., et à l'exercice 1856, pour 235,431 fr. 03 cent		240,831 82
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1855, pour 3,892 fr. 65 cent., et à l'exercice 1856, pour 11,596 fr. 14 cent.; ensemble 15,488 fr. 79 cent		15,488 79
RESTE SOMME PAREILLE		225,343 03

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT n° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

COMPTABILITÉ EN ESPÈCES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1856.

Solde au 1er janvier 1856	Numéraire		1,693,117f 43c	17,660,341f 47c
	Matières — Or	9,720,369f 88c	15,967,224 04	
	Matières — Argent	6,246,854 16		

RECETTE.

REVENUS PUBLICS.

		Exercice 1855.	Exercice 1856.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	1,468,443f 02c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	5,400f 79c	235,431 03	
	Droit d'essai	"	1,751 80	
	Recettes extraordinaires	"	"	
		5,400 79	1,705,625 85	1,711,026 64
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	908,291 92	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	278 70	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	1,103 43	
		"	909,674 05	909,674 05
				2,620,700 69

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)		557,433,589 79
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 508,065,155f 38c; Espèces d'argent 54,413,710 59	562,478,865 97
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		848,985 93
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		43,362 02
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		5,953 91
	Recette pour droit d'affinage		59 91
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or, d'argent et de bronze		13,180,477 47
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : espèces de bronze nouvellement fabriquées		49,935 35
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	318,075f 30c	618,477 60
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	300,402 30	
	Fonds reçus en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		301,938 70
	Fonds reçus du caissier central du Trésor		"
	Anciennes pièces de cuivre reçues des comptables du Trésor	Caissier central 510,459f 11c; Trésoriers payeurs de l'Algérie 65,379 65; Receveurs des finances 12,254,403 55	12,830,242 31
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			22,988,240 95
Recouvrement des dépenses faites d'urgence et par avance pour la refonte			48,834 50
			1,173,449,665 10

(A) Déduction faite de 1,468,443 fr. 02 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1856, et le décompte du tableau qui précède, page 668, d'après lequel la valeur des matières versées aux changes s'élève à 558,902,032 fr. 81 cent.)

TOTAL	1,173,449,665 10	1,173,449,665 10

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1855.	Exercice 1856.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	124,133f 84c	1,421,214f 19c	
	Perte pour tolérances en fort	3,892 65	11,596 14	
		128,026 49	1,432,810 33	1,560,836f 82c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	841,230 22	841,244 15
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	13 93	
				2,402,080 97

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 508,065,155f 38c; Espèces d'argent 54,413,710 59		562,478,865 97
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			848,985 93
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			558,006,903 85
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins			44,311 22
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées			6,203 05
	Frais d'affinage			59 91
	Frais de vérification des pièces d'or, d'argent et de bronze			49,935 35
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : anciennes pièces à démonétiser			12,830,242 31
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons			320,491 80
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs		300,402f 30c	600,804 60
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons par eux adressés à la commission		300,402 30	
	Nouvelles monnaies de bronze versées aux comptables du Trésor	Caissier central 852,500 00; Recev. des finances 11,492,500 00		12,345,000 00
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				26,012,101 20
Versements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central 227,175 47; Receveurs des finances 14,399 41		241,574 88
Payements d'urgence et par avance pour la refonte				47,796 55
				1,176,235,357 59

SOLDE au 31 décembre 1856	Numéraire		3,333,244 03	14,874,648 98
	Matières — Or	11,125,285 28	11,541,404 95	
	Matières — Argent	416,119 67		
	TOTAL			1,191,110,006 57

(MONNAIES.)

ÉTAT N° 3.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies d'or et d'argent et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1855 et 1856.

EXERCICE 1855.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	962,813f 34c	237,443f 12c	1,200,256f 46c
Droit d'essais	1,245 00	6 80	1,251 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	188,236 65	821 23	189,057 88
Recettes extraordinaires	"	"	"
TOTAL des Recettes brutes	1,152,294 99	238,271 15	1,390,566 14
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	962,802 02	237,545 36	1,200,347 38
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	6,247 62	6,247 62
TOTAL des Prélèvements	962,802 02	243,792 98	1,206,595 00
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	1,152,294 99	238,271 15	1,390,566 14
Prélèvements sur les recettes brutes	962,802 02	243,792 98	1,206,595 00
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	189,492 97	"	183,971 14
PERTE sur la fabrication des monnaies	"	5,121 83	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	1,189,905f 18c	1,190,850 74
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	53 70	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	891 86	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	1,121,313 34	1,121,316 02
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	2 68	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			69,534 72

RÉCAPITULATION.

BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	183,971f 14c
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	69,534 72
TOTAL DU BÉNÉFICE. (Voir page 80.)	253,505 86

EXERCICE 1856.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	1,103,311f 31c	365,131f 71c	1,468,443f 02c
Droit d'essais	1,731 00	20 80	1,751 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	216,137 20	19,293 83	235,431 03
Recettes extraordinaires	"	"	"
TOTAL des Recettes brutes	1,321,179 51	384,446 34	1,705,625 85
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	1,103,311 31	365,131 71	1,468,443 02
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	4,698 37	6,897 77	11,596 14
TOTAL des Prélèvements	1,108,009 68	372,029 48	1,480,039 16
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	1,321,179 51	384,446 34	1,705,625 85
Prélèvements sur les recettes brutes	1,108,009 68	372,029 48	1,480,039 16
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	213,169 83	"	225,586 69
PERTE sur la fabrication des monnaies	"	12,416 86	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	908,291f 92c	909,674f 05c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	278 70	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	1,103 43	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	841,230 22	841,244 15
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	13 93	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			68,429 90

RÉCAPITULATION.

BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	225,586f 69c
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	68,429 90
TOTAL (voir page 81)	294,016 59

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies d'or et d'argent, pour les Exercices 1855 et 1856.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1855. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 672.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	168,479f 78c	160,822f 61c	7,657f 17c	"
Rhône	Lyon	7,557 17	5,002 22	2,554 95	"
Seine	Paris	1,214,529 19	1,040,770 17	173,759 02	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	1,390,566 14	1,206,595 00	183,971 14	"
		BÉNÉFICE		183,971f 14c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1850. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 673.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	112,067f 53c	105,135f 38c	6,932f 15c	"
Rhône	Lyon	119,337 32	112,852 79	6,484 53	"
Seine	Paris	1,474,221 00	1,214,822 16	259,398 84	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
TOTAUX		1,705,625 85	1,432,810 33	272,815 52	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1857		"	47,228 83	"	47,228f 83c
TOTAUX		1,705,625 85	1,480,039 16	272,815 52	47,228 83
		BÉNÉFICE		225,586f 69c	

ÉTAT N° 5.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1856.

DÉSIGNATION des HÔTELS MONÉTAIRES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 100 francs.	PIÈCES de 50 francs.	PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	PIÈCES de 5 francs.	TOTAL.	PIÈCES de 5 francs.
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES CONSERVÉS.								
Paris	5,680,300f	4,828,200f	"	346,050,740f	107,777,340f	14,800,425f	479,137,005f	23,414,820f
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	"
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"
Lyon	"	"	"	6,366,640	"	"	6,366,640	11,245,650
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"
Strasbourg	87,600	190,150	"	22,500,600	"	"	22,778,350	11,116,935
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES SUPPRIMÉS.								
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAL des espèces fabriquées en 1856	5,767,900	5,018,350	"	374,917,980	107,777,340	14,800,425	508,281,995	45,777,405
Espèces fabriquées antérieurement	5,507,400	7,740,250	204,432,360f	2,535,264,520	137,566,640	22,499,700	2,913,010,870	4,387,773,570
TOTAL GÉNÉRAL	11,275,300	12,758,600	204,432,360	2,910,182,500	245,343,980	37,300,125	3,421,292,865	4,433,550,975
A DÉDUIRE les pièces de 10 fr. du module de 17mm retirées de la circulation, et les pièces de 25 centimes démonétisées	"	"	"	"	48,589,920	"	48,589,920	"
RESTE en monnaies ayant cours	11,275,300	12,758,600	204,432,360	2,910,182,500	196,754,060	37,300,125	3,372,702,945	4,433,550,975

DÉSIGNATION des HÔTELS MONÉTAIRES.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1856.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1855. (Voir le compte de 1855, page 675.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1856.
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES CONSERVÉS.									
Paris	481,694f	1,195,942f	718,149f50c	"	120,631f 20c	25,931,236f70c	505,068,241f 70c	4,768,380,434f 15c	5,303,448,675f 85c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	156,399,595 70	156,397,595 70
Lille	"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
Lyon	577,516	1,227,141	622,763 50	"	79,140 40	13,752,210 90	20,118,850 90	154,549,139 25	174,667,990 15
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	1,386,738	1,634,576	597,849 00	"	2,668 40	14,738,766 40	37,517,116 40	232,381,503 30	269,898,619 70
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES SUPPRIMÉS.									
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	107,626,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1856	2,445,948	4,057,659	1,938,762 00	"	202,440 00	54,422,214 00	562,704,209 00	"	"
Espèces fabriquées antérieurement	69,844,202	66,540,584	33,541,731 50	7,671,101f 25c	2,517,799 40	4,567,888,988 15	"	7,480,899,858 15	"
TOTAL GÉNÉRAL	72,290,150	70,598,243	35,480,493 50	7,671,101 25	2,720,239 40	4,622,311,202 15	"	"	8,043,604,067 15
A DÉDUIRE les pièces de 10 fr. du module de 17mm retirées de la circulation, et les pièces de 25 centimes démonétisées	"	"	"	7,671,101 25	"	7,671,101 25	"	56,261,021 25	56,261,021 25
RESTE en monnaies ayant cours	72,290,150	70,598,243	35,480,493 50	"	2,720,239 40	4,614,640,100 90	562,704,209 00	7,424,638,836 90	7,987,343,045 90

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1856.
Première République (Hercule)	"	"	"	"	"	"	106,237,255	106,237,255 00
Bonaparte et Napoléon Ier	"	132,689,880	395,334,560	"	"	528,024,440	817,952,380	24,554,454 31,362,123 13,713,364 50 247,734 00 " 887,830,055 50 1,415,854,495 50
Louis XVIII	"	21,579,440	367,753,620	"	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764 4,393,242 1,852,464 00 161,589 75 " 614,830,109 75 1,004,163,169 75
Charles X	"	19,152,960	33,765,960	"	"	52,918,920	616,468,675	8,089,604 5,282,890 2,073,468 50 596,683 00 " 632,511,320 50 685,430,240 50
Louis-Philippe	"	31,010,080	184,902,720	"	"	215,912,800	1,692,802,395	24,901,472 19,533,706 13,035,665 50 6,665,094 50 " 1,756,938,333 00 1,972,851,133 00
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or)	"	"	56,921,220	"	"	56,921,220	259,628,845	" " " " " 259,628,845 00 316,550,065 00
République (Déesse)	"	"	334,407,060	35,954,580	"	370,361,640	188,621,505	4,230,904 3,249,740 1,544,474 00 " 1,972,813 60 199,619,436 60 569,981,076 60
Louis-Bonaparte, Napoléon III	11,275,300	12,758,600	1,537,097,360	209,389,400	37,300,125	1,807,820,785	150,791,870	3,138,952 6,776,542 3,261,057 00 " 747,425 80 164,715,846 80 1,972,536,631 80
TOTAL des fabrications	11,275,300	12,758,600	204,432,360	2,910,182,500	245,343,980	37,300,125	3,421,292,865	4,433,550,975	72,290,150 70,598,243 35,480,493 50 7,671,101 25 2,720,239 40 4,622,311,202 15 8,043,604,067 15
A DÉDUIRE, comme ci-dessus, les pièces de 10 fr. et de 25 cent.	"	"	"	"	48,589,920	"	48,589,920	"	" " " 7,671,101 25 " 7,671,101 25 56,261,021 25
RESTE en monnaies ayant cours	11,275,300	12,758,600	204,432,360	2,910,182,500	196,754,060	37,300,125	3,372,702,945	4,433,550,975	72,290,150 70,598,243 35,480,493 50 " 2,720,239 40 4,614,640,100 90 7,987,343,045 90

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1856.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.		DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids. k g c	Platine. Nomb.	Platine. Poids. k g c	Argent. Nombre.	Argent. Poids. k g c	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1856.....		"	" " "	"	" " "	2,428	63 270 "	4,828	"	2,227	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1856.	Médailles fabriquées au tarif n° 2.	142	13 142 70	"	" " "	181,418	383 124 "	1,608	"	"	"
	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	254	9 801 50	"	" " "	21,795	442 854 "	4,007	"	"	"
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	6,948	58 833 50	"	" " "	540,995	1,394 989 "	33,406	"	"	"
		7,344	81 777 70	"	" " "	746,636	2,284 237 "	43,849	"	2,227	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1856.

Médailles sorties du bureau de vente		DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids. k g c	Platine. Nomb.	Platine. Poids. k g c	Argent. Nombre.	Argent. Poids. k g c	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1856.	Médailles vendues au tarif n° 2..	142	13 142 70	"	" " "	181,418	383 124 "	1,608	"	"	"
	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	254	9 801 50	"	" " "	22,108	445 080 "	3,848	"	"	"
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	6,948	58 833 50	"	" " "	540,995	1,394 989 "	33,672	"	"	"
	Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	102	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1856.....		"	" " "	"	" " "	2,115	61 044 "	4,721	"	2,125	"
		7,344	81 777 70	"	" " "	746,636	2,284 237 "	43,849	"	2,227	"

			MÉDAILLES ET JETONS. Nombre.	Poids. k g c	Valeur au tarif. f c	JETONS. Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. f c	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles. f c	Produit net de la vente des médailles et jetons. f c	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication. f c	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication. f c	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public. f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	254	9 801 50	34,696 13	32,471 17	"	2,224 96	"	"	"	2,224 96
		Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
		Argent.....	22,108	445 080 "	118,142 31	108,878 59	"	9,263 72	"	"	"	9,263 72
		Cuivre et bronze.....	3,848	" " "	9,123 25	2,663 95	"	6,459 30	"	"	"	6,459 30
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	6,948	58 833 "	206,025 83	194,906 30	"	11,119 53	"	"	"	11,119 53
		Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
		Argent.....	540,995	1,394 989 "	356,214 24	336,785 45	"	19,428 79	"	"	"	19,428 79
		Cuivre et bronze.....	36,672	" " "	44,795 75	26,230 35	"	18,565 40	"	"	"	18,565 40
	Médailles fabriquées et vendues au tarif n° 2.	Or.....	142	13 142 70	43,532 43	43,532 43	"	"	"	"	"	"
		Argent.....	181,418	383 124 "	93,865 38	93,865 38	"	"	"	"	"	"
		Bronze.....	1,608	" " "	1,896 60	1,896 60	"	"	"	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....		Cuivre et bronze.....	102	" " "	278 70	"	13 93	264 77	"	"	"	264 77
Médaillons de sainteté et boutons, adresses, etc.....			"	" " "	"	"	"	"	1,972,751	11,034 30	1,103 43	1,103 43
Totaux.....					908,570 62	841,230 22	13 93	67,326 47	1,972,751	11,034 30	1,103 43	68,429 90

(Voir l'état n° 3, page 673.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Situation générale, au 31 décembre 1856, des opérations faites depuis le commencement de la refonte (1852), relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, conformément à la loi du 6 mai 1852.

1re PARTIE. — MATIÈRES.

ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES.	COMPTE DU CUIVRE ROUGE. Poids des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires.	Emploi de ces matières. Poids des pièces nouvellement fabriquées.	Poids des pièces livrées au domaine pour la vente.	Déchet de fabrication alloué aux directeurs. (5 p. 0/0.)	Déchet résultant de la déformation des pièces livrées au domaine.	Matières en cours de fabrication ou destinées à être vendues.	Total égal au poids des espèces reçues dans les établissements monétaires.	COMPTE DU MÉTAL DE CLOCHE. Poids des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires.	Emploi de ces matières. Poids des pièces livrées au domaine pour être vendues.	Déchet provenant de la déformation de ces pièces.	Matières à vendre restant dans les établissements monétaires.	Total égal au poids des espèces reçues dans les établissements monétaires.	OBSERVATIONS.
	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	
Marseille	646,705 631	574,284 161	"	28,714 208	"	43,707 262	646,705 631	369,993 274	369,680 000	312 332	0 942	369,993 274	
Bordeaux	622,342 560	533,759 908	25,000 000	26,687 995	0 080	36,894 577	622,342 560	434,702 511	434,022 750	204 395	475 366	434,702 511	
Lille	917,309 280	615,174 238	140,000 000	30,758 712	1 606	131,374 724	917,309 280	609,831 863	593,000 000	87 319	16,744 544	609,831 863	
Strasbourg	700,727 974	605,581 598	40,000 000	30,279 080	24 453	24,842 843	700,727 974	529,471 621	529,101 696	369 925	"	529,471 621	
Lyon	572,352 519	531,755 496	"	26,587 775	"	14,009 248	572,352 519	281,885 745	281,866 870	18 875	"	281,885 745	
Paris	1,518,269 351	1,115,773 010	173,000 000	55,788 650	47 200	173,660 491	1,518,269 351	1,184,751 804	1,122,500 000	212 400	62,039 404	1,184,751 804	
Rouen	830,897 927	628,153 097	80,000 000	31,407 655	0 100	91,337 075	830,897 927	628,168 190	628,146 920	21 270	"	628,168 190	
Totaux	5,808,605 242	4,604,481 508	458,000 000	230,224 075	73 439	515,826 220	5,808,605 242	4,038,805 008	3,958,318 236	1,226 516	79,260 256	4,038,805 008	
Report du compte du métal de cloche	4,038,805 008	"	3,958,318 236	"	1,226 516	79,260 256	4,038,805 008						
Totaux généraux	9,847,410 250	4,604,481 508	4,416,318 236	230,224 075	1,299 955	595,086 476	9,847,410 250						

2e PARTIE. — ESPÈCES.

ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES.	Valeur nominale des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires. Cuivre rouge.	Métal de cloche.	Totaux.	Valeur nominale des nouvelles pièces fabriquées. Pièces de 10 centimes.	Pièces de 5 centimes.	Pièces de 2 centimes.	Pièces de 1 centime.	Totaux.	Différences entre la valeur nominale des nouvelles pièces fabriquées et celle des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires. En plus.	En moins.	Valeur nominale des nouvelles pièces mises en circulation.	Compte des dépenses et des recettes budgétaires. Dépenses. Frais de fabrication.	Recettes. Produit des ventes de cuivre par le domaine. Cuivre rouge.	Métal de cloche.	Total.	Excédants. De la recette sur la dépense.	De la dépense sur la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Marseille	3,056,976 24	1,716,197 80	4,773,174 04	3,112,964 40	2,445,127 30	133,864 74	53,452 39	5,745,408 83	972,234 79	"	5,370,700 00	721,160 38	"	787,143 58	787,143 58	65,983 20	"	
Bordeaux	3,145,162 36	1,997,481 20	5,142,643 56	2,895,455 40	2,289,840 30	100,222 66	50,725 35	5,336,243 71	193,600 15	"	5,180,100 75	636,775 54	66,975 00	929,545 69	996,520 69	359,745 15	"	
Lille	4,655,237 39	2,775,170 55	7,430,407 94	3,258,757 90	2,665,028 60	139,853 66	88,422 80	6,152,062 96	"	1,278,344 98	6,111,000 00	782,731 09	370,072 60	1,252,462 61	1,622,535 21	839,804 12	"	
Strasbourg	3,624,391 68	2,466,976 80	6,091,368 48	3,274,892 60	2,600,419 10	111,763 44	61,275 90	6,048,351 04	"	43,017 44	5,805,000 00	776,662 68	105,185 00	1,144,956 92	1,250,141 92	473,479 24	"	
Lyon	2,901,948 80	1,297,270 20	4,199,219 00	2,871,444 00	2,276,500 95	117,049 26	58,562 34	5,323,556 55	1,124,337 55	"	5,018,350 00	644,533 58	"	608,008 89	608,008 89	"	36,524 69	
Paris	7,931,223 97	5,412,007 17	13,343,231 14	6,012,596 90	4,771,317 35	217,664 44	157,378 45	11,158,957 14	"	2,184,274 00	11,099,075 00	2,631,568 99	461,071 31	2,406,389 08	2,867,460 39	235,891 40	"	
Rouen	4,212,079 40	2,883,579 30	7,095,658 70	3,320,780 20	2,694,049 00	172,247 38	88,772 29	6,275,848 87	"	819,809 83	6,085,248 60	825,144 60	216,952 50	1,351,379 69	1,568,332 19	743,187 59	"	
Totaux	29,527,019 84	18,548,683 02	48,075,702 86	24,746,891 40	19,742,282 60	992,665 58	558,589 52	46,040,429 10	2,290,172 49	4,325,446 25	44,660,474 35	7,018,576 86 (A)	1,226,256 41	8,479,886 46	9,700,142 87	2,718,090 70	36,524 69	
									En moins : 2,035,273f 76c							Excédant de recette : 2,681,566f 01c		

(A) Imputation des payements effectués sur le crédit de 7,560,000 francs accordé par la loi du 6 mai 1852.

Exer.es 1852.	84,306f 09c
—— 1853.	1,337,122 03
—— 1854.	1,914,680 14
—— 1855.	2,133,546 89
—— 1856.	1,549,521 71
Total..	7,018,576 86
Solde disponible.....	541,423 14
Somme égale au crédit.	7,560,000 00

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Situation, au 31 décembre 1856, des anciennes monnaies de cuivre fabriquées depuis 1719.

ANCIENNE MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sous	8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards	2,191,330 00	
		1 liard		
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sous doubles		19,232,543 00
		Sous simples		
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30	
		5 centimes	654,433 50	
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme trop faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	
		5 centimes	100,333 65	
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	
		5 centimes	2,764,828 80	
		1 centime	1,000,832 59	
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	
		5 centimes	4,498,196 55	
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N	54,381 90	175,133 10
		A la lettre L	120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)		250,000 00
		TOTAL des fabrications faites en monnaie de cuivre		53,978,689 39
		Sur quoi il convient de déduire :		
		1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids		4,385,352 60
		RESTAIT au 31 décembre 1851, avant la refonte générale		49,593,336 79
		2° Les pièces retirées de la circulation conformément à la loi du 6 mai 1852. (Voir page 680.)	Pièces de cuivre rouge	48,075,702 86
			Sous en métal de cloche	
		Monnaie de cuivre non rentrée au 31 décembre 1856		1,517,633 93 (A)

NOTA. On a fait disparaître du présent tableau la déduction de 5,000,000 de sous royaux et celle de 5,000,000 de sous en métal de cloche, qui y figuraient depuis longtemps, comme ayant été refondus pour faire des canons, attendu qu'il a été reconnu que cette refonte de 10,000,000 de francs n'avait pas eu lieu.

(A) Au 1er mai 1857, les monnaies de cuivre non rentrées se sont trouvées réduites à 1,084,212 fr. 48 cent.

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1856.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1856.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'Administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été ensuite modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature « auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

L'Administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées en exécution de ces dispositions. Toutefois, les comptes des années 1831 à 1854 inclusivement ayant cessé de reproduire dans leurs détails les opérations afférentes à l'ancien domaine extraordinaire, il a paru utile, pour la facilité des recherches, d'en établir de nouveau un développement complet dans le compte de l'année 1855. Il s'y trouve pages 682 à 695.

Ce compte a fait connaître, d'une part,

Le détail des capitaux, créances et revenus qui composaient le domaine extraordinaire au moment de sa réunion au domaine de l'État, avec les accroissements survenus depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1855;

Le montant des recouvrements effectués pendant le même temps;

Les créances tombées en non-valeur et les motifs qui en ont empêché le recouvrement;

Les restes à recouvrer ou l'actif au 31 décembre 1855;

Et d'autre part,

Le détail des dépenses acquittées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1855, pour frais de régie et d'exploitation, contributions, frais de vente des immeubles, service de rentes foncières et restitutions de recettes indûment faites;

Le montant des pensions et indemnités payées à des donataires;

Celui des rentes sur le grand-livre acquises avec le produit net du domaine extraordinaire pour être annulées;

Le montant des applications au budget de l'État des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien Domaine extraordinaire, depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1855;

Enfin, la situation, au 1er janvier 1856, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du Trésor public.

Ces diverses opérations antérieures à l'année 1855, ne comportant plus de modifications, il a paru sans objet d'en insérer de nouveau les développements dans le compte de la présente année 1856, qui se borne, en conséquence, à indiquer.

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1855, les recettes obtenues pendant l'année 1856, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1857, des fonds affectés comme ci-dessus au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés;

Les résultats présentés dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1856 montaient à 488,973 fr. 01 cent.; aucune constatation nouvelle n'ayant eu lieu en 1856 et aucun recouvrement n'ayant été effectué pendant ladite année sur ces mêmes créances, elles présentent, ainsi qu'on vient de le dire, au 1er janvier 1857, un actif de 488,973 fr. 01 cent.

2° Il n'y a eu lieu, en 1856, à aucune imputation de recette au budget de l'État, soit à titre de créances réalisées, soit à titre d'intérêts applicables à ces créances.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était, au 1er janvier 1856, de..... 173,312f 18c

Aucune indemnité n'a été payée sur ces fonds pendant l'année 1856, ci..... Mémoire.

Ce solde, dont la majeure partie demeurera probablement sans emploi, reste, en conséquence, fixée au 1er janvier 1857, à..... 173,312f 18c

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1857, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1856 (Voir le compte des finances de l'année 1855, pages 684 à 691.)	CRÉANCES CONSTATÉES pendant l'année 1856.	TOTAL des CRÉANCES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1856.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant À RECOUVRER 1er janvier 1857.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	L'instance dont cette créance est l'objet se suit à Naples.
Créance sur la succession de M. le général Belliard	67,393 01	"	67,393 01	"	"	67,393 01	Le recouvrement de cette créance est désespéré.
——— sur la succession du maréchal Marmont, duc de Raguse	121,580 00	"	121,580 00	"	"	121,580 00	Solde de majorat dont le recouvrement a été jusqu'à présent impossible à cause de l'insuffisance de la succession du maréchal.
——— sur la succession de Bernadotte, roi de Suède et de Norwége	200,000 00	"	200,000 00	"	"	200,000 00	La réclamation par voie diplomatique n'a pas encore abouti.
	488,973 01	"	488,973 01	"	"	488,973 01	
				488,973f 01c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des recettes effectuées, pendant l'année 1856, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées	Mémoire.
Emploi des recettes effectuées	*Idem.*

Situation, au 1er janvier 1857, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1856, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1856	»
SOLDE disponible au 1er janvier 1857	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portées en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1856, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1856, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1855;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1856, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1857.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1856, il est survenu 684 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 915,814 fr. 59 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 478 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	1,329,209f 77c
En réductions ou régularisations, à.....	29,582 19
En déclaration de caducité, à.....	"
TOTAL des atténuations.....	1,358,791 96

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1856, présentaient un total de 13,465,743 francs 86 centimes, s'élèvent, à la fin, à 13,022,766 francs 49 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1856, de 1,445, se trouve de 1,651 au 1er janvier 1857.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidation d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public: si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1857; il en fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	"
2e époque.—De 1789 au consulat	3,325,019f 53c
3e époque.—Consulat et empire	1,447,060 50
4e époque.—Gouvernement de la restauration	2,468,544 09
5e époque.—Gouvernement de juillet	3,555,725 47
6e époque.—1848 et années suivantes	2,226,416 90
	13,022,766 49

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 13,022,766 francs 49 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 1,866,947 francs 70 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1857;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1857, résultant de 1,651 affaires et montant à la somme de 13,022,766 francs 49 centimes, a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	2,730,805f 07c
2° Créances d'un recouvrement douteux	1,070,873 62
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	9,221,087 80
SOMME ÉGALE	13,022,766 49

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrécouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	4,083,389f 12c	4,170,681f 13c
2° Pour frais de protêts et autres, de	87,292 01	
TOTAL		33,982,010 13
Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1856	27,516,592f 32c	31,076,885 18
Pendant l'année 1856	80,729 18	
Par déclaration de caducité	3,479,563 68	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1857		2,905,124 95

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1857, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrécouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 83 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 83 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1857, et montant à la somme de 2,905,124 fr. 95 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	339,581f 90c
2° Créances d'un recouvrement douteux	172,717 99
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	2,392,825 06
SOMME ÉGALE	2,905,124 95

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui jusqu'à présent ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du Trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemin de fer du Gard		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemin de fer de Paris à Versailles		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrézieux à Roanne	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. —	Chemin de fer de Montereau à Troyes		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le Trésor en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1856, à la somme principale de 58,600,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts et frais à la charge des compagnies, pour celle de 13,563,593 69

ENSEMBLE 72,163,593 69

Les recouvrements et crédits opérés antérieurement à l'année 1856 se sont élevés à 54,695,273f 85c

Les recouvrements par compensation faits pendant l'année 1856, à 17,468,319 84

(Loi du 2 mai 1855.) 72,163,593 69

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, dont le recouvrement était suivi, jusqu'à ce jour, par l'agence judiciaire.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé à titre de prêt sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....	3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus est de.....	399,475 51
	2,600,524 49

Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et impressions se sont élevées :

En 1849 et 1850, à.....	9,724f 49c	
En 1851, à.....	300 00	
		10,024 49

Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :

En 1849.....	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850.....	791,500 00	
En 1851.....	10,000 00	

Cette somme a été augmentée :

1° Pour intérêts.....	492,179f 03c	
2° Pour frais de surveillance, de.....	86,418 52	
3° Pour frais judiciaires, de.....	760 65	
		579,358 20
A REPORTER.....		3,169,858 20

Note sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

Report			3,169,858f 20c
Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :			
1° Sur le capital et les intérêts :			
Pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855		846,511f 05c	
Pendant l'année 1856		124,394 09	
		970,905 14	
2° Sur les frais de surveillance :			
Pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855	65,393f 86c		
Pendant l'année 1856	5,925 00		
		71,318 86	
			1,042,224 00
Reste à recouvrer au 31 décembre 1856			2,127,634 20

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que sur les 56 associations ouvrières auxquelles il a été fait des avances, 38 prêts étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes	22,167f 40c
Créances douteuses	30,932 78
Créances mauvaises	1,335,178 26
	1,388,278 44
Et les 18 autres affaires ont été considérées comme *bonnes*, ci	739,355 76
Somme égale	2,127,634 20

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1856, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1856, et la Situation au 1er janvier 1857.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1856.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1856.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS — VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	ATTÉNUATIONS — RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	PENDANT L'ANNÉE 1856. — DÉCLARATIONS de caducité.	PENDANT L'ANNÉE 1856. — TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1857.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. — Comptes au 1er janv. 1856.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1857.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,049,536f 74c	81f 95c	1,049,618f 69c	17,979f 78c	"	"	17,979f 78c	1,031,638f 91c	5	"	5	"	5	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	18,717 69	"	18,717 69	422 76	"	"	422 76	18,294 93	5	"	5	"	5	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	256,354 98	26,299 92	282,654 90	23,571 36	"	66f 30c	23,637 66	259,017 24	44	14	58	8	50	(A) La somme de 78,673f 18c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites. Sur cette somme de 78,673f 18c, celle de 62,946f 99c figure dans l'actif de l'Administration des finances, ci. 62,946f 99c (Voir le compte du service de trésorerie, page 167.) Le surplus, de 15,726f 19c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci. 15,726 19 — SOMME PAREILLE. 78,673 18
31	Receveurs des douanes	38,307 54	15,000 00	53,307 54	5,556 36	"	"	5,556 36	47,751 18	5	1	6	"	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	146,509 17	27,262 49	173,771 66	35,214 45	"	0 83	35,215 28	138,556 38	15	12	27	11	16	
32	Directeurs des postes	8,592 22	10,028 82	18,621 04	10,089 51	"	"	10,089 51	8,531 53	25	11	36	13	23	
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2	
5	Payeurs des départements	107,623 54	"	107,623 54	12,459 98	"	"	12,459 98	95,163 56	4	"	4	"	4	
36	Caissier central	35,768 72	"	35,768 72	200 00	"	"	200 00	35,568 72	1	"	1	"	1	
		1,738,000 35	78,673 18	1,816,673 53	105,494 20	"	67 13	105,561 33	1,711,112 20	106	38	144	32	112	
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	125,627 54	"	125,627 54	237 04	"	"	237 04	125,390 50	2	"	2	"	2	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	20,000 00	"	"	20,000 00	175,778 04	4	"	4	"	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre.	11,810 54	"	11,810 54	157 50	"	"	157 50	11,653 04	2	"	2	"	2	
44	Avances faites à diverses villes	1,959,900 00	"	1,959,900 00	92,724 89	"	"	92,724 89	1,867,175 11	2	"	2	"	2	(B) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit : 1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'Administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 167), pour 15f 28c 2° Au compte des produits divers des exercices 1855 et 1856 (voir le compte des contributions et revenus publics, page 82), pour 1,343,717f 76c, savoir : Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances 27,998f 35c; Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif 1,110,596 14; Recouvrements sur prêts au commerce 80,729 18; Versements des associations ouvrières en capital et intérêts 124,394 09 } 1,343,717 76 — TOTAL 1,534,333 04
	TOTAL	4,031,116 47	(A) 78,673 18	4,109,789 65	218,613 63	"	67 13	218,680 76	3,891,108 89	116	38	154	32	122	
8	Comptables divers	145,292 08	"	145,292 08	1,074 96	"	"	1,074 96	144,217 12	13	"	13	"	13	
11	Fournisseurs	6,852,449 26	228,390 57	7,080,839 83	753,740 91	"	2,026 50	755,767 41	6,325,072 42	93	45	138	34	104	
13	Officiers et sous-officiers	194,729 11	25,810 48	220,539 59	5,356 01	"	540 25	5,896 26	214,643 33	73	66	139	44	95	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances.	621,926 84	267,876 28	889,803 12	107,626 68	"	26,338 31	133,964 99	755,838 13	30	13	43	11	32	
22	Entrepreneurs de travaux	315,018 07	85,019 41	400,037 48	78,058 82	"	16 74	78,075 56	321,961 92	38	65	103	43	60	
27	Effets divers	134,325 52	"	134,325 52	"	"	"	"	134,325 52	138	"	138	"	138	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	1,170,886 51	230,044 67	1,400,931 18	164,738 76	"	593 26	165,332 02	1,235,599 16	944	457	1,401	314	1,087	
	TOTAL des divers débiteurs	9,434,627 39	837,141 41	10,271,768 80	1,110,596 14	"	29,515 06	1,140,111 20	9,131,657 60	1,329	646	1,975	446	1,529	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	4,031,116 47	78,673 18	4,109,789 65	218,613 63	"	67 13	218,680 76	3,891,108 89	116	38	154	32	122	
	TOTAL	13,465,743 86	915,814 59	14,381,558 45	1,329,209 77	"	29,582 19	1,358,791 96	13,022,766 49	1,445	684	2,129	478	1,651	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	2,984,188 70	1,665 43	2,985,854 13	80,729 18	"	"	80,729 18	2,905,124 95	86	"	86	3	83	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	17,468,319 84	"	17,468,319 84	"	"	17,468,319 84	(C) 17,468,319 84	"	2	"	2	2	"	(C) Cette créance a été éteinte par la compensation prononcée par la loi du 2 mai 1855.
42	Associations ouvrières	2,252,311 12	5,642 17	2,257,953 29	124,394 09	"	5,925 00	130,319 09	2,127,634 20	52	"	52	1	51	
	TOTAL GÉNÉRAL	36,170,563 52	923,122 19	37,093,685 71	1,534,333 04 (B)	"	17,503,827 03	19,038,160 07	18,055,525 64	1,585	684	2,269	484	1,785	

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1857.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	1848 et années suivantes.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1857.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,029,538f 91c	"	"	2,100f 00c	"	1,031,638f 91c	5,672f 45c	2,040f 00c	1,023,926f 46c	1,031,638f 91c	5	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'Administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'Administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 1,866,947f 70c, la *Situation générale de l'Administration des finances*, page 404.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	10,182 86	4,029f 03c	3,279f 60c	803 44	"	18,294 93	734 71	"	17,560 22	18,294 93	5	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	34,065 09	94,131 65	126,344 52	69,104f 55c	189,912 69	27,475 56	59,323 26	172,218 42	259,017 24	50	
31	Receveurs des douanes	"	"	"	13,291 41	"	34,459 77	34,994 69	12,756 49	9,425 00	17,379 03	20,947 15	47,751 18	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	"	"	205 93	138,350 45	137,670 92	885 46	10,517 36	18,521 37	109,517 65	138,556 38	16	
32	Directeurs des postes	"	"	"	"	2,336 01	6,195 52	7,485 85	1.045 68	4,795 21	3,215 69	520 63	8,531 53	23	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	"	"	"	95,163 56	77,030 71	18,132 85	20,724 30	3,408 55	71,030 71	95,163 56	4	
36	Caissier central du Trésor	"	"	"	"	35,568 72	"	11,070 17	24,498 55	4,200 00	"	31,368 72	35,568 72	1	
		"	"	1,120,787 50	51,385 53	135,521 91	403,417 26	337,794 85	1,373,317 35	91,273 45	103,887 90	1,515,950 85	1,711,112 20	112	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	14,701 19	110,689 31	"	"	16,178 36	109,212 14	2,607 04	"	122,783 46	125,390 50	2	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	175,778 04	"	15,699 38	160,078 66	155,941 85	83 74	19,752 45	175,778 04	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	"	"	"	"	"	11,653 04	"	11,653 04	"	11,653 04	"	11,653 04	2	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	"	1,647,175 11	220,000 00	1,497,275 11	369,900 00	1,867,175 11	"	"	1,867,175 11	2	
	TOTAL	"	"	1,135,488 69	162,074 84	1,958,475 06	635,070 30	1,866,947 70	2,024,161 19	2,116,997 45	115,624 68	1,658,486 76	3,891,108 89	122	
8	Comptables à divers titres	"	"	"	18,675 66	99,433 62	26,107 84	"	144,217 12	8,446 51	16,557 58	119,213 03	144,217 12	13	
11	Fournisseurs	"	3,208,189f 28c	"	2,155,601 13	516,101 22	445,180 79	"	6,325,072 42	138,362 67	268,654 68	5,918,055 07	6,325,072 42	104	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	112,136 15	"	5,001 22	97,505 96	"	214,643 33	4,007 07	40,602 63	170,033 63	214,643 33	95	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	"	"	1,188 76	471,399 51	283,249 86	"	755,838 13	93,678 36	126,128 22	536,031 55	755,838 13	32	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	180,789 00	141,172 92	"	321,961 92	17,808 81	127,276 38	176,876 73	321,961 92	60	
27	Effets divers	"	"	13,837 00	30,583 33	57,511 75	32,393 44	"	134,325 52	9,779 63	45,252 85	79,293 04	134,325 52	138	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	"	116,830 25	185,598 66	100,420 37	267,014 09	565,735 79	"	1,235,599 16	341,724 57	330,776 60	563,097 99	1,235,599 16	1,087	
	TOTAL des divers débiteurs	"	3,325,019 53	311,571 81	2,306,469 25	1,597,250 41	1,591,346 60	"	9,131,657 60	613,807 62	955,248 94	7,562,601 04	9,131,657 60	1,529	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	"	"	1,135,488 69	162,074 84	1,958,475 06	635,070 30	1,866,947 70	2,024,161 19	2,116,997 45	115,624 68	1,658,486 76	3,891,108 89	122	
	TOTAL	"	3,325,019 53	1,447,060 50	2,468,544 09	3,555,725 47	2,226,416 90	1,866,947 70	11,155,818 79	2,730,805 07	1,070,873 62	9,221,087 80	13,022,766 49	1,651	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	"	"	"	2,905,224 95	"	"	2,905,124 95	339,581 90	172,717 99	2,392,825 06	2,905,124 95	83	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
42	Associations ouvrières	"	"	"	"	"	2,127,634 20	"	2,127,634 20	761,523 16	30,932 78	1,335,178 26	2,127,634 20	51	
	TOTAL GÉNÉRAL	"	3,325,019 53	1,447,060 50	2,468,544 09	6,460,950 42	4,354,051 10	1,866,947 70	16,188,577 94	3,831,910 13	1,274,524 39	12,949,091 12	18,055,525 64	1,785	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1857.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	ATTÉNUATION PENDANT L'ANNÉE 1856. VERSEMENTS effectués dans la caisse du Trésor.	DÉCLARATIONS de caducité.		TOTAL des atténuations.		SOLDE AU 1er JANVIER 1857. NOMBRE d'affaires.	SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES mauvaises.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire.....	10,899,686f 10c	2,054,972f 39c	12,954,658f 49c	102	8,758,230f 09c	42	2,447,722f 16c	144	11,205,952f 25c	42	1,748,706f 24c	284,237f 73c	77,103f 08c	1,387,365f 43c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif).....	3,290,931 00	584,109 35	3,875,040 35	52	3,075,465 96	30	453,334 13	82	3,528,800 09	18	340,240 26	26,922 92	72,187 78	247,129 56
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés.....	4,300,500 00	164,228 61	4,464,728 61	30	4,331,877 70	3	39,423 68	33	4,391,301 38	3	73,427 23	1,000 00	10,073 26	62,353 97
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement...	761,798 00	121,706 56	883,504 56	11	517,772 39	17	199,803 17	28	717,575 56	9	165,929 00	12,768 92	8,649 64	144,510 44
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie.....	1,545,513 90	152,380 03	1,697,893 93	9	1,556,091 57	2	21,288 25	11	1,577,379 82	3	120,514 11	910 97	4,704 23	114,898 91
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures..	4,653,400 00	1,010,431 97	5,663,831 97	36	5,061,095 62	12	317,992 29	48	5,379,087 91	7	284,744 06	13,741 36	"	271,002 70
8	Comptoirs d'escompte dans les départements.....	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830.....	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,537,251 34	"	"	"	1,537,251 34	1	165,564 05	"	"	165,564 05
437		29,811,329 00	4,170,681 13	33,982,010 13	248	27,597,321 50	106	3,479,563 68	354	31,076,885 18	83	2,905,124 95	339,581 90	172,717 99	2,392,825 06

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1857.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1856.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1856. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1856. Intérêts et frais liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS et réductions effectués antérieurement à l'année 1856.	ATTÉNUATION. CRÉDIT par réduction pendant l'année 1856.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1856.	ATTÉNUATION. TOTAL de l'atténuation.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1857.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE. — Créances bonnes.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	15 juillet 1837.	6,000,000f	8,346,021f39c	"	"	8,346,021f 39c	8,346,021f39c	"	"	8,346,021f39c	"	"	(A) Voir le compte des finances de l'année 1852, pour l'imputation aux budgets de ces avances.
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839..	5,000,000	7,468,319 84	"	"	7,468,319 84	"	7,468,319f84c	"	7,468,319 84	"	"	
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	12,600,000 00	"	"	12,600,000 00	12,600,000 00	"	"	12,600,000 00 (B)	"	"	(B) 41 annuités montant à 25,800,763 fr. 31 cent. versées à la caisse centrale le 30 décembre 1853 en remboursement du prêt. (Décret du 17 août 1853.)
1	——— d'Andrézieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	5,441,144 28	"	"	5,441,144 28	5,441,144 28	"	"	5,441,144 28 (C)	"	"	(C) 30 annuités montant à 6,122,310 francs versées à la caisse centrale le 26 décembre 1853 en remboursement du prêt. (Loi du 10 juin 1853.)
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842..	14,000,000 4,000,000	23,192,524 85	"	"	23,192,524 85	23,192,524 85	"	"	23,192,524 85 (D)	"	"	(D) 29 annuités montant à 29,759,653 fr. 33 cent. versées à la caisse centrale en remboursement du prêt. (Convention du 12 juillet 1850.)
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842..	10,000,000	11,200,000 00	"	"	11,200,000 00	1,200,000 00	10,000,000 00	"	11,200,000 00	"	"	
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847....	3,000,000	3,915,583 33	"	"	3,915,583 33	3,915,583 33	"	"	3,915,583 33 (E)	"	"	(E) 2 annuités montant à 2,120,784 fr. 32 cent. versées à la caisse centrale le 30 décembre 1853 pour solde du prêt. (Décret du 17 août 1853.)
8			58,600,000 (A)	72,163,593 69	"	"	72,163,593 69	54,695,273 85	17,468,319 84 (F)	"	72,163,593 69	"	"	(F) Créance éteinte par la compensation prononcée par la loi du 2 mai 1855.

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1856,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés, à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur de la comptabilité générale des finances,

A. DELÉPINE.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

P. MAGNE.

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3

NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1856.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 25

TABLEAU général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1856 ..... 26 à 33

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1856, pour servir de base aux déclarations générales de la Cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er janvier 1857 ..... 50 à 55

CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1855 et 1856 .... 56 à 59

ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1855 et 1856 .... 60 à 63

PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1855 et 1856 .... 64 et 65

DOUANES et Sels ..... ——— 1855 et 1856 .... 66 et 67

CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1855 et 1856 .... 68 et 69

PRODUITS des Postes ..... ——— 1855 et 1856 .... 70 et 71

TAXE annuelle sur les biens de mainmorte ..... ——— 1855 72

PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1855 et 1856 .... 72 et 73

PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1855 72

RETENUES et autres produits affectés au service des pensions civiles ..... ——— 1855 et 1856 .... 72 et 73

PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1855 et 1856 .... 74 à 79

PRODUITS divers du budget ..... ——— 1855 et 1856 .... 80 à 85

RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1855 et 1856 .... 86 et 87

ÉTAT des recettes faites, en 1856, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1857. 88

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1856 ..... 89 et 90

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 93 à 95

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1855, 1856 et 1857, au 1er janvier 1857..... 96 à 101

DÉPENSES du Ministère d'État..... Exercices 1855 et 1856.... 102 et 103

——— de la Justice..... ——— 1855 et 1856.... 104 et 105

——— des Affaires étrangères..... ——— 1855 et 1856.... 106 et 107

DÉPENSES du Ministère des Finances.
- Dette publique et dotations..... ——— 1855 et 1856.... 108 et 109
- Service général..... ——— 1855 et 1856.... 110 et 111
- Frais de régie, de perception, etc.... ——— 1855 et 1856.... 112 à 115
- Remboursements et restitutions, etc.. ——— 1855 et 1856.... 116 et 117

DÉPENSES du Ministère de l'Intérieur..... ——— 1855 et 1856.... 118 à 123

——— de la Guerre..... ——— 1855 et 1856.... 124 à 127

——— de la Marine..... ——— 1855 et 1856.... 128 à 131

——— de l'Instion publie et des Cultes ——— 1855 et 1856.... 132 à 135

——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1855 et 1856.... 136 à 139

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1856, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1855 et 1856..... 140 et 141

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1855 et 1856.... 142 à 147

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1857..... 148

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1856..... 149 et 151

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 153 à 157

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1856..... 158 et 159

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1856, des bons du Trésor remis à divers. 160 et 161

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1856..... 162

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1856..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1856..... 163 et 164

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1856..... 165

——— des avances pour divers services, pendant l'année 1856. 166

État des Créances administratives constatées et des Recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1856 ..... *Pag.* 167
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1856 ..... *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* ... 168 à 171
État présentant le mouvement, pendant l'année 1856, des fonds des Budgets et des services spéciaux 172
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1856 173
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1856 ..... 174 et 175
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1856 sur les budgets et les services spéciaux ..... 176 et 177

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets ..... 181 à 183
Tableau des services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets 184

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Note explicative ..... 187 à 197
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1855 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes ..... 200 à 203
Tableaux modificatifs des crédits ..... 204 à 231
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1855, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes ..... 234 à 243
Compte définitif des dépenses ..... 244 à 283
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1855 284
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1855 et 1856 286
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1855 et 1854 287
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1855 et 1854 288
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1855 et 1854 289

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Note explicative ..... 293 à 298
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1856 ..... 300 à 303
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1856, au 1er janvier 1857 :
Compte provisoire des recettes ..... 306 à 315
Compte provisoire des dépenses ..... 316 à 353
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1856 ..... 354 et 355

BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1857..... *Pag.* 358 et 359
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1857, au 31 décembre 1856..... 360

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1857.... 362 à 368
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 370 et 371
Développement des crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer..... 372 et 373

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1855.

Note explicative..... 376 et 377
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1855..... 378 et 379
Développement sur les recettes..... 380 et 381
——— sur les dépenses..... 382 et 383
——— sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1830 à 1855..... 384

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1857.

Note explicative..... 387 à 391
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1857..... 392 à 395
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 396 à 399
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 400
——— des Valeurs en route..... 401
——— des Avances pour divers services..... 402
——— des Créances administratives..... 403
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 404
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 405
——— sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848..... 406 et 407
——— sur les Correspondants du Trésor..... 408 et 409
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 410
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... 411
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... 412
——— sur le fonds spécial des dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852..... 413
——— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 414

DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 415

TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1857..... 416 et 417

TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 418 et 419

DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1856, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1857..... 420 et 421

DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1857..... 422

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1857.

NOTE explicative..... 425 et 426

TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 427

DÉVELOPPEMENTS.
- ACTIF du Trésor..... 428
- DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 429
- DETTE flottante..... 430 et 431
- PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 432

TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 433

DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 434

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 441 à 446

SITUATION, au 1er janvier 1857, des crédits d'inscriptions accordés pour les diverses natures de rentes..... 448 à 451

SITUATION des rentes 4 1/2 p. o/o, anciennes, au 1er janvier 1857..... 452

——— des rentes 4 1/2 p. o/o, nouvelles, *idem*..... 453

——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 454

——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 455

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 et du 1er août 1830 au 1er janvier 1857..... 456 à 459

ÉTAT indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1857..... 460 à 463

SITUATION, au 1er janvier 1857, des rentes 5 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849..... 464 et 465

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

NOTE explicative . . . . . Pag. 470 et 471
TABLEAU général des souscriptions primitives et des souscriptions réduites. . . . . 472 et 473
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 4 1/2 p. o/o au 1er janvier 1856. 474
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o au 1er janvier 1856. . 475
TABLEAU récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856. 476

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

NOTE explicative . . . . . 478 et 479
TABLEAU général des souscriptions primitives et des souscriptions réduites. . . . . 480 et 481
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o, au 1er janvier 1857. 482
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o, au 1er janvier 1857. 483
TABLEAU récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes, au 1er janvier 1857. 484

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

NOTE explicative . . . . . 486 et 487
TABLEAU général des souscriptions primitives et des souscriptions réduites. . . . . 488 et 489
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 4 1/2 p. o/o, au 1er janvier 1857. 490
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o au 1er janvier 1857. . 491
TABLEAU récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1857. 492

ÉTAT général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1854 et 1855 jusqu'au 1er janvier 1857. . . . . 494 et 495

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 499 à 504
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1857, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1856. . . . . 505 à 507
RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1857. . . . . 508 à 513
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1856. . . . . 514 et 515
DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1856. 516
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1856 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement. 517
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année, 518 et 519

TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1857 ..... *Pag.* 520 à 523

TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 524 et 525

ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1857, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*

DÉVELOPPEMENT sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1857 526

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1857 527

DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1857 ..... 528 à 531

TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1856 ..... 532 et 533

TABLEAU présentant les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse transférées, pendant l'année 1856, à la Caisse d'amortissement, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850 534

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 536 à 539

TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 540

SITUATION, au 1er janvier 1857, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 541

TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1857, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers ..... 542 et 543

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 546 et 547

SITUATION, au 1er janvier 1857, des capitaux de cautionnements en numéraire ..... 548 à 551

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 554 et 555

DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1857 ..... 556 et 557

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE ..... 561 à 563

SITUATION, au 1er janvier 1856, des crédits accordés pour l'inscription des pensions ..... 564 et 565

SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1857 ..... 566 et 567

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 570 à 572
SITUATION des pensions civiles au 1er janvier 1856 573
ÉTAT des concessions des pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1856 574
ÉTAT des extinctions de pensions civiles formant décroissement de charges pour l'année 1856 575
SITUATION des pensions civiles au 1er janvier 1857 ..... 576 et 577
DÉVELOPPEMENT de la situation au 1er janvier 1857, par classe de pensionnaires ..... 578 et 579
Idem ..... par catégories ..... 580 et 581
TABLEAU statistique des pensions civiles accordées en 1856 ..... 582 et 583

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 587 à 589
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1856, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement ..... 590 et 591
SITUATION définitive de l'exercice 1852, au 1er janvier 1857 ..... 592 et 593
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1857, sur l'exercice 1853 ..... 594 et 595
——— sur l'exercice 1854 ..... 596 et 597
——— sur l'exercice 1855 598
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1857 599

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 603 à 605
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1855 ..... 606 à 611
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1856 ..... 612 et 613
TABLEAU présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental pendant l'année 1856, d'après les recettes accusées par les receveurs généraux, et les ordonnances délivrées par le ministère de l'intérieur pour mettre ces recettes à la disposition des préfets ..... 614 à 617

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 621 à 627
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1856 ..... 628 à 631
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1854 ..... 632 à 635
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1855 636

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 638 et 639

ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1856 ..... 640 et 641

RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1856 :

Receveurs de l'enregistrement ..... 642 et 643

Receveurs des douanes ..... 644 et 645

Receveurs des contributions diverses ..... 646 et 647

Trésoriers-payeurs en Algérie ..... 648 et 649

DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1856 ..... 650 à 653

RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1856 ..... 654 à 656

TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1856 et 1855, pour le service des budgets 657

DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1856, et Situation au 1er janvier 1857 ..... 658 et 659

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 663 à 667

TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1856 ..... 668 et 669

ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1856 ..... 670 et 671

ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1855 et 1856 ..... 672 et 673

DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1855 et 1856 ..... 674 et 675

TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1856 ..... 676 et 677

MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1856 ..... 678 et 679

RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1856 ..... *Ibid.*

SITUATION générale, au 31 décembre 1856, des opérations faites en 1855 et en 1856 relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze ..... 680 et 681

TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1856 682

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 684 et 685

SITUATION au 1er janvier 1857 : des créances actives restant à recouvrer..... 686 à 681

ETAT des recettes effectuées, pendant l'année 1856, sur les fonds spéciaux de l'ancien domaine extraordinaire..... 688

ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE..... 690 à 695

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1856, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1856, et la situation au 1er janvier 1857..... 696 et 697

CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1857..... 698 et 699

DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1857..... 700 et 701

DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer, et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1857..... 702 et 703